

# BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME X

— 1894 à 1896 —

AVEC UNE TABLE SOMMAIRE DES DIX VOLUMES



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (Léon GY. Succ<sup>r</sup>)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

---

1897

THE GETTY CENTER LIBRARY



Why ask for the moon  
when we have the stars?







Tome 1

BULLETIN  
DE LA  
COMMISSION DES ANTIQUITÉS



# BULLETIN

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

### SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME X

— 1894 à 1896 —

AVEC UNE TABLE SOMMAIRE DES DIX VOLUMES



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, Succ<sup>r</sup>)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

---

1897



BULLETIN

DE LA

Commission départementale des Antiquités



# BULLETIN

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

### SEINE-INFÉRIEURE

---

TOME X. — 1<sup>re</sup> LIVRAISON



*ROUEN*

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, Succ<sup>r</sup>)

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

---

1895





# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1894

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1894

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. P. Baudry, Beaucousin, Bouquet, Dr Coutan, Drouet, Félix, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Lormier, Naef, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et ne provoque aucune observation. En conséquence, il est adopté.

*Correspondance imprimée.* — Son dépouillement comprend : *Antiquaires de Picardie, Album archéologique*, fasc. 6-8, in-fol. 1891-1893 ; — idem, *La Picardie hist. et monum.* ; *Cathédrale d'Amiens, par Edm. Soyez*, in-fol. 1893 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XIX, 1892-93 ; — *Mémoires de la Société hist.... du Cher*, 1893 ; — *Société archéol. de Bordeaux*, XVII, 4 ; XVIII, 1 ;

*Kongl. Vitterhets Historie...* 1891, 72 fig. Stockholm, 1891-93; — *Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist. et scientif.*, 1892, 4; — *Bulletin de la Société archéol... de l'Orléanais*, n° 150; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 99; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1893, 3; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 167; — *Bulletin de la Société hist. et archéol. de l'Orne*, XII, 3.

M. G. Le Breton offre en outre aux archives de la Commission et à chacun des membres présents le discours (gr. in-8° s. l. n. d.) qu'il a prononcé aux obsèques de notre confrère A. Darcel. Des remerciements lui en sont votés.

*Correspondance manuscrite.* — En excusant son absence, M. Gosselin a adressé à M. le Président la note suivante :

*Rouen. — Beffroi.* — « Le 19 janvier dernier, M. Sauvageot, architecte du Gouvernement, a procédé à la réception définitive des travaux exécutés pour la restauration du « Gros-Horloge de Rouen, » lesquels travaux ont été réglés à la somme totale de 49,483 fr. 13, laissant un fort boni sur les ressources prévues.

- » Cette dépense a été payée dans la proportion de :
- » 50 o/o par l'État (monuments historiques);
- » 34 o/o par la ville de Rouen;
- » 16 o/o par le département de la Seine-Inférieure. »

M. Bouquet obtient ensuite la parole pour la communication que voici :

LE PORTAIL DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE DE CARVILLE,  
A DARNÉTAL.

Quand et comment fut construit le portail actuel de l'église de Saint-Pierre de Carville, à Darnétal? C'est en vain qu'on chercherait la réponse à cette question chez tous ceux qui ont écrit sur cette église. On sait par eux que l'église actuelle n'est qu'une partie, un démembrement de l'église reconstruite au début du xvi<sup>e</sup> siècle pour remplacer l'église primitive; que la portion de la nef de cette seconde église, attenant à la tour, fut incendiée le jour de la Pentecôte 1562 (1), par une troupe de protestants venus de Rouen. Plus tard, on déblaya les ruines, on rasa les murs de la nef endommagée, et, des portions restées intactes, c'est-à-dire le chœur, les deux chapelles latérales et quelques parties de la nef, on fit, avec une clôture telle quelle, un édifice qui ne représentait plus que les deux tiers de l'ancienne église.

En 1683, ce diminutif d'église était tellement délabré qu'on jugea très urgent de ne plus y célébrer le service divin et que les marguilliers songèrent alors à le réparer. Le 22 juin 1687, ils traitèrent avec Jacques Gravois, maître maçon et architecte de Rouen, pour la construction d'un portail, d'après le plan qu'il avait donné.

Les travaux de restauration les plus urgents furent faits au moyen d'une souscription ouverte parmi les paroissiens; mais les fonds ne suffirent pas pour entreprendre la construction du portail. Sur la réclamation générale des habitants, le Conseil de fabrique, par délibération du 8 sep-

(1) La *Relation de ce qui s'est passé à Rouen pendant les troubles arrivés en 1562, au sujet des Calvinistes* (par Balandonne, procureur syndic de Rouen), dit que ce fut « le 5<sup>e</sup> jour de juin ». Plus loin, elle ajoute : « Tout fut fait le propre jour de la Pentecôte. » *Revue rétrospective normande*, publiée par M. A. Pottier, p. 19. Or, cette fête tombait le 17 juin en 1562.

tembre 1688, émit le vœu « qu'on terminât, d'une façon ou d'autre, la clôture de l'église. »

Tout cela se passa pendant que Pierre Sémond était curé de l'église de Carville, de 1685 à 1694.

Les paroissiens étaient alors trop épuisés pour faire face aux nouveaux frais de la construction du portail indispensable, et, douze ans après le vœu du Conseil de fabrique, il était encore à faire ; mais bientôt ils allaient avoir satisfaction d'une façon tout à fait inespérée.

En 1700, Louis XIV institua une loterie royale pour activer l'achèvement de quelques églises et surtout pour fournir à Paris des pompes à incendie, dont la ville était complètement dépourvue. Cette loterie s'élevait au capital de dix millions et se composait de 440,000 billets à deux louis, comprenant 85 lots en argent, qui représentaient 500,000 livres de rentes.

L'église de Saint-Pierre de Carville obtint sa part de cette bonne aubaine, et la preuve s'en trouve dans un ouvrage où l'idée ne serait venue à personne d'aller la chercher.

Vous savez, Messieurs, que la ville de Paris a réuni dans l'hôtel Carnavalet, au Marais, rue de Sévigné, tout ce qu'elle a pu découvrir des vestiges, des monuments et des documents de son histoire. Il y a là un musée des plus curieux et une bibliothèque des plus riches, puisqu'elle compte 80,000 volumes et 70,000 estampes et plans anciens, tous spécialement relatifs à l'histoire de Paris.

Cette bibliothèque contient une fort intéressante série de ces *Almanachs historiques*, dont le rôle était de réfléchir en quelque sorte, comme dans un miroir fidèle, par une gravure placée en tête du livre, le principal évènement de l'année précédente, et, sur les côtés, des médaillons plus ou moins grands, plus ou moins nombreux, rappelaient le souvenir de faits de moindre importance. C'est ainsi que l'*Almanach historique* de 1701 donne, en tête de son texte, la gravure de la Loterie instituée l'année précédente

par Louis XIV, avec ce titre explicatif : *Loterie tirée par permission du Roi pour le bien public, le soulagement des hôpitaux, l'édification des églises et la sûreté de la ville de Paris contre les incendies*. On y voit des personnages de tout rang, confondus par l'appât commun du gain, l'espoir d'un gros lot. De plus, six petits médaillons, trois de chaque côté, indiquent les œuvres auxquelles sera consacré le produit de cette Loterie. Ce sont, à gauche, l'hôpital de Limoges, Saint-Pierre d'ArnétaI, de Rouen, Saint-Louis en l'Isle, de Paris ; à droite, Saint-Louis de Poissy, Saint-Roch, à Paris, enfin les pompes à incendie.

Le deuxième médaillon de gauche nous intéresse particulièrement ; mais l'orthographe fautive de son texte, comme cela se produisit trop souvent et trop longtemps dans les anciennes gravures, est quelque peu faite pour dérouter. Il est ainsi libellé :

« *Saint Pierre d'ARNETAL, de Rouen.* »

Le mot *DarnétaI* y est écrit comme s'il était un surnom quelconque de l'apôtre saint Pierre, et la fin du texte place bien gratuitement cette église à Rouen. Or, c'est bel et bien de l'église de Saint-Pierre de Carville, à DarnétaI, près Rouen, qu'il était question dans l'*Almanach historique* de 1701.

Comme la manne financière ne tombe pas d'elle-même du ciel administratif, il est permis de croire que celle de la Loterie royale fut sollicitée. Il n'est pas trop téméraire de supposer que le curé de l'église de Carville, qui était alors Denis Laffecteur (1694-1728), s'adressa, pour l'obtenir, à l'archevêque de Rouen, Jacques-Nicolas Colbert, auteur de réformes utiles, tout dévoué à son clergé et aux églises de son diocèse, fort bien en cour à cause du nom qu'il portait. Il pouvait bien mieux obtenir cette faveur que son neveu Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, qui, en sa qualité de haut-justicier de DarnétaI, comme seigneur de Blainville, aurait pu s'intéresser à cette église,

si sa grande jeunesse ne l'avait mis alors en la garde-noble du roi.

Toujours est-il que la part de la Loterie royale attribuée à l'église de Saint-Pierre de Carville permit d'en construire le portail dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'architecture en est des plus simples et accuse nettement la date de cette construction, si peu en rapport avec le reste de l'édifice. Ce portail se compose d'une grande porte correspondant à la grande nef et de deux autres portes plus petites pour accéder aux deux collatéraux. Au-dessus de ces portes, sont deux ordonnances : l'une, d'ordre dorique, sans aucun ornement dans l'entablement ; l'autre, je n'ose dire d'ordre corinthien, tant les chapiteaux sont grossièrement faits, avec des feuilles d'acanthé contournées et écrasées : c'est plutôt un ordre composite comme on n'en voit nulle part. Au centre de cette dernière ordonnance, on ménagea une niche, restée vide jusqu'à nos jours, où l'on finit par y mettre une statue de saint Pierre, patron de l'église. Le tout est couronné d'un fronton sans sculptures, surmonté d'une croix, et qui ne dépasse guère la hauteur de la nef centrale. La nature de la pierre, d'une qualité inférieure, montre clairement le point de départ du raccord, à quelques mètres de la construction nouvelle.

Ce portail, conçu dans le style grec, si fort en faveur au XVII<sup>e</sup> siècle et que le XVIII<sup>e</sup> amoindrit singulièrement, est un vrai contre-sens. placé en tête d'une église de la Renaissance, dont la nef nord, à la hauteur du chœur, possède un vieux vitrail portant la date de 1565.

Une loterie royale, telle fut donc la source des fonds qui permirent de remplacer la clôture de planches de l'église de Carville par un portail de pierre. S'il laisse tant à désirer pour l'architecture, c'est qu'on se borna probablement à reprendre le plan donné en 1687 par l'architecte rouennais Jacques Gravois.

En cela, l'église normande fut moins heureuse que l'église parisienne de Saint-Roch, dont le nom figure en

face du sien dans les médaillons de l'*Almanach historique* de 1701. Cette dernière ne fut achevée qu'en 1750, à l'aide d'une nouvelle loterie instituée en sa faveur, et son grand portail, construit sur les dessins de Robert de Coste, est plus majestueux, plus riche et mieux approprié à une église dont Louis XIV avait posé la première pierre en 1653. Mais toutes les deux procèdent de la même conception architecturale, qui leur donne un air de parenté.

C'est là un bien petit point d'histoire locale; et, si je me permets de vous le signaler, c'est qu'il a pour lui le mérite de la nouveauté et que la Commission s'intéresse toujours à tout ce qui concerne l'histoire de nos vieux monuments religieux.

*Yvetot. — Cachette monétaire.* — M. Beaucousin informe la Commission qu'il a été trouvé dans cette ville, à la profondeur d'environ 60 centimètres, un lot de monnaies qui comprenait une quinzaine de pièces de Bourgogne, à peu près autant de Jean le Bon, duc de Bretagne, et enfin des deniers de Charles VI, au nombre d'environ cinq cents.

Ces monnaies n'ont rien de fort intéressant par elles-mêmes. La Commission n'en remercie pas moins notre collègue de sa communication et le félicite d'avoir ainsi assuré un souvenir durable à cette petite trouvaille. La cachette remonte évidemment à la dernière période de la guerre de Cent ans.

*Lutrin de Maulévrier.* — Le même membre rend compte de l'enquête dont la Commission l'avait chargé au sujet de ce petit monument. Il n'a pu rencontrer ni le maire ni le curé, mais il a examiné le lutrin qui lui a paru solide sur sa base et pivoter aisément.

M. le curé qui, lui-même, n'a pas eu l'avantage de

rencontrer M. Beaucousin dans une visite qu'il lui a faite, précise ainsi l'état de dégradation du lutrin : « un panneau entier a disparu au sommet ; et parmi les sculptures de la base se rencontrent des crevasses à y passer presque la main. »

*Méreau.* — M. Lormier souhaiterait des éclaircissements sur une petite pièce de cuivre qu'il fait circuler. On y lit : *Rouen. Visite générale*, surmontant le mouton des armes de Rouen. M. de Beaurepaire la rattacherait volontiers au contrôle que la loi avait imposé à la draperie. Le roi délguait à cet effet des inspecteurs dont quelques-uns ont été des hommes fort capables. Les forêts ont été assujetties à une mesure à peu près semblable, mais il ne semble pas que le méreau puisse s'y rapporter.

*Épaves d'édifices disparus.* — M. G. Le Breton tient à expliquer à la Compagnie que, malgré ses recherches et son application, il ne lui a pas été possible de reconstituer aussi complètement qu'il l'eût désiré les morceaux intéressants qui provenaient des Emmurées, de Bonne-Nouvelle, de la porte de la caserne de Saint-Sever, etc.

A ce propos, M. P. Baudry rappelle les démarches, les dépenses et les soins qu'il n'a pas marchandés pour sauvegarder et faire entrer au musée départemental les vestiges les plus remarquables de plusieurs de ces vénérables monuments. Il a eu néanmoins la douleur de constater que ces pauvres restes eux-mêmes ont été si négligés qu'on n'a pu toujours les retrouver lorsqu'il s'est agi de leur faire reprendre forme et de leur assigner une place. C'est le cas ou jamais de répéter, dans des circonstances particulièrement affligeantes, la pa-



role célèbre : *etiam periere ruinae*. Aussi faut-il, une fois de plus, en conclure : conservons sur place et ne démolissons pas.

*Maison de la rue Malpalu.* — M. Pelay est naturellement amené, par les réflexions précédentes, à demander quelles mesures ont pu être prises en faveur de la maison qui renferme, croit-il, le four banal.

M. Garreta explique qu'il s'agit en effet du four banal situé entre les rues Malpalu et Louis-Brune. L'immeuble a été mis en vente sous la clause expresse que ses parties artistiques seront respectées, et il a fixé l'attention d'un homme, qui, sans être amateur, en a vivement compris tout le mérite.

M. G. Le Breton estime qu'il y aurait lieu d'en stipuler la conservation pure et simple en y ajoutant une couverture provisoire, ce qui permettrait d'attendre des circonstances favorables à une restauration vraiment digne de ce nom, qui respectât le plus possible le cachet antique de cette construction remarquable.

M. Garreta reprend que la Commission de la Voirie s'est en effet inspirée de ces idées et qu'on s'en tiendra, pour le moment, à ces dispositions qui réservent l'avenir.

Sur la proposition de M. le Président, des remerciements sont votés à M. Garreta, qui demande à les partager avec ses collègues de la Voirie.

*Chapelle Saint-Julien.* — M. le docteur Coutan, après avoir signalé les progrès qu'a faits depuis quinze mois la détérioration des peintures incomparables de la voûte, ajoute que la plupart des fenêtres sont mutilées par les pierres qu'y lancent les gamins.

La Commission prend acte de ces désolantes révéla-

tions. Elle apprécie comme il convient toute la sollicitude de M. Knieder pour ce monument, et elle aime à croire que les doléances de M. Coutan ne pourront que hâter des travaux désirés de tous et pour lesquels M. Sauvageot a déjà dressé ses plans.

*Calvaire de Graville.* — M. Naef lit la note ci-jointe :

« Messieurs, je crois de mon devoir d'attirer votre bienveillante attention sur un petit monument artistique de grande valeur, dont l'état nécessiterait une réparation et une consolidation immédiates. Il s'agit de la croix du cimetière de Graville-Sainte-Honorine, près du Havre, la plus belle peut-être de notre arrondissement et une des plus remarquables que je connaisse dans le pays. Les reproductions que voici (deux photographies sont présentées à la Commission), toutes médiocres qu'elles soient, me dispenseront de décrire en détail cette croix, presque universellement connue depuis qu'elle a servi de modèle pour le décor du troisième acte de *Robert-le-Diable*.

» Je la crois du *xiv<sup>e</sup>* siècle. A l'est, les bras octogones, garnis de billettes, montrent à leur intersection une rose à quatre lobes ; cette rose encadre d'une façon très gracieuse la Vierge, qui porte l'Enfant sur le bras gauche. De chaque côté de la figure, des objets qu'il est difficile de définir exactement, vu leur effritement : il semblerait que ce sont des coquilles de pèlerin. A l'ouest, dans un encadrement semblable, est représenté le Christ en croix.

» En 1888, lorsque j'arrivai à Graville, la base et les marches qui portent le petit monument étaient

complètement cachées sous terre ; depuis nombre d'années, en effet, on n'avait pas trouvé d'endroit plus convenable pour déposer les terres du cimetière, dont on ne savait que faire. Le fût sortait directement de l'herbe, sans aucune espèce de piédestal pour le rehausser, ce qui enlevait à l'ensemble une grande partie de son cachet. Après avoir vainement sollicité le déblayement, je le fis exécuter à mes frais et me bornai ensuite à demander qu'on voulût bien entretenir les marches et ne plus laisser enfouir ce charmant monument. Malheureusement, le gardien du cimetière a jugé cette besogne aussi ennuyeuse qu'inutile.

» Cinq ans seulement se sont écoulés, et déjà le temps, le gel, l'humidité et les mauvaises herbes ont fait leur œuvre. Les marches disjointes, fendues, s'écartent de plus en plus les unes des autres, et si cela continue, la croix risque de tomber et de se briser. Il est temps encore de porter remède, mais sans tarder ; car, d'année en année, le mal s'aggrave et les eaux entraînent les terres. Voilà, Messieurs, ce que je tenais à signaler à la Commission. Je me permets d'émettre le vœu que des démarches soient faites en vue de la conservation de cette croix, vraiment remarquable. »

La Commission, informations prises, s'étonne que cette croix n'ait pas encore été classée au nombre des monuments historiques. Outre, en effet, le renom presque européen que lui a procuré sa reproduction dans *Robert-le-Diable*, elle est voisine de tombeaux plus ou moins historiques, tels que ceux d'Ernest Lefèvre et de Léon Buquet. Les soins dont M. Naef l'a entourée en pure perte, il y a cinq ans à peine, puisque tout est à recommencer, montrent que sa conservation ne sera rien moins qu'assurée tant que le

classement n'y aura pas pourvu. Ces diverses considérations seront soumises à M. le Préfet par l'extrait du procès-verbal ; ce qui a été fait le 5 février.

Le secrétaire fait alors les trois communications que voici :

*Église Sainte-Gertrude.* — La Commission a bien voulu, l'an dernier, s'intéresser à ce joli édifice classé parmi les monuments de l'État. Sa situation ne s'est nullement améliorée, ainsi qu'en fait foi cette lettre de M. le curé de Maulévrier, en date du 9 janvier dernier :

« Notre chère Sainte-Gertrude ressemble énormément à un malade qui est atteint d'un mal profond et qui, cependant, prend patience en attendant sans se décourager l'arrivée ou l'avis d'un bon docteur, dont la décision ait assez de poids pour rendre obligatoires les remèdes que la chère et gracieuse église attend en vain depuis six ans.

» Alors des tiraillements se sont manifestés : les uns ont dit qu'on pouvait attendre ; les autres ont dit : il y a urgence. Attendre et urgence, cela fait deux, et pourtant on attend encore.

» On s'est contenté de boucher malproprement, et avec du plâtre, les endroits qui permettaient à l'eau de s'infiltrer dans les grands orages ; et c'est tout. Avouons que c'est trop peu pour cette coquette construction. On laissera tomber les clefs de voûte, on laissera s'effondrer les voûtes elles-mêmes, et après ? Oh ! après ? on verra... on verra toujours ! c'est-à-dire qu'on ne fera rien !

» C'est grand pitié de voir des chefs-d'œuvre, si petits soient-ils, menacer ruine et s'écrouler... Ainsi,

je gémiss sur l'état déplorable dans lequel se trouve et reste Sainte-Gertrude. »

Il n'y a pas lieu de compter sur l'initiative locale pour l'en tirer : car, non seulement Sainte-Gertrude n'est pas commune et ne peut ainsi disposer d'aucune allocation municipale, mais son sanctuaire est complètement fermé au culte, sauf un jour ou deux par an. La fabrique de Maulévrier ne saurait donc administrativement y affecter une partie de ses ressources.

En conséquence et comme seule conclusion pratique, l'abbé Tougard invite la Commission à prier M. le Préfet d'appeler toute la sollicitude du Ministère sur le péril vraiment prochain qui menace la conservation intégrale du charmant édifice.

Après quelques considérations de M. Pelay, la motion de l'abbé Tougard est adoptée par la Commission, qui vote l'envoi de cette partie du procès-verbal à l'autorité départementale. L'expédition a eu lieu le surlendemain.

*Anneville. — Croix d'argent.* — En 1861, au cours d'une étude sur l'orfèvrerie, la *Gazette des Beaux-Arts* inséra dans son tome X le dessin d'une belle croix processionnelle, en argent, mesurant 0<sup>m</sup>67 de hauteur jusqu'au bas de la douille ; la longueur du croisillon est de 0<sup>m</sup>34, soit exactement la moitié de la hauteur.

A ce dessin, était jointe une lettre de notre regretté collègue A. Darcel, où, après avoir dit que cette croix porte l'inscription : *A la paroisse Danuille-sur-Seine, 1689...*, il conclut qu'elle « sort de quelque atelier provincial fort en retard sur le mouvement imprimé aux arts dans les ateliers de Paris,

» Admirablement entretenue, ajoute-t-il, par les frères de charité qui en sont orgueilleux, comme on dit dans le pays,... c'est derrière elle qu'espère bien être porté un jour, au cimetière de son village, votre très affectionné collaborateur (pp. 152-154). »

Dans une note autographe, rédigée vers 1868 et jointe au manuscrit du *Répertoire* de l'abbé Cochet, A. Darcel fixe la date de l'achat de cette croix à 1663 (1).

Le secrétaire explique que, la Charité d'Anneville ayant été canoniquement supprimée vers la fin de 1892, M. l'abbé Capron se préoccupa de réunir au mobilier de l'église cette croix qui eût pu rester en possession d'un simple particulier. Ses premières démarches n'ayant pu aboutir, il eut recours aux moyens légaux ; et, grâce à l'intervention du procureur de la République, unie à l'énergique concours de M. l'archidiacre Bonamy, la croix a été remise à la fabrique. Elle exigerait quelques menus travaux de pure consolidation.

Voici ce qu'on lit à sa base :

[P]aroiſſe damuille ſur Seine.

M. Dubocaige, pr<sup>bre</sup> vicaire

ud. lieu et Jean de Caux, et Pe

Valois, m<sup>e</sup> En CHarge.

(1) Une autre note de notre éminent collègue, insérée dans le *Répertoire*, mentionne, derrière l'autel d'Anneville, une armoire pour la réserve eucharistique. L'attribution pouvait laisser des doutes, puisqu'un mode de suspension eucharistique est compris dans la description de l'autel. Mais elle doit être absolument écartée quand on sait, par les archives paroissiales, qu'un ordre écrit du grand archidiacre Behotte réclamait l'établissement de petites armoires « chrématoires, » c'est-à-dire destinées à renfermer le saint chrême.

Une fracture, qu'on aurait pu croire intentionnelle, en supprimant la première lettre de l'inscription, a également enlevé, en tête de la troisième ligne, un *a* ou un *d*. Les vieillards n'ont pas connu l'inscription complète.

Ce n'est qu'en 1797 qu'on lit pour la première fois dans le procès-verbal de la confrérie : « Croix en argent appartenant à la Charité. » Aussi M. le curé se demande-t-il : « Est-ce que par hasard la Révolution serait pour quelque chose dans ce droit de propriété ? »

L'affirmative est probable. Aux mauvais jours, les avisés Annevillais, après avoir soustrait leur chère croix au creuset officiel, où ont été s'engloutir tant de centaines d'œuvres d'art que nos contemporains paieraient au poids de l'or, n'ont rien vu de mieux, l'organisation paroissiale n'existant plus, que d'attribuer indûment à leur Charité la possession de la croix, offerte un siècle auparavant à leur église. Ce procédé, un peu *exécutif*, comme tout ce qui, de près ou de loin, touchait alors au pouvoir (1), a parfaitement réussi et leur a conservé une pièce fort intéressante, que bien des paroisses considérables doivent lui envier.

L'abbé Dubocage ayant été nommé vicaire d'Anneville en 1693, donne ainsi la date vraisemblable de la fabrication de cette croix. Les poinçons, autant que M. le curé a pu les discerner, confirment cette présomption. Les armes de Rouen, que portent l'un d'eux, en feraient un produit de l'orfèvrerie locale.

La Commission est heureuse d'apprendre que l'église d'Anneville a recouvré cette croix.

(1) L'ancienne imprimerie du Louvre ne s'intitulait-elle pas bravement, au titre du vol. XLV des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* : « Imprimerie Nationale exécutive ? »

*Longroy*. — *Monnaie romaine en or*. — « Voici, dit l'abbé Tougard en la présentant à M. le Président, une monnaie d'or de 19 millimètres de diamètre, pesant un peu plus de 8 grammes. Elle a été trouvée le 18 décembre dernier, à Longroy, par M. Alfred Parment, adjoint de cette commune, dans son champ, au hameau de la Tuilerie, sur le même versant que le Camp-de-Mortagne, près d'Eu. C'est à 50 mètres environ de la forêt qu'un extirpateur a dégagé cette pièce d'une motte de terre déjà retournée par la charrue ; elle n'était alors qu'à 10 centimètres de profondeur.

» M. l'abbé Caumont, curé de cette paroisse, qui a signalé la découverte et est venu lui-même apporter cette monnaie à notre confrère, a constaté la présence de nombreuses briques romaines dans le voisinage ; il se propose d'y tenter une fouille. »

Voici l'interprétation de cette pièce par M. Drouet :

Au droit : buste de Marc-Aurèle, lauré et drapé, à droite, avec cette légende : ANTONINVS AVG. ARMENIACVS.

Revers : Victoire ailée, debout, à droite, attachant à un palmier un bouclier sur lequel on lit : VIC. AVG.

Légende : P(ontifex). M(aximus). TR(ibunitia). P(otes-tate). XVIII. IMP(erator) II. COS. III.

Ainsi cette monnaie fut émise l'an 164 de notre ère, le premier, selon Eckhel, où Marc-Aurèle nous apparaisse avec ce surnom d'*Armeniacus*. Il fut décerné à ce prince, aussi bien qu'à son frère adoptif et associé à l'empire, Lucius Verus, après la prise d'Artaxate.

Vaillant n'a pas jugé à propos de la publier, mais elle est dans la seconde édition de Cohen (*Monnaies impériales*, n° 466), où on a omis à tort le chiffre du consulat, qui est bien donné par Eckhel.



La découverte de monnaies romaines en or est, dans notre contrée, de la plus grande rareté, et, à part une ou deux rencontres collectives de ces monnaies, n'a lieu le plus souvent que par unité. Il est donc bon, il est du plus grand intérêt de les signaler.

Quant à la valeur de cette pièce, divers membres l'estiment à une quarantaine de francs, à 50 fr. au maximum. Ce dernier prix est précisément celui de Cohen ; ce qui prouve, ajoute M. Drouet, qu'elle n'est pas absolument commune, les types de cette dernière classe n'étant cotés que 35 fr.

M. le Président résume verbalement les pièces d'archives dont voici la teneur avec leur commentaire :

#### NOTE SUR LA MUETTE DE CLÉON

A propos de la Muette de Cléon, j'ai donné quelques renseignements sur la garenne pour laquelle cette Muette avait été construite. Je n'ai point tardé à m'apercevoir que ces renseignements étaient fort incomplets. Sans que j'aie eu besoin de me livrer à de longues recherches, j'ai rencontré dans le fonds de la fabrique de Freneuse quelques documents qui concernent cette garenne. On y verra quelles mesures rigoureuses on se croyait autorisé à prendre pour assurer la conservation du gibier, et comment, en l'absence d'une administration municipale, nettement constituée, les habitants des paroisses procédaient pour la défense de leurs droits. Il n'y a plus à Cléon ni Muette, ni garenne, et toute trace de culture de vignes est présentement inconnue à Freneuse (1).

(1) Extrait des comptes des Carmes de Rouen : « 1681, achat de vin vieux à Freneuse. — 1682, achat de 12 muids et demi de vin, à raison de 29 et de 30 l. le muid, chez 6 particuliers de cette localité, au mois de juillet. Autre achat de vin, à raison

*De par Monseigneur le duc d'Elbeuf, pair de France, etc...., propriétaire du domaine de la garenne royale de Cléon.*

« Deffences sont faictes à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de chasser en quelque sorte et manière que ce soit, dans l'estendue de la dicte garenne, soit aux bestes fauves et noires, lièvres, lapins, perdrix et faisans, hérons ou autre gibier, ny d'y mener aucuns lévriers, chiens courans ou fermes, espagneuls, furetz ny oyseaulx de chasse, ny mesme y porter aucunes armes à feu, reetz, filletz et autres engins servans ausdictes chasses, à peine de confiscation et de cinq cens livres d'amende pour la première foys, et, pour la seconde, de punition exemplaire; comme aussy deffences sont faictes à tous habitans des parroisses de Cléon, Saint-Aubin et Freneuse, de tenir en leurs maisons aucunes armes à feu, ny aucuns chiens, s'ils n'ont un jarret coupé ou un baston de trois pieds pendu au col, ny pareillement de plus prendre et couper, en la dicte garenne, aucuns bois, genetz, bruyères, genièvres, ny y prendre aucun gazon ny sablon, le tout conformément aux ordonnances et règlementz signiffiez et publiez, et soubz les peines plus à plain déclarées par iceux. »

de 23 l. le poinçon; pour deniers à Dieu, vin du marché, en épingles des femmes et filles, 4 l. 10 s., au mois de décembre. — 1683, provision de vin faite pour le couvent à Freneuse: 46 poinçons, à 22 l. et 23 livres le poinçon, au mois de décembre. 1685, au mois de novembre, achat de 46 poinçons de vin de Freneuse. — 1686 novembre, 1687 janvier, nouvelles provisions. 1688 novembre, 1689 novembre, 1693 décembre, achat de vin rouge et blanc à Freneuse. Mais en 1690 les Carmes font leur provision à Vernon. » Dans mon rapport au Conseil général, août 1892, j'ai cité des textes qui montrent qu'à la même époque, la Communauté des prêtres de Saint-Patrice de Rouen achetait son vin à Freneuse et à Pormor.

*Sentence de Pierre Corneille (1), maître enquêteur  
des Eaux et Forêts en la vicomté de Rouen, 1615.*

« L'an de grâce mil six cens quinze, le vendredi treizième jour de febvrier, devant nous Pierre Corneille, escuyer, conseiller du Roy, maître enquesteur et réformateur particulier des eaux et forêtz de la vicomté de Rouen, sur la requeste présentée par Raoult de Bessin, escuyer, sieur de Mathonville, lieutenant de Mons. le duc d'Elbeuf, en sa garenne de Cléon, tendant par icelle à ce que, pour les causes à plain y contenues, et conformément aux édictz du Roy et ordonnances sur ce faites, derechef faire deffence à toutes personnes demeurans à une lieue des environs de la dite garenne d'avoir chiens, s'ilz ne sont attachez ou ung jarret couppé, à peyne de cinquante livres d'amende, moitié au Roy et l'autre au dénonciateur ; et pour le regard des genetz estans en la dicte garenne et autres couvertures servant au gibier, faire deffence de n'en couper ny prendre, ny prendre gazon, tourbes et sablon, à peyne de dix livres d'amende, confiscation des chevaux et charettes, moytié au Roy et l'autre au dénonciateur, et que, à ceste fin, les dictes deffences seront leues et publiez à l'issue des messes paroissiales des villages circonvoisins, affin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, Veu la dicte requeste, conclusion estant au bas d'icelle, baillée par le procureur du Roy en ce dit siège, auquel, de notre ordonnance, icelle avoit esté communiquée, faisant droit sur icelle, il est dit que deffences ont esté et sont faites à toutes personnes resséantz à une lieue des environs de lad. garenne, d'avoir aucuns chiens en leurs maisons, s'ilz ne sont attachez ou le jarret couppé, à peine de 50 livres d'amende, ny de couper aucun genetz et autres couvertures servant à gibier, prendre gazon, tourbe et sablon, à peyne de dix livres d'amende, confiscation de

(1) Ce Pierre Corneille est le père du grand Corneille.

chevaux et charettes, lesdites amendes et confiscacion moytié au Roy et l'autre moytié au dénonciateur ; et à ce que aulcune personne n'en prétende cause d'ignorance que la présente sentence sera leuee et publiée aux yssues des messes parroissiales des villages proches et circonvoisins de lad. garenne et partout ailleurs où il apartiendra, et mandé au premier huissier ou sergent royal de la dicte viconté, sur ce requis, ces présentes exécuter. Donné comme dessus. Signé : Corneille et Antheaume, chacun un paraphe .. »

*Supplique des paroissiens, coutumiers en la garenne de Cléon, au duc d'Elbeuf.*

« Son Altesse est suppliée de conserver les habitants des paroisses de Frencuse, Cléon et Saint-Aubin, en la possession et jouissance des pastures de tous leurs bestiaux, tant gros que menus, dans les bruières de la garenne, suivant leurs anciens tittres et possession jusques à ce jour, pour lesquels droitz ils ont païé au Roy les taxes de francs-fiefs et admortissementz de temps en temps, estant considérable que la privation desd. pastures seroit la ruine entière des dictes paroisses, qui n'ont autres communes ny pastures que lesdictes bruières, sur lesquelles ilz ont toujours eu le droit d'usage, tant pour y prendre bruières, genestz pour brusler, que sablon pour bastir, et gazon pour leurs vignes, n'en pouvant prendre ailleurs, ce qui est d'autant plus juste que le fondz desdictes bruières appartient ausd. paroisses, et leur a esté laissé, par les Commissaires, lors de l'aliénation, ces terres vaines et vagues de lad. garenne pour leur desdommagement de ce qu'elles estoient privez de leurs droitz sur lesd. terres aliénées, en sorte que lesd. bruières, au nombre de 60 acres, à raison de 20 acres pour chacune paroisse, sont le véritable fonds d'icelles, et cela ne peut préjudicier aux plaisirs

de Son Altesse puisque le gibier, outre la nourriture qu'il prend dans lesd. bruières, en trouve encor une plus abondante sur les autres terres et cultures desdictes paroisses. »

*Supplique des paroissiens de Freneuse au duc d'Elbeuf, pour le maintien du messier qu'ils avaient eux-mêmes choisi.*

« Les habitans de la parroisse de Freneuse supplient S. A. de considérer que leurs prédécesseurs ont de tout temps nommé un messier pour la conservation de leurs moissons, auquel ils ont donné une gratification volontaire, lequel est encor à présent en fonction, et ne seroit pas juste, sous son bon plaisir, qu'ilz imposassent une nouvelle charge sur eux par l'establissement d'un autre messier, dont la fonction n'a aucun rapport avec la garde des boys et encor moins avec la charge du sr Maille, sergent garennier, outre que le droict d'establir messier n'est office, mais dépendant de la nomination volontaire des habitans, qui peuvent s'en départir, quand il leur plaira, comme il est nottoire et usité en plusieurs parroisses voisines, estant d'ailleurs considérable que S. A. n'a aucun fief dans lad. parroisse. Comme S. A. a cy-devant agréé les trez humbles supplications des ecclésiastiques, gentilshommes et autres habitans desdictes troiz parroisses, ils espèrent de sa bonté qu'elle leur continuera la mesme grâce, aiant recongneu que la garenne est pour lièvre, et non pour lapin, incompatibles ensemble, et qui ne peut estre autre par la situation du lieu, très ezroit et pressé de tous costez de la rivièrre, en sorte qu'elle seroit infructueuse à S. A. dans une sy petite estendue et attireroit la ruyne entière des quatre parroisses adjacentes. Aussi la dicté garenne a tousjours esté conservée plustost pour les plaisirs du Roy et de S. A. que pour aucun proffict. »

*Nomination d'un messier par les paroissiens  
de Freneuse.*

« Je soubzsigné, presbtre, curé de Freneuse, certiffie à tous qu'il appartiendra que, ce 25<sup>e</sup> jour de may 1634, jour et feste de l'Ascension, issue de la grande messe parrochiale dud. lieu, les parrochiens assemblés en estat de commun, après une assignation à eulx faite ledit jour et heure par Alletz, sergeant royal, vertu du mandement donné de Monsieur le viconte de Pont-de-l'Arche, contenant eulx voir condamner à mettre messier pour garder aux grains de ladicte parroisse, et que iceulx parochiens, à l'instant en estat de commun comme dessus, ont esleu la personne de Jacques Maille pour par icelluy garder tant aux grains, foins, que vignes, qu'aucun dommage ny arrive, tant des champs que isles d'icelle parroisse, et, en cas qu'il y ait dommage, en respondre en son nom; mesmes empescher qu'aucune beste aille aux isles en quelque façon que ce soit, sinon pour labourer jusques et compris le jour St Gille (1); lesquelles en ced. jour sont communes comme par cy-devant a esté accordé entre lesd. parochiens en suyvant la coustume des antiens, pourveu qu'il n'y ait encore des grains : en ce cas on fera garder les bestes. Et aura ledit Maille pour son sallaire et vacation de garder iceulx grains, assavoir : de chaque acre de grain, de telle nature qu'il sera, deux gerbes; d'une acre de prey, deux botteaux; des vignes, de chaque acre, quatre sols; et auquel ils ont donné puissance de se faire payer comme dessus, soit par justice ou autrement, et aussy d'aprocher les délinquans par devant le juge auquel la congnoissance en appartient, lesquelz parochiens ont avec moy signé ce présent certificat en les an et jour dessus dits.... »

Suivent 14 signatures et 2 marques.

Signature du curé : FARIN (2).

(1) Saint Gille, patron d'un prieuré à S.-Aubin-jouxte-Boulleng.

(2) Richard Farin, écuyer, curé de Freneuse dès 1629.

*Fragments de vitraux anciens.* — M. Garreta appelle l'attention de ses collègues sur les vieilles verrières incomplètes qui se rencontrent encore en différentes églises, à Saint-Vincent par exemple, débris parfois informes, mais toujours intéressants, précieux même en certains cas, pour l'histoire de l'art. Il fait des vœux pour qu'ils soient religieusement respectés, d'autant qu'un vandalisme trop facilement absous les remplace volontiers par des œuvres modernes qui ne sont maintes fois que de la vitrerie vulgaire.

M. P. Baudry ajoute qu'à Saint-Godard la partie neuve d'un vitrail n'a aucun rapport avec le reste de la fenêtre.

La Commission ne peut qu'applaudir à la justesse de ces réflexions; mais elles sont d'un accomplissement difficile, tant à cause du goût peu éclairé qui réclame des verrières neuves que de la part des verriers eux-mêmes : leur travail en devient plus coûteux et plus délicat, sans parler de l'abnégation que suppose un raccord, où l'inspiration de l'artiste moderne semble paralysée et où l'avantage est rarement de son côté. Aussi M. le Président a-t-il naguère chaudement félicité, sous ce rapport, un bon travail simplement complémentaire à Saint-Nicaise.

*Fontaine S.-Filleul.* — M. de Beaurepaire présente à la Commission, au nom de M. Lormier, un plan du cours de cette fontaine, qui ne mesure pas moins de 3<sup>m</sup>20 de longueur sur 0<sup>m</sup>33 de hauteur. Il est important surtout par sa date, car certaines parties des légendes remontent avant la fin du xvr<sup>e</sup> siècle.

*Croisset.* — *Anciens vestiges.* — M. Le Breton annonce qu'il vient d'obtenir de M. Gaston Boulet

qu'on respecterait, à Croisset, le vieux mur où l'on attachait jadis des chaînes pour barrer le passage.

Selon M. Pelay, ce lieu serait surtout connu sous le nom du *Trou au Chien*, ou, comme parlait le peuple, le *Cul au Chien*, d'une sculpture portant un chien dont la tête avait disparu.

A quatre heures moins le quart, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

---



## SÉANCE DU 16 MARS 1894

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beau-cousin, Bouquet, D<sup>r</sup> Coutan, Drouet, Félix, Garreta, G. Gouellain, Lormier, Pelay, de la Serre, Simon et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. de Glanville et Gosselin.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté, après quelques menues observations de MM. Pelay, P. Baudry et Bouquet, qui n'en modifient pas sensiblement le texte.

*Correspondance imprimée.* — En voici le dossier : *Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de S.-Pétersbourg*. 1882-1888, 1 vol. et 11 fascicules gr. in-4<sup>o</sup>, avec atlas in-folio; — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, vol. XXXVIII. Cartulaire de l'archevêché de Tours, 11; — *Mémoires et Documents de la Soc. Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, vol. XXVII, 4 fascic. de 1893; — *Société histor. de Compiègne* : procès-verbaux, rapports et communications, 1893; — *Bulletin de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, n<sup>o</sup> 151; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1893, 1<sup>er</sup> semestre; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1893, n<sup>o</sup> 3; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n<sup>o</sup> 168; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1893, 4<sup>e</sup> se-

mestre ; — *Bibliography of the Salishan Languages*, by J.-C. Pilling, 1893 ; — *Ninth annual Report of Ethnology of the... Smithsonian Institution*, 1887-1888, gr. in-8° ; — *L'abbé Cochet et quelques-uns de ses Correspondants*, par l'abbé A. Tougard. (Homage de l'éditeur comme utile complément à plusieurs pages du vol. I des *Procès-Verbaux* de la Commission, par les nombreuses lettres d'Emm. Gaillard.)

Cette correspondance comprend de plus le premier numéro des *Annales de Normandie* ; Nonant, janvier 1894. M. le Président lit le sommaire de cette petite *Revue*, d'où il résulte que son but est tout différent des travaux de la Commission. Il ne saurait donc être donné suite au vœu d'échange exprimé sur l'adresse.

*Monnaies du moyen âge.* — Je ne peux, à mon bien vif regret, écrit notre collègue, M. de Vesly, me rendre à la réunion de la Commission des Antiquités. J'aurais désiré communiquer à mes collègues l'importante découverte que M. Victor Quesné et moi avons faite sur le plateau de Tostes (Eure), en poursuivant les recherches commencées par M. l'abbé Cochet en 1870.

J'espère être plus heureux lors de la prochaine réunion.

Aujourd'hui, je vous prierai de vouloir bien soumettre à l'examen de mes collègues les deux monnaies que vous trouverez ci-jointes. Elles m'ont été envoyées pour compléter les documents que je réunis afin de déterminer l'étiage de la Seine au moyen âge.

Cette découverte a été faite il y a quelques semaines, à Sainte-Vaubourg, hameau dépendant de la commune du Val-de-la-Haye, par M. R. Coulon.

Ces monnaies ont été recueillies, avec un fragment de chaîne d'attache pour les navires, au-dessous du terrain d'alluvion, ainsi que le marquent le petit croquis annexé et la note qui l'accompagne.

Je crois que la pièce portant le n° 1 est du règne de Charles VI :

‡ *Karolus. Francorum. rex.*

Écu aux trois fleurs de lis.

R/ *Sit. nomen. Domini. benedictum.*

Croix pattée avec fleurs de lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cantons.

Il m'a été impossible de déchiffrer la pièce n° 2.

‡ Écu à trois fleurs de lis et timbré.

R/ Croix pattée cantonnée de fleurs de lis, avec une autre fleur de même poinçonnée en abîme.

M. Drouet y reconnaît une monnaie des Valois, surfrappée d'une fleur de lis, sans doute sous Louis XIV.

M. Pierre le Verdier a communiqué à M. le Président la note qu'on va lire :

#### NOTE SUR UN JETON PRIVÉ

Je tiens à la disposition des collections de la Commission des Antiquités, s'il peut lui être agréable, une reproduction galvanoplastique d'un jeton privé, dont je lui soumetts un exemplaire.

Ce jeton, moulé sur un original en argent, en la possession d'un de mes parents, porte à la face : *d'argent à trois têtes de grue de sable, au chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon du champ* (je supplée les émaux, car ils ne sont pas indiqués). L'écu est supporté par deux licornes ; il est timbré d'un casque de face, fermé, orné de lambrequins et surmonté d'une tête de licorne pour cimier. On lit en exergue la devise : *Vir probus præest.*

Au revers, le champ est chargé d'un chardon et entouré de la devise : *Nemo me impune lacessit.* Au bas se trouve la date 1647.

Les armes et la devise de l'avvers sont celles de la famille de Piperay, qui a donné à l'hôtel de ville et au Parlement de Rouen plusieurs de leurs conseillers. Elles étaient portées, en 1647, par noble homme maître Robert Piperai, écuyer, sieur de Marolles et Monthérault, aussi seigneur de Sasnes, le Vouard et des fiefs d'Orbec et de Saint-Germain, conseiller du roi, général des monnaies de Normandie, dont le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (t. VIII, p. 173) a recueilli le nom entre celui de son père, Jacques Piperai, et celui de son fils, François, tous trois ayant successivement occupé la même charge (1).

Quant au sens du revers, il m'échappe. Le chardon et la devise *Nemo me impune lacesset* (ou *laccessit*) sont écossais par excellence ; ils appartiennent même à l'ordre de Saint-André ou du chardon d'Écosse. Or, cet ordre n'était porté que par douze nobles écossais ; il fut aboli en 1586, après la mort de Marie Stuart, et je ne le vois rétabli qu'en 1687.

Pourquoi Robert Piperay avait-il adopté ces emblèmes ? Est-ce en mémoire de quelque ancêtre maternel, décoré de l'ordre du Chardon ? C'est invraisemblable, et d'ailleurs je le connais assez bien, lui et ses proches, pour savoir qu'aucun d'eux ne s'est allié à une famille écossaise. Son aïeul (2) avait été homme d'armes dans la Compagnie de M. de la Mailleraye. Avait-il servi aussi dans la garde écossaise de nos rois, qui comprenait déjà à cette époque des gentilshommes français ? D'ailleurs, au temps où il vivait, la France, alliée de l'Écosse, envoya à maintes re-

(1) *Notice sur l'hôtel de la Monnaie de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire.

(2) Noble homme Robert Piperai, sieur de Monthérault, marié en 1559 à Marguerite Le Fèvre, fille de noble homme Charles Le Fèvre, sieur de Marolles, procureur général en la Cour des Aides de Normandie. — Marolles, dont Monthérault est un hameau, est une commune dépendant du canton de Lisieux.

prises aux Stuarts des secours militaires; et, de 1542 à 1561, les troupes écossaises et françaises combattirent souvent côte à côte contre les Anglais. Est-ce en souvenir de quelque campagne à laquelle son grand-père aurait pris part, sous les Stuarts, que Robert Piperaï orna son jeton d'emblèmes écossais? Si la chose est possible, la véritable raison m'échappe.

Je ne sais pas davantage à quelle occasion le jeton fut frappé : car je ne vois en 1647, ni à une date voisine, se produire aucun évènement de famille dont le jeton aurait pu être chargé de garder la mémoire.

Les familles faisaient parfois frapper des jetons privés. On s'en servait pour calculer ou tenir des comptes, ou bien on les distribuait à l'occasion de quelque circonstance, telle que promotion à des fonctions, nouvel an, mariage ou baptême. Les Morant du Mesnil-Garnier, Thomas I<sup>er</sup>, II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> du nom, marquèrent ainsi leurs mariages de 1616 à 1645. Et je les cite, parce que leurs jetons ont la plus parfaite analogie avec le nôtre : même style, même dessin, même gravure, mêmes dispositions; à l'avvers, les armoiries et la devise, avec les mêmes ornements; au revers, un emblème. On peut voir celui qui fut frappé en 1616 reproduit au frontispice de l'étude de M. Albert Bruas (1) : on dirait qu'il a servi de modèle à celui qui fait l'objet de cette notice.

Je croirais simplement que, général provincial, Robert Piperaï usa de la facilité que lui donnaient ses fonctions pour frapper des jetons, sans destination fixe, qui pouvaient au moins servir à marquer le souvenir de son passage à la Monnaie.

Un assez grand nombre d'exemplaires sont demeurés jusqu'à ce jour aux mains des descendants de Robert Piperaï : sur tous j'ai fait une même observation, à savoir

(1) Albert Bruas, *Les de Morant, du Mesnil-Garnier, etc.* Angers, Lachèse et Dolbeau, 1892, in-8°.

que le revers est fruste au point que le chardon se devine à peine, ainsi qu'on peut le constater sur le moulage. Si le frottement par l'usage, le calcul, par exemple, en était la cause, les deux faces devraient être également usées. Il n'en est rien : sur tous les exemplaires, on peut constater que l'une est aussi bien conservée que l'autre l'est mal. On pourrait peut-être de cette circonstance déduire l'emploi auquel les jetons furent affectés.

La Bibliothèque Nationale conserve, au Cabinet des Médailles, un exemplaire dont les deux faces sont également intactes.

Je me suis assuré que le coin du jeton de Robert Piperaï ne se trouve pas dans les collections de l'hôtel du quai Conti.

*Jeton.* — M. Lormier présente à la Compagnie un jeton où se lit d'un côté : *Civitas Rothomagensis, 1608*, et de l'autre : *Henricus IIII Francorum et Navarr. Rex*. Son principal intérêt est qu'il porte le nom de Nicolas Briot, proche parent des deux monnaieurs du même nom, cités par M. de Beaurepaire dans sa note sur notre hôtel de la Monnaie (*Bulletin*, VIII, 184-185).

M. Bouquet demande la parole pour la communication suivante :

*Note complémentaire sur la Loterie de Louis XIV et le Portail de l'église de Carville, à Darnétal.*

Quand je vous disais, à la dernière séance, que l'existence de ce fait historique me paraissait inconnue, je m'appuyais sur ceux de mes compatriotes qui s'étaient occupés de l'église de Carville : M. Alexandre Lesguilliez, dans sa *Notice sur la ville de Darnétal*, en 1835, un vrai volume, puisque cette *Notice* a 354 pages ; M. Léon de

Duranville, *Darnétal et ses monuments religieux*, en 1850 ; M. André Durand, *Notice archéologique sur la Tour de Saint-Pierre-de-Carville, à Darnétal*, en 1858.

Telle était alors mon opinion, quand, peu de jours après, notre honorable secrétaire me dit que : « Cette loterie était connue et que M. Lesguilliez en avait parlé. » Comme j'affirmais le contraire, en pensant à sa *Notice*, notre collègue me répondit : « C'est dans un travail spécial sur l'église de Carville, dédié à M. Lucien Fromage. »

Ces dernières paroles furent pour moi un trait de lumière et je me rappelai qu'en 1864 M. Lucien Fromage et M. François Lamy, un de mes parents, tous les deux membres du Conseil municipal de Darnétal, qui s'occupaient activement de la restauration de la Tour de Carville, vinrent me trouver à ce sujet. Ils me confièrent qu'ils avaient entre les mains un travail, demandé par eux à M. Lesguilliez, sur l'église de Carville, mais qu'il leur paraissait beaucoup trop long et ne pas répondre au but qu'ils se proposaient d'atteindre.

Ils me firent alors connaître leurs idées, en me priant de les exposer le plus brièvement possible. En toute hâte, je fis une *Notice historique sur la Tour de Carville à Darnétal*. N'y parlant plus de la valeur artistique du monument, bien connue après les travaux de MM. André Durand et Louis Desmarest, l'architecte du département qui devait être chargé de la restauration, je me bornais à rappeler en peu de mots le passé historique de l'église dont cette Tour faisait partie, afin d'ajouter quelque chose à son mérite artistique. J'y rappelais les délibérations favorables de la Commission des Antiquités et du Conseil général en 1859, et son classement, en 1862, parmi les monuments historiques de l'État.

Cette *Notice*, terminée le 8 août 1864, et que j'avais oubliée, ne fut livrée à l'impression qu'en 1866. Elle formait une mince brochure in-8° de 22 pages seulement. M. Lucien Fromage la fit imprimer à ses frais et tirer à

un très petit nombre d'exemplaires pour les membres du Conseil municipal de Darnétal, afin d'en obtenir le vote de 40,000 fr., le Conseil général devant fournir le reste de la dépense, 12,000 fr., que M. le Préfet, le baron Ernest Le Roy, se proposait de lui demander. Le Conseil municipal vota les fonds, dans sa séance du 7 mai 1867, et le Conseil général fit de même dans sa plus prochaine session.

Depuis la communication de notre collègue, je désirais bien vivement connaître le texte révélateur de cette loterie dans le travail de M. Lesguilliez. Peu de jours après, la même personne qui avait signalé le fait à M. l'abbé Tougard, dans un entretien sur ce sujet, vint obligeamment me l'apporter. M. l'abbé Voiment, curé de Longpaon, avait trouvé ce travail, avec ma propre *Notice*, chez l'un des fils de M. Lucien Fromage (1). Il a pour titre : *Lettre-Notice de M. Alexandre Lesguilliez à M. Lucien Fromage, membre du Conseil municipal de Darnétal*. C'est une simple épreuve en première, formant plus d'une centaine de pages, avec les corrections en marge pour la deuxième, qui n'eut point lieu à cause des motifs relatés ci-dessus.

C'est là qu'à la page 59 on lit cette petite note : « Le produit net de la Loterie que Louis XIV avait autorisée en faveur de la réédification de l'église de Saint-Pierre de Carville s'était élevé à la somme de 22,000 livres. — Ordonnance de M. Lamoignon, 15 septembre 1707. »

M. Lesguilliez a dû emprunter le fond de cette note aux registres de la fabrique de Carville ; mais, ainsi présentée, elle s'éloigne sensiblement de la vérité. Louis XIV n'avait pas autorisé une loterie spéciale pour l'église de Carville, puisque son nom se trouvait mêlé avec celui de trois autres églises, un hôpital et des pompes à incendie pour Paris. De plus, on peut croire que la Loterie s'ouvrit à

(1) M. Georges Fromage, aujourd'hui successeur de son père.



Rouen, puisqu'on parle de « l'ordonnance de M. Lamoignon, » c'est-à-dire Urbain-Guillaume de Lamoignon, marquis de La Mothe, Intendant de Rouen, depuis le 3 novembre 1704. Elle s'ouvrit à Paris, en 1700, au capital de dix millions, avec les détails financiers que je vous ai fait connaître. Il faut remarquer cette façon, très commode et peu dispendieuse pour l'État, d'établir le budget des Cultes sous l'ancien régime.

On voit donc que la petite note de M. Lesguilliez, jetée négligemment au bas d'une page, dans un travail resté en épreuves, ne permet guère de dire : « l'existence de cette Loterie était connue. » Elle ne le fut que du seul auteur de ce travail, à Darnétal. Mais son travail eût-il été publié, la note est si incomplète et si ambiguë que la vérité sur cette Loterie serait encore à connaître.

Le mérite de la révélation reste donc à l'*Almanach historique*, non de 1701, comme je l'ai dit, mais de 1706, comme M. le Bibliothécaire de l'hôtel Carnavalet a eu l'obligeance de me le dire, dans un complément d'information. La gravure, représentant le tirage qui avait eu lieu en 1705, est signée : « De l'Armessin, sculp. » — L'artiste fut Nicolas de Larmessin fils, graveur du roi, élève de son père. Il a représenté en tête de la gravure les six médaillons dont je vous ai parlé, et, au milieu, il a eu grand soin de placer un beau portrait de Louis XIV : car, à cette époque même, l'idole de Versailles, à son déclin, remplissait encore toute la France de sa personne.

Le seul mérite de la note de M. Lesguilliez est de révéler le maigre chiffre de 22,000 livres, attribué à l'église de Carville, sur la colossale loterie de dix millions de livres, autorisée pour des œuvres d'utilité publique. On se plaint quelquefois des lenteurs administratives de nos jours. Les choses n'allaient pas beaucoup plus vite autrefois. La Loterie, autorisée par Louis XIV en 1700, est tirée seulement en 1705 ; le tirage est représenté en 1706, et c'est en 1707 que l'Intendant de Rouen, Guillaume de

Lamoignon, informa la fabrique de Carville de la somme qui lui était attribuée, quand le pouvoir central l'en eut informé lui-même.

Le chiffre de cette somme et cette date, voilà tout ce que fait connaître la note inédite de M. Lesguilliez, et qu'elle ajoute à ma précédente communication.

Une fois de plus, ce cas particulier montre combien il faut se défier de tous ces travaux de seconde main, dont les auteurs ont négligé de recourir aux sources authentiques. Trop souvent ils aboutissent à l'erreur, qu'ils servent à propager, d'autant plus sûrement que, suivant la juste remarque du bon La Fontaine :

L'homme est de glace aux vérités ;  
Il est de feu pour les mensonges.

A propos de Darnétal, le docteur Coutan explique qu'après avoir visité l'église de Carville, il est convaincu qu'elle a eu jadis un transept, contrairement à ce qui a été dit dans la précédente séance. M. Bouquet remarque qu'il n'a voulu parler que de l'église actuelle. M. Coutan fait observer que l'édifice actuel n'est pas une reconstruction, laquelle d'ailleurs eût peut-être mieux reproduit l'aspect d'un vaisseau antérieur, car l'église actuelle n'est que le résultat de remaniements considérables. M. Simon confirme ce sentiment par un témoignage tout personnel : il a vu dans sa jeunesse, grâce à des terrassements exécutés dans l'ancien cimetière qui entourait l'église, les fondations du transept sud à terminaison polygonale. M. Coutan ajoute que cette disposition, qui rappelle l'église de Vatteville, est assez rare dans notre région.

*Chapelle Saint-Julien.* — M. le Président, après avoir constaté que la Commission ne saurait agir avec

une influence décisive en faveur de ce très intéressant monument, demande quelles sont les dernières nouvelles du projet de restauration.

M. Pelay répond que la commune du Petit-Quevilly a voté une allocation de 2,000 fr. Cette somme n'est d'ailleurs qu'une mise de fonds préparatoire, puisque le département fournira un subside égal au secours qui pourra être obtenu du Ministère, et qu'une souscription locale doit être organisée par les soins de M<sup>me</sup> Knieder. M. Adeline ajoute que M. Sauvageot compte exécuter cette année les travaux de maçonnerie.

Plusieurs membres se préoccupent en outre des peintures, et, tout en se demandant si leur date est définitivement fixée, ils en souhaiteraient la restauration ou demanderaient au moins une reproduction de leur état actuel.

La restauration est une besogne fort délicate et, par conséquent, discutable. Toutefois M. Coutan signale un bon travail de ce genre opéré à Cahors, par les soins de l'État, sur des peintures fort anciennes. Pour ce qui est de l'état actuel, M. Adeline apprend à la Commission que M. Sauvageot l'a reproduit par de bonnes aquarelles, si bonnes, en effet, que M. Félix a regretté qu'elles fussent vouées à l'oubli au fond des casiers du Ministère. De plus, des échafaudages ont permis d'obtenir des clichés photographiques aussi satisfaisants que possible, dont les archives de la Commission accueilleraient volontiers une épreuve. Quelques membres jugeraient même à propos que les dessins de M. Sauvageot fussent également photographiés.

*Église Saint-Laurent.* — Sur l'invitation de M. le Président, M. Gouellain énonce la pensée que la Commission ne peut rester indifférente à l'heureuse solution qui vient d'être enfin obtenue sur cette grosse question archéologique, et il estime que le procès-verbal doit en attester son entière satisfaction. Retraçant sommairement les péripéties de cette négociation laborieuse, il se plaît à rappeler qu'à la Commission revient l'honneur d'avoir formulé la première opposition fortement motivée à une démolition dès lors décidée, disait-on, et déjà presque commencée.

Notre confrère signale avec complaisance l'excellent accueil que les membres, délégués à ce sujet par la Commission, reçurent de M. le Préfet, qui a voulu n'épargner ni soins ni démarches pour mener à bien cette longue et difficile entreprise. Il y a si pleinement réussi que l'église sera conservée dans son intégrité et deviendra la propriété de l'État au prix de 180,000 fr.

Divers membres souhaitent qu'un résumé des différentes phases de l'expropriation soit joint au procès-verbal. M. Félix y insisterait d'autant plus volontiers que les mémoires présentés au Conseil d'État sont savamment étudiés, fixent la jurisprudence et constituent un précédent considérable pour des litiges qui pourraient, à l'avenir, s'élever en pareilles circonstances.

Au sentiment d'un certain nombre de nos collègues, la Commission se doit d'exprimer à M. le Préfet sa gratitude sur l'appui dévoué et efficace qu'il vient de prêter aux intérêts archéologiques de la cité. M. le Président approuve fort cette proposition, et il estime qu'au lieu d'une simple députation, qui ne laisserait après elle aucun souvenir, il est préférable de consigner

au procès-verbal les remerciements de la Commission, pour les efforts très énergiques qu'a faits M. le Préfet afin de répondre aux désirs de la Commission, sans craindre les inconvénients que cette légitime revendication pouvait lui attirer.

La motion de M. le Président est adoptée à l'unanimité. Il est, en outre, statué que l'extrait du procès-verbal sera adressé à M. le Préfet dans la forme ordinaire, ce qui a eu lieu le 19 mars.

- M. le Président, après avoir constaté que les grilles de Saint-Ouen ne sont pas l'œuvre de Le Friand, termine par la communication de quelques pièces d'archives dont voici le texte.

#### EXTRAITS DE TESTAMENTS

Pendant longtemps, les corps des défunts furent inhumés la tête découverte, probablement par mesure de police. Cet usage fut retenu pour les ecclésiastiques après qu'il eut été abandonné pour les laïques. Il subsistait encore en 1706; mais on en reconnaissait les inconvénients, et il y a lieu de croire qu'il disparut généralement dans le cours du dernier siècle.

Aux extraits de testaments qui font allusion à cette pratique, j'ai joint une lettre d'une dame de la Haute-Normandie, où il est question de la manière dont on portait le deuil en 1635.

Le style de cette dame m'a paru assez piquant pour que je me sois cru permis de donner une lettre d'elle, qui ne rappelle en rien le genre de Balzac, pas plus que celui de M<sup>me</sup> de Sévigné, et que pourtant on lira, je pense, avec plaisir.

*Testament de M<sup>e</sup> Marguerin Caben, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Hault et Saint-Félix à Elbeuf, 7 avril 1649.*

« Je prie que mon corps soit inhumé au cimetière de l'église de Saint-Jean d'Elbeuf, soubz les galleries où est pozé une tombe, dans un coffre couvert, sans aucuns ornemens d'église, sans faire tort à ceux qui en désirent avoir. »

*Testament de Jacques Le Febyre, curé du Bocasse 1654.*

« Je recommande mon corps à tous mes paroissiens, à tous nos voisins, à Messieurs les curés et frères du Saint-Rosaire et à tous autres nos amis, et particulièrement à MM. les curés, sçavoir est : noble homme Messire François Le Blond, curé du Valmartin, et à la personne de Messire Pascal Le Roux, notre bien aimé cousin, curé de Leuilly, lesquels je supplie tous deux d'accepter l'exécution du présent testament... »

Il leur demande « de faire inhumér son corps avec ceulx de Messieurs nos frères deffunctz et devantiers curés du Bocasse, estant mis dans ung cercœuil de bois et enfermé la face cachée, sans montrer, ny ornemens extérieurs (1). »

(1) Par le même testament, le curé fait des legs « pour faire apprendre métier à queque pauvre garchon ou aider à marier quelque pauvre fille. » Il donne à la confrérie du Saint-Rosaire 50 l., « qui seront employez à faire faire les quatre petits ymages dorés, deux aux deux niches du tabernacle, ung saint Grégoire pape, et saint Ambroise, et deux où se mectent les précieux otz, ung saint Dominique et une sainte Catherine de Sienne, » 4 mai 1654. — Arch. de la S.-Inf. G. 8033.

*Testament de Louis Basty, bachelier de Sorbonne,  
curé de Beuzeville-la-Grenier, en 1707.*

« Lègue à Thomas-Joseph Benard, son neveu, les jetons et la bourse que lui avait donnés M<sup>me</sup> la maréchale de la Motte (1).

» Pour la sépulture de son corps s'en repose sur le soin et la charité de ceux qui l'assisteront à sa dernière heure, les priant que cela se fasse d'une manière simple et chrétienne, qu'on mette son corps dans un coffre à la manière des laïques, parce que, ayant la face découverte, cela ne fait que exciter du bruit et du tumulte dans le lieu saint, »  
8 novembre 1707 (2).

*Lettres de Marie Guenet, veuve de M. Coquerel,  
sieur du Fresnay (3), à son fils, écolier à Paris, où  
l'on trouve quelques détails sur les modes de deuil,  
1635.*

« Mon bon fils, je vous envoie les lestres de mon cousin Audasse (4), par lesquelles je croy quy vous mande le décets de votre mère grande, quy fust jeudy, huit heures de matin, avec des pansés de Dieu et l'esprit aussi bon jusques à la fin comme en sa santé. Je prie le bon Dieu quy me fasse la grasse d'imiter sa vie pour aprendre à bien mourir. Je croy qu'elle est avec Dieu, car elle a souffert son mal

(1) Ustille de la Roche-Courton, veuve de Louis-Charles, comte de la Motte-Houdancourt, maréchal de France, grand d'Espagne de la première classe, chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur de Gravelines.

(2) Arch. de la S.-Inf. G. 8023.

(3) Fresnay-le-Long, canton de Tôtes (S.-Inf.).

(4) Probablement Jean Laudasse, avocat au Parlement et secrétaire de la Chambre du roi.

avec grande patience, quy a esté bien long. Je prie Dieu que sa bonne vie et bonne fin vous puisse donner sujet d'estre gens de bien. Aussi tost mes lestres receues, vous vous ferés vestir de dœil, ferés fere vostre manteau assez long. Vous vous informerez de quelle serge il vous faut, au drapier. Priez la femme à monsieur Hellot qu'elle vous ayde à achapter ce quy vous faut, en y prenant ung chapeau avec ung long crespé pendant; il vous faut des esguillettes de crespé et des jartiers, des souliers couvers de serge et de grans collets unis. Je croy qu'il vous faut prendre de la serge de Ségovie. Vous me ferés ung mémoire de tout ce que vostre vestement vous coutera. Je vous envoie cent frans, par lestre de change, que mon cousin Audasse m'a obligée de me fere bailler, quy vous envoie. Vous serrerez le reste de vostre argent. Il sera tout venu. Je vous le déduirès lorsque je vous enverray vostre dernier cartier. Mandez moi s'il y a autant de maladie à Paris comme l'on dit. Prenez garde où vous allés quand vous sortés. Adieu, nous nous recommandons tous à vous, demeurant

» Vostre bonne mere à jamais.

» M. Guenet. »

Le XIII de may (1635).

1635. — « Mon bon fils, ayant trouvé l'ocasion de monsieur Bechamet, quy m'a voulu fere la faveur de vous donner ces lettres, je l'en ay supplié tant pour sçavoir de vos nouvelles, à raison que j'ay appris qu'il y a cinq ou six des escolliers de vostre college quy sont sortis, entre autres le fils de Monsieur de Saint-Martin. Mandés moy comme cela est arivé. Je croy quy vous ennuyra de luy, car il me semble qu'il vous fesoit l'honneur de vous aymer. J'ay esté la semaine passée à Houpeville (1), comme je vous avois escript. A mon retour, je trouvé ma mere qui estoit

(1) Houpeville, commune du canton de Maromme, arrond. de Rouen.



revenue de Cantelieur (1) du jour de devant qui estoit malade d'une retension d'urine; elle a esté fort malade. J'en ay eu bien de l'affliction, mais à present il y est bien amendé, Dieu mercy. Je ne voüs feray plus long discours, car l'heure me presse. Je finiray pour vous fere les recommandations de mon cousin Audasse et de beaucoup de nos amis qui sont venus voir ma mere, qui ce sont informés de vous, entre autres de Monsieur mon cousin de Lamberville. Mandés nous sy nous (2) parle de paix à Paris et ce que l'on en dit. Nous a bien eu de la peur des gens d'armes au Fresné, à raison qu'il y en a bien eus aux villages circonvoisins; mais Monsieur de Heugleville (3) les en a destournés. Nous aprehende bien le peis de Caux. Vostre frere est plus meschant que jamais, il y a huit jours qu'il ne va point en classe. Maistre François luy a remené aujourd'uy et en a bien pris de la peine. Le bon Dieu le veille bien fere changer. Bon soir, mon cher fils, je vous baise en pensée et suis

» Vostre bonne mere à jamais,

» Marie Guenet.

» Le XIX d'avril.

» Ma mere et mon frere vous baise les mains et Monsieur de Canbenars, qui c'est trouvé à la lecture de ces lestres. »

*Suscription :*

*A Monsieur,  
Monsieur Coquerel,  
à la rue de la Harpe,  
au colege de Harcourt,  
à Paris.*

Port III sous.

2 cachets fil de soie (4).

(1) Probablement Cantelieu, près Rouen.

(2) *Nous*, employé encore dans ce sens au pays de Caux, a pris la place de *l'on*, transformé en *non* et adouci en *nous*.

(3) Hugleville, près de Fresny-le-Long. La seigneurie de Fresnay avait appartenu à la famille de Hugleville avant d'appartenir à la famille Coquerel.

(4) Arch. de la S.-Inf. F. Bailleul.

NOTES SUR LES CRYPTES DE SAINT-GODARD ET  
SAINT-GERVAIS

Le mot *crypte* est un mot assez récent, substitué, par honneur, à des mots vulgaires, *cave* ou *cellier*, les seuls qu'on employât autrefois.

Farin, qui était, comme on sait, simple clerc matriculier de Saint-Godard, décrit ainsi la crypte de cette église : « La cave où est ce riche trésor (le tombeau de saint Romain) est parfaitement quarrée, ayant de tous cotez dix-huit pieds; sa voûte est belle et fermée en arc d'augive, soutenuë d'un pilier au milieu. Elle a aussi un autel très bien paré où l'on celebre tous les jours plusieurs fois le saint sacrifice de la messe. On y descend par deux escaliers divers qui ont chacun saize marches, qu'on a construits fort à propos pour la commodité du peuple, qui, pour éviter la confusion, descend par un costé et monte par l'autre. »

Ces escaliers furent pratiqués en 1537, comme l'indique cet extrait d'un compte de la Fabrique : « Du 22<sup>e</sup> jour de mars (1537), baillé à maistre Estienne Giffart et à deux autres massons, pour avoir veu et visité le lieu où est le degré pour descendre au cellier de la dicte église et avoir marché la descente dudit degré, faict et mis par escript le devis d'icelui degré, pour le descord de Pierre Chrestien, masson, 20 sous. » Ce dernier devait être l'architecte avec qui l'on avait traité pour la construction des escaliers en question : il est vraisemblable que son travail avait donné lieu à une contestation entre lui et la Fabrique.

La crypte de Saint-Romain était pourvue d'un autel et décorée du nom de chapelle. Il est fait mention, dans le compte de 1586-1587, d'un « coffre de bois pour faire un autel à la cave de Mons<sup>r</sup> saint Romain ; » dans celui de 1602-1603, des « osmones de la chapelle et sépulture de Monsieur S. Romain ; » dans celui de 1604-1605, « d'un

bassin (à recevoir les aumônes) au sépulcre de Mons<sup>r</sup> S. Romain. »

Le compte de 1527 parle du cellier Saint-Romain, dont l'*esclere* fut alors réparée par un maçon.

Ces mêmes noms de cave et de cellier sont donnés à la crypte de Saint-Gervais, non moins recommandable que la précédente par ses souvenirs, assurément plus renommée à raison de sa haute antiquité.

Le même Farin en donne cette description, p. 138 de sa *Normandie chrestienne*, 1659 : « La cave de saint Mellon est directement sous le chœur de ladite eglise ; on y descend par un escalier de 26 marches de pierre ; sa voute est fort exaucée et soutenuë par le milieu d'une arcade de pierre de taille ; ladite cave a, de longueur, 33 pieds, et, de largeur, 16 pieds. On n'y void plus de sepulchre, mais il y a resté jusques à l'an 1141, comme le témoigne Robert Cenalis dans son *Histoire ecclésiastique*. Il y a aussi un autel où l'on dit la messe tous les jours, ce qui rend ce lieu mille fois plus recommandable que les tombeaux des Roys d'Egypte avec tous leurs marbres et leurs pyramides ; aussi, faut-il avouer que ce sacré séjour n'est pas moins remply de silence que de sainteté ; il semble qu'on y entende de jour et nuit la musique des anges et que la vraye et solide devotion y ait élu son principal domicile. Mais je ne sçay par quel malheur ce saint lieu n'est pas connu et honoré comme il faut. »

Des quêtes se faisaient dans cette crypte à la fête patronale, les jours de Saint-Mellon et Saint-Romain, et le mardi des Rogations, où toutes les paroisses de la ville se rendaient processionnellement, chanoines de la cathédrale en tête, en l'église de Saint-Gervais. Ce jour-là, si grande était la foule qu'assez fréquemment la prédication dut se faire dans le cimetièrre ; l'archevêque Eudes Rigaud y avait prêché à cette occasion.

Pour cette solennité, l'église était ornée avec tout le luxe que permettaient les revenus fort médiocres de la

Fabrique. On paya, en 1559, 8 sous à un homme qui coucha dans l'église pour veiller à la conservation des ornements les jours des Rogations et de Saint-Gervais.

Voici quelques extraits des comptes où sont indiquées les quêtes faites dans la crypte :

« 1536, le jour S. Gervais, ceully, tant au bachin de l'œuvre que aux reliques et le cellier, 4 l. 2 s. 3 d.

» 1536, le dimanche xxiii<sup>e</sup> jour d'octobre, a esté ceully au bacin de Notre-Dame, à ce compris le jour S. Mellon et jour S. Romain, par les Trésoriers, 17 sous. — Reçu, le xxvii<sup>e</sup> d'octobre, compris le jour S. Mellon et le jour S. Romain, 6 s. 1 d.

» 1549, le mardy des Rogations, ceully, tant par Le Pellé au cellyer que en hault, 4 l. 3 s.

» 1552, le mardi des Rogations, ceully, tant au bachin que aux reliques, tant du cellyer que en hault, 102 s. 2 d.

» 1553, mardi des Rogations, tant aux bachins de l'œuvre que aux reliques d'en hault que du cellyer, 117 s. 7 d.

» 1555, mardi des Rogations, ceully, tant aux reliques que au bachin et au chelier, 4 l. 17 s. 6 d.

» 1556, mardi des Rogations, ceully, tant aux reliques, chellyer que aux bachins, 105 s. 4 d. (1) » — Cette année,

(1) Semblables dévotions à signaler vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle : « 1570, le mardi des Rogations, au maître-autel, 104 s. Coeully par les fillectes, 39 s.; aux reliques, 33 s.; au celier coeully 32 s. 6 d. — 1570-1571, quêtes les jours de S. Mellon et S. Romain. — 1571-1572, le jour S. Gervais et le dimanche 22, tant au buffaict, reliques, maistre autel, scellier, que par les filles avant l'église, 10 l. 1 s. 7 d. — 1574-1575, le mardy des Rogations, cueilly, tant au buffet, maistre autel, chelier, que avant l'église par les filles, 7 l. 19 s. 8 d. — 1588, cueilli au maistre autel, au buffet et cave, comme aux filles. — 1590, cueilli, à la S. Gervais, au maistre autel, cellier et buffet et filles. » — La S. Gervais et le dimanche suivant étaient des jours de pèlerinage : « 1608, le jour S. Gervais, compris le dimanche de l'alcé; 1633, le jour S. Gervais et dimanche de l'alcé. »

on plaça dans la crypte 2 bancs ou *formes*, à l'usage des pèlerins.

L'église Saint-Gervais eut à souffrir autant et plus qu'aucune autre de Rouen en l'année 1562, d'abord, de la part des protestants, en haine du culte catholique; ensuite, de la part des troupes royales, après que la ville eut été prise d'assaut et abandonnée à la rapacité du soldat, suivant les lois de la guerre (1).

La crypte n'avait pu être démolie, mais elle ne présentait plus qu'un amas de décombres. Dès la fin de cette année, plusieurs hommes étaient employés à la dégager des ruines qui s'y trouvaient amoncelées (2).

En 1564 et 1566, on signale dans les comptes quelques travaux de faible importance (3).

En 1595, l'église put être reconstruite. On paya, cette année-là, aux clercs de l'amiral de Villars 10 s. « pour avoir escript sur le dos de la requête pour avoir permission de rebastir l'église et avoir fait signer lad. requête audit sieur amiral; — 3 s. à un brouettier pour avoir porté et rapporté les hardes le jour que ladite église fust dédiée. »

Nécessairement, il fallut s'occuper de la crypte. On paya à François La Chausse, maçon (évidemment l'architecte

(1) Procès contre ceux qui avaient endommagé l'église. — « Pour les rachines de noyers que l'on avoit coupés dans le cymetière du temps des Huguenots, 10 l. » — 1563 : on fait revenir le bois trouvé en la cour de M. Péricard, les chaperons des murets de cimetièrre trouvés en la maison de M. de Bourgogne. — 1564 : assignation à M. de Bourgogne pour l'obliger à rendre les pierres des piliers.

(2) 1562 : « A deux hommes, pour avoir vidé le cellier, 12 s.; à deux hommes qui ont aidé à vider le cellier, 12 s. — A trois hommes qui ont vuidé le cellyer, 15 s. »

(3) 1564 : « A ung menuisier, pour avoir raccoutré le coffre du cellier, 2 s. — 1566, on fait vider les pierres de la cave et raccoutrer, 9 l. 28 s. — A Jehan Desmarets, pour avoir fait l'estrappe de la cave, 64 s. »

de la nouvelle église), « 42 livres pour avoir vuïdé la cave et fait la couverture du degré », en d'autres termes, le haut de l'escalier par lequel on y avait accès. On avait dû y poser une pièce de bois destinée à porter le crucifix ou jubé, partie essentielle des églises, suivant l'usage général du diocèse.

L'accès à la crypte se faisait encore par une trappe ouvrant dans la grande nef au devant du chœur. Assez longtemps après, l'escalier fut mis où il est, avec une sortie dans la nef latérale de droite. Ce changement est indiqué au compte de la Fabrique de 1676-1678 : « Payé à Anthoine Millets, maître masson, la somme de 213 l. 17 s. 2 d., tant pour sa payne, journées de massons et manœuvres, d'avoir destourné la cave de S. Mellon (1) de devant le crucifix, où elle est présentement, y compris les pierres qu'il a convenu pour faire la dite descente, 226 l. 5 s. 2 d. »

A quatre heures moins le quart, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

(1) Je suppose que c'est à l'autel situé dans cette crypte, désigné constamment par le nom de Saint-Mellon, que se rapporte la citation suivante : « 24 septembre 1666 : la Confrarie de S. Mailon, qui, de tout temps, a eu la clef du tronc de la dite chapelle, continuera à en jouir comme du passé, et pourra y mettre un bassin de queste, lors des dévotions d'icelle, sans préjudice de celui du Trésor, qui doibt avoir la préférence en tout et en toutes occasions. »

## SÉANCE DU 9 JUIN 1894

Elle ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Lefort, Milet, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Coutan, Félix et de Vesly.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

*Église Saint-Laurent.* — Il fournit seulement à M. Le Breton l'occasion de rendre hommage au concours zélé de la Commission municipale et de la Société des anciens monuments rouennais pour la conservation intégrale de ce beau monument. Comme on le croira sans peine, le directeur du Musée des Antiquités ne s'y est pas épargné davantage; et il a pu même servir d'avoué à son collègue de l'Académie, M<sup>e</sup> Marais, chargé de défendre les intérêts de la ville.

*Remerciements à M. le Préfet.* — M. le Président ajoute qu'il s'est acquitté avec empressement de la mission dont l'avaient chargé nos collègues, pour remercier le premier magistrat du département de son précieux appui dans cette circonstance. M. le Préfet a bien voulu lui exprimer de vive voix et lui confirmer par un billet combien les sentiments de la Commission l'ont touché.

*Correspondance imprimée.* — Sont présentés à ce titre : *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1892 ; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, 1892, fasc. 4 ; — *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1893, fasc. 3 et 4 ; — *Bulletin archéologique*, idem, 1893, fasc. 2 (1) ; — *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, vol. XII, 4 ; XIII, 1 ; — *Bulletin de la Soc. industrielle d'Elbeuf*, 1893 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise* n° 100 ; — *Cartulaire de Saint-Michel-lès-Châlon*, 1894 ; — *Discours de MM. Levasseur et Spuller, à la séance générale du Congrès*, 31 mars 1894 ; — *Société des Antiquaires de Londres : Procès-verbaux*, 1891-93, 5 fascicules ; — Idem, *Index of archaeological Papers*, 1891-92 ; — Idem, *Accusé de réception en date du 21 mars dernier du Bulletin de la Commission*, IX, 2.

La circulaire ministérielle du 24 mai dernier porte convocation pour le 16 avril prochain, du trente-troisième Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne ; elle est accompagnée de dix exemplaires du programme de ce Congrès.

(1) M. Pelay demande l'insertion au procès-verbal d'une phrase de la courte notice nécrologique que donne ce *Bulletin* (p. LXXVII) sur notre ancien confrère M. Michel Hardy. On remarque que la pièce mentionnée a obtenu d'ailleurs une publicité étendue. Mais en raison de son intérêt, voici le passage où parmi les opuscules de notre regretté confrère est cité :

« Un article de compte daté de 1429, et relatif à la somme payée par la ville de Périgueux pour faire chanter une messe de réjouissance à l'occasion des nouvelles apportées par Me Hélie Bodant, des grands miracles accomplis en France par la main de Jeanne d'Arc. »



*Correspondance manuscrite.* — Par sa lettre du 7 avril dernier, M. le Préfet a informé M. le Président qu'il a transmis le 25 février, à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la délibération de la Commission sur la nécessité de restaurer l'église Sainte-Gertrude. « M. le Ministre, ajoute-t-il, vient de me faire connaître qu'il a invité M. Sauvageot, architecte, à visiter cet édifice, et à dresser un devis des travaux qui lui paraîtront avoir un caractère d'urgence. »

La Commission remercie M. le Préfet de cette importante communication ; et, sans se faire illusion sur la célérité de la suite qui pourra y être donnée, elle en prend acte pour ne rien omettre de ce qui doit assurer un résultat si désirable.

M. Bouquet fait la communication suivante :

*Deux inscriptions dans la chapelle du château  
d'Esneval, à Pavilly.*

Avant d'aborder mon sujet, permettez-moi, Messieurs, d'expliquer pourquoi je dis : « le château d'Esneval. » et non « le château de Pavilly », en m'éloignant de l'usage ordinaire. C'est que cet usage est né d'une confusion, et qu'il faut bien distinguer « le château de Pavilly, » qui n'existe plus, du « château d'Esneval, » qui existe encore.

Un ancien registre, conservé à Pavilly, dans les archives de la famille d'Esneval, le dit fort clairement : « C'est une chose admirable de veoir ces deux anciens châteaux cy proche l'un de l'autre. Celui de Pavilli est plus proche du bourg, et celui d'Esneval est un peu plus avancé dans le milieu de la coste. »

Le château de Pavilly était, en effet, à la place occupée aujourd'hui par les halles, et on en a retrouvé les fondations, quand les halles ont été bâties, il y a une cinquantaine d'années. Le château d'Esneval existe aujourd'hui, à peu de chose près, à la place qu'il avait occupée primitivement.

Une remarque encore sur le château de Pavilly disparu. C'est qu'à l'origine il ne portait pas le nom de *château*. La preuve s'en trouve dans le *Registre des visites d'Eude Rigaud*, archevêque de Rouen. La liste des ordinations faites à Rouen, en 1263, donne parmi les sous-diacres ordonnés par lui : « Maître Richard pour la chapelle du *Manoir* de Pavilly. » Et quand le même sous-diacre fut ordonné prêtre, le dimanche qui précéda Noël de la même année, le registre donne encore : « Maître Richard pour la chapelle du *Manoir* de Pavilly. »

Le *Manoir* de Pavilly, tel était donc le vrai nom de la demeure des premiers seigneurs de Pavilly.

Quand les deux familles d'Esneval et de Pavilly eurent été réunies en 1280, par le mariage de Robert d'Esneval avec Marguerite de Pavilly, le manoir fut abandonné ; et c'est alors qu'un de leurs descendants, Robert d'Esneval, troisième du nom, chevalier, seigneur d'Esneval et de Pavilly, en présence des malheurs de la guerre de Cent ans, songea au manoir disparu. Il présenta à Charles V une requête en ces termes :

« Comme en sa dite ville de Pavilly, il ait une mote d'ancienneté bien taillée et disposée à fortifier en laquelle le dit exposant se pouvoit retraire en cas de nécessité pour la salvation de lui et de ses biens en cas que icelle seroit fortifiée, emparée et mise en état de défense, de laquelle chose il a très grand désir ; » il demandait donc à la fortifier. Au mois de septembre 1377, Charles V lui accorda la permission demandée ; et Robert III d'Esneval bâtit, à la place de l'ancien manoir de Pavilly, une nouvelle fortifi-

cation qui méritait le nom de « château de Pavilly, » au point de vue militaire. Mais ces nouveaux remparts ne purent protéger les d'Esneval contre les Anglais, qui occupèrent le nouveau château-fort et le château d'Esneval, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

Lorsque la conquête de la Normandie, par Charles VII, eut ramené dans son domaine Robert de Dreux, alors chef de la famille d'Esneval, il ne trouva plus que des ruines. Le château-fort de Pavilly était détruit, et le château d'Esneval en triste état ne pouvait contenir un prince allié à la famille royale. C'est alors que Robert de Dreux bâtit, en 1469, sur l'emplacement de l'ancien château d'Esneval, un nouveau château dont il existe une vue à la Bibliothèque nationale, et dont la famille actuelle possède une copie.

Le corps du château d'Esneval, reconstruit au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, avait quatre tourelles aux quatre angles, avec une galerie de cinq arcades, ouvertes sur la face est qui regarde le parc. Les deux pignons sont orientés sud et nord. De la tourelle nord-est du château partait une galerie moins élevée que le corps du château, allant en retour d'équerre, de l'ouest à l'est, pour rejoindre la chapelle du château d'Esneval primitif, la seule partie qui fût conservée.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, cette chapelle tombait de vétusté et le château lui-même exigeait de grandes réparations et des agrandissements. On fit alors deux ailes à la suite des tourelles et une nouvelle chapelle fut bâtie à l'extrémité de l'aile du nord, sans lui faire suite, mais un peu au-dessous de cette aile, du côté du parc, le chevet étant au nord et la façade au sud.

Voici l'inscription latine que l'on trouve, dans la sacristie, sur une plaque de cuivre rouge, en lettres rondes, relative à sa fondation :

ANNO DOMINI MDCCLXX, DIE VERO  
 XXVI MENSIS JUNII, HOCCE ORATORIUM  
 PUBLICUM PLURIBUS ABHINC SECULIS FUNDATUM  
 SUB INVOCATIONE SÛ THOMÆ CANTUARIENSIS  
 MUNIFICENTIA & LIBERALITATE D. D. PETRI  
 ROBERTI LE ROUX, BARONIS D'ESNEVAL &  
 D'ACQUIGNY, NORMANIE VICEDOMINI, IN  
 SUPREMO NORMANNIE SENATU PRÆSIDIS  
 INFULATI REÆDIFICATUM, SUB INVOCATIONE  
 EJUSDEM SÛ THOMÆ CANTUARIENSIS CUM  
 PRECIBUS & CÆREMONIIS PRO BENEDICTIONE  
 ORATORIUM (1) PUBLICORUM IN RITUALI  
 DIOECESANO PRÆSCRIPTIS DICAVIT SOLEMNITER  
 ILLUSTRISSIMUS & REVERENDISSIMUS D. D.  
 DOMINICUS DE LA ROCHEFOUCAULD, ROTHOMAGENSIS ARCHIEPISCOPUS.

« L'an du Seigneur 1770, le vingt-sixième jour du mois de juin, cet oratoire public fondé depuis plusieurs siècles déjà, sous le vocable de saint Thomas de Cantorbéry, reconstruit par la munificence et la libéralité de messire Pierre-Robert Le Roux, baron d'Esneval et d'Acquigny, vidame de Normandie, président à mortier au Parlement de Normandie, l'Illustrissime et le Révérendissime Monseigneur de la Rochefoucauld l'a solennellement consacré sous le vocable du même saint Thomas de Cantorbéry, avec les prières et les cérémonies prescrites dans le rituel du diocèse pour la bénédiction des oratoires publics. »

Il semble étrange, au premier abord, qu'une famille telle que la famille d'Esneval, dont quelques membres avaient pris part, au XI<sup>e</sup> siècle, à la conquête de l'Angleterre et aux croisades, n'eût encore, au XVIII<sup>e</sup>, que le titre de *baron*, l'avant-dernier des titres nobiliaires, depuis la constitution de la hiérarchie féodale. Mais ce fait s'ex-

(1) Il faut lire : *Oratoriorum*.

plique tout naturellement par la date à laquelle il lui fut accordé. « Le titre de baron était dans l'origine un des plus illustres et paraissait renfermer tous les autres. Les contemporains de Guillaume-le-Conquérant l'appelaient le *fameux baron*. Il semble, dit La Curne-Sainte-Palaye, que les titres de barons, marquis, ducs et comtes, étaient souvent confondus au moins dans les premiers temps du régime féodal. Le nom de *baron* paraît avoir été le terme générique pour toute espèce de grand seigneur, celui de duc pour toute espèce de chef militaire, celui de comte et marquis pour tout commandant d'un territoire... Le chef de la maison de Montmorency prenait le titre de *premier baron de France* (1). »

Quant au titre de *vidame de Normandie*, il est de date plus récente, d'après le dire de M. Chéruel : « Louis XI ajouta en faveur de Robert de Dreux, le titre de vidame de Normandie à celui de baron d'Esneval, avec le droit de justice dans ses domaines (2). » Jusque-là le baron d'Esneval avait pris dans ses aveux le titre de *vidame des ducs de Normandie*. C'est en 1471 que Louis XI accorda ce changement de titre et que Robert de Dreux, baron d'Esneval, devint *vidame de Normandie*.

L'archevêque de Rouen, de la Rochefoucauld, qui occupait le siège depuis 1759, bénit donc, le 26 juin 1770, la nouvelle chapelle du château d'Esneval, reconstruite par Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, président à mortier dans le Parlement de Rouen, depuis 1741, et qui allait céder, cette année-là même, sa place de président à son fils, Esprit-Robert-Marie Le Roux d'Esneval (3).

L'inscription a raison de dire que la chapelle primitive

(1) *Dictionnaire des Institutions de la France*, verbo : BARON.

(2) Le château d'Esneval, près Pavilly, *Revue de Rouen*, 1845, 1<sup>er</sup> semestre, p. 23.

(3) *Catalogue et Armorial du Parlement de Rouen*, par Stéphan. de Merval.

« avait été fondée depuis plusieurs siècles. » La date est ignorée ; mais il est probable qu'elle fut voisine du mariage qui unit, en 1280, les deux familles d'Esneval et de Pavilly, quand le manoir de Pavilly, tombé en ruines, nécessita la construction de cette nouvelle chapelle.

Il faut remarquer aussi le vocable sous lequel fut placée la chapelle primitive du château d'Esneval. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, assassiné en 1170, au pied des autels, par quatre chevaliers, ministres trop dociles des ressentiments du roi d'Angleterre, Henri II, était devenu promptement l'objet d'un grand culte, après sa canonisation par le pape Alexandre III, en 1173. Les archevêques de Rouen placèrent sous sa protection bon nombre d'églises de leur diocèse, et, aux portes mêmes de Rouen, l'église du prieuré du Mont-aux-Malades fut bâtie « sous le titre de saint Thomas le martyr, chancelier d'Angleterre, archevêque de Cantorbéry. »

Très nombreuses furent alors les donations faites à l'église de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades ; et, parmi ses bienfaiteurs, il faut compter : « Guillaume d'Esneval, Raoul d'Esneval, Renaud de Pavilly (vers 1200) (1). » La *Généalogie de Messieurs d'Esneval*, dressée au XVIII<sup>e</sup> siècle, porte cette mention de leurs libéralités envers ce prieuré : « Par une ancienne fondation des seigneurs d'Esneval, les religieux du monastère du Mont-aux-Malades-lès-Rouen, chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, sont obligés de recevoir, loger et défrayer pendant une nuit, les hommes, chevaux et convoi conduisant les corps des seigneurs d'Esneval décédés, de leur château d'Esneval en l'église abbatiale de la Trinité du Mont de Sainte-Catherine-lès-Rouen, lieu de leur sépulture. » Aussi, pour marquer leur reconnaissance, les religieux du Mont-aux-Malades donnèrent-ils

(1) *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par l'abbé P. Langlois, p. 93.

à la famille d'Esneval, en les prenant sur les deux reliques de ce saint qu'ils possédaient avec bon nombre d'autres, « une particule du cilice » et « un fragment d'ossement de saint Thomas-le-Martyr, » qui figurent encore dans le reliquaire de la chapelle du château d'Esneval. Celles que le prieuré du Mont-aux-Malades avait de ce saint ont été dispersées ou détruites pendant la Révolution (1), tandis que la chapelle des d'Esneval a conservé les siennes intactes. On le doit au soin religieux que les membres de cette famille ont pris, depuis le jour de la consécration, en 1770, jusqu'à notre époque, pour conserver la chapelle telle qu'elle était, dans tous ses détails, lors de la Révolution de 1789, comme plus tard ils se sont fait un devoir de « la restauration intelligente du château d'Esneval, non moins remarquable par son architecture que par les souvenirs qui s'y rattachent, » pour citer les paroles de M. Chéruel (2).

Devant l'autel de cette chapelle, au-dessus du caveau qu'elle renferme, se trouve une grande plaque de marbre noir, sur laquelle on lit la seconde inscription latine dont je dois vous entretenir :

(1) M. l'abbé Langlois, *ibidem*, p. 67, l'affirme en 1851. — L'un des quatre reliquaires du maître-autel de l'église du Mont-aux-Malades, renferme des fragments des os et du rochet du saint pontife. Elles ne proviennent pas du trésor du prieuré : car ce fut Mgr Blanquart de Bailleul qui les tira lui-même de la pierre de l'ancien autel, comme l'apprend le procès-verbal, sur parchemin, qui se voit dans les archives de la fabrique (*Note du secrétaire*). — Mais cela n'infirme pas le dire de l'historien du prieuré, qui avait raison en 1851. F. B.

(2) *Le château d'Esneval, près Pavilly*, par A. Chéruel, *Revue de Rouen*, 1845, 1<sup>er</sup> semestre, p. 26. — M. de Jolimont en avait donné une vue, avec la chapelle, dans la même *Revue*, en 1844.

D. O. M.

## HIC JACET.

D. D. SPIRITUS MARIA ROBERTUS  
 LE ROUX, BARO SIMUL D'ESNEVAL  
 SIMUL D'ACQUIGNY, MARCHIO DE  
 GREMONVILLE, NORMANIE  
 VICE-DOMINUS, QUADRAGESIMO  
 SECUNDO SUE ÆTATIS ANNO, FATO  
 FUNCTUS. NATUM AD MAGNA,  
 MAJOREM SUE IPSUM FECISSENT  
 INGENII DOTES, NISI OBSTITISSET  
 TEMPORUM INIQUITAS. HUNC IN  
 NOVUM TUMULUM, INGENTI CONCURSU  
 LUCTUQUE, DELATUS EST  
 DIE OCTAVA APRILIS 1819.  
 REQUIESCAT IN PACE.

« A Dieu très bon, très grand.

» Ci-gît Messire Esprit-Marie-Robert (1) Le Roux, baron d'Esneval et d'Acquigny, marquis de Grémonville, vidame de Normandie, décédé dans la quarante-deuxième année de son âge. Né pour de grandes choses, les qualités de son esprit l'eussent fait plus grand encore, si le malheur des temps n'y eût mis obstacle. Il a été apporté dans ce nouveau tombeau, au milieu d'un grand concours de monde et d'un deuil général, le 8 avril 1819.

» Qu'il repose en paix. »

En tête du marbre est gravé l'écusson des d'Esneval, divisé par les armes des différentes alliances que cette famille avait jusque-là contractées. Chose remarquable, à

(1) Dans la *Généalogie* imprimée au xviii<sup>e</sup> siècle, deux fois le prénom *Robert* est placé avant celui de *Marie*. Il en est de même dans le *Catalogue du Parlement de Rouen*, par M. Stéph. de Merval, comme on l'a vu plus haut.



défaut de mâles dans la ligne directe, sauf une seule fois, ce fut toujours par les femmes que les domaines et dignités des d'Esneval passèrent aux maris qu'elles épousèrent.

L'écusson est timbré du mortier de président au Parlement, bordé de deux galons d'or, au-dessous duquel se trouve la couronne de marquis. Les armes sont placées sur un manteau fourré de petit gris. C'est en souvenir des trois Le Roux d'Esneval qui avaient été successivement présidents à mortier au Parlement de Rouen. Les supports sont deux griffons.

Avec celles des d'Esneval : *Palé d'or et d'azur au chef de gueules*, l'écusson renferme les armes d'alliance de cinq maisons, qui sont :

De Pavilly : *D'azur à la croix fleuronnée d'or* ;

De Dreux : *Echiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules* ;

De Prunelé : *De gueules à six annelets d'or, posés 3, 2 et 1* ;

De Tournebu : *D'argent à la bande d'azur* ;

De Le Roux-Tilly : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopard*.

Voici comment ces diverses maisons avaient contracté alliance entre elles :

Robert d'Esneval épousa Marguerite de Pavilly, en 1280 ;

Jeanne d'Esneval épousa Gauvain de Dreux, deuxième du nom, vers 1404 ;

Anne de Dreux épousa René de Prunelé, en 1528 ;

Françoise de Prunelé épousa Anne de Tournebu, en 1615 ;

Enfin, Madeleine de Tournebu épousa Claude Le Roux, seigneur de Tilly, en 1644.

A propos de ces alliances, dans l'intérêt de ceux qui voudraient avoir des renseignements plus amples sur la famille d'Esneval, dont le passé touche, par tant de points et pendant tant de siècles, à notre histoire de France, je me permettrai de signaler l'existence d'un document propre à

leur rendre plus d'un service dans leurs recherches. On n'en rencontre guère ailleurs d'aussi complets du même genre, et je crois utile d'en dire quelques mots.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un des membres de cette famille, Claude-Adrien Le Roux d'Esneval, né à Lisbonné le 9 février 1689, pendant que son père Robert Le Roux d'Esneval y représentait la France comme ambassadeur, voulut se faire chevalier de Malte. D'après les statuts de cet ordre aristocratique, il fallait, pour y entrer, avoir compté une longue suite de nobles ancêtres, hommes et femmes. Claude Le Roux fit donc dresser son tableau généalogique, que ses descendants possèdent encore en original, sur deux planches de cuivre rouge, au château d'Esneval. Il en existe quelques épreuves, dont la gravure est des plus remarquables.

En tête du tableau, on lit : « Les trente-deux quartiers du chevalier d'Esneval. » Et au-dessous : « Les seize quartiers paternels » à gauche, « Les seize quartiers maternels » à droite. Le tout forme deux planches distinctes.

Du côté paternel, on trouve trente-huit armoiries, hommes et femmes, et du côté maternel, quarante-cinq armoiries, hommes et femmes, avec celles du « présenté » (c'est le nom officiel), divisées en deux parties, au bas du tableau. Elles y sont dans de plus grandes proportions que toutes les autres armoiries. Cela fait donc quatre-vingt-quatre écussons, gravés d'une façon admirable, avec leurs émaux, leurs figures et une légende au bas de chacun d'eux. Ce travail prodigieux, aussi utile comme source de renseignements historiques sur toute la famille d'Esneval, que précieux par son mérite artistique, est signé, à gauche : « Bercy le composa à Paris rue Saint-Jacques. » A droite : « Jacques de Belleau le grava à Rouen. » En généalogiste et en graveur qui se respectent, le texte est en latin.

Cela dit, je reviens aux remarques sur le texte de la seconde épitaphe de la chapelle.

Après une longue suite de Le Roux d'Esneval, dans la ligne masculine, vint Esprit-Marie-Robert (1) Le Roux d'Esneval, fils d'Esprit-Robert-Marie Le Roux d'Esneval, président à mortier, et petit-fils de Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, également président à mortier, qui avait construit, en 1770, la chapelle dans le caveau de laquelle ce petit-fils était enterré, quarante-neuf ans plus tard, en 1819.

L'épithaphe a raison de dire qu'Esprit d'Esneval avait été apporté « dans ce nouveau tombeau. » C'est que jusque-là les membres de la famille d'Esneval avaient été inhumés, les uns dans l'abbaye de Sainte-Catherine, près Rouen, les autres dans l'église paroissiale de Pavilly, et quelques autres ailleurs encore. C'est lui qui, le premier, en 1819, fut déposé dans le caveau de cette chapelle nouvellement reconstruite.

Il y fut rejoint, bientôt après, par son fils Esprit-Marie-Robert-Théophile Le Roux, baron d'Esneval, décédé le 29 août 1825, à l'âge de vingt-cinq ans. Avec lui disparurent les titres de « baron d'Esneval » et de « vidame de Normandie, » que les rois de France, en vertu de l'ancien droit régalien, avaient accordés à ses ancêtres pour les récompenser de leurs bons et longs services.

Le nom même de « d'Esneval » disparut alors. Esprit d'Esneval laissait trois sœurs, dont l'aînée, M<sup>lle</sup> Antoinette d'Esneval, épousa l'honorable M. Adrien Bezuel. Ses fils, obéissant au désir de leur mère, exprimé à la fin de ses jours, de faire revivre pour eux le nom de l'ancien fief de la famille, obtinrent en 1867 la permission d'ajouter à leur nom patronymique de Bezuel, celui de d'Esneval, porté par leurs ancêtres maternels. C'est ainsi que, pour la cinquième fois, la transmission de ce nom historique se fit par une femme dans cette famille, après une interruption de quarante-deux ans, faisant suite à sept ou huit siècles de durée continue.

(1) Tel est l'ordre des prénoms dans l'épithaphe.

Cet intéressant château, siège d'une antique baronnie, construit dans la seconde moitié du xve siècle, et restauré de nos jours, avec goût et d'une façon intelligente par MM. Bezucl père et fils aîné, offre encore, en dehors des beautés de son architecture et de son parc, de précieuses archives, déposées dans l'une des tourelles du château, et que je me reprocherais de passer complètement sous silence. Outre un volumineux Terrier, elles contiennent plusieurs chartes de nos rois, un recueil intitulé : *Affaires d'Angleterre et d'Écosse*, dû à Charles de Prunelé, baron d'Esneval, quand il fut envoyé, vers la fin de 1585, comme ambassadeur de Henri III, pour protéger Marie Stuart contre la haine d'Elisabeth. Il faut y joindre un autre recueil de pièces diplomatiques, venant de Robert Le Roux d'Esneval, envoyé en Portugal comme ambassadeur de Louis XIV, en juillet 1688, sans parler de bien d'autres documents historiques d'une réelle importance. Pour bien juger de leur valeur, il suffira de lire les treize pièces justificatives (quarante-six pages in-8°) que M. Chérueil a publiées, à la fin de sa thèse latine : *De Mariâ Stuarta*, en 1849, pour arriver au titre de docteur ès-lettres. C'est à ces archives qu'il emprunta le sujet et les preuves de son travail, comme on le voit au bas des pages par de nombreux renvois aux « Archives de la famille d'Esneval, à Pavilly. »

D'après tout ce qui vient d'être exposé, on conçoit facilement que, quatre ans auparavant, M. Chérueil ait pu dire, dans un remarquable article intitulé : « Le château d'Esneval, près de Pavilly » : « Peu de familles ont mieux mérité que la maison d'Esneval, ce souvenir impartial de l'histoire. Son antiquité se perd dans les origines de la Normandie, et elle a su, dans une longue carrière, se plier aux formes variées de la société. Puissante par les armes, lorsque les armes étaient le seul moyen de puissance, elle s'est plus tard distinguée par la science des lois et l'habileté dans les négociations diplomatiques. Ajoutez que le

manoir seigneurial des anciens barons d'Esneval a résisté au temps et aux révolutions, et que des archives, religieusement conservées par la famille, permettent d'en recueillir les traditions (1). »

C'est après une récente visite faite au château d'Esneval et la bienveillante communication de ces archives par M<sup>me</sup> Henri Bezuel d'Esneval, la propriétaire actuelle de ce château historique, que l'idée m'est venue de vous parler de sa chapelle et des deux inscriptions qui s'y rencontrent, inscriptions dont personne ne s'était préoccupé, et que je suis heureux de vous faire connaître, avec l'assentiment de M<sup>me</sup> Henri Bezuel d'Esneval.

Voilà sans doute une bien modeste addition à tout ce que M. Chéruef, M. le baron Pichon et trois de nos collègues, MM. l'abbé Loth, d'Estaintot et Félix ont dit d'intéressant sur le château d'Esneval et sur les hôtes illustres qui l'habitèrent autrefois. Mais vous m'excuserez, je l'espère, d'avoir jugé ces quelques recherches dignes de vous être soumises et de vous demander place pour elles dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, puisque vous vous intéressez toujours à tout ce qui intéresse la vieille Normandie.

M. Garreta remarque que la généalogie des d'Esneval a été imprimée, et il en possède un exemplaire. Cette publication a reproduit les écussons dont vient de parler M. Bouquet.

M. de Beaurepaire explique qu'il ne faut rien conclure du simple titre de *baron* contre l'illustration de ces nobles châtelains. Le moyen âge ne connut guère que deux classes de seigneurs : car il était moins vaniteux que les siècles plus modernes.

Belleau, continue-t-il, était en effet un graveur fort distingué, qui abjura le protestantisme à la révocation

(1) *Revue de Rouen*, 1845, 1<sup>er</sup> semestre, p. 10.

de l'édit de Nantes. Parmi ses œuvres les plus remarquables on distingue la belle marque de La Roque-Hue.

*Inscription commémorative.* — M. Paul Baudry lit la note suivante :

« Une petite pierre carrée, de 0<sup>m</sup>25 très approximativement, trouvée, dit-on, il y a quelques années dans les terrains qui dépendaient autrefois du couvent des Chartreux, à Quevilly, porte cette inscription :

*IN NOMI. D. M.*

*Le dimanche 22 d'avril 1674*

*j'ay esté béniste par M<sup>r</sup> M<sup>re</sup>*

*henri Cavelier p<sup>b</sup>re curé*

*de cette église et do-*

*cteur de la Faculté de*

*Paris, en l'honneur de*

*Dieu sous le tittre de*

*S. Adrian et S. Victor mar-*

*tirs et de tous les sts*

*et stes de Paradis*

*AMEN.*

» Farin écrit en 1668 qu'une confrérie du saint Crucifix a été relevée par Henry Cavelier, docteur en droit canon, de la Faculté de Paris et curé de cette paroisse de Sainte-Croix-des-Pelletiers.

» D'après Farin, l'église des Récollets de Rouen fut bénite par M. Cavelier, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Vincent et grand vicaire de l'archevêque; 1635.

» D'après le même, Cavelier, prêtre et curé de Saint-Vincent, fut vers 1630, bienfaiteur du couvent naissant des religieuses de la Visitation de Rouen. »

*Dalle tumulaire.* — « M. l'abbé Cochet, poursuit

notre confrère, parle dans son *Répertoire archéologique* d'une pierre tombale du xiv<sup>e</sup> siècle, dans l'ancien couvent des Chartreux, route de Darnétal. Il suppose que c'est celle de l'archevêque Guillaume de Lestrangle, fondateur, en 1384, de cette maison où il fut inhumé en 1389. Qu'est devenue cette dalle ? »

L'abbé Tougard répond que la dalle a été recherchée par M. de l'Estrange, il y a quelques années, quand il publia l'inventaire du mobilier de notre archevêque. On l'assura qu'elle était encore dans le voisinage de la chartreuse ; mais, malgré l'assistance de l'abbé Sauvage, ce monument funèbre n'a pu être retrouvé.

*Porche de Ry.* — M. Gaston Le Breton a constaté de ses yeux le mauvais état de cet édicule, dont la restauration poursuivie avec tant de zèle par l'abbé Cochet, il y a plus de vingt ans, n'a pas coûté moins de 4 à 5,000 fr. Il serait fort désirable que le fruit d'une dépense si considérable ne fût pas voué à une dégradation imminente. C'est ce qu'ont fort bien compris et M. le curé, qui a déjà fait à son église divers travaux d'appropriation, et M. de Bois-Hébert, président de la Fabrique.

MM. Gouellain et Lefort, qui ont vu naguère le porche, confirment la déclaration précédente et s'associent au désir qu'elle exprime. M. Lefort estime qu'une centaine de francs suffirait au vernissage à neuf du porche avec remise en place de quelques menus détails. Il y aurait en outre à lire une inscription qui n'a pas dû être relevée.

La Commission opine qu'il y a lieu de procéder aux travaux proposés. Elle invite les pouvoirs locaux à

faire les démarches ordinaires à la Préfecture, en s'appuyant sur la présente délibération.

M. le Président résume alors divers matériaux des notices ci-jointes.

*Mémoire et devis des ouvrages de serrurerie pour la clôture du chœur de l'église de Saint-Jean de Rouen.*

Parmi les œuvres d'art, celles qui se rattachent à la ferronnerie ne sont pas les moins recherchées de nos jours. Il est indubitable que, de temps en temps, il y eut à Rouen des ouvriers qui excellèrent dans cette partie et dont les noms mériteraient d'être conservés. Dans mes notes sur l'église Saint-Denis, j'ai cité, comme serruriers d'une capacité évidemment reconnue, Pierre Hédouin, Jean Du Bosc et André Le Clerc, avec lesquels on traita pour la confection des clôtures de fer du chœur de cette église. Je signalerai encore le nom de Jean Maillard, à M. Loquet (1), qui a pris soin de former un très curieux musée d'objets de serrurerie et de ferronnerie, recueillis, pour la plupart, à Rouen et dans les environs, et qui, par son exemple et par ses études, a essayé, non sans succès, de rendre à son métier un caractère artistique. Ce Jean Maillard fit, en 1720, les clôtures de l'église de Saint-Jean de Rouen, suivant un devis dont nous reproduisons le texte.

« Sera faite une rampe ou frise tout autour du chœur, posée sur le derrière des stalles des bancs du chœur ; la dite rampe sera de la mesme hauteur et du mesme dessein que celle qui est posée sur les grilles de fer des deux bouts du sanctuaire.

» Elle se perdra dans les piliers de l'église et sera com-

(1) M. Loquet a publié en 1886 un *Aperçu historique de la serrurerie*.



posée de manière que, d'un pilier à l'autre, les desseins et fleurons ne soient ni interrompus ni tronqués.

» Elle suivra le plan de la menuiserie sur la devanture du chœur faisant tous les ressaults, angles, cintres et contours que fait ladite menuiserie ; et sera le dessein tellement proportionné que chaque partie d'angle en angle soit entière sans interruption du dessein, de manière que le dessein sera élargi ou resserré suivant que l'exigera la place.

» Ladite frise fera un retour carré sur les piédestaux jusqu'au milieu d'iceux, pour venir se joindre avec la frise qui sera sur les portes qui seront faites, en sorte qu'elle ne paroisse faire qu'un corps avec ladite frise.

» La frise dans son entier sera posée sur une platte-bande guarderonnée de mesme calibre que celle qui est posée sur les grilles qui sont faites. La platte-bande de la devanture sera d'un seul morceau pour chaque côté, en sorte que, sans interruption, elle fasse tous les contours qui y doivent être. Les dites frises, tant du devant, que des cotéz, seront attachées sur la menuiserie avec des vices à bois à teste perdue, et, en outre, scellées dans les pilliers.

» Sera faite une porte à deux battants pour remplir l'ouverture qui est au bas du chœur : elle sera attachée, de chaque côté, par deux charnières, sur un barreau de fer qui sera entaillé à demi pouce près de son épaisseur dans la pierre et dans le bois, suivant que son aplomb le demandera, et sera scellé en plomb par le bas et attaché par hault avec des vices à bois à teste perdue.

» Les dites portes seront de hauteur proportionnée afin que la frise qui sera dessus se rencontre de parfait niveau avec la frise qui sera sur les stalles.

» Les dites portes seront à panneaux d'ornemens suivant le dessein paraphé de nous soussignez.

» Tous les liens de cordon seront clos dessus et dessous.

» La serrure de ladite porte sera faite sur la mesme clef qui sert aux portes des costez, de telle sorte que le simple ressort ou le demi tour ferme le verrouil de la porte dormante et empesche qu'il ne soit levé sans que l'autre porte soit ouverte : ladite serrure aura aussi un secret comme celle des côtez.

» Tous les culots, fleurons et ornemens, à la réserve des feuilles d'eau, seront de cuivre fondu et réparé.

» Lesdits ouvrages seront faits par le sieur Jean Mailard, maître serrurier à Rouen, et posés en place dans leur entier pour le jour de Saint-Michel prochain, moyennant la somme de 900 livres. »

27 mars 1728.

Quittance de 400 l., 3 juin 1730.

Si, comme il y a lieu de le croire, les échevins de Rouen ont donné la préférence aux ouvriers les plus méritants, les noms qui suivent devront être inscrits à une place d'honneur dans la liste des serruriers de notre ville.

Après Jean Menant, Pierre Couvrechef, qui avait épousé la veuve dudit Menant, fut nommé serrurier de la Ville, le 2 juillet 1686.

Il eut pour successeurs son fils et son neveu, l'un et l'autre nommés Pierre Couvrechef, 31 mars 1719.

L'un d'eux, resté seul titulaire, étant tombé en mauvaises affaires, fut remplacé, le 26 juin 1731, par Pierre Papillon, domicilié rue Saint-Romain.

Pierre Papillon, fils de ce dernier, fut nommé serrurier de la Ville le 2 décembre 1749. Il était encore en fonctions le 14 janvier 1768.

Après lui, on trouve Alexis Le Fort, rue Saint-Éloi, dont la nomination est du 8 mars 1771.

## AUTELS DE SAINT-VIVIEN

Etienne Mazeline, sculpteur de Rouen, est l'auteur de la contretable de Saint-Nicaise de Rouen, en partie conservée, et de celle de Saint-Remy de Dieppe, dont nous avons parlé dans une des dernières séances de la Commission des Antiquités. La fabrique de Saint-Vivien de Rouen s'était adressée à cet artiste, qui jouissait d'une grande réputation, pour la confection d'une nouvelle contretable destinée à orner le chœur de cette église, et pour d'autres contretables aux autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Martin.

Bien que ces travaux ne subsistent plus, du moins au lieu pour lequel ils avaient été faits, nous croyons utile de rapporter les extraits de comptes de la fabrique de Saint-Vivien qui y sont relatifs, en y joignant quelques notes qui nous font assez exactement connaître la manière dont on décorait les autels, vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

1649-1650. — « Payé à honorable homme Estienne Mazeline, M<sup>e</sup> sculpteur à Rouen, ayant fait la contretable posée dans le chœur de céans, pour resté et parpayement de son marché fait avec les sieurs curé et thrésoriers de céans, à ce compris la somme de cinquante livres d'augmentation à luy accordée pour avoir redoré et repaint l'image de saint Hubert estant à costé de lad. contretable, suivant son acquit estant au bas dud. marché, iceluy acquit en dabte du xxii<sup>e</sup> aoust an dernier 1649, 1.051 l. 10 s.

» Payé à Gilbert, compaignon ouvrier du dict sieur Mazeline, pour avoir conduit l'ouvrage de la dicte contretable par l'avis des sieurs curé et thrésoriers, 7 l. 11 s.

» Donné aux ouvriers dud. sieur Mazeline, lesquels ont doré lad. contretable, 6 l.

» Aud. sieur Mazeline, sculpteur, suivant son acquit en dabte du 6<sup>e</sup> décembre 1649, pour avoir par luy rehaussé

lad. contretable et y [avoir] faict plusieurs agrémens, la somme de 55 l. »

1651-1652. — « Payé au sieur Estienne Mazeline, peintre et scuteur en cette ville de Roüen, la somme de cinq cens cinquante sept livres pour avoir travaillé de son mestier à peindre le crucifix, le pulpitre et tout ce quil despent de luy, et pour avoir aussy peint le petit balustre du grand autel. » (Marché du 12 août 1651).

1653-1654. — « Payé à Estienne Mazeline, maître peintre sculpteur à Rouen, suivant son marché en dabte du 10<sup>e</sup> sept. 1653, pour faire une contretable à l'autel de la Sainte-Vierge, pour le vin dudict marché, 10 l.

» Aud. Mazeline, suivant 3 endos estant sur ledict marché, 608 l. 15 s. »

1655-1656. — « Payé à Estienne Mazeline, Me peintre sculpteur, suivant 2 acquis, l'un dabté du 11 juin 1655 et 4<sup>e</sup> oct., insérés en marge du marché par lui fait pour la contretable de la chapelle de la Sainte-Vierge, 626 l. 5 s.

» A Jean Le Pileux et Grevin, Mes peintres... pour avoir paint 2 arcades du lambris de lad. chapelle, 85 l. 15 s.

» A Timothée Hubert, Me peintre, pour avoir fait le tableau de la contretable de la Sainte Vierge et bannière nœuve où est paint l'image du patron saint Vivian 140 l. (1).

» A Anne Richard, couturière, pour avoir faict le rideau de la contretable de lad. chapelle, 48 s.

» A un tourneur pour avoir tourné et fait un morceau de bois pour placer le pavillon de la chapelle de la Sainte-Vierge, 20 s. »

1658-1659. — « Payé à Estienne Mazeline, maître

(1) Au même pour 2 escriteaux en fer blanc pour mettre aux 2 troncs qui sont en la chapelle de la Vierge et devant le crucifix.

peintre sculpteur, pour moitié de la dorure et peinture de l'image de l'*Ecce homo* sis dans la nef de la chapelle de la Vierge, 15 l.

» A Mazeline, maître peintre sculpteur, pour avoir peint et doré la contretable de l'autel Saint-Martin de l'église de céans, 91 l. 10 s. »

1649-1650. — « A François Quesnel, maître tapissier à Rouen, pour couvrir le grand autel de céans, 4 l. 8 s.

» A Charles Dupuis, maître chasublier, pour avoir par luy fait 6 coissins, sçavoir : 4 de velours rouge et 2 de velours vert, et pour vente par luy faicte de 2 couvertures de coissins de futaine blanche pour servir céans au maître autel, 4 l. 5 s. » (1).

1649-1650. — « Payé tant aud. De la Mare (Mathieu), mercier grossier, pour 5 aulnes 3 quarts de satin de Burge blanc, suivant son acquit, pour faire un contrautel à l'autel du chœur de la dicte église, que à Charles Dupuis, maître chasublier, pour avoir fait led. contrautel etourny le passement quil a convenu et façon, la somme de 15 l.

» A André Baudran, maître fondeur à Rouen, pour avoirourny les anneaux pour pendre les rideaux de la contretable, 7 l. 7 s. 6 d.

» Au sieur de Boislambert, marchand drapier détaillant, à Rouen, pour serge de Caen verte, pour faire le rideau de la contretable, 69 l. 6 s.

» Pour serge de Caen verte, pour faire le rideau du pavillon de lad. contretable, 26 l. 5 s.

(1) Ces coussins servaient à porter le livre des Évangiles. Plus tard, ces coussins furent remplacés par des pupitres. Il y avait des coussins d'une grande richesse, tels que ceux que, le 9 janvier 1502 (v. s.), le cardinal d'Amboise fit offrir, de sa part, au Chapitre : « *Duo pulvinaria... pannum aureum et argentum ex dono Domini cardinalis archiepiscopi ad serviendum supra majus altare et alias pro reponendo libro in quo missa celebratur.* »

» A Jean de Quevremont, tailleur d'habits, pour avoir par luy taillé et fait lesd. rideaux, 7 l.

» A Marguerite Le Febvre, maîtresse rubannièrre, pour avoir par elle fourny le ruban qu'il a convenu pour pendre lesd. rideaux, 44 s.

» Pour de la frange pour mettre au bas du pavillon de la contretable, 50 s. » (1).

1655-1656. — « Pour 11 aunes de toile pour faire rideau au pulpite vers le chœur, 14 l. 10 s.

» Pour les avoir fait teindre et bougueronner, 7 l. 13 s. » (2).

1655-1656. — « A Martin Bizault, grossier mercier, pour avoir par luy fourny le nombre de 20 onces 4 gros d'or de Milan, employé en frange et passement pour la bannière, 115 l. 6 s.

» A Thomas Le Pelley, maître chasublier, 6 l.

» A Jean Cavalier (3), grossier mercier, pour 2 aunes 3 quarts de damas cramoisy de Gesne, 33 l. »

1649-1650. — « A Guill. Liegeart, maître menuisier, pour ung grand coffre de bois de chesne pour pozer le contrautel, 5 l. » (4).

(1) Les contretables étaient généralement protégées par des rideaux. On ne tirait les rideaux qu'aux jours de fêtes, de même que plus anciennement on n'ouvrait les retables qu'en pareille occasion.

(2) Il s'agit ici vraisemblablement de la toile que l'on tendait devant le crucifix, au jubé ou pupitre, pendant le carême. Ce jubé fut sacrifié à la mode régnante dans la première moitié du dernier siècle. Le 29 février 1728, on avait décidé que les balustrades de bois qui étaient autour du chœur seraient abattues : on voulait voir dans le chœur. La piété des fidèles était, sans doute, aussi louable, mais elle était devenue moins respectueuse.

(3) Le père de l'illustre Cavalier de la Salle.

(4) Les contre-autels, dont on ne connaît plus l'usage, n'étaient pas fixés à demeure aux tables d'autels. Ils variaient suivant les fêtes.

## NOTICE SUR L'ÉGLISE DES AUGUSTINS

On n'a conservé, à ma connaissance, aucuns documents relatifs à la construction de l'église des Augustins de Rouen. Les pièces qui proviennent de cette communauté, autrefois très importante, sont, du reste, fort peu nombreuses. C'est ce qui m'engage à donner ici l'analyse d'un contrat de fondation conservé dans les archives de la fabrique de Saint-Maclou, qui porte la date du 7 mai 1438, et n'intéresse pas moins la communauté des Augustins que cette église.

J'y joindrai le texte d'un autre contrat qui concerne plus particulièrement l'église Saint-Martin-du-Pont, mais où il est aussi question des Augustins de Rouen.

En 1438, le couvent des frères hermites de Saint-Augustin comprenait 13 religieux prêtres et 13 novices et profès : Michel Le Leu, prieur, maître Jehan le Fèvre, Alexis De la Mare, sous-prieur, etc.

Ces religieux avaient le désir de compléter leur église par la construction d'une tour à clocher ; mais ils regrettaient de ne pouvoir le faire parce que l'argent leur manquait, et qu'il n'y avait pas lieu de compter « sur les aumônes des bonnes gens pour la cherté et fortune du temps qui couroit alors à l'occasion de la guerre. » Aussi accueillirent-ils favorablement la proposition d'un riche paroissien de Saint-Maclou, Denis Langlois, qui leur offrit une somme de 600 l. « pour emparer et enrichir leur église, à la seule condition qu'on lui accordât droit de sépulture devant l'autel qui était à côté de la chapelle Notre-Dame, devant et aboutant sur et à l'endroit du pilpître de l'église, où étoient d'ancienneté les ymages et remembrances de saint Yves et sainte Marguerite, ouquel lieu Perrette, sa femme, avait été enterrée. » Cette proposition, toutefois, ne fut acceptée qu'après mûre délibération en assemblée de Chapitre convoquée à son de cloche. Il fut convenu qu'en cas de contestation pour l'exécution de ce contrat,

on s'en rapporterait, de part et d'autre, au prieur de Saint-Lô.

Quelques années auparavant, Robert Alorge, fils de sire Guillaume Alorge, maire et capitaine de Rouen, avait donné aux Augustins 200 francs pour l'édifice de leur Chapitre ; — 100 livres tournois pour leur aider à faire un degré pour monter à leur dortoir, et leur avait octroyé, pour tout le temps de sa vie, chaque jour, de la vigile Saint-Simon Saint-Jude jusqu'à Pâques, 6 fagots et une bourrée pour chauffer les frères de l'hôtel qui iraient aux matines. — C'étaient ces religieux qui étaient chargés de dire la messe chaque jour, à l'heure du premier heurt de prime, que Guillaume Alorge et Robert, son fils, avaient fondée et dotée en l'église Saint-Martin-du-Pont de Rouen, à un petit autel, à gauche du grand autel (1). Le chœur de cette église avait été édifié à leurs frais. « Ils avaient donné le messel qui devait servir pour dire la dite messe avec défense de l'aliéner, et obligation de le déposer aux aulmaires de derrière ledit autel où l'on met les vestemens et aournemens pour dire ladite messe : un calice d'argent doré portant en sa patte un écu aux armes des Alorge ; — un drap d'or blanc, bordé de boucassin noir ; un autre de fil de laine, ouquel était Notre Seigneur en tombel ; 3 sarges vermeilles, où il y avoit un crucefils, Marie et Johan, pour parer l'église aux fêtes solennelles. » Ils

(1) Cette fondation avait été faite « pour le sauvement des âmes de sire Guillaume Alorge, jadis maire et capitaine de Rouen ; de Robert, son fils ; de Perronnelle, première femme dudit Guillaume et mère dudit Robert ; de Gillette, à présent femme dudit sire Guillaume ; de Jacqueline, première femme dudit Robert, et de Aclips, sa seconde femme. »

Elle fut acceptée par le prieur et tous les frères Augustins de Rouen, 4 juin 1396 ; par frère Bernard, provincial de l'ordre, résidant au couvent de *Mansus Sanctarum Puellarum*, pénultième de mars 1397 ; par la fabrique de Saint-Martin-du-Pont, le 8 juin 1430.



avaient aussi donné les orgues avec l'édifice où elles étaient et le degré par où l'on y allait. Un frère de religion devait venir les toucher à la grand'messe de chaque jour de fêtes de Notre-Dame. Toutes ces donations, antérieures au 18 juin 1430, étaient consignées sur le missel de la chapelle Alorge.

Les Alorge avaient aussi donné à l'église de Saint-Martin-du-Pont l'emplacement de l'ancien couvent des Carmes, de l'autre côté de la Seine, aliéné plus tard aux frères de l'Hôpital-du-Roi, et vendu par ceux-ci à Robert Alorge. Pendant longtemps, on y avait conservé un autel où l'on portait le Saint-Sacrement les jours de fête du Saint-Sacrement et de la Pentecôte. Cet autel fut conservé. Sur une partie de l'emplacement, deux maisons furent construites; le revenu en fut donné à la fabrique de Saint-Martin. Le reste du terrain put être affecté à usage de cimetière, afin de suppléer à l'insuffisance de celui qui était attenant à l'église paroissiale.

Ces libéralités de Denis Langlois et des Alorge sont appelées dans les deux actes suivants :

« Lettres de Michel Le Poullétier, garde du seel des obligations de la viconté de Rouen, salut, savoir faisons que, par devant Pierres Alatraysme, tabellion juré, en la compagnie de Pierres Petit, clerc tabellion juré en la dicte viconté, ou Chappitre des Augustins de Rouen, furent présens religieux hommes et honnestes, frères Michiel Le Leu, prieur, maistre Jehan Le Fevre, Alexis De la Mare, soubz-prieur, Jehan Connyn, Pierres Belyn, Guillaume Picoys, Michiel Fleury, Guillaume Boudin, Jacques Yon, Nicole Haquet, Laurent Feugière, Robin Grouchet, Denis Le Marié, prestres et religieux ou dit hostel, Robin Yves, Perrin Le Coq, Colin De la Lègue, Thoumas Berthe, Guillemin Piquoys, Jehan Lambert, Cardin Le Bailly, Colin Jolys, Laurens Perier, Cardin Ytasse, Jehan Varin, Vincent Gaillart, Guillemin Planchon, novices et profès

ou dit hostel, lesquieulx, tant pour eulx, comme eulx faisans fors en ceste partie des autres frères et religieux d'icellui hostel, congurent et confessèrent, de leurs bounes volentés, sans aucune contrainte, que le contenu ès lettres contenant la forme qui ensuit :

» A tous ceulx qui ces présentes verront ou orront, le prieur et le couvent de Rouen, de l'ordre des frères Hermites saint Augustin, salut en Notre Seigneur. Comme pour l'aubmentation de la revenue et prouffit de notre dicte église et soustenir les religieux et estat d'icelle et pour icelle plus amplement parfaire et emparer d'aucuns édifices, qui encore y sont à faire et agréer ainsy que besoing est, nous soit chose nécessaire, très urgente et convenable, de, en icelle église, faire faire l'édifice d'une tour à clochier qui pourra couster très grant somme de deniers, de laquelle ne sommes pas de présent pourvez, ne ne povons finer ne assembler de noz pourchaz et des aumosnes des bonnes gens, pour la chierté et fortune du temps qui court de présent à l'occasion de la guerre; néant moins Denis Lengloiz, à présent demourant en la paroisse Saint-Maclou de Rouen, sachant et congnoissant le désir et affection que avons de iceulx édifices faire et parfaire en notre dicte église, et le bien et prouffit qui nous en pourroit et peult venir, et que de ce icelle église seroit moult emparée et enrichie, meu de devocion, à la révérence et honneur de Dieu notre père créateur, la benoicte Vierge Marie et toute la benoicte court de Paradis, pour le bien et salut de l'ame de lui et de feue Perrette, sa fame, nous ait offert et accordé paier et bailler la somme de six cens livres tournois pour mettre et employer en icelles ouvrages, ou cas toutes voies que voudrions acorder et promectre et nous obligier le dit Denis Langlois estre enterré en notre dicte église en la fin de ses jours, se il lui plaisoit, au lieu et endroit où estoit enterrée la dicte feue Perrecte, sa femme, et, pour le salut de leurs ames, estre fait et célébré, par nous et noz successeurs, en notre dicte église, le

service divin, tel et en la manière que cy-après sera desclairé, et de laquelle chose faire, pour obtempérer à la requeste et dévotion dudit Lenglois et sa dicte fame, tant pour avoir et recouvrer la dicte somme de six cens livres tournois à mettre et employer ès dictes édifices et ouvrages d'icelle tour, que pour considération de plusieurs et grans biens et courtoisies que, ou paravant du jour d'uy, iceulx mariez avoient faiz à notre dit couvent à plusieurs fois et en maintes manieres, ayons esté et sommes d'accort de faire le dit service et nous y obligier en la manière qui ensuit : Savoir faisons que nous, d'un commun accord, assentement et voutenté, assemblez ensemble en notre Chappitre à son de cloche et heure deue, par grant et meure délibération, eue sur ce par entre nous et à plusieurs foyes en notre dit Chappitre, avons voulu et acordé, voulons et acordons par ces présentes que, par le moyen de la dicte somme de six cens livres tournois à nous païée avant les mains par ledit Denis Langlois, et dont nous nous tenons à bien et loyaument paiez et contens, ledit Denis, en la fin de ses jours, se il lui plaisoit estre par nous mis et enterré bien et honnourablement devant la chapelle et droit devant l'autel qui est à costé de la chapelle Notre-Dame, devant et aboutant sur et à l'endroit du pilpitre de notre dicte église, où sont d'ancienneté les ymages et remembrances de saint Yves et sainte Marguerite, et ouquel lieu la dicte feue Perrecte, sa femme, estoit enterrée..... et pour faire mettre à exécution les contraintes que sur nous et noz successeurs il en convendroit faire nous dits prieur et convent, pour nous et noz successeurs, avons esleu pour juge le prieur de Saint-Lô de Rouen, qui à présent est, et qui pour le temps advenir sera, etc... ♦

1438, mercredi 7 mai.

Lundi, 3 février 1401. — « Comme nagaires sire Guillaume Alorge, pieça maire et cappitaine de la ville de Rouen, et Robert Alorge, son filz, bourgeois de la dicte

ville, meus de grant et bonne dévociion, en l'onneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie, sa mère, et de tous les sains et saintes de Paradiz. ayent fait fere et édifier du leur, à leurs coustz et despens, tout le cuer et canchel de l'église paroissiale de Saint-Martin du bout du Pont de Rouen, tout de neuf, tant de machonnerie, carpenterie, couverture, verreries, lambroies et peintures, comme de toutes autres choses par fere et accomplir moult notablement, et avec ce les diz Alorge aient fondée et ordonnée en la dicte église, ou dit cuer et canchel, une messe ou annuel perpétuel à dire et célébrer par chascun jour perpétuellement à un petit autel, qui est assis en la dicte église, ou costé senestre de endroit le grant autel d'icelle eglise, que ont pour ce fait faire et ordonner yceulx Alorge, laquelle messe doivent et sont tenus célébrer et venir chanter, par chascun jour, en la dicte eglise, au premier son ou heure de prime de la grant église Notre-Dame de Rouen, les religieux frères prieur et couvent de Rouen de l'ordre des Augustins, par un d'iceulx frères et religieux, par ainsi que, se iceulx religieux [estoit defaillants] de venir audit lieu de Saint-Martin dire et célébrer la dicte messe par chascun jour, ils seront tenus rendre et paier ii. s. vi. d. t. d'amende par chascun jour de deffaut, dont les deux pars seroient prins et cuilliz par les trésoriers de la dicte eglise pour convertir au proffit ou dit trésor, et le tiers seroit au curé d'icelle église, à prendre par sa main et à son profit, afin que lesdiz curé et trésoriers soient tenus prendre garde à tousjours que la dicte messe soit bien et deument dicte et célébrée en la dicte église, par chascun jour, par lesdiz Religieux à la dicte heure.... et avec ce ledit Robert Alorge a donné à la dicte église les aornemens, livres et autres choses nécessaires et convenables pour célébrer la dicte messe, c'est assavoir : un galice d'argent doré, un messel, trois casubles doubles, dont l'un est de veloux vermeil batu à or, l'autre de camelot tenné, et un autre à servir à tous les jours, et les touailles d'autel et les pare-

mens d'iceulx, aubes, emys, bureictes et portepais, lesquelles choses ledit Alorge a baillées... asdz trésoriers..., et il soit ainsi que nagaires ledit Robert Alorge ait aquis et atrait en sa main, par eschange et permutacion d'autres héritages, du maistre et frères de l'Ospital du Roy, notre sire, en la rue Saint-Ouen de Rouen, par le congié et licence du Roy, notre sire, gouverneur et garde dudit Hospital et des revenus d'icellui, une pièce et place de terre, assise en ladite paroisse Saint-Martin du Pont, entre le bout du pont de Saine et l'ostel des Anmurées lès Rouen, entre l'éritage de Roger Daniel, d'un costé, et l'éritage du prieuré et couvent du Boucachart, d'autre costé, et, d'un bout, au chemin du Roy par devers la cauchie, en laquelle place de terre eussent esté fondés et édifiés d'ancienneté l'église, moustier et hostel des frères de la religion Notre-Dame du Carme, qui a présent sont en la ville de Rouen, et y [a esté] fait et célébré par lonc temps le dyvin service d'iceulx religieux, comme en lieu saint, d'osmone et de immunité, et depuis, pour cause et occasyon des guerres qui ont esté, et que la dicte église estoit près dudit pont de Saine et de la forteresse d'icelle ville, eust esté pieça abatue la dicte eglise, et se soient logiez et edifiés en la dicte ville de Rouen, et après eust esté fait et édifié, par dévotion, en ladicte, place une chapelle et hospital, qui par aucun temps y eussent esté, et depuis pour les dictes guerres eussent esté démolis, et n'y fust demouré que le maistre autel d'icelle église et hospital, qui encores y est, en signe que c'estoit lieu saint et d'immunité, ouquel le curé de la dicte paroisse de Saint-Martin, revestu pour fere le service divin, et les parroissiens et habitans de la dicte parroisse, ont accoustumé aler aux processions, les jours de Penthecouste et du Saint Sacrement, et y porter le corps N. S. Jésus Crist, et mesme reposer ledit Saint Sacrement sur ledit autel et y dire certain service en l'onneur et révérence de Dieu et de la dicte place, et eust esté pieça icelle place unye et adjointe audit Hospital du Roy,

à Rouen, qui l'ayent tenue par aucun temps en leur main, sans leur porter ou fere aucun profit ou revenues, et n'en pvoient avoir amendement, se ilz ne faisoient édifier icelle place, que fere ne pvoient à leur profit, et pour ce l'eussent baillée et transportée à tousjours audit Robert Alorge, ses hoirs et ayans cause, en eschange et récompensacion d'autres héritages que ledit Alorge leur avoit pour ce baillés, qui bien estoient à leur profit, comme ès lettres sur ce faictes est plus à plain contenu; et de nouvel icellui Robert Alorge ait fait fere et édifier, à ses coustz et despens, sur la dicte place, deux bonnes maisons contenant III estages ou louages qui peuvent et pourront valoir bonnes rentes et revenues pour le temps à venir; et pour ce que le dit Robert Alorge a volenté et dévociion que la messe dessus dicte, les vestemens, aournemens et autres choses à ce appartenant pour la dicte messe dire et célébrer pour le temps à venir soient maintenus et soustenus de ses biens en bon et suffisant estat, perpétuellement, et aussi que icelle messe, par lui fondée et ordonnée, et celui qui la célébrera, soient bien servis, et le dit autel, à ce ordonné, paré tous les jours à heure deue, et yceulx vestemens et aournemens gardez et gouvernez bien et deurement par le clerc ou cousteur de la dicte paroisse, qui à présent y est et cellui ou ceulx qui pour le temps à venir y seront, le dit Robert Alorge a eu volenté et dévociion de donner et transporter à tousjours à la dicte parroice, au trésor, fabrique et parroissiens d'icelle, la place et édifices dessus bournés et devisés par certaine forme, charges et conditions et manières cy-après desclairées et devisées. Savoir faisons etc... fu présent en sa personne ledit Robert Alorge, lequel etc. pour lui et pour ses hoirs etc... en continuant sa bonne et grant dévociion en l'ouneur et révérence de Dieu et de la benoîte Vierge Marie, sa mère, de mons<sup>r</sup> saint Martin et de tous les benois sains de paradis, pour amender et asseurer les choses dessus dictes, pour le salut et remède de lui et dudit sire Guillaume, son père, et de feue Perrenelle, sa

mère, de feu Jaqueline, sa première femme, de Aalix, à présent sa femme, de leurs enfans et de tous leurs amis et bienfaiteurs, et pour estre participans et accompagnés es prières, oressons et bienfais de la dicte église, et afin que lesdiz parroissiens, se il leur plaist, facent et soient tenus fere chanter et célébrer, chascun an, aux despens de la dicte église à tousjours, iii messes l'une du Saint-Sacrement, l'autre le jour de Penthecouste, et l'autre le premier lundi de la quarantaine, pareil jour de celui que ceste letre fu passée, se bonnement peut estre fait, sur ledit autel, qui est en la dicte plaace dessus bournée et devisée entre ledit pont et les Anmurées; et se fait ne povoit estre audit lieu, ilz le feroient fere en la dicte eglise, en l'autel où la dicte messe perpétuelle est ordonnée; de laquelle chose ledit Alorge charge et prie les diz trésoriers et parroissiens, congnoissant que il avoit donné à tousjours etc. à ladicte église de Saint-Martin ladicte place et tous les édifices qui y sont dessus bournés et devisés, ainsi franc omosne et ediffié comme il est; et en aura et cuillira et recevra l'euvre et fabrique de ladicte eglise tous les proffiz et revenues, et sera gouverné par la main des trésoriers et paroissiens de ladicte église, et de ladicte wide place, en ce qui n'est édifié pourront fere cymetière et y enterrer des corps parroissiens de ladicte paroisse, se il leur plaist et mestier en estoit, pour ce que le cymetière d'ycelle paroisse, dont ils usent à présent est bien petit, etc., etc. (1). »

La fondation de Denis Langlois est rappelée en ces termes dans un mémoire de 1728 :

« Le 7 may 1438, Denis Langlois a fondé une messe haute, laquelle présente messe sera célébrée après la première messe, à sçavoir : le dimanche et le jedy, la messe du Saint-Esprit; le lundy, mercredy et vendredy, des Trépassés; le mardy et samedy, de Notre-Dame. Il faudra

(1) Reg. Tab. R. 9, f<sup>os</sup> 280-281.



dire le *Gloria in excelsis*, chanter une prose au temps qu'il se doit faire et le *Credo* le jour de dimanche, et, à la fin de chacune d'icelles messes, et par chacun jour, les novices seront tenus de dire sur la fosse le *De profundis* et les oraisons des Trépassés, moyennant la somme de 600 livres, qui ont servi en partie à bâtir le clocher de l'église. Le tout a esté réduit à une basse messe par mois, le premier jeudy, 12 l. 6 s. »

Cette réduction se fit en vertu du pouvoir qui fut donné et accordé par un indult du pape Innocent XIII, 10 septembre 1723, confirmé par un autre indult de Benoît XIII, du 28 septembre 1726.

« Un état de 1717, portant la signature de F.-L. Mustel, provincial, indiquait cette fondation : « *Fundationes perpetuæ domus Rhotomagensis. Anno 1438, Dionisius Langlois fundavit singulis diebus missam solemnem pro quo mere donavit conventui sexcentas libras ad ædificandam ecclesiæ turrin, quæ quidem summa nullum unquam retulit nec potuit referre redditum annuum.* »

La maison des Augustins fut toujours une des plus pauvrement dotées de celles de la ville de Rouen.

On voit, par un acte de 1788, que les mariniers avaient fait choix de leur église pour y solemniser les deux fêtes de saint Nicolas, patron de leur corporation.

En 1790, la communauté des Augustins se composait de 6 religieux prêtres : Nicolas Martignac, prieur, 57 ans d'âge, 42 ans de profession ; Charles-Dominique Francastel, dépositaire, 39 ans d'âge, 23 ans de profession ; Jean-Nicolas Davillé, sous-prieur, 69 ans 10 mois d'âge, 43 ans de profession ; Jacques-François Faucheux, conventuel, 64 ans d'âge, 44 ans de profession ; Jean-Étienne Henry, 60 ans d'âge, 30 ans de profession ; Jean Grappe, 34 ans d'âge, 13 ans de profession. Il y avait de plus un tonsuré minoré : Barthélemy-Isidore Bosse, 35 ans d'âge, 12 ans de profession ; un convers, De Loyne, 64 ans d'âge, 40 ans de profession.



Les administrateurs du Directoire du District, qui vinrent, le 25 octobre 1790, vérifier l'inventaire du mobilier dressé le 24 avril précédent par les officiers municipaux, constatèrent que le revenu de cette maison était de 16,335 livres, qu'elle était très en ordre, vivait avec beaucoup d'économie et que le supérieur était un homme respectable.

La bibliothèque se composait de 2,293 volumes.

Le tableau du grand autel, la *Présentation*, de Restout, était connu et passait pour très précieux. Il figure au musée de Rouen.

Quant à la contretable, elle était assez estimée pour avoir été demandée dans le même temps par la fabrique du Mont-aux-Malades et par celle de Saint-Nicaise, 25 janvier 1792.

Vers le 10 février 1792, sur la réquisition de M. La Saussaye, Commissaire de la guerre de la 15<sup>e</sup> Division, le département fit surseoir à la vente du monastère des Augustins et fit mettre le local à la disposition de M. Segonzac pour être affecté au service des vivres de la guerre. L'église fut aliénée au citoyen Gilles Cahaigne, le 29 vendémiaire an IV; mais la maison conventuelle resta affectée à l'administration des vivres. On avait excepté de la vente du mobilier la contretable, l'orgue et le lambris du chœur.

#### NOTE SUR L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME D'EU

L'église de Notre-Dame d'Eu était autrefois conventuelle et paroissiale. La nef, réservée aux paroissiens, était séparée du reste de l'édifice par une clôture assez élevée, se terminant par une sorte de terrasse sur laquelle on pouvait marcher. Le maître-autel n'était pas adhérent à cette clôture, dans laquelle, pendant longtemps, on avait pratiqué un tabernacle pour le Saint-Sacrement. Il en

était de même à Saint-Lô de Rouen et dans d'autres églises de monastères.

Mais ce qu'il y eut de particulier en l'église de Notre-Dame d'Eu, c'est qu'originellement la paroisse était représentée, non par un Conseil de Fabrique, mais par une confrérie, la Charité de Notre-Dame. Ce fut très tard, en 1729, que, conformément à l'usage général, un Conseil de fabrique y fut institué, avec le gouverneur de la ville et du comté d'Eu pour président d'honneur, en l'absence du comte d'Eu, fondateur de l'abbaye et seigneur de la paroisse. Enfin, peu d'années avant la Révolution, la clôture, qui formait séparation entre le couvent et la paroisse, fut supprimée par suite d'un accord intervenu entre les chanoines réguliers et les paroissiens. L'office paroissial se fit désormais au chœur de l'église abbatiale. Les actes qui suivent aideront à décrire l'aspect intérieur de ce beau monument, antérieurement aux changements du dernier siècle. Ils fournissent, de plus, d'utiles renseignements sur certains travaux d'art.

*Devis de divers travaux exécutés à l'église  
paroissiale de la ville d'Eu.*

« Le dimanche pénultiesme jour de novembre 1648, en l'église parroissiale de Nostre-Dame de la ville d'Eu, issue de vespres, les parroissiens, prévostz et antiens maistres et confrères de la Charité de ladicte église, assemblez suivant les monitions quy leur ont estéz faictes par religieuse et discrete personne frère Pierre Tesson, presbstre, curé de la dicte parroisse de Nostre-Dame, pour dellibérer et exécuter les ordonnances de nosseigneurs les archevesques de Roüen et messieurs leurs grandz vicaires, icelles registrées de temps en temps ez registres de la dicte confrairie de la Charité, portans injonctions et commandemens ausdits parroissiens de changer le tabernacle du lieu où il est, le poser sur le grand autel et y apporter

quelque décoration, attendu l'indécence dudit lieu où il est à présent, quy est la pluspart du temps couvert des manteaux de la table dudit autel, et, ce qui est pis, soubz un jubé ou pulpitte où toutes sortes de personnes marchent indifféremment sans aucune révérence du Très-Saint-Sacrement, de sorte que nos dits seigneurs archevesques ont estez contrainctz (jusque à ce que ledit tabernacle fût changé) de deffendre à toutes sortes de personnes, de quelques qualitez et conditions qu'ilz soient, d'entrer et aller audict jubé, ce qui n'est pas pourtant observé (1) ; pour obvier auquel abus et rendre le respect deub aud. Saint-Sacrement, lesd. parroissiens et maistres de la dicte Charité, ont deslibéré et résolu de faire travailler sans discontinuation au changement dud. tabernacle, et pour apporter plus de décoration aud. autel, jusques à ce qu'il y aye fond suffisant d'y faire une despense considérable, de rehausser la table du Saint-Sacrement et l'image de Nostre-Dame, qui est dessus, d'un à deux pieds, sans néanmoins que lad. image Notre-Dame passe le chappiteau de la niche où elle est à présent, affin de placer led. tabernacle plus commodément au milieu dud. autel, d'y pouvoir mettre quelques gradins et autres petitz ornements

(1) Ordonnance de M. Barthélemy Hallé, archidiaque du Petit-Caux, 14 septembre 1618 : « Défense à toutes personnes laïques, de quelque qualité ou condition qu'elles soient, d'aller ny entrer au pilpître ou jubé qui est sur le grand-autel, entre l'abbaye et ladite église, excepté le clerc auquel est permis y aller seulement lorsqu'il faillira parer et orner icelle église, et ce pour la révérence du Saint-Sacrement qui est sous ledit pipitre. Les coffres qui sont proche du grand-autel seront ostés et mis en autre lieu. » — 10 juin 1619, « défense aux prêtres d'amener quand eux, en ladite église, aucuns chiens, à peine d'amende. On enlèvera d'auprès du maître-autel les coffres et bahuts. Curé et prêtres déchargés de l'obligation de conduire et de ramener processionnellement les maîtres de la Charité. Enjoint aux serviteurs de la Charité aller avertir toutes les nuits les frères et maîtres de la Charité affin de prier Dieu pour les trépassés. »

suivant le dessein à nous représenté par Jean Daumalle, maistre menuisier, avec lequel le marché a esté arresté au prix de....., lequel sera payé de lad. somme, des deniers de lad. Charité et autres de lad. paroisse, à laquelle fin les maistres en charge autorisez d'en faire le payement, quy leur sera alloué en la despence de leurs comptes. Et d'autant que lesd. parroissiens, ayant communicquez du susdit dessein avec les sieurs prieur et religieux de l'abbaye Notre-Dame, pour l'absence de R. P. en Dieu Messire Nicolas De la Place, sieur de Saint-Estienne, abbé commendataire de lad. abbaye d'Eu, au lieu de contribuer à cette pieuse et loüable deslibération, il semble qu'ilz y veullent apporter quelque obstacle, quoyque lesd. parroissiens n'en puissent conjecturer les causes, estans maistres de leur autel, et lad. paroisse entièrement distincte et séparée du cœur desd. relligieux, lequel de temps immémorial a esté fermé contre lad. paroisse, d'un gros mur jusques en l'année 1465, que lesd. relligieux, par entreprise sur les droictz de lad. paroisse, ayans voulu y faire quelque ouverture, sur l'opposition desd. parroissiens, il fut dict, par sentence arbitrale rendue entre eux, le premier de juillet audit an 1465, que lesd. ouvertures et entreprises seroient réparées d'aiz et pièces de bois, en sorte qu'on n'y peut jamais passer, ce quy fut incontinent exécuté, et depuis led. chœur desd. relligieux est demeuré, comme il est à présent, divisé d'avec celuy de lad. paroisse. C'est pourquoy il a été pareillement résolud que, sy lesd. relligieux veullent empescher, en quelque manière que ce soit, le changement dud. tabernacle et décoration dud. autel de la paroisse, on prendra deffence de leur action, laquelle sera suivie par devant tous juges qu'il appartiendra jusque à arrest desflnitif, etc.» Signé: Pierre Tesson, Nicolas De Labye, Sabot, Dupont, Batailler, Duhamel, Gorre, Duhamel, Bonnet, Le Berger, Mython, Bonnet, Haudiquer, E. Desgroisilles, etc.

12 août 1649, par devant notaires au comté d'Eu :

Marché entre les paroissiens et Martin Caron, maître sculpteur, demeurant à Abbeville, de présent en cette ville d'Eu, logé en la maison de Jacques De Monchy, maître peintre, rue de la Chaussée.

L'ouvrage devait être achevé le premier jour de mars prochain.

Voici les clauses les plus intéressantes de ce contrat :

« Il sera fait par led. Caron, dans lad. église de Nostre-Dame, une table ou devanture d'autel, conforme au desseing qui en a esté fait par led. Caron, demeurés es mains desd. sieurs comparantz.....  
 Laquelle table d'autel sera placée au lieu où est le grand autel de la paroisse, et contiendra 24 pieds et demy de longueur, pied du Roy, et 11 piedz et demy de hauteur, qui est toute l'espace et contenance du fond de la nef. Led. autel sera de longueur de 8 piedz et de haulteur de 3 piedz neuf poulices, sur lequel autel sera mis un tabernacle, conforme aud. desseing, excepté qu'au lieu des termes ou consolles y désignez, il sera fait 4 colonnes torsées et cannelées, comme les autres dud. tabernacle, lesquelles seront semblables à celles qui sont au tabernacle des Capucins de ceste ville, qui ont esté pour ce monstrées aud. Caron, lequel fera et posera 5 figures, de grandeur compétente, aux niches qui sont désignez aud. desseing. La 1<sup>e</sup> sera l'image de saint Roch, la seconde de saint Adrien, celle du milieu du Sauveur, la 4<sup>e</sup> saint Sébastien, et la 5<sup>e</sup> saint Anthoine; et, outre les pièces désignées, sera led. desseing augmenté d'ung quadre ou autre ornement pour remplir quelque vuide qui se trouve au-dessus des aisles dud. tabernacle. Les 4 colonnes de l'architecture, qui sera au costé dud. autel, seront toutes torsées et remplies de lierres compétamment, lesquelles colonnes seront ornées de pied d'estail, base, architrave, frize, corniche, de l'ordre composite. Sur le pied d'estail, entre 2 colonnes, seront faictes et placées 2 grandes

figures de la haulteur de 4 piedz ; et, au dessus de la corniche, 2 figures d'anges de 2 piedz 9 poulces ou environ, comme il sera jugé plus propre pour la proportion de l'ouvrage, et 2 autres figures, de pareille grandeur, de la Foy et de la Charité. Led. Caron fera encore 2 pilastres aux 2 extrémités, conformes aux lambris ; et sera la première figure de saint Laurent, confesseur, et l'autre de saint Nicolas. . . . »

Signé : Pierre Tesson, Sabot, M. Caron.

En 1628, on avait « baillé à Anguier, menuisier, par l'advis des maistres, pour le modelle qu'il avait fait pour lè devant du grand autel, 60 sous... » Le même artiste cette fois indiqué avec son prénom d'Honoré, reçut, en 1631-1632, 20 livres pour la décoration de l'autel du Rosaire, Je ne saurais dire si c'est à ce maître-autel que se rapportaient certains travaux d'art mentionnés dans les comptes, de 1614-1615, 1616-1617 : « A Jacques De Monchy, tant pour avoir raccommodé le petit Jésus, que pour saint Christophe, 5 sous ; pour les 2 tableaux de saint Pierre, saint Paul, 24 livres. — A Jaques Dergny, menuisier, pour le bois de 2 tableaux où sont dépeints les 12 apôtres, 30 livres 9 sous ; à Jacques De Monchy, pour la doreure des 2 embrasseures desdits tableaux, 6 livres ; à maistre Claude, peintre, pour avoir representé en peinture lesdits apôtres, 42 livres. » La contretable de l'autel Saint-Michel, faite vers ce temps-là, était l'œuvre d'un artiste d'Abbeville : 1611-1612, « à Nicolas Maronnyer, peintre à Abbeville, sur ce que l'on luy doibt pour la table d'austel qu'il a fait pour mettre à l'autel S. Michel, 33 livres. — 1614-1615, à Me Nicolas Maronnier, peintre d'Amiens, pour demeurer quitte et parpoyé de son marché de la table d'autel de S. Michel, 37 livres ; pour rapporter la table d'autel d'Abbeville, 40 sous. »

« Du mardy 8<sup>e</sup> juin 1745.

» En l'assemblée des vicaires, par la mort arrivée à

M. le curé, et marguilliers de la paroisse de N.-D. d'Eu, tenue au presbitère, après avoir été bien et dûment annoncée au prosne et au son de la cloche en la manière accoutumée, a été représenté par M. Duhamel, marguillier en charge, que depuis la veille des festes de la Pentecoste de la présente année, les sieurs religieux de l'abbaye de N.-D. d'Eu ont fait enlever nuitamment les 2 barrières et portes surmontées des armes de feüe S. A. R. Mademoiselle, lesquelles portes fermoient les deux sous-ailes de l'église de N.-D. d'Eu, sur la ligne du maître-autel de lad. paroisse, et lesquelles portes et barrières avoient été données et placées par son ordre, et estoient de la même forme et construction et temps que le reste de la menuiserie qui ferme les 2 costéz du chœur de lad. paroisse, le tout fait aux dépens de S. A. R. avec apposition de ses armes, que lesd. barrières et portes enlevées y avoient été posées pour marquer principalement la séparation et clôture sur la ligne dud. grand autel parroissial ; et les serrures desd. barrières s'ouvroient du côté de la paroisse, et le battement des portes étoit du côté du bout oriental de lad. église, afin que la paroisse pût avoir l'usage des cloches, celui des chapelles latérales et des autres choses que lad. paroisse et mesme la ville entière à quelques égards possède au delà dud. grand autel et barrières, et signé : M. Duhamel.

» Sur quoi la matière mise en délibération, l'Assemblée a été unanimement d'avis que cet enlèvement seroit injurieux à la mémoire de feue S. A. R. Mademoiselle, aux droits de Mgr le prince de Dombes, comte d'Eu, et contraire aux droits paroissiaux : pour quoi, avant d'agir à cet égard, l'Assemblée a estimé qu'on en doit préalablement déférer à S. A. R. Mgr. le prince de Dombes, comte d'Eu, et à son Conseil. » Signé : Heude, presbtre, Bonnet, Blangy, Le Picard, Dumoustier, Guignon, Dubuc, Varambaut, Aubert.

19 juin 1785, délibération approuvée par le duc de Pen-

thièvre, sur le réquisitoire de M. Varin, procureur général fiscal du bailliage.

« MESSIEURS,

» La décoration du lieu saint fait désirer depuis longtemps que l'autel de cette paroisse soit supprimé. S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre a eu ce désir, ainsi que les personnes augustes que nous avons eu le bonheur de posséder dans cette ville. S. E. Mgr. le cardinal de La Rochefoucauld, archevesque, a pensé de même. Je me suis occupé avec M. le baillly d'un projet de délibération tendant à cette suppression. Ce plan a été approuvé par un jurisconsulte de réputation. Cependant, informé qu'il pouvoit à certains égards n'être pas conforme aux vues, très louables d'ailleurs, de MM. les marguilliers et d'une partie des paroissiens, il en a été fait un second. J'ai l'honneur de mettre l'un et l'autre sous les yeux de l'assemblée après avoir pris l'agrément de S. A. S., qui ne trouve cependant rien de reprehensible contre le culte divin et la religion dans l'autel actuel de la paroisse. Elle m'a ordonné de vous assurer, Messieurs, que, si elle en a désiré la suppression, c'est qu'elle n'a eu en vue que la décoration du lieu saint; qu'elle a lieu de croire que vous penserez de même; qu'au surplus elle seroit fâchée, non seulement de gêner vos suffrages, mais même que l'idée qu'elle a eue de la suppression de cet autel fût dans le cas d'altérer l'affection que vous luy avez toujours témoignée, et qu'elle est jalouse de conserver. Entrons, Messieurs, dans les vues de S. A. S.; occupons nous de la décoration du lieu saint, de la plus grande perfection dans le culte. Prouvons lui notre amour; comme elle, cherchons à concourir à la décoration des temples, et que nous regarderons (*sic*) toujours ses désirs comme des conseils de sagesse et de piété. »

Signé : Varin.

Articles communiqués à S. A. S. Mgr. le duc de Penthièvre, comme comte d'Eu, seigneur, patron honoraire



et fondateur de l'abbaye d'Eu, de l'église et de la paroisse Notre-Dame, pour être exécutés, dans le cas où MM. les chanoines réguliers y acquiesceront, et que l'acte seroit approuvé par l'archevêque.

Article 1<sup>er</sup>. — L'autel et le chœur de la paroisse seront supprimés, ainsi que les 2 chapelles qui sont contre les 2 premiers piliers du chœur.

Art. 2. — Au lieu et place de l'autel, MM. les chanoines feront faire à leurs dépens une grille de fer pour faire fermer leur chœur, lad. grille d'une forme et élévation convenable. Ils en donneront une clef à la Fabrique ainsi que des 2 autres grilles latérales. Ils supprimeront, jusqu'à la hauteur des stalles, les panneaux de boiserie qui ferment leur chœur, les côtés, et les remplaceront par des grilles, afin qu'on puisse voir de tous côtés dans leur chœur.

Art. 3. — Tous les offices, cérémonies et prières qui se font au chœur et à l'autel de la paroisse, se feront au chœur et à l'autel de l'abbaye.

Art. 4. — Le tabernacle de l'autel de la paroisse, tel qu'il se comporte, sera placé, aux frais de MM. les chanoines réguliers et de la Fabrique, chacun pour moitié, dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Art. 5. — L'image en argent de la sainte Vierge, offerte par la Ville, sera déposée dans le Trésor de la Fabrique, ou sera exposée à la vénération publique dans le lieu le plus convenable.

Art. 6. — La Fabrique restera propriétaire de l'image de la sainte Vierge, de François Hannequier (1), et elle sera placée, dans l'église, dans un lieu dont il sera convenu.

Art. 7. — L'image de saint Laurent sera placée dans la chapelle qui lui est dédiée.

Art. 10. — Le jour de la fête saint Pierre, patron de l'ancienne paroisse réunie à celle de Notre-Dame, le jour

(1) François Anguier. — Cette statue est encore conservée en l'église de Notre-Dame d'Eu.

de la fête de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, de la Rénovation des vœux du baptême, et celui du Grand Rosaire, le Saint Sacrement sera exposé, etc. »

#### NOTE SUR LA PESTE NOIRE DE 1348

La peste noire de 1348 est la plus terrible de toutes celles dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Un savant allemand, M. Hecker, ne porte pas à moins du quart de la population la perte que l'Europe eut à subir par suite des ravages de ce fléau. Simon de Covino, dans une sorte de poème latin, composé par lui, sous l'impression encore toute récente de ce fatal évènement, estime qu'un tiers à peine des hommes put échapper à la mort. « Le nombre des personnes enterrées fut, assure-t-il, plus grand que celui des vivants. Les villes sont dépeuplées ; on voit mille maisons fermées à clef, mille autres dont les portes restent toutes grandes ouvertes, vides d'habitants, remplies de pourriture. » Ce qui n'est pas douteux, suivant l'observation de M. Littré, c'est que cette peste « dévasta l'occident, remplit de victimes les villes et les campagnes, suscita la secte étrange des flagellants, causa le massacre des Juifs (1). »

Les *Normanniæ nova chronica*, publiés par MM. Chérueil et Charma dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XVIII, page 33, évaluent à 100,000 le nombre de ceux qui périrent à Rouen, de la dernière semaine du mois d'août à Noël 1348. Il fallut faire de nouveaux cimetières « pour ce que les viex ne pouvoient soutenir les corps morts (2). » Ainsi en fut-il à Dieppe, comme nous l'apprend le contrat de donation suivant. Le

(1) *Opuscule relatif à la peste de 1348*, composé par un contemporain, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1<sup>re</sup> série, t. II, p. 204.

(2) *Chronique Normande*, de Pierre Cochon, p. 73.

donateur, Remond de Palemade, me paraît, à en juger par son nom, avoir été un étranger que la crainte de l'épidémie avait porté à chercher un refuge à Saint-Saëns, dans le voisinage de la forêt d'Eawy.

« A tous ceuls qui ces lettres verront ou orront le bailli de Dieppe, salut. Sachiez que par devant Guillaume Caperon, tabellion des lettrez obligatoires de la baillie de Dieppe, juré à ce, si comme il nous a tesmongnié, fu présent Remond de Palemade, demourant en la paroice de Saint-Saen, qui recongnut avoir donné, transporté, quitié et délessié, tant pour li que pour ses heirs, afin de héritage perpétuel, à Dieu et aus églyses de Saint-Remy et Saint-Jaque de Dieppe, une pièche de terre, si comme elle se pourporte en lonc et en lé, laquelle fu feu Reynaud Souef, assise en la paroice de la dicte églyse Saint-Remy, en la dicte ville de Dieppe, au bout de ycelle ville, devers le manoir de l'Ospital, *en laquelle plache grant foyson de corps furent enterrés par la grant mortalité qui fu l'an mil ccc quarante huyt, après ce que elle eust esté benesquiee, par ce que ès dictes églyses ne ès chymetières d'ycelles ne peussent avoir esté enterrez, et à présent y avoit une croys levée en remembrance d'ycé,* ch'est assavoir pour l'amour et grant affection que il avoit à Dieu et aux dictes églyses et espérance ès bénéfices et sacremens qui seroient fais et célébrés en ycelles, avec ce que il en congnt avoir eu un florin d'or à l'escu, de poys et du coing du Roy notre Sire, dont et par quoy ledit Remond se tint pour bien poié et contempt par devant ledit tabelion, à tenir et avoir, appourséer d'ore en avant aus dictes églyses et en user et apliquier et maintenir, comme lieu saint, bien et empès, franquement et quitement, sans opposition ne empechement dudit Remond, ne de sez heirs ; et promist ledit Remond, tant pour li que pour ses heirs, aus dictes églyses et aians cause pour ycelles et chascune d'ycelles, la dicte pièce de terre, comme dit est,

vers tous, contre tous garantir, deffendre et despeeher de tous empeechemens, obligacions. arrérages; du tout entent acquiter et délivrer ou ailleurs escanger à la value, et rendre tous cous, misses et dommages fais et soustenus en deffaut de garantie, en son propre héritage, où que il y soit trouvé, se mestier en estoit, sauve la droiture et seignorie; et quant à ce parfaire et entérignier, ledit Remond en obliga tous ses biens et les biens de ses heirs, meubles immeubles, présens et à venir, à prendre, à vendre et à despendre par la justice, sous quelle juridiccion que ils soient trouvez, et à rendre tous coux, missions et dommages fais et soustenus en deffaut de garantie, dont le porteur de ces lettrez seroit creu par son serement sans autre preuve; et jura ledit Remond, par son serement, que jamès contre cest fait, pour quelque cause, voye ou raison que ce soit ou puist estre, il n'ira, ni aler ne fera, par li, ne par autre, renonchant quant à ce à tous prévilèges, grâces, exceptions, deffenses, à tout droit escript et non escript, espécialement au droit disant général renonciation non valoir, et à toutes autres choses généralement par quoy il pourroit aler contre la teneur de ces lettres, et se soumist à toute juridiccion quant à ce. En tesmong d'icé, nous avons faict meitre à ces lettres le seel de la baillie de Dieppe, sauf tout autre droict. Chen fu fait l'an de grâce mil trois cent chinquante et un, le diemenche 11<sup>e</sup> jour en juillet. »

Signé, sur le repli : G. Caperon. Sceau perdu.

*Fieffe aux bourgeois de Dieppe d'une maison qui fut leur Hôtel-de-Ville (1477).*

L'acte suivant est relatif à l'acquisition d'une maison qui servit pendant longtemps d'hôtel-de-ville aux échevins de Dieppe (1). Ce document n'était pas inconnu de

(1) La maison de ville « étant trop petite pour le nombre des

Guibert, qui y fait allusion, page 158 du tome I<sup>er</sup> de son *Histoire*. Nous avons cru utile de le donner en entier, principalement parce qu'il nous fait connaître les noms des membres du corps municipal et des principaux bourgeois de la ville de Dieppe vers 1477.

« A tous ceulx que ces présentes lettres verront ou orront, Michiel Blanchaston, presbtre, receveur et garde du seel aux obligations de la ville de Dieppe, pour très révérend père en Dieu et seigneur, Mons<sup>r</sup> le cardinal d'Estouteville, archevesque de Rouen, salut. Savoir faisons que par devant Jehan Dureaume et Berengier Darras, clers, tabellions jurez des lectres obligatoires de la dicte ville de Dieppe, furent présens, si comme ils nous ont tesmongné, noble homme Thomas de Berquetot, escuier, et David Miffant l'ainné, bourgeois dudit lieu de Dieppe, trésoriers de l'église parroissial Saint-Jaque dudit lieu de Dieppe, lesquieulx, tant pour eulx et eulx faisans fors des autres parroissiens de la dicte parroisse, de leurs bonnes voluntez, sans aucune contrainte, recongnurent et confesèrent avoir baillé à fieffe, affin d'éritage perpétuel, à noble homme Robert Eude, escuier, conseiller, et Jehan Gallie, clerc et procureur de la dicte ville, Pierres Guilbert, Rogier Loutrel, maistre Ancel Loutrel, Pierres Véron,

habitants et trop éloignée du centre de la ville, on acheta, en 1477, un grand tènement de maisons, qui s'étendoit depuis la grande rue jusqu'aux environs de la rue « Saint-Jean » ou « au Lait », et qui occupoit la plus grande partie de la place publique qu'on a faite depuis. La place et les bâtiments furent vendus par Alice Bouchar, veuve de Jean Miffant, à Robert Eude, conseiller de ville, et Jean Gallie, procureur syndic, qui l'achetèrent pour la ville. En 1512, il y eut un contrat de ratification par lequel Jean Duval, qui avait droit de clameur, à cause de sa femme qui était fille de Nicolas Bouchar, renonça à son droit moyennant 150 livres. » C'est en effet ce qui résulte des pièces conservées dans le fonds de l'église de Saint-Rémy de Dieppe et analysées sous le n° G. 8109 des Archives du département.

Raoullin Simon, Jehan Doublet le jeune, Jehan du Saulchay, Baudoin Eude le jeune, Pierres Guilbert le jeune, Vincent Eude, Jehan Ango, Addan Doublet, Guillaume Terrien, maistre Pierre De la Fosse, Jehan Gosselin, Jehan Le Roux l'aisné, Jaquet Loutrel, Ancellet Miffant, maistre Mahieu Vallen, maistre Nicolle Daniel, Jehan Du Mesnil, Jehan Canyvet, Guillaume Loutrel, Huguet Mesnard, Jehan Bastondu, Ancellet Lureux, Vincenot Le Noble, Guillemain Gardin, Estiennot Le Vasseur, Collenet Pollet, Jehan Pegnye, Martin Seron, Miquelot Le Picart, Jehan de Saint-Morisse l'aisné, Vincenot Le Cailleur, Jehan De la Lande, Collenet Diel, Colin Bazin, Berengier Auber, Guillaume Dutil, Jehan Le Roux le jeune, Thomas Trenten, Estiemblet Chauvin, Rogerin Certain, Estienne Robillart et Masset Heuzé, bourgeois et demourans au dit lieu de Dieppe, qui, en la présence et du consentement de noble homme Amacyon de Guerlande, escuier, seigneur de Dangeville, lieutenant, audit lieu de Dieppe, de noble et puissant seigneur Loys de Graville, seigneur de Montagu et capitaine dudit lieu de Dieppe, recongnurent, tant pour eulx que eulx faisans fors des autres bourgeois, manans et habitans de la dicte ville de Dieppe, leurs successeurs, manans et habitans, ou ayans cause, avoir prins à fieffe afin d'éritage, c'est assavoir : une ou plusieurs maisons, manoir, héritage et tènement, assis en la dicte ville et parroisse Saint-Jaques, en la grant rue, auquel tènement pend l'enseigne de l'*Escu de France*, ainsi comme le tout se pourporte de long en ley, tout hault comme bas, avecques le fons de la terre, voutte, caves, seullles et toutes les appartenances à icelui hostel, tènement et manoir, jouxte d'un costé damoiselle Allix Bouchart, à cause de l'ostel où elle demeure à présent, à prendre depuis le coing dudit hostel et manoir vers la dicte damoiselle, tout à ligne jusques à la l'essarderie ; d'autre costé, Jehannet Eude, à prendre par devant, depuis le coing de la dicte maison et manoir vers le dict Eude et

grant rue tout à ligne, tant haut que bas, jusques à la dicte rue de la Fessarderie et aux hoirs de Baudouin Eude ; d'un bout, par devant la dicte grant rue, et d'autre bout, par derrière, la dicte rue de la Fessarderie, laquelle maison, manoir et héritage la dicte damoiselle Allix Bouchart avoit ce jour d'uy donnée au dict Trésor et Fabrique de la dicte église Saint-Jaques, à en jouyr, aprez son déceps et trespas, jouxte les lettres de ce faictes et passées ce jour d'uy par devant les dictz tabellions, desquelles lectres lesditz trésoriers promistrent et s'obligèrent aider aus dictz bourgeois, manans et habitans, toutesfois que mestier en sera : ceste baille et prinse faicte par le prix et somme de cinquante livres tournois de rente pour toutes rentes, que les dictz preneurs, tant pour eulx que pour leurs successeurs, bourgeois, manans et habitans, promistrent et s'obligèrent rendre et paier, par chacun an, par voye d'exécution, sur tous les biens, héritages et deniers communs de la dicte ville, au dict Trésor et Fabrique, aux quatre termes de l'an, au dict lieu de Dieppe acoustumez, de Saint Jehan-Baptiste, Saint Michel, Noël et Pasques également, premier terme commenchant au premier terme qui escherra aprez le déceps et trespas de la dicte damoiselle Allix Bouchart, à condicion telle : que iceulx bourgeois preneurs ou leurs successeurs pourront bailler, en bonne et souffisant assiecte, icelles cinquante livres tournois de rente, toutesfois qu'ilz auront aisément à l'enclos de la dicte ville, à une, deux, trois ou plusieurs fois, laquelle assiecte ne pourra estre mendre que de vingt sols tournois de rente ; de laquelle assiecte le dict hostel, manoir et tènement demourra subgiect au fournissement ; et partant lesditz trésoriers promistrent et s'obligèrent le dict bail à fiefte, par eulx ainsi faict, garantir vers tous et contre tous, en tant qu'il y auroit de faict et obligacion de la dicte église, tant seulement ; et quant à tout ce que dessus est dit tenir, garder, entérigner et fermement acomplir de point en point en la propre

fourme et manière dessus desclairée, et pour rendre et paier tous cousts, frais, missions, intérêts, dommages et despens, qui, pour cause des choses dessus dictes non acomplies, seroient fais, ensuivis et soustenus, dont le porteur de ces lettres seroit creu par son simple serment, sans autre preuve faire, lesdits trésoriers en obligèrent tous leurs biens, meubles et héritages du dict Trésor et Fabrique, présens et advenir, à estre prins, vendus et despendus d'office de justice par tous lieux qu'ils pourroient estre trouvez. En tesmoing de ce, nous, à la rellacion des dicts tabellions, avons mis à ces lectres le seel des dictes obligacions.

» Ce fut faict et passé au dict lieu de Dieppe, le mercredi derrain jour d'avril, l'an de grâce mil cccc. soixante dix-sept ; présens : Jehan Marc et Pierres Du Bois, etc. »

Signé : Dureaume, Darras.

Sceau perdu.

NOTE SUR UNE BELLE CONTRETABLE A L'ÉGLISE DE  
SAINT-REMY DE DIEPPE

M. l'abbé Cochet rapporte à l'année 1676 une belle contretable en bois sculpté, qui décore le chœur de Saint-Remy de Dieppe, et cite, parmi ceux qui y travaillèrent, Vigé et Gessin Adam, sculpteurs de cette ville.

Il y a, je crois, confusion.

Viger, et non Vigé, était un menuisier de Dieppe. Il fit, en 1666, pour cette église, une chaire dont nous donnons le devis. On voit qu'il s'était associé, pour ce travail, un nommé Jean Lécuyer père, qui se chargea, croyons-nous, de la menuiserie. Quant à la contretable, elle est postérieure d'un assez bon nombre d'années à la date que M. l'abbé Cochet lui assigne. Elle fut exécutée à Rouen dans les ateliers d'un sculpteur dont nous avons plus



d'une fois mentionné les travaux. Nous ne possédons point malheureusement le devis de cet habile ouvrier.

La délibération que nous publions ici nous donne son nom ainsi que celui du donateur. Elle nous fait aussi connaître les dates du marché et de l'exécution des travaux et le mode de paiement. Peut-être le devis a-t-il été conservé dans les archives de la fabrique de Saint-Remy ?

« Nous soussignez Pierre Viger, sculpteur, et Jean Lécuyer père, confessons nous être obligés envers François Mollard, savoir : de faire une chaire contre un pillier de l'église Saint-Remy de Dieppe, ladite chaire de 5 pieds de hauteur et autant de largeur, sans comprendre les harpis et culs de lampe qui sont de deux pieds et demi de hauteur, qui font en tout sept pieds et demi, ladite chaire deux pieds quatre pouces de profondeur ; savoir : depuis le pillier jusques contre la devanture de ladite chaire, le dôme, qui est une couronne impériale, de cinq pieds dix pouces de largeur et trois pieds et demi de hauteur, et deux pieds et demi de sortie, avec le lambris contre le pillier, l'escalier rampant autour dudit pillier, cinq pieds, et deux pieds et demi de hauteur pour l'acoutoire eslevé depuis le pavé jusques au tournant contre la chaire, viron huit pieds au desous l'acoutoire ; le tout tant de menuiserie que sculpture, bien et duement travaillé suivant et conformément le dessin dressé par moi dit Pierre Viger ; en la charge de lever en bosse, dans un chapeau de laurier qui est marqué à la devanture de ladite chaire, les armes du sieur Mollard, et, plus bas, au dessous des dites armes, dans un écusson, l'écrit qui sera donné par François Mollard, fils de la Fontaine-Mollard, nous obligeant faire ledit travail, ci-dessus mentionné, de bon bois de chesne sans aubel ; lequel dit travail nous obligeons, ensemble et un seul pour le tout, rendre fait et parfait avant le jour de Pasques prochainement venant, moiennant quoi ledit Mollard s'oblige nous livrer présentement à chacun, la somme de 50 livres, ce qu'il a effectué, et dans un mois de

ce jour, à chacun, encore 50 livres, et, au bout du travail, le restant, montant à la somme de 185 livres, que ledit sieur Mollard s'oblige nous livrer, lorsque ledit travail sera achevé, et nous nous obligeons qu'au cas qu'il y ait manque par celui qui fera sa sculpture qu'elle ne soit fournie parfaite dans ledit temps, il lui sera rabatu 50 livres, comme pareillement, à celui qui manquera à la menuiserie, il lui sera aussi rabatu 50 livres en pure perte. En foi de quoi nous avons signé le présent marché, sur l'obligation de tous biens, meubles et immeubles, présens et à venir.

» Fait ce 19 janvier 1666, nous obligeant chacun son art.

» Signé : Mollart, Pierre Viger et Jean Lécuyer. »

Diverses quittances du 17 janvier 1666.

« Du mardy vingt-deux mars mil sept cent un, au Trésor et buffet de l'église de Saint-Remy de Dieppe, en l'assemblée tenue par Messieurs les curé et trésoriers.

» Comme ainsi soit que, pendant l'exercice du sieur Pierre Blondel, précédent trésorier, il auroit esté donné et omosné en cette Fabrique une somme de douze cents livres par une personne inconnue, de la ville de Rouën, pour estre employée à la décoration du chœur de cette église, et que, par délibération faite en cette Fabrique, il auroit esté résolu qu'elle seroit employée pour la construction d'une contretable au grand autel, laquelle contretable aiant été faite et placée par le sieur Mazeline, sculpteur en la ville de Rouën, il conviendrait lui en paier le prix, à quoy estant nécessaire de pourvoir, et l'affaire mise en délibération, aiant esgard aux augmentations faites par le sieur Mazeline au projet cy-devant fait pour ladite contretable, il a esté résolu qu'il sera païé au sieur Mazeline, pour la contretable, la somme de seize cents livres, et celle de quatorze livres pour vin au maistre menuisier ; et délibérant de aviser aux moiens de subvenir

au paiement, tant de ladite contretable que des frais qu'il a convenu faire pour icelle, dont le paiement a esté fait par le sieur Nicolas Boullenc, trésorier en charge, il a esté résolu, premièrement : que ledit sieur Boullenc, trésorier en charge, se chargeroit dans son compte de ladite somme de douze cents livres, omosnée audit Trésor, quoique la quittance en ait esté baillée par le sieur....

» Qu'il sera tenu compte audit Boullenc, en dépense, de la somme de trente quatre livres pour diminution d'espèces souffertes sur ladite somme de douze cents livres avant qu'elle eût esté touchée....

» Que ladite somme de seize cents livres, aussi bien que celle de quatorze livres, sera païée audit sieur Mazeline pour ladite contretable, dont sera pareillement tenu compte audit sieur Boullenc, trésorier en charge.

» Qu'il sera aussi tenu compte audit sieur Boullenc de la somme de cinquante livres, par lui païée au nommé L'hermite, maître de barque, pour le fret de la contretable de Rouën audit Dieppe.

» Ce fait et à l'instant ledit sieur Mazeline présent a reconnu avoir reçu dudit sieur Boullenc ladite somme de seize cent quatorze livres, mentionnée cy-dessus, sçavoir : celle de trois cents livres en précédent par les mains de madame Gossan ; celle de sept cents livres en deux fois par les mains de madame Planterose, suivant les quittances représentées, mises ès mains dudit sieur Mazeline, et le surplus, montant à six cent quatorze livres, ce jourd'hui vingt deux mars mil sept cent un, dont il a tenu quitte et entièrement deschargé ledit Trésor, dont acte, et sera mis ès mains dudit sieur Boullenc, copie du présent acte pour lui valoir de quittance et descharge. »

Signé : Touchais, P. Blondel, Le Mesle.

## NOTE SUR UNE CHAPE DU CARDINAL GEORGES D'AMBOISE

Charles IX, roi de France, épousa à Mézières, le 27 novembre 1570, Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien.

Le cardinal de Bourbon pria le Chapitre de Rouen de lui prêter, pour la cérémonie nuptiale, une chape qui avait été donnée à la cathédrale de cette ville par le cardinal Georges d'Amboise.

Les chanoines accueillirent favorablement sa demande, mais non sans prendre toutes les précautions nécessaires pour s'assurer la restitution de ce précieux ornement, ainsi que le constate la délibération suivante empruntée aux registres capitulaires :

6 novembre 1570. — « Sur les lettres envoyez par Monseigneur le cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, escriptes à Paris, le 3<sup>e</sup> de ce présent mois et an, affin de prester certaine chappe enrichie de perles et d'un pectoral, y estant ung dyamant et certains rubis, pour célébrer le mariage du Roy, et la délivrer à Mons<sup>r</sup> le grand archidiacre; et aprez que ledit s<sup>r</sup> archidiacre a promis la conduire songneusement et la restituer sans estre aucunnement endommagée ny gastée, après ledit mariage célébré, il a esté ordonné qu'elle sera délivrée audit s<sup>r</sup> par MM. les superintendants de la fabrique, soubz son récépissé, aprez toutesfois avoir esté inventoriez les perles et pierres estant en icelle et appréciez par gens à ce reconnoissants. »

L'inventaire des ornements de la cathèdrale de 1684 décrit ainsi cette chape :

« Ornaments d'Amboise, 78<sup>e</sup> archevêque : Une chappe de drap d'or frisé par feuillages, dont l'orfraye et chapperon sont de satin rouge cramoisy, brodez par fleurons et

figures de semences de perles ; au chapperon est représentée l'Assomption de la Vierge ; le pectoral couvert d'une grande rose de vermeil doré, au milieu de laquelle est une autre rose d'or émaillée de rouge, environnée de 35 grosses perles, au milieu desquelles est un grand chaton où est enchâssée une fausse pierre blanche ; et aux deux cotés de ladite rose de vermeil doré, deux autres chatons où sont 2 pierres rouges, et sous icelui pectoral sont 3 anneaux et 3 crochets d'argent ; au bas du chapperon, est un écusson aux armes d'Amboise. Elle est doublée de toile rouge ; elle sert à Monsieur l'archevêque quand il officie pontificalement. »

#### NOTE SUR LA PAROISSE SAINT-DENIS DE ROUEN

La paroisse de Saint-Denis de Rouen fut une de celles qui furent supprimées en 1790. Ce fut en vain que les paroissiens s'efforcèrent de prévenir son arrêt de mort. Dans un mémoire, souscrit de nombreuses signatures, ils avaient exposé aux administrateurs du département que leur église était belle, solide, spacieuse et susceptible de tout l'agrandissement qu'on jugerait nécessaire, au moyen de deux sous-aires qu'il était aisé d'y adjoindre, en bâtissant sur un terrain resté libre des deux côtés depuis la translation du cimetière à l'extérieur de la ville (1). Ils

(1) La construction de cette église est de 1511-1512. Les paroissiens, pour entreprendre ce travail, avaient obtenu du Roi des lettres qui les autorisaient à percevoir, par forme d'imposition, 5 sous par pied de terrain, des propriétaires de maisons dans l'étendue de la paroisse : « 16 juin 1511. *Visis litteris regis cum annexa obtentis per thesaurarios et parochianos S. Dionisii super situacione hereditagiorum dicte parrochie, videlicet V s. pro pede applicandorum ad reedificationem ejusdem in integrum, cum coactione, Domini (canonici) dixerunt negocium consuli cum consiliariis ecclesie* » (Registres capitulaires de la cathédrale). Les chanoines, propriétaires de maisons sur cette

ajoutaient qu'elle venait d'être pavée en son entier et même qu'on avait orné le chœur d'un beau carrelage en marbre, travaux considérables et coûteux, qu'il était pénible de voir devenir inutiles. Il leur parut indifférent de rappeler que la paroisse était d'une haute antiquité (cette considération, dans ce temps-là, eût été de faible valeur); mais ils auraient pu faire valoir, comme titres à la faveur de l'administration supérieure, deux œuvres d'art dont on vantait généralement le mérite : la contretable (1) et la clôture en fer du chœur. De l'église, que son voisinage de la cathédrale condamnait à une destruction inévitable, il ne reste que des parties sans grand intérêt. Mais peut-être les deux œuvres d'art que je viens de mentionner se retrouvent-elles dans quelque église du département, où l'on en ignore la provenance. Quoi qu'il en soit, les devis qui y sont relatifs sont bons à conserver pour l'histoire de l'art dans notre ville.

La contretable était d'un sculpteur en renom, dont j'ai eu déjà l'occasion de parler, Martin Montlandrin. Elle avait été exécutée, en 1683, à l'aide de fonds légués par le curé, M. Thomas Sencier. La clôture du chœur provenait des ateliers d'un serrurier de Rouen. Elle avait dû en remplacer une autre dont le curé de la paroisse avait fait les frais, avec l'espoir, qui fut déçu, que ce témoignage de sa libéralité serait toujours respecté. Ce curé se nommait Jean-Baptiste Le Canu. Il était docteur en théologie et avait été nommé à la cure de Saint-Gervais de Rouen le

paroisse, invoquaient leurs privilèges pour se soustraire à cette imposition paroissiale.

(1) « Le chœur de cette église est d'une architecture excellente; mais la nef, qui n'approche pas de cette délicatesse, fait bien voir qu'elle n'a point été achevée... La contretable de cette église, qui est d'une délicatesse extraordinaire, fut faite l'an 1663 » (*Histoire de Rouen*, édition de 1731). « On en admire le chœur pour son élévation, et la contretable pour la délicatesse de l'ouvrier. » (*Tableau de Rouen* de 1777).

1<sup>er</sup> mai 1677. Il était resté titulaire de ce bénéfice pendant quatorze années environ. Nommé le 17 septembre 1699 à la cure de Saint-Denis, il en avait pris possession le 23 septembre de la même année, et il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 16 novembre 1714. Il fut enterré le lendemain dans le chœur de son église.

Mgr de Médavy l'avait nommé, le 13 octobre 1684, syndic de la Chambre du clergé du diocèse, charge qu'il remplit pendant de longues années.

Par un acte du 31 décembre 1700, approuvé par Mgr Colbert, il avait fait une première fondation en faveur de la fabrique de Saint-Denis. Plus tard, par testament, il légua à la même fabrique 6,000 livres pour construire, à la chapelle de Saint-Clair, une contretable pareille à celle de la chapelle de la Sainte-Vierge ; pour lambrisser les deux chapelles du plus beau bois de chêne de Caen et de Hollande qu'on pourrait se procurer ; pour faire des balustrades de fer qui serviraient de clôture aux six arcades des deux côtés du chœur (15 novembre 1714).

Un codicille du 10 décembre 1714 portait : « Je donne 400 livres pour fonder à perpétuité 20 livres de rentes qui seront payées au sieur vicaire ou autre ecclésiastique habitué en ladite paroisse, au choix de mes successeurs, pour faire le catéchisme aux enfans tous les dimanches et fêtes de l'année, depuis 1 heure jusqu'aux vêpres. »

Il voulait qu'à son inhumation, on employât 89 livres 15 sous à l'achat de 114 pains, de 7 livres chacun, à raison de 2 sous 3 deniers la livre, qu'on devrait distribuer aux pauvres.

Comme on le verra plus loin, la clôture de fer du chœur, payée des deniers de sa succession, n'eut qu'une courte durée ; mais ses fondations en faveur des pauvres, et le catéchisme aux enfans, œuvres inspirées par la charité, ne finirent qu'avec la paroisse et firent bénir pendant assez longtemps, par les paroissiens de Saint-Denis, la mémoire de ce charitable curé.

*Extrait des délibérations de la Fabrique de Saint-Denis de Rouen*

18 avril 1660. — « Approbation du devis présenté par Martin Montlandrin, maître peintre sculpteur à Rouen.

» Devis d'une contretable et d'un tabernacle et autre travail qu'il convient faire en l'esglise de Saint-Denis de Rouen.

» La principale haulteur, depuis terre jusques au fronton sur lequel se pose la croix, contiendra 22 pieds, et du depuis le dessus de l'autel jusques audit fronton, il y aura 18 pieds de haulteur.

» Les colonnes auront 7 pieds de haulteur ou environ.

» Les chapiteaux seront proportionnez de viron 11 poullies 9 lignes de haulteur, qui seront de bronze doré d'or fort en feuilles, de 2 couches l'une sur l'autre qui paieront chacune....

» Les bases desd. colonnes seront de pareille estofe et de doreure, qui paieront chacune... proportionnées ausd. colonnes, et auront cinq pouces de haulteur ou environ, dont le diamètre principal contiendra 13 pouces 9 lignes, non compris le carré du diamètre du bas de la colonne.

» Les pieds d'estaux contiendront 2 pieds 11 pouces de haulteur, et, de largeur, 13 pouces 9 lignes.

» Toutes les principales parties de lad. contretable, sçavoir : pied d'estaux, bases, colonnes, chapiteaux, architraves, frises et corniches, auront ensemble, de haulteur, 13 piedz 4 pouces 9 lignes.

» Les pillastres avec leurs chapiteaux et bases estans derrière les colonnes, comme tout le reste dudit ouvrage, sera de pierre de Vernon, sans gal ny biset.

» Il sera placé, en la face des piedz d'estaux des quatre colonnes, des pièces de marbre noir, et, dans la frise de la corniche principale, aussi des pièces de marbre noir et compartimens.

» Ou bien, au lieu du marbre de la dite frise, il s'y fera



des ornemens de sculpture, comme cornes d'abondance avec fleurs et fruitz, au choix de MM. les curé et trésoriers.

» Il sera placé une table de marbre noir derrière chacun des deux enfans de dessus du fronton de la grande corniche.

» Le cadre contiendra de hauteur, de dedans en dedans, 7 piedz 4 pouces ou environ, lequel cadre sera de marbre noir ou enrichy d'ornemens de sculpture de feuilles d'eaux portans dorelief (*sic*) ; en cas qu'on le fasse de pierre, arrêté qu'il sera de marbre noir, dont la grandeur et grosseur seront conformes au desseing deument relevé.

» Toute la largeur de ladite contretable avec ses aisles contiendra la largeur du fond du chœur avec les costés remplis par les aisles jusques à l'extrémité de la place, grande largeur de dedans de chaque pilier du costé des sacristies, de sorte que lesd. ouvrages des aisles couvriront lesd. piliers en dedans du chœur, lesquelles aisles seront conformes au desseing destaché du grand paraphe desd. saintz, et d'entreprendre les figures d'évesque avec leurs mitre, contiendront de hauteur chacun 5 pieds, dont les extrémités de la draperie et les ornemens des mitres seront dorez ; les anges, grandz et petitz, seront de grandeur proportionnée ausd. ouvrages, suivant qu'ils sont représentez au desseing qui pour ce en a esté fait.

» Les 4 pilastres des aisles seront de marbre noir, et il y en aura aussi 3 petites tables de marbre dans chacune corniche desd. aisles, et une à chaque piédestaux des vases desd. deux aisles.

» Le tabernacle sera accompagné de ses deux aisles qui sera de bon bois de chesne, doré tout à plat et bruny, lequel tabernacle et aisles sera conforme au desseing qui pour ce sujet a esté fait, et de la grandeur et largeur y désignée.

» Il sera fait 3 marches de pierre au bas de l'autel où sera poucé un cordon et une doucine.

» Plus deux marches de bois de chesne et une balus-

trade en auvoille de haulteur pour commencer, qui prendra d'un pillier à l'autre, et de mesme façon et sculpture de celle qui est aux Filles religieuses de Sainte-Marie du grand couvent de ceste ville.

» Il convient paver l'intervalle d'entre ledit balustre jusques aux marches de pierre et à costé d'icelui, de pavé de Caen, blanc et noir.

» Les portes des sacristies seront percées en dedans les chapelles, et les 2 portes des 2 sacristies, qui sont de present, seront bouchées de pierre avec mortier.

» Il convient avancer l'autel de la Vierge de... pour la commodité de la porte de la sacristie.

» L'image de la Vierge sera eslevée par derrière jusqu'à l'autel ainsi qu'il est, et sera porté sur un corps solide depuis terre jusques à son élévation et bien retenu avec fer.

» Tout ledit ouvrage sera de pierre de Vernon sans placage ny resportement, mais de pierre d'eschantillon, à la réserve des fondemens qui seront de bites et biseaux du Val-des-Leux, à bain de mortier. »

Signé : M. Montlandrin.

Le 18 avril 1660, cet artiste s'engagea à parfaire les ouvrages de sculpture contenus au devis, sans rien y changer, sinon le haut de la contretable qui serait de marbre noir au lieu de pierre, et d'y travailler sans discontinuer dès qu'il aurait achevé l'autel de Saint-Cande et celui de la chapelle de Saint-Thomas-de-Villeneuve, aux Augustins. Le paiement ne devait commencer qu'après achèvement de la moitié du travail. Le reste de la somme, 1,100 livres, serait payée quand tout serait achevé.

Le marché était fait moyennant 3,400 livres.

Quittances de 3,400 l., puis de 90 l. avancées par lui au nommé Le Poulletier, 28 juin 1664. On lui donna, en outre, l'ancien tabernacle, comme prix de la composition d'une contretable d'autel pour l'église de la paroisse, et 250 l.

pour augmentation de dorure, et encastillement du grand cadre de marbre, etc.

Le trésor eut encore à payer à Jean La Grue, maître sculpteur à Paris, 300 l. (pour reste de 4 colonnes de marbre noir par lui vendues), après visite de Pierre Hardouin et Jean Racine, experts.

*Marché pour la clôture en fer du chœur et des chapelles de Saint-Denis de Rouen.*

« Je, soussigné, reconnais avoir fait marché avec M. le curé de Saint-Denis, M. Le Moyne, M. Le Picquais, M. Bocquet et M. Costil, tous exécuteurs du testament de feu M. J.-B. Canu, cy-devant curé de la paroisse Saint-Denis, pour faire une balustre de fer toute la largeur des devantures du chœur et des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Clair, conformément au dessein et devis par nous paraffés, par le prix et somme de 3,000 livres; de laquelle il luy en sera payé 1,000 livres au mois d'aoust prochain pour lever le fer pour commencer l'ouvrage; plus 1,000 livres quand la balustre du chœur sera posée, et les autres 1,000 livres restant, quand le reste de l'ouvrage sera fait et placé; plus s'oblige de fournir une barre de fer pour mettre sur le lambry de bois, et une autre pour pendre les portes du chœur qui ne sont pas dans le dessin; plus faire, à chaque costé de la balustrade du chœur, huit pillastres, n'en ayant que 2 dans le dessin, et aux 2 pillastres, qui seront contre les piliers de pierre, d'y mettre, sur chaque, un pot à fleurs au lieu du chandelier qui est dans le dessin; il mettra dans les auelles des couronnements de dessus les 3 portes les armes de M. Canu, cy-devant curé de la paroisse. De plus s'oblige de faire la croix de fer de 3 pieds de haut, sur laquelle sera mis un Christ doré de 18 pouces de haut, qui sera fait de plomb, et aux 4 bouts de la dite croix seront mis 4 fleurons de fer dorez; et aux 3 portes sera mis, à chacun, une serrure à clef,

dont le premier tour sera à secret. Tous les ornements et enrichissements seront conformes au dessin. Plus mettra un pot à fleurs sur chaque panneau qui est commencé dans le dessin pour la chapelle de la Vierge et de Saint-Clair. Tout le dit ouvrage il rendra parfait et placé dans 18 mois de ce jour, à peine de 300 livres de diminution du prix du dit ouvrage (que je sousmets sous deue et bonne visite à mes despens), plus s'obligera de desmonter et descendre le crucifix qui est de présent dans la nef, comme aussy le sommier de bois sur quoy il est porté, parce que les branches de fer resteront à son profit, et s'oblige de replacer la dite croix au bout de la nef contre la muraille, au lieu qui lui sera indiqué par nous, qui sera soustenue par 4 pattes de fer, et s'oblige de placer toute la devanture du chœur pour Pasques prochain.

» Le présent fait double, le 20<sup>e</sup> de juillet 1715. Suivant et conformément au testament de feu M. Le Canu, curé de Saint-Denis. »

Signé : Corbin,

J. Le Canu, Le Picquais,

Le Moyne, P. Costil,

J. Pain, Pierre Hédouin. »

*« Devis des grosseurs et haulteurs de fer qu'il convient pour le dessein quy m'a esté mis aux mains. »*

» Sçavoir :

» La porte de 11 pieds et demy de hault sous le linteau ; les ailes de 7 pieds et demy sur le lambry, et la largeur sera suivant la face du chœur et des 2 chapelles.

» Il y aura 3 pillastres pareils sur chaque costé, quoy qu'il n'y en ait que 2 dans le dessein.

» *Pour les grosseurs du fer :*

» Les battants de derrière avec les 2 montants qui porteront les portes auront 14 lignes en carré.

» Les traverses de linteau, qui tiendront toute la largeur de l'ouvrage, auront pareille grosseur.

» Les montants de devant les portes, avec toutes les traverses et les châssis des panneaux, auront 11 à 12 lignes.

» Le remplissage des panneaux et des frises de carrillon, de 8 à 9 lignes.

» Les grandes consolles du couronnement auront 14 lignes.

» Et sera de 4 pieds et demy de hault sur la corniche avec tout son ornement.

» La croix sera de 3 pieds de hault.

» Le Christ, de 18 pouces, en plomb, avec 4 fleurons de fer dorez.

» Le fer des chapelles sera de 11 pieds et demy de hault et de pareille grosseur que cy-dessus.

» Le présent devis des grosseurs et hauteurs sera par moy fait et exécuté. Fait ce 20 de juillet 1715. »

Signé : Pierre Hédouin.

Le 23 mai 1722, Hédouin reconnaît qu'il lui a été payé 1,700 livres, qu'il n'a point fait l'ouvrage tel qu'il l'avait promis. Il s'engage à rendre parfaite la devanture du chœur pour le 31 août 1722, faute de quoi les trésoriers pourraient, sans l'appeler, faire achever tout l'ouvrage.

Il est à croire qu'il ne fut point en mesure de tenir son engagement, puisque les Trésoriers traitèrent avec Jean Du Bosc, maître serrurier, demeurant à Rouen, rue Saint-Nicolas, « pour l'achèvement du couronnement de fer devant le chœur, avec ses ornements et enrichissements qui sont déjà commencés, et pour faire les 2 costés de dessus les balustres du chœur, pour 2,000 livres, » — 9 février 1723. (1).

Les retards dont la Fabrique avait à se plaindre pa-

(1) Il présenta un dessin du couronnement de la balustrade du chœur.

raissent avoir tenu, il est juste de le dire, moins à la négligence de l'ouvrier qu'à l'augmentation du prix du fer.

Aussi voit-on que les 3,000 livres ne suffirent pas pour payer tout le travail. La balustre de fer de la chapelle de Saint-Clair dut être payée des deniers du Trésor.

Exemple singulier des rapides variations du goût! A peine construites, il fut question de démolir ces balustrades.

Le 22 novembre 1734, assignation fut donnée aux Trésoriers par Geneviève Behotte, veuve de Jacques Le Canu, marchand à Rouen, tutrice de ses enfants mineurs, ledit sieur Jacques Le Canu, neveu de J.-B. Le Canu, docteur de la Faculté de Paris, pour s'opposer à l'enlèvement et à la démolition des balustrades.

L'idée de ce nouveau travail avait été donnée par un artiste en renom à Rouen, comme on le voit par une autre pièce jointe au dossier.

*Avis donné par M. De France, architecte, à propos de la construction d'une nouvelle grille qu'on se proposait de faire au portique de l'église du côté de la rue Saint-Denis.*

« J'estime qu'il convient : 1° pour l'embellissement et ouverture de l'église, de faciliter la vue des saints sacrifices aux paroissiens, y estre supprimez les panneaux, pilastres, petits couronnements au-dessus et les grandes portes de grille qui partage (*sic*) le chœur de la nef, et ne lesser en place que les 2 piliers du chœur, l'entablement, le couronnement et le Christ au-dessus ; à la place desdits panneaux y substituer une frize pareille à celle qui doit faire le pourtour du dit chœur, faire une porte de fer à 2 volets de hauteur du dossier des chaises, pour fermer l'entrée du dit chœur. »

La Fabrique de Saint-Denis adopta le plan de De France et s'adressa à André Le Clerc, serrurier, qui fournit, en

1734, les devis pour la construction de 4 portes et balustres de fer, ainsi que d'une frise.

André Le Clerc était un des plus habiles serruriers de Rouen, dans un temps où la serrurerie était encore considérée comme un métier d'artiste plutôt que d'entrepreneur.

« *L'Archéologie, suspecte à la Justice.* — On sait quelles déplorables mutilations ont subies à la fin du dernier siècle, jusqu'au fond d'humbles villages, les emblèmes décrétés d'incivisme.

» Mais ce qui est moins connu, croit l'abbé Tougard, c'est que la matrice d'une médaille, vieille de près de deux siècles, ait été saisie comme pièce à conviction rétroactive, c'est-à-dire pour confirmer une condamnation parfaitement exécutée depuis un an. Il est vrai qu'il s'agissait des jésuites ; et contre eux tous les moyens paraissaient bons aux Parlements.

» Le fait en question a, pour la numismatique locale, un intérêt particulier. Car si quelque amateur était en peine de retrouver les coins de la médaille frappée, au nom de Charles X, pour le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen (le P. Daniel l'a publiée, vol. XI, p. 559, éd. 1755), c'est aux archives du Ministère de la Justice qu'il devrait d'abord les chercher. Le président Rolland explique en effet (*Recueil de plusieurs de ses ouvrages...* p. 310; Paris, 1783, in-4°) qu'en exécution d'un arrêt ces coins furent déposés au greffe du Parlement, le 23 juillet 1763. »

*Darnétal.* — *Monnaie du cardinal de Bourbon.*  
— Ce qu'on vient de lire était écrit depuis près de trois mois, quand le 5 courant, M. l'abbé Voiment a soumis à notre confrère une pièce d'argent trouvée « au

premier coup de pioche des ouvriers qui réparent le mur de soutènement » des terres à l'ouest de l'église de Longpaon.

Cette monnaie, frappée à Rouen, est un quart d'écu. Elle diffère des trois échantillons gravés par le P. Daniel, en ce que l'effigie est remplacée par l'écu de France surmonté de la couronne royale. Une particularité plus extraordinaire est sa date de 1591, alors que le cardinal mourut en 1590.

Le cas n'est pas sans précédent; mais il est ici particulièrement remarquable. En effet, selon Hoffmann, Henri IV ayant décrié les monnaies du bon cardinal, les Ligueurs s'obstinèrent à en frapper. Des échantillons sont datés de 1597.

« *Aumale.* — *Restauration de l'église.* — Le secrétaire a revu le 28 mai dernier l'église de cette petite ville, sur la conservation de laquelle la Commission avait eu jadis les craintes les plus graves.

» Ces appréhensions n'étaient que trop fondées, ainsi que les travaux l'ont révélé à diverses reprises. Mais il y a été admirablement pourvu.

» Tous les piliers de la nef ont été entièrement refaits; les murs de cette nef ont été surélevés et percés de cinq magnifiques fenêtres ogivales. Enfin, sur les instances de M. le Maire, qui a prêté à cette entreprise son concours le plus actif avec l'appui le plus éclairé, les voûtes du chœur et des chapelles ont été nettoyées et restaurées pour les mettre en parfaite harmonie avec la voûte neuve.

» Les dépenses s'élèvent à plus de 100,000 fr., et laissent un déficit de 6,000 fr. Et lorsqu'il aura été comblé, il restera encore à remplacer les vulgaires



pavés par un dallage convenable en pierre, à fermer le chœur par une bonne grille en fer, enfin à pourvoir à l'aménagement de l'ancienne chaire, dont un amateur a estimé la jolie cuve à 10,000 fr.

» Enfin quand pourra-t-on songer efficacement aux travaux extérieurs, où, sans parler de la continuation de la galerie du chevet, tant de délicates sculptures sont à refaire, surtout du côté sud, et où diverses consolidations sommaires en brique sont la triste réalité qui n'est plus à Caudebec qu'à l'état de souvenir.

» Par cet exposé bien imparfait, la Commission peut juger combien les allocations administratives auraient, à Aumale, un emploi utile et urgent. »

M. Lefort, après une mention du beau buffet d'orgues qui ne fut pas fait pour cette église, insiste sur l'urgence extrême de remettre en leur état primitif les magnifiques sculptures qui décorent à l'extérieur le sommet de la basse nef méridionale. La pierre, totalement minée par le temps, s'émiette chaque jour ; et si quelque morceau considérable venait à s'en détacher tout d'un coup, il y aurait péril pour la sécurité publique, la rue étant l'une des plus fréquentées de la ville. La dépense s'élèvera à environ 4,000 fr.

Les administrations locales et les libéralités individuelles ayant fourni près de 80,000 fr. pour les grands travaux qu'il a pu exécuter à cette église, l'architecte en chef voit là un exemple des plus louables qu'il est à propos d'encourager. Il n'hésite pas, en conséquence, à demander à la Commission d'émettre le vœu que le complément de restauration qui vient d'être réclamé, soit au plutôt accompli sur les seuls fonds de l'État et du département, les ressources de la ville étant tout à

fait épuisées par les quêtes réitérées pour l'église et pour l'hospice.

La Commission accueille avec grand intérêt cet exposé ; et, après en avoir délibéré, conclut en invitant M. Lefort à poursuivre son projet de concert avec les intéressés. Elle émet, à l'unanimité, le vœu qu'il soit pourvu à la dépense selon la proposition précédente.

« Ce sera un grand bien pour notre belle église, écrivait le 21 juin, M. le doyen d'Aumale, si le Conseil général ratifie votre vote de 4,000 fr. en vue des urgentes réparations au côté sud. Les galeries menacent ruine de ce côté, et ce n'est pas pour le besoin de la cause qu'il a été dit : *au grand danger des passants*.

» Encore une fois, merci à M. de Beaurepaire et à tous vos honorables collègues de leur vote unanime qui met le comble à tous nos vœux. Après de trop longues années d'oubli, la transformation de notre basilique, comme vous voulez bien l'appeler, sera aussi belle que complète. »

*Auffay. — Dalle tumulaire.* — Le 23 mai dernier, M. l'abbé Lozay, curé d'Heugleville, a appelé l'attention du secrétaire sur une dalle tumulaire cimentée dans le lit même de la Scie, pour surélever le plan d'eau nécessaire à la chute d'un moulin.

Notre confrère a visité la dalle en compagnie de MM. Lozay et Aymar le Filleul des Guerrots. Elle mesure environ deux mètres de hauteur ; malheureusement la largeur n'est plus intacte, car il en a été enlevé un morceau sur toute la longueur. On lit encore au-dessous des pieds du personnage : *chanoine de Rouen et curé de...* Le nom de lieu semble intact, et devra pouvoir se lire quand l'image aura été bien net-

toyée. La décoration est riche et paraît dater au moins du xvi<sup>e</sup> siècle.

M. Mettot, maire d'Auffay, dans le parc duquel se trouve cette intéressante sculpture, consentirait volontiers à la céder au Musée départemental, mais à la condition expresse qu'on lui fournira, en argent ou en nature, le moyen de remplacer par une autre pierre cette dalle historiée.

En conséquence, l'abbé Tougard propose à la Commission de prier M. le Préfet de prendre telles mesures qu'il jugera le plus à propos afin de faire entrer au Musée cette intéressante épave archéologique. Il est à remarquer que le moulin étant arrêté depuis longtemps, l'eau a été rendue à son cours naturel en sorte que la pierre est découverte, et, bien qu'engagée sous un petit pont de bois, assez exposée à toutes les variations de la température.

M. Le Breton, qui est en relation d'affaires avec le maire d'Auffay, se fera un plaisir de traiter avec lui la cession de cette dalle, pour la sauver de la destruction.

*Cr'oix de Graville.* — Il a été question de ce petit monument dans une précédente séance. M. Lefort, qui en a vu une photographie et l'a même visité, avoue qu'il serait désirable d'exhausser le soubassement : mais il serait peu prudent de tenter cette délicate opération.

Si les souvenirs de l'abbé Tougard sont exacts, il croit que M. Naef n'avait pas davantage songé à ce travail. Il se bornait à réclamer le nettoyage de la base du calvaire, avec quelques mesures propres à en assurer un assèchement durable.

*Calvaire de Bouteilles.* — A propos de croix, M. Milet annonce que la curieuse croix de la Moinerie dont il a parlé dans une précédente séance, va être remise en son aplomb par le maire de Rouxmesnil, qui a bien voulu lui promettre qu'il s'en chargeait. C'est de toutes les solutions la plus heureuse.

*Muchedent.* — Parmi les communications de M. Milet, figurait l'église de ce pauvre village. M. Lefort croit opportun d'appeler l'attention de ses confrères sur une situation qui menace de s'éterniser.

Le devis total s'élève à 4,000 fr. Grâce à d'actives démarches, M. le député Legras a pu obtenir du Gouvernement un secours de 2,000 fr. La commune, l'une des moins peuplées de la Seine-Inférieure, n'a pu voter que 150 fr.; enfin l'administration départementale alloue 500 fr. L'abbé Tougard ajoute que M. le conseiller général de Laborde-Noguez a bien voulu affecter à cette restauration le produit d'une coupe de bois, qui semblait devoir fournir 300 fr. environ.

L'écart est donc encore d'un millier de francs au moins, et le travail semble donc indéfiniment ajourné. Mais dans cette hypothèse, la commune et le département perdront le bénéfice du concours si généreux du Ministère. Cette triste perspective amène M. Lefort à demander à la Commission s'il ne serait pas à propos de solliciter de M. le Préfet un crédit supplémentaire de 1,000 fr. qui assurerait le commencement immédiat des travaux.

La Commission reconnaît que la combinaison proposée semble tout à la fois et la meilleure pour l'édifice et la plus pratique au point de vue des finances locales.

Elle est donc unanime à l'adopter et à l'appuyer de son vote.

M. le Président en serait particulièrement heureux en ce qu'elle donnerait satisfaction aux désirs souvent exprimés par M. Milet, qui fait preuve, dans ses nouvelles fonctions de bibliothécaire, d'une intelligence et d'une activité dont il se plaît à le féliciter.

A quatre heures la séance est levée.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1894

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. P. Baudry, Beau Cousin, Bouctot, Bouquet, Dr Coutan, Garreta, Gosselin, G. Gouellain, G. Le Breton, Lefort, Lormier, de la Serre, Simon et l'abbé Tougard.

M. Félix s'est excusé, ainsi que M. Pelay.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et subit une légère suppression, M. le Président expliquant que la bibliothèque de la Roque-Hue se retrouve aujourd'hui pour la plus grande partie dans l'ancien fonds municipal.

*Correspondance imprimée.*— A son actif figurent : La *Picardie hist. et monum.*, AMIENS, gr. in-4<sup>o</sup> 1894; — *Société des Antiquaires de Picardie. Album archéologique*, fasc. 9, gr. in-4<sup>o</sup>; — Idem, *Bulletin*, 1893, 3-4; 1894, 1; — *Académie de Besançon*, 1893; — Le P. VIGNIER, *Décade histor. du diocèse de Langres*, vol. II, 1894; — *Mémoires de la Soc. des Lettres... de l'Aveyron*, vol. XIV, 1887-1893; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, vol. LXIII, 1-4, 1893; — *Société archéol. de Bordeaux*, vol. XVIII, 2-4; — *Annales de la Soc. hist. et archéol. de Château-Thierry*, 1892; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1893; — Idem, *Société Dunoise*, nos 101, 102; — Idem, *Sciences hist. et natur. de Semur*,

1892 et 1893; — Idem, *Antiquaires de la Morinie*, nos 169, 170; — Idem, *Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, nos 151, 152; — Idem, *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1894, nos 1 et 2; — Idem, *Société hist. et archéol. de l'Orne*, vol. XIII, nos 2 et 3; — *l'Époque éburnéenne et les Races humaines*, par Piette. Saint-Quentin, 1894, in-8°.

Une circulaire ministérielle, en date du 15 juin dernier, annonce pour le 16 avril prochain, à Paris, la dix-neuvième session des délégués des Beaux-Arts.

*Bulletin de la Commission.* — M. le Président distribue le compte-rendu des séances de 1893, formant la dernière livraison, avec tables, du tome IX. Il insiste pour que le procès-verbal mentionne les remerciements offerts au Secrétaire pour la rédaction de ces tables.

*Mort de M. de Merval.* — Il ajoute que la Commission a fait naguère une perte des plus sensibles dans la personne de M. St. de Merval. Par sa promotion, non moins que par son âge, M. de Merval était l'un des doyens de la Compagnie, et même, par son père, il touchait à ses origines. Des plus assidus à nos réunions, il en suivait les travaux et les publications avec un vif intérêt. Il s'était fait de la science héraldique une spécialité bien connue, ce qui rendait son concours extrêmement précieux pour nos recherches; et il communiquait avec une grande obligeance le fruit de ses études généalogiques. A ces divers titres, M. de Beaurepaire est assuré de répondre aux vues de la Commission en se faisant l'interprète convaincu de ses profonds regrets.

*Eglise du Bourg-Dun.* — M. G. Le Breton provoque à nouveau toute la sollicitude de ses collègues en faveur de ce vaste monument, dont le délabrement fait d'autant plus peine à voir que tous les styles d'architecture y sont représentés. Il rappelle qu'un important devis de restauration la plus urgente a été dressé, et demande s'il ne serait pas possible d'y faire réserver, grâce à un vœu de la Commission, le reliquat du crédit des monuments historiques. La Commission s'associe à cet ensemble de vues.

Un don spontané de 2,000 fr., en dehors de toute action administrative, a déjà permis, comme l'explique ensuite M. Lefort, d'entourer l'édifice d'un trottoir qui protège le pied des murs contre l'humidité du sol. C'est alors qu'on s'est occupé d'une première campagne de grosses réparations qui s'élèvera à 30,000 fr. environ. La majeure partie de cette somme importante doit être fournie par deux bienfaiteurs de l'église, qui n'ont encore rien précisé. Il importerait donc qu'une subvention officielle formât un appoint décisif qui déterminerait les largesses individuelles à s'affirmer.

Dans cette situation, M. le Président estime que la Commission n'est que fidèle à ses attributions en formulant le vœu que l'espoir d'une allocation administrative de 5,000 fr. encourage la générosité privée dans ses charitables intentions. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Eglise de Muchedent.* — M. Lefort est heureux d'ajouter que le département a favorablement accueilli la demande d'un crédit supplémentaire de 1,000 fr. en faveur de ce pauvre édifice. Il ne reste qu'une



somme peu considérable à fournir pour atteindre le total du devis.

*Eglise d'Aumale.* — Le même membre s'informe si sa proposition touchant le crédit extraordinaire de 4,000 fr. à obtenir de l'Etat et du Département pour la réfection des sculptures extérieures de ce monument historique, a été notifiée au bureau des travaux publics.

Comme on vient de le voir par le procès-verbal, la délibération prise à ce sujet n'impliquait pas cette mesure; mais sur le désir de notre collègue, l'extrait en sera adressé à M. le Préfet.

*Fontaine du Beffroi.* — M. G. Le Breton rappelle la dégradation qu'a subie cet intéressant édicule par suite de la pose de fils électriques. Le petit génie devra être consolidé; il sera bon de profiter de la circonstance pour assurer la conservation des boiseries en les passant à l'huile cuite; il y aurait même à obtenir, à moins de graves obstacles, une modification des baies voisines, pour les mettre mieux en harmonie avec la loggia.

*Immunité des édifices.* — Profitant de ces explications, M. Lefort se persuade qu'il répond au désir non seulement de ses confrères, mais encore de toutes les Sociétés archéologiques, en réclamant avec insistance l'enlèvement de toutes les transmissions électriques dont on a surchargé les édifices publics. La protestation vise tout spécialement les monuments historiques qui ont des droits particuliers à n'être point affublés de ces réseaux industriels. On a bien su, en quelques lieux, créer pour ces derniers des pilotes de support; il faut que cette mesure se généralise.

La Commission appuie énergiquement la proposition de notre architecte en chef.

*Eglise de Ménerval.* — Elle est l'objet de la communication suivante du docteur Coutan, qui offre en même temps à l'Album de la Commission deux vues photographiques de cette église.

#### NOTES SUR L'ÉGLISE DE MÉNERVAL

L'abbé Decorde semble être le premier qui ait accordé une mention succincte à l'église Notre-Dame de Ménerval (1). Le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure* est un peu plus explicite à son égard (2). Qu'il nous soit permis de compléter les renseignements de nos devanciers, à l'aide de photographies et de notes prises sur place (3).

Le plan cruciforme comprend une nef unique très large, coupée par un transept étroit, mais saillant, et aboutissant à un vaste chœur fermé par un chevet polygonal.

La nef, malgré de nombreux remaniements, a conservé sa physionomie primitive. Elle n'a jamais été voûtée, ce qui a permis au maître de l'œuvre du xii<sup>e</sup> siècle de lui donner une largeur considérable pour l'époque. L'abbé Decorde nous apprend que le plafond actuel a été exécuté en 1856.

On remarque, dans les murs, trois ordres de percements successifs, répondant à trois époques distinctes. A la partie supérieure se montrent les petites baies romanes en plein

(1) Decorde, *Essai historique et archéologique sur le canton de Gournay*, 1861 ; p. 307.

(2) Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, 1871, col. 218.

(3) Dans la séance du 27 octobre 1894, le docteur Coutan a offert au portefeuille de la Commission deux photographies de l'église de Ménerval, exécutées le 20 septembre 1894.

cintre, auxquelles succédèrent plus tard des lancettes plus rapprochées du sol. Les fenêtres actuelles, au nombre de quatre, occupent une place intermédiaire. Elles sont en tiers-point, sans meneaux, et d'une insignifiance digne de l'époque qui les a vues naître (1841).

La porte occidentale, abritée par un porche dépourvu de caractère, est remarquable par son archivolt en tiers-point à deux rangs de claveaux, ornés l'un de zigzags, l'autre de dents de scie. Deux petites portes latérales en plein cintre donnaient jadis accès dans la nef, l'une au nord, l'autre au sud. L'appareil caractéristique en arête de poisson est encore visible çà et là, notamment au bas du mur méridional.

Le véritable intérêt de l'édifice réside dans son transept. Au centre s'élève une tour carrée portée sur quatre arcades en tiers-point : deux grandes, ouvertes sur la nef et sur le chœur, deux plus petites communiquant avec les croisillons. Les archivoltés, composées d'un seul rang de claveaux lisses, prennent naissance sur des piédroits unis, au niveau d'impostes simplement chanfreinées et ne faisant pas retour d'équerre (1).

La tour est contrebutée, vers l'ouest, par deux contreforts massifs, à deux retraites, et faisant saillie à l'intérieur de la nef. Le rez-de-chaussée n'a jamais reçu de voûte, mais un simple lambris, qui le sépare de l'étage du beffroi et qui lui donne l'aspect d'une lanterne aveugle. Les bras du transept, ou croisillons, communiquent avec la nef par des baies latérales, comme celles qu'on observe dans les églises de Dampierre-en-Bray et de Neufmarché (Seine-Inférieure), de Saint-Céneri-le-Gerei (Orne), de Nogent-les-Vierges et de Bouconvilliers (Oise).

(1) M. de Lasteyrie, professeur à l'école des Chartes, enseigne que cette disposition est propre aux monuments carolingiens et se rencontre rarement après le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Cf. *Revue de l'Art chrétien*, 1893, p. 445.

Vue du dehors, la tour centrale mérite de fixer l'attention. Son étage de beffroi est percé, sur chaque face, de deux baies géminées, en plein cintre, entre deux arcatures aveugles, également en plein cintre. Cette ordonnance caractéristique dont nous avons sous les yeux un des premiers exemples, a été très usitée en Normandie jusqu'à la fin de l'architecture gothique. Notons que les arêtes sont lisses, c'est-à-dire dépourvues de ces élégantes colonnettes qui contribuent à donner tant de charme à la silhouette de certains clochers, tels que ceux de Roumare, de Rençon, de Graville, de Montivilliers, de Saint-Saens, de Boscher-ville, d'Auffay, etc.

On accède à l'étage des cloches par une tourelle d'escalier appartenant à un type tout-à-fait primitif. C'est un demi-cylindre simplement adossé au pignon du croisillon nord. La voûte consiste en un berceau rampant en plein cintre sur couches. Le croisillon est éclairé par trois petites fenêtres romanes, non retouchées, deux au rez-de-chaussée et une à la partie supérieure.

N'oublions pas de signaler, avant de quitter la tour centrale, la coexistence de l'arc en tiers-point dans les arcades du rez-de-chaussée avec le plein cintre apparent dans les baies du beffroi.

Ce fait vient à l'appui des nombreuses observations consignées sur ce sujet par M. Lefèvre-Pontalis, dès 1885, dans sa thèse de l'école des Chartes et, depuis lors, dans ses travaux ultérieurs, mais dont la priorité pourrait bien appartenir à Mérimée lui-même (1).

Le chœur roman n'existe plus. Il a été reconstruit sur de plus vastes proportions à la fin du xv<sup>e</sup> ou au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Il se compose de deux travées rectangulaires et d'une travée de chevet sur plan trapézoïdal. Il est largement éclairé par sept fenêtres en tiers-point, subdivisées

(1) V. Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, 1836, pp. 77 et 399.

par un meneau prismatique, sauf dans la première travée, où les baies affectent la forme de lancettes simples.

Le chœur communique avec les croisillons par des ouvertures pratiquées après coup dans le mur oriental du transept. Il est couvert d'un berceau brisé, en bois, reposant sur deux entrails et deux poinçons. C'est une œuvre de charpenterie estimable, qui porte la date de 1600.

*Rouen. — Maison de la rue aux Juifs, n° 47. —* M. Gouellain invite la Commission à protester de toutes ses forces contre la démolition prochaine de l'intéressante maison du xvi<sup>e</sup> siècle, annoncée sans plus de façon par la presse, comme un simple fait divers. La prétendue satisfaction donnée aux intérêts archéologiques par une démolition méthodique suivie d'une restitution complète au musée des Antiquités, est périlleuse et illusoire. Il ne faut pas faire de la collection départementale, comme le dit très bien son Conservateur, une nécropole architecturale; et la place, d'ailleurs, y fait défaut pour des pièces de cette taille.

Divers membres observent que plusieurs villes se sont ingénérées, en pourvoyant à l'alignement de leur voirie, à sauvegarder ses constructions artistiques, en ménageant partout où il en est besoin de jolis îlots archéologiques qui rompent la monotonie de la perspective et attirent l'œil des visiteurs.

Après avoir mûrement examiné le cas de cette maison, la Commission conclut qu'il y a lieu, tout en reculant la construction, d'en réserver scrupuleusement la façade. M. Garreta espère que la ville en fera une obligation stricte au propriétaire.

M. le Président appelle l'attention sur l'intérêt historique qui s'attache à cette maison. C'était elle, en effet, que la ville de Rouen affectait au logement de

son procureur-syndic. On décide que ce passage du procès-verbal sera transmis à M. le Préfet pour qu'il veuille bien intervenir auprès de M. le Maire de Rouen.

*Caudebec. — Antiquités diverses.* — Notre collègue, M. Biochet, a envoyé le 8 courant à M. le Président, la note ci-dessous :

« J'ai l'honneur de vous soumettre une épée ancienne qui m'a été cédée au mois de juin dernier par la personne même qui l'avait recueillie au pied de la digue nord de Caudebec, près la gare du chemin de fer.

» Elle paraît provenir du lit même du fleuve qui m'a déjà fourni divers objets, tels que des ossements et des monnaies romaines et autres, dont un petit Galba en argent. »

L'épée, reconnue du xv<sup>e</sup> siècle, mesure 0<sup>m</sup>76 de longueur, et la garde en a elle-même 21. La lame, de 0<sup>m</sup>03 de largeur à la pointe, en compte 6 près de la garde.

*Epigraphie héraldique.* — Tel est le titre de cette notice de M. Garreta :

« Messieurs, sur le donjon du château de Bouvreuil se remarque, à l'extérieur, vers le midi, un écu parti de trois traits, coupés d'une ligne transversale, ce qui fait huit quartiers.

» On peut encore reconnaître les quatre quartiers en chef :

» Au premier, de Hongrie ; au deuxième, de Naples et de Sicile ; au troisième, de Jérusalem ; au quatrième,

d'Aragon; ce sont les quatre premiers grands quartiers de la maison de Lorraine.

» Les quatre quartiers de la pointe sont frustes; ils devaient, selon toute probabilité, reproduire les quartiers suivants :

» Anjou ancien, Gueldres, Juliers et Bar; l'écu, sur le tout, vraisemblablement donnait les armes de *Lorraine*.

» La couronne qui surmonte l'écu devait être une couronne *ducale*. Les colliers qui entourent l'écu sont ceux des ordres de *S.-Michel* et de *S.-Jean de Jérusalem* ou de *Malte*.

» A quelle occasion ces armoiries ont-elles été encastrées dans la muraille de notre vieux donjon? Quel est le personnage de la maison de Lorraine dont les armes ont été mises à cette place?

» J'y verrais celles de François de Lorraine, *grand prieur de France*, général des galères, gentilhomme ordinaire de la Chambre, chevalier de Malte, nommé, *en 1560, chevalier de l'Ordre de S.-Michel*, mort le 6 mars 1563, fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon-Vendôme. »

M. de Beaurepaire, en remerciant notre confrère, annonce qu'il a en main les moyens d'éclaircir ses doutes : car il a soigneusement recueilli les noms de tous les capitaines du château. Il incline, dès maintenant, à y voir un duc d'Aumale, qui fut revêtu de ce titre lors des guerres de religion.

*Catillon. — Dalle tumulaire.* — M. Gouellain a eu l'occasion d'admirer, dans l'église de l'ancienne paroisse du Catillon, une belle dalle tumulaire, venant de l'abbaye de Beaubec, souvent signalée, et même plusieurs

fois imprimée par l'abbé Decorde, notamment dans son *Pavage des Églises du pays de Bray*. Quelques démarches qu'il a faites permettent d'espérer que cette tombe du XIII<sup>e</sup> siècle entrera aisément au musée départemental. M. Le Breton accueille avec satisfaction cette bonne nouvelle.

*Découverte de Muids.* — Les journaux, dit M. P. Baudry, ont signalé des découvertes d'antiquités mérovingiennes qui auraient été faites à Muids sur le parcours du chemin de fer, en voie d'exécution, entre S.-Pierre-Louviers et les Andelys.

Quoique ce soit un département autre que celui de la Seine-Inférieure, le département de l'Eure, qui ait révélé ces découvertes, j'ai pensé que le voisinage de celles-ci permettait de leur accorder au moins une courte mention.

Ne pouvant aller m'en rendre compte par moi-même, j'ai donc essayé d'obtenir quelques renseignements à leur sujet : mais ce que j'en ai appris se borne à très peu de chose, et j'en suis à regretter de n'avoir pas conservé les numéros des journaux qui en donnaient au moins un détail quelconque. Peut-être quelqu'un des autres membres de la Commission aura-t-il été plus soigneux que moi.

Tout ce que j'ai pu personnellement savoir, c'est qu'il n'y avait déjà plus rien à voir au commencement de septembre sur le terrain des découvertes. La plupart des objets qui ont été recueillis dans des sépultures mérovingiennes, poteries, verres, fibules, etc., seraient allés enrichir un petit musée appartenant au chemin de fer de l'Ouest, à Paris, rue Saint-Lazare.

S'il faut croire certaines indiscretions, les ingénieurs de la Compagnie auraient conservé quelques objets, et les ouvriers en auraient fait autant dans l'espoir d'en tirer parti auprès des amateurs ou des spéculateurs que les fouilles ne manquent jamais d'attirer.



L'auteur de mon reaseignement a constaté au second étage de la mairie de Muids, sur une cheminée, et provenant des découvertes auxquelles je le priais de s'intéresser, quatre poteries qu'il dit être sans caractère, et qu'il ne décrit pas autrement, puis une demi-douzaine de verres dont un lui a paru curieux, et qui pourrait, d'après lui, appartenir à l'époque franque, une fibule, des objets en fer, parmi ceux-ci ce qu'il appelle une lame de couteau, et enfin quatre hachettes.

Le Conservateur du Musée se propose d'obtenir quelques détails précis sur ces détournements archéologiques, afin d'aviser, s'il est possible, à ce qu'ils ne se renouvellent pas.

*Sainte-Geneviève-en-Bray.* — *Sépultures mérovingiennes.* — Sur l'invitation de M. P. Baudry, le même membre raconte qu'il a été rencontré dans ce village, des cercueils en pierre, peu antérieurs à la période carlovingienne. Ils avaient déjà été explorés, au moins en partie. Pourtant, M. Le Breton en a extrait un joli vase en terre, mesurant 83 millimètres de hauteur sur 30 de diamètre.

*Dalles tumulaires de Pelletot.* — M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

Monsieur le Président, je prends la liberté de vous adresser une demande de secours pour une ancienne église, sise au hameau de Pelletot, commune du Catelier, dont j'ai l'honneur d'être le desservant.

Cette église de Pelletot possède deux dalles tumulaires, déjà signalées par votre collègue, M. le comte d'Estaintot, dans un *Appendice* à ses *Recherches sur Auffay* (Dieppe, Renaux, 1879), d'un sérieux intérêt historique et artistique. Ces dalles sont couchées horizontalement au bas

des marches de l'autel, et c'est grâce à des tapis placés dessus qu'elles ont échappé à la destruction.

Il serait d'un grand intérêt qu'elles fussent relevées et fixées contre les murs du chœur, et que la chapelle, en mauvais état (les couvertures à jour, les murs dégradés), fût réparée suffisamment, pour assurer la conservation de ces dalles.

La population est pauvre; la commune du Catelier, dont dépend le hameau de Pelletot, n'a pas de ressources et ne peut faire aucune dépense en faveur de ces dalles.

Je viens donc solliciter de la Commission un secours de 300 fr. avec lequel je m'engage à lever ces dalles, à les fixer contre les murs du chœur et à faire les réparations indispensables à la couverture du chœur.

Veillez, je vous prie, prendre en considération ma demande et les motifs qui m'engagent à vous l'adresser, et daignez agréer mes hommages de profond respect.

Louis-L. SARTORIUS, *curé du Catelier.*

Le maire du Catelier atteste que le conseil municipal et la population verraient avec plaisir effectuer ce travail : car ils n'ont pas les ressources pour le réaliser eux-mêmes.

*Signé : J. BRUMENT.*

A cette lettre était jointe celle qui suit :

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe qui m'a été remise par M. le curé du Catelier, près Longueville, appuyée par M. le maire de cette commune, relative à deux pierres tombales remarquables de l'église de Pelletot, ancienne paroisse réunie au Catelier.

Ces deux dalles, que j'ai vues il y a quelques semaines, sont magnifiques et dans un parfait état de conservation. Je revoyais ces jours-ci la dalle tumulaire que M. l'abbé Cochet a fait relever et dresser contre un mur dans la collégiale d'Auffay : je n'hésite pas à considérer celles de

Pelletot comme plus remarquables encore et, en tous cas, dans un état de conservation supérieur.

Ces dalles mesurent, chacune, environ deux mètres carrés. Sur l'une est étendu un écuyer, sous une arcature gothique trilobée. Sa cotte ou hoqueton, passée sous l'armure, est particulièrement intéressante; elle est, suivant un usage attesté par d'autres spécimens, entièrement brodée à ses armes. Ecartelé : au 1 et 4 au bâton (crénelé ?) de — acc. de quatre fleurs de lis, 2 et 2; au 2 et 3 pallé de — et de — à la bande chargée de trois hermines.

« *Cy gist noble homme Nicolas Blanbaston en son vivant escuier seigneur et patron de Pelletot lequel trespassa le premier jour 1490. Priez Dieu pour lui.* » — Les armoiries sont répétées aux quatre angles.

Sur l'autre dalle : un homme et une femme, sous une superbe et double arcature Renaissance. Le mari est en costume civil; aux quatre angles ses armoiries, seules ou accolées de celles de sa femme :

« *Cy gist noble seigneur Jean Blanbaston (1) escuier en son vivant seigneur de Pelletot lequel deceda le xxi jour de mai 1537, et damoiselle Katherine le (Conte ?) sa femme, laquelle deceda le... (2) jour de... (?) (1579 ?) Priez Dieu pour elle.* »

Or, voici la triste situation qui est faite à ces pierres sépulcrales. L'église, misérable bâtisse, recrépie par places en plâtre, ne peut compter, dans l'état actuel, que sur une

(1) M. l'abbé Cochet, dont les lectures étaient quelquefois un peu rapides, a écrit à tort *Blandelton* et *Blandaton*, dans ses *Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, t. II. Il faut lire *Blanbaston*. S'il fallait une confirmation à cette lecture qui ne m'a pas paru douteuse, on la trouverait dans les pals ou bâtons des armoiries, qui me semblent, suivant un usage commun, une allusion au nom *Blancbaston*.

(2) Le jour et le mois manquent; le millésime seul a été gravé; ma lecture, 1579, est un peu hésitante.

existence limitée. Des réparations urgentes sont à faire à la toiture qui est à jour. Les habitants du hameau tiennent à leur église, objet d'un pèlerinage fréquenté; ils n'ont pas d'argent pour faire les travaux même indispensables. L'édifice, d'ailleurs, n'a pas d'existence officielle; ce n'est ni une succursale, ni même une chapelle; simple église subsistant dans un hameau depuis longtemps réuni à une autre commune, elle ne peut guère espérer obtenir des secours de l'administration civile, à moins qu'elle ne fasse appel à l'intérêt historique ou artistique.

C'est le cas : si l'église tombe, les pierres tumulaires sont perdues. Les enlever dès maintenant et les séparer des corps qu'elles recouvrent, pour les reléguer dans un musée, ce serait un acte d'impiété contre lequel on proteste d'avance. Que faire pourtant? Oserai-je dire qu'on a émis dans la commune, il est vrai, la mort dans l'âme, l'idée de vendre les deux pierres pour faire les fonds nécessaires à l'église ?

Dans ces conditions, M. le Curé et M. le Maire se confient à la Commission des Antiquités. Ils la sollicitent de bien vouloir : 1<sup>o</sup> provoquer le classement des deux pierres tombales de Pelletot, et 2<sup>o</sup> obtenir à la Fabrique du Catelier une allocation de 300 fr., avec laquelle les deux dalles seraient relevées et placées contre le mur du chœur et la toiture de l'église réparée dans l'intérêt de leur conservation.

Les deux dalles seraient ainsi sauvées; et, si jamais l'église venait à être menacée de démolition, leur classement leur vaudrait alors leur préservation.

Je profite de cette note pour ajouter que l'église de Pelletot possède un vaste retable en stuc, ou autre composition du xvii<sup>e</sup> siècle, du genre qu'on a quelquefois qualifié genre Jésuite, et qui, dans ce style, est une pièce assez remarquable.

Enfin auprès du cimetière qui entoure l'église, dans une cour de ferme, se voient encore les fondations et des frag-

ments des murs et des tours du château de Pelletot (probablement du XIII<sup>e</sup> siècle). Ils forment une immense motte entourée de ses fossés, au travers desquels on distingue les piles du pont-levis.

Veillez, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues, excuser mon intervention, que peut justifier le souci des choses de l'archéologie, et dont je m'applaudirai si j'ai pu contribuer au salut des dalles de Pelletot.

Je vous prie d'agréer, avec eux, l'assurance de mon respect.

P. LE VERDIER.

Une discussion s'engage. Quelques membres écartent toute idée de classement pour la bonne raison que cette mesure d'exception devrait se multiplier presque à l'infini.

Mais ici la question est complexe. Ces dalles ont failli être vendues; et malgré les sûretés prises par la loi, il importerait de prévenir cette éventualité par le classement. Il s'agit en outre de pourvoir à la conservation de l'église de Pelletot, dont l'existence est des plus précaires, puisqu'elle n'a aucun titre officiel, et qu'elle dépend de la commune et fabrique du Catelier. Par suite de ces considérations, M. le Président met aux voix la proposition de classement; et elle est adoptée à une grande majorité.

*Vitraux de Saint-Saens.* — Incidemment la Commission s'occupe des jolies verrières de ce bourg, comprises parmi nos monuments historiques de troisième classe. Il semble très difficile qu'elles puissent être convenablement replacées dans la nouvelle église. Il y a là une question qu'il importe de ne pas perdre de vue, ne fût-ce que pour faire entrer ces vitraux au Musée.

*Grand portail de la Cathédrale.* — M. le Président offre aux archives de la Commission une belle photographie du portail central de Notre-Dame, dit « portail Saint-Romain ; » il lit en même temps les notes ci-jointes, empruntées aux comptes de la fabrique.

NOTES SUR LE GRAND PORTAIL DE LA CATHÉDRALE  
DE ROUEN.

La construction du principal portail de la cathédrale de Rouen suivit de près celle de la *Tour de beurre*, entreprise (le nom l'indique) dans le temps où le projet d'élever à Rome, au moyen d'indulgences, la basilique de Saint-Pierre, avait donné lieu d'espérer que le même moyen pourrait procurer à l'église de Rouen une décoration digne de la métropole de la Normandie (1).

Cette tour était encore loin d'être achevée ; l'on ne savait à quelle hauteur on la porterait, si on la terminerait en flèche ou en terrasse (2) ; on se demandait même s'il ne serait pas prudent d'interrompre les travaux, lorsqu'on fut avisé que le grand portail menaçait ruine. On se prit alors à regretter d'avoir trop fait pour une œuvre de luxe et de ne s'être point réservé de fonds suffisants pour une dépense d'absolue nécessité.

Ce fut le 23 août 1502 que l'attention du Chapitre fut appelée, pour la première fois, sur cette triste réalité. L'architecte de la cathédrale venait de s'apercevoir que la partie haute du portail avait perdu son aplomb et qu'un mouvement inquiétant s'était produit à la première voûte de la grande nef (3). Le chanoine Perchart, l'un des

(1) La tour de beurre fut commencée en novembre 1482 et achevée en 1507.

(2) Même incertitude, 15 mars 1503 (v. s.), 16-18 juin 1505. Le 15 septembre 1506, on avait enfin pris un parti (voir délibérations capitulaires).

(3) Peut-être deux voûtes, car les délibérations capitulaires emploient *testudo* tantôt au singulier, tantôt au pluriel.

surintendants de la Fabrique, n'eut rien de plus pressé que d'en porter la nouvelle à ses confrères, qui le prièrent aussitôt de faire visiter le portail par les meilleurs architectes de la ville. Le 5 septembre suivant, on demanda qu'une nouvelle visite se fit, en présence de représentants du Chapitre, par les mêmes experts, auxquels d'autres seraient adjoints. On se proposait d'examiner, d'après leur rapport, les mesures à prendre pour prévenir le malheur dont la cathédrale était menacée. Ce rapport ne nous a point été conservé. Il n'est pas douteux qu'il concluait à ce qu'on s'occupât au plus vite de soutenir la voûte au moyen de cintres et d'étais de charpente. On dut se borner à ce travail provisoire de consolidation et remettre à un temps plus propice la réfection de la voûte et du portail (1).

En attendant, on poursuivit, mais avec lenteur, l'achèvement de la tour. L'argent manquait. D'ailleurs, l'architecte qui en avait conçu le plan et qui était chargé de la construction se faisait vieux; il était maladif, et on se plaignait qu'il n'eût plus assez d'autorité pour se faire obéir des ouvriers (2).

(1) 22 août 1503. — « Auditis dominis archidiacono Vulfasini Francie, Dantegny, de Atrio et Dombreville, qui visitaverunt edificium nove turris ac eciam ruinas quasdam ad alias partes ecclesie, videlicet in nonnullis testudinibus et plumbaturis cum aliis, quibus obviando facta est carpenteria juxta testudinem a superiori que dicitur verbis gallicis *chintrer*, et apparet oculis singulis venientibus ad ecclesiam, etiam cum quodam dedecore et deturpatione, tandem, habita desuper matura deliberacione conclusum procedi alterius ad opus turris et differri ad reparacionem testudinum pro ipsis chintragiis, ita quod dimictatur carpenteria chintragii usque ad annum proximum sub experientia, ne ruina amplior eveniat in futurum. »

(2) 15 août 1506. — « Memorato de magistro lathomo ecclesie qui, debilitatus et nichil laboris seu pauci impartiens et exponens

Une entrevue des délégués du Chapitre avec le cardinal d'Amboise eut pour effet de relever le courage des chanoines, comme on le voit par une délibération du 4 août 1506.

Peu de temps après, le cardinal envoyait à Rouen Nicolas Biart et Guillaume Senault, architectes de son château de Gaillon, avec mission d'inspecter, en même temps que la nouvelle tour, la voûte de la nef et le grand portail : leurs observations ne firent que confirmer l'avis des premiers experts ; ils approuvèrent les mesures prises pour soutenir les parties ébranlées, jusqu'à ce qu'on eût le moyen de procéder à une réfection entière (1).

Le cardinal ne s'en tint pas à ce service. Afin de faciliter, en même temps que l'achèvement de la tour, la restauration de la voûte et du portail, il offrit une somme de 1,000 livres, représentant le tiers de la dépense prévue.

est ad opera fabricæ, cum magno dampno ipsius fabricæ ex denariis diurnis per eum reportatis, Domini dixerunt eum iterato, prout antea sepius, exhortari et alloqui, ut provideat in his in quibus tenebatur operari pro sua possibilitate et ad exonerationem sue conscientie, quod exequantur magistri fabricæ prout viderint faciendum. » — 28 novembre, même année : « Exposito de negligentia lathomorum fabricæ... et insuper de cessatione magistri lathomi ab omni labore et opere a multis annis qui, cum stipendiis ordinariis, percipit, singulis diebus, v s. t. acsi laboraret, ad magnum detrimentum fabricæ, habita deliberacione, conclusum licenciari duos aut tres ex operariis qui minus sufficientes sunt et ceteris negligentiores, et exhortetur magister lathomus operis de dietis quas percipit absque opere aut labore ullo, cum stipendiis, ut saltem procuret tractus necessarios pro ipso opere debite facere, quod etiam suis expensis decet fieri. » C'était se montrer bien rigoureux pour cet architecte, que les travaux de la cathédrale étaient loin d'avoir enrichi, puisqu'on le voit, le 20 décembre 1499, accuser son indigence. Il avait été nommé architecte de la cathédrale le 7 octobre 1494, et avait prêté serment comme maître de l'œuvre, le 17 novembre suivant.

(1) Délibération du 14 septembre 1506.



Un autre tiers devait être fourni par les chanoines, en prenant pour base de leurs cotisations particulières le revenu de leurs prébendes respectives. Le dernier tiers restait à la charge de la Fabrique (5 novembre 1506 et 15 février 1506 (v. s.).

Plusieurs plans furent alors proposés par les architectes de Gaillon et par ceux de Rouen (1). Comme ces plans présentaient une grande diversité, on ne savait à quoi se résoudre. Le 5 juin 1507 (2), on était encore dans l'incertitude sur ce qu'on ferait en ce qui concernait la voûte. Mais, le 28 de ce même mois, on en parlait de manière à faire entendre qu'elle s'était écroulée. On accusait la négli-

(1) 7 mai 1507. — « *Visa papiro figurata per expertos lathomos de et super reformatione seu compositione unius novi portalicii magnifici et sumptuosi inter duas turres hujus ecclesie pro ruina ejus inter eas consistentis. cujus figuratio duntaxat existit in complantatione illius, Domini dixerunt ipsam papirum figurari et compleri in integrum pro elevacione portalicii, ut tandem ipsum portalicium, pro intentione artificum figuratum, videatur et inspiciatur, et postmodum deliberabitur de onere illius compositionis assumendo etc... et de eo etiam advertatur R<sup>mus</sup> Do. cardinalis, sine cujus beneficio opus ipsum non poterit compleri neque etiam inchoari.* »

(2) 5 juin 1507. — « *In negocio operis reparacionis testudinum ecclesie juxta magnum portalicium, pro differentia opinionum artificum ejusdem, conclusum iterato, non visitando ecclesiam a superiori [parte] per expertos lathomos et carpentarios, attentis eorum diversis opinionibus in premissis, prosequi ex nunc ad reedificationem novam ipsarum testudinum juxta deliberationes de eis prehabitas, etiam singulas earum complendo.* » On avait dû prendre quelques précautions en conséquence d'une délibération du 29 avril 1507. « *Visitentur per duos carpentatores, cum evocatione duorum lathomorum, apparamenta jam diu consistentia infra hanc ecclesiam pro sustentatione testudinum circa magnum portalicium, ad sciendum de eorum securitate pro reparandis seu de novo edificandis eisdem testudinibus; et, si eorum judicio, opus erit roboracione, compleatur.* »

gence des maçons, auxquels, cependant, on se contentait, le lendemain, de faire observer que, l'intérêt de l'église étant en jeu, ils se rendraient coupables d'une sorte de sacrilège s'ils s'acquittaient de leur tâche avec mollesse (1).

Le 9 décembre 1507, on décida qu'il serait procédé à une nouvelle visite de la partie supérieure du portail et l'on recommanda aux experts désignés de s'inspirer des devis rédigés précédemment. Le cardinal d'Amboise se trouvait alors à Rouen avec son neveu, le cardinal Louis II d'Amboise, évêque d'Alby; le cardinal Charles-Dominique de Correto, archevêque de Reims; l'amiral de France, Louis Malet de Gravelle, et Bohier, général de Normandie. Il est plus que probable qu'il se rendit compte *de visu* de l'état du portail. Ce qui est certain, c'est qu'il pressa les chanoines, trop portés pour la temporisation, de prendre une résolution définitive, soit pour une restauration, si cela était possible, soit pour une réédification complète, dans le cas où l'urgence en serait démontrée (2).

A la suite de nouvelles consultations d'experts (3), on se

(1) 28 juin 1507. — « Ad expositionem de negligentia lathomorum et quasi malignitate in opere agendo ad edificium et reparacionem testudinum hujus ecclesie prostratarum... » — 29 juin : « Lathomi ecclesie ad capitulum venientes fuerunt reprehensi et increpati de eorum negligentia in opere ecclesie, eos advertendo quod in premissis subiciantur debite operari et negociari uti boni mercenarii, alias incurrunt sacrilegium. »

(2) 24 décembre 1507. — « Ea die dominus Rmus archiepiscopus allocutus est dominos capitulantes de portalicio majore ruinoso ut provideretur quid opus esset pro eo sive resarciendo sive de novo reedificando, et tandem pro difficultate operis ac custu pene importabili et lapsu temporis necessario, si de novo repararetur, condescendo dumtaxat ad illius reparacionem necessariam, visum fuit ut iterato videatur per expertos pro ipso reparando. »

(3) Me Jean Le Boucher, maître maçon de Saint-Maclou, visite avec Rouland Le Roux, le 3 janvier 1507 (v. s.), le grand portail de la cathédrale (Arch. de la S.-Inf. G. 2523). — 4 janvier 1507

décida pour ce second parti, et, dès le 21 février de l'année 1507 (v. s.), on ordonnait de faire faire des établies pour une reconstruction (1). Quelques points, pourtant, restaient à régler. Ainsi, le 5 juin suivant, c'était encore une question de savoir si l'on conserverait ou si l'on jetterait bas les deux tourelles ou tournelles qui se trouvaient au portail, l'une d'un côté, l'autre de l'autre (2). Enfin, le 28 janvier 1508 (3), on put voir exposé dans la salle de l'hôtel de ville un plan définitif, pour lequel on sollicitait, après examen, l'approbation de deux architectes en renom dans la ville, maîtres Jean Le Boucher et Pierre Le Gallois, et, sans doute aussi, celle des échevins.

On se trouvait en présence d'un projet magnifique, mais d'une exécution très dispendieuse : il ne put être adopté que grâce à la libéralité du cardinal d'Amboise, qui avait

(v. s.) : « Ea die perfecta fuit cedula divisii, composita per duos magistros in lathomia, videlicet Jo. Boucher et Roulandum Le Roux super reparatione portaliciorum ecclesie ante fontem etc.. » — 27 janvier : « Auditis magistris lathomis videlicet hujus ecclesie, S. Audoeni cum aliis, super reedificatione et reparatione portalicii majoris, super quo fecerunt quemdam jactum in carbone et deputaverunt ad visitandum dictum jactum, etc.. »

(1) 4 février 1507 (v. s.). — « Fiant cum consilio expertorum stabilimenta et fulcimenta de carpenteria, gallice *establies* que necessaria erunt pro reedificatione magni portalicii... ut procedatur ad opus lathomie ipsius portalicii. »

(2) 5 juin 1508. — « Visitentur due turricule seu *tournelles* hinc inde consistentes ad magnum portalicium, que, ut fertur, veniunt diruende pro edificio portalicii, ad deliberandum de ipso negocio. »

(3) Compte de la Fabrique de la S.-Michel 1507 à la S.-Michel 1508 : « Le xxvii<sup>e</sup> jour de janvier, furent mandés par le commandement de Messrs de Chapitre maistres Jehan Le Boucher et Pierres Le Gallois, machons, pour veoir les traictz faitz par maistres Jacques et Roullant dictz Le Roux, pour ledit portail, en la salle de la Ville où furent commis maistres Pierre Mesenge et Batencourt, chanoines ; et après la dicte visitacion, ordonnèrent bailler ausd. machons, pour aller boire, x sous. » G. 2523.

porté sa contribution à 2,000 livres par année à prendre sur les revenus de l'archevêché (1).

Ce qui encourageait aussi les chanoines, c'est qu'ils avaient sous la main un architecte habile en qui ils pouvaient avoir toute confiance.

Jean Le Roux avait donné sa démission le 27 janvier 1507 (v. s.), et avait été remplacé, comme architecte de la cathédrale, par son neveu, Rouland Le Roux, qui avait été son associé pour la Tour de Beurre et avec qui il avait dressé le plan du portail à construire.

Le vieil architecte mourut le 27 mars 1509 (v. s.) et fut enterré, conformément à son désir, au bas de la nef de la cathédrale, sous les orgues. Avant de mourir, il avait eu la consolation d'admirer, dans toute son élévation et sa perfection, la tour de beurre, qui est son œuvre propre et qui était déjà terminée lorsque Louis XII vint à Rouen, le 28 septembre 1508. Il avait pu voir aussi les commencements du grand portail, qui devait être l'œuvre capitale de son neveu.

Si l'on en croit, en effet, Dom Pommeraye, les fondements du grand portail furent jetés le 18 juin 1509 (2). Il semble qu'un moment, le Chapitre ait eu l'idée de conserver une partie ou tout au moins la base du portail à démolir, si l'on en juge par cette délibération du 17 mai 1509 : *Domini cancellarius et de Sandouville, cum aliis expertis deputati ad visitandum portalicium quod proster-nitur ad terram pro dampno ecclesie visitando, ne decidat residuum illius et veniat incommodum ecclesie.*

Quoi qu'il en soit, il est aisé de constater qu'à partir de

(1) 3 février 1508. — « Ista die fuit celebrata missa sollemnis de Sancto Spiritu cum pulsatione campane Georgius et organis pro salute et prosperitate Rmi D. cardinalis archiepiscopi, intuitu doni per eum ordinati fieri annuatim pro reedificatione portali.ii majoris, et, ut fertur, ex ista die cum domino nostro Rege egressurus est urbem Blesas tendendo Lugdunum. »

(2) *Histoire de la cathédrale de Rouen*, p. 23.

cette date, la loge des maçons est en pleine activité ; dès lors, le Chapitre marque le désir le plus ardent de voir avancer les travaux : sans cesse, il stimule le zèle des ouvriers ; il les surveille avec sévérité et provoque sans pitié l'exclusion des incapables et des paresseux. Peut-être était-il lui-même poussé par le cardinal d'Amboise, qui avait le plus grand désir de voir son église débarrassée des échafaudages qui la déshonoraient, et mise dans un état qui vaudrait mieux que l'ancien. Il mourut trop tôt pour jouir du fruit de ses libéralités. La nouvelle de son décès parvint au Chapitre le 3 juin 1510, et, le 18 du même mois, son cadavre était introduit dans la cathédrale par le portail encore inachevé.

Heureusement pour notre ville, son neveu, Georges II d'Amboise, qui lui succéda sur le siège de Rouen, avait hérité de son goût pour les œuvres artistiques. Il continua aux chanoines la subvention de 2,000 livres, qui permit de terminer les travaux.

Dès le début, l'ornementation du portail avait vivement préoccupé les chanoines : le 17 juillet 1509, ils faisaient venir leur architecte pour s'entendre là-dessus avec lui ; le 8 août suivant, le chantre (1), Étienne Haro (2) et Arthur Fillon (3) étaient priés d'examiner ensemble quelles figures il conviendrait d'adopter. On revenait sur cette question le 7 septembre 1509, et, comme on n'arrivait pas à se mettre d'accord, la décision était renvoyée à un autre jour. Il faut donc croire que rien ne fut laissé au hasard, dans le plan d'ensemble et dans les détails de cette composition grandiose dont nous ne pouvons plus juger qu'assez

(1) Jean Le Tourneur, chantre du Chapitre, 1500-1521.

(2) Étienne Haro, insigne bienfaiteur du collège de Justice à Paris, reçu à la pénitencerie de la cathédrale de Rouen le 22 janv. 1498 (v. s.), décédé le 24 juin 1517.

(3) Arthur Fillon, docteur en théologie, reçu chanoine de Rouen le 3 décembre 1507, vicaire général de l'archevêque, mort évêque de Senlis.

imparfaitement. Entre les divers sujets qui s'offraient en l'honneur de la Vierge, patronne de la cathédrale, on fit choix de l'Arbre de Jessé, souvent traité au moyen âge et pour lequel nous n'avons plus le même goût présentement. Sans doute, ce sujet offre cet avantage de rappeler la première page de l'Évangile et de rattacher le Nouveau Testament à l'Ancien ; mais, peut-être aussi, dans une société constituée aristocratiquement, jugeait-on à propos de placer sous les yeux des fidèles un arbre généalogique, forcément réduit, auquel aucun autre ne pouvait être comparé (1).

On le plaça au tympan et l'on rangea aux voussures les anges et les chérubins, dont la Vierge est la reine, les sibylles et les patriarches qui annoncèrent la maternité de la Vierge, et, sur le devant, les grandes figures des saints archevêques de Rouen, entre lesquelles une place d'honneur dut être réservée à celle de saint Romain, dont le nom servait à désigner ce portail, le nom de saint Mellon étant affecté au portail latéral du côté de la cour d'Albane.

Le 11 mai 1510, sur la demande du chanoine Mesenge et afin d'activer l'achèvement des sculptures, on décida de faire faire, à prix débattu, quelques-uns des sujets en bas-reliefs, appelés *histoires* dans le langage du temps. Le chancelier (2), de Sandouville (3) et Mesenge (4) furent

(1) La manière dont les artistes représentaient par un Arbre de Jessé la généalogie de N.-S. est l'objet de sévères critiques dans les *Observations historiques, etc... sur les erreurs des peintres*, 1771, t. I, pp. 13 et suiv. En 1626, Nicolas Cucu, sculpteur de Rouen, répara, pour 80 livres, l'Arbre de Jessé, et pour 12 livres, les figures du portail de Saint-Mellon (Arch. de la S.-Inf., G. 2608).

(2) Jacques de Castignolles, nommé à cette dignité le 13 août 1504, décédé le 28 juillet 1516. Il est parfois désigné sous le nom de M. de Sauveterre, du nom d'une cure.

(3) Guillaume de Sandouville, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Rouen, conseiller et maître des Requêtes du Roi, décédé le 12 juin 1529.

(4) Pierre Mesenge, chanoine de Rouen, trésorier de l'arche-

chargés de traiter avec les artistes. Ce dernier avait proposé de faire exécuter à ses frais un dessin des images qui devaient entrer dans le système de décoration, ce qui nous porte à supposer qu'une part importante lui revient dans la direction des artistes, dans le choix et la combinaison des figures. Ce qui n'est pas douteux, c'est que ce fut lui qui fit marché avec Des Obeaux quant au prix et à l'exécution de l'Arbre de Jessé, 14 juillet 1512. Son confrère, de Sandouville, le 3 juin de la même année, avait été autorisé, de son côté, à conclure les marchés pour les figures des sibylles, des patriarches et des prophètes (1).

Les travaux avaient été longs et coûteux. Dans leur hâte d'en finir, le 6 juillet 1512, les chanoines firent appeler au Chapitre leur architecte et l'invitèrent à ne point trop rechercher le fini et la délicatesse dans les sculptures de la partie supérieure du portail. Ils lui firent observer qu'à la hauteur où elles seraient placées, elles n'avaient pas besoin d'être traitées dans la perfection ; et leur observation doit paraître d'autant plus juste que les voussures du portail, fouillées avec un soin extrême, bien que placées à une faible hauteur, sont encore trop loin de nos yeux pour que nous puissions nous faire une juste idée de ce qu'elles représentent d'habileté de main, de temps et de dépenses. Mais, fidèles à leurs antiques traditions, ils avaient voulu conserver la galerie du *Viri Galilei*,

vêché, vicaire général de Philippe de Luxembourg, évêque du Mans et de Tusculum, pour l'abbaye de Jumièges, décédé vers le 28 août 1522. Il s'occupait d'architecture, comme on le voit notamment par le prêt qui lui fut fait par le Chapitre, le 17 septembre 1502, du volume de Vitruve. Ce fut lui qui fut chargé des marchés à faire pour les orgues (Délibérations des 27 septembre 1512, 17, 18 mars 1515 (v. s.).

(1) De grandes figures de patriarches, d'archevêques et de prophètes, ornaient déjà, à la partie supérieure, la façade de la cathédrale. Quelques-unes occupent encore les niches qui leur avaient été assignées. Il semble qu'elles fassent double emploi avec celles du portail.



ainsi appelée de ce que, le jour de l'Ascension et du Pardon de Saint-Romain, un chanoine y venait chanter l'antienne qui commence par ces mots (1).

Le 6 mars 1513 (v. s.), l'architecte apportait au Chapitre le dessin du couronnement, *pinnaculum*, du portail, dessin qui fut ensuite soumis à l'examen de l'archevêque, de plusieurs maîtres maçons et aux notables de la ville.

On touchait à la fin des travaux. Nicolas Castille, qualifié *architector* et que nous appellerions un maître menuisier, avait été chargé de faire les portes. Elles n'étaient point achevées qu'elles donnèrent lieu à des critiques de la part d'un rival, Roger Noblet, qui appartenait au même métier. Les experts auxquels on se fit un devoir de les communiquer les déclarèrent mal fondées, et Castille fut invité à continuer comme il avait commencé (29 avril 1514).

Le 1<sup>er</sup> juin 1514, ces portes étaient munies de leurs ferrures et de leurs serrures, dont la visite était ordonnée par le Chapitre (2).

C'est dire assez qu'il ne restait plus rien à faire et que l'œuvre pouvait être considérée comme achevée (3).

(1) Le 8 décembre 1500, après la messe, l'évêque de Coutances, comme délégué du cardinal archevêque pour conférer au peuple l'indulgence plénière du Jubilé, se rendit successivement au jubé de la cathédrale, et ensuite, « per testudines ecclesie, ad locum supra majus portalicium in quo annuatim decantatur *Viri Galilei* » (Arch. de la S.-Inf., G. 2, 146). — 1614 : « A ung homme qui a porté ung cent de plomb au *Viri Galilei*, 4 s. » *Ibid.*, G. 2594.

(2) Elles existent encore, mais elles ont dû subir quelques remaniements en 1787. — 22 août 1787 : « A Lucas, entrepreneur, pour avoir supprimé le pilier de la grande porte de cette église à côté du parvis et fait tous raccommodemens nécessaires, 600 l. » (Arch. de la S.-Inf., G. 2840.)

(3) Ce portail fut mutilé par les protestants en 1562. Il eut aussi à souffrir de l'ouragan de 1683, qui jeta bas, nous dit Dom Pommeraye, trois tourelles qui en faisaient le principal ornement.



Aussi, quelques mois après, le 18 mai 1515, le Chapitre ne voyait-il aucun inconvénient de permettre à Rouland Le Roux de se rendre à Beauvais, où la juste réputation qu'il avait acquise l'avait fait appeler par les chanoines de la cathédrale de cette ville.

Il était temps qu'on en finît avec la décoration, si somptueuse et malheureusement si fragile, du grand portail. Le 4 octobre 1514, la flèche de notre cathédrale était incendiée, d'immenses dégâts étaient causés à la nef, et de nouveaux travaux, plus nécessaires et plus dispendieux, s'imposaient aux chanoines.

A cette époque, le portail devait présenter quatre tourelles et non trois, et ces tourelles existent encore ; elles sont même antérieures à la reconstruction du portail et il est à croire que l'ouragan de 1683 n'eut pour effet que de renverser les flèches qui les surmontaient. Dom Pommeraye, p. 33 de son *Histoire de la cathédrale*, doute, mais sans raison, que l'ouvrage du portail ait pu être achevé en trois ans : « Quelques-uns ont dit qu'on ne fut que trois ans à l'achever, ce qui auroit été sans doute une diligence extraordinaire, si on considère la qualité de l'ouvrage ; mais j'estime qu'il est plus probable, ce que d'autres ont écrit, sçavoir qu'il ne fut en sa dernière perfection qu'en 1530. Et, à vrai dire, nous n'en voyons qu'une partie, le dedans, qui a ses beautés particulières, étant presque entièrement caché par le jeu d'orgues. » L'opinion de Pommeraye a été adoptée par M. l'abbé Cochet, *Répertoire archéologique, etc.*, p. 417. Les registres de la Fabrique et les délibérations capitulaires ne mentionnent aucun travail au portail en 1530.— En examinant avec attention la façade de la cathédrale, on reconnaît qu'à trois époques différentes, il fallut songer à la consolider : une première fois, vraisemblablement, au xiv<sup>e</sup> siècle, comme il est aisé de le reconnaître par la partie des voussures du portail de Saint-Étienne, cachée par des assises de pierre évidemment postérieures à la construction primitive ; une seconde fois, dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle ; enfin, dans notre siècle, du temps de l'architecte Alavoine, qui fit construire les deux énormes contreforts qui attendent encore leur décoration.

Hyacinthe Langlois en a fait l'objet d'un savant et très intéressant mémoire qu'il nous suffira de citer. Me bornant à mon sujet, je crois utile de joindre à cette notice quelques notes et des extraits de comptes qui font connaître les noms des maçons et des sculpteurs qui travaillèrent au portail, ceux de quelques généreux donateurs et les salaires des ouvriers. On observera qu'il n'y avait pas à cette époque, entre la condition de l'artiste et celle du manœuvre, la différence qui existe aujourd'hui.

#### TRAVAUX D'IMAGIERS

##### *Extraits des comptes de la Fabrique de la cathédrale de Rouen*

###### *Compte de la S.-Michel 1508 à la S.-Michel 1509.*

- « En la sepmaine commençante le 5 mars 1509 (n. s.) :
- » Pour une visitacion faicte au portail par maistres Jehan Le Boucher, Jehan Gauvain, Jacques Theroulde et Jehan Gaultier, organiste, le 20<sup>e</sup> jour de janvier, pour veoir comme on pourroit abbastre le portail sans faire dommage aux orgues, xxv s.
- » En la sepmaine commençante le 12 mars :
- » A Raoul La Pointe, peintre, pour avoir pourtrait les patrons des petis ymages en papier, païé par quittance, lx s.
- » En la sepmaine commençante le 25 juin :
- » Donné aus machons pour la première assise du portail, par l'ordonnance de Messieurs les maistres de l'œuvre, vii l. »

Achat de 165 tonneaux de pierre de Vernon, à raison de 22 s. le tonneau, non compris les frais de quayage et de déchargement.

Le premier imagier que l'on employa fut Pierre Dulis. Viennent ensuite Pierre Desobeaulx, Jehan Poullain,

Pierre Du Pont-Saint-Pierre, Jacquet Ricquier; en dernier lieu, Jehan Theroulde.

Les maçons sont au nombre de 25 pour le moins : Rouland Le Roux, architecte du portail, avec son varlet, Guillaume Cauchie; Jacques Le Roux; Jean Picart, appareilleur, surintendant des travaux; Jehan Le Fort, Charlot Le Boulenger, Pierre Meurdrac, Thomas Luce, Étienne Cauchie, Guillaume Hébert, Michault Catherine, Robin De la-Haie, Guillaume Herme (ou Hernie), Pierre Costelle, Jehan de Vernon, Richard Fresnelles, Nicolas Le Despensier, Thomas Garet, Jacques Le Bellenger, Christophe Garet, Phelipin Le Pescheur, Jehan Besnard, Jean Richier, Michault De la Fosse, Le Moniseau.

Quelques-uns de ces ouvriers furent, dans la suite, chargés directement de travaux assez importants, parce que, constamment, ceux que nous appellerions architectes commençaient par être des hommes de métier.

Les maçons les plus rétribués touchaient 5 sous par jour. Ce sont les salaires de l'appareilleur Jean Le Picart (1), de Jacques Le Roux. Les autres sont payés de 3 s. 4 d. à 4 s.; les valets des maçons n'ont que 2 s. 6 d. L'imagier, Pierre Dulis, et son valet reçoivent 8 s. 6 d. par jour. Jean Theroulde touche le salaire le plus élevé, 6 s., tandis qu'on ne donne que 4 s. 6 d. à Jehan Poullain, 3 s. à Jacquet Ricquier.

(1) 8 août 1509. — « Habeat lathomus super-intendens erga alios operarios v s. pro dieta, et ejus famulus, si sit sufficiens, iiii s. » Il avait été nommé, le 28 juillet 1509, sur la proposition de R. Le Roux, surintendant des travaux, « ad visitacionem operariorum lathomorum operis portalicii ut elaborent continue et debite ut decet mercenarios pro lucro dierum suorum et, si qui rebelles erant eidem in reprehensione eorum pro suis negligentis et ociositatibus, denuntiet magistris fabricis ut se corrigant, seu alias licencientur ab opere. » On fixa ses gages à 5 s. par jour, et à 4 s. ceux de son valet ou serviteur, 8 août 1509.

*Extrait du compte de la Saint-Michel 1511 à la  
Saint-Michel 1512*

- « En la sepmaine commençante le xxvii octobre :
- » A trois manouvriers qui ont fait du mortier et tourné à la roe pour monter les capiteaux par quatre jours, xxx s.
- » En la sepmaine commençante le premier jour de décembre :
- » A Robinet Auberel, pour louage d'un furain pour monter les linteaux des portes.
- » Pour une grosse canlate de xxiii piés de long pour l'*Arbre de Jessé*, ii s. iii d.
- » Au hucher, pour une fourme pour establir pour ledit *Arbre de Jessé*, x s.
- » Le xxvi<sup>e</sup> jour d'avril, à Mons<sup>r</sup> maistre Pierre Mesenge, par mandement et quitance de Chapitre, baillé x escus au soleil pour bailler à ung organiste venu d'Angou pour visiter les orgues de l'église, pour son voyage, valent au prix de xxxvii s. pièce, xviii l. x s. »

*Extrait du compte de la Saint-Michel 1512 à la  
Saint-Michel 1513*

- « En la sepmaine commençante le iii<sup>e</sup> jour d'octobre, au charpentier, pour avoir besogné au portail et sur les orgues pour estayer le portail, la paroy du pignon qui bougloit, pour v jours, païé xx s.
- » Le xxviii<sup>e</sup> jour de decembre, furent tezés lx tonneaux de pierres de Vernon envoyés pour la voussure du portail Saint-Romain, qui valent au prix de xxii s. le tonnel, lxxvi l.
- » En la sepmaine commençante le xxv<sup>e</sup> jour d'avril, à Jacques Gohorel (charpentier), pour avoir besogné au portail Saint-Romain pour faire le cintre, par iii jours, païé xx s. »

Achat de 176 tonneaux de pierre de Vernon au prix ci-dessus indiqué. — Achat de 71 tonneaux de bites assemblées pour le portail, à 6 s. le tonneau ; — de 240 boisseaux de ciment, à 10 d. le boisseau.

26 pierres des voussures du portail menées chez les maçons pour être travaillées à la tâche, chaque pierre, 7 livres ; 29 grandes pierres et 2 clefs au même prix. On rapporte des maisons des maçons 31 pierres de voussures travaillées.

« Pour 2 longs bastons mis au drap de l'Arbre de Jessé, VI sous.

» Au portail de St-Romain, pour faire le cintre, xx s. »  
On étaie l'engin.

#### *Recette extraordinaire.*

« De Jacques le Pelletier (1), pour la façon de l'ymage de saint Romain, L l. xv s.

» De Mons. maistre Guill. de Sandouville, pour façon d'une ymage audit portail Saint-Romain, xxii l. x s.

» De Mons. maistre Robert Fortin (2), pour une aultre ymage mise audit portail, xxii l. x s.

» Mons. maistre Pierres Mesenge a donné la façon d'une aultre, mise audit portail, qu'il a païé à l'imaginier.

» Mons. le doyen (3) et maistre Guill. Danteny (4) ont donné et païé la façon de l'ymage saint Mellon mise audit portail. »

(1) Je crois qu'il s'agit ici de Jacques Le Pelletier, qui fut échevin de Rouen en 1493, et avait acheté la seigneurie de Martainville-sur-Ry.

(2) Robert Fortin, chanoine, décédé le 16 mars 1522.

(3) Guillaume Le Gras, l'un des bienfaiteurs du collège de Navarre, à Paris, nommé doyen du Chapitre de Rouen le 10 septembre 1500, décédé le 20 mars 1535.

(4) Guillaume Dauteny, chanoine, décédé au prieuré du Mont-aux-Malades, le 11 février 1522.

» Mons. maistre Estienne Haro, chanoine, en a aussi païé une.

» Mons. maistre Artus Fillon, chanoine, en a aussi païé une. »

*Aultre mise de payement faict aux ymaginiers ou temps de ce présent compte.*

« En la sepmaine commenchante le pénultiesme jour de septembre, à Pierres Desobeaulx et son varlet qui ont besogné aux ymages de l'astelier, pour trois jours et demy, au prix de xi s. pour jour, païé xxxvii s. vi d.

» A Jehan Theroulde et son varlet, pour trois jours et demy, au prix de viii s. pour jour, païé xxviii s.

» A Ancel Ramachart, pour le cariage de six grans pierres cheus les ymaginiers, païé par quitance xxx s.

» En la sepmaine commenchante le vi<sup>e</sup> jour d'octobre, audit Desobeaulx et son varlet, pour quatre jours et demy, rabattu iii s. pour faulte, païé xlviii s. vi d.

» Audit Theroulde et son varlet, pour trois jours et demy, païé xxxvi s.

» En la sepmaine commenchante le xiii<sup>e</sup> jour d'octobre, audit Desobeaulx et son varlet pour cinq jours, rabatu viii s. pour faulte, païé, au prix de xi s. pour jour, xlvii s.

» Audit Theroulde et son varlet, pour cinq jours, païé xl s.

» En la sepmaine commenchante le xx<sup>e</sup> jour d'octobre, audit Desobeaulx et son varlet, pour quatre jours et demy, païé xlix s. vi d.

» Audit Theroulde et son varlet, pour iii jours et demy, païé xxxvi s.

» En la sepmaine commenchante le xxvii<sup>e</sup> jour d'octobre, au varlet dudit Desobeaulx, pour quatre jours, païé xviii s.

» A son varlet, pour quatre jours, païé xii s.

» En la sepmaine commençante le troisième jour de novembre, audit Desobeaulx, pour ung jour, païé vi s. vi d.

» A son varlet, pour cinq jours, païé xxii s. vi d.

» Audit Theroulde, pour demy (jour), païé iii s. iii d.

» A son varlet, pour cinq jours, païé x s.

» En la sepmaine commençante le x<sup>e</sup> jour de novembre, au varlet dudit Desobeaulx, pour quatre jours et demy, païé xx s. vi d.

» A Jehan Theroulde et son varlet, pour quatre jours et demy, païé xxxvi s.

» En la sepmaine commençante le xviii<sup>e</sup> jour de novembre, audit Desobeaulx, pour quatre jours et demy, païé xxix s. iii d.

» A son varlet, pour quatre jours et demy, païé xx s. iii d.

» A Jehan Poullain, pour quatre jours et demy, païé xx s. vi d.

» A Jehan Theroulde et son varlet, pour vi jours, païé xlviii s.

» En la sepmaine commençante le xxiiii<sup>e</sup> jour de novembre, audit Desobeaulx, pour trois (jours) et demy, païé xxii s. iv d.

» A ses deux varlés, pour quatre jours et demy, au prix de iii s. vi d., pour jour, païé xl s. vi d.

» A Jehan Theroulde et son varlet, pour quatre jours et demy, au prix de viii s. pour jour, païé xxxvi s.

» En la sepmaine commençante le premier jour de décembre, audit Desobeaulx, pour trois jours, païé xix s. vi d.

» A Jehan Poullain, pour trois jours et demy, païé xv s. ix d.

» A Jehan Theroulde et son varlet, pour cinq jours, païé xl s.

» *Item* plus à maistre Pierres Desobeaulx, aultre ymaginier, pour façon de six grans ymages d'Archevesques de

l'église, au prix de xxv l. chacun ymage, valant et païé par quitance vii<sup>xx</sup> x l.

» A luy pour façon de l'ymage saint Romain, lv l. x s.

» *Item* à luy, pour façon de xxxvi petis ymages des petis tabernacles, à prix de xvii s. vi d. chascune ymage, païé xxxi l. x s.

» *Item* à luy pour façon de xi petis ymages de l'estan-fiche, et xiiii aultres petis ymages des tabernacles de la voussure, par quitance, xl l.

» A Pierre Dulis, pour façon de trois grans ymages mis au portail saint Romain, païé par quitance, lxxvii l. x s.

» A Jehan Theroulde, aultre ymaginier, pour façon d'une aultre ymage mis audit portail, païé par quitance xxii l. x s.

» A Hanse de Bony, pour façon d'un autre ymage mis audit portail, païé par quitance xxii l. x s.

» *Item* à luy pour façon d'une autre, païé par quitance xxii l. x s.

» A Richard Le Roux, pour façon d'un aultre ymage, païé par quitance xxii l. x s.

» A Nicolas Quesnel, pour façon d'un aultre ymage, xxii l. x s.

» Aux exécuteurs de Pierre Danten, pour façon d'une aultre ymage, païé par quitance xxii l. x s.

» A Denis Le Rebours, pour façon d'une aultre ymage, païé xxv l. »

« *Summa hujus capituli*, v<sup>e</sup> xiii l. vii s. ix d. »

*Roe de l'engin du portail (travail de charpentier).*

« Establies faites au portail pour machonner.

» Establies du portail pour asseoir les capiteaux.

» Pierres de Vernon.

» Le xxix<sup>e</sup> jour de juing, à Richard Boissel, pour viii tonneaux de pierres de Vernon, pour l'arbre de Jessé, au prix de xxii s. vi d. le tonnel, ix l.

» A Ancel Ramachart, pour avoir porté à son cariot



xiiii grans pierres cheus les ymaginiers, pour faire ymages pour le portail, et après que lesd. ymages ont esté faictes les avoir rapportées à l'église, vi l. x s. »

*Maçon Roullant le Roux et son varlet.*

« A maistre Roullant Le Roux, pour ung grand pourtraict de l'Arbre de Jessé, faict par Cardin Jouise en la grant salle de la maison de la Fabrique, païé par quittance, viii l.

» Pour une longue boise à faire une armoire aux establies du grand portail, xii s. vi d.

» Pour xii crevons pour establie audit portail, xx s.

» Pour avoir faict escrire en lettre romaine à l'entrepieé de l'ymage saint Romain le nom dudit saint, païé xx d.

» Pour une grosse canlatte de xxiiii piés de long pour l'Arbre de Jessé. ii s. iii d.

» Au hucher, pour une fourme pour establir pour ledit Arbre de Jessé, païé x s. »

*Saint-Michel 1512. — Saint-Michel 1513.*

(G. 2525)

« Reçu pour les ymages du portail Saint-Romain :

» De M. de Sauveterre, pour la façon d'un des images, xxv l.

» De M. l'archevêque de Rouen, pour la façon de deux images, l l.

» De M. d'Estouteville (1), protonotaire et chanoine, pour la façon de l'image de N.-D., xxxvii l. »

*Aultre mise faicte aux ymaginiers durant le temps de ce présent compte.*

« A Pierres Desobeaulx, ymaginier, pour façon de l'Arbre de Jessé du portail Saint Romain, par marché faict

(1) Louis d'Estouteville, reçu chanoine le 25 août 1505, inhumé à Valmont, le 24 octobre 1527.

avec luy par Messieurs les Maistres de la Fabrique, païé par quitance v<sup>e</sup> l.

» A luy pour façon de xii ymages des Prophètes estans à la iii<sup>e</sup> vousseure dudit portail, par marché avec luy comme dessus, au prix de iii l. t. chascune ymage, avec deux plus grans ymages mis sur les capiteaulx des Archevesques faitz audit prix, païé par quitance lvi l.

» *Item* a luy pour xlviii petis ymages estans ausd. pierres des vousseures desd. Prophètes, au prix de x s. chascune ymage, par quitance xxiiii l.

» A Richard Le Roux, aultre ymaginier, pour façon de viii ymages de Patriarches estans ausd. pierres des vousseures dudit portail, et deux aultres plus grans mis sur les capiteaulx des ymages des Archevesques, audit prix de iii l. t. chascune ymage par quitance xl l.

» A luy pour façon de xxxii petis ymages estans ausd. pierres desd. Patriarches, au dit prix de x s. t. chascune ymage, païé par quitance xvi l.

» A Nicolas Quesnel, aultre ymaginier, pour façon de dix ymages de sibiles estans ausd. vousseures dud. portail avec deux aultres plus grans mis sur lesd. ymages d'Archevesques, aud. prix de iii l. chascune ymage, païé par quitance xlviii l.

» A luy pour façon de xl petis ymages estans avec lesd. ymages de Sibiles, payé par quitance xx l.

» *Item* audit Quesnel, pour façon de xxvi petis ymages de Angelz et Cherubins estans à la première vousseure dud. portail, sous l'Arbre de Jessé, païé par quitance xiii l.

» *Item* plus à Pierres Desobeaulx, pour façon de l'ymage Notre-Dame du portail Sainct Romain, donnée par Mons. le prothonotaire d'Estouteville, chanoine de l'église, païé par quitance xxxvii l.

» *Summa hujus Misie*, vii<sup>e</sup> liiii l. »

Parmi les noms des sculpteurs qui viennent d'être

mentionnés par M. Charles de Beaurepaire, comme ayant travaillé aux statues du portail central de la cathédrale de Rouen, M. Gaston Le Breton relève celui de Nicolas Quesnel. Il rappelle qu'il est l'auteur de la maquette ou du modèle qui ont servi pour l'exécution de la Vierge en plomb repoussé qui surmonte la chapelle absidale de la Vierge, au chevet de la cathédrale de Rouen, ainsi qu'il résulte d'un document tiré des registres capitulaires de 1540, établissant que cette figure en plomb fut faite par un *ymaginier* de Rouen, nommé Nicolas Quesnel, lequel reçut 20 livres pour son travail.

En rapprochant cette statue de celle de la Vierge, qui se trouve sur le tombeau de Louis de Brézé, notre collègue signale la très grande analogie existant entre ces deux œuvres, ce qui lui permet de les attribuer au même artiste. Il en est de même, dit-il, de la statue de Diane de Poitiers à genoux, placée vis-à-vis. Il résulte d'un examen attentif du tombeau de Louis de Brézé que, certainement, différentes mains ont travaillé à ce monument, aussi bien pour les ornements que pour les statues elles-mêmes.

Ainsi que cela a eu lieu pour le tombeau de Georges d'Amboise, le tombeau de Louis de Brézé a été exécuté par divers artistes, parmi lesquels Nicolas Quesnel doit avoir eu une très grosse part.

Quant au gisant, qu'il convient surtout de mettre hors rang, à cause de son mérite artistique exceptionnel, c'est une œuvre absolument remarquable, malgré les actes de vandalisme si regrettables dont il a été l'objet; et rien ne semble s'opposer à ce qu'il puisse être de Jean Goujon.

Le tombeau de Louis de Brézé ne fut guère com-

mencé que vers 1536 et ne dut être terminé que vers 1543. Or, en 1540, 1541 et 1542, la présence de Jean Goujon à Rouen paraît être établie d'une manière indiscutable. Il travaille pour la fabrique de Saint-Maclou en 1540 et 1541, et à la figure de Georges II d'Amboise en 1542, à la cathédrale de Rouen, où il se trouve alors en rapport avec Nicolas Quesnel.

C'est seulement en 1544 qu'il commence à travailler pour le roi, en débutant à Paris par la sculpture du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois. De 1545 à 1546, il exécute ses sculptures au château d'Écouen, et de 1548 à 1549, celles de la fontaine des Innocents. Enfin sa collaboration aux embellissements du Louvre commence en 1550, jusqu'en 1562, époque à laquelle il part pour l'Italie, dont il ne doit plus revenir, car il y meurt entre 1564 et 1568, ainsi qu'il résulte d'un document découvert par M. Tommaso-Sandominici dans les archives de Modène. Le massacre de la Saint-Barthélemy n'est donc pour rien dans sa mort; et d'ailleurs, il en eût été autrement, que son nom n'aurait pas manqué de figurer dans le martyrologe de Crespin.

M. Gaston Le Breton termine sa communication par cette remarque : c'est l'analogie presque complète constatée par lui dans l'attitude du cadavre du roi Henri II, la position des bras et le mouvement de la main qui retient la draperie, au tombeau de ce prince, à Saint-Denis, comparés avec ceux du gisant du mausolée de Louis de Brézé, dans la cathédrale de Rouen. Ce dernier, toutefois, offre l'aspect d'un cadavre, que l'artiste a cherché à rendre avec tout le réalisme possible, tandis que pour celui de Henri II, c'est la flatterie même dans la mort, autrement dit la vue d'un

corps que la vie n'a pas encore quitté et dont les formes admirables ne semblent pas avoir subi la rigidité de la mort.

L'analogie signalée plus haut n'en subsiste pas moins et ne peut s'expliquer que par l'inspiration que fournit à Germain Pilon le gisant du tombeau de Louis de Brézé. Il semble en avoir retenu la position du corps, des bras et des mains pour son cadavre de Henri II. N'était-il pas naturel, en effet, qu'ayant un sujet analogue à traiter, le grand artiste ait voulu, avant de commencer le tombeau du roi, étudier l'œuvre d'un prédécesseur illustre, dont le nom et les travaux étaient bien susceptibles d'aiguillonner encore son talent, si remarquable d'ailleurs. Il y aurait là peut-être encore une présomption possible en faveur de Jean Goujon, comme auteur du gisant du tombeau de Louis de Brézé; car si cette œuvre avait été vulgaire et d'un artiste inconnu, Germain Pilon ne se serait sans doute pas dérangé pour la voir. Jean Goujon n'a-t-il pas d'ailleurs travaillé aussi pour la veuve de Louis de Brézé, au château d'Anet, où ses remarquables travaux indiquent alors l'apogée de son talent.

Dans tous les cas, les premiers débuts qui nous sont connus de Jean Goujon, ayant lieu à Rouen même, semblent bien indiquer une origine normande pour cet émule de Germain Pilon; et la Normandie doit, avec quelque certitude, être fière de pouvoir le revendiquer parmi ses plus illustres fils.

M. G. Le Breton remercie spécialement M. de Beau-repaire de cette communication. Outre son intérêt propre, qui est considérable, elle éclaire un problème artistique et confirme la conjecture qu'il lui avait suggérée.

Puisqu'il est question de la Cathédrale, M. Bouquet se félicite du nettoyage dont a bénéficié la petite porte latérale, voisine de la tour Saint-Romain, par suite du moulage qui vient d'en être pris pour le musée du Trocadéro.

A quatre heures un quart, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1894

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Lormier, Pelay, de la Serre, Simon et l'abbé Tougard.

Se sont excusés, MM. Félix, Lefort et Gosselin. Ce dernier membre eût été heureux d'informer la Commission que le dégagement complet de la Cathédrale est imminent.

Le procès-verbal est ensuite lu et adopté.

*Correspondance imprimée.* — En voici les pièces : *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, vol. XXXIV, 1894 ; — *Bulletin* idem, vol. IX (1 et 2 réunis) ; — *Annual Report (tenth) of the Bureau of Ethnology... of the Smithsonian institution*, 1888-1889 ; — idem *of the Board of Regents of the Smithsonian...* Washington, 1893, gr. in-8° ; — *Bibliography of the Wakashan Languages*, by J.-C. Pilling, Washington, 1894 ; — *The Maya Year*, by Cyrus Thomas, idem ; — *The Pamunkey Indians of Virginia*, by J. Garland Polard, idem.

Une nouvelle circulaire ministérielle du 25 courant rappelle que la dix-neuvième réunion des délégués des Beaux-Arts est fixée au 16 avril prochain.

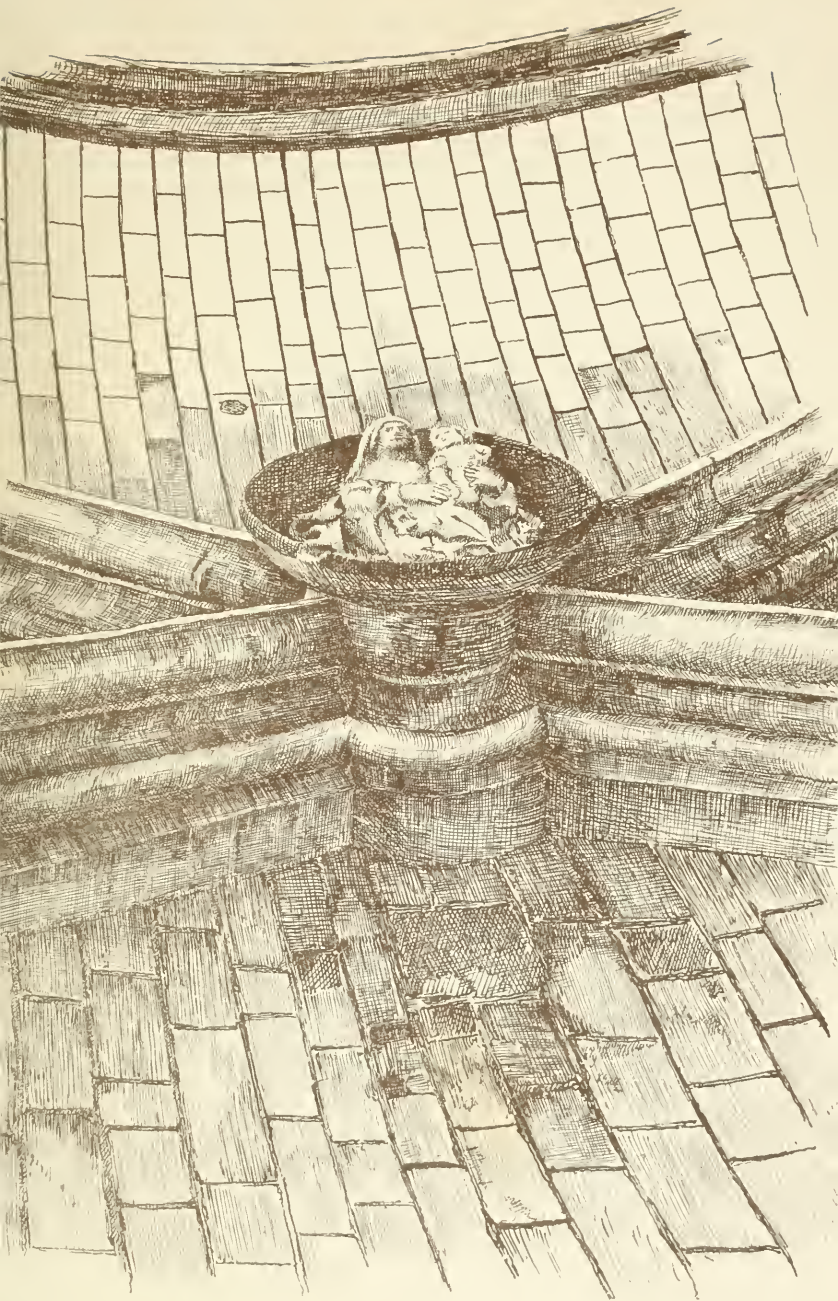
*Église de Roumare.* — M. le docteur Coutan fait

circuler la photographie qu'il a prise tout récemment de la tour centrale de cette église.

*Cathédrale.* — La « *Vierge de la Recherche.* » — Notre confrère dépose également sur le bureau une autre épreuve photographique d'un intérêt exceptionnel : c'est celle de la clef de voûte de la quatrième travée de la grande nef de la métropole, quand on y entre par la porte centrale, où la fin du XIII<sup>e</sup> siècle a sculpté la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus. Averti par M. le chanoine Lesourd, sous-intendant, M. Coutan a profité de l'échafaudage employé au rejointoiement de la voûte pour reproduire cette œuvre remarquable qu'on n'aperçoit jamais qu'à distance. Désignée sous le nom de *Vierge de la Recherche*, elle le doit à cette curieuse légende : on assure, en effet, que quiconque arrive à découvrir ce groupe, sans qu'on le lui ait indiqué, obtient à coup sûr la grâce qu'il demande à la Sainte Vierge, en la priant devant cette image. Cette croyance singulière mérite d'autant plus d'être recueillie qu'elle n'était guère connue dans la Commission que de MM. de Beaurepaire, Lormier et Pelay : elle est néanmoins assez répandue à Rouen, dans la bourgeoisie principalement, et le bedeau de Notre-Dame atteste qu'il rencontre un certain nombre de fidèles en quête de la « *Vierge de la Recherche.* »

Plusieurs ouvrages sur le culte de la Sainte Vierge ne disent pas un mot de cette pratique, qui semble ainsi exclusivement rouennaise. Du silence des registres capitulaires, M. le Président conclut qu'elle est récente. Mais cette dévotion, ou superstition, comme on voudra l'appeler, a joui d'une certaine vogue, il y a environ un demi-siècle : car le prédécesseur de l'un







des suisses avait vu au-dessous de cette voûte une couronne de métal destinée à recevoir les cierges que l'on y allumait.

Vu cet ensemble de faits, la Commission réclame dans son prochain *Bulletin* la reproduction de cette clef de voûte.

*Statue de la Pucelle.* — Cette œuvre de Stoldtz vient d'être mutilée. L'ouragan a brisé la main et l'avant-bras, en sorte que rien ne soutient plus l'épée. Mais le vent seul n'eût pas causé ces dégâts, ainsi que le remarque M. Lormier, et l'accident est résulté de la quantité de couronnes et autres offrandes que les hommages indiscrets de la foule y avaient accumulées, en recourant même à des échelles pour les accrocher à ce monument, dont le socle est une œuvre si remarquable.

Notre collègue estime qu'il y aurait lieu de prendre quelques mesures pour prévenir le retour de semblables dangers. Plusieurs membres demandent même s'il ne conviendrait pas d'isoler tout l'édicule par une grille ou autres moyens de protection, qui fourniraient par eux-mêmes des supports aux témoignages de vénération apportés à l'héroïne.

*Maison de la rue aux Juifs.* — La Commission est maintenant rassurée sur la conservation de cette façade artistique, puisque la reconstruction de la maison est confiée à notre collègue M. Gosselin. Quelques membres estiment néanmoins qu'il y aura lieu de la rappeler à M. le Préfet, qui voudra bien s'interposer auprès de M. le Maire de Rouen pour que les intérêts archéologiques soient ici pleinement sauvegardés.

*Porche de Ry.* — M. G. Le Breton transmet à la Commission les remerciements des notables de ce bourg, pour sa délibération en faveur de leur porche monumental ; mais les circonstances ne leur ont pas encore permis de donner suite au projet. Le secrétaire vient, de son côté, d'adresser à M. le curé l'extrait du procès-verbal, ce qui est un préservatif quelconque contre un retard indéfini de la restauration.

*Les ruines de Jumièges.* — Le conservateur du musée annonce ensuite que le domaine de cette abbaye, conservé avec un soin si jaloux par M. et M<sup>me</sup> Lepel-Cointet, doit être prochainement mis en vente ; mais on a tout lieu d'espérer qu'il ne sortira pas d'une famille qui a si bien mérité de l'archéologie et des grands souvenirs qui se rattachent à la fondation de saint Philibert.

M. Coutan profite de la circonstance pour signaler les graves dangers que courent ces merveilleuses ruines par la végétation trop luxuriante qu'on a laissée les envahir. Il y a sur les murs de véritables arbres, dont les racines, plongeant entre les pierres, les désagrègent et font crouler peu à peu les claveaux ou des parties de voûte. Si le pittoresque y gagne, l'ensemble des constructions est fort compromis. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'arracher ces plantes et ces arbustes, car le remède serait plus destructeur que le mal même ; on doit se borner à les couper ou à les scier le plus près possible de la pierre.

*Chapelle Saint-Julien.* — Le même membre, sur l'invitation de M. le Président, informe la Commission qu'aux termes d'une lettre qu'il a reçue de M. le con-

seiller général Knieder, le Ministère vient d'affecter une somme de 15,000 francs à la restauration de ce monument historique. La dépense totale est évaluée à 25,000 francs ; mais, d'après les mesures déjà prises et les promesses de M. le Préfet, on peut considérer le crédit comme parfait. Il est seulement à propos de procéder dès maintenant aux diverses formalités administratives, afin d'être en mesure de commencer au printemps, sans retard, l'exécution des travaux.

Le secrétaire obtient ensuite la parole pour diverses communications, la plupart relatives à des sujets déjà traités par la Commission.

*Dégâts à la flèche de Caudebec.* — Tout le monde sait que cette admirable restauration de notre collègue M. Sauvageot a été, il y a quelques mois, gravement endommagée par la foudre, aussi bien que le calvaire d'Épinay-sur-Duclair. A ce propos, l'abbé Tougard juge inexcusable l'omission d'un paratonnerre dans ce grand travail. MM. Lebreton et Simon confirment cette manière de voir, en expliquant que cette dépense ne s'élève, pour les pièces principales, qu'à 200 francs, et que l'on dissimule l'appareil dans les épis, girouettes, supports du coq, etc.

On avait plusieurs fois déclaré qu'un paratonnerre serait inutile à Caudebec, vu l'encaissement de la vallée. Bien avant le démenti de l'évènement, on pouvait réduire cette affirmation à sa juste valeur, en remarquant, d'après l'expérience vulgaire, que les orages suivent la vallée de la Seine, ce que M. Le Breton appuie de ses observations personnelles à son château de Varengville ; que les hautes futaies qui dominent la vallée de la Scie n'ont pas empêché le

clocher d'Auffay d'être foudroyé; qu'enfin les chutes de foudre ne sont pas rares sur les monuments de Rouen et qu'on en cite même une sur une simple maison de Darnétal, le jour de la Pentecôte (28 mai) 1871. Notre collègue se résume en concluant que les devis de restauration doivent comprendre l'achat et la pose d'un paratonnerre.

Il a si bien gagné sa cause que la Commission enchérit sur sa proposition. Craignant, en effet, que la remise en état du clocher de Caudebec se fasse attendre (moins, il faut l'espérer, que la précédente réparation), elle est d'avis que l'établissement du paratonnerre soit fait à bref délai, et, comme ce sont surtout les intérêts locaux qui bénéficieront de la mesure, elle invite le secrétaire à écrire en ce sens à M. le doyen de Caudebec. Il a répondu, le 3 décembre, que la motion serait proposée au Conseil de Fabrique, dans sa première réunion.

*Lillebonne. — Plan archéologique.* — L'activité des membres de la Commission est si grande qu'elle persévère parfois au delà du tombeau, ou, pour rester dans la froide exactitude, qu'elle trouve de bénévoles et éminents continuateurs.

Les premières pages du dernier *Bulletin* enregistraient le projet et même un fragment de notice du plan archéologique de Lillebonne entrepris par feu J. Duval, notre excellent collègue. Il était déjà mort quand la Commission en fut saisie. Depuis lors, dix-huit mois se sont écoulés, et on pouvait croire que cet utile projet n'aurait aucune suite; mais le 11 octobre dernier, M. Vallée, agent-voyer à Lillebonne, annonça à l'abbé Tougard qu'il venait de terminer cette carte



gallo-romaine de Juliobona, avec l'intention de la déposer à la mairie de la ville. Il ajoutait que s'il était agréable à la Commission d'en posséder une copie, il la lui offrait volontiers.

En effet, le 31 du même mois, le secrétaire recevait le joli plan au dix-millième qu'il présente à la Commission. A ce plan sont jointes non seulement une légende sommaire, mais aussi une notice plus développée se référant aux numéros du plan qu'elle commente avec fruit. Notre confrère pense que ce double travail a sa place assurée dans le *Bulletin*.

La Commission, après avoir admiré le fini du dessin, qui rappelle si bien l'auteur du grand plan de Sandouville, charge le secrétaire de transmettre à M. Vallée ses meilleurs remerciements. Il y a là de précieux jalons pour des explorations futures, et les archéologues français ou étrangers, aux mains desquels tombera notre *Bulletin*, seront ainsi sollicités à venir étudier notre ville romaine.

NOTICE SUR LES ANTIQUITÉS TROUVÉES A LILLEBONNE  
ET AUX ENVIRONS

A joindre à la carte dressée sur les indications de M. JÉRÔME DUVAL,  
Par M. E. VALLÉE, agent-voyer

1. *Théâtre romain*, découvert en juillet 1812; classé monument historique. (Voir la note de M. Duval, *Bulletin* IX, 300-302.)

2. *Statue de bronze doré*, trouvée le 24 juillet 1823 dans la propriété Holley.

3. *Urne en terre cuite*, d'une capacité de 6 litres, rencontrée dans la propriété Holley.

4. *Bains romains*, rue des Bains, propriété Holley.

5. *Statue de marbre de Paros*, trouvée le 31 mars 1828, sans tête (propriété veuve Pimare). Tête de marbre blanc, recueillie le 6 mai 1835 au même endroit et présumée appartenir à la statue. Le tout est au musée départemental.

6. *Ruines d'un établissement considérable de bains romains*. — Rue du Travail : petit aqueduc apportant l'eau de la fontaine l'Hermite. Deux absides plaquées de marbre ; un commencement de souterrain se dirigeant vers le nord. A l'angle de cette rue avec celle de la Volonté, un hypocauste se prolongeant sous le jardin de M. Denize. Dans ce jardin, de vastes substructions ainsi que dans les terrains voisins.

7. *Tronçons de colonnes avec chapiteau*, trouvés dans la rue de la Paix en creusant les fondations du presbytère.

8. *Manoir d'Alincourt*, construit en 1501 sur les ruines mentionnées ci-dessus, n° 6. Dans le jardin de M. Portier, on a trouvé un puits construit en pierres sèches.

9. *Hypocauste*. — Rue d'Alincourt, vis-à-vis l'entrée de la rue de la Volonté, dans la propriété veuve Carré, plusieurs piliers d'hypocauste ont été reconnus ; une des tuiles de recouvrement mesurait 49 centimètres de côté.

10. *Castellum romain*. — Des restes de murailles romaines très épaisses, revêtues de petit appareil, se voient le long de la rue de l'Abreuvoir. Elles faisaient partie de l'enceinte dont on aperçoit quelques parties le long de la rue du Moulin-de-Haut, dans les propriétés riveraines.

11. *Villa* trouvée en 1853 dans l'église, le cimetière et le presbytère de Saint-Denis. M. l'abbé Rever, lors de la découverte du Théâtre romain, a remarqué que cette église devait avoir été construite sur les ruines d'un sacellum romain, à cause des pierres de petit appareil qui se trouvaient en abondance dans ses murs. M. Duval, propriétaire du terrain, a pu reconnaître et constater l'exacti-







tude de cette appréciation en faisant disparaître les dernières traces de l'église. Un long mur romain traversait toute l'étendue qu'occupait l'église, dans la direction N.-O. — S.-E., mur qui se prolonge dans le terrain occupé aujourd'hui par le groupe scolaire Florentin-Lebigre et se perd de l'autre côté vers la propriété de M. Fauquet. Dans ce mur, à deux mètres environ au-dessous du terrain actuel, était construite avec soin une voûte sur une ouverture de petite dimension, destinée à l'écoulement des eaux; ce mur en pierres de tuf de petit appareil très soigné avait été conservé d'après la recommandation de M. l'abbé Cochet, comme ornement, dans une grande pièce de gazon occupant tout l'emplacement de l'église; mais, vers le milieu, l'appareil en tuf cessait et le revêtement n'était plus qu'en moellons qui, dès l'hiver suivant, se sont effrités.

Deux autres murs parallèles et se touchant presque avec le premier, se prolongeaient dans toute la longueur de l'église. Parmi les débris recueillis en cet endroit, il a été trouvé un chapiteau de colonne reconnu par M. G. Bouet pour être antérieur au x<sup>e</sup> siècle : il a été donné par M. Duval au Musée de Rouen. A l'extrémité est de l'église a été trouvée une antéfixe appartenant, d'après M. l'abbé Cochet, aux temps mérovingiens; cette antéfixe a été conservée par M. Duval qui l'a fait établir à la place même de l'endroit où elle a été trouvée, qui correspond au chevet de l'église Saint-Denis.

12. *Hypocauste, dallage, puits; tombeaux francs.* — En construisant la rue du Cimetière-Saint-Denis, on a observé près des fondations du clocher de l'église, un hypocauste dans une pièce dont les murs étaient recouverts de crépi colorié; on y a aussi trouvé une serrure, ou plutôt un joli cadenas cylindrique, en fer, cerclé de cuivre, affectant la forme des petits barillets, servant de fermeture aux chaînes de bijouterie, lorsqu'on en réunissait les extrémités; M. Duval l'a donné au musée du Havre.

Tout près de là, à un mètre de profondeur seulement,

se trouvait un dallage en pierres de liais, à une extrémité duquel, à l'encoignure N.-O. de la maison de M. Fouache, il y a un puits en pierres sèches recouvert de la margelle; une des dalles percée d'un trou rond y abou-  
tissait. Des piliers d'hypocauste ont été rencontrés dans la partie S.-O. du cimetière, aussi bien qu'un assez grand nombre de tombeaux francs formés de deux auges en pierres juxtaposées, sauf un seul de grande dimension formé d'une seule pierre; de nombreux vases funéraires forés provenant du moyen-âge : un ensemble de tronçons de murailles sillonne le verger; il est rare de planter un arbre sans en rencontrer. Toutes ces murailles affectent une direction S.-E. — N.-O., sauf de courts tronçons les coupant à angle droit.

13. *Mosaïques* aperçues en 1816 et 1836 dans la propriété de MM. Lemaistre frères. Elles étaient encore en place en 1836 et ont été données au musée de Rouen.

14. *Grande mosaïque* découverte en 1870; actuellement au musée de Rouen.

15. *Château d'Harcourt*. — Plusieurs tombeaux francs y ont été signalés. Il existe encore une tour, un donjon et des ruines de chapelle.

16. *Aqueduc romain*, de la fontaine Bruyère aux fossés du donjon d'Harcourt (1,750 mètres).

17. *Sépulture romaine* très importante, mise au jour lors de la construction du château de M. Lemaistre (Côte Blanche).

18. *Sépulture romaine* trouvée dans la Côte Blanche, plus haut, dans la prairie de MM. Lemaistre frères. M. l'abbé Lefebvre, ancien curé de la Frenaye, a constaté à cet endroit une grande quantité d'ossements; il pense qu'une grande bataille y a eu lieu.

19. *Cimetière du Mesnil*. — Dans la propriété de M. Davois de Kinkerville, aujourd'hui à M. Montier-Huet, au Catillon, il a été recueilli, en creusant un étang, beaucoup d'objets indiquant l'emplacement d'un cimetière

antique, le long de la voie romaine de Lillebonne à Évreux par le Vieux-Port. Ces objets ont été cédés au musée de Rouen.

Quelques années après, sur les indications de M. Duval, qui avait remarqué que des objets provenant de sépultures avaient été exhumés au même endroit en élargissant la route, M<sup>me</sup> de Kinkerville permit à M. l'abbé Cochet de faire une nouvelle fouille, commencée près de l'étang dont il est parlé plus haut ; il y a rencontré un grand nombre d'objets qui ont été remis au Musée de Rouen.

Plus tard encore, le nouveau propriétaire, M. Montier-Huet, fit enlever des terres pour niveler la pelouse, du château à la route, en suivant les fouilles déjà pratiquées ; ce travail produisit une récolte plus abondante encore d'objets précieux qui permirent à M. Montier de constituer un musée remarquable.

De l'autre côté de la route, le terrain continue en pente vers la rivière ; une petite éminence rappelant la forme d'un tumulus s'y faisant remarquer, M. Roessler et quelques autres membres de la Société havraise d'Études diverses y firent une dernière fouille qui vint encore enrichir la collection de ce musée.

20. *Villa, fragments de mosaïques.* — Route d'Alvimare, dans la propriété de MM. Lemaistre frères, près de l'ancien cimetière de Lillebonne, on a remarqué les restes d'une villa importante avec deux petites absides, des fragments de mosaïque et une grande quantité de petits cubes taillés, blancs et noirs, servant à la confection de ces derniers ouvrages.

21. *Tombeaux francs et tronçons de colonnes sculptés.* — L'élargissement de la nouvelle route de Lillebonne à Harfleur, dans le bois de M. Fauquet, sur le territoire de Saint-Jean-de-Folleville, a révélé, sur le bord du chemin, deux tombeaux francs et trois tronçons de colonnes sculptés avec chapiteau corinthien. Le chapiteau s'adapte parfaitement à l'un des tronçons ; un autre tronçon semble

aussi faire partie de la même colonne. Ces objets sont conservés au château de Folleville.

22. *Sépultures romaines, dolium, urnes lacrymatoires.* — Dans le même bois, mais du côté opposé, le long de la route du Havre, près de la voie romaine de Juliobona à Caracotinum, en pratiquant un chemin pour desservir la carrière, on a rencontré des sépultures romaines; un grand dolium contenant une urne de verre pleine d'os brûlés; une urne grise remplie d'os, un groupe de lacrymatoires en verre, une boîte en bronze contenant deux miroirs antiques en métal brillant et encore bien conservés : la boîte présente en dehors un grand bronze de Néron enchâssé, d'un côté; et de l'autre, Castor et Pollux.

23. *Souterrain, mortier en marbre.* — Dans le même bois, vis-à-vis la première maison de la rue de la Bossaye, a reparu, lors de la construction de la gare de Lillebonne, l'entrée d'un petit souterrain avec un mortier en marbre de grande dimension.

24. *Urnés, vases, meules en poudingue.* — En construisant la nouvelle route à l'entrée de la propriété de MM. Lemaistre, on a trouvé un grand nombre de débris d'urnes et de vases antiques; une meule en poudingue et trois tronçons de pierre de lave, dans laquelle roulait la meule.

25. *Voie romaine de Rotomagus (Rouen), par Lotum (Caudebec); rue Césarine, Côte Blanche, etc.*

26. *Voie romaine vers l'embouchure de la Seine, à Caracotinum (Harfleur); ancienne route départementale.*

27. *Voie romaine à Breviodurum (Pont-Audemer) et Noviomagus (Évreux).* Le long de cette voie était le cimetière de Juliobona. Deux sépultures isolées ont été reconstruites à Saint-Maurice-d'Ételan, non loin de cette voie.

28. *Voie romaine de Bononia (Boulogne), par Gravinum (Grainville-la-Teinturière); dans le bois des Chauffe-Têtes il existe encore des traces de dallages.*

29. *Voie romaine* à la mer, par Etretat et Fécamp.

30. *Briqueterie, silex taillés*. — Dans la briqueterie de M. Campion, on rencontre fréquemment des silex taillés. Un bois de renne y a été découvert en 1884.

31. *Bibéron*, en terre cuite, trouvé lors de la construction des écoles communales, rue Kinkerville, en 1883 ; actuellement en la possession de M. Alfred Delamotte.

Octobre 1894.

*Sainte-Gertrude*. — M. le curé de Maulévrier n'avait pu que prendre acte de la réponse de M. le Préfet, notifiée à la précédente séance. Il a enfin reçu, le 28 juillet, la visite de M. Sauvageot.

Après avoir examiné ce charmant monument historique, notre confrère a estimé qu'une somme de 3,000 francs suffirait à une bonne restauration. La chose semblerait donc assez aisée ; mais les ressources locales sont nulles, car Sainte-Gertrude n'a aucun titre paroissial ou communal. M. le curé de Maulévrier, qui a dépensé une trentaine de mille francs dans son église paroissiale, sans aucune subvention officielle, espère que les pouvoirs publics lui tiendront compte de cette initiative et affecteront à son annexe presque abandonnée une partie des fonds qu'ils eussent volontiers accordés à l'édifice curial.

Ce lamentable état des choses dûment constaté, la Commission décide à l'unanimité qu'il sera soumis à M. le Préfet pour qu'il daigne évoquer, en faveur du joli sanctuaire, toute la sollicitude de la direction des Beaux-Arts. Elle demeure convaincue que si M. le Préfet veut bien prendre en main la cause de ce bijou archéologique, sa restauration ne se fera pas attendre.

L'expédition du procès-verbal a eu lieu le 29 novembre.

*Buchy.* — *Inscription obituair.* — En renouvelant la nef de l'église de ce bourg, il y a trente ans passés, on a eu l'excellente pensée d'y encastrier, dans le bas-côté droit, un marbre noir de 65 centimètres de hauteur sur 49 de largeur, sur lequel le secrétaire de la Commission, en revenant du Bosc-Bordel, a relevé ce qui suit :

## D. O. M.

*Cy gist venerable et discrette person/e M<sup>e</sup> Nicolas Ruffin en son vivant p<sup>r</sup>be curé de cette eglise de Buchy, qui deceda le XI<sup>e</sup> novembr/ 1646, lequel de son vivant avroit don/e et omosné a perpetvite au tresor de cette eglise vne piésee de terre en labeyr, contenant sept vergez, bovrnée, av contract d'acquisition qv'en avroit faiet ledt sr curé, passé devant Pierre Richard et Nicolas Gascovin, lors tabellions avlt Buchy, le dimanche XV<sup>me</sup> de septembre 1630, a la charge que ledt thrésor sest obligé faire dire et celebrer chacun vendredy des quatre tens de l'annee vn obit p/o lame dud. sr curé donateur et de ses amis trespassez, qui seroit quatre obit par chacun an, a chacun de/quel obits seront dits trois pscavmes et trois tecons avec les laudes des trespassez, vne haute et basse messe avec le libera à la fin, et le dimanche avparavant sera faiet scavoir par le sr curé av prosne de sa messe paroissiale le io/ de la celebra/on dudit obit, avec le de profundis et les oraisons propres. Sera paié par led. tresor a celvy qui celebrera la haute messe XV solz, et a celvy qui dira la basse messe et aidera a chanter ledt obit X solz, et av cleric qui so/nera demi quart d'bevre de temps les cloches de ladt eglise à vollée, le io/ avparavant, et le mesme io/ que sera dt et celebré ledt obit, V solz; svivant quil est contenu et porté par ledt contra cy devant dapté porté par led. tresor.*

Priez Dieu pour le repos de  
son ame et de ses amis trespassez.

*Porche du Bosc-Bordel.* — Le 19 juin dernier, M. le curé de cette paroisse a informé le secrétaire que la restauration de son joli porche, dont il avait d'abord



presque désespéré, venait d'être entièrement terminée.

« *Acti labores, jucundi*, conclut par un souvenir classique le vénérable M. l'abbé Saintigny. Grâce à la main habile de M. Morel, sculpteur à Rouen, et de son excellent ouvrier, M. Gauthier, ce vieux porche, consolidé et comme rajeuni, semble prêt à braver encore des siècles. » Suivant les meilleures traditions de l'art, le fer a été exclu du travail exécuté sous la direction de M. Lefort.

Mais, mieux on fait, plus on veut bien faire. Curé et huchier sont d'accord pour n'être pas pleinement satisfaits de leur œuvre, tant qu'elle ne sera pas complétée par les douze colonnettes qui meublaient, dans l'origine, l'intervalle des supports. C'est, de ce chef, une nouvelle dépense d'environ 300 francs.

Ne faut-il pas espérer que les subsides officiels pourvoient à ce travail, quand on sait que, depuis plus de trente-cinq ans, M. l'abbé Saintigny, avec des allocations qui ne dépassent guère 5,000 francs, a entièrement renouvelé le gros œuvre de son église, en y respectant bon nombre d'intéressantes sculptures du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle ?

La Commission attache une juste importance à l'addition de ces colonnettes, qui ne figurent sur quelques dessins que par une restitution anticipée. La parfaite solidité du petit monument n'y est pas moins intéressée que le coup d'œil. Elle invite en conséquence M. le curé à prendre acte de son vote pour obtenir de la préfecture un secours qui lui permette de faire promptement exécuter ce petit travail.

*Inscription obituaire.* — Au-dessus du banc de

M. de Folleville, c'est-à-dire dans le mur occidental du transept nord de l'église d'Imbleville, est encadrée une inscription obituaire de 1531, que l'abbé Sauvage a lue comme il suit :

LAN DE GRACE MIL VCC XX ET UNG  
 P. LE/RE FETE DEVA/T THOMAS DE  
 HERBO/T ET CARDIN ANTHEAUME, TA-  
 BELLIO/S DE BRACHI, NOBLE HO/E MESSE  
 ZANON DE DA/PIERRE, CHE/R, SR DE  
 BU/ILLE LA BAINART ET AULTRES LIES, MEU  
 EN DEVOTION, A DO/NE ET OMOSE AU  
 CURE DYMBLE ET A SES SUCCESEURS, ET  
 AU TRESOR DE LA DITE EGL/E L S. DE RE/TE  
 A PRE/DRE CH/UN AN SUS UNE MASURE QI FUT A RA-  
 ULLET LE GARDI/NE (?), Q. LEDT CH/R AVOIT DROIT  
 DE PRE/DRE CH/UN AN SUS YCELLE MASURE,  
 AINSY Q'IL PEUT APP/OIR P. L/RE PASSEE DE  
 UA/T LES TABELLIO/S DE B/SQUELE LAN IIIJCC  
 IIIXX XVII. LADT DONATIO/ FETE A LA CHAR-  
 GE DE DIRE ET CHA/TER EN HAULT CH/UN DI  
 ME/CE DE LA/ AP/S VESPRE P. LEDT CURE OU  
 SO/ VICAIRE UNG LIBERA DEVA/T LAUTEL  
 SAI/CT NICOLAS POR ET A LI/TE/TIO/ DUDIT CH/LER,  
 ET POR LAME DE SO/ PERE ET MERE ET AUT/S  
 AMYS VIVA/S ET TRESPASSES, DESQL/X L S.  
 DE RE/TE LED/T CURÉ EN AURA XX S.

CH/UN AN, ET LE RESTE  
 MONTA/T [A] XXX S. DE M  
 EURA/T AU TRESOR P.  
 CE Q. LES TRESORIERIS DE  
 LAD/T EGL/E SERO/T  
 SUBGIES [A] FA/E SO/NER  
 LES CLOCH/ DE LADT/  
 EGL/E DURA/T Q/ L'EN  
 CHA/TERA LEDIT LIBERA (1).

Ici un écusson portant trois losanges posés 2 et 1, au lambel pendant de trois pièces en chef. Les émaux sont fautifs.

(1) Cette fondation fut reconnue en 1868 par M. Léonce de Folleville, descendant de Z. de Dampierre ; et, en 1871, l'archevêché y substitua dix messes de *Requiem* chaque année.

*Calvaire.* — L'abbé Sauvage a également lu sur la belle croix du cimetière :

NOBLE HO' E PH/LES DE DA'MPIERRE A DO/NE CESTE. M. VCC

*Les dalles tumulaires d'Imbleville.* — Ces pierres tombales, qui comptent parmi les plus anciennes du département, sont bien connues. Leur description, publiée dès 1838 par Guilmeth, a été reproduite en 1850 par l'abbé Cochet dans le tome II de ses *Églises de Dieppe*.

Les tombeaux qu'elles fermaient étaient situés vraisemblablement au milieu du chœur primitif de l'église. Vers 1860, l'édifice ayant été pourvu d'un transept, et prolongé vers l'est, les dalles furent levées et reportées dans le chœur neuf ; mais on eut la déplorable pensée de les sceller aux deux angles voisins du sanctuaire, c'est-à-dire précisément sous les pieds des enfants de chœur. Elles étaient déjà si bien effacées aux regards que l'abbé Sauvage ne les aperçut point en visitant l'église, ainsi qu'en fait foi sa lettre du 1<sup>er</sup> mars 1886.

Mais, dans un nouvel ensemble de réparations et d'embellissements, inaugurés le 7 octobre dernier, et qui n'ont pas coûté moins de 7,000 francs, M. l'abbé Sontag a pourvu à la conservation de ces intéressantes effigies. Sur les conseils de M. le docteur Coutan et du secrétaire de la Commission, il les a définitivement fixées contre les murailles latérales des transepts. Il a fallu pour cela entailler les lambris qui courent tout autour de l'église ; et, afin de les fondre plus harmonieusement dans l'aspect général du vaisseau, elles vont être entourées d'un cadre en bois qui en reliera le sommet au reste du lambris.

Il est heureux que ces dalles aient été décrites, il y a

un demi-siècle, car il serait bien difficile d'en distinguer aujourd'hui plusieurs détails. Remarquons seulement que la dalle la plus ancienne (1290), celle de la femme, est parfaitement rectangulaire et mesure 2<sup>m</sup>53 de hauteur sur 1<sup>m</sup>04 de largeur. Dans le transept sud, au contraire, celle du mari, « mgr J. de Lindebeuf, » mort quatorze ans plus tard, sensiblement de même longueur (2<sup>m</sup>50), est, soit affaire de mode au autre motif qui nous échappe, plus large à la tête qu'aux pieds (1<sup>m</sup>13 × 0<sup>m</sup>97).

*Jubé de Moulineux.* — La Commission s'est trop souvent occupée de ce morceau intéressant pour qu'il ne soit pas à propos, dit l'abbé Tougard, de lui signaler un mémoire de six pages, qu'a publié, dans *la Normandie* de février dernier, M. l'abbé Capron (sous l'initiale M, celle de son prénom *Marie*).

Il se résume dans les deux conclusions que voici :

1<sup>o</sup> Le jubé ne fut primitivement et n'a été jusqu'au commencement de ce siècle qu'une tribune placée au bas de l'église ;

2<sup>o</sup> La face gothique du jubé est bien en bois sculpté ; mais un panneau, un bon nombre de pendentifs et d'arcs trilobés et quelques autres sculptures ont été refaits en plâtre vers 1845. Quant au côté qui regarde l'autel, les médaillons n'y ont été sculptés qu'à l'époque où la tribune primitive a été déplacée et est devenue jubé.

Sans prétendre avoir dit le dernier mot du problème, M. Capron se tient sur une modeste réserve et se met à la disposition de l'archéologue qui voudrait tenter une étude plus complète.

Quelques membres estiment que ces constatations

ont été déjà faites, même au sein de la Commission. En tout cas, il ne faut point oublier qu'il y a trente-cinq ans environ, lors que M. l'abbé Le Clerc voulut, sans le savoir, remettre les choses en leur état primitif, en reculant le jubé au bas de l'église, il fut vivement accusé de vandalisme. Quant aux vicissitudes des déplacements de cette tribune, on ne peut les suivre avec précision; Moulineaux n'étant alors ni paroisse ni commune et, conséquemment, n'ayant point d'archives.

M. Drouet déclare, pour son compte, qu'il n'a encore rien entendu d'aussi précis sur l'histoire de ce petit monument.

Enfin le secrétaire fait circuler une douzaine de pièces empruntées à l'importante trouvaille faite l'an dernier au Petit-Séminaire, et les accompagne du petit mémoire qu'on va lire. M. Lormier se félicite d'en avoir pu faire entrer quelques échantillons dans son médaillier.

#### CACHETTE MONÉTAIRE DU MONT-AUX-MALADES

Le 14 décembre 1893, des travaux de terrassement destinés à faciliter l'accès du jardin de la maison appartenant au Petit-Séminaire, et aujourd'hui occupée par M. Bonhomme, ont dégagé un vase vert du *xvi<sup>e</sup>* siècle, en terre vernissée, entièrement rempli de monnaies.

Trois jours après, notre collègue M. Gouellain vint examiner les résultats de cette trouvaille. Le vase avait été trop endommagé par les ouvriers pour mériter d'être recueilli; mais les monnaies, d'une valeur insignifiante à cause de leur bas titre, constituaient un lot assez intéressant. Aussi, M. l'abbé Delestre, supérieur du Petit-Sémi-

naire, résolut-il aussitôt de conserver en son entier ce modeste trésor.

On s'occupa donc d'en déterminer exactement toutes les pièces; et, pour faciliter cette étude, M. Gouellain voulut bien communiquer un volume de sa bibliothèque, le catalogue raisonné par *Ern. Gariel*, gr. in-8°. Ce sont les notes prises par l'un de ses collègues du Petit-Séminaire que le secrétaire de la Commission a essayé de mettre en ordre, en s'excusant sur les circonstances qui ont retardé jusqu'à cette séance la production des médailles et de leur notice.

Ces monnaies sont au nombre de deux cent une, dont onze en or et le reste en argent. Elles appartiennent au xvi<sup>e</sup> siècle (une seule est peut-être antérieure), sans qu'aucune descende jusqu'à Henri IV. Il semble donc qu'elles ont été enfouies vers 1592, année que les guerres de la Ligue rendirent si désastreuse pour le Mont-aux-Malades, ravagé tour à tour par les Hollandais, les Allemands et les Anglais, auxiliaires de Henri IV.

MONNAIES D'ARGENT. — On y compte cent quatre-vingt-sept pièces françaises et trois pièces étrangères.

*Henri II.* — L'effigie de ce roi, tournée à droite, se reconnaît sur huit monnaies, de moyen module (de 28 à 30 millim.), et pesant chacune de 9 à 10 grammes. Ce sont de gros testons, monnaie qui valait 11 sous 4 deniers.

Au droit on lit : HENRICVS. II. D. G. FRANC. REX; au revers : † XRS (*Christus*). VINCIT. XRS. REGNAT. XRS. IMPER. (*imperat*). Armes de France timbrées de la couronne royale et accostées de deux II couronnées. Trois de ces pièces portent le millésime de 1552 : l'une a été frappée à Paris, l'autre à Lyon, la dernière ne porte aucun différent visible. La Rochelle a émis les deux pièces de 1557, une autre de date illisible. Celle de 1559 est sortie de l'atelier de Bordeaux. Enfin on lit nettement 1561 (bien qu'Henri II

fût mort en 1559) sur la dernière de cette série, émise à Bayonne (1).

*Charles IX.* — Ses pièces, à peu près de même poids et de même dimension que les précédentes, sont aussi des testons, et au nombre de vingt-cinq. Ici toutes les effigies regardent à gauche, une seule exceptée.

Sur huit d'entre elles, autour d'une tête laurée, on lit : KAROLVS. 9. D. G. FRANCOR. REX. Le buste surmonte une ancre. Au revers XRS. VINCIT. XRS. REGNAT. XRS. IMP. entourent les armes de France comme ci-dessus, mais accompagnées de deux K couronnés. Elles sortent de la monnaie de Bayonne. On ne lit sûrement que deux dates 1565, une de 1568 et une de 1572. Trois sont peut-être de 1564 et une de 1573.

Les autres monnaies de ce roi présentent bien des lettres peu sûres. Le nom est écrit KAROLVS IX sur deux exemplaires, et sur les autres, KAROLVS VIII. Rennes est le lieu de fabrication de deux d'entre elles ; Toulouse celui de trois autres ; Paris, Bordeaux et la Rochelle, d'une chaque. Quant aux dates, les seules assurées sont : 1559, 1562 (au moins trois exemplaires) ; 1563 (deux) ; 1565, 1568, 1569, 1571, 1575 (au moins deux ; Charles IX était mort depuis un an, mais la monnaie resta à son nom jusqu'au 26 juillet 1575). Partout la tête est laurée, et partout l'exergue du revers dit : † SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM.

*Henri III.* — A ce monarque appartiennent la grande majorité de nos monnaies. Celles dont la grandeur et le poids se rapprochent le plus des précédentes sont au nombre de soixante-treize. Ce sont des quarts d'écu, mais dont la valeur réelle, il y a trois siècles, devait répondre à peu près à 3 francs de monnaie actuelle.

Leur différence la plus caractéristique est qu'elles ne

(1) On se sert des coins de Henri II jusqu'au 17 août 1561, selon la remarque de M. Drouet ; et François II étant mort le 5 décembre 1560, la pièce fut émise sous le règne de Charles IX.

portent point d'effigie. Le champ du droit est rempli par une croix recroisée et fleurdelisée à chacun de ses bras; au revers, l'écusson de France est toujours surmonté de la couronne royale, mais aux côtés on voit II. Le tout est encadré de la phrase du texte sacré : SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM, tandis qu'autour de la croix de la face se lisent les mots : † HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET. POL. REX, suivis d'une date.

Cette date est souvent défectueuse aussi bien que le différent. Toutefois 1578 est certain sur une seule pièce, 1579 sur cinq (1), 1580 sur six, 1581 sur quatorze, 1582 sur huit, 1583 sur cinq, 1584 aussi sur cinq, 1585 sur trois (il y a lieu, en bien d'autres cas, d'hésiter entre 1583 et 1585). Les provenances incontestables sont Angers pour deux monnaies, Nantes pour sept, la Rochelle pour neuf, enfin Rennes pour vingt. On peut songer en outre à Saint-Lô pour un ou deux échantillons.

Par une bizarrerie unique, l'année 1583 a frappé, à Angers peut-être, un quart d'écu où la croix montre au pourtour : SIT NOMEN... pendant que HENRICVS III, etc., est reporté sur l'autre côté avec les armes de France.

Des deux huitièmes d'écu, l'un porte au droit : HENRICVS III D. G. FRANC. ET POL. REX, 1579. Au revers, SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM entoure l'écu de France timbré de la couronne royale et accosté des chiffres V-III. Le second est identique, mais de 1582.

Une autre série de huit pièces comprend des testons qui portent l'effigie royale, laurée et tournée vers la droite; et au revers, les deux II couronnées ont remplacé les deux II.

(1) Ce sont donc autant de corrections de l'erreur de Chabouillet, qui ne date que de 1580 l'émission des quarts d'écu (*Trésor de Numismatique et de Glyptique*, V, 22 B). La distraction est d'autant plus étrange que la figure correspondante (*pl. x*, n° 15) porte très visiblement : 1578. En réalité, cette monnaie fut créée par un diplôme donné à Poitiers au mois de septembre 1577.



Une date est illisible ; le chiffre 1576 est gravé sur trois monnaies ; le reste est de 1575. Une nouvelle singularité a placé, sur une pièce, cette date au bas de l'effigie. Paris a fabriqué deux de ces spécimens ; Angers, la Rochelle, Nantes et Toulouse (ici M est entre quatre points) en revendent chacune un.

Dix demi-francs composent une troisième série, presque en tout point semblable à la seconde. Mais si les revers portent toujours SIT NOMEN . . . , le champ en est occupé par une croix fleuronée et fleurdelisée, qui montre au centre une H au milieu de huit points. Les seules dates certaines sont 1577, 1578, 1579 (sous la tête), 1585 (deux exemplaires). Les lieux de production sont Paris, Rouen, Angers, la Rochelle, Limoges, Toulouse, Amiens (ou Aix). La pesanteur moyenne de chaque monnaie est de 7 gr.

Rouen a frappé, en 1581, de même poids, mais avec un diamètre de 31 millimètres, deux autres pièces toutes semblables, dont le différent est placé sous l'effigie.

Sans viser au contraste, voici maintenant deux quarts de franc qui ne mesurent que 26 millimètres et ne pèsent que 3 gr. 1/2, mais sont identiques, en tout le reste, aux types décrits ci-dessus. Paris a frappé l'un en 1583 ; l'autre, de quatre ans antérieur, est de provenance inconnue.

Venons enfin à une série de pièces plus volumineuses (poids moyen, 14 grammes ; diamètre, 33 millimètres), qui étaient même alors la plus grande monnaie en usage. C'est le franc d'argent dont on fixe l'origine au 31 mai 1575.

Quatorze de ces francs ont été frappés à Rouen et portent tous le différent au-dessous de l'effigie. Plusieurs d'entre eux semblent avoir fort peu frayed. Leurs dates sont 1581, 1584, 1585, et, pour les onze autres, 1586. Ces spécimens, aussi bien que ceux dont il reste à parler, offrent tous l'effigie du monarque, lauré et regardant à droite, avec l'exergue HENRICVS. III. D. G. FR. (ou FRANC.) ET. POL. REX. Au revers, la croix feuillée et fleurdelisée a pour centre une H accostée de huit points.

Un second groupe peut se composer naturellement des monnaies à provenances certaines, savoir : trois de Paris, une de Saint-Lô, trois d'Angers (une de 1585), deux de la Rochelle, émises en 1578 ; deux de Riom (1580 ? et 1583), une de Reims en 1578 ; trois de Nantes (dont une de 1576), trois de Rennes (une de 1578). Huit autres exemplaires n'ont ni date ni différent lisibles d'une façon certaine.

Il reste, pour clore cet inventaire des francs, à enregistrer cette classe d'une particularité exceptionnelle, c'est-à-dire où la date est inscrite au-dessous de l'effigie. Elle se compose de seize pièces : une de 1576, deux de 1578 (Bordeaux en a émis une), quatre de 1579 (dont une à Angers), une de 1580, que Bordeaux revendique aussi ; trois de 1581, trois de 1582, dont une est l'œuvre de la monnaie de Toulouse (sur les deux autres, le 2 qui termine le millésime est figuré par un 7). Les deux dernières, faites, l'une à Bordeaux, et l'autre, ce semble, à la Rochelle, sont de l'émission de 1585.

*Charles X.* — La plus récente de nos monnaies est un huitième d'écu au nom de l'archevêque de Rouen, proclamé roi de France par la Ligue. On y lit : CAROLVS X D. G. FRANCO. REX, 1591 (le vieux cardinal était mort l'année précédente). La pièce a été frappée à Rouen.

*Pièces étrangères.* — La première pèse un peu plus de 9 grammes et mesure 29 millimètres de diamètre. Autour d'une effigie tournée à gauche, on lit : † LVDO. P. DOMBARVM. D. MONTIS. Il s'agit de Louis II, prince des Dombes, de 1560 à 1582 (*catalogue Gariel*, p. 214). Au revers, la devise de l'exergue † DNS. ADIVTOR. ET. REDEM. MEVS EST suivie de la date 1577 (1). Le champ est formé par l'écusson

(1) Dans les quatre gravures du *Trésor de Numismatique* (vol. V, pl. xviii), le bâton en barre avoisine le bas de l'écu à dextre. Sur notre monnaie, au contraire, il est à senestre et part de l'angle supérieur.

des Montpensier. De chaque côté, un  $\lambda$  grec est timbré d'une sorte de petite couronne.

Aucune effigie n'orne la seconde pièce, qui ne pèse guère que 3 grammes, a 28 millimètres de diamètre et n'est point datée. Le champ est rempli d'un vaste écusson peu visible, mais qui semble bien le même que celui d'Alphonse V, roi de Naples (*Trésor de Numismat.*, V, 58 fin). Légende : FERNANDVS : ET ELISAB. Au revers, un dessin assez effacé, où l'on croit distinguer un faisceau de flèches, est entouré de ces mots : † REX : ET REGINA : CASTELE. C'est donc une monnaie de Ferdinand et d'Isabelle de Castille (xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> siècles).

D'un diamètre de 31 millimètres, la dernière monnaie étrangère en argent porte pour inscription : PHI [*lippus*] II DEI GRA [*tia*]. Armes d'Espagne cantonnées des lions de Léon et des tours de Castille. Au revers : [*His*] PANIARVM [*et Ind*] IARVM REX.

MONNAIES D'OR. — « Sur les onze pièces d'or, dit M. l'abbé Asselin, il y en a cinq qui sont étrangères : quatre espagnoles et une portugaise. C'est une proportion relativement très forte, mais qui s'explique par les nombreux rapports qui existèrent entre l'Espagne et la France durant le xvi<sup>e</sup> siècle. N'oublions pas non plus que l'Espagne fut, dans tout le xvi<sup>e</sup> siècle, l'État le plus riche de l'Europe et celui qui était le mieux pourvu d'or, grâce à ses colonies d'Amérique. Le Portugal était devenu, en 1580, une province de l'Espagne : nous supposons que la pièce portugaise est venue au Mont-aux-Malades par la même voie et en même temps que celles d'Espagne. »

Au lieu que les pièces d'argent de la cachette étaient bien plus lourdes que notre monnaie actuelle, ses pièces d'or sont notablement plus légères, puisque les onze ensemble pèsent un peu moins de 41 grammes.

1. — La pièce portugaise ne mesure que 23 millimètres de diamètre, mais ses bords ont été étrangement mutilés.

Aussi devine-t-on plutôt qu'on ne lit les inscriptions. Au droit : [Sebasti-] ANUS. REX. PORTUG.; fut donc frappée de 1557 à 1578. Sur le champ, l'écusson ancien du Portugal, surmonté de la couronne ouverte (*Trésor de Numismatique*, V, 86). La croix grecque du revers, croix de l'ordre du Christ, s'allie très bien à la devise : IN. HOC. SIGNO. VINCES.

II. — Voici maintenant la pièce la plus remarquable de la trouvaille, par le nom illustre qu'elle porte, sans effigie malheureusement. Par une sorte de fatalité, les deux premières lettres en sont tellement effacées qu'on pourrait hésiter sans l'appui de la date. On lit donc : ..RO.. D. G. RO. IMP. HISP. REX. DVX. BVRG. Z BRA., c'est-à-dire : *Carolus, Dei gratiâ, Romanorum imperator, Hispaniarum rex, dux Burgundiæ et Brabantia.* Cette légende encadre un écusson surmonté de la couronne des ducs de Brabant. L'écu est écartelé et porte au premier d'Autriche, au second de Bourgogne moderne, au troisième de Bourgogne ancien, au quatrième de Flandre; il est en outre chargé des armes de Brabant (*Trésor de Numismat.*, V, 89, n° 11).

Au revers de cette monnaie d'or de Charles-Quint (diamètre : 25 mill.), la date 1544, avec la main qui indique l'atelier monétaire d'Anvers, est suivie de l'invocation liturgique empruntée au commun des fêtes de la Sainte Vierge : DA. MIHI. VIRTUTE [m]. CO[n]TRA. HOSTES. TVOS. Au centre, une croix recroisée et fleurdelisée. Dans l'intervalle des croix, deux pièces opposées parallèlement, dont l'une paraît être une petite tour.

III. — De même module que la précédente et du poids de 3 gr. 25 environ. PHS. D. G. HISP. Z (c.-à-d. etc.). REX. CO. ATRE. suivi d'un petit animal passant. Croix fleurdelisée, accostée, comme ci-dessus, de quatre emblèmes se répondant deux à deux. Au revers, les armes d'Espagne couronnées et flanquées de p.-p. Légende : DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. [15-]-85.

IV. — D'un poids double de la précédente, cette pièce semble avoir été mutilée à plaisir et en est devenue presque hexagone (diamètre : 24 et 26 millimètres). Le champ y offre de même les armes d'Espagne avec 11 à la droite (à gauche, lettres ou chiffres effacés); seuls caractères visibles : PHILIPPVS II. Au revers, une croix de Jérusalem, enchâssée dans un quatre-feuilles, est cantonnée de quatre roses. Le haut des lettres a disparu, mais on lit sûrement : † HISPANIARVM REX. M. l'abbé Asselin complète ainsi la phrase par conjecture : *Ph. II DEI GRATIA Hispan. rex.*

V. — Une belle monnaie de François I<sup>er</sup>, large de 26 millimètres, sans date ni effigie, est suffisamment caractérisée par la légende : † FRANCISCVS : DEI : GRACIA : FRNCO : REX. L'écu de France supporte une couronne ouverte que domine un soleil. Au revers : † XRS : VINCIT : XRS : REGNAT : XRS : IMPERAT; point secret sous la cinquième lettre. Une croix fleurdelisée porte dans ses intervalles l'initiale royale F, symétriquement redoublée. Les deux autres angles sont remplis par une fleur de lis.

VI. — Cette description s'applique à un second écu d'or de François I<sup>er</sup>, qui ne sort point cependant du même coin, puisque son diamètre mesure à peine 25 millimètres. De plus il porte : ...GRA : FRANCOR., est pourvu d'un point secret sur la première s de FRANCISCUS, et en porte un autre fort menu entre les deux fleurs de lis des armoiries.

VII. — Voici un troisième exemplaire, plus semblable au précédent qu'au n<sup>o</sup> v. Mais, outre les points secrets, il montre, après le mot *rex*, un B suivi d'une palme. Il doit donc avoir été frappé à Rouen.

VIII. — Autour d'une effigie tournée à droite court l'inscription HENRICVS. II. D. G. FRAN. REX. Au revers, le soleil, suivi de ces mots à l'exergue : DVM. TOTVM. CO'PLEAT. ORBEM. 1550, avec une empreinte difficile à interpréter. Le champ est partagé par quatre H couronnées formant croix et cantonnées de fleurs de lis. Au petit espace laissé

libre, est gravée la lettre R, différent de la ville de Bordeaux.

IX. — CAROLVS. IX. DEI. G. FRANCOR. REX environne les armes de France surmontées de la couronne fermée. Le point secret, qui figure dans l'écusson, se retrouve en outre sous la dixième lettre de l'exergue du revers, où est un peu modifiée la formule : † CRISTVS. REGNAT. VIN. ET. IMP. 1567. Le point secret, à cette place, désigne la ville de Limoges. Les Limousins ont deux fois signé leur œuvre : car leur différent I est gravé au centre d'un losange fleuronné terminé par quatre fleurs de lis qui remplissent le champ du revers.

X. — C'est encore un Charles IX avec son point secret dans l'écu. Mais ici on a gravé CAROLVS VIII, et la date est en chiffres romains M. D. LXXIII, suivis des deux lettres PO. Au revers, le premier mot est écrit en lettres grecques et latines : XPS. Il n'y a plus traces de point secret, mais le losange renferme la lettre M. La pièce vient donc de Toulouse.

XI. — Nous rejetons au dernier lieu une pièce tellement rognée qu'il ne lui reste qu'un diamètre de 20 millimètres. Aussi le bas des lettres n'en a-t-il pas laissé deviner un seul mot. Les armoiries font conclure à une pièce espagnole.

Cette analyse sommaire n'a pas tiré de la découverte tous les enseignements qu'elle comporte, et s'est même vue forcée d'omettre, dans la description des pièces, quelques particularités de dessin que les spécialistes seuls auraient su préciser. Tout imparfaite qu'elle est, elle devra néanmoins rendre plus de services que ces énumérations en bloc, qui, trop souvent, qualifient les trouvailles de cette nature.

30 juin 1894.

Au sujet de l'église d'Eu, dont il a été question dans une séance précédente, M. de Beaurepaire avoue, sur

une question du docteur Coutan, qu'il n'a jamais rencontré de documents relatifs à la tour centrale qui a dû surmonter cette église.

La mention du vin de Freneuse, cité dans une note de M. de Beaurepaire, amène à examiner à nouveau pourquoi on a cessé de faire du vin en notre pays. Les uns allèguent les changements dans la condition atmosphérique, d'autres l'abandon d'anciennes espèces cultivées avec des soins spéciaux. La raison la plus probable est que les facilités de transport ont fait justement préférer le vin fabriqué dans des climats plus chauds. D'ailleurs, on faisait encore du vin à peu près potable auprès de Rouen, il y a quarante ans.

A quatre heures, la séance est levée.

A. TOUGARD.





# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1895

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1895

La séance est ouverte à deux heures un quart, dans le nouveau cabinet de l'archiviste, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Félix, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Lefort, Lormier, de la Serre, Simon, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Gosselin et Pelay.

Après lecture, le procès-verbal de la précédente séance est adopté, sous le bénéfice d'une courte addition que demande M. le Président.

*Correspondance imprimée.* — Elle se borne aux publications suivantes : *Comité archéologique de*

*Senlis. Comptes-rendus et Mémoires*, VIII, 1893; — *Société archéol. de Bordeaux*, vol. X, fasc. 4; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1893; — *Société historique de Compiègne*, III, 1894; — *Recueil... de la Société havraise d'Etudes diverses*, 1894, fasc. 1-3; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 171; — *Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres*, n° 51; — *Bulletin de la Société archéol... et hist. de l'Orléanais*, n° 153.

*Archives de la Commission.* — M. le Président présente à nos collègues le nouvel aménagement de nos archives, auxquelles M. Lefort a pu affecter une place dans le cabinet de l'archiviste départemental. Il suffira d'ajouter au meuble une échelle munie d'agrafes en fer pour en rendre tous les rayons aisément accessibles. Et afin de pourvoir aux nécessités de l'avenir, on propose de réserver l'une des pièces du nouveau bâtiment à la correspondance imprimée de la Commission; ses albums pourraient y être déposés sur des tables à la disposition des travailleurs.

Le secrétaire eût souhaité qu'au profit de la liberté réciproque de l'archiviste et de la Commission, une salle ait pu être exclusivement consacrée à nos séances. M. Lefort remarque que le service de la Commission reste assuré dans l'avenir comme il l'a été jusqu'à présent. Le secrétaire le reconnaît volontiers, avec le bénéfice des inconvénients qui ne permettent pas de fixer librement le jour des réunions.

*Distinctions.* — M. de Beaurepaire se fait une joie de constater que, depuis la dernière séance, divers membres de la Commission ont été l'objet de distinc-

tions honorifiques qui ne peuvent qu'accroître la considération de la Compagnie. C'est ainsi que la croix de la Légion d'honneur a mis en relief chez M. G. Gouellain, outre les mérites consulaires, la grande compétence de l'archéologue et du céramiste, dont il a fait preuve depuis plus de trente ans. En même temps, M. de la Serre, bien digne de plus hautes faveurs, a obtenu la décoration du Mérite agricole, et M. Gosselin, les palmes académiques. M. le Président croit ne faire qu'interpréter les sentiments intimes de la Commission, honorée dans ses membres, en adressant à ces Messieurs ses meilleures félicitations.

M. Gouellain remercie, en quelques mots heureux, M. de Beaurepaire de sa délicate attention.

*Fouille de la Forêt-Verte.* — Sous la réserve d'un mémoire plus précis et complet quand l'exploration sera terminée, M. de la Serre résume la petite campagne archéologique qu'il a menée avec fruit sur une élévation depuis longtemps remarquée par lui dans la Forêt-Verte. C'est un plateau d'environ 200 mètres carrés, nommé *la Butte*, situé vers la plaine, du côté de la Bretèque. Sauf des armes, l'investigation a recueilli à peu près toutes les autres antiquités que l'on pouvait souhaiter : monnaies (grand bronze d'Adrien), poteries ornées d'animaux semblant courir à la suite l'un de l'autre, tuiles à rebord, grand bâtiment de 15 mètres sur 21, accosté aux deux extrémités de deux petites constructions en saillie (7<sup>m</sup> 50 sur 6<sup>m</sup> 60); à l'intérieur de l'édifice principal, deux cercueils francs contenaient des squelettes, sans autres objets; enfin, en dehors de leur enceinte, de nombreux ossements.

M. Le Breton estime qu'on a remis au jour un

groupe de maçonneries du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle, dont les destructeurs auront voulu faire leur tombeau. M. Lefort appelle l'attention sur les dimensions considérables de la plus vaste construction.

En présence des résultats remarquables qu'a procurés une fouille interrompue faute de ressources, M. Gouellain demande s'il n'y a pas des fonds affectés à cet emploi, et insiste pour qu'il en soit mis à la disposition de M. de la Serre.

M. le Président explique que le budget départemental alloue au musée des Antiquités un double crédit : l'un destiné aux acquisitions, et l'autre spécialement réservé aux fouilles. Si ces deux paragraphes ont été dans les derniers temps réunis, leur division reste de droit, en sorte qu'il n'y a aucune démarche spéciale à faire pour s'assurer un subside.

En s'associant à l'intérêt dont la Commission entoure les découvertes de M. de la Serre, M. G. Le Breton dit qu'il devra en référer à M. le Préfet pour la suite que comporte cette affaire. Plusieurs membres appuient la proposition de M. Gouellain.

*Saint-Saens. — Antiquités diverses.* — L'assise des fondations de la nouvelle église de ce bourg a provoqué quelques découvertes dont M. Lefort entretient la Commission.

Entre 3 et 5 mètres de profondeur, il a rencontré une couche d'innombrables meules en poudingue, qui révèle un centre de fabrication. Un puits, maintenant hors d'usage, s'étant trouvé dans le champ des travaux, a été exploré, et a fourni des poteries romaines rouges, décorées d'animaux, de scènes de chasse, etc. La pelle des terrassiers a pareillement mis au jour de grandes zones de charbon très fin d'une épaisseur de

3 à 4 centimètres. Enfin divers outils préhistoriques ont été recueillis, notamment une gouge.

Au sentiment de M. G. Le Breton, la route qui mène à l'hospice de Saint-Saens est évidemment une voie romaine.

*Saint-Aubin-Epinay. — Nouvelles découvertes.* —

Les travaux exécutés chez M. Stackler n'avaient pas dit leur dernier mot. Comme avant-goût d'une notice plus complète, M. le Président présente à la Commission le dessin de plusieurs armes, et fait circuler une plaque de ceinturon et une monnaie. Cette dernière sera étudiée par M. Drouet; quant à la plaque, M. Gouellain en estime le travail non moins précieux que la matière, et M. Le Breton croit y reconnaître des traces de l'art scandinave.

*Découverte monétaire d'Evreux.* — M. Drouet fournit à son sujet les détails suivants que lui a transmis le vénérable M. Alph. Chassant, dans sa lettre du 25 janvier dernier :

« C'est le 1<sup>er</sup> novembre, qu'en creusant une tombe, le fossoyeur du cimetière a mis à découvert un vase en terre contenant six cent soixante et quelques monnaies du Haut-Empire, grands bronzes, de Vespasien à Gordien III, en assez bonne conservation à partir d'Antonin-le-Pieux. »

M. Chassant signale ensuite le grand nombre d'imperatrices que rappellent ces empreintes, savoir : Sabine, 4 pièces; Faustina (Galeria), 34; Faustina (Annia), 53; Lucilla (Annia), 31; Crispina, 3; Mammæa (Julia), 1. — Total, 125 pièces.

Ces monnaies, déposées au musée d'Evreux, pré-

sentent en général peu de revers rares. « Quelques-unes sont limées ou rognées dans leur pourtour, comme si on avait voulu les faire servir de poids. »

*Oissel. — Dague.* — « Au mois de juin dernier, M. l'ingénieur Bauchal me faisait tenir, explique M. de Vesly, une arme trouvée en construisant les fondations du nouveau pont du chemin de fer à Oissel, et me priait d'en déterminer le nom et l'époque.

» Cette arme est une *dague* ou poignard à lame triangulaire et à deux tranchants, mesurant 0<sup>m</sup> 37 de longueur totale. La lame a 0<sup>m</sup> 28 et mesure 70 millim. à la base : elle est cannelée de trois gouttières sur chacune des faces, et sa section est un losange. La garde est formée par un tore se recourbant en volutes ou quillons. Quant à la poignée, de 0<sup>m</sup> 09, elle pourrait être en corne, mais il est impossible de déterminer sa nature sans détériorer l'arme.

» De l'examen attentif auquel je me suis livré, je crois reconnaître, dans l'arme trouvée à Oissel, une *dague* de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, analogue à celles que portaient les archers appelés « coustelleux. » Mon opinion est basée sur les quillons de la garde qui n'apparaissent qu'à cette époque et qui servaient à casser la pointe de l'épée qui pouvait s'y trouver engagée pendant le combat.

» Je crois, de plus, que l'arme soumise à mon examen est d'origine anglaise. Cependant je ne veux pas préciser cette attribution. »

Des remerciements sont votés à M. Bauchal. Quant à l'arme, M. Gouellain l'eût volontiers datée d'une époque antérieure.

*Archéologie et tramways électriques.* — M. Garreta annonce à la Commission que, dans sa séance de ce soir, le Conseil municipal de Rouen va délibérer sur la future installation des tramways électriques dans la ville : il est clair que la Commission ne peut pas se désintéresser des décisions à intervenir.

M. le Président évoque les justes observations qu'a provoquées le réseau téléphonique, et il suppose qu'il ne saurait y avoir de divergences de vues au sein de la Commission. En effet, les diverses réflexions que fait naître l'avis de M. Garreta, concluent à ce que l'aspect, non moins que l'intégrité de tous nos monuments soient scrupuleusement préservés. En conséquence, la Commission est unanime à écarter absolument le système qui a été récemment installé au Havre.

M. G. Le Breton ajoute que telle a été de même la conclusion de la Société des Amis des Monuments rouennais dans sa réunion de la veille. Il donne ensuite lecture de la longue lettre qu'il a écrite sur cet objet à M. le Maire de Rouen pour la défense de tous nos vestiges archéologiques, en y rappelant la mutilation qu'a subie la fontaine du Beffroi par la pose d'un simple fil. Il insiste auprès de M. Garreta pour que cette lettre soit lue au Conseil.

En dehors même de toute préoccupation artistique, dit en outre M. Lefort, veillons à ce que l'étranger ne continue pas à nous faire accepter des appareils surannés et des systèmes tombés chez lui en défaveur, absolument comme nous avons vendu au rabais, chez quelques peuplades à demi sauvages, nos fusils d'ancien modèle.

*Statues du jardin Sainte-Marie.* — M. Coutan demande au directeur du musée départemental s'il n'y a pas lieu de craindre que certaines manipulations chimiques qui s'opèrent dans le voisinage de ces statues ne soient funestes à leur parfaite conservation.

M. Le Breton rappelle que ce n'est pas d'aujourd'hui que la proximité d'études et d'objets si différents éveille la sollicitude des chefs de service. Il avoue que les craintes manifestées au sujet de ces statues ne sont pas sans quelque raison, encore que ce ne soient que des œuvres en plâtre. Il redoublera d'attention sur le point en question, tout en espérant qu'il n'y aura pas lieu d'intervenir.

*Jean de Saint-Avit. — Inscription commémorative.* — La Commission apprend avec satisfaction que le vœu formulé à ce sujet par M. le Président est sur le point d'obtenir satisfaction. M. le curé de Saint-Ouen a en effet informé le secrétaire, le 31 décembre dernier, que la fabrique de son église a voté une somme de 50 fr. pour l'achat, la gravure et la pose d'une plaque destinée à rappeler le souvenir du courageux prélat.

M. le Président donne lecture à la Commission, des notes qu'il a recueillies sur les hanaps de madre.

#### HANAPS DE MADRE

Dans un contrat du 25 mars 1409 (v. s.), nous voyons un bourgeois de Rouen, en abandonnant ses biens à son fils, retenir que celui-ci le fera asseoir à sa table le premier, en lui disant : « Monsieur, venez vous seoir » (1), et

(1) Je donne cet acte à la fin de ce mémoire. Il contient des dispositions qui m'ont semblé curieuses.



qu'il lui laissera en sa huche ou coffre, entre autres objets, 2 hanaps de madre.

Il n'est pas douteux que, dans ce texte, le mot madre ne désigne un vase à boire, plus distingué que les autres, sans être cependant d'une grande valeur. Il en était de précieux, tels que ceux qui faisaient partie du mobilier de l'archevêque Guillaume de Lestranges, dont l'inventaire, existant aux Archives de la Seine-Inférieure, G. 9, a été publié récemment, et dont voici l'indication :

« Six hanaps de madre blancs et vermeulx avec l'estui, adjugés au prix de 6 fr.; — 1 hanap blanc, 2 fr. 8 s.; — 4 hanaps de madre blanc, 8 fr. et demi; — 2 hanaps vermeulx, dont l'un est à poche d'argent, 4 fr.; — 2 hanaps cailliers rouges, 28 s.; — 1 hanap de madre vermeil à pié d'argent doré, 5 fr. un quart; — 1 coupe de madre blanc à pié d'argent doré, et 1 fretelet émaillé aux armes de l'archevesque, 8 fr. 2 s. par.; — 1 coupe de madre blanc à pié d'argent doré avec le couvercle, et 1 fretelet d'argent émaillé, 14 fr. 2 s.; — 1 grant hanap de madre blanc à pié d'argent doré, 9 fr. 4 s.; — 1 autre hanap pareil, 11 fr. 4 s.; — 1 autre grand hanap de madre à pié d'argent blanc doré, 17 fr.; — 1 gobelet de madre couvert avec son étui, 1 fr. » (1).

Il est certain que ces objets tiraient leur principale valeur de la matière qui servait à leur monture. Il est cependant à remarquer que l'estimation en fut faite, non par les orfèvres qui avaient estimé la vaisselle d'argent du défunt prélat, mais par Pierre le Doyen, *impositeur* (appréciateur) de *huisseirie* (2) (menuiserie), ce qui me paraît une preuve évidente que les hanaps de madre étaient con-

(1) Dans le mobilier de Guillaume d'Esneval, curé d'Émanville, 1379, on voit figurer « 4 hanaps de madre, de 60 s. » *Bulletin de la Société de l'Hist. de Normandie*, année 1892, p. 513.

(2) Jean de Relençon, Robert Roussel, Ricard Nepveu. Huisseirie était encore entendu en ce sens par Taillepié, qui note, page 45 de ses *Antiquités de Rouen*, que toutes les ruës de cette

sidérés comme une œuvre de menuiserie et, par conséquent, faits en bois d'une espèce particulière.

Jusque vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, les hanaps de madre, rouges et blancs, paraissent avoir été d'un usage assez commun dans les hôtelleries. Roquefort, dans son *Supplément au Glossaire de la Langue romane*, au mot *madre*, cite un testament du 5 mars 1361, où se trouve un legs de « 3 hanaps de madre plas, qui sont pour monstre de taverne. »

A Rouen, en 1361, Nicolas De la Haye et Jeanne, sa femme (évidemment des taverniers), « reconnaissent devoir à Mahieu Le Roux 300 florins d'or royaux pour achat de vins et prêt de deniers secs, et de plus lui avoir emprunté 2 lis tous fournis, 12 hanaps de madre que cailliers (1), 2 douzaines d'escuelles d'étain fournies, 18 pos d'étain, 18 chopines, 4 pos de cuivre, 4 cauderons d'arain. » (2).

Le 8 janvier 1391 (v. s.), Martin Le Gras, bourgeois de Rouen, de la paroisse de Saint-Pierre-du-Châtel, donne, quitte et délaisse à tous jours à Guillemain Enguenet et à Perrette, sa femme (encore des taverniers), à présent demeurant en la paroisse de Saint-Maclou, à l'enseigne de l'*Epée*, « tous leurs hanaps de madre blancs et rouges, leurs hanaps d'argent et gobelés, juistes, pos, plas, escuelles, saussiers, candeliers et tous autres estoremens, quiex qui soient, excepté 2 hanaps blancs et 2 rouges, des meilleurs à son choix, un hanap d'argent et une tasse aussi à son choix; et, en outre, de tous les vins par eux vendus en la paroisse de Saint-Nigaise, le dit Martin s'en tient bien content (3). »

ville sont « fournies de belles maisons embellies de belles huisseries et menuiserie, tant aux portes, fenestres, lucarnes, etc. »

(1) Le hanap de caillier, souvent distingué du hanap de madre, devait être fait avec un bois de qualité inférieure.

(2) Tabellionnage de Rouen, Reg. I, fo 98.

(3) *Ibidem*.

En 1395, Guillaume Blanchaston, lieutenant du bailli de Rouen, à Rouen, faisant exploiter une taverne sur la paroisse de Saint-Maclou, par Guillaume Marc, et par sa femme, leur fournit, moyennant prise en charge, le mobilier suivant : « une douzaine de hanaps de madre, 8 tasses et 1 gobelet à pied pesant 6 marcs d'argent, une douzaine de pots, une douzaine de chopines, 2 douzaines d'écuelles d'étain fournies et une douzaine de plas d'estain, 8 paielles, 5 grandes et 3 petites; 1 paielle de fer, 1 lèche-frite, 2 bachins laveurs, 6 pos de cuivre, 2 grands et 4 petits; 12 lis et les couvertures tous fournis, 24 paires de draps en lit, 30 nappes, 24 paires de touaielles, 2 douzaines d'oreillers, 4 douzaines de quevrechiez, 1 douzaine de chandeliers, 2 trevez, 2 gredils, 2 landiers, 1 crameilliée, 2 caudières, 4 huches et 1 huchel, plus 4 queues de vin, du prix de 10 l., et 1 bachin à barbier (1). »

Quelques années plus tard, l'hôtellerie de l'*Echiquier*, au Pont-de-Robec, à Rouen, était tenue par les *facteurs* d'un maître ès-arts, étudiant à Paris, qui leur avait fourni entre autres choses : « 1 douzaine de plats d'étain, 2 douzaines et demie d'écuelles d'étain, 8 pots d'étain, 1 douzaine de chandeliers de cuivre, 1 douzaine de hanaps de madre 9 vermaulx (vermeils ou rouges) et 3 blancs (2). »

Le 14 mars 1400 (v. s.), Jean Ercambourg baille à Jean le Seneschal une maison sur le Petit Ruissel, à Rouen, avec « une douzaine et demie d'écuelles d'étain, autant de saussiers, 1 gallon de mort étain et une douzaine de hanaps de madre (3). »

En 1395, un particulier reconnaît devoir à Etienne Machault 8 l. 10 s. pour achat de 6 onches d'argent et de 8 hanaps de madre (4).

(1) Tabellionnage de Rouen, Reg. 6, f<sup>o</sup> 176.

(2) *Ibid.*, Reg. 8, f<sup>o</sup> 31.

(3) *Ibid.*, Reg. 9, f<sup>o</sup> 139 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibid.*, Reg. 6, f<sup>o</sup> 46 v<sup>o</sup>.

En 1398, une femme fait figurer parmi ses apports de mariage, 4 hanaps des meilleurs, et 6 cuilliers d'argent (1).

Même année, mention de vaisselle de hanaps de madre.

En 1402, Eliot Morel, de Saint-Godard de Rouen, s'engage « à rendre et rétablir à Richard de Cormeilles, écuyer, ou au porteur de la présente obligation, 2 blans hanaps de madre, qui avaient été prêtés à Jehanne, femme dudit Morel, par Jehanne la Clergesse, chamberière dudit Richard, ou, si les hanaps ne pouvaient être représentés en *estre* (nature), 4 l. t., » ce qui nous donne la valeur de 2 l. pour chaque hanap (2).

Le compte de l'archevêché de Rouen, de 1404-1405, indique, parmi les objets qu'un novice devait apporter pour être admis au monastère de Grandmont : une tasse d'argent du poids d'un marc, une cuiller d'argent, 1 hanap de madre, 1 coffre, et, de plus, des couteaux pour le prier et pour les frères de la communauté (3).

Le chanoine Carrel mentionne, dans le mobilier dont il dispose par son testament, *ciffos albos et duos rubeos de masura* (4).

Le compte de l'officialité de Rouen, de 1438, fait mention d'un hanap de madre monté en argent, *ciphum de argento munitum* ; celui de 1460, d'un vase de madre qui avait été volé en l'hôtel des XV xx de la ville de Rouen. Mais c'est la dernière mention de madre que j'ai rencontrée (5). Dans un état des livres et ornements d'église vendus par le Chapitre de Rouen, en 1461 (6), je remarque *due pecie*

(1) *Ibid.*, Reg. 8, f<sup>o</sup> 98. Des cuilliers, pas de fourchettes ; on n'en connaissait point encore l'usage.

(2) Reg. 9, f<sup>o</sup> 313.

(3) Arch. de la S.-Inf., G, 20.

(4) *Ibid.* G. 3,427.

(5) *Ibid.* G. 255, 264.

(6) *Ibid.* Pièces non classées qui trouveront leur place dans le supplément de la série G.

de mabre adjudgées pour 10 sous à un orfèvre du nom de Thomas Lesvare. Mais je doute que *mabre* soit l'équivalent de madre ; je croirais plutôt que c'est le mot marbre mal écrit.

Les citations suivantes ne me semblent pas absolument étrangères à l'objet qui nous occupe :

En 1566, un nommé Guillaume Dupont, de Romilly, s'oblige envers Thomas De la Prée, « à ce que Jouen Dupont, son fils, servira le dit Thomas, jusqu'à vingt ans... du métier de faire fil de laton, fil de fer, fil d'argent et fil à hanaps (1). »

En 1569, un bourgeois de Rouen, Julien Paris, de la paroisse de Saint-Jean-sur-Renelle, « prend l'engagement de servir Jean de Fréville, de la même paroisse, du métier de faire fil d'argent à relier hanaps, de faire fil d'arcal blanchi à relier hanaps, de faire fil de laton à gratteboisses et à sartelions. »

Le Jeudi Saint, dans la cathédrale de Rouen, à la cérémonie du *Mandé* ou du lavement des pieds, du vin était donné par l'archevêque à un certain nombre de pauvres dans des hanaps de *plane*. On lit dans le compte du Trésorier de l'archevêché, du 25 décembre 1377 à la Saint-Jean-Baptiste 1378, au chapitre de dépenses relatif à cette cérémonie : *Pro viginti duobus ciphis plane pro pauperibus, pro pecia, viii d.; valent xiiii sol viii d.* Le compte de 1405 à 1406 fait mention, après « les gates de bosc à laver les piez des pauvres, » de 24 hanaps de plane qui furent achetés pour eux. Tous les comptes suivants présentent la même dépense. Le prix de chaque hanap était de 2 s. en 1475. En 1514, le mot écuelle est substitué au mot hanap. Cette année et les années précédentes, les vases étaient fournis par un futailier.

C'était autrefois un usage assez répandu, au moins

(1) Tabellionnage de Rouen, reg. 2, fo 280 v<sup>o</sup>.

parmi le peuple, de porter des tasses de bois à sa ceinture. La vogue en était assez grande pour avoir donné lieu à un métier spécial, si j'en juge par un contrat d'allouement de 1360, qui me paraît mériter d'être rapporté :

« Jean Galerue, demourant à présent à Saint-Ouen de Rouen (1), s'oblige à Pierres de Pontoise à lui fere tasses que l'en porte à sa chainture, jusques à la Saint-Michel prochain venant du jourd'ui, c'est assavoir : la xii<sup>me</sup> des mendres pour une maaille de Cambray ou la value, et la xii<sup>me</sup> des gregneurs pour le pris d'un florin d'or à l'escu de Johan ou la value, ainsi que il ne pourra ouvrer ailleurs le dit terme durant; et li trouvera le dit Pierre les estoffles et la taille d'icellez : et avecques ce pour la dicte euvre fere, comme dit est, ledit Pierres en donna audit Jehan un mantelet et 1 caperon, duquel mantelet et chaperon il se tint, etc., et promit le dit Johan fere le dit service (2). »

(1) Ce n'est que plus tard que, pour distinguer l'église paroissiale de l'église abbatiale, on a dit Sainte-Croix-Saint-Ouen.

(2) 1<sup>er</sup> registre du Tabellionn. de Rouen, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>. A la suite de cet acte, contre-lettre pour ledit Galerue. Pierre s'oblige à fournir les *estofles*. — Autres contrats relatifs au métier de tassetier :

Même registre, f<sup>o</sup> 43. Novembre 1360. « Pierres de Soissons et Jehanne, sa femme, s'obligent pour Johan de Lescache, à ce que ledit Johan servira bien et deuement Guill. Herminiau du mestier de faire *tasses* et de tout ce qui audit mestier appartient, et li trouvera ledit mestre, le dit terme durant, lit et hostel, boire et mengier et caucheeure tant seulement; et pour le dit mestier aprendre audit Johan ledit terme durant, les dessus dis en donnèrent au dit mestre xl. fleurins d'or à l'escu, lesquix il lui seront tenus rendre et paier en la fin dudit terme; et se il ne lui sont païés audit terme, les dessus dis s'obligèrent au dit mestre à ce que le dit Johan le servira du dit mestier comme varlet en la fin du dit terme jusques à III ans ensuivant après le dit terme cheu et failli en lui trouvant ses dis nécessaires

L'étain ne paraît pas avoir été communément employé pour la fabrication de vases à boire, mais pour la fabrication de flacons, d'écuelles, de sauciers et de pots de toute sorte : pots d'Evreux, pots d'Andely, pots de Rouen, pots de Lyon. Si loin qu'ait été poussée de notre temps la connaissance des diverses branches de l'archéologie, je serais surpris qu'on pût déterminer avec sûreté les signes particuliers de ces diverses fabrications (1).

comme dessus est dit, et pour le dit service faisant et icelli accompli les dis mariés seront et demourront quittes des dis xl florins et jurèrent, etc. »

F<sup>o</sup> 55, janvier 1361 (n. s.). « Guillaume Yvas et Johanne, déguerpie Johan Gueroult, s'obligent à Lambert Lamaine à ce que Johan Gueroult sous âge, fils de la dicte Johanne, servira le dit Lambert jusques à iii ans d'ui du mestier de faire *tasses* et de tout ce qui audit mestier appartient, et lui trouvera le dit mestre boire, manger, lit et hostel, cauches et soulliers, tant seulement le terme durant, et pour ledit mestier aprendre les dis obligés en donnèrent au dit mestre ii royaux d'or dont il se tint à païé d'un royal, et l'autre sera païé d'ui en ii ans et jurèrent et s'obligèrent, etc. »

2<sup>e</sup> registre, f<sup>o</sup> 218 v<sup>o</sup>, 1365. « Guillaume Guerould et Johane, sa fame, et Laurent Theroude, demeurant à présent à Saint-Johan-sur-Renelle de Rouen, s'obligent chacun pour le tout, à Lambert Lamaine, tassetier, à ce que Robinet le Petit, fils de ladicte fame, servira ledit Lambert, jusques au terme de six ans, du mestier de faire *tasses* et de tout ce qui au dit mestier appartient, par ainsi que ledit maistre lui aprendra et sera tenu monstrier ledit mestier bien et deument, et si lui trouvera tous ses nécessaires. » (Point d'indication de prix.)

3<sup>e</sup> registre, f<sup>o</sup> 212 v<sup>o</sup>, 1372. « Johan Harel, servira Lambert Lamaine, tassetier, du mestier de *tasseterie* jusques au terme de six ans. » Le maître lui trouvera ses nécessaires.

(1) Contrat de l'année 1367. « Guillaume Aguilon, de Rouen, baille en garde pour 7 ans, à Raoul Cavelier (évidemment un fondeur) : « Un moule de flagons estofle ; *item* un moule d'escuelle ; *item*, un moule de saussiers ; *item*, un moule de graus quartes ; *item*, un moule de petites et les deux couvercles ; . . . .

Assurément le verre pour les vases à boire n'était pas inconnu. Le compte de l'abbaye de Montivilliers, de 1421-1422, mentionne, à la suite de 2 hanaps à boire cherroise, de 20 d., 2 grands verres garnis, de 14 deniers, 4 verres blancs, de 16 d.; et un compte de l'officialité de Rouen, de 1425, nous montre un particulier puni pour avoir jeté à la tête d'un autre *unum vitrum plenum de cincera*, autrement dit un verre plein de cidre.

Mais je ne pense pas que l'usage du verre pour les vases à boire fût alors très répandu, à moins qu'il ne s'agît d'une fabrication très grossière, et je suis porté à croire que c'est ainsi que s'explique la vogue des hanaps de madre, qui furent abandonnés dès qu'ils eurent à soutenir la concurrence avec les vases à boire de verre fin ou de cristal, plus agréables à la vue et plus aisés à tenir propres (1). Un motif analogue amena, mais beaucoup plus tard, le discredit des tasses de bois, alors qu'il fut facile de se procurer des tasses en *valence* ou faïence.

Si une chose doit surprendre, c'est que l'abandon des vases en bois ne se soit pas produit plus tôt, et n'ait pas été plus complet.

Montaigne raconte dans ses *Voyages*, t. 1<sup>er</sup>, p. 50, qu'à Bâle « la plupart servent des assiettes de bois, voire et des pots de bois... et cela net et blanc ce qu'il est possible; » qu'« autres, sur les assiettes de bois y en ajoutent d'étain jusques au dernier service du fruit où il n'y en a jamais que de bois. » « Ils ne servent le bois, dit-il, que par cou-

le corps d'un moule de pos d'Evreux et de chopine; *item*, un moule de pos d'Andely; *item*, un moule de pos de Rouen et son couvercle; *item*, un moule de pintes; *item*, un moule de chopine estoffe; *item*, 2 pos à l'eau estoffe; *item*, trois gleumes pour tout; *item*, un moule de Lyon; *item*, un moule de salières estoffe et tout de cuivre, etc. » Tab. de Rouen, Reg. 2, f<sup>o</sup> 287 v<sup>o</sup>.

(1) Un compte de S.-Wandrille, de 1513-1514, porte au chapitre de dépense : « Pour 10 douzaines de verres, 12 s. 6 d. »



tume ; car là mesme où ils le servent, ils donnent des gobelets d'argent à boire. »

N'a-t-on pas lieu d'être également surpris de rencontrer dans le mobilier de l'*Office* de M. de Montholon, Premier Président du Parlement de Normandie, en 1703, à côté de la vaisselle en faïence et en cristal, un service de bois de sapin, peint de rouge et de bleu, et un service de bois argenté et sculpté pour le dessert, composé de 10 pièces (1).

L'acte suivant nous fournit un spécimen d'un contrat assez commun autrefois :

25 mars 1408 (v. s.). — « Jehan le Monnier et Jehanne, sa femme, de Saint-Patrix de Rouen, auctorisée, etc., congurent eulx estre rendus à Tassin le Monnier, leur fils, et à Perrette la Monnière, sa femme, avec tous leurs biens, meubles et héritages, rentes, revenues et possessions quelconques ou en quelconque lieu, etc., sans rien retenir, etc., sauf à iceux Jehan le Monnier et sa femme à joir et posséder d'iceulx héritages, rentes et revenues, leurs viez durant, tant seulement, parmy ce que, icelle vie durant et le plus vivant, etc., iceux Tassin et sa femme paieront les rentes qui deues sont de la maison où demeure à présent icellui Jehan le Monnier et sa femme, séant prez Jehan Segueut, en cette paroisse, d'un costé, et d'un gardin séant devant la paroisse Saint-Pierre-l'Honouré, et aussi que iceulx Tassin et sa femme leur seront tenus et promistrent trouver toutes leurs nécessités de boire, mengier, couchier, lever, cauchier, vestir, feu, lit et hostel bien et suffisamment, selon leur estat, et acomplir tel testament comme iceulx Jehan le Monnier et sa femme ont fait devant l'official de Rouen (2); et aussi à Jehannin le Monnier, frère dudit Tassin, semblables nécessités comme dessus; et si promistrent iceux Tassin et sa femme, mettre

(1) Arch. de la S.-Inf. F. du Parlement.

(2) Le testament, étant un acte religieux, était reçu ou par l'official ou par le curé de la paroisse.

ou faire mettre et employer certain plom, à présent estant audit hostel ès gouttières d'icellui où il appartendra; et pour leur vie ils auront, choisirent et desclairerent présentement que icellui Tassin et sa femme leur feront et seront tenus rendre et paier, chascune sepmaine, xx d. t. pour avoir du pain ou ce qu'il leur plaira; un gallon de cervoise, chacun jour; à jour de char, char suffisante; à jour de poisson, telle vyandé (1) comme il aura à l'ostel, soit harenc, oefs, ou autres vyandes; et, au jour de dymence, un pasté dont la char vaudra v d. t. *Item*, chascune sepmaine, xx d. t. à faire leur vollenté, qui seront paiez au jour de dymence et ne pourront les diz *rendus* vendre, eschanger, transporter, etc., tous les diz héritages; rentes, ne partie d'iceulx, leurs dictes vies durant; ne aussi, par ces présentes, iceux Tassin et sa femme ne les pourront carchier de rente, vendre ne distribuer etc., les vies des ditz Jehan le Monnier et sa femme, et du dit Jehannin, leur fils, durant et du sourvivant, etc.; et demourront iceux Jehan le Monnier et sa femme et ledit Jehannin, leurs dictes vies durant, et le plus vivant, etc., ou dit hostel, en la chambre haulte ou solier de derrière, où il a cheminée, et en la chambre d'emprez sans contredit, etc. *Item*, auront, en leur huche ou coffre, ii paires de draps à lit, deux couvertures, deux doubliers, une touaille, deux *hanaps de madre*, sans rien vendre, etc. *Item*, les diz Tassin et sa femme seront tenus paier toutes les charités (2) et debtes que doivent iceux Jehan le Monnier et sa femme, dores en avant, et aussi seront tenus iceux Tassin et sa femme faire asseoir à table, premièrement ledit Jehan le Monnier, en disant: « *Monsieur, venez*

(1) Au xvii<sup>e</sup> siècle encore on n'attachait pas au mot viande la signification de chair.

(2) Presque tous les bourgeois étaient affiliés à diverses confréries ou charités auxquelles ils devaient payer chaque année une légère contribution.

*vous seoir ; »* et sera le premier assis et le dernier levé, s'il lui plaist, et à ce tenir obligèrent l'un à l'autre bien, etc. »

A quatre heures moins le quart, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 22 MARS 1895

La séance s'ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, docteur Coutan, Drouet, G. Gouellain, G. Le Breton, Millet, Simon et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Félix, Gosselin et de La Serre.

Après de menues retouches, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

*Correspondance imprimée.* — En son volumineux dossier figurent : *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, vol. XXV, 1894 ; — *Mémoires et documents de la Société Savoisiennne*, vol. XXXIII, 1894 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, vol. XXXII, 1894 ; — *Bulletin*, idem, 1894, fasc. 2 et 3 ; — *Annales de l'Académie de Mâcon*, 11<sup>e</sup> série, vol. X, 1893 ; — *Congrès archéologique de France*, vol. LVII, Brive, 1890 ; LVIII, Besançon, 1891 ; — *Procès-verbaux des séances de la Société... de l'Aveyron*, vol. XVI, 1894 ; — *Bulletin hist. et philol. du Comité des Travaux historiques*, 1894, fasc. 1 et 2 ; — *Bulletin archéologique*, idem. 1894, fasc. 1 ; — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1894, 1<sup>er</sup> semestre ; — *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, vol. XIII, 4 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, vol. XXXIII, 1894, fasc. 1 ; — *Bulletin de la Soc. archéol... du Tarn-et-Garonne*,

vol. XXII, 1894, fasc. 1 à 4 ; — *Bulletin... des Antiquaires de l'Ouest*, 1894, n° 3 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 172 ; — *Etude sur le ms. G. 1836 de la Lozère*, par Gachon, Montpellier, 1894 ; in-8° ; — *Familles nobles... qui embrasèrent la Réforme*, par le Filleul des Guerrots, ancien membre de la Commission. Evreux, 1894 ; in-8° (offre par l'éditeur, M. l'abbé Tougard).

*Eglise Saint-Jacques de Dieppe.* — M. Milet saisit la Commission de l'état absolument déplorable où se trouve le grand portail de l'église Saint-Jacques depuis près de dix-huit mois. Les dégâts causés par l'ouragan du mois de novembre 1893, en ayant gravement compromis la solidité, un devis de 6,200 francs a été dressé pour sa restauration. M. Sauvageot s'est borné à faire étayer et « refuse de reconnaître la nécessité de ces réparations. » Ce sont les termes mêmes de la délibération du Conseil municipal de Dieppe, dans sa séance du 16 mars 1894, dont notre collègue donne lecture. Il lit également celle du 1<sup>er</sup> courant, où la municipalité ne se montre pas moins indignée de l'espèce d'abandon auquel semble voué un monument que les plus grandes villes de France peuvent nous envier.

Outre l'effet des plus disgracieux qui résulte des étais, M. Milet déclare que la sécurité publique n'est pas moins en jeu ; et si quelque panique venait à se produire à la sortie de l'église, il pourrait s'ensuivre une véritable catastrophe. De plus, en face des nombreux étrangers qui fréquentent la plage de Dieppe, ces hideuses charpentes constituent un déshonneur archéologique pour notre beau département.

Tout le monde est parfaitement d'accord pour adopter

et appuyer ces conclusions. M. Gouellain doute seulement que les Beaux-Arts veuillent exécuter un travail purement transitoire et dépourvu de tout caractère artistique. M. Milet comprend cette appréhension, mais il demande qu'alors on laisse la ville s'en charger sous le contrôle de l'administration supérieure. Dieppe, qui a déjà voté le tiers de la dépense, n'a pas coutume de marchander ses crédits quand il s'agit de Saint-Jacques ; et lors de la dernière grande restauration provoquée par l'abbé Cochet, elle les a portés au respectable total de 80.000 fr.

De l'examen motivé de ces diverses considérations, la Commission, désireuse de donner autant qu'il est en elle satisfaction aux justes récriminations de la municipalité dieppoise, conclut à ce que cette partie du procès-verbal soit mise sous les yeux de M. le Préfet, et en même temps le conjure d'user de sa haute influence afin de faire cesser un état de choses tout à fait intolérable.

*Musée départemental.* — Divers membres ne seraient pas loin d'appliquer la même qualification à l'humidité glaciale qui pénètre, plusieurs mois de l'année, les magnifiques collections du département et qui, tout à la fois, en compromet la bonne conservation et peut devenir mortelle pour les visiteurs. M. G. Le Breton s'associe plus que tout autre à cette plainte, dont une douloureuse expérience lui a fait plusieurs fois apprécier le bien fondé.

*Chapelle du Lycée.* — Le même membre appelle toute l'attention de ses collègues sur une décision qui, pour être restée secrète jusqu'ici, n'en est pas moins fort redoutable. Il tient, en effet, d'une source très sûre,

que la démolition de la chapelle du lycée Corneille est arrêtée en principe. Quoi qu'on veuille penser du style de cette construction, il n'en constitue pas moins une excellente page de notre histoire monumentale, et il serait insensé de l'arracher de nos annales architectoniques.

M. le Président rappelle la substance d'une communication déjà un peu ancienne sur cette chapelle, qui est l'œuvre d'un homme de grand talent : ses plans ont été retrouvés à Rome et en ont mieux fait apprécier le mérite. M. Coutan ajoute que si l'extérieur n'éveille pas une curieuse attention, il n'en est plus de même de l'intérieur, qui est extrêmement remarquable : les transepts et l'abside à pans coupés sont notamment une disposition exceptionnelle.

Un certain nombre de membres opineraient pour le classement parmi les édifices départementaux : l'un des mieux renseignés constate que, si l'existence de cette chapelle est menacée, la plus grande responsabilité en revient à la Ville qui, pendant plus d'un quart de siècle, s'est obstinément refusée à concourir à son entretien.

Il y aurait lieu de provoquer en sa faveur un large courant d'opinion, tel que celui qui a heureusement préservé l'église Saint-Laurent d'une ruine votée ou consentie par ses protecteurs naturels. C'est une campagne que l'Association des anciens élèves du Lycée se fera sans doute un devoir de diriger. Au surplus, le souvenir du grand Corneille devrait, à lui seul, consacrer les vieux murs de l'ancien collège des Jésuites et en prévenir toute mutilation.

M. le Préfet, dont la Commission se plaît à évoquer l'intervention efficace en faveur de Saint-Laurent, sera

saisi du vœu unanime de la Commission par l'expédition du procès-verbal.

*Les églises et les musées.* — Cette pensée de classement amène M. G. Le Breton à rappeler que cette mesure est une protection souvent bien peu efficace. Il cite en exemple le retable de Frêles qui, une fois classé, vit disparaître son crucifix et deux statues. N'aurait-il pas été préférable que le département l'eût acheté et intégralement conservé au Musée ?

M. Pelay combat cette théorie qui amènerait fatalement l'encombrement du musée; il aurait l'inconvénient beaucoup plus grave de dépouiller bon nombre d'églises d'objets qui, seuls, leur donnent un intérêt archéologique et y attirent les visiteurs. Reprenant une idée déjà plusieurs fois exprimée au sein de la Commission, il conclut qu'il faut conserver en leur place les antiquités locales. M. Simon appuie cette manière de voir.

M. G. Le Breton lui-même en reconnaît la sagesse, tout en regrettant que dans l'espèce le transport au musée n'ait pas empêché une funeste mutilation.

M. Drouet lit alors cette note :

*Note sur une monnaie mérovingienne, trouvée à Saint-Aubin-Epinay, près Darnétal (Seine-Inférieure).* — A la dernière séance de la Commission des Antiquités, notre savant président, M. de Beaurepaire, a présenté une magnifique boucle de ceinturon en fer, damasquiné d'argent, et une petite pièce de monnaie trouvée à Saint-Aubin-Epinay. Déjà, à diverses reprises, il nous avait entretenus des trouvailles qui avaient eu lieu en cet endroit, et il nous a promis un travail d'ensemble sur les fouilles de cette nécropole antique. Comme la détermination de la



monnaie qui en provient pouvait aider à fixer l'âge de ces sépultures, M. de Beaurepaire a bien voulu me la confier pour l'étudier.

Voici la description de la pièce :

A/ AMBACIAVCM (1). Buste diadémé à droite, chapeyron perlé contournant la tête jusqu'au menton (type d'Amboise, dérivé de celui d'Orléans).

R/ FRANC... I<sup>o</sup> B<sup>o</sup> D M. Croix mixte sous un oméga renversé, et sous les trois points qui coupent la légende ; la barre de la croix, qui est bifurquée, repose sur un globe contenant un point au centre, et soudé sur une base horizontale. D'après feu d'Amécourt, ce sont ces divers emblèmes qui, réunis avec la croix mixte, forment le type connu sous le nom de croix d'Amboise.

Tiers de sou d'or noirci, ayant l'aspect du cuivre oxydé.  
Poids : 0 gr. 96.

Les légendes des monnaies mérovingiennes nous ont fourni jusqu'à ce jour les noms d'environ huit cents localités bien distinctes ; mais plus de la moitié de ces désignations n'a pu encore être identifiée avec des noms de lieux modernes. Cela tient à plusieurs causes : d'abord ces noms de lieu pouvaient s'appliquer à des domaines, à des exploitations, à des villes sujettes à des redevances, mais sans importance comme agglomération d'habitations, et qui ont disparu sans laisser de traces ; ensuite il se peut que ces noms appartiennent à des localités qui, comme on en connaît plusieurs, ont un nom moderne tout différent du nom antique et dont l'histoire n'a pas enregistré le changement, etc.

Il n'en est pas ainsi pour notre triens ou tiers de sou d'or : le nom qu'il nous offre : AMBACIA VICI. C'est l'*Ambaciensis Vicus* de Grégoire de Tours. C'est la petite ville moderne d'Amboise. Ce Vicus dut avoir de l'importance à

(1) Tous les A sont dépourvus de barre transversale.

l'époque mérovingienne, à en juger par le type de ses espèces qui a imposé sa prépondérance dans un rayon assez étendu autour d'Amboise, ce qui permet de localiser les pièces qui présentent ce type.

Le monnayage d'Amboise retrouvé jusqu'ici est assez considérable. On connaît une vingtaine de variétés d'espèces, signées par huit monétaires différents : PATORNINVS, FRANCOBODVS, DOMNACHARIVS, DOMNARIUS, MARCOVALDVVS, NONNITVS, RICISILVS, CHAREGISILVS. Bouteroue a donné pour Amboise un autre nom de monétaire : CHABEVICVS; mais comme personne n'a vu ce triens depuis cet auteur, il y a lieu de croire à une erreur, et qu'il faut lire CHAREGISILVS au lieu de CHABEVICVS.

C'est le monétaire FRANCOBODVS qui a frappé notre tiers de sol. Ce triens présente certaines particularités qui le différencient des trois variétés déjà connues de ce monétaire : ainsi son nom est inscrit sous les formes FRANCOBODVS et FRANCOBODO, tandis que sur notre monnaie on lit FRANCIODOD, ce qui permet de rétablir le nom au nominatif ou à l'ablatif au choix ; l'*i* qui précède le premier *o* semble mis là par inadvertance, et serait plus à sa place au droit entre le *v* et le *c* du mot incomplet *vico*.

La lettre finale qui accompagne ces deux lettres *v* et *c* sur la légende du droit et qui paraît être une *m*, se retrouve quelquefois à cet endroit sur les monnaies mérovingiennes, notamment sur un triens de ce même *Vicus* d'Amboise, signé PATORNINVS. Cette lettre reste sans explication. Au contraire, cette même lettre *m* qui termine la légende du revers est certainement l'initiale du mot : *Monetarius*.

Il y a déjà longtemps que M. Ch. Robert a expliqué que les revenus touchés par le fisc, soit comme impôt direct, soit comme redevance d'un péage, d'un domaine, d'une concession, etc., se percevaient en or, et que l'officier chargé de ce recouvrement faisait ouvrir en monnaies par un monétaire lesdits tributs qui portaient le nom de cet industriel comme garantie de bonne exécution et le nom

de l'endroit où l'impôt avait été perçu. Ne pourrait-on croire que les différences constatées dans la manière d'écrire les légendes, au lieu de constituer des fantaisies, des négligences ou des maladresses, étaient intentionnelles, et que par ce moyen la quantité de sols ou de tiers de sol émis pouvaient être aisément constatée; en un mot que les changements d'orthographe n'étaient que des *différents* qui caractérisaient les diverses émissions de monnaies et garantissaient que les quantités de pièces nécessaires pour parfaire le total de l'impôt avaient été réellement fabriquées et pouvaient suffire aux nécessités de la circulation.

Par son poids, sa fabrique et son style, le triens qui nous occupe appartient à la décadence du monnayage mérovingien et peut être daté de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle. Cette indication est précieuse pour établir la date de la sépulture où il a été trouvé; et cette circonstance rare mérite d'être signalée. Car « si les Francs, dit l'abbé Cochet, inhumaient leurs morts habillés et armés comme l'histoire et les monuments le prouvent, d'un autre côté on peut affirmer qu'en général ils n'y laissaient d'argent que par mégarde, de nombreuses observations et une expérience réitérée m'autorisent à le penser. »

Les monnaies qui se rencontrent le plus habituellement dans les sépultures frankes sont des monnaies romaines. Mais bien loin de pouvoir les dater, elles seraient plutôt un élément propre à égarer l'explorateur novice. Les monnaies frankes, au contraire, contemporaines des sépultures, sont très utiles pour en établir la date, mais elles s'y rencontrent rarement. Les fouilles répétées de l'abbé Cochet ne lui en ont donné qu'un nombre très restreint, parmi lesquelles on peut citer les cinq triens de Lucy, les petites monnaies d'argent d'Envermeu, étudiées par feu Thomas, et surtout la précieuse monnaie d'argent de Théodebert trouvée à Nesle-Hodeng et qui fut longtemps unique (un second exemplaire a été trouvé récemment et signalé dans l'*Annuaire* de la Société française de Numis-

matique (*année* 1890, pages 185-188). On voit par là quel intérêt s'attache à ces rares et précieuses monnaies mérovingiennes, et combien il importe de les recueillir et de les signaler, lorsqu'un heureux hasard les rend à la lumière.

Quelques pièces d'archives sont ensuite résumées et commentées par M. le Président au sujet des églises d'Auchy-les-Aumale, Saint-Georges-de-Boscherville, Beaulieu et de l'hôtel de l'archevêché.

NOTES SUR LES ABBAYES D'AUCHY-LES-AUMALE ET DE SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE, ET SUR LE PRIEURÉ DE BEAULIEU.

L'abbaye d'Auchy-lès-Aumale eut pour abbé commendataire, de 1682 à 1696, Guillaume Anfrie de Chaulieu, trop connu par un genre de vie et des poésies licencieuses qui contrastaient étrangement avec sa profession. Il résigna ce bénéfice en faveur de Pierre de Lespine, chanoine de Rouen et conseiller au Parlement de la même ville. Celui-ci, par mesure de prudence, et pour dégager autant que possible sa responsabilité, eut soin, en 1698, de faire constater authentiquement par des commissaires du Parlement, l'état dans lequel lui avaient été livrés les lieux réguliers de son bénéfice. Un fait intéressant nous est révélé par les dépositions des témoins, entre lesquels nous citerons Louis Le Picard, vicomte d'Aumale. Après avoir rappelé qu'une partie de la voûte du chœur de l'église abbatiale s'était écroulée en 1690, que l'autre partie était tombée en 1694, ils déclaraient que « des malfaiteurs auroient entré nuitamment dans ce chœur, où estoit le tombeau de MM. les princes ducs de Lorraine, et auroient descendu dans la cave où estoient les cercueils de plomb et les auroient mal pris et desrobez, pour lequel vol il n'y auroit eu aucune action intentée contre eux. »

M. Ernest Semichon, dans son *Histoire de la ville d'Aumale*, t. II, p. 67, cite dans une note, d'après Guilmeth, un passage des *Soirées amusantes*, de M<sup>me</sup> Gomez, t. I, p. 191, où il est dit que, « peu de temps après la ligue d'Augsbourg, le commerce se trouvant interrompu entre l'Angleterre et la France, le plomb étoit devenu extrêmement cher. Un homme, ajoute-t-elle, dont on doit taire le caractère, viola les tombeaux de l'abbaye d'Auchy, enleva et fit fondre les cercueils, laissant épars les ossements des princes et fit vendre le plomb à Paris, à Amiens et à Rouen. Cet horrible sacrilège resta impuni, et les cendres des princes restèrent sans cercueil. » M. Semichon, en rapportant ce fait, déclare qu'il n'en a point trouvé d'autre preuve. L'information des commissaires du Parlement, qui porte la date du 8 juillet 1698, montre que l'assertion de M<sup>me</sup> Gomez n'étoit pas sans fondement. Il est certain qu'avec un abbé du caractère de Chaulieu, on pouvait s'attendre à tout. Mais il est assez singulier de rencontrer un renseignement historique sérieux dans les *Soirées amusantes* de M<sup>me</sup> Gomez.

A Saint-Georges-de-Boscherville, nous constatons l'époque précise de la destruction d'un monument plus important au point de vue de l'archéologie.

Bassompierre, évêque de Saintes, avait été nommé abbé de Saint-Georges-de-Boscherville, en 1626, et il avait conservé ce bénéfice jusqu'à son décès, arrivé en juin 1676. Il fut remplacé par le sieur de Saint-Luc, aumônier du Roi. Deux commissaires du Parlement firent alors dresser le procès-verbal des vestiges qui permettaient de reconnaître ce qu'avait dû être le réfectoire qui avait été démoli du temps de Bassompierre, et qui se trouvait, en 1677, « réduit en une cour ouverte. »

« Ce réfectoire étoit construit joignant le cloître du costé du septentrion sur toute la longueur d'un des côtés

dudit cloistre, selon la forme qu'on voit en plusieurs autres anciennes abbayes de l'ordre de Saint-Benoist, et nous a apparu que, à un des costés dudit cloistre, qui est sur la gauche de l'entrée d'icellui, la porte qui servoit d'entrée dudit cloistre dans le réfectoire y est encore de 5 pieds de largeur, d'une structure de pierre fort antique, avec ornement d'architecture en l'arcade d'icelle; et nous est aussy apparu que, dans la muraille dudit cloistre, proche ladite porte, il y a une arcade de pierre, aussi fort ancienne, avec pareil ornement d'architecture, dans laquelle les vestiges anciens de fontaine paroissent encore, qui servoit à laver les mains des religieux avant que d'entrer audit réfectoire.

» Et estant sortis dudit cloistre par une petite porte qui est à l'autre bout du mesme côté, nous sommes entrés dans une place vide, que l'on nous a dit estre le lieu dudit ancien réfectoire, et qui n'est séparé dudit cloistre que de la muraille qui estoit commune entre l'un et l'autre, laquelle muraille a de longueur 70 pieds, qui est la longueur dudit ancien réfectoire, et de hauteur 21 pieds, en laquelle muraille nous avons remarqué qu'il paroît encore le cordon de pierres et le crespî qui est au dessous, avec des marques de peinture qui servoit d'ornement en dedans dudit réfectoire, au dessous duquel cordon paroissent plusieurs croisées, où estoient des vitres pour donner du jour au dit réfectoire, qui ont esté bouchées avec du blocage; — et après avoir fait faire la mesure dudit réfectoire, de sa largeur, ainsi qu'il paroît par la portion qui n'est point démolie, qui est d'environ le quart du total, et est séparée par un pignon fait depuis peu pour faire subsister le retranchement du surplus dudit réfectoire qui a esté aussi rempli de plusieurs refends pour le conserver, sans qu'il paraisse aucune forme dudit réfectoire, avons trouvé avoir esté de largeur, de dedans en dedans, de 26 pieds, revenant à 32 pieds de dehors en dehors, dans lesquels lieux retranchés paroissent encore ledit cordon et autres croisées qui donnoient du jour. Nous avons aussi

remarqué que la muraille dudit réfectoire, de l'autre costé, jusques au retranchement a été entièrement démolie, comme aussy la muraille qui faisoit le bout vers le dortoir. »

Ce réfectoire, qui était en son entier à l'époque où Bassompierre fut nommé abbé, avait été démoli depuis 35 ans d'après un témoin, 33 d'après un autre, 30 d'après un troisième.

Ce qui diminuait singulièrement la responsabilité de l'abbé, c'est que la ruine du réfectoire avait eu pour cause première la chute du pignon du côté du dortoir, qui s'était écroulé sur le réfectoire, malheur auquel on avait voulu tout d'abord remédier, en étayant le réfectoire par deux pièces de bois.

Ce réfectoire était lambrissé par le haut. On y voyait une grande chaire pour le lecteur, et plusieurs sièges, de pierre, suivant un témoin, de plâtre, suivant un autre.

A Beaulieu, près de Rouen, paroisse de Préaux, c'est l'état de délabrement de l'église priorale qui est à noter. En 1710, à la suite d'un procès entre l'abbé Joseph de Mayol, prieur commendataire, et le prieur claustral François Mallet de Graille, Jacques Millets Des Ruisseaux fut nommé expert, pour dresser procès-verbal de l'état de ce monastère. La visite eut lieu le 15 février 1700 et donna lieu à des constatations intéressantes, bien que rien n'existe plus de l'église priorale.

Cette église avait un clocher couvert en ardoise, 4 chapelles, l'une dite de Préaux, du nom des fondateurs, laquelle communiquait avec le chœur par une arcade, les autres dites de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Jean et de l'Horloge. On reconnaissait que tout le centre de la nef avait été autrefois lambrissé. La sacristie était derrière le grand autel. Il y avait un porche à l'église.

« Nous sommes allés, dit l'expert, au grand autel, dont



nous avons remarqué que la contretable et ses reliefs sont d'un ouvrage ancien, très bien travaillé, représentant l'histoire de la Vie et Passion de N.-S., dont la plus grande figure est dédorée, et au dessus de l'autel de la contretable est une crosse de bois dorée, où est suspendu un ciboire d'argent, dans lequel est le Saint-Sacrement, lequel ciboire ayant esté descendu, nous avons remarqué que ladite crosse est branlante, même redressée par une escale de bois hors œuvre et non attachée.

» Le devant dudit autel est un bois de sap, peint dans un châssis de chesne, dans lequel, au milieu, est représenté une image du Saint-Esprit en figure de colombe; et, au costé du dit autel, nous avons trouvé 4 des 6 volets fermant la contretable détachés et rompus en partie, n'y ayant plus que les 2 petits volets d'en haut en place.

» Plus 2 petits vieux coissins de tapisserie faits à l'aiguille et 2 petites burettes avec leur bassin d'estain.

» Nous avons encore trouvé un pied de fer d'un ancien candelabre, lequel pied est entièrement mangé de rouil et hors d'estat de servir, sur lequel ledit sieur Mallet nous a dit y avoir eu autrefois un candelabre d'estain à 7 branches, auquel étoient attachés 2 verges de fer qui donnoient aux murailles des 2 costés, auxquelles estoient attachés 2 rideaux qui faisoient la séparation du sanctuaire, comme on le peut encore remarquer par 2 poulies qui sont attachées aux murs des 2 costés, ce qu'ayant visité, nous avons remarqué qu'à chaque mur il y a 2 chappes de fer, dans l'une desquelles il y a encore une partie d'une poulie de bois. »

Il signale encore la présence dans le chœur d'un « aigle de cuivre servant de lutrin, eslevé sur un piédestail du mesme métal, porté sur 3 lions; » — « de 20 chaises, 10 de chaque côté, auxquelles manquent 30 pieds du couronnement gothique, comme aussi 3 panneaux cintrés du haut des dites chaires. »



A la chapelle de Préaux ou des fondateurs, du côté de l'Épître, il signale une balustrade gothique, garnie, en ses 4 coins, de 4 colonnes sur lesquelles estoient posés 4 anges portant des cierges, « et, au haut d'icelles, des pitons pour mettre des verges de fer à porter des rideaux, suivant l'usage des cathédrales et collégiales. » Et à ce propos, il rapporte le dire du prieur claustral, que cette balustrade entourait précédemment le grand autel.

---

#### TRAVAUX FAITS A L'ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN (1742)

Vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, du temps de l'archevêque de Saulx-Tavannes, de nouvelles constructions furent faites à l'archevêché, qui en modifièrent sensiblement l'aspect. Ces constructions, faites dans un palais qui rappelle tant de souvenirs historiques, sont dues à l'habile architecte Mathieu Le Carpentier, qui avait conçu les plans d'un nouvel hôtel de ville à édifier à Rouen; elles subsistent encore : c'est ce qui nous engage à vous communiquer des extraits du devis qu'il dressa le 20 juin 1742, où se trouvent fidèlement décrits les travaux qu'il fut chargé de diriger.

« Premièrement, avons remarqué que le bâtiment qui forme la porte d'entrée, étant trop avancé sur la rue, rend cette entrée incommode par le peu d'espace qu'il laisse au tournant de la porte cochère; qu'au surplus le bâtiment n'est d'aucune utilité, n'estant pas possible de faire aucun usage des chambres qui sont au-dessus de ladite porte, l'escalier estant totalement ruiné et les combles et planchers, ainsi que la porte cochère, usez de vétusté.

» A costé de ladite porte est un bâtiment de charpente appliqué au rez-de-chaussée de deux remises et quelques chambres de domestiques au-dessus, lequel est sans porte

ny croisées et tombant totalement en ruine et hors d'état d'estre rétabli. Il est de nécessité et indispensable de démolir lesdits bâtimens pour éviter les accidens qui pourroient survenir en les laissant périr (1).

» Disposition :

» A ce sujet sera fait la maçonnerie d'une nouvelle porte, laquelle sera renfoncée et plantée sur un plan circulaire, orné de deux corps de pilastres formant avant-corps pour recevoir un fronton qui servira de couronnement et dans lequel seront placées les armoiries. Les pilastres seront ornés d'une table rustiquée, et la porte sera fermée en plein cintre avec imposte et archivolt et une console à la clef.

» Le dedans de la porte du costé de la cour sera pareillement orné de deux pilastres avec fronton et la corniche profilée sur les pilastres, et dans l'intervalle du timpan sera placé un cartel avec un chiffre ou autres ornemens qui seront décidés lors de l'exécution ; les pilastres seront ornés de refends ou bossages rustiqués, ainsi qu'il sera ordonné ; ledit fronton sera couvert et garni d'une table de plomb, suivant que la nécessité le requérera ; ce que nous avons estimé, le tout ensemble, compris le pavé de grais et les barrières du dehors de la rue et dedans de la cour, à la somme de 23,728 l.

» Sera fait les deux parties de mur circulaires aux costés de la porte, ainsi que ceux du dedans de la cour et le mur fermant la basse-court, ornées de pilastres refendus, table saillante et larmier, estimés ensemble à la somme de 17,950 l.

» Sera fait le mur d'appuy du jardin de pareille décoration que dessus, estimé quinze cent livres, y compris le

(1) Ce bâtiment servait anciennement, et même encore du temps de dom Pommeraye, de logement aux Archives de l'Archevêché.

bahuel de pierre dure sur le mur qui va du *Pavillon au Cerf* à la porte cochère nouvelle, cy 1,500 l.

» Sera fait au costé de la porte un petit bâtiment au rez-de-chaussée et entresolles pour le logement du suisse, appliqué à deux pièces à chaque étage avec une cheminée et un escalier pour y communiquer, estimé 1,940 l.

» Remises :

» Avons observé que dans ledit hôtel il n'y a point de remises, et qu'il est de nécessité indispensable d'en construire trois doubles et une simple, qui seront placées dans la basse-court, le long de l'église cathédrale, avec mur au derrière; estimé le tout ensemble à la somme de 6,000 l. (1).

#### *Pavillon du Cerf* (2).

» Avons remarqué que ledit pavillon estant couvert en terrasses, les eaux qui séjournent dessus ont communiqué aux planchers inférieurs, ce qui a poury tous les bois desd. planchers; il est nécessaire de les refaire à neuf et de couvrir ledit pavillon d'un comble à la françoise, en supprimant la balustrade, ladite plateforme estimée la somme de 5,290 l.

» Sera fait la démolition du mur qui va du *Pavillon du Cerf* jusqu'à la porte d'entrée jusqu'à la hauteur de celui aux deux costés de la porte neuve, et sera couvert d'un bahuel de pierre dure.

(1) La construction de remises le long de la Cathédrale avait été l'objet d'un procès entre le Chapitre et Mgr d'Aubigné, en 1717. Il paraît, d'après ce devis, que l'archevêque avait renoncé à son projet.

(2) J'imagine que cette appellation de *Cerf* avait été donnée à ce pavillon, parce qu'il avait servi de logement à un cerf, du temps des deux cardinaux d'Amboise.

» *Bâtiment de l'officialité* (1).

» Sera fait la suppression d'une tourelle qui est ruinée de vétusté et sans comble, ce qui occasionneroit la dégradation des murs joignans. Sera fait à ce sujet une partie de mur à la continuation du mur de refend de l'officialité, et sera posé un comble et plancher en ladite partie avec un petit escalier pour communiquer aux premiers.

» Audit grenier sera posé deux poutres et trois entrails, etc., lesquels ouvrages renfermés dans lesd. parties de l'officialité et tourelle, nous avons estimé la somme de 2,100 l.

» *A la Salle des Etats,*

» Avons remarqué que le pavé est entièrement cassé et ruiné, qu'il est nécessaire de le réparer à neuf, et que les croisées qui sont avec châssis en plomb sont en partie désassemblées et les pièces d'appuy et bas de châssis pourris. Il est nécessaire de faire cinq croisées neuves du costé de la cour et de rabaisser les apuis de pierre, et, pour éviter la dépense qu'il y auroit de faire des croisées du costé de la rue, les bayes seront bouchées de maçonnerie, estimé la somme de 3,065 l. »

Ainsi se trouva singulièrement modifiée cette salle qui avait servi à la tenue de nos Etats provinciaux et qui en conserve encore le nom. Les baies du côté de la rue Saint-Romain sont restées bouchées, et il y aurait lieu de le regretter, si les murs n'étaient ornés des grands tableaux du peintre Robert. Les appuis de pierre des croisées du côté de la cour ont été baissés conformément au devis. On sait que tout récemment des vitraux en camafeu, provenant de la Cathédrale et sans emploi, ont été employés par les

(1) Il s'agit ici du bâtiment qui longe la rue Saint-Romain et qui gardait le nom d'officialité, bien que cette juridiction eût cessé de s'y tenir.

soins de Mgr Thomas, et après restauration de M. Boulanger, habile peintre verrier, à la décoration de ces fenêtres ainsi agrandies.

Suit le détail des constructions pour lesquelles on devait employer de la pierre de taille dure des carrières de Caumont, de la pierre de taille tendre des carrières de Saint-Leu et de la pierre de Caen pour le pavage. Le total des travaux devait s'élever à 63,179 l.

Le même architecte, sur la réquisition de François Cornet, chanoine de Rouen, fondé de procuration de l'archevêque, présentait un devis de diverses augmentations qui lui avaient été demandées.

L'archevêque avait voulu, au *pavillon du Cerf*, des planchers neufs et une autre distribution des appartements. Il avait encore voulu qu'il fût pratiqué une ouverture de porte pour servir d'entrée à l'auditoire de l'officialité dont le dernier domicile fut sur la rue des Bonnetiers, avec un mur circulaire en forme de tambour, et une seconde porte sur la rue.

Dans l'ancienne officialité, donnant sur la rue Saint-Romain, il devait être établi, dans toute la longueur du bâtiment, une mangeoire et des rateliers.

Quoique dans le premier devis on eût prévu la démolition de la tourelle qui donnait sur la basse-cour et joignant l'ancienne officialité, on avait estimé qu'elle devait être conservée, attendu qu'elle faisait partie du corps de l'église, on voulait dire la chapelle des Ordres dont la grande fenêtre se voit encore du côté de la rue Saint-Romain. Ces nouveaux travaux devaient entraîner une augmentation de dépense de 8,000 livres.

Ces renseignements complètent ceux que j'ai rassemblés dans ma notice sur l'hôtel archiépiscopal. J'ajouterai que, du mois de septembre 1782 au mois d'avril 1783, le menuisier Jabault fut employé à la confection de la bibliothèque de l'archevêché, bibliothèque qui subsiste encore et coûta 5,089 l.

*Jetons de présence.* — M. Gouellain fait alors circuler un jeton hexagone d'un diamètre de 30 millim., à l'effigie de Napoléon III, et portant au revers : PRÉFECTURE DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — *Commissions départementales.* Il demande dans quelles Commissions ce jeton a été employé. M. de Beaurepaire répond que ce peut être à celles des Prisons ou des Asiles d'aliénés.

M. Gouellain ajoute que l'abbé Cochet parla un jour, avec plus ou moins de conviction, de faire créer un jeton de présence pour la Commission.

M. le Président profite de la circonstance pour présenter un autre jeton en cuivre où on lit : CALCULI CAMERÆ COMPUTORUM REGIORUM NORMANNIÆ ; 1600. *Numero stant omnia certo.*

*Mélamare. — Chapelle Sainte-Honorine.* — Un de nos édifices romans, modeste mais intéressant à divers égards, est menacé de disparaître, dit l'abbé Tougard. Il s'agit de l'humble sanctuaire dédié à la vierge martyre du pays de Caux, dont il restera du moins, outre sa mention par l'abbé Cochet, une bonne photographie due à l'initiative de notre regretté collègue Brianchon. Au-dessus de l'autel, une peinture murale représentant sainte Honorine, a été attribuée au xvi<sup>e</sup> siècle par des archéologues havrais.

Du vivant des deux vieilles sœurs qui habitaient ensemble l'ancien prieuré, dont les belles pierres d'angle ne manquent pas de caractère, M. l'abbé Maze, qui n'est pas un inconnu pour la Commission, et aussi un négociant du Havre, M. Henri Murat, avaient songé à soustraire à toute chance de ruine ces vieilles constructions en les acquérant. Leurs négociations échouèrent contre l'obstination des propriétaires à ne

vouloir pour rien au monde aliéner un bien de famille. Espérons qu'une nouvelle tentative sera plus heureuse

Le sol de cette mesure recèle un problème historique d'un vif intérêt. Il résulte en effet d'une lettre de notre savant collègue, M. l'abbé Somménil, conservée dans les dossiers Brianchon, qu'on parlait au commencement du siècle d'une église souterraine dépendant du prieuré. Le voisinage de Lillebonne ne rendrait pas invraisemblable qu'il s'agît d'une crypte où les premiers chrétiens de Juliobona se seraient réunis pour prier.

Le vénérable abbé Lefrançois, mort l'an dernier curé de Mélamare, nommait *Côte du Martyre*, le champ qui domine la chapelle. Il reste à savoir si l'appellation est vraiment traditionnelle; car il se pourrait qu'elle n'eût d'autre origine qu'une conjecture de l'abbé Cochet.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

---

## SÉANCE DU 29 MAI 1895

Elle ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Félix, G. Le Breton, Lormier, Milet et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Gouellain et Pelay.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu sans donner lieu à aucune modification.

*Correspondance imprimée.* — Elle comporte: *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, vol. XX, 1895; — *Mémoires de la Société hist... de Beaune*, vol. XVIII, 1894; — *Procès-verbaux et Mémoires de l'Académie... de Besançon*, 1894; — *Annales de la Soc. hist. et archéol. de Château-Thierry*, 1893; — *Bulletin de la Société Dunoise*, nos 103 et 104; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1894, 4<sup>e</sup> trimestre; — *Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, vol. XXXIII, 2; — *Bulletin de la Société industrielle d'Elbeuf*, 1894; — *Geographical and Geological Survey...*, vol IX, gr. in-4<sup>o</sup>; — *Annual Report of the Bureau of Ethnology... of the Smithsonian Institution*, 1889-90 et 1890-91; — *Idem, of the Board of Regents*, 1893; — *An ancient Quarry in Indian territory, by W. H. Holmes*; — *List of the Publications of the Bureau of Ethnology, by F. W. Hodge.*

*Correspondance manuscrite.* — Une lettre de M. le



Préfet, en date du 15 courant, informe M. de Beaurepaire qu'il a transmis au ministère la délibération de la Commission, insistant sur l'urgence de la restauration du portail de Saint-Jacques de Dieppe.

L'autorité supérieure a répondu qu'elle était toute disposée à concourir à la dépense, et que si les travaux n'ont pas encore été exécutés, c'est que la ville de Dieppe était « dans l'impossibilité d'y affecter aucune ressource. »

M. Millet pense qu'il s'est glissé en tout ceci quelque malentendu, car Dieppe doit incessamment voter sa part contributive de la dépense, sûr que la Fabrique fournira son contingent. Enfin les renseignements pris au ministère auprès de M. Viollet-le-Duc confirment les assurances transmises par M. le Préfet. Une heureuse solution de l'affaire est donc imminente.

*Chapelle du Lycée.* — M. Gouellain a communiqué à M. le Président l'épreuve de la protestation, en date d'hier, qu'adresse à M. le Préfet et à M. le Maire l'Association des anciens élèves du lycée que préside actuellement M. le docteur M. Delabost.

M. de Beaurepaire donne lecture de cette pièce, et il estime que la Commission ne peut qu'en approuver entièrement le fonds et la forme. Cet avis obtient l'assentiment unanime de ses collègues.

A son tour, M. G. Le Breton lit la lettre qu'il a expédiée au maire de Rouen au nom de l'Association pour la défense des monuments rouennais. Il a la satisfaction de placer en même temps sous les yeux de ses confrères cinq grandes et fort belles photographies signées de M. Oberlender, qu'il a été assez heureux pour faire exécuter assez tôt : car durant quelque

temps l'accès de l'édifice fut interdit aux artistes.

La Commission enregistre avec bonheur les délibérations prises en faveur du maintien de ce sanctuaire par la Société normande de gravure, par l'Académie de Rouen, par la Société des Architectes de la Seine-Inférieure (celle-ci insérée samedi dernier dans le *Journal des Arts*). La Société des Architectes parisiens s'est également émue de l'affaire et a protesté de même pour la conservation.

L'opinion publique a donc pris l'affaire à cœur avec tout l'entrain qu'on pouvait souhaiter. En le constatant, la Commission persiste dans sa campagne active et convaincue qu'elle n'a entreprise qu'avec le concours de tous les hommes de goût.

*Cathédrale de Rouen.* — En excusant son absence, M. Gosselin a transmis à M. le Président les renseignements que voici :

« Les travaux à faire cette année à la cathédrale de Rouen sont approuvés pour une somme de 45,000 fr., destinée à commencer la restauration du grand portail par la partie haute vers la tour de Beurre.

» Une somme de 5,000 fr. est également accordée pour l'entretien de la Cathédrale, notamment pour continuer la réparation de quelques travaux des hautes voûtes depuis longtemps lézardées.

» Ces travaux vont être immédiatement commencés.

» On a adjugé le 27 courant la démolition de la dernière maison rue du Change, adossée à la tour de Beurre et acquise par l'État pour l'isolement de la Cathédrale. »

*Chapelle Saint-Julien.* — M. Gosselin ajoute : « La restauration de la chapelle de l'ancienne léproserie du

Petit-Quevilly, pour laquelle l'État a autorisé une dépense de 25,000 fr., est en cours d'exécution. »

*Silex taillé.* — M. de la Serre accompagne également sa lettre d'excuse de la note suivante :

J'ai trouvé le silex que j'ai l'honneur de présenter à la Commission dans la forêt de Roumare, territoire de Saint-Pierre-de-Manneville. La taille me paraît bien intentionnelle, on peut y voir soit une hachette à dépecer le corps des animaux, soit un coin à fendre le bois; mais l'ustensile n'a pas été achevé, la matière étant défectueuse ou les éclats s'étant produits de manière à compromettre la symétrie. L'ouvrier l'a rebuté avant d'en avoir tiré ce qu'il voulait.

Cet objet, trouvé par hasard à fleur de terre, sans recherches préalables, fait supposer qu'on pourrait multiplier les trouvailles de ce genre si on s'y appliquait systématiquement. On m'a signalé des stations paléolithiques aux Essarts de Grand-Couronne et à la Rue-Saint-Pierre, canton de Clères; je me propose de les explorer.

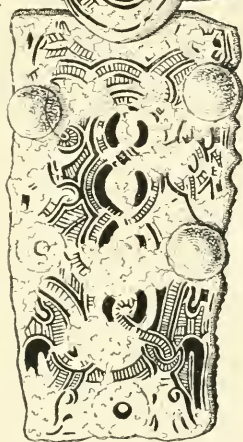
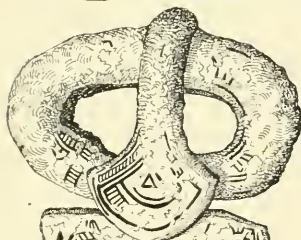
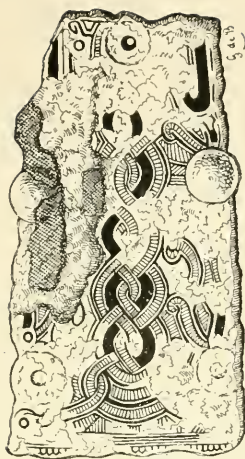
Après avoir examiné cette pièce, MM. Milet et Drouet la jugent néolithique et assez informe. Elle a, comme dimensions, 3 centimètres d'épaisseur, 7 de largeur et 14 de hauteur.

*Mort de M. Bailliard.* — Depuis sa dernière séance, la Commission a eu la douleur de perdre un éminent confrère dans la personne de M. Bailliard, bibliothécaire du Havre. Frappé cet hiver d'une attaque de paralysie, il a vu mourir quelques semaines avant lui un fils de vingt-trois ans, après avoir eu à pleurer quelques autres deuils non moins cruels. M. Bailliard possédait plusieurs langues et était doué d'un rare ensemble de connaissances, rehaussées d'une aménité non moins rare.

Il fut un bibliothécaire modèle, tant pour l'aménagement que pour la connaissance de ses collections. S'il n'a guère assisté à nos séances, il leur a, en revanche, adressé de précieuses communications, et nul n'a pu oublier ses revues archéologiques de l'année qui se classent parmi les meilleures pages du Bulletin. A ces différents titres, M. le Président estime que le procès-verbal doit témoigner des profonds regrets que ce nouveau deuil inspire à la Commission.

*Bas-reliefs de l'hôtel du Bourgtheroulde.* — M. G. Le Breton rappelle qu'à une époque où elles étaient plus complètes qu'aujourd'hui, ces incomparables merveilles ont été très habilement moulées en plâtre. Or, en vue de la prochaine Exposition régionale de Rouen, le directeur du Musée départemental a pu négocier une reproduction galvanoplastique de ces moulages dans l'atelier-refuge du Grand-Quevilly, sous la savante direction de M. le conseiller honoraire Pellecat. Ce travail, dont on prépare actuellement l'exécution par de bonnes empreintes en gélatine, assure à ces reproductions une durée indéfinie.

*Musée des Antiquités.* — Le même membre explique qu'il travaille peu à peu à améliorer la disposition peu satisfaisante des collections départementales, dont la précédente séance a signalé l'état précaire. Malgré les revendications des services du Muséum, il espère même arriver à un agrandissement qui permettrait enfin l'installation d'une belle suite de tapisseries et des antiquités égyptiennes que M. Le Breton a rapportées d'une exploration des rives du Nil et dont il veut enrichir les galeries du Musée.



AGRAFE DE CEINTURON

Trouvée à Saint-Aubin-Épinay



*Découvertes de Saint-Aubin-Epinay.* — En attendant un mémoire complet, M. de Beaurepaire dépose sur le bureau un dessin de grandeur naturelle de la belle fibule et un autre dessin de quatre armes en fer, à moitié d'exécution. Ces dessins sont dus à M. Georges de Beaurepaire, auquel la Commission vote des félicitations avec ses remerciements.

Nous donnons ici la note de M. le Président :

Les fouilles continuées par MM. Stackler et Poussin, dans le cimetière mérovingien de Saint-Aubin-Epinay, ont amené la découverte de plusieurs objets très intéressants.

C'est d'abord la pièce de monnaie qui a été soumise à l'examen de notre savant collègue, M. Drouet, et dont il nous a rendu compte dans la séance de la Commission du 22 mars de cette année.

Viennent ensuite :

1° Une magnifique agrafe de ceinturon, avec sa contreplaque damasquinée, que nous reproduisons ici à moitié de la grandeur naturelle, d'après un dessin de M. Georges de Beaurepaire, avocat à la Cour de Rouen. Nous faisons observer que dans cette reproduction les lames d'argent sont indiquées par des hachures sur la contreplaque, des restes d'étoffe étaient encore adhérents ;

2° Objets de fer. Deux lames d'épée ou de sabre, mesurant : la première, 0<sup>m</sup> 58 ; la seconde, 0<sup>m</sup> 40 de longueur ; deux couteaux ; l'un de 0<sup>m</sup> 17, l'autre de 0<sup>m</sup> 95 de longueur ;

3° Un nombre considérable de fragments de poteries, entre lesquels 7 vases funéraires qu'on a découverts à peu près intacts et qu'on a pu reconstituer in-





tégralement : 5 sont en terre noire; 1 en terre grise; l'autre en terre blanche. Deux des vases en terre noire montrent à la panse une décoration en creux faite à l'estampille. Un autre présente des rangs de cercles.

Le plus grand de tous les vases a 0<sup>m</sup> 11 de hauteur; le plus petit 0<sup>m</sup> 07. Les fouilles seront continuées et il est à croire que la précieuse collection, formée par MM.<sup>s</sup> Stackler et Poussin, ne tardera pas à prendre un notable accroissement.

Ce ne sera que lorsque tout le champ aura été fouillé qu'on pourra rédiger un travail d'ensemble sur le cimetière de Saint-Aubin-Epinay.

On place aussi sous les yeux de la Commission un petit lot de vases mérovingiens en terre noire et grise et de même provenance. L'un d'eux, au dire de M. Drouet, pourrait être gallo-romain, mais de basse époque.

*Documents divers.* — M. le Président donne alors lecture de notes concernant les pigeons de la Pentecôte.

#### PIGEONS DE LA PENTECOTE

De toutes les cérémonies populaires, autrefois usitées dans les églises, à l'occasion des solennités religieuses, celle qui figurait la descente du Saint Esprit sur les Apôtres, au jour de la Pentecôte, fut le plus généralement adoptée, et subsista aussi le plus longtemps.

Ce jour-là, on lâchait dans les églises, souvent par une des ouvertures de leurs voûtes, un pigeon blanc, figure du Saint-Esprit, accompagné d'autres oiseaux; on jetait des oublies ou hosties, figure de ses dons, et des étoupes enflammées, figure des langues de feu, le tout aux frais

des fabriques (1); à moins qu'un trésorier généreux ne voulût bien prendre à sa charge cette dépense, du reste toujours fort modique.

Les premiers comptes de la fabrique de la cathédrale de Rouen font mention de cet usage, auquel on peut, avec vraisemblance, attribuer une haute antiquité. On lit dans le compte de 1379 : « *Pro foliis, avibus et nebulis infesto Pentecostes, 6 s.* : » dans celui de 1383 : « Pour feuilles, oiseaux, oublies, étoupes à la Pentecôte, 6 sous. » Pour ce prix, on ne pouvait avoir qu'un peu de verdure, une poignée d'étoupes et une faible quantité d'oublies.

Il est évident que le Chapitre n'avait conservé cette pratique que par esprit de tradition, en s'efforçant de la réduire aux proportions les plus modestes. Mais c'était assez qu'elle fût autorisée par son exemple pour être adoptée dans les autres églises du diocèse; et là, on ne se faisait pas scrupule de la mettre en rapport avec le goût des paroissiens, appartenant en majorité aux classes populaires, naturellement plus avides de représentations joyeuses que ne devaient l'être des chanoines.

Je me garderais de vous entretenir de cet usage si, dans certains lieux, le lâchement du pigeon ne s'était fait au moyen d'un mécanisme plus ou moins ingénieux, qu'avec un peu

(1) De même la distribution des rameaux, le jour de Pâques Fleuries, fut toujours et partout considérée comme une charge des fabriques. Plus tard, la dépense du pigeon disparaît des comptes de la fabrique de la Cathédrale, parce qu'elle fut mise à la charge du Trésorier. C'est ce que donne lieu de croire ce passage de l'*Histoire de Rouen*, au chapitre des Processions générales et solennelles (t. I, 3<sup>e</sup> partie, p. 51) : « Le jour de la Pentecôte, pendant le *Veni Creator*, à tierce, on sonnoit toutes les cloches, ce qui se pratique encore, et du haut des voûtes, les domestiques du Trésorier de la Cathédrale jetoient en bas, sur une foule de personnes qui s'y trouvoient, quantité de feuilles d'arbres, des étoupes ardentes en forme de langues de feu, et des oiseaux, jusqu'à l'Évangile. »

de bonne volonté on peut faire rentrer dans le domaine de l'archéologie, et dont l'oubli constitue, à mon sens, une lacune regrettable dans la savante *Histoire des Marionnettes*, de M. Magnin, ouvrage plus sérieux que son titre ne le promet.

J'emprunterai presque tous mes exemples aux comptes des fabriques des églises de Rouen. J'ai pensé que ce serait assez, et je serais même peu surpris, si l'on trouvait que c'est déjà trop.

*Saint-André-en-Ville.* — 1547, « petite touée à couvrir l'entrée de dessus la nef par où on jette le coulomb à la Pentecôte. »

*Saint-Éloi.* — 1576, « pigeon, hosties, herbes et papier peint pour la solennité de la Pentecôte. » — 1580, « pingeon, oublies, papier peint et autres choses pour jeter et solenniser le jour de la Pentecôte. » Même indication dans tous les comptes de 1582 à 1590.

*Saint-Etienne-des-Tonneliers.* — 1542, « pigeon blanc et oublies, 2 s. 6 d. Pour allonger les cordes de la pomme de laiton où on met le pigeon, 4 d. » — 1551, « en cordes à pendre la pomme à mettre le pingeon, 2 s. »

*Saint-Gervais.* — 1539, « on fait rabiller la pomme pour faire jouer le coulomb le jour de la Pentecôte. »

*Saint-Godard.* — 1565, « pour la pomme qu'il a convenu avoir le jour de la Pentecôte, 100 s. » — 1567-1569, « au fossier qui accouître et met la corde à la pomme du pigeón blanc, 4 s. »

*Saint-Laurent.* — 1522-1523, « à Jehan Sergent, hucher, pour avoir fait la pomme qui sert à mettre le pigeon, 76 s. » — 1524-1525, « à Jacques Fescal, peintre, pour avoir peint et rafraîchy la pomme qui sert à mettre le coulon à la Pentecôte, 7 s. » — 1531-1532, « pour demie-livre de courte bougie à servir à la pomme du Saint-Esprit le jour de Pentecôte, 3 s.; — à un hucher, pour avoir rabillé la pomme servant à mettre le Saint-Esprit, 6 s. »

— 1539-1540, « à Jacques Fescal, pour avoir rabillé la pomme qui sert à la Pentecôte pour le Saint-Esprit, y avoir mis de l'azur et autres matières, 22 s. 6 d. » — 1548, « au même, pour avoir repaint la pomme qui sert au Saint-Esprit. »

*Saint-Maclou.* — 1654-1655, « à Jacques Busquet, maître peintre, pour avoir repeint et raccommodé la boîte servant à l'exposition du pigeon, à la fête de la Pentecôte, remis des ailes aux quatre étages (?) au lieu des autres qui étoient brisées, 45 s. »

*Saint-Michel.* — 1523-1524, « pour avoir fait jouer la pomme du Saint-Esprit, 5 s.; — pour avoir refait ladite pomme, 2 s. 6 d. » — De 1525 à 1538, « à messire Loys (Le Caron, prêtre), pour sa peine d'avoir joué le Saint-Esprit, 5 s. par an. » — 1545, « pour une serrure mise en haut pour le jeu du Saint-Esprit, 2 s. 6 d.; pour les chandelles de cire du dit jeu, 4 s. »

*Notre-Dame-de-la-Ronde.* — 1550, « pour avoir fait racôûtrer la pomme dedans laquelle est le pingeon et pour icelle faire jouer, 14 s.; pour la corde qu'il a fallu à pendre ladite pomme. » — 1555, « pour un pingon blanc et aultre chose pour le jour de Pentecôte, compris 8 s. pour le salaire de celui qui a fait jouer la nue, 18 s. 6 d. » — 1557, « pour faire refaire et repaindre la pomme, 26 s. 6 d. » — 1590, « pour un quarteron d'or clinquant, pour accommoder la pomme pour servir le jour de Pentecôte. » — 1599, « à Cardin Rouillard, peintre, pour avoir racoustré et agrandy la pomme qui sert au jour de Pentecôte, 20 s. » — 1600, « pour une feuille d'orpel (1), pour le lierre (2),

(1) *L'orpel* ou *l'or clinquant*, ou le clinquant, employés dans les comptes, sont des synonymes qui désignent du fil de cuivre aplati en lame, de l'archal ou *aurichalcum*.

(2) *Lierre*. Est-ce lieurre, du latin *ligatura*, mot que donne le dictionnaire de M. Godefroy, avec la signification de ruban en

ficelle et havet le jour de la Pentecouste, 11 s. 6 d.; — à Cardin Rouillard, peintre, pour avoir peint et racoustré la pomme servant à mettre le pigeon, 30 s. » — 1604, « pour l'orpel, le lierre et la ficelle afin d'acoustrer la pomme pour mettre le pigeon. » — 1605, « à Laveugle, pour l'orpel, le lierre et la ficelle, afin d'accommoder la pomme où l'on met le pigeon, 9 s. 4 d. » — 1610, « pour du clinquant, du petit cordeau et de la ficelle à accommoder la pomme où se met le pigeon, 10 s. » — 1611, « à Romain Harel, pour avoir fait une pomme neuve servant à la Pentecôte. »

*Saint-Vivien.* — 1566-1567, « livre de corde à pendre la nue du jour de Pentecouste et pour la faire jouer, 3 s. 6 d. » — 1566-1567, « à Martin, sonneur de céans, pour avoir peint une pomme en forme de nuée, pour servir le jour de Pentecouste et avoir icelle rellye et racoustrée, et pour quelque fil rouge et or clinquant à mettre à ladite nuée, 11 s. 9 d. » — 1573-1574, « le jour de Pentecouste, payé pour ung pingeon blanc, six passereaux, salaire de 2 personnes qui furent quérir chacun ung fardeau de branches de chesne et fresne au bois de Thuringue (1), pour 2 bottes de fichelle pour accoustrer la pomme pour mettre le pingeon et une pour l'espyne où on met les estoupes, pour tout, 11 s. 6 d. » — 1575-1576, « cordage pour accommoder la pomme pour le jour de Pentecouste pour accoustrer le pingeon. » — 1576-1577,

certaines textes ? Quoi qu'il en soit, le mot paraît souvent dans les comptes. La citation suivante peut être rapprochée de celles que M. Godéfroy a recueillies. Elle est tirée d'un compte de la fabrique de la Cathédrale de Rouen, de 1616 (G. 2598) : « A Guillaume Le Tort, tendeur, la somme de 12 l. pour avoir fourni de cibeles, lierre et orpel, pour mettre aux armes et devises ayant servi à l'Entrée de Mr l'archevesque. »

(1) Bois situé à Bonsecours, le long de la route, avant d'arriver à l'église.

« la veille de Penthecouste, à Gervais Bunel, cordier, pour une livre de grosse corde pour pendre une espyne, pour les estoupes et de la ficelle pour la pomme où on met le pigeon pour la faire jouer. » — 1588-1589, « pour une corde pour pendre une espine comme y est accoustumé, 3 s. » — 1617-1618, « pour l'épine et étoupes étant mis devant le crucifix. »

Les choses se passaient plus simplement dans les églises de campagne. Cependant nous trouvons les mentions suivantes dans les comptes de la fabrique de Petit-Quevilly. — 1596, « Clinquant pour mettre à la pomme de lierre. » — 1597, « le samedi de Pentecouste, pour une feuille de clinquant pour mettre à la pomme de lierre pour mettre le pigeon. » — 1605, « feuille d'orpel pour acoustrer la pomme le jour de Pentecouste, 3 s. » — 1606, « pour de l'orpel à faire la pomme du jour de Penthecouste, 5 s. »

A Saint-Jean d'Eu, on dépense, en 1619, 3 sous « pour avoir des estennes (1) pour servir à jeter le pigeon; » en 1627, 2 sous pour le même objet.

Les oiseaux qu'on jetait dans les églises, en même temps que le pigeon ou coulomb blanc, étaient des moineaux, plus souvent appelés *moissons* ou passereaux.

Le mot moineau est le moins fréquemment employé, et celui qui paraît le moins souvent dans les comptes. Je le trouve pourtant dès 1589 dans le compte de la paroisse de Saint-Amand. Si communs que fussent ces oiseaux, il paraît qu'en 1536 on ne put s'en procurer à Saint-Laurent de Rouen. On les remplaça par des cailles et d'autres oiseaux.

Les oublies sont achetées en trop petite quantité pour que nous puissions croire qu'elles aient pu suffire à une distribution générale entre les paroissiens.

A l'église Saint-Michel de Rouen, en 1536, on paie au

(1) *Estenet*, latte, échalas, bâton, d'après le Glossaire de Roquefort.

prêtre qui avait joué la pomme du Saint-Esprit, 2 sous « pour son pain, au lieu des oublies. » — A Saint-Vivien, en 1561-1562, les oublies sont remplacées par des gaufres; — à Saint-Jean d'Eu, en 1577, elles le sont par du vin et des galettes. Les comptes de Saint-Vivien, de 1622-1627, ne parlent que de pain à chanter.

Le jour de la Pentecôte, l'église de Saint-Godard était décorée d'un mai d'épine blanche (compte de 1602-1603). Pour la même fête, à Notre-Dame-de-la-Ronde, en 1605, on se procura deux mais, de la feuillée et du bouleau. — A Saint-Vivien, des branches de chêne ou de frêne, dites branches de mai, qu'on était allé chercher dans le bois de Thuringue, étaient distribuées aux paroissiens pour la procession (comptes de 1573-1584). Mais d'après les comptes de 1617-1618, la distribution ne paraît s'en être faite ces années-là qu'aux prêtres et aux Trésoriers (1).

Ces usages subsistèrent dans le diocèse de Rouen jusqu'en 1666. Si l'on cherche la cause de leur disparition, on la trouvera dans cette délibération du Chapitre de la Cathédrale du 19 août 1666 : « A la Pentecôte, au retour de la procession, on ne jetera plus *des estoupes* allumées ni du pain à chanter, ni mesme un pigeon. »

Par la même délibération, les chanoines avaient supprimé l'office des enfants de chœur à la messe du samedi de *Quasimodo*.

Dans certaines villes, on avait conservé ces anciens usages. Ainsi J. Grancolas, dans son savant *Traité de la Messe et de l'Office divin*, publié en 1713, p. 517, nous apprend qu'à Noyon, à la Pentecôte, on faisait encore « descendre avec une ficelle un gros pigeon qui voltigeoit çà et là, du haut des voûtes pendant tierce. »

*Saint-Sever. — Bonne-Nouvelle.* — M. P. Baudry offre à chacun des membres présents une notice de

(1) Pour de l'or pers ou cliquant pour orner l'église pour la procession des prestres, 27 s. 1628.

8 pages in-12, qu'il a naguère publiée sur le *Faubourg Saint-Sever*. Il y joint une lithographie de la façade de Bonne-Nouvelle qui accompagne son article sur cette abbaye, inséré dans la *Revue de Rouen*. Ce dessin, généralement très fidèle, est l'un des derniers qui soient dus au crayon de Dumée fils, tué à Paris en combattant les insurgés des journées de juin 1848.

Ces deux pièces rappelleront à nos confrères la célèbre abbaye et le jeune artiste ; la Commission aimera surtout à y retrouver le souvenir de l'un de ses vétérans.

*Objets divers.*— A propos de souvenirs, le secrétaire dépose sur le bureau de petites cartes (73 mill.  $\times$  44), à bordure gaufrée, qui ont dû précéder les cartes de visite imprimées. Le lieu d'origine n'en est pas absolument certain : car elles ont été trouvées dans les papiers d'une Anglaise qui a vécu plusieurs années en Russie avant de se fixer en France. Quant à leur date, elle peut remonter à 1825 ou environ : car sur l'une d'elles cette personne, mariée en 1829, a écrit son nom de demoiselle.

De même origine provient aussi un cordon de montre en cheveux (3 mill. de diamètre), qui ne mesure pas moins de 1 mètr. 94 de longueur et se termine à chaque extrémité par un petit anneau d'or. Il est composé de cinq tronçons dont les quatre plus longs ont uniformément 40 mill. De renseignements divers il résulte que ce genre de bijou fut naguère assez répandu. Plusieurs d'entre eux constituaient de vraies reliques de famille, car on y réunissait les cheveux de diverses personnes. Une partie de ce cordon pourrait donc avoir été fourni par quelque grand nom d'Angleterre : car sa



propriétaire, Catherine Tracy Weales, morte au Grand-Couronne en 1854, veuve de V. Coipel, capitaine au long cours, et née à Londres en 1788, descendait par sa mère de la noble famille des Lyttelton.

Voici enfin une petite plaque carrée en cuivre mesurant 5 centim. de côté, portant en relief l'effigie de trois saints, dont les noms sont gravés en dessus du nimbe. Une sorte de petit appendice (17 mill.  $\times$  13), formant poignée, est occupé par la tête du Sauveur.

Ce petit objet appartient à M. N. Lévêque, de Darnétal. Il semble être le centre d'un petit triptyque dont les deux autres pièces ont disparu. Son origine russe ne semble pas douteuse : mais rien n'est plus incertain que sa date, et il se pourrait qu'il fût à peu près contemporain. On rappelle à cette occasion la mésaventure d'un amateur qui croyait posséder une pièce d'une haute antiquité et auquel on apprit qu'elle était des plus modernes.

*Gros-Horloge.* — M. Lormier avoue que si la séance avait eu lieu quelques semaines plus tôt, il n'eût pu s'empêcher de protester contre le malencontreux chien de faïence que les passants pouvaient contempler à la *loggia* du beffroi : car ce détail, fort accessoire en soi, suffisait pour gâter l'ensemble de l'aspect du charmant édicule. Par bonheur ce fâcheux hors d'œuvre a disparu.

*Crucifix en plomb.* — Selon le désir de M. l'abbé Vincent, curé de Melamare, l'abbé Tougard soumet à la Commission le crucifix en plomb (pesant 15 kilog. environ), autrefois fixé au calvaire qui occupe le milieu de la place de ce village. Ce christ en était tombé il y a longtemps et avait été pieusement recueilli par

un habitant. Le piédestal étant en fort mauvais état aussi bien que la croix, on va renouveler le tout en l'adossant à la haie voisine.

Le revers du support des pieds porte une inscription où l'on a cru lire :

*Gregore  
fodeur  
1804  
petit ci  
celeur  
ren s  
...?...  
à Rouen*

De l'avis de MM. Adeline, G. Le Breton et Milet, ce christ est un moulage du temps de Louis XIV. On conteste donc l'exactitude de la date « 1804. » En effet, elle n'est pas à sa place et n'est qu'une surfrappe appartenant au rétablissement du calvaire après la Révolution, époque où l'on retoucha peut-être la chevelure, d'où la mention du « ciseleur. » La tradition locale fait d'ailleurs remonter à un temps immémorial la possession de ce christ par la paroisse. Quelques-uns se demandent si l'avant-dernière ligne ne doit pas se lire *Reims*.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 25 JUILLET 1895

La séance ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Félix, Garreta, Gouellain, Lormier, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

S'est excusé : M. Pelay.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sous le bénéfice d'une légère retouche proposée par M. le Président.

*Correspondance imprimée.* — On y enregistre : *Les Chartes de S.-Bertin*, vol. III, fasc. 3 ; Saint-Omer, 1895 ; in-4° | publ. des Antiquaires de la Morinie) ; — *Congrès archéol. de France*, session LIX, tenue à Orléans en 1892 ; Caen, 1894 ; — *Recueil des Notices et Mémoires... de Constantine* ; vol. XXIX, 1894 ; Constantine, 1895 ; — *Mémoires de la Société... de Cherbourg*, 1894-1895 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1894, n° 4 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 1895, nos 1-2 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, vol. XIV, fasc. 1 et 2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 154 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, vol. IX, fasc. 3 et 4 ; 1894 ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 105 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, janv.-mars 1895 ; — *Les grandes orgues de la cathédrale d'Amiens*, par Darsy.

Une circulaire du ministre de l'Instruction publique, en date du 10 juin dernier, annonce que la vingtième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira à l'école des Beaux-Arts le 7 avril prochain, et donne quelques instructions sur la rédaction et l'admission des mémoires.

*Peintures murales.* — M. Coutan présente à la Commission des copies exactes de peintures qui décorent les parois de la chapelle de Presles (Haute-Marne), laquelle remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, et demande à quelle date on doit attribuer ces peintures. M. Gouellain les ferait volontiers remonter au XV<sup>e</sup> siècle.

*Plombs historiés.* — Les dragages exécutés dans le port de Rouen ont permis à M. Lormier de recueillir un certain nombre d'objets intéressants qu'il offre à l'examen de ses collègues.

Ce sont d'abord deux images de saint Michel, d'une rare beauté, et qui révèlent dans l'ouvrier une vraie préoccupation artistique. Il y manque malheureusement la figure de Satan qui eût, par le contraste, rehaussé encore le mérite de l'objet. Un saint Nicolas est, en revanche, plus accompagné que de coutume, ayant près de lui l'affreux charcutier.

Deux salières à emblèmes religieux durent anciennement faire partie du mobilier d'une sacristie et être employées à l'administration du baptême. On y lit cette devise italienne : *Rien de plus grand que Dieu, rien de plus savoureux que le sel.* L'une a été fort maltraitée et ne mesure que 60 millim. de diamètre ; l'autre, mieux conservée, a 5 millim. de plus et est munie d'une sorte de poignée très sommaire. Le monogramme IHS se lit au centre en lettres de 17 millim.

de hauteur. La profondeur intérieure n'atteint que 7 millim. Ces petits ustensiles sont fort rares; et dans son grand ouvrage sur le baptême, l'abbé Corblet n'en cite que deux échantillons.

Une coupe en étain date, selon M. Gouellain, du xvii<sup>e</sup> siècle ou de la fin du xvi<sup>e</sup>; M. de Vesly la reculerait même jusqu'au règne de Henri II. Elle a 105 mill. de diamètre sur 62 de hauteur; le pied, un peu ellipsoïde, mesure en largeur 68 sur 62 mill.

Outre de petites amulettes en plomb, M. Lormier a retiré des dragages divers plombs commerciaux. L'un d'eux, portant les mots « cachet de santé, » doit se rapporter au lazaret de la Seine. Plusieurs membres s'accordent à interpréter les lettres s. r. non comme une marque rouennaise, mais en tant qu'initiales de *sigillum regium*. On signale en outre un plomb de Caen et un autre d'Arras, transformé en singulières armes parlantes (un semis de rats).

*Porcelaine de Rouen.* — M. Gouellain fait circuler deux excellentes photographies d'une admirable pièce de céramique qui vient d'entrer dans sa collection et qui est précieuse pour l'histoire de l'industrie locale. Il l'accompagne de renseignements sommaires qui peuvent se résumer ainsi :

« Cette pièce est un spécimen remarquable de la porcelaine tendre de Rouen, qui a été fabriquée en cette ville par Louis Poterat, en vertu du privilège qui lui fut accordé par le roi, en 1673, pour cette fabrication, tout à fait distincte de celle de la faïence.

» L'existence des porcelaines de Rouen avait attiré, il y a longtemps déjà, l'attention de notre savant collègue André Pottier, qui, dès 1847, publiait dans la

*Revue de Rouen et de la Normandie* (n° de février) un article à sensation sur cette fabrication, alors bien peu connue.

» Plus tard, en 1867, M. A. Milet reprenait l'étude de la question dans la *Revue de la Normandie* (n° d'octobre), et arrivait à des conclusions identiques à celles de son érudit précurseur.

» Toutefois, André Pottier avait dit que la première porcelaine d'*Europe* avait été fabriquée à Rouen ; M. Milet déclarait qu'à notre ville appartenait l'honneur d'avoir vu créer et produire dans ses ateliers la première porcelaine de *France*. Il y avait lieu, en effet, de tenir compte des tentatives porcelaniques, bien que sans suite réelle, faites à Florence, de 1575 à 1580, dans le laboratoire du grand-duc François de Médicis, et dont l'existence a été depuis révélée. On y employa pour lors le kaolin, dont les Poterat ne se sont jamais servis.

» La très belle pièce de porcelaine rouennaise présentée par notre collègue est une potiche ovoïde mise en vente à Rouen vers 1841, au prix de 5 francs, en même temps que deux éventails. M. Rossigneux, architecte à Paris, en fit l'acquisition, et, depuis cette époque, elle appartenait à la collection de cet amateur. Elle est d'une conservation parfaite et d'une rare perfection. Son décor, composé de motifs en bleu, dans le goût des petits grotesques de du Cerceau, présente une grande analogie avec le faire des faïences de Moustiers. Elle mesure 22 centimètres de hauteur, 7 d'ouverture, autant à la base, et 11 dans le plus grand diamètre de la panse. Elle affecte la forme d'un baril, et le collet comme la base sont accompagnés de godrons de 0,02 de hauteur. »



PHOTOTYPIC LEGENT, RO

PORCELAINE TENDRE DE ROUEN





La Commission accueille avec le plus grand intérêt cette communication. Elle félicite notre collègue d'avoir fait entrer dans son cabinet une pièce que se disputaient divers musées de France et même de l'étranger, et exprime le vœu que M. Gouellain veuille bien faire exécuter une phototypie de cette précieuse porcelaine pour le *Bulletin*.

M. le Président signale à cette occasion, dans les Archives départementales, des matériaux assez informes sur un procès soutenu par les moines de Bonne-Nouvelle. Il a cru y reconnaître l'écriture de D. Martène. Or, une quinzaine de lignes concernent les Poterat et leur manufacture.

Les manufactures de tapisseries furent jadis florissantes à Elbeuf, au point même qu'on y fabriqua plus de tapis que de draps. A Rouen, la production des papiers peints fut fort importante. Sotteville posséda aussi une manufacture de papier escargot.

*Fouilles de la forêt de Bord.* — M. de Vesly place sous les yeux de la Compagnie les cartes et plans qui révèlent l'intérêt de l'exploration qu'il a poursuivie dans cette forêt, de concert avec M. Isidore Quesney. Il en a fait l'objet d'une lecture à la Sorbonne; en voici les principales conclusions :

#### LE FANUM DES BUIS.

M. Léon de Vesly met sous les yeux de la Commission les plans de restauration du fanum ou petit temple des Buis.

Il remercie tout d'abord ses collègues de la bienveillante attention qu'ils veulent bien donner aux fouilles que M. Victor Quesné et lui poursuivent depuis plusieurs

années dans les forêts de Bord et de Louviers (Eure). Ces travaux, d'ailleurs, ne sont que la continuation de ceux entrepris en 1870 par le savant et regretté abbé Cochet.

M. de Vesly expose ensuite la fouille d'une butte située non loin de la halte de Tostes-la-Vallée (Eure), sur la ligne du chemin de fer d'Orléans à Rouen et qui lui paraît mériter une mention spéciale.

Le tertre exploré a révélé une construction qui offrait un carré parfait de 13 mètres de côté, élevée sur un soubassement de 0<sup>m</sup>50.

Elle était orientée est-ouest. L'accès au terre-plein se faisait par un escalier dont le massif a été retrouvé.

En poursuivant les investigations à l'intérieur, on rencontre une deuxième muraille parallèle à la première, présentant également un carré parfait de 4<sup>m</sup>35 de côté.

Tous les murs étaient revêtus, à l'extérieur et à l'intérieur, d'un stuc colorié de différentes couleurs parmi lesquelles le rouge dominait et notamment le rouge-brun et le rouge dit pompéien. Il y avait aussi des bandes jaunes, des zones vertes et des pilastres d'un noir bleu. Un grand nombre de fragments de stuc recueillis portaient des baguettes ou filets tracés avec une couleur différente. Ainsi, sur le noir les filets étaient tirés en rouge et sur le rouge ils étaient blancs ou plutôt jaune très clair.

Cette construction paraît être les restes d'un fanum ou petit temple champêtre, lequel se serait composé d'une cella carrée avec portique péripète.

L'aire du portique était pavée de dalles de pierre de 0<sup>m</sup>60 sur 0<sup>m</sup>40. La cella avait son aire en béton; et, au centre, un carré de 1 mètre de superficie, fait de dalles pareilles à celles du portique, semblait avoir supporté un feu violent, alors qu'on ne trouve aucune trace d'incendie dans le reste de la construction. Dans les interstices des dalles, ainsi qu'en avant de l'escalier, plus de 60 médailles romaines ont été trouvées. La série en commence à Auguste et s'étend jusqu'à Constantin II. Plusieurs de ces

médailles étaient à fleur de coin, et deux monnaies consulaires coupées à l'effigie de Janus et portant au revers les rostres ont été également recueillies.

Le fanum était tétrastyle : le diamètre des colonnes était d'environ 0<sup>m</sup>.42. Cette dimension a été déduite d'un soubassement de colonne encore en place à l'angle nord-est. Cette base en pierre, de forme tronc conique, portait en son milieu une cavité pour recevoir le support, lequel devait être en bois et cylindrique, c'est-à-dire former colonne.

Sur la face antérieure sud de la cella, la dimension d'un pilastre tracé en noir bleu a pu également être relevée. La mensuration a donné exactement 0<sup>m</sup>.418.

La toiture se composait de tuiles à rebord et de *tegulae* de deux tons, les unes orangé, les autres d'un rouge très clair.

Les principaux objets recueillis sont, outre les médailles, 8 hachettes en silex poli, un petit couteau dont le manche, recouvert d'une lame de bronze, se termine en pied de biche, de nombreux fragments de plaques de verre qui paraissent avoir servi comme verre à vitres ; deux fibules en bronze, un grand nombre de clous en fer et en bronze, ces derniers étaient des ornements?... Une petite cupule et des baguettes en bronze.

C'est à l'aide des divers éléments de construction constatés, relevés ou recueillis, que M. Léon de Vesly a entrepris la restauration de ce fanum, qui avait été édifié selon les règles données par Vitruve pour le mode toscan.

Les dessins qui font renaître de ses ruines ce petit édicule des Buis permettent de juger l'effet produit par la polychromie des murailles, alors que la fumée de l'encens enveloppait l'idole et que le feu du sacrifice dévorait les victimes.

M. de Beaurepaire lit les pièces ci-après :

## TESTAMENT DE LAURENT JOUVENET

*Du mercredi après midy, sixième jour de juillet mil VI<sup>c</sup> seiȝe, en l'escriptoire du tabellionnage de Rouen.* — Fut présent honn. homme Laurens Jouvenel, maistre peintre sculteur, demeurant en la paroisse Saint-Vincent de Rouen, sain de sa personne, bon jugement et entendement; lequel, considérant qu'il n'est riens plus certain que la mort, incertain l'heure d'icelle, ne désirant mourir de ce mortel monde sans avoir au préalable faict et ordonné son testament et dernière vollonté, ce qu'il a de son bon gré et vollonté fait en la manière qui ensuit : C'est assavoir qu'il a recommandé son âme à Dieu créateur, Jhésus-Christ notre Sauveur, à la glorieuse Vierge Marie, et, en général, à toute la court celleste de Paradis, suppliant, son décedz arrivant, son corps estre porté et inhumé dans l'église Saint-Elloy de Rouen, au lieu et place où feu Jean Jouvenel, son père, a esté inhumé, proche des fondz prez ung gros pilier rond dans ladicte église, et pour ce faire a ledict Laurens Jouvenel donné et dellaissé au Trésor de ladicte église la somme de quatre livres; et, en ordonnant de ses funerailles, il veult et entend son dict corps estre conduit par le clergé de ladicte paroisse avec les relligions des Cordeliers, Jacobins et escolles des pauvres, en paiant à chascun leurs droitz telz qui leur appartient; et pour le service qui sera faict sera païé la somme de vingt livres; et au regard des biens meubles à lui appartenants qui resteront lors de son décedz, aprez les funerailles acquittez, ledict testateur en a donné et dellaissé à Marguerite Sebille, sa femme, en recongnissance de la bonne amitié qu'elle lui a toujours portée et porte et des agréables services qu'elle lui a renduz et aux enfans de lui testateur, ses bagues et joiaux avecq la somme de 300 l. t., outre ses droitz et préciput qu'elle a et peult avoir de sa succession par leur traité de mariage, y recours, et tient en ses meubles à elle appartenantz, de laquelle somme de trois cens

livres t. ladicte Sebille jouira sa vie durant seullement; et aprez son décedz, ledit testateur veult et entend que icelle somme soit prinssé et levée sur les biens de sa dicte femme pour retourner et demeurer au seul profict de Noël Jouvenel, son fils, ou de ses enfans. Plus a donné et dellaisé à Allain Feron, son petit-fils, sorti de Allain Feron et Jeanne Jouvenel, sa fille deffuncte, la somme de soixante livres t. pour ayder à lui aprendre mestier pour gagner sa vie; et le reste de ses biens il les a laissez audict Noël Jouvenel, son fils, voullant ce présent testament estre effectué et exécuté par ladicte Sebille, sa femme, laquelle il a esleue pour ce faire, promectant ledict testateur (sic) ledict présent testament tenir et entretenir de poinct en poinct jouxte sa forme et teneur sur l'obligation de tous ses biens meubles et héritages présens et advenir, et fut aprez que la lecture lui en eust esté premierement faicte par l'un des tabellions, l'autre présent, et des tesmoings cy aprez nommés :

Présens : Jean Vallières, Pierre Peset.

Le merc. dudit Jouvenel, testateur.

Signé : VALLIÈRES. — LE PICART. — PESET.

#### AVEU DE JEAN ANGO, 1546

En compulsant, il y a quelques jours, une liasse de pièces du fonds de Tancarville, relative à Saint-Pierre-l'Avis et à la baronnie de Hallebosc, j'ai rencontré un aveu rendu au duc de Longueville, comte de Dunois et de Tancarville, par Jean Ango, se qualifiant « escuier, sieur de la Rivière des Mailletz, Gerponville, Saint Pierre l'Avis et Sainte Marguerite, capitaine et vicomte de Dieppe, pour un quart de fief noble assis paroisses de Sainte Marguerite, Saint Pierre l'Avis, dont relevaient un 8<sup>e</sup> de fief dit de l'Eprevier, et un vavassorie de 100 à

six vingts acres qui fut à Guillemette de Baudemont, possédés par messire Jehan le Veneur, chevalier, à raison duquel quart de fief, Ango a le droit de présenter aux églises paroissiaux de Saint Pierre l'Avis et de Sainte Marguerite ». L'aveu est daté du 17 octobre 1546. Il est revêtu de la signature de Ango, en écriture élégante, et du sceau de ce personnage qui est une empreinte sur un morceau de papier appliqué sur de la cire rouge. Ce sceau est assez mal conservé. J'y crois voir au-dessous d'un léopard une molette. L'inscription est des plus simples : elle consiste en deux mots : *Jehan Ango*.

#### INSCRIPTIONS A TOUFFREVILLE ET ÉPINAY-SUR-AUBETTE

L'église de Touffreville, autrefois paroissiale, à présent chapelle dépendant de l'église d'Esteville, renferme un rétable d'autel bien connu de nous tous, et que la Commission des Antiquités a pris sous sa protection. Elle renferme aussi une pierre de dédicace ainsi conçue :

*Le 1<sup>er</sup> jour de may mil  
 III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> IX leglise de Toufrele  
 fut dediee alors estant thoīs le  
 clerc treso<sup>er</sup> de la d<sup>e</sup> eglise Martin le Vi  
 gneur treso<sup>er</sup> a present et Olivier pa  
 tin escuyer doñeur dicelle pierre.*

Il est à noter que les trésoriers, l'ancien et le moderne, et le donateur de la pierre sont nommés, et pas le curé. Dans la plupart des contrats de fondation de la même époque, on peut faire la même remarque. L'autorité des curés grandit, surtout à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, lorsqu'ils s'astreignirent à la résidence et perdirent l'habitude de considérer une cure comme un bénéfice à exploiter.

Dans une autre église, qui a perdu également son titre

d'église paroissiale, à Epinay, dit autrefois Epinay-sur-Aubette, et dépendant de l'église de Saint-Aubin, on remarque un porche en bois qui paraît être du xvii<sup>e</sup> siècle, et dans l'église la tombe d'un seigneur du Meslay, ancien fief existant sur le territoire de cette paroisse.

Cette tombe indique comme date de l'inhumation le 20 octobre, ce qui ne se rapporte pas exactement avec les registres de l'état civil où nous lisons :

« Ce 16 octobre 1705, le corps de Jacques Becquet, écuyer, sieur Du Meslé, capitaine des bourgeois de la ville de Rouen, âgé de 35 ans, a été inhumé par M. le curé du Bourgbaudouin, dans l'église d'Epinay, en la chapelle de Saint-Lubin (1) et de Saint-Nicolas, après avoir été muni des sacrements de la pénitence de la sainte Eucharistie et de l'extrême-Onction, en présence de M. Charles Lambert, écuyer, sieur du Bourgbaudouin, conseiller du roy, substitut au parlement de Rouen, et M. Charles Denis, avocat au parlement dud. Rouen. Signé : Lambert et Denis. »

Le même membre résume les rares documents que fournissent les archives paroissiales sur les canons d'autel.

#### LES CANONS D'AUTEL

On lit dans le *Traité historique sur la Liturgie* de Bocquillot, publié en 1701, livre I, chapitre v<sup>e</sup>, de l'*Autel et de ses dépendances*, p. 111. « Pour ce qui est de la Table des Secrètes, et de celles de l'Evangile de Saint Jean et du *Lavabo*, elles sont encore plus nouvelles (que les chandeliers), et de plus on pourroit s'en passer facilement. Ce n'est que depuis le pape Pie V, que l'on récite l'Evangile

(1) A l'un des côtés du maître autel on voit encore la statue de saint Lubin. L'autre statue, qui lui fait pendant, est celle de saint Joseph.

de Saint Jean à la fin de la Messe... Il n'y a donc qu'un peu plus de cent ans qu'on met une Table de l'Évangile de Saint Jean sur l'autel. Celle du *Lavabo* est encore moins ancienne; car Gavantus en parle comme d'une chose inventée de son tems, pour une plus grande commodité... La Table des Secrètes ou du Canon est encore moins nécessaire; car qui empêche qu'on ne lise dans le Missel, comme autrefois, tout ce qu'il contient? Tout le Canon y est écrit exprès en gros caractères. Si l'autel étoit aussi vuide et dégagé qu'il étoit autrefois, on pourroit placer le livre presque devant soi, et y lire le Canon aussi commodément qu'on le lit dans la carte. »

Les notes que j'ai recueillies en analysant les comptes des églises du diocèse de Rouen, confirment les assertions de Bocquillot. La première mention de Canon d'autel que j'ai rencontrée m'a été fournie par un compte de la fabrique de la Cathédrale de Rouen de 1624 (G. 2608) : « A M<sup>e</sup> François Aoustin la somme de 7 l. 6 s. pour une table de secrettes pour le grand autel de ladite église. »

Je suppose que cette table était écrite à la main. Le prix d'achat permet de croire que c'était une œuvre quelque peu artistique. Ce ne sont plus des cartons écrits à la main (1) ceux qui sont désignés dans les extraits suivants : 1642, « à la Manassès (Despréaux), pour 3 Canons pour servir aux messes du chapelain, 8 l. (G. 2613). — 1649, « à M<sup>e</sup> Claude Cuillier (c'est le nom du clerc du chœur, préposé à l'ordre des messes), pour 3 Canons pour la chapelle des Vœux, 7 l. » (G. 2613) — 1656, « à M<sup>e</sup> Claude Cuillier, pour 6 cartes de Canons enluminés, 15 l. » (G. 2614). — En 1660, les Canons sont en vélin écrits à la main par un calligraphe, Digouville (G. 2615). — Mais en 1679, on revient aux canons imprimés. Le libraire,

(1) Certainement les canons sont moins anciens que les prières de préparation à la messe qui restaient affichées dans les sacristies.



Bonaventure Le Brun, en fournit 2 pour 5 l. 10 sous.

L'exemple donné par l'église Cathédrale fut naturellement suivi par les autres églises du diocèse. La Fabrique de Saint-André en ville, à Rouen, paye, en 1625, 12 s. pour 2 cartes où est représenté le Canon de la messe; en 1634, 6 s. pour 2 autres cartes.

Dans quelques églises on s'en tint au Canon ou Table des Secrètes. Achat, en 1632, à Ronchierolles-sur-le-Vivier, d'un Canon à célébrer la sainte messe; en 1636, en la même paroisse, du Canon de la messe, 6 sous; — en 1672, à Pommeréval, d'un Canon; — en 1685, à Quincampoix, d'un Canon, 1 l. 15 s.; — en 1694, à Morgny, d'un Canon, 45 sous; — en 1707, à Carville-sur-Héricourt, d'un Canon à dire la messe, 2 l. 10 s.; — en 1710, à Fontaine-le-Bourg, d'un Canon pour le grand autel, 25 sous; — en 1716, à Morgny, d'un Canon, 45 sous; — en 1743, à Betteville, d'un Canon qui sert à dire la messe 3 livres; — en 1745, à Saint-Clair-sur-les-Monts, d'un Canon; — en 1746, aux Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, d'un Canon, 1 l. 15 s.; — en 1751, à Montcauvaire, d'un Canon à mettre sur l'autel (acheté chez le libraire Besongne), 2 l. 10 s.; — en 1766, à Fretteville, d'un Canon d'autel (acheté chez le libraire Jore); — en 1770, à Carville-sur-Héricourt, d'un Canon d'autel, 4 l. (acheté chez le même libraire); — en 1767, à Hautot-l'Auvray, on dépense 7 l. pour la monture de 2 cartons, l'un pour l'église de la paroisse, l'autre pour la chapelle des Authieux.

Après le Canon, ce qui paraissait le plus utile, c'était l'Évangile *In principio*, que le célébrant lit à la fin de presque toutes les messes.

Aussi voit-on acheter, en 1624, à N.-D. d'Eu, par la confrérie de N.-D., 2 cartes à servir quand M. le Curé dit la messe, 40 sous; — en 1630, à Morgny, le Canon et 2 Évangiles, 5 l. 2 s.; — en 1681, en la même église, par la confrérie de Sainte-Catherine, un Canon noir et son *In principio*, pour servir aux obits de la confrérie,

25 sous; — en 1636, à Morgny, un Canon et 2 Evangiles, 12 sous; — en 1646, en la même église, 2 cartes servant à la messe, 9 sous; — en 1660, à Néville, 2 Canons à servir à la messe avec 2 Evangiles, l'un pour le grand autel, l'autre pour l'autel Sainte-Anne, 11 l.; — en 1668, à Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 2 cartes de Canon et des évangiles *In principio*, 13 sous. — Dans le compte de Saint-Maclou de 1651-1652 (G. 6950), il n'est question que de Canons à servir à dire la messe, lesquels avaient été achetés chez un nommé Denis Ranguot, maître du métier de cartier. Mais dans le compte de 1666-1667 (G. 6961), on mentionne des cartes d'Evangiles. Dans la chapelle du Premier Président Faucon de Ris, à Eauplet, il n'y avait, en 1663, que le Canon et l'Evangile.

En 1715, le curé de Saint-Ouen-du-Breuil achetait pour son église un Canon avec l'Evangile de Saint Jean.

Peut-être plus par goût pour la symétrie que pour un besoin réel, le *Lavabo* finit par être assez généralement ajouté au Canon et à l'Evangile. On le trouve à N.-D. d'Eu en 1680, à Roncherolles-sur-le-Vivier en 1695, à Freneuse en 1700, au Petit-Quevilly en 1703, à Boos en 1717, à Fontaine-le-Bourg en 1754.

Robin des Bouillons, archidiacre de Caux, visitant l'église d'Etretat le 22 octobre 1719, ordonne qu'il soit acheté un Canon de la messe pour le grand autel, et que celui qui y était soit mis en état de servir aux chapelles. M. Bordier, archidiacre de Grand-Caux, visitant l'église de Raimbertot le 5 juillet 1774, ordonne à la Fabrique d'avoir des cartons pour le Canon. La fourniture des Canons paraissait être devenue une charge paroissiale (1).

(1) Inventaire de l'église de N.-D. d'Eu. « Un Canon de la messe avec son *In principio*, un vieux Canon couvert de papier noir seulement, 2 autres Canons de la messe avec chacun l'*In principio* et les prières du *Lavabo*, le tout collé sur planches.

Le 5 septembre 1773, le curé de Freneuse demandait qu'on lui procurât un Canon pour le maître autel, « celui qui y étoit étant hors d'état de servir. »

Je ne vois pas que l'on ait songé de bonne heure à faire des Canons un ornement d'autel, ni même qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on se soit appliqué à les faire valoir par des enluminures ou par une calligraphie très soignée. Je noterai cependant que dans la chapelle du président Faucon de Ris, le Canon et l'Evangile étaient garnis de veau rouge et enluminés; — qu'à Martainville-sur-Ry, en 1689, le Canon était écrit sur une feuille de parchemin, bordé de velours rouge. Du moins, généralement au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les églises qui n'étaient pas trop pauvres, les cartes d'autel étaient-elles encadrées en bois doré avec un certain luxe.

Les inventaires des meubles, ornements, livres de la sacristie de la Cathédrale de Rouen ne font aucune mention des Canons d'autel, à l'exception de celui de 1760 (G. 2113), qui indique un Canon en 3 pièces, avec les « 3 quadres dorez », donné par M. Le Vavasseur, chanoine, ce qui prouve que ces objets avaient une certaine valeur (1).

Un autre Canon avec *l'In principio* et les prières du *Lavabo*, enchâssé de cadre de bois doré. En 1687-1688, à Notre-Dame d'Eu, Canon de la messe, etc. Les trois pièces enluminées, collées sur carton et garnies de quadre doré.

(1) Saint-Martin-du-Bec, 1674 : pour un Missel et un Canon pour l'autel, 24 livres; — Saint-Martin-de-Boscherville, 1733-1734 : pour un Canon pour dire la messe, 3 livres; — Saint-Martin-du-Bec, 1735 : pour un Canon de la messe, un *Lavabo* et un Evangile de Saint Jean, 2 l. 5 s.; — Saint-Martin-de-Boscherville, 1765 : « au sieur Frère, marchand imagier à Rouen, 4 fr. pour des cartons dits Canons de messe; » — *ibidem*, Saint-Aubin sur-Scie, 1778 : F. Jore fournit pour 3 l. 10 s. un Canon d'autel; — Saint-Martin-de-Boscherville, 1784-1785 : pour des cartons pour l'autel de la Charité, 2 l. 8 s.

A cette époque, l'usage des Canons d'autel était devenu tellement général qu'on ne les distinguait plus des livres liturgiques. Ainsi voyons-nous en 1786, Jacques-Germain Alleaume, prêtre du diocèse de Paris, conseiller de la Grand'Chambre, au Parlement de Normandie, prieur commendataire du prieuré de Sainte-Radegonde, dépendant de l'abbaye de Préaux, comprendre parmi les obligations qu'il entendait faire imposer à l'abbaye : celle de lui fournir le Canon d'autel, l'Évangile Saint Jean et le *Lavabo*, pour l'autel de son prieuré, dépense qu'il évaluait à la somme de 4 l. 10 s. (1).

*Chapelle du Lycée.* — La Commission est loin d'être pleinement rassurée sur la conservation de ce curieux et important édifice. Il est bien vrai qu'un savant architecte de Paris l'étudie en ce moment pour plaider chaudement sa cause ; mais il s'est naguère rencontré deux architectes pour déclarer que, du moment que ce sanctuaire n'est pas gothique, sa disparition les touche peu. La Commission proteste contre une telle théorie, que personne ne saurait admettre à notre époque.

Il est question de réunir en une brochure tout ce qui a paru dans le *Bulletin* sur cette chapelle.

La Commission constate avec satisfaction que la protestation, dont elle a pris l'initiative, a été noblement imitée par un grand nombre de Sociétés et même par des individualités marquantes. Elle n'a rien à modifier dans les considérants qu'elle a émis ; et pour les fortifier encore, elle charge son secrétaire de saisir de la question, par l'envoi de sa première délibération,

(1) *Archives de la Seine-Inférieure*, Baill. de Neufchâtel. — Informations des 15 et 16 mai 1786.

la Société des Antiquaires de Normandie et la Société française d'archéologie.

*Jumièges. — Abbaye et Musée.* — A leur sujet, voici les heureuses informations que le Secrétaire a recueillies hier matin.

La nouvelle propriétaire, comprenant parfaitement tout l'intérêt qui s'attache aux précieux souvenirs historiques et archéologiques du célèbre monastère, veut que le Musée soit très libéralement ouvert aux visiteurs. Par un souci plus méritoire encore, elle s'est efforcée d'y faire rentrer les principaux objets qui en avaient été distraits au partage amené par la mort des derniers possesseurs.

Les appartements modernes avaient été multipliés au moyen de constructions en brique accolées aux bâtiments monastiques. Au prix de sacrifices de toute sorte, ces additions déplorables, qui choquaient le bon goût plus encore que les yeux, viennent d'être démolies.

M. le Président lève la séance à quatre heures un quart.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1895

Elle s'ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président ;

En présence de MM. Biochet, Bouctot, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Lormier, Milet, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Baudry, Coutan et Gosselin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

*Correspondance imprimée.* — Y figurent : *Société des Antiquaires de Picardie : Monuments religieux de l'architecture romane... dans la région*, par Enlart. Amiens et Paris, 1895 ; in-fol. ; — Idem, *Album archéologique*, fasc. 10 ; — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, vol. LVIII, 1894 ; — *Mém. de la Soc. d'Emulation... de Cambrai*, vol. XLIX, 1894 ; — *Mém. de la Soc. hist... du Cher*, 1<sup>re</sup> série, vol. X, 1894 ; — *Annales de la Soc... des Alpes-Maritimes*, vol. XIII et XIV, 1891 et 1894 ; — *Recueil des Travaux de la Soc. libre... de l'Eure*, 1894 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, Procès-verbaux, du 26 juillet 1894 au 25 avril 1895 ; — *Bulletin histor. et philol. du Comité des Travaux hist. et scientif.* 1894, fasc. 3-4 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, vol. XIV, 3 ; — *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*, vol. VIII, 1895 ; — *Bull. de la Soc. des Sciences... de Semur*, 1894 ; — *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, vol. X, 1 et 2 ; —

*Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1895, fasc. 2 ; — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1895, fasc. 1 ; — *Bull. hist. et scientif. de l'Auvergne*, 1895, fasc. 5 et 6 ; — *Chinook Texts of Fr. Boas*. Washington, 1894 ; — *The Siouan Tribes of the East*, by J. Mooney, 1894 ; — *Archeolog. Investigations in James and Potomac valleys*, by G. Fowk, 1894 ; — *Rapport sur le projet de démolition de la chapelle du lycée Corneille, lu à la Soc. des Antiquaires de Normandie, le 6 août 1895* ; in-8° de 8 pages, tiré à 100 ex.

M. le Président lit la protestation rédigée dans le même sens par M. le comte de Marsy, au nom du Conseil de la Société française d'archéologie, réunie à Caen en séance extraordinaire le 28 de ce même mois. Des copies en ont été adressées aux autorités supérieures ainsi qu'aux grands journaux de Rouen.

M. G. Le Breton est heureux d'ajouter que depuis notre dernière séance la question a fait un pas décisif ; en effet, la conservation de ce très intéressant monument est maintenant parfaitement assurée. M. Gouellain constate avec satisfaction que cet excellent résultat est dû à l'initiative et aussi à la persévérance de la Commission.

M. Bouquet rappelle pour mémoire l'*Intérieur de la Chapelle*, beau dessin de M. Charpentier, et la *Restitution*, exposée de même au Salon par M. Lasire, et qui a obtenu hier une médaille de vermeil.

M. Pelay, d'ailleurs pleinement satisfait de ces explications, ajoute qu'on a parlé d'une désaffectation et se demande quels services pourvoiraient, dans ce cas, aux plus urgentes réparations. Au point de vue purement monumental, cette sécularisation paraîtrait

des plus regrettables au secrétaire : car l'enlèvement de l'autel et d'autres parties du mobilier actuel ne pourra que modifier d'une manière fâcheuse l'aspect intérieur de l'édifice, qui ne serait plus ce que son architecte a voulu qu'il fût.

Après un échange de réflexions et de remarques à ce sujet, la Commission pense qu'elle n'a pas à se préoccuper maintenant de cette éventualité.

*Assises de Caumont.* — M. le Président résume la circulaire et le programme annexé qu'il a reçus au nom de la Commission sur cette intéressante convocation des délégués de neuf départements qui doivent se réunir à Rouen le 15 juin prochain. Il propose à ses collègues de la Commission de s'y faire représenter par MM. de Vesly, Gouellain et Gosselin.

*Rouen. Exposition régionale.* — M. Gouellain présume que la Compagnie ne saurait rester indifférente à la reconstitution de l'ancien Rouen que prépare le Comité de notre future Exposition, dans l'espoir que ces curieux souvenirs seront d'un puissant attrait pour les visiteurs.

M. G. Le Breton explique alors en détail que son patriotisme avait rêvé une reconstitution des divers endroits de notre ville illustrés par la présence de Jeanne d'Arc au cours de son douloureux procès. Mais il s'est incliné devant l'initiative prise notamment par notre collègue, M. Adeline, qui s'emploie à reproduire le parvis Notre-Dame dans sa physionomie primitive.

*Offranville. — Sépultures mérovingiennes.* — M. Milet résume un petit mémoire de 24 pages rédigé par M. Paul Coppinger, sur les découvertes que les terrassements du chemin de fer de Dieppe au Havre



ont amenées, au printemps dernier, près du Hamelet, à Offranville, dans le bois de la Londe, appartenant à M<sup>me</sup> Reynaud. Elles consistent en deux cercueils de pierre, armes et vase de terre grise. Une fouille méthodique fut ensuite pratiquée du 12 au 21 septembre, avec le concours de notre collègue, et n'a rien recueilli qui ne confirme admirablement les résultats obtenus par l'abbé Cochet à Londinières et à Envermeu, On a rencontré une sépulture, avec vase, arme, plaque de ceinturon, plus une boucle et des perles. La plupart de ces objets ont été photographiés par M. Léon Labarre.

La Commission remercie notre confrère de cette communication et félicite en même temps M. Coppinger de cette utile exploration; elle s'applaudit de son zèle et sera heureuse de le voir interroger à nouveau le sol, si les circonstances redeviennent favorables.

Le secrétaire entretient ensuite la Commission de divers objets dont elle s'occupe depuis longtemps.

*Eglise de Muchedent.* — Nos confrères espéraient l'an dernier que la restauration de cette église était imminente. La vérité est néanmoins qu'elle ne se fût pas opérée en 1895, car les ressources assurées accusaient un déficit de 1,500 fr. pour couvrir la dépense qui devait atteindre environ 7,000 fr. Le curé de Torcy, M. l'abbé Gibeaux, chargé du desservice de cette annexe, n'a pas craint de prendre cette somme à sa charge, pour ne point différer davantage les travaux. Ils touchent à ce moment à leur fin et vont doter ce pauvre village d'un sanctuaire entièrement renouvelé. Il devra cette bonne fortune à l'initiative prise jadis par M. Milet en faveur des peintures du berceau,

comme aussi à l'intérêt qu'a bien voulu prendre à cette entreprise M. le conseiller général Burel-Tranchard.

M. Milet, qui a été naguère à Muchedent, a vu les ouvriers à la besogne ; il se félicite notamment de la restitution du décor de la voûte, confiée à M. Brault, de Rouen.

*Glocher de Valliquerville.* — L'abbé Tougard a pu constater, le 4 juillet dernier, que les pierres qu'on s'est obstiné à ne pas remplacer dans la dernière restauration de cette belle flèche, malgré l'insistance motivée du curé, sont loin de présenter un aspect rassurant. Une récente tempête a même entamé l'une des arêtes du sud-est. La Commission jugera-t-elle à propos d'intervenir ?

Cette situation provoque la sollicitude de M. Bouctot, qui estime sagement qu'il ne sera jamais trop tôt d'y porter remède. Tel est aussi l'avis de la Commission ; mais après avoir constaté que ce beau monument est classé à l'État, elle ne peut qu'inviter le Secrétaire à écrire à M. l'abbé Trophardy pour l'engager à faire les premières démarches. La lettre est partie le soir même.

*Théâtre romain de Lillebonne.* — Le 26 septembre dernier, le secrétaire de la Commission a eu l'extrême satisfaction d'examiner en détail les résultats de l'excellente besogne qui vient enfin d'être exécutée au profit de cet exceptionnel monument.

Grâce au crédit de 7,000 fr. voté de compte à demi par l'État et le Département, une campagne de plus de deux mois y a été faite, sous la direction de notre confrère M. Sauvageot, par une escouade de dix ouvriers en moyenne qu'a fournis M. Riquier, de Rouen. Une délégation ministérielle avait confié la surveillance

immédiate des travaux à M. Vallée, l'agent-voyer cantonal, dont la Commission a plus d'une fois admiré les beaux plans.

Le principal objet de l'entreprise a d'abord été de faire disparaître, avec les précautions nécessaires, de toute la surface du théâtre, les arbustes, lierres et autres plantes grimpantes qui permettaient à peine de reconnaître la configuration exacte des diverses parties de la *cavea*, des loges, etc. On a dû aussi déblayer le pied des murs des éboulements de terre qui s'y étaient insensiblement amoncelés.

Quant aux travaux de consolidation, on s'y est strictement borné, vu l'exiguité du subside, aux restaurations les plus indispensables. Il a exceptionnellement fallu élever jusqu'à 1 mètr. 50 la réfection de la première précinction du côté occidental. Du reste, le plan ci-joint, exécuté par M. Vallée, place sous nos yeux les parties de mur restaurées.

Jamais peut-être depuis plus d'un demi-siècle le théâtre n'avait été l'objet de soins aussi intelligents. Actuellement (sauf le jardinet, de tout temps toléré en faveur du gardien, mais qui sera supprimé), le dégagement est parfait. Et ce n'est pas seulement le pittoresque qui en profite aussi bien que l'aspect général. Certains détails techniques, encore inaperçus peut-être, se révèlent d'eux-mêmes, tels que ces grandes murailles, juxtaposées sans aucunes amorces ni liaison, comme aussi ces naissances de voûte qu'on croirait appartenir à l'ogive.

M. Vallée conclut, non moins que le maître de l'œuvre, que la subvention devra être renouvelée afin de poursuivre une tâche qui n'a été qu'admirablement ébauchée. L'un des premiers résultats à obtenir est le

déplacement de l'entrée afin d'enlever à bref délai la descente en pente douce qui défigure entièrement la scène et le sol avoisinants.

M. Gouellain, qui a vu le théâtre à la fin de septembre, approuve toutes les explications qu'on vient d'entendre. Il insistera pour que les travaux de déblai et de prudente restauration soient repris ; un crédit spécial serait à cet effet nécessaire, et le Conseil d'arrondissement du Havre a demandé 15,000 fr.

Le puits et quelques tronçons de murs qui occupent le nord-est de la *cavea*, si anciens qu'on puisse les supposer, n'appartiennent point au plan primitif du théâtre et sembleraient devoir être supprimés. Mais la Commission s'en rapporte, pour ces points de détail, à la sagesse de ceux qui ont si bien mérité de l'archéologie locale, et auxquels elle ne marchandé pas ses meilleures félicitations.

*Monnaie romaine.* — Par les mains du secrétaire notre collègue, M. Vallée soumet à l'examen de la Commission un petit bronze romain de 15 millim. de diamètre, recueilli par lui dans le théâtre. M. Drouet l'attribuerait volontiers à Claude le Gothique, et tel était aussi le sentiment du P. Delattre, qui a examiné cette monnaie.

*Dieppe. — Portail de Saint-Jacques.* — M. Milet ne peut s'empêcher de mettre en regard de ces bonnes nouvelles l'état toujours inquiétant de l'entrée de ce beau monument. L'affaire n'a pas fait un pas depuis que la Commission en a été saisie. Un membre se demande si les différentes stations du dossier pour l'accomplissement des formalités indispensables ne sont pas l'unique cause du retard. En tout cas, conclut

M. Millet, il est toujours fâcheux que la ville, qui est bien disposée et toute prête à travailler, n'ait point la liberté de le faire.

*Eglise d'Aumale.* — Le complément de restauration de cet édifice classé, dont la cause a été si chaudement plaidée devant la Commission par notre collègue M. Lefort, a été commencé avec tout le soin désirable. Malheureusement, comme il arrive même dans les œuvres les mieux étudiées, les 4,000 fr. obtenus n'ont pas suffi pour l'achever. Il manque environ 1,500 fr. pour refaire un tronçon de cette galerie à jour, plus deux gargouilles, dont les informes débris menacent d'autant plus la sécurité publique qu'ils surplombent les abords d'une porte latérale.

M. le doyen d'Aumale recommande ce fâcheux mécompte à toute la bienveillance de la Commission. Car il lui reste à pourvoir l'édifice d'un dallage convenable et de divers objets mobiliers : les travaux qui s'y sont succédé presque sans interruption depuis plusieurs années ont coûté 125,000 fr.

*Incheville. — Chapelle Saint-Martin.* — D. Duplessis donne à entendre que cette chapelle, aussitôt construite, appartient aux moines du Bec.

Une découverte, signalée à l'abbé Tougard par M. le curé de Longroy, semble bien prouver néanmoins qu'elle fut d'abord à l'usage des Templiers, dont une maison exista au Tréport. En effet, le comte de Paris, ayant naguère acheté cette chapelle, entreprit de la restaurer ; et, en relevant un des contreforts, on trouva le squelette d'un homme enterré debout, ce qui était l'usage dans leur ordre, comme la remarqué M<sup>me</sup> Octave Feuillet dans un récit de voyage.

La restauration, menée avec une incurie qui devient assez commune, est malheureusement restée inachevée. Les silex du chevet, appareillés en arête de poisson, témoignent de leur antiquité reculée.

*Longroy.* — *Vases acoustiques.* — La restauration des murs du chœur de l'église a mis au jour dans ce village, en 1886, plusieurs vases acoustiques, broyés en très grande partie par l'affaissement du blocage. Mais deux de ces vases, intacts, ont été déposés au Trésor de la cathédrale de Rouen.

*Médailles.* — M. Garreta fait passer sous les yeux les deux pièces, dont il donne en même temps cette description sommaire :

« I. Médaille en plâtre peint (diamètre 117 mill.) ; signé : *Chatonet fecit, 1701*, variante du sceau de la Réformation de l'Ordre de Saint-Michel, qui figure à la page 17 de l'*Histoire du règne de Louis-le-Grand par les médailles*, par le P. Menestrier.

» Dans cet ouvrage, la légende est en latin, le saint Michel terrassant le diable, de moitié plus petit, est placé sur une croix à huit pointes et entouré d'un collier de l'Ordre sans médaille. Le champ environnant présente un semis de fleurs de lis.

» On lit sur la planche cette remarque : « L'an 1664, » le Roy réforma l'Ordre de Saint-Michel, lequel avait » été avili sous quelques règnes précédents pour avoir » été donné à quelques personnes sans aucun mérite. »

» II. Médaille en porcelaine (diamètre 73 mill.). Prix d'encouragement décerné aux actionnaires de la manufacture de Caen ; 1803. — Renseignement pris sur un exemplaire avec la légende ci-dessus en lettres

d'or, qui est exposé au Musée de la Ville de Paris (hôtel Carnavalet). »

*Moules.* — M. Gouellain regrette de n'avoir pas jadis fait entrer dans ses collections ces sortes d'objets, qui n'ont par eux-mêmes qu'un médiocre intérêt, mais ne sauraient être négligés quand on étudie les procédés de fabrication et la multiplication plus ou moins facile des figurines ainsi obtenues. Notre collègue provoque en conséquence des éclaircissements sur deux moules à emblèmes religieux qu'il fait circuler. Le premier est en métal et mesure 130 mill.  $\times$  73. Le second, également rectangulaire (118  $\times$  86), en corne ramollie, paraît reproduire la *Descente de Croix* de Van Dyck. Il n'a dû être exécuté qu'à l'aide d'un dessin sur métal finement gravé, et il permettait des reproductions en plâtre. Cette dernière sorte de moules n'était pas rare ; du moins M. le Président en possède-t-il au moins cinq échantillons.

M. de Beaurepaire résume ainsi qu'il suit bon nombre de pièces d'archives sur l'église de Néville.

#### NOTICE SUR L'ÉGLISE DE NÉVILLE

Néville, commune de l'arrondissement d'Yvetot, canton de Saint-Valery, possédait autrefois un château fort, qu'habitèrent successivement deux familles puissantes du pays, les de Néville et les de Bréauté.

Son église, dédiée à saint Martin, contenait, outre l'autel principal, quatre autels dédiés à la sainte Vierge et sainte Anne, à saint Sulpice, à saint Laurent, à saint Nicolas, sous le vocable de qui existait une confrérie, dont les statuts avaient été approuvés, le 14 juillet 1545, par l'archevêque Georges d'Amboise.



On remarque dans ces statuts les dispositions suivantes :

« A la dite Charité ou communauté seront associez seulement 16 hommes laïques, en ce non compris le cloqueteur, lesquels auront chacun ung chapperon de couleur de blanc, sur chacun desquels aura ung ymage de saint Nicollas, et seront tenus les porter sur les espaulles aux services et funérailles de chacun des frères décédés. Sera tenu le serviteur qui aura la charge de la clochette faire les sermons des services, portant lad. clochette en la main et vestu d'une tunique de couleur blanche, en laquelle aura ung ymage de saint Nicollas, et signifier le trespas du frère décédé et le jour et heure que sera fait son service, et en quelle paroysse, c'est assavoir : aux paroysse de Saint-Vallery, Saint-Silvin, Palluel, Victefleu, Cany, Sasseville, Flamenville, Drosay, Sainte-Colombe, les Mesnilz, Angiens, Gueuteville, Manneville et aux aultres parroyses circonvoisines, pourveu qu'elles ne soyent distantes de la dicte paroisse de Néville que d'une heure. — *Item*, le jour saint Nicollas en may, sera faicte procession devant la ville ou aultre lieu député, en portant le Saint-Sacrement de l'autel par les frères d'icelle Charité, tant presbtres que laïques, les dicts presbtres portans surplis et chappes et les laïques leur luminaire ardent avec leurs chapperons, et sera fait faire pour eulx ung ou plusieurs reposeurs honnestement parés. — *Item*, quand il adviendra décès de l'un des dits frères ou officiers laïques, nul aultre ne pourra avoir son lieu, pourvu que ledit frère laïque ou officier ait fils qui veuille succéder et estre mys au lieu de son père, lequel fils sera tenu payer 20 sols tournois pour estre subrogué au lieu de son dit père. . . Si le dit frère laïque ou officier décédé n'avoit fils qui vouldist estre au lieu de son père, le maistre, avec 10 ou 12 des plus anciens presbtres rendus d'icelle communauté en pourront recepvoir ung aultre en son lieu, qui sera tenu payer pour son entrée 2 escus sols. — *Item*, à l'honneur de Dieu et de saint Nicolas, 5 escoliers tendant à



l'église ou plus, au vouloir des dits frères d'esglise, seront receuptz à la dicte Charité, en payant chacun comme ung presbtre. (1). »

La confrérie comprenait un grand nombre de membres, ecclésiastiques pour la majeure partie, du moins en 1549, puisque, au diner qui les rassembla cette année-là, le jour de la fête du patron, il y eut 44 hommes d'église, 4 enfants et 16 laïques (2).

On peut supposer que l'église de Néville eut à souffrir des guerres civiles et religieuses de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Toujours est-il qu'on songea, en 1621, à reconstruire la tour placée, suivant un usage à peu près général, à l'entrée du chœur. En 1622, on employait à ce travail 240 pieds de pierre de taille tirés des carrières d'Angiens et d'un lieu dit le Rocquay; on attachait un marmouset de plomb à chacune des 4 *carres* de l'édifice, et on le couvrait en tuile. Il avait fallu, en même temps, refaire ou consolider les voussures et le cintre des arches, c'est-à-dire vraisemblablement les arcades et la voûte qui se trouvaient sous la tour. On eut alors le projet d'ornez cette partie de l'église au moyen d'un cul-de-lampe dans le genre de celui de l'église de Bacqueville. C'est du moins ce que je crois pouvoir conclure de ce passage du compte de 1622 : « Nous avons été à Basqueville, Pierre Guerould (c'est le

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 8424.

(2) Mgr d'Aubigné, à la suite de la visite qu'il fit de l'église de Néville, le 29 mai 1714, rendit une ordonnance pour la réforme de cette confrérie : « Sur ce que nous aurions été informez de plusieurs abus qui se seroient glissez dans l'exercice de la confrairie de saint Nicolas... entre autres certains repas faits avec excès et débauches aux dépends des confrères les plus pauvres de la d. confrérie, nous avons interdit tout exercice de la d. confrérie jusqu'à ce que, ayant esté informez du changement de conduite des d. confrères en ce point, nous en ayons autrement ordonné. » 7 septembre 1714. (Arch. de la S.-Inf. G. 738.)

nom du maçon ou de l'architecte de Néville) et moi (c'est le Trésorier qui parle), par le commandement de Mgr de Bréauté, pour voir le cul-de-lampe; payé pour notre dîner, 12 s.; pour avoir loué une mulle pour porter ledit Gucrould, 10 s. » Il est à croire que ce projet ne put être, pour lors, exécuté. Mais plus tard, on y revint. On lit, en effet, dans le compte de 1647 : « A Adrien Moy, charpentier, suivant le marché fait avec luy, présence de M<sup>me</sup> de Bréauté, Curé, Trésoriers et Paroissiens, pour avoir fait la charpenterie du cul-de-lampe, 90 livres; pour le vin, 30 sous. »

Vers le même temps, on s'occupa de la décoration du chœur, et, en premier lieu, du maître-autel, pour lequel on voulut une contretable dans le goût qui régnait alors. On s'adressa pour cela à un sculpteur de Rouen, Louis Baudart, qui paraît avoir joui d'une grande réputation (1). Il est certain que les Fabriques se le disputaient et qu'il avait de la peine à les satisfaire toutes, en temps voulu. Ainsi voyons-nous dans le compte de 1638-1640, que la Fabrique de Néville envoya un de ses membres à Ménéval pour constater en quel état était la contretable promise, pour laquelle il avait déjà été payé à l'artiste 312 l. 14 sous sur son marché. Pour le même motif, on va le trouver à Argueil, puis à Orbec en 1647. Il paraît, par une quittance du 17 décembre 1648, qu'à cette date la contretable était enfin achevée, et qu'elle était revenue à 1,820 l. Un peintre de Rouen, du nom de Voisin, peignit, dans le même temps, la voûte du chœur (2); et un autre peintre de la même ville, Jouvenet, peut-être le père du

(1) En 1659, il faisait une contretable avec tabernacle pour l'église de Pommeréval.

(2) Le bas du tableau fut peint par Voisin en 1649. Le même, en 1652 et 1653, peignit et dora les deux lambris des deux côtés du maître-autel. Cette contretable était protégée par des rideaux suspendus à une barre de fer, qui fut payée 10 livres en 1647.

célèbre Jouvenet, exécutait, moyennant 63 livres, le grand tableau de cette contretable (1).

En 1653-1654, un nouveau marché fut conclu en présence de M. de Bréauté, avec Baudart et Voisin, pour refaire en bois et peindre le crucifix au-devant du chœur et les contretables des autels de sainte Barbe et de saint Sulpice, contretables qui furent exécutées dans l'atelier de Baudart, à Rouen, où on alla les chercher en 1654. On les orna de quatre petites figures de terre, œuvre du même sculpteur; mais les deux tableaux (de saint Sulpice et de sainte Barbe) furent commandés à un peintre de Dieppe. Plus tard, un nommé Des Ruelles fit le tableau de saint Nicolas pour la chapelle de la confrérie de ce nom.

M. l'abbé Cochet signale à Néville un baptistère de 1614. Je vois cependant dans le compte de 1670 qu'on fit faire cette année-là des fonts baptismaux, qui coûtèrent 6 livres. Quant à « la chaire où l'on fait le prosne » (il semble qu'antérieurement il n'y en avait pas), elle avait été commandée, en 1654, au menuisier Adrien Le Clerc, et avait coûté 18 l.

Ce qui me paraît à remarquer dans cette église de village, c'est qu'elle eut de bonne heure, ce qui manqua encore longtemps à bien des églises de ville, des orgues et une horloge.

Les articles des comptes concernant les orgues méritent d'être reproduits (2) :

(1) Le 14 août 1667, la fabrique de Saint-Victor-en-Campagne faisait marché avec lui pour une contretable, moyennant 500 liv. de prix principal et 2 pistoles de vin.

(2) Une visite faite inopinément par l'abbé Tougard, le 3 septembre 1896, a constaté que les armoiries des six écussons sculptées sur le buffet de cet orgue ont été entièrement effacées à la Révolution.

Elle a en outre relevé sur le bas-côté méridional cette inscription qu'un enfant du pays prenait pour de l'allemand, et qui,

« Payé à Monsieur Lessellier, facteur d'orgues, suivant son marché et acquit représenté, 1,700 livres; pour le vin du marché, 18 livres; payé pour un jeu de voix humaine et ung clavier de pédalle, le tout d'augmentation, 80 livres. A Monsieur Joliet, maître des enfans de cœur de Chartres et organiste envoyé de la part de Monsieur Titehouse, pour reccler les dits orgues, par le commandement de Madame, pour son salaire, la somme de 18 livres. Payé, pour la dépense de quatre hommes et de deux chariots qui ont esté à Rouen quérir le buffet de la dicte orgue, 23 livres 3 sous 6 deniers. Payé au menuisier, qui est venu de Rouen monter et dresser ledit buffet, et pour la dépense de lui et de son fils et de ceulx qui ont aidé à monter le dict buffect, la somme de 477 l. 1 s. Payé pour des membreures et des solliveaux de chesne, achaptez à Rouen, et pour la despence du chariot qui les a esté querir, 12 l. A Pierre Ridel, pour avoir apporté la trompette d'arain de la dite orgue, 30 s. Payé pour deux hommes et une charette qui ont esté quérir le dernier voyage de la dite orgue, la somme de 7 l. 15 s. Payé à

par son orthographe et ses liaisons de lettres, est vraiment pour tous les villageois du haut allemand.

*Mestre Jehan Rabasse, advocat  
lieutenant g<sup>nal</sup> au bailliage de canis caniel (?)  
a donné à l'église de néville deux acres et  
demie vergée de terre, à la charge de faire  
prier Dieu pour lui. et dire ung obit au  
jour qui deceda, le 22<sup>me</sup> de may 1583,  
avec troys grans messes et sept petites.  
Et en faulte de y fournir (?), les héritiers dud.  
Rabasse pourroit reprendre la dite terre.  
Et a esté ainsi acorde par les tresori.  
et parocssijs par contrat passé  
par devant Me Guijme le... et so/ adioit  
le 16<sup>me</sup> jor de may 1583. Priés Dieu pour lui.*

Pierre Mignot, à Laurens et Pierre Le Febvre, menuisiers, pour avoir fait le plancher et les pilliez, et galleries de la dite orgue, leur marché représenté, la somme de 90 l.

» Pour l'augmentation de ce qu'ils ont fait oultre et par dessus leur marché, et par l'ordre des paroissiens, la somme de 20 l. Pour le vin du marché, 60 sous. Baillé au vallet dudit Mignot, 10 sous 8 d. Payé à Mathieu Michel, de Saint-Valery, pour 18 planches et 6 membreures de chesne de Caen, son acquit représenté, la somme de 9 l. 10 s. (1600). »

1644, « à M. de Villers, facteur d'orgues, 150 l.; en plus, pour la dépense de lui et de son homme de pied pendant cinq semaines, 20 livres. »

1646-1647, « à M. de Villers, facteur d'orgues, 200 l. »

On n'eut point d'abord d'organiste attitré. En 1625, c'est l'organiste de Saint-Valery qui joue à la messe de la procession des Prêtres. Mais dès 1626, on peut citer des organistes spécialement affectés à l'orgue de la paroisse : Jean Machy, à 80 l. de gages par an; ensuite François Bouteillier, qui décéda le dernier jour de janvier 1629; puis Robert Planage et Toussaint, de Rouen, de 1649 à 1681.

L'horloge de Néville fut faite, en 1629, par Martin De la Londe, dont nous avons signalé les malheureux travaux pour Saint-Laurent de Rouen. Elle coûta 182 livres. On paya de plus, à Martin Damiens, sculpteur, 73 livres 10 s., sans doute pour le cadran. Cette horloge, réparée en 1646-1647, par Jean De Launay, fut l'objet d'une restauration plus coûteuse, de 1654 à 1656. On eut cette fois recours à Antoine de Boissac, l'auteur de l'horloge de l'abbaye de Fécamp.

Le clocher fut incendié par la foudre le 18 mai 1663, et rétabli, d'après M. l'abbé Cochet, en 1677. Les comptes nous apprennent que ce ne fut que plus tard, en 1681, qu'on s'occupa de refaire les arcades de la grande nef.

On considérait comme une des bienfaitrices de l'église M<sup>me</sup> de Milleville, laquelle, stipulée par M. J.-B. de Joues, écuyer, sieur du lieu, avait donné, le 5 mars 1628, à la Fabrique, une rente de 150 l., à charge de fournir, tous les ans, le jour du jeudi absolu (on désignait encore ainsi le jeudi saint), à treize pauvres, à chacun 5 s., et aux gens d'église, pour chanter le *Vexilla* en musique avec orgue, 100 s. à partager entre eux.

Les comptes de la Fabrique montrent aussi avec quel soin les de Bréauté, seigneurs de Néville, s'occupaient de l'administration et de la décoration de l'église de la paroisse dont ils avaient le patronage.

La tombe de M<sup>me</sup> de Milleville, et celle de Pierre de Bréauté, tué à Bois-le-Duc, dans un combat célèbre (1), occupaient une place d'honneur dans l'église; elles étaient ornées de figures, que la Fabrique prit soin de faire nettoyer de 1653-1654.

Elles durent être déplacées, vers 1662, à la suite de l'ordonnance de M. de Fieux, aumônier du Roi, archidiacre du Petit-Caux :

« Sur la remonstrance qui nous a été faite par le sieur curé et parroissiens de l'incommodité d'une représentation en forme de tombeau, sur quoy oy les dites plaintes, veu aussy l'incommodité que ledit tombeau apporte au chœur et à la chapelle, veu aussy les contracts de fondation passés à Fescamp des 4 août 1630, 15 décembre audit an 1630 et autres, par lesquels il n'appert aucun droiet ny permission d'estre placée audit lieu, avons ordonné qu'elle seroit transférée au costé de chœur dans la chapelle de la Vierge, lieu moins incommode »

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. TOUGARD.

(1) L'inhumation de ce seigneur avait eu lieu à Néville le 8 mars 1600. M. Cochet, *Répertoire Archéologique de la Seine-Inférieure*.

## SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1895

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, Beauconsin, Bouquet, Dr Coutan, Drouet, Garreta, Gosselin, Lormier, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

M. Gouellain, souffrant, s'est excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après changement d'un mot.

*Correspondance imprimée.* — Tel en est le dossier : *Mémoires de la Soc. de Châlon-sur-Saône*, vol. VIII, fasc. 1, 1895 ; — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1892-1893 (début du titre en allemand), 1895 ; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, vol. LXIV, 1895 ; — *Recueil de la Soc. havraise d'Etudes diverses*, 1895, fasc. 1, 2 et 4 ; plus le *Centenaire d'Ancelet*, — *Bulletin de la Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1894, livr. 2 ; — *Idem, Société Dunoise*, n° 106 ; — *Sixième Concours quinquennal de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, séance du 7 mai 1895.

Une circulaire du Ministère de l'Instruction publique rappelle que le mardi 7 avril prochain ouvrira à Paris la vingtième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

*Bulletin.* — En s'excusant de cette distribution un peu tardive, M. le Président offre aux membres pré-

sents le fascicule des procès-verbaux de la Commission pour 1894 (vol. X, 1<sup>re</sup> livraison).

M. Garreta obtient la parole pour les deux communications que voici :

*Eglise de Longueil.* — Ayant eu l'occasion, il y a déjà quelques années, de visiter l'église de Longueil, dans l'arrondissement de Dieppe, j'avais relevé les armoiries assez nombreuses disséminées dans les différentes parties de l'édifice.

A l'extérieur, au-dessus de la porte principale et encastree dans la muraille, se voit une pierre sculptée, portant la date de 1766, ornée d'un écusson ovale, chargé de trois jumelles et sommé d'une couronne de *marquis*.

Possédant dans ma collection un sceau en cuivre de la « Châtellenie de Longueil » aux mêmes armes, avec l'adjonction, comme supports, de deux griffons, la tête contournée et une couronne *ducale*, comme variante, il m'est aisé de décrire ces armoiries : « D'or à trois jumelles de sable en fasce, » qui sont celles des Gouffier.

En effet, Charles-Antoine Gouffier, marquis d'Heilly et de Ribémont, était qualifié de seigneur châtelain de Longueil, Saint-Aubin-sur-Mer, Flainville, Quiberville et autres lieux (ci-joint l'empreinte sur cire de son sceau).

Aux fonts baptismaux, on remarque sculpté dans la pierre un écu portant trois marteaux surmontés d'un lambel en chef.

Ce sont les armes d'une branche collatérale des Martel de Bacqueville, celle des Martel de Longueil, qui ont possédé la seigneurie du même nom, de 1274 à 1480, laquelle seigneurie était distincte de la châtellenie du même lieu.

Ces seigneurs portaient pour armes :

« Trois marteaux de gueules posés 2 et 1 en champ d'or, au lambel d'azur en chef comme brisure. »

Jehan Martel, fils puiné de Geoffroy III Martel de



Bacqueville, auteur de cette branche, avait épousé une fille de Jourdain de Longueil.

Plus loin, au-dessus de l'arcade des deux piliers du clocher, ont été récemment tracés à l'ocre rouge trois écussons chargés de *roses tigées et fouillées*, accompagnés d'ornements extérieurs tels que : casque, bannières, croix épiscopale et chapeau de cardinal, mortier et manteau d'hermines, destinés évidemment à rappeler le souvenir des charges honorifiques dont avaient été revêtus, dans l'épée, l'Eglise et la robe, plusieurs membres distingués de la maison des sires de Longueil.

Cette maison portait en réalité pour armes :

« D'azur à trois roses d'argent 2 et 1, au chef d'or chargé de trois roses de gueules, rangées en fasce. »

Ces roses héraldiques doivent être représentées épanouies avec un bouton au centre, quatre feuilles et cinq plus éloignées avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures et sans tige.

Au pilier de gauche, à l'entrée du chœur, et sculpté dans la pierre, autre écusson, celui des Miffant, seigneurs de Longueil au xvi<sup>e</sup> siècle, qui portaient :

« D'azur à trois bustes de femmes d'argent, posés de front 2 et 1. »

De cette famille était Guieffroy Miffant, écuyer, qualifié seigneur de Longueil, conseiller en la ville de Dieppe, marié à Jeanne de Blancbaston. Le partage des biens de sa succession, par acte passé devant Robert Le Bouc, bailli de Dieppe, le 10 octobre 1526, fait mention de ses enfants :

1<sup>o</sup> Noble homme Geoffroy Miffant, écuyer, seigneur de Longueil, son fils aîné, élu pour le roi en l'élection d'Arques.

2<sup>o</sup> Jean Miffant, écuyer, son fils puîné, conseiller de ville à Dieppe, marié en 1526 à D<sup>lle</sup> Catherine Eudes, d'où descendent les Miffant, seigneurs d'Ancourt, du Fonteny, des Hameaux, de La Motte, etc.

Au même pilier, autre blason sculpté, celui des Le Roux, seigneurs d'Ouille-la-Rivière, qui portent :

« De sable à la fasce d'argent chargée de trois croisettes du premier, et accompagnée de trois molettes d'or posées 2 et 1. »

Au pilier de droite de la tour du clocher, qui porte la date de 1531, a été peinte sur la muraille auprès de la chaire, une grande armoirie, postérieure de deux siècles environ, dont voici la description héraldique : « D'azur à l'ancre d'argent, senestrée en chef d'une étoile de même étincelante ou rayonnée d'or. » L'écu est accolé du collier de saint Michel et du ruban rouge auquel pend la croix de saint Louis. Il a pour supports deux lévriers d'argent, la tête contournée et colletés de gueules, et est sommé d'une couronne de comte.

Ce sont les armes de messire Samuel-Jacques Bernard, *comte de Coubert*, en Brie, né le 19 mai 1686, *seigneur châtelain haut justicier de Longueil*, et en cette dernière qualité *seigneur et patron de la paroisse de Saint-Pierre-de-Longueil*, conseiller d'Etat, l'un des doyens des Maîtres des Requêtes et ordinaires de l'Hôtel du Roi, surintendant de la Maison de la Reine, Grand Prévôt et Maître des Cérémonies de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il était fils du célèbre financier Samuel Bernard.

Dans le chœur, les verrières présentent aussi quelques blasons. A la fenêtre de l'abside, un écu « d'azur à trois fleurs de lis d'or, au lambel d'argent de trois pendants en chef et à la bande ou filet du même, brochant sur le tout » Au sommet de la même fenêtre, autre écu penché, surmonté d'un casque de profil, orné de ses volets et d'un cimier à col et tête de bouc et accompagné de 2 aigles affrontés au vol abaissé comme supports. Il porte un écartelé (aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> pareils à celui qui vient d'être décrit); au 2<sup>e</sup>, d'or à l'aigle au vol abaissé de gueules; au 3<sup>e</sup>, d'argent à fasces d'azur; qui est d'Orléans-Longueville et 2 alliances.

A la vitre de gauche, représentant saint Hubert et la Mère de Douleurs: sous le premier, j'ai relevé un blason : « fascé d'hermines et de gueules de six pièces » qui est .....; sous la seconde, le même parti « d'or à un marteau et un demi-marteau de gueules qui est N..... Martel de Longueil, femme du précédent.

A la vitre de droite, représentant saint Martin et .....; sous le premier « d'azur à trois pommes de pin versées d'or 2 et 1, » qui est .....; sous la seconde, le même, parti de « fascé d'hermines et de gueules de six pièces, » armes de sa femme.

Nous possédons de la sorte, dans cette rapide nomenclature, la série, pour ainsi dire, non interrompue des différents seigneurs qui ont occupé tant la châtellenie que la seigneurie de Longueil.

M. le Président remarque que les Longueil, d'abord simples marchands de Dieppe, se sont élevés peu à peu aux plus grandes charges de l'Etat et de l'Eglise. Il en fut à peu près de même des Miffant, qu'on trouve à l'origine dans de modestes emplois de judicature à Arques. L'un d'eux a publié, en impression gothique, une traduction *des Offices* de Cicéron, qui doit être rare.

M. Pelay demande si les Longueil du Parlement de Paris doivent être réputés Normands. Ils le sont assurément par leur famille. Mais quant au lieu de naissance, c'est un point qui, selon M. de Beaurepaire, ne pouvait alors être déterminé avec une parfaite certitude. Les seuls registres en usage à cette époque étaient ceux de catholicité, et ne relatent conséquemment que la date et le lieu du baptême sans parler de ceux de la naissance.

Le savant Bréquigny, remarque le secrétaire, en

offre un curieux exemple. Parmi toutes les divergences sur le lieu de sa naissance, ce qu'on a de plus authentique est son acte de baptême à Montivilliers, le 27 février 1715.

*Plaque armoriée.* — M. Garreta ajoute quelques mots sur une plaque de cheminée, provenant de l'hôtel de la rue Beauvoisine, où se trouve l'École professionnelle et ménagère; elle lui a paru digne d'être signalée à cause des armoiries qu'elle porte : « un chevron, accompagné de 3 coquilles, posées 2 et 1. Couronne de comte et palmes autour de l'écusson. » Ce sont celles des Costé de Saint-Suplix et de Triquerville.

*Images de Confréries de la ville de Rouen.* — M. Pelay présente à la compagnie ce qu'il a pu réunir de ces intéressantes épaves de la vie religieuse de nos pères, tirées le plus ordinairement chaque année et à si grand nombre (parfois jusqu'à quatre mille exemplaires) et devenues si rares. L'une d'elles est sur parchemin et coloriée.

M. de Beaurepaire en connaît une vingtaine d'autres dans les Archives, la plupart en assez mauvais état, parce qu'elles servaient communément de chemises à des dossiers de compte. Il en remercie notre confrère de sa communication, et le verra avec reconnaissance produire dans les séances suivantes les images de l'arrondissement de Rouen, puis du reste du département. Il ne peut enfin qu'encourager M. Pelay à donner suite au projet qu'il a formé d'en donner une réimpression.

*Chaire de l'hospice du Havre.* — L'abbé Tougard offre à l'album de la Commission une grande photo-

graphie de cette œuvre remarquable du règne de Louis XV. Le cliché en a été exécuté, malheureusement dans des conditions peu favorables de lumière, par M. H. Murat, négociant du Havre.

*Inscription des Chartreux.* — Par les mains du même membre, M. Poussier enrichit également nos collections d'une reproduction, de grandeur naturelle, de l'inscription commémorative de la pose de la première pierre des Chartreux, dont le texte avait été recueilli par M. Baudry (*Bulletin IX*, 155).

Des remerciements sont votés à MM. Murat et Poussier.

*Carte de Racoleur.* — Les artifices de la réclame ne sont pas nés d'hier. Entre autres preuves, si elles ne surabondaient point, pourrait être citée une figure coloriée que présente M. Lormier. C'est le roi de cœur d'un jeu de carte (85<sup>m</sup> × 55), au dos duquel on lit :

### RÉGIMENT DE LIMOSIN

Quartier d'assemblée à Maubeuge.

*Brillante jeunesse, vous qui brûlez de quitter vos Ecoles || pour épouser celle de Bellone, venez dans LIMOSIN || où la gloire est aussi ancienne que l'origine ; c'est dans ce || noble régiment que l'on apprend à connoître la véritable || gloire : adressez-vous à M. PARET, sergent audit Régi || ment, il vous enrôlera en qualité d'apprentifs Maréchaux || de France, pour cueillir les lauriers sous les Etendarts du || Dieu Mars, où vous trouverez toutes sortes de satisfactions. || Les jeunes gens de famille y sont distingués par un galon || d'or sur la manche. Il attend ceux qui lui feront l'honneur || de l'aller voir. Ceux qui lui procureront de beaux Hommes || seront généreusement récompensés. On a besoin dans le || Régiment de six*

*Joueurs de Hautbois. Il est logé au croissant // rue Percière, proche le Neuf-Marché.*

M. Gosselin demande à rectifier et à compléter en ces termes quelques lignes du *Bulletin* qui vient d'être distribué :

« Dans sa séance du 27 novembre 1894, la Commission constate que la façade Henri III, de la maison rue aux Juifs, sera conservée et que sa reconstruction nous était confiée.

« Cela était vrai à cette époque. Mais depuis, après un arrangement avec la Ville, ladite façade a été cédée à un entrepreneur avec obligation de la reconstruire rue Louis-Brune, en face la maison du four banal; ce qui est aujourd'hui un fait accompli. »

*Vitraux de Monville. — Demande de classement.*

— M. Paul Baudry lit la note suivante, en offrant des photographies des fenêtres de l'église.

M. l'abbé Chatelet, curé de Monville, m'a demandé d'obtenir le classement de quatre verrières de son église du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Il y en a trois autres dont il n'est pas question pour cela, qui, au côté de l'épître et en face, sont de 1867.

Ne les connaissant pas, j'en ai fait faire des photographies que j'offre à la Commission.

Voici, en outre, quelques détails que je peux ajouter d'après les indications de M. l'abbé Chatelet qui les dit remarquables moins par leur valeur artistique que par leur ancienneté.

La première verrière, au fond de l'abside, représente le Crucifiement, le Christ, la sainte Vierge et saint Jean. M. le Curé demande si les lointains du tableau n'auraient pas quelque similitude avec l'abbaye de la Sainte-Trinité

du mont Saint-Catherine, à laquelle appartenait l'église. Au bas du tableau un personnage à genoux revêtu d'un surplis; plus loin un ange tenant une inscription; 1529, restauré en 1866.

Au-dessus de l'autel la verrière n° 2, côté de l'Évangile, est plus détériorée : deux scènes : au-dessus l'Annonciation, au-dessous la Nativité de Notre-Seigneur. Ce vitrail a dû être maladroitement réparé.

Du même côté se suivant dans le chœur, la verrière n° 3 représente en deux scènes, avec les costumes de l'époque, le martyr et la décapitation de sainte Catherine.

Le n° 4 contient les images de saint Sébastien, de sainte Catherine et de saint Romain. Au-dessous un personnage est couvert d'un long manteau violet. Une inscription gothique d'une seule ligne divisée par les trois panneaux laisse voir : « an mil V (complément de la date non déchiffrée). Nicclas de Clere (et probablement sa femme) ont donné cette vitre. Priez pour eux.

Si ces renseignements sont insuffisants pour le classement, une Commission pourra les visiter.

Le photographe amateur, M. Collette, qui vous offre les reproductions ci-jointes, estime les vitraux dignes d'intérêt. Le temps les a gravement détériorés. Les ressources ne pouvant les préserver d'une ruine prochaine, M. le curé de Monville réclame pour eux, à la Commission départementale des antiquités, les honneurs et les avantages du classement.

M. Pelay, qui a pu souvent admirer ces vitraux, appuie les conclusions de notre collègue. Ces verrières, grâce aux restaurations plus ou moins habiles dont elles ont toutes été l'objet, sont aujourd'hui en bon état, et méritent le classement qui est en instance.

M. Gosselin est du même avis, et appelle l'attention sur le fenestrage, d'une remarquable exécution, qui rehausse encore la valeur des vitraux.

En conséquence, après délibération, la proposition de classement est mise aux voix. Elle est votée à l'unanimité. L'expédition de la délibération a été faite à M. le Préfet le 16 décembre.

*Changement du nom des rues.* — Ecartant toute idée de critique officielle et de remarque désobligeante pour qui que ce soit, M. P. Baudry voit avec peine débaptiser certaines rues dont le nom rappelle des souvenirs historiques ou des usages de nos pères. La rue *Chasse-Marée* rentrait éminemment dans cette catégorie. Si l'on tient absolument à innover dans cette nomenclature, ce qui ne semble guère à propos, que ne s'attaque-t-on à la *rue Longue*, à la *rue Etroite*, et autres aussi insignifiantes?

M. le Président regrette également la suppression du nom de la *rue Chasse-Marée*, alors que deux cents lieux dits peut être dans la Seine-Inférieure rappellent les itinéraires des mareyeurs. Il observe à ce propos que les fâcheuses entorses que subit trop souvent l'orthographe topographique viennent non du peuple, qui n'a pas de telles visées, mais de prétentions scientifiques. Pour prendre un exemple à nos portes, tout le monde prononçait jadis *Blôville*; mais parce que ce mot renfermait une *s*, des réformateurs soi-disant doctes se sont persuadés que cette lettre devait s'articuler, et ils ont dit et sont venus à faire écrire *Blosseville*.

M. Garreta résume toutes ces remarques, en concluant que tout le monde est d'accord et que les vues



de la Commission méritent d'être prises en très sérieuse considération.

*Saint-Amand de Goville.* — M. le Président, renvoyant aux Archives départementales, G. 1379, lit cette communication de notre confrère, M. Biochet :

« Du mardy après midy dix neuf<sup>e</sup> jour de janvier  
» vi<sup>e</sup> vingt sept, en et dans la chapelle de St-Amand  
» scize en la parr. de St Wandrille au hameau de  
» Goville, devant led. Colleaux, nott. et tabell.

» Fut p/nt M<sup>e</sup> Georges Le Clerc, ptre, escuier,  
» dem. en la parr. de Noyon le Sec, pres Estrepagny,  
» baill. de Gisors, stipullant pour Blaise de Mauuyel,  
» esc., sr de la Tourelle, dem. en lad. parr. Lequel  
» nous a requis faire la description de ce qui cest  
» trouve descripture entière sur certain tombeau  
» estant dans lad. chapelle St Amand; ce qu'auons  
» faict et trouvé qu'il y auoict escript sur le bord et a  
» lentour dud. tombeau :

*Gist noble homme pierres M. .... [en s]on viuant escuyer sei-  
gneur du Mesniluasse, lequel fonda ceste chappelle et trespassa  
a Rouen le .... jour de may lan mil CCCC quarante; priez Dieu  
pour lame de luy. Amen.*

» Faict en la p/nce de M<sup>e</sup> Guillaume Yuericq, ptre  
» chappellain de lesglise de lad. parr. de St Vuandrille,  
» et marin de lanney de lad. parr., tesm. »

(N. C. 2. 53 v<sup>o</sup>) 19 janvier 1627.

Cette mention de Goville, que la *Géographie de la Seine-Inférieure* qualifie à tort de « ancienne paroisse, » amène le secrétaire à rappeler qu'il s'y rattache un des plus anciens souvenirs de notre histoire religieuse, remis en vive lumière par Montalem-

bert. C'était à la chapelle Saint-Amand, en effet, que se réunissaient parfois saint Wandrille, saint Philibert et saint Ouen ; et on montrait encore au ix<sup>e</sup> siècle les bancs de pierre où s'étaient assis ces graves personnages durant leurs pieux entretiens (1).

Les traditions sont moins tenaces de nos jours ; si bien que M. le curé de Saint-Wandrille, auquel on signalait ce texte de la *Chronique de Fontenelle*, avoua que l'emplacement même de cette chapelle Saint-Amand était maintenant ignoré. Mais quelques recherches auxquelles il s'est livré, le lui ont fait découvrir.

Qui sait si une fouille ne ramènerait pas au jour les sièges de notre grand archevêque et des deux abbés, ses amis ?

M. de Beaurepaire donne ensuite connaissance des pièces qu'on va lire :

#### LA CHAPELLE SAINT-LOUIS A ROUEN

Extrait d'un manuscrit intitulé : « Recueil de la vie et des vertus de feu M<sup>me</sup> Elisabeth de Colbert, prieure du prieuré royal de Saint-Louis, écrite, par une religieuse de la mesme maison, à la prière des autres religieuses. »

Ce manuscrit, à la manière des panégyriques du même genre, n'entretient guère le lecteur que des vertus de la défunte. On n'y peut recueillir qu'un très petit nombre de faits historiques. Rien n'a été fait pour la curiosité. Voici ce que j'ai cru utile de relever pour compléter ma notice sur le prieuré de Saint-Louis :

(1) Le mot *patria*, que Montalembert a commenté, doit signifier « la patrie céleste, » le Paradis.

« Elle fut amenée par M<sup>me</sup> sa sœur en ceste ville et fit son entrée dans Saint-Louis le 28 décembre, jour de la feste des saints Innocents, de l'année 1675.

» M<sup>me</sup> Gobelin, première prieure des religieuses de Saint-Benoist, dans cette maison, estant devenue incapable de gouverner à raison de son aage et deses grandes infirmités, ressentit la première les effets des bontés de celle qui lui succédoit.

» Il faut en passant remarquer la surprise que M<sup>me</sup> de Colbert eut, se voyant dans une maison dont les murailles estoient prestes à tomber.

» Elle se voyoit bien une belle place pour bastir, mais nul argent pour commencer. Dieu ne permit pas que M. le Premier Président et M<sup>me</sup> la Première l'abandonnassent. Ils venoient souvent lui donner leurs bons conseils et non contents de luy ayder de cette façon, ils le firent encore de leur bourse avec tant de bonté et de gendrosité qu'elle commença, avec ces secours, la maison régulière.

» Sy tost que M<sup>me</sup> nostre prieure eut achevé de faire bastir les lieux réguliers, le saint zèle qu'elle avoit, ne peut luy donner de repos qu'elle n'eut fait faire le plan de son église, à quoi travailla M. le Premier Président avec sa bonté ordinaire; et ce fut les derniers conseils qu'il donna à Madame, la mort l'ayant ravy dans un temps où il nous estoit extrêmement nécessaire. Ce fut dans la perte de cet apuy et de tout le chagrin que feu nostre digne prieure eut de l'éloignement de M<sup>me</sup> la Première Présidente, sa sœur, que la force de son esprit se fit remarquer.

» Lorsque M<sup>me</sup> de Colbert revint de Saint-Saëns à Rouen, elle fut visitée et considérée de toutes les personnes de considération de la ville. Chacun s'empessa de luy faire offre de ses services dans l'espérance qu'elle pourroit leur en rendre auprès de M. le Premier Président et de M<sup>me</sup> la Première, sa sœur; trois ou quatre années se passèrent de cette façon. Mais lorsque M. Plot fut mort et que M<sup>me</sup> Plot ne demeura plus en cette ville, toutes ces pér-

sonnes qui avoient tant fait leur cour à M<sup>me</sup> nostre prieure et tant de protestations de services, à peine la connurent-ils... Cependant son église estant à bastir, il falloit quelqu'un de teste à conduire cet ouvrage. Il se présenta une personne lequell, à la vérité, en avoit l'esprit; mais, il fut, avec le temps, la source de bien des chagrins de nostre chère supérieure, puis qu'en faisant nos affaires, il feist encore mieux celles de sa famille qui estoit paouvre. L'on eut bien de la peine à s'en deffaire, comme d'une de ses filles qu'il fit mettre royale dans nostre maison contre la volonté de feu Madame et de nostre communauté... Elle estoit persécutée du père par les discours impertinens qu'il semoit d'elle et de la maison dans la ville, qui estoient crus non seulement de quelques esprits foibles, mais mesme des plus forts, et si je l'oze dire avec sensibilité, des plus spirituels et dévots. »

Pellot mourut le 3 août 1683. C'est donc dans les années qui suivirent cette date que fut construite la chapelle de Saint-Louis.

Je suppose que l'architecte auquel il est fait allusion dans cette notice, est Ch. Chamois, ingénieur du Roi, avec lequel M<sup>me</sup> Colbert avait traité pour la construction du monastère, le 29 avril 1678. Je n'oserais cependant l'affirmer.

#### HORLOGE DES CONSULS DE ROUEN

A propos d'une contestation pour arrérages de loyers entre les prier et consuls de Rouen et l'horloger David Thorelet, il s'engagea un procès intéressant pour nous, en ce qu'il nous renseigne sur une horloge vendue par cet horloger aux Consuls et dont nous avons reproduit le dessin, d'après un ancien imprimé. Je crois inutile de suivre le procès dans ses diverses phases.

Je m'en tiens au rapport des deux experts désignés par les Conseillers des Requêtes qui visitèrent cette horloge, en

présence de M. de Tourville-Dandasne, commissaire député.

L'un de ces experts était Pierre Deshais, maître serrurier, horloger en grand volume à Rouen, dont nous avons eu l'occasion de parler. A le bien prendre, son rapport n'était qu'à moitié favorable à Thorelet; il soutenait cependant que cette horloge, « toute vieille qu'elle était, était bonne, loyale, et marchande sans pièces rompues, et qu'il l'avait vue cheminer et bien aller. »

L'autre expert fut moins favorable. C'était Balthazar Martinot, « maître horloger à Paris et Rouen, par suffisance (1), et commis à la conduite du gros orloge de cette ville de Rouen. » Voici la partie la plus importante de son rapport, daté du 3 octobre 1661.

« J'ay trouvé, dans le milieu d'une guérite, un petit corps d'orloge de grandeur de 12 poulces en quaré de tous sens, l'estendue duquel contient 3 mouvements à rouage de fer viel et usés, le premier pour faire marcher l'esguille qui monstre les heures, le second pour faire sonner le marteau qui frappe sur le gros timbre, le troisième pour mener le tambour qui faict sonner les appeaux du carillon, lesquels trois mouvements font leurs effects, à la réserve du ballancier qui ne va pas le train des ballanciers ordinaires, à cause des cours de [la] lune et des mois que le mouvement maine, lesquels sont trop lourds et trop grands pour la proportion dud. mouvement.

» De plus, j'ay trouvé que les poids desd. 3 mouvements ne sont que de la hauteur de 6 pieds ou environ, lesquels, estant en racourcy, sont bas en neuf ou dix heures de temps, contre l'ordinaire construction qui doibt estre de 24 en 24 heures pour leur descente.

» En outre, j'ay trouvé une grande roue chargée d'un grand nombre de dents inutiles, menées par un petit

(1) Au-dessus de ces deux mots se lit en surcharge : « Par lettre de bulle à Rouen. »

pignon de fil de fer, conduit par un rochet de 7 dents, qui se tourne toutes les 24 heures à la main avec une fainte poullie où est une petite corde environ d'un pied de long, où pend un poids de plont aussi inutile, la dite grande roue, avec son grand nombre inutile, porte un arbre en son centre où est posé une esguille qui soutient une figure de Cupidon, en demy bosse, d'environ 1 pied de longueur, nuisible et pour cacher en passant par devant les figures des sept jours de la sepmaine qui se voient dans le grand cadran.

» Pour les représentations des années, Pasques, épactes, lettre dominicale, cycle solaire, nombre d'or ne sont qu'en peinture, et subjects d'estre changés tous les ans, qui est une absurdité de l'auteur ayant faict croire tant ausd. sieurs Consuls comme au public, que son orloge estoit perpétuelle, comme il paroist dans un imprimé qu'il a faict et affiché où il se callifie auteur, inventeur et fabricant de lad. orloge, laquelle il m'a déclarée estre vieille, comme je soutiens, de plus de cinquante ans, et impropre pour la faiblesse des deux quadrants construits de la grandeur qu'ils sont et des divers cours célestes qu'ils représentent par leurs faces, ausquels appartiendroit un corps d'orloge de trois ou quatre pieds de quarré, sans lesquels lesd. cadrans ne peuvent subsister ny servir comme il est nécessaire qu'un ouvrage public soit de durée, car il s'est veu plusieurs ouvrages de cette nature, lesquels ont été délaissés pour leurs proportions; de sorte que j'asseure que lad. orloge n'a pas été faicte ny inventée par David Thorelet, comme il a dict; qu'il doit estre deffendu de s'attribuer le tiltre qu'il se donne dans son imprimé, d'autant que le corps de lad. orloge, demeurant constant qu'il est vieil, est non de son ouvrage, qu'aussy les mouvements célestes ne sont point de son industrie, estant facile à prouver et vérifier comme plusieurs villes de France en ont faict, vendu et livré, tant portatives que suspendues et à mettre sur la table il y a plus de 20 ans,

lesquelles servent journellement, conduictes et menées par leurs seuls principes, qui est le mouvement de 12 heures de jour et 12 heures de nuict, qui font le cours du soleil de 24 heures, par qui tous les mouvements célestes font leurs cours, estant conduits les uns par les autres facilement, quand toutes les situations, grandeurs, divisions et démonstrations sont bien prises dans l'estendue du subject donné à l'auteur. En quoy ledit Thorelet a péché, comme en se disant premier maître orloger par chef-d'œuvre à Rouen, en ayant esté déboutté par deux arrestz du Parlement, ce qui sera vériffié et prouvé comme de tout ce que dessus par devant qui il appartiendra. Faict à Rouen, le 3<sup>e</sup> octobre 1661. »

Je ne connais pas la sentence des Requêtes. Mais je ne fais aucun doute qu'elle n'ait été défavorable à Thorelet, ni que les critiques de Martinot ne fussent justes, parce que je vois peu d'années après les Prieur et Consuls faire les frais d'une nouvelle horloge.

#### REQUÊTE DES MUSICIENS SYMPHONISTES DE ROUEN, 1731

La rareté des documents relatifs aux musiciens rend la pièce suivante digne de quelque attention.

« Le duc de Luxembourg, / de Montmorency et de Piney (1), Pair, / Premier Baron et Premier Chrétien de France, comte de Gournay, marquis de / Lonré, baron de Mello, etc., Gouverneur / de la Province de Normandie.

» Les nommés Antoine Moreau, et Louis Duperray, musiciens simphonistes, nous ayant représenté qu'ils estoient inquiétés dans leurs arts par les maîtres à danser, joueurs de nopce et faiseurs d'instrüments de cette ville, suposant qu'ils montrent à danser, ce qu'ils n'ont jamais prétendu, demandant seulement qu'il leur soit

(1) Piney, près de Brienne en Champagne, encore appelé Piney-Luxembourg.

permis de jouer aux musiques des esglises et dans les concerts où ils seront appelés.

» Nous leur avons permis et permettons de jouer aux musiques et simphonies d'église et dans les concerts où ils seront appelés.

» Deffendons auxdits maîtres à danser, joueurs de nopces et autres faiseurs d'instruments, d'inquiéter ny troubler les dits Antoine Moreau et Louis Duperré, dans ledit art, sur peine de désobéissance à nos ordres. Donné à Rouen, en nostre Hostel, le 18<sup>e</sup> octobre 1731.

» Montmorency Luxembourg.

» Par Monseigneur,

« D'HOTEL. »

Cachet armorié.

*Minutes de Me Deschamps, notaire à Rouen. (Année 1731.)*

BOURGEOIS DE ROUEN POURSUIVI POUR AVOIR PORTÉ  
UN HABIT DE SOIE

J'avoue que j'éprouve quelque sympathie pour ce Guillaume Desmares qui, dans le dessein de fêter de son mieux saint Godard, le patron de sa paroisse, et aussi pour faire honneur à sa cousine, qui l'avait invité à ses noces, s'était avisé de tirer de sa huche un pourpoint de soie, vieux de quarante-cinq ans, de s'en parer comme aux jours de sa jeunesse, et de se montrer en public avec cet accoûtrement d'un autre âge, sans songer qu'un édit récent venait de renouveler la prohibition aux roturiers du port des habits de soie. Le pauvre vieux déclarait, et on peut l'en croire, qu'il ignorait les défenses du Roi et de la cour du Parlement. Mais que peut la bonne foi contre ce terrible axiome : personne n'est censé ignorer la loi? Assurément, d'après cela, il était en faute. Mais son délit, si délit il y a,



valait-il l'amende de 1,000 livres, et la peine de la prison qui lui avaient été infligées sans pitié par le lieutenant-général du bailli ? Le malheureux fit appel au Parlement d'une sentence aussi rigoureuse. Il obtint, comme on le voit par l'arrêt qui suit, sa liberté provisoire, et j'aime à penser, pour l'honneur de la justice, qu'un autre arrêt subséquent, que j'ai inutilement cherché, le déchargea aussi d'une amende qui eût été sa ruine.

*Parlement. — Conseil.*

28 juin 1550. — « Sur la requête présentée à la Court de la part de Guillaume Desmares, bourgeois de Rouen, prisonnier, appelant de maistre Jacques de Brèvedent, lieutenant général dud. Rouen, de ce que, à l'instance du substitut du procureur général du Roy aud. bailliage, led. de Brèvedent auroit condamné icellui Desmares en 1,000 livres d'amende envers le Roy et à tenir prison jusques au plain paiement de lad. somme, pour avoir esté trouvé, le 8<sup>e</sup> jour de ce présent moys de juing, vestu d'un pourpoinct de soye de Damas de soye, que led. suppliant disoit estre vieilz accoustremens faitz à son usage passez sont 45 ans, et lesd. pourpoinct et soye déclarez confisquez suyvant l'édicte du Roy et défenses nouvellement publiées par ordonnance de lad. court à toutes personnes de la quailté contenue aud. édicte de porter habillement de soye, tendant led. suppliant par sad. requête afin d'estre eslargy de lad. prison par tout, actendu la qualité de la matière et de sa personne, viel et ancien, et qu'il affirmoit n'avoir eu congnoissance desd. deffenses et qu'il ne voudroit en rien contrevénir au bon voulloir et plaisir du Roy, et aussy que, lorsqu'il estoit emparé et vestu desd. pourpoinct et soye, se célébroit la feste saint Godard en cette ville de Rouen, en la paroisse de sa résidence, et si estoit icellui suppliant invicté de la feste des nopces d'une syenne cousine, qui estoient causes pour lesquelles il

auroit esté meü de vestir lesd. pourpoinet et soye de Damas ainsi qu'il avoit acoustumé.

» Veu par la Court lad. requeste, la sentence donnée par led. de Brèvedent, lieutenant, dont est appelé, le ix<sup>e</sup> jour de ce présent moys de juing, le relief d'appel dud. appelant, l'exploict d'icellui faict au substitut dud. procureur général et tout ce dont led. suppliant s'est aidé aux fins de sad. requeste, oy aussi le procureur général du Roy, auquel, par ordonnance de lad. Court, le tout a esté monstré et communiqué,

» La Court a ordonné et ordonne que led. procureur général et suppliant seront ouys au prochain jour sur lad. appellation pour leur estre faict droict ainsi qu'il appartiendra. Cependant ordonne lad. Court, du consentement dud. procureur général, que led. Desmares, suppliant, sera et est eslargi partout dud. emprisonnement, à la charge de se représenter en personne en lad. Court au jour que lesd. parties auront audience, se submettant au greffe et faisant les submissions en telz cas accoustumées.

*Signé :*

TOURNEBULLE.

THOREL. »

#### DÉTAIL DE MOBILIER APPORTÉ EN DOT EN 1587

Romain Varin, avocat au bailliage de Rouen, demeurant paroisse Saint-Patrice, donne à son fils, lors du mariage de celui-ci avec Anne de Cherville, veuve de M<sup>e</sup> Roger de la Salle, Elu à Rouen :

« Une couche de bois de noyer, marquettée, fournie de paille, lict, traversain, 2 oreillers et une castelongue blanche, tour de ciel en tapisserie avec les pendans de camelot de Lisle rouge, ung buffet de boys de noyer marquetté, deux harquebuses, ung poitrinal, une pistolle, trois espées, deux bourdons et autres armes; une table de

noyer, demye douzaine de chaises, tant couvertes de cuyr que autres, six tableaux, une espynette et autres instrumetz, demye douzaine d'assiettes d'estain façon d'Angleterre, deux chandeliers de cuyvre canelez, ung pot de chambre d'estain façon d'Angleterre, ung soufflet façon d'Angleterre, demye douzaine de cuilliers d'argent, deux landiers de cuivre, plusieurs livres imprimez, tant latin que françois, deux bahuts neufz, deux autres petits bahuts, deux robes de pou de soye, dont l'une bendée de velours, et l'autre bendée de passement à l'entour, deux cottes de gros de Naples, l'une de coulleur incarnat sans bende, et l'autre de verd changeant, bendée de velours verd; une robe de camelot de Lisle noir neufve, à deux bendes de veloux dehaché, ung manteau de camelot de Lisle violet, cinq chapperons, quatre robes de filletage, l'une de sarge de Florence bendée de passement de soye, une de camelot de Lisle à deux bendes de veloux dehaché, deux de sarge d'Ascot bendée de passement de soye, ung cocteron de camelot de Lisle turquin bendé de deux bendes de veloux bleu, un cocteron de sarge verte bendé de passement velouté verd; autre cocteron gris bendé de passement rouge et blanc; *item* une ceinture d'or courte, esmaillée de blanc et noir; autre ceinture d'or courte sans esmail; ung paire de brasseletz d'or à petites chaynettes, autres brasseletz de grenat rouge à grains d'or, une fermeture d'or esmaillée et ung autre sans esmail; quatre dyamans entre lesquels est celluy de feu Monsieur du Busc, donné par son testament à la dicte Marie de la Salle; *item* en linge, le nombre de sept pièces de doubleuvre contenans environ quatre-vingts aulnes, un doublier, cinq serviettes et une toaille à l'œuvre de Damas, dix aulnes de toille pour faire cinq paires de draps, une pièce de toille pour faire des chemises.

» Ce premier jour de juin 1587. »

Suivent diverses notes du secrétaire :

*Eglise de Valliquerville.* — Il a reçu de M. le Curé de cette paroisse, à la suite de la notification des désirs de la Commission, la réponse ci-jointe.

Valliquerville, le 19 novembre 1895.

Monsieur l'abbé, je vous remercie beaucoup de vouloir bien plaider souvent la cause de Valliquerville. Malheureusement, en ce moment, nous ne pouvons, ni la fabrique, ni la commune, faire la moindre proposition, ni adresser une demande de secours. Nous n'avons aucune ressource disponible et nous ne voyons pas quand nous pourrions en avoir.

Sans doute, notre belle flèche a besoin de sérieuses réparations; mais, vous le savez, il n'a pas tenu à nous que ces dégradations, qui s'aggravent chaque hiver, n'aient été restaurées il y a quelques années. Alors nous aurions pu obtenir de certaines personnes, qui malheureusement ne sont plus, les ressources nécessaires, et j'avais informé l'architecte de la somme assez convenable que nous pouvions avoir à notre disposition. Mais M. Sauvageot a refusé d'entreprendre quoi que ce soit, jugeant que notre flèche n'était pas encore assez gravement atteinte.

Si, depuis, les dégâts ont augmenté, nos ressources malheureusement ont beaucoup diminué et diminuent encore chaque année. Malgré notre bonne volonté de vous seconder dans vos bonnes intentions, nous nous voyons forcés, à notre grand regret, de laisser les choses en leur mauvais état.

Recevez, Monsieur l'abbé, avec tous mes remerciements, l'assurance de mes sentiments respectueux.

E. TROP-HARDY.

L'état précaire de cette belle flèche provoque de nouveau la sollicitude de la Commission. Mais le

classement ministériel ne laisse d'autres ressources à la fabrique et à la commune que d'adresser à M. le Préfet, sur l'urgence de la réparation, une pétition qui sera ensuite envoyée à l'Administration supérieure.

*Les souterrains-refuges.* — La timidité ne fut point le plus grave défaut de l'abbé Cochet. Cependant il n'osa jamais rien conclure de la découverte de cent cinquante squelettes que vit l'abbé Dicquemare dans une caverne d'Ecrainville, en 1770.

Serait-il néanmoins téméraire de présumer que les malheureux, dont on avait retrouvé les restes, étaient des paysans qui avaient fui devant une invasion de barbares, et qui périrent traqués dans une retraite encore mal aménagée, ou trahis par un des leurs?

L'étude des souterrains naturels et artificiels n'est guère avancée, mais a récemment provoqué la formation d'une société spéciale; et l'on a déjà constaté que les hommes qui habitent sous la terre en plein xix<sup>e</sup> siècle, sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit communément.

Ces diverses réflexions ont été suggérées à l'abbé Tougard, par une excursion faite le 18 juin dernier à Naours, commune située à peu près à égale distance d'Amiens et de Doullens. A côté d'un village vulgaire, les moines de Corbie, selon toute vraisemblance, en ont créé un autre, aux premiers temps du moyen âge, à cent pieds au-dessous de la côte voisine. Bien qu'il ait déjà fait l'objet de diverses notices, et que la Société française d'archéologie l'ait visité, ce gigantesque travail souterrain est beaucoup moins connu qu'il ne le mé-

rite. En voici un aperçu doublement incomplet, puisque le déblaiement est loin d'être terminé.

Cinq ou six groupes d'excavations, pratiquées avec soin entre deux couches de moellon, ce qui prévient tout danger d'éboulement, comprennent plus de trois cents grottes qui, sauf quelques magasins ou étables, furent autant d'habitations fermées de portes. Ce qui suffirait à en révéler la destination, c'est qu'on y a retrouvé de menus objets mobiliers presque partout les mêmes, par exemple des lampes ou de petites jarres à l'eau.

Ces divers quartiers sont réunis par une voie transversale, longue d'environ deux cents mètres ; la longueur totale des chemins atteint environ un kilomètre.

Inutile de décrire ici les carrefours, les places, la chapelle et ses trois autels. Mais le refuge avait été creusé avec une rare entente de ses besoins spéciaux. Ainsi, il est pourvu non seulement de puits et de soupiriaux, mais aussi de cheminées, dont l'orifice est habilement dissimulé entre des bouquets d'arbres : on connaît déjà quatre entrées différentes, qui rendaient tout blocus impossible : il y a même des cachettes. La température constante est d'un peu moins de neuf degrés.

C'est M. l'abbé Danicourt, curé de la paroisse, qui a retrouvé en 1887 cette ville mystérieuse, dont il ne restait guère qu'un vague souvenir, et l'a méthodiquement déblayée avec le gracieux concours des habitants, lesquels mettent à sa disposition leurs veillées d'hiver. Il a eu l'excellente précaution de bien constater l'état de chaque cellule à son ouverture et d'en noter les particularités. Les parois portent çà et là des noms et

des dates : quelques-unes de ces dernières remontent jusqu'au xii<sup>e</sup> siècle : aux paléographes d'examiner s'il n'en est point qui auront été tracées après coup.

Les archéologues sauront particulièrement gré à M. Danicourt d'avoir créé, à l'entrée de sa cité souterraine, un musée exclusivement alimenté par les fouilles. Il y a là deux groupes de céramique, une quarantaine de clefs et différentes monnaies allant de la Ligue à la Révolution.

Notre confrère n'insiste autant sur le refuge picard que pour appeler l'attention de la Commission sur un souterrain de Criel, que personne n'a encore signalé, bien que l'entrée en soit encore visible. Il se peut qu'il n'ait point été visité depuis près d'un siècle. La tradition populaire le prolonge jusqu'au Tréport. Ce qui est au moins certain, c'est qu'il se divise dès l'entrée en plusieurs embranchements : car l'aïeul d'un prêtre du voisinage, qui compta parmi les derniers explorateurs, racontait que l'on courut risque de ne plus retrouver l'entrée sans un appel du dehors. Pourquoi cette caverne, d'une disposition peu commune, n'aurait-elle pas été, elle aussi, un refuge contre les pirates normands, comme celle d'Ecrainville ?

*Fontaine-le-Bourg.—Inscription obituaire.*—Dans une courte visite faite à cette église le 31 août dernier, on a fait voir au secrétaire une pierre brisée en plusieurs morceaux et portant une inscription. C'est le texte d'une fondation, trouvé naguère sous l'ancien pavage de la nef, quand il a été renouvelé. Les faits d'histoire locale qu'on y avait consignés, et plus encore la destruction de ce petit monument épigraphique persuadent d'en conserver ici la teneur.

M<sup>re</sup> GVILLAVME DAON, PRESTRE, NATIF DE  
 CETTE PAROISSE DE FO/TAINE-LE-BOVRG  
 A DO/NÉ AV THRESOR DE LA DICTE EGLISE  
 LA SOM/E DE TROIS CENTS LIVRES POVR  
 ESTRE MISE EN RENTE ET FVT EMPLOIÉE  
 POVR LA RÉEDIFICATION DES RVINES  
 CAUSÉES PAR LE FOVLDRÉ LE VII<sup>me</sup> DE  
 DÉCEMBRE MIL VI<sup>cc</sup> XXVIII A LA CHARGE DE FAIRÉ  
 CHANTER DEUX MESSES A PERPETVITÉ VNE LE  
 IOVR DE S<sup>t</sup> GVILLAVME, DIX<sup>me</sup> DE IAN<sup>er</sup> L'AVTRE  
 LE IOVR DE LA VISITATIO/. REGINA CÆLI  
 LE IOVR DE PASQVES ET VN LIBERA LE  
 IOVR DE LA TOVSS<sup>t</sup> ET SERA DON/É AV  
 PRETRE QUI DIRA LES MESSES, XXIII...  
 VI (*deniers?*) AV CLERC ET X (*d.?*) POVR LE REGINA  
 ET LIBERA, POVR LE PAYEMENT DESQV  
 ELS LE THRESOR Y A AFFECTÉ VNE ACRE  
 DE TERRE DICTE LE CHAMP NOSTRE DA-  
 ME CO/ME EST CO/TENV AV CO/TRACT  
 PASSÉ DEVANT MARDOR TABELLION  
 AV DICT LIEV LE XXIII<sup>me</sup> DE SEPT<sup>re</sup> MIL VI  
 XXXI PLUS LE DICT DAON A DO/NÉ AV  
 THRÉSOR LA SO/ME DE CENT CINQVAN  
 TE LIVRES POUR AVOIR VN CRVCIFIX.  
 PRIES POVR LVI.

*Guebaville. — Dalle tumulaire. —* Au pied des  
 fonds baptismaux de la Mailleraye, raconte l'abbé  
 Tougard, est maçonnée dans le pavage une pierre  
 tombale, dont plusieurs mots sont entièrement effacés.  
 Des autres, je n'ai su lire que les suivants (12 juin  
 1894) :

*Cy gist venerable et discre p/sonne Raoul Ro-*  
*bert de qui. . . . , l'an mil V<sup>e</sup> et dix.*



La dalle qui ne doit guère mesurer que deux pieds environ, et semblerait ainsi être la tombe d'un enfant, fut néanmoins le monument d'un homme fait, comme le prouve la gravure du personnage non moins que son épitaphe. Le haut du vêtement est entr'ouvert et encadre avec grâce le cou et le bas de la tête.

Le dallage de l'église devant être prochainement renouvelé, notre confrère a engagé M. le Curé à relever cette pierre et à la fixer contre le mur.

*Prix de quelques argenteries et étoffes au xvii<sup>e</sup> siècle.* — La Commission n'a certainement pas oublié le curieux prospectus d'un marchand du siècle dernier, qui nous a été jadis communiqué par M. le Président.

Voici un document à peu près semblable, antérieur d'une centaine d'années environ, et qui ne doit guère être plus connu : car je l'emprunte, dit l'abbé Tougard, au *Parfait Ecclésiastique*, fort volume in-4°, publié en 1665 par les prêtres du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Cet ouvrage n'est pas commun, et ce n'est pas à lui que les antiquaires s'aviseraient de demander ces renseignements.

Enfin les prospectus sont toujours rédigés au mieux des intérêts du vendeur. Ici, au contraire, les pieux auteurs ont eu surtout en vue de sauvegarder les curés des exigences de fournisseurs peu scrupuleux (il y en avait aussi, paraît-il, en ce temps-là). « Les prix de chaque chose, annoncent-ils, ont été estimés par des personnes fidèles et sans reproche, soit orfèvres, marchands, brodeurs, tapissiers, tailleurs de cour des plus employés pour femmes ; c'est pourquoi on s'y peut assurer. Ce n'est pas que les prix soient invariables, puisque cela est sujet à augmenter ou à diminuer

selon les temps, et selon que le commerce est libre; c'est pourquoi on se règlera aussi sur la diversité des temps (p. 594). »

Suivent les évaluations qui occupent trois pages environ.

*Prix des calices, figures de relief, et autres argenteries.* — La façon des calices ordinaires, où il y a moins d'ouvrages, coûtera 12 livres. La dorure du dedans de la coupe et du dessus de la patène, coûtera 10 livres.

Ceux qui ont comme des grains de chapelet et quelques petits feuillage, coûteront 30 livres de façon. Ceux qui sont ciselés et représentent les armes de la Passion, coûtent de façon, 24 livres.

Les autres qui sont ciselés, et représentent quelques figures, où le nœud est fait en façon de lanterne, avec niches et figures de relief, coûtent, quand ils sont bien travaillés, 100 livres.

Les figures de relief bien faites peuvent valoir, par marc de façon, 28 livres : si elles sont légères, cela peut coûter de façon par marc 33 ou 34 livres.

Le marc d'argent vaut 28 livres.

Les façons des choses ordinaires, comme croix de procession et autres, chandeliers, encensoirs et burettes, coûtent pour marc 35 ou 36 livres, en y comprenant le prix de l'étoffe; ou bien 7 ou 8 livres de façon par marc.

*Prix des ciboires blancs et dorés.* — Un petit ciboire doit peser deux marcs; la façon des communs coûtera 10 livres; la dorure du dedans de la coupe coûtera 6 livres. Ceux qui sont de quelques ouvrages excellents, peuvent être du prix de 100 livres la façon.

La besogne commune, ciselée, coûte 7 à 8 livres par marc de façon. Quand on met des figures assez bien faites à la ciselure, la façon vaut 15 ou 16 livres par marc.

Les soleils fort petits sont tout au moins de deux marcs;

la façon en coûtera 12 livres. Il y en a qui ont deux anges aux deux côtés, et pèsent le tout environ six ou sept marcs; la façon peut être de 25 écus.

Les ouvrages ciselés, dorés dedans et dehors, que l'on appelle vermeils dorés, coûtent par marc 12 livres : de sorte qu'un calice, pesant quatre marcs, coûtera 48 livres pour la dorure. Il y en a d'ouvrage plus léger qui coûtent 15 livres pour marc.

*Prix des étoffes.* — Le brocard ou brocatel est large de demi-aune. Le prix est différent depuis 8 écus jusqu'à 40 ou 50 écus l'aune; au brocatel on voit l'or et l'argent des deux côtés, entremêlé de soie.

Bougran de toutes couleurs à doubler, 18 sous l'aune.

Camelot de soie ondé, la largeur un peu plus d'un tiers, 4 livres l'aune ou 5 livres.

Camelot de Lille, large de demi-aune, 50 sous.

Camelot commun, depuis 40 jusqu'à 50 sous l'aune, demi-aune de large. Cuir doré de toutes sortes, l'aune en carré, qui font quatre peaux, vaut 5 livres.

Damas rouge et violet cramoisi, depuis 8 livres 10 sous ou 9 livres, jusqu'à 12 livres; la largeur de demi-aune. Le blanc et le vert : le moindre vaut 8 livres, ceux de Lucques et de Gênes sont plus chers.

Damas cafard, large d'un tiers, 35 sous l'aune.

Drap d'or et d'argent, plein et brodé, la largeur de demi-aune : 45 écus le plus beau. Gros de Naples ou gros taffetas, un peu plus étroit que le satin : depuis 5 livres jusqu'à 10 livres.

Ligature, fil et laine, de toutes couleurs, un quart et demi de large : 32 sous l'aune; et de fil seulement de toutes couleurs : 22 sous.

Moire de soie et d'or, de la largeur d'un tiers : 13 livres l'aune, et 14 livres.

Moire de soie et d'argent : 11 à 12 livres, même largeur.

Moire de soie, de même largeur : 5 livres 10 sous, jusqu'à 7 livres.

Moquette à fond de soie, 4 livres; la largeur de demi-aune.

Moquette de laine, à 55 sous; même largeur.

Moquette ordinaire, à 35 sous; même largeur.

Satin à fleur, broché d'or : 12 écus l'aune, la largeur de demi-aune.

Satin à fleur de soie et fond d'or : 28 livres, même largeur.

Satin blanc, à fleur nuée : 12 et 13 livres, même largeur.

Satin rouge cramoisi : 8 livres. Ceux de Florence sont plus chers; ceux de Gênes, de Lucques, de Genève, sont de divers prix; la largeur de demi-aune.

Satin blanc : depuis 6 jusqu'à 9 livres. Ceux de Florence et Gênes sont plus chers; ceux de Lyon et Lucques sont à meilleur marché, selon les lieux.

Satin à feuillage : le moindre 6 livres, il y en a jusqu'à 11 et 12 livres, large de demi-aune. Petit satin : 5 livres, même largeur.

Tabis d'argent, de double largeur : 24 et 25 livres la demi-aune et un douzième. Tabis de Venise, plein, la largeur trois quarts et demi selon les couleurs : il y en a depuis 9 jusqu'à 15 livres.

Tabis rouge et violet : 7 à 8 livres; la largeur un peu moins que deux tiers.

Tabis commun, selon les couleurs, deux tiers de large : 6 à 7 livres.

Autre tabis moins large : 5 livres et 5 livres 10 sous, de couleurs diverses.

Tabis à fleur broché, la largeur de demi-aune, vaut 11, 12, 15 à 20 livres l'aune. Autre tabis sans être broché, depuis 10 à 13 livres, selon la quantité des couleurs.

Taffetas, selon les couleurs, large de deux tiers, depuis 5 livres 10 sous, jusqu'à 6 livres 10 sous. Taffetas de la

Chine, large de demi-aune demi-quart, 4 livres au plus.

Toile d'or et toile d'argent, on y voit seulement l'or ou l'argent d'un côté, la largeur de demi-aune : depuis 60 livres jusqu'à 40 écus la plus belle.

Toile d'argent, à fleur nuée mais faible, la largeur de demi-aune : 16 à 8 livres. Toile d'argent., toute blanche ou de deux couleurs, même largeur : 12 à 14 livres.

Tripe de velours noir : depuis 4 jusqu'à 6 livres, demi-aune.

Tripe de diverses couleurs, de même largeur : environ 4 livres.

Velours cramoisi, à fond de satin : depuis 21 jusqu'à 30 livres, demi-aune. Velours de toutes couleurs, plein et simple : depuis 15 jusqu'à 21 livres, demi-aune.

Velours à feuillage de plusieurs couleurs : 7 livres; il y en a de plusieurs prix, jusqu'à 20 livres.

*Les prix de l'or, argent, soies, franges et molet.* — Le meilleur or filé est celui de Milan, et le meilleur argent filé est celui de Paris, selon l'estime de ceux qui l'emploient.

Pour faire une aune de frange d'or fin, il en faut deux onces et demie, qui coûte 5 livres l'once.

Pour faire deux aunes de molet, il faut une once d'or à même prix.

L'once de passement d'or vaut 5 livres.

Il y a trois aunes et un tiers de galon d'or en une once, et l'aune revient à 30 sous. L'or de Bologne, filé sur soie en molet, frange et passement, se pèse à l'once, et vaut 22 sous l'once.

L'once de soie, violette et rouge cramoisi, en molet, 32 sous et fait quatre aunes : c'est 8 sous l'aune. L'once de soie commune vaut 25 sous, et fait quatre aunes de molet; l'aune, c'est 6 sous 3 deniers.

Une once de soie fait une aune de frange moyenne, à même prix.

Le galon vaut 3 sous l'aune.

A quatre heures un quart la séance est levée.

A. TOUGARD.

Mgr Barbier de Montault, qui cite souvent avec honneur le *Bulletin* de la Commission, a transmis au secrétaire quelques notes qui en sont, çà et là, un utile complément :

T. V, p. 202. — La légende du sceau doit se restituer : *Sigillum primi defnitoris (Ordinis) Sanctæ Trinitatis Parisius*. En effet, le premier définiteur de l'Ordre des Trinitaires ou Mathurins devait avoir sa résidence au couvent de Paris.

V, 385. — Il existe encore des emmurées à Rome. Elles sont de l'Ordre de Saint-François et on les appelle *Sepolte vive* « ensevelies vivantes, » parce que la porte du couvent est *murée* après chaque entrée.

V, 359. — Le tronc recevait l'aumône, et le bassin le cierge d'offrande. Nombre de textes déterminent le sens exact du bassin, comme étant une des formes du *portecierge* au moyen âge.

VI, 290. — Le jubé avait une double fin : former clôture au chœur, et fournir un lieu élevé pour le chant de l'épître et de l'évangile. Plus tard on s'en servit pour prêcher. *L'ambon* n'est autre chose que la *chaire* qui y fut installée.















# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1896

---

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1896

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. P. Baudry, Bouquet, Drouet, Garreta, G. Le Breton, Lormier, Pelay, de la Serre, Simon et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, docteur Coutan et G. Gouellain.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

*Correspondance imprimée.* — Son dépouillement enregistre les pièces suivantes :

*Antiquaires de Picardie* : Cartulaire de S. Barthélemy de Béthune, par le comte de Loisne, 1895, in-4°; — *item*, Bulletin, nos 2 et 3; — *Annales de la Soc.... de Château-Thierry*, 1894, in-8°; — *Société*

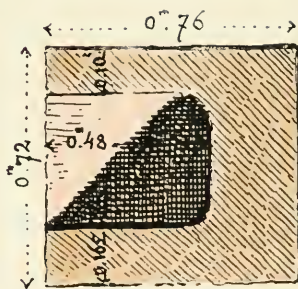
*archéol. de Montpellier*, vol. I, fasc. 2 ; — *Mémoires de la Soc. d'Archéol... d'Avranches et de Mortain*, vol. XII (1894-1895) ; — *Mémoires de la Soc. d'Emulation du Doubs*, année 1894 ; — *Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist.*, 1894, n° 2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, vol. XVI et XVII ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, n° 175 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1895, n° 3 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Bordeaux*, vol. XIX, fasc. 1, 2 et 3 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, vol. X, fasc. 3 et 4 ; — A. Bazin, *Compiègne pendant l'invasion Espagnole*, 1896, in-8° ; — *Hiatus et Lacunes. Vestiges de la grotte du Mas-d'Azil*, par Piette (*Soc. d'Anthropologie de Paris*, 18 avril 1895).

*Sarcophage de Saint Romain.* — Grâce à l'obligeance de M. Bonet, les Archives de la Commission vont posséder un dessin de cette précieuse relique, qui leur est offert par M. Pelay. Une photographie en a d'ailleurs été prise par les soins de M. le curé. Notre confrère sera heureux de faire exécuter pour le *Bulletin* une reproduction du dessin de M. Bonet. Des remerciements sont votés à MM. Pelay et Bonet.

M. de Beaurepaire communique à la Commission des extraits de l'Inventaire du Premier Président de Montholon.

INVENTAIRE DU MOBILIER DU PREMIER PRÉSIDENT  
DE MONTHOLON

Montholon (Charles-François de), sieur d'Aubervilliers ou Notre-Dame-des-Vertus, près Paris, était conseiller au Grand Conseil depuis le 18 janvier 1674, lorsqu'il fut







nommé, le 12 décembre 1691, Premier Président au Parlement de Rouen, en remplacement de Charles de Faucon de Ris, décédé. Sa réception eut lieu le 18 du même mois.

Il mourut à son château d'Aubervilliers, le 9 juin 1703, après avoir rempli sa charge, plus de douze ans, « avec une exactitude qui a peu d'exemples et qui ne fut jamais rebutée par le travail » (1). La nouvelle de sa mort fut apportée à Rouen le samedi, 11 juin; mais ce ne fut que le lundi, 13, que les conseillers la reçurent officiellement de la bouche des greffiers des diverses Chambres de la Cour. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les registres secrets du Parlement : « La nouvelle de la mort de M. de Montholon, Premier Président, estant arrivée avant-hier, jour de feste, M. le Président de la Ferté, lors ancien de M<sup>rs</sup> les Présidents présents, auroit fait dire au greffier de la Grande Chambre d'avertir les greffiers de chaque Chambre de faire sçavoir à M<sup>rs</sup> que le Pallais fermeroit le lendemain, mardy, jour d'audience, pour un jour, à cause du décès de mon dit s<sup>r</sup> le Premier Président, ce qui a esté exécuté ». Pour le même motif, le même jour, il n'y eut pas d'audience à l'officialité.

Les religieux de Saint-Ouen, qui avaient des obligations particulières de reconnaissance envers M. de Montholon, firent célébrer, à son intention, un service solennel dans leur église, et y invitèrent les officiers des Cours souveraines. Le fait est consigné en ces termes dans leur *Livre des choses notables*, p. 71 :

« L'an 1703, 24<sup>e</sup> jour du mois de juin, on fit dans notre église un service solennel pour le repos de messire Charles-François de Monthelon. . . . où furent invitez MM. les officiers du Parlement et des justices supérieures et autres personnes de marque, qui y assistèrent. Le chœur depuis le haut des chaires jusqu'au bas avec les 2<sup>e</sup> côtés du jubé et le *presbytère* furent tendus de drap

(1) *Histoire ms. du Parlement*, de Pavyot du Bouillon.

noir avec une layse de velours chargée d'écussons. La représentation étoit placée dans le chœur, environnée de 3 rangs de chandeliers d'argent soutenant des cierges. Les ornemens du Parlement, avec quelque supplément (*sic*) de ceux de notre sacristie, servirent pour vespres et la messe, et le drap mortuaire du Parlement couvroit la lectique, sur laquelle fut posé le mortier couvert d'un crespé. Les carabiniers de la Ville gardoient la porte du chœur. C'est un des devoirs de reconnoissance dont la communauté de Saint-Ouen et toutes celles de cette province sont redevables à la mémoire de cet illustre défunt pour les bons offices de protection et de justice qu'elles en ont reçus. Elles y ajouteront encore, pour le repos de son âme, par ordre du T. R. P. Général, outre les prières particulières, celles qui sont prescrites, dans les Déclarations sur notre sainte règle, pour chacun de nos confrères défunts ».

Montholon s'étoit marié deux fois : la première fois, le 4 octobre 1679, avec Anne-Marie de la Guillaumye, fille de Jean de la Guillaumye, Secrétaire ordinaire du Conseil privé et de Catherine Lallemand, fille d'un Maître des Requêtes (1); la seconde fois, avec Anne-Marie-Made-

(1) Elle mourut à Rouen en 1694, et son cœur fut enterré en l'église abbatiale de Saint-Ouen, devant la chapelle de N.-D. de Liesse. Le *Livre des choses notables* de Saint-Ouen, p. 64, fait mention du service qui fut célébré à son intention : « Madame la Première Présidente estant morte dans le mois d'aoust de cette année, au logis abbatial, la Communauté jugea à propos de luy faire un service solennel pour reconnoître les services que M. le P. P. rend à toutes nos maisons. Le chœur fut tendu de noir depuis le haut des chaires jusques au bas. La représentation au milieu du chœur avec grand nombre de chandeliers d'argent. Comme le tout se fit au dépend de la Communauté, ce fut notre père prieur qui dit la grande messe. Les Cours Souveraines y assistèrent, et afin de leur donner place dans les chaires, nos religieux se placèrent dans celles proche l'autel, et quelqu'uns

leine de Canouville, marquise de Grémonville, dame de Grosmesnil et d'Yvecrique, veuve du Vidame d'Esneval, d'abord conseiller au Parlement, ensuite ambassadeur en Portugal, en dernier lieu, ambassadeur en Pologne, où il mourut. Le contrat de mariage de Montholon et de la dame de Canouville, passé devant les notaires du Châtelet de Paris, porte la date du 31 décembre 1699.

Le Premier Président laissait pour unique héritier un fils issu de son premier mariage, Charles-François-Adrien, encore mineur.

Il n'y avait point encore à Rouen d'hôtel qui fût spécialement affecté au Premier Président. Montholon occupait à loyer, du cardinal de Bouillon, abbé commendataire de Saint-Ouen, l'hôtel abbatial sis en dedans de l'enclos de ce monastère.

Deux conseillers au Parlement, délégués par la Cour, Alphonse de Palme et François de Marguerit, vinrent apposer les scellés sur les appartements du défunt, et, quelques jours après, ils procédèrent à l'inventaire du mobilier, en présence de Guillaume Frogier, qui avait été son secrétaire, et du Procureur Général de la Cour. L'inventaire, assez détaillé, fait connaître ce que pouvait être, à Rouen, le mobilier d'un haut fonctionnaire.

Il ne se trouve là rien à prendre pour la composition d'une notice biographique. Mais l'archéologie, qui est

descendirent aux bas des chaires ». p. 64). — Dans la même église fut inhumé, le 9 avril 1702, le corps de Charles-François de Montholon, second fils du P. P., mort à l'âge de neuf ans et demi : « Il fut, dit le *Livre des choses notables*, p. 70, apporté par le clergé de Sainte-Croix de Saint-Ouen, et présenté par le s<sup>r</sup> curé de la même paroisse et vis-à-vis de la chaire du prédicateur. Et ledit s<sup>r</sup> curé s'étant retiré avec son clergé sans passer plus avant dans l'église, le cors fut porté devant la chapelle de N.-D. de Liesse, dans laquelle, après les prières accoutumées, il fut enterré près le cœur de feu<sup>e</sup> Madame sa mère ».

l'objet principal de notre Commission, peut y recueillir quelques renseignements intéressants.

Je me bornerai à quelques extraits :

Il y avait dans les écuries six chevaux de carrosse, de poil noir; un cheval de selle, de poil bai clair; — dans les remises, un grand carrosse à 2 fonds, à 8 glaces, doublé de velours cramoisi à ramages; — un vieux carrosse coupé avec ses glaces, garni de drap bleu avec ses sous-pentes et doubles sous-pentes, courroie et ressort, monté sur son train; — un carrosse de campagne à 2 fonds, avec 3 glaces, doublé de drap gris, avec 4 rideaux de damas aurore et blanc, une housse de siège de cocher de drap rouge aux livrées du Premier Président, monté sur son train, garni de sous-pentes et courroie; — une grande *calèche* de femme, de velours à ramage cramoisi, les campannes et 4 rideaux de damas de même couleur et 5 glaces; — une chaise de poste avec son train, garnie de drap bleu, sans ressort.

La cave contenait 2 muids et 6 demi-muids de vin français, 1 demi-muid de vin de Bourgogne, 7 douzaines et demie de bouteilles de vin de la même province.

On trouva dans l'office un four à massepain, 1 gaufrier en fer, 2 cafetières, 1 tourtière, 2 pyramides, 2 moules à candir, 3 douzaines de moules à biscuir, un moulin à café de fer et une romaine avec balance et poids.

L'argenterie était abondante et généralement aux armes du Premier Président ou à celles de sa femme : bassins, aiguères, saladiers, flambeaux, plats, bassinets, chocolatières, fourchettes, cuillers à olive, tire-moelle, écritoire garnie de cornet, de poudrière et de sonnette, avec 2 jattes, l'une pour mettre de la poudre, l'autre pour mettre une éponge et des plumes.

Bien que l'on ne fût pas arrivé aux plus tristes années du règne de Louis XIV, où l'argenterie fut mise en réquisition pour l'approvisionnement des hôtels de la Monnaie, la porcelaine et la faïence avaient pris déjà une im-

portance considérable dans l'ameublement des personnes les plus riches de la société.

On en peut juger par cette simple énumération :

Dans un des tiroirs d'un bureau de marqueterie à fond d'écaille tortue, une grande jatte et 2 petites et 6 gobelets de porcelaine fine; — dans un autre, 12 tasses, 12 gobelets et une jatte de porcelaine, 10 petits pieds de bois avec un plus grand à porter les porcelaines; dans un autre, 11 gobelets, 4 tasses et 5 petites tasses et 1 petit coffre de la Chine. — Dans un autre bureau de marqueterie de cuivre, 16 gobelets, 6 tasses, une manière de gobelet à pied, le tout de porcelaine, et 2 petits lions émaillés. Ailleurs, 2 petits gobelets de porcelaine fine, 5 gobelets de porcelaine, dont il y en avait 2 blancs, dorés en quelques endroits, 5 tasses dont 2 de porcelaine, 2 petites tasses de la Chine en manière de corbeilles, argentées ou plombées en dedans. — Sur une cheminée, 2 pots de faïence fine. — Sur une autre, 14 pièces, tant grandes que petites, de porcelaine fine, dont 8 étaient montées sur des hausses de bois doré. — Dans une armoire, 2 petites tasses à la capucine, 2 autres petites tasses de faïence, 2 petits lions de terre émaillée, une petite bouteille de faïence. — Sur un cabinet de la Chine, 17 pièces de porcelaine fine, tant grandes que petites, dont 3 étaient montées sur des hausses de bois doré. — Une urne de porcelaine fine sur le pied dudit cabinet. — 13 pièces de porcelaine fine sur le petit cabinet de marqueterie, dont 2 sur des hausses de bois doré. — Une grande tasse de porcelaine fine posée sur la pendule. — 13 grandes pièces de porcelaine fine, au nombre desquelles était une grosse urne placée au dessus d'une tablette de livres. — Une garniture d'onze grandes pièces de faïence de Rouen. — Une garniture de 7 pièces de faïence de Rouen. — Une garniture de 5 pièces de la même faïence. — 3 cuvettes et 2 aiguières, de même faïence, aux armes du Premier Président. — 6 autres pièces façon de corbeilles et jattes, de même faïence. —

Un pot pourri avec son couvercle, de même faïence. — Une garniture de 5 grandes pièces, de même faïence. — Une autre garniture composée de 7 pièces moyennes, aussi de faïence. — 2 garnitures pareilles, composées chacune de 5 pièces, de pareille faïence. — Une autre garniture composée de 9 petites pièces de faïence. — 2 grands vases de faïence, façon de fontaines, avec leurs couvercles. — Dans l'office, un service entier de porcelaine fine, composé de 13 pièces; — 10 pièces d'assiettes et compotiers de faïence avec 2 jattes et 4 soucoupes de cristal; — une corbeille pleine de gobelets de cristal et de faïence. — Dans le même office on inventoria un service de bois de sapin peint de rouge et bleu; un service tout neuf, de bois argenté et sculpté, pour le dessert, composé de 10 pièces; — un service d'osier blanc pour dessert, composé de 2 pièces avec 4 douzaines et demie de moules à demi-pâte, de fer blanc.

L'inventaire mentionne parmi les papiers de Montholon, 2 registres journaux, l'un, du 1<sup>er</sup> octobre 1673 à 1701; l'autre, du 23 novembre 1691 au 26 septembre 1693; — 28 volumes sans autre indication; — 5 volumes mss. de recueils de ce qui s'était passé au Parlement de Paris; — un grand nombre de lettres du Chancelier de France, du Contrôleur Général, de plusieurs Secrétaires d'État, de ducs et pairs; — 95 pièces concernant la fondation des prêtres Hibernois, à Paris; — les titres de propriété de la terre d'Aubervilliers, qui avait été adjugée, par décret, à un des ancêtres du P. P., le 17 août 1569; — le contrat de fondation, à Saint-André-des-Arts, paroisse de la famille à Paris, de l'octave et des offices du Saint-Sacrement; — les titres concernant les pensions de M<sup>me</sup> de Montholon, religieuse à l'abbaye de Jouarre; — de Geneviève de Montholon, religieuse aux Ursulines de Saumur; — de la fille aînée de M. de Montholon; — d'autres qui regardaient la succession de Louise de Montholon, épouse de M. Denis De la Haye, ambassadeur à Venise.

La bibliothèque, dont le catalogue fut fait par les libraires Lallemand, Besongne et F. Viret, abondait en livres de piété, de religion, de droit et d'histoire : elle est, au contraire, d'une extrême pauvreté en fait d'ouvrages de littérature française. Les bibliothèques des deux prédécesseurs de Montholon, Pellot et de Faucon de Ris, donnent lieu à la même observation. Je ne vois guère à signaler dans la bibliothèque de Montholon, que Descartes, *les Pensées de Pascal*, Saint-Evremont, *les Fables de La Fontaine*. Rien de Corneille, de Racine, de Boileau ; rien non plus, ceci est plus surprenant, de Bossuet ni de Fénelon. Le plus grand nombre des volumes est en latin. Il y a moins d'ouvrages en espagnol que dans celle de Pellot. Un certain amour-propre de famille y avait fait donner place à un ouvrage imprimé à Paris, en 1520, *Promptuarium in jus a Montholonio* ; — à un Procès-verbal des Montholon ; — aux Plaidoyers de Montholon, Rouen, 1612 ; — au Recueil d'arrêts de Montholon, Paris, 1622 (1).

Notons ensuite une médaille en or de M. Boucherat, Chancelier de France, plusieurs médailles en argent : 2 du Roi Louis XIV, 2 de M. Boucherat, une de la reine de Pologne, une de la reine Christine, 2, en cuivre, de M. de Laubespine et du pape Pie IV ; — 6 bourses de jetons contenant 97 jetons d'argent aux armes de France et d'Espagne, 100 jetons d'argent représentant le Soleil en plein midi, 94 jetons d'argent représentant le Fleuve appuyé sur une urne, 100 jetons représentant l'Aigle qui apprend à ses petits à voler, 198 jetons aux armes de la ville de Rouen. — De nombreux portraits : 5 du Premier Président ; 3 de ses ancêtres ; 5 du Roi et du Chancelier ; celui de M. de Louvois ; celui de M<sup>me</sup> de la Guillaumye ; un assez bon nombre de tableaux, entre autres, un qui représentait la Musique, un autre qui représentait l'Amour

(1) Cette bibliothèque fut transportée à Paris pour y être vendue.

femme ; des tableaux de piété sur cuivre, richement encadrés ; un tableau ovale dans lequel était la figure du Roi, en ivoire. — Beaucoup d'estampes, parmi lesquelles il peut être intéressant de signaler 4 estampes de l'ancien et du nouveau palais de Rouen. — Deux reliquaires des os du P. Lallemand, jésuite (1), qui furent réclamés par son neveu, M. de la Guillaumye. — Une tenture de tapisserie à cuir doré, à 4 personnages, de 6 pièces, de 14 aunes et demie sur 3 aunes de largeur ; — 8 morceaux de cuir doré à fond d'or et d'argent ; — une tenture de tapisserie de 8 pièces, représentant les Plaisirs de la ville, à personnages, d'après les dessins de Rubens ; — 7 pièces de tapisserie de haute lisse, représentant plusieurs bêtes fauves ; — 4 pièces de tapisserie de haute lisse de l'histoire de Pétrarque ; — huit pièces de tapisserie parsemée de fleurs de lis ; — un tableau de tapisserie à petits points, où était représenté le Saint-Sacrement.

Un tableau de marbre à bordure noire, de dévotion et une grande *stampe* ancienne dont la bordure était dorée.

Un bénitier représentant une Madeleine, avec 2 reliquaires, dont l'un était en forme de croix, et l'autre, en forme de châsse.

Un petit tableau sur du bois, à bordure de cuivre doré.

Deux petites figures de Danseurs taillées sur morfil, ayant chacune un petit pied d'estal de bois noirci.

Un petit esclave carré porté sur son pied de marqueterie, ayant sur sa tête une montre.

Deux tabatières d'ambre jaune en relief.

Un pendule de Louis Ourry, de Paris, d'ébène et d'écaille tortue ; une pendule de Turet, avec son pied de marqueterie, en cuivre et étain. — 2 baromètres. — 1 thermomètre.

(1) Le P. Gabriel Lallemand, missionnaire au Canada, martyrisé avec le P. de Brébeuf, par les Hurons, le 17 mars 1897.



Un pommeau de verre de différentes couleurs pour servir à un cachet.

Une écritoire de bois marqueté d'ivoire.

Un trictrac d'ébène et d'ivoire, de plus de deux pieds de longueur, garni de ses dames d'ivoire et d'ébène.

Autre trictrac d'ébène et d'ivoire.

Une pyramide de 5 pieds de hauteur ou environ, azurée et fleurdelisée, portée sur un piédestal peint en manière de marbre.

Un paquet d'hermines et plusieurs petits morceaux avec 14 bouquets brodés de soie sur papier.

Une *empendantée* d'anneaux de cuivre.

Trente pièces de cristal, tant grandes que petites, avec 2 boules de cristal montées sur deux petits pieds de cuivre.

« Un lit or et argent, consistant en 4 grands rideaux doublez d'un brocard blanc à fond d'argent, 2 bonnes grâces et 2 cantonnières, de mesme étoffe, aussy doublées de pareil brocard, le corps de l'impériale, le petit fonds, le grand dossier, 3 pentes et 3 soubzbassemens et la courte pointe, 6 housses de fauteuils de pareille étoffe que le lit: le tout garni de frange, mollets, crépines et points d'Espagne d'or et argent fin, à l'exception de la crépine de l'impériale qui étoit d'or et d'argent faux. *Item* 4 pommes dud. lit, de même étoffe, avec des plumes de laine. *Item* la housse dud. lit, de taffetas cramoisi d'Angleterre, consistant en 2 grands rideaux et 2 bonnes grâces; 4 rideaux de fenêtres avec 2 pentes, le tout frangé et molleté d'or fin. »

Trois dessus de toilette, l'une de Marseille, l'autre de toile brodée et la troisième de toile des Indes.

Une petite remuette à enfant, couverte de brocard violet, à fleurs d'argent, bordé d'un petit galon d'argent.

Rideaux de toile de coton; toile de futaine à grain d'orge; draps de toile bourgeoise; une petite nappe et 15 serviettes de toile des Indes servant à prendre du café; 2 grands rideaux de toile de coton des Indes par

bouquets, garnis de point à la Reine; des toiles et serviettes de Caen; des nappes de petite Venise; des draps de toile de Hollande et une serviette de haute lisse.

Dans son *Histoire du Parlement*, M. Pavyot du Bouillon nous apprend que le Palais fut redevable aux soins de Montholon, de son embellissement par la construction de la Seconde Chambre des Enquetes, « en quoi, ajoute-t-il, il eut plutôt pour objet l'honneur que l'intérêt de la Compagnie », laquelle, en effet, se trouva par là engagée dans des dépenses imprévues et très considérables.

M. Montholon ne fut pas non plus étranger aux travaux d'agrandissement qui furent entrepris, en 1692, à l'Hôpital Général de Rouen, et l'on peut croire que ce fut par reconnaissance, et non par flatterie, que les administrateurs firent graver, par le sculpteur Mazeline, ses armes au fronton du bâtiment neuf, du côté des garçons (1). On ne sait plus aujourd'hui où placer la Seconde Chambre des Enquetes, dont le plafond avait été peint par Jouvenet. Les armes de Montholon ont sans doute disparu de l'Hôpital Général, ainsi que le fronton qu'elles décoraient. Mais le nom de ce magistrat se lit au bas d'une foule d'arrêts du Parlement et de délibérations de l'administration hospitalière, qui sont un éclatant témoignage de son zèle et de son activité.

*Crosse du XIII<sup>e</sup> siècle.* — M. G. Le Breton est heureux d'offrir à la Commission la primeur d'un admirable produit de l'orfèvrerie de Limoges, qu'il vient d'acquérir pour le Musée. C'est une crosse épiscopale mesurant 0 m. 34 c. de hauteur (sur 0 m. 13 c. au plus grand diamètre de la volute). Le sujet qu'elle entoure est une Annonciation. Par la perfection de

(1) A la date du 24 octobre 1692, l'administration de l'hôpital général arrêta que, par M. Bizault, il serait payé à Mazeline, 60 livres pour ses peines et salaires.

l'œuvre, cette pièce sera l'un des bijoux de notre collection départementale. La Commission adresse à son zélé conservateur ses vives félicitations et ses plus sincères remerciements.

*Méridien rouennais.* — M. Lormier présente à la Compagnie la gravure (33 × 22 centim.) d'un petit monument qui peut-être existe encore dans les dépendances de l'un des hôtels de la rue Saint-Patrice, sans que personne puisse en donner quelque assurance.

Telle est l'inscription qui en fait le principal intérêt :

« HANC LINEAM MERIDIANAM ELEVANDI VOTUM SUSCEPIT  
ANNA LUDOVICUS MOUCHARD, CIVIS ROTHOMAGAEUS  
ANNO MDCC LXXIV QUO NOVUS SOL ET NOMOPHYLAX  
GALLUS ARMANDUS THOMAS HUE, MARCHIO DE  
MIROMESNIL GALLIAM ET GALLOS COLLUSTRAVIT ET ANIMA-  
VIT, HANC VERO EREXIT ERIGENTE MENSE MAII ANNO MDCC  
LXXV, DICTANTE JACOBO JOANNE BAPTISTA PIGOU  
CIVI ROTHOMAGAEO, STRUCTAM REGENTE FRANCISCO GUE-  
ROULT CIVI ET ARCHITECTO ROTHOMAGAEO.

HANC DENIQUE INAUGURAVIT NICOLAUS DE MONTHOLON  
NEUSTRIAE SENATUS PRINCEPS, APPLAUDENTE CUM NONNULLIS CIVIBUS  
ROTHOMAGAEIS FAMILIA LE COUTEULX IN HOC HORTO CONGREGATA. »

*Dorothea Jacques, sculp.*

Cette inscription est gravée sur une tablette carrée, au-dessous d'un entablement, surmonté de la pyramide du méridien, au pied de laquelle se voit un cartouche entouré de nombreux attributs d'une grande richesse.

Ce cartouche, au centre duquel figurent, dans un écu ovale, les armes de Miromesnil : « d'argent à 3 hures de sanglier arrachées de sable et allumées de gueules, 2 et 1, » repose sur les masses du chancelier,

posées en sautoir sur un manteau fourré d'hermine. L'écu est sommé d'une couronne ducale surmontée d'un mortier.

L'abbé Tougard entretient alors la Commission des questions ci-après relatées :

*Bjffroi. — Cadran astronomique.* — Rouen n'a joui que peu de temps de l'entière restauration de son Gros-Horloge : car il ne marque plus ni les phases de la lune ni les jours de la semaine. La Ville n'a pas hésité à prendre l'avis d'un horloger de Paris : ce dernier attribue l'accident à quelque maladresse commise en remontant le mécanisme ; mais on en attend encore le remède.

M. Hainaut, plus affligé que tout autre de ces fâcheux retards, a demandé à votre secrétaire de signaler simplement ces faits à la Commission. Elle a trop bien contribué à une bonne restauration du monument et de ses accessoires, pour qu'elle ne tienne pas à faire remettre en mouvement le cadran astronomique.

M. Garreta veut bien se faire, auprès de l'administration, l'avocat de cette cause excellente, qui ne saurait rencontrer un meilleur patron.

*Marque de potier.* — Par sa lettre du 29 décembre dernier, le R. P. Delattre, correspondant de l'Institut, a communiqué au secrétaire une estampille de potier, que venait de trouver, sur la colline Saint-Louis de Carthage, le fr. Delahaye, ancien élève de la maîtrise de Rouen. Elle lui semble utile à rapprocher de celle qu'a publiée notre *Bulletin* (IX, 284), et il la décrit ainsi :

« De forme rectangulaire, longue de 44 millim. et

large de 17, elle est imprimée sur la base d'une grande amphore de terre rougeâtre, à couverte gris-jaunâtre : MERCAT. (Il n'y a en réalité que quatre caractères, les deux premières et les deux dernières lettres étant fondues en un seul signe).

» Les lettres sont en relief et bien formées, ce qui indique une époque peut-être antérieure de quelques années à notre ère. Malheureusement, cette empreinte ne vient pas trancher la question de savoir s'il faut lire *Mercati*, *Mercato* ou *Mercator*. »

A propos des incorrections parfois si choquantes des marques, M. Drouet signale une récente conjecture, qui en regarde quelques-unes comme parfaitement intentionnelles, les potiers ayant vu dans ce procédé un utile différent pour distinguer les homonymes.

*L'abbé Lefebvre et ses études sur Lillebonne.* — Enfin le secrétaire croit utile de donner dans nos procès-verbaux un souvenir aux dix années de savantes recherches faites sur Lillebonne par l'abbé Augustin Lefebvre, mort à Montivilliers l'année dernière.

Après avoir assisté l'abbé Cochet à son lit de mort, l'abbé Lefebvre fut nommé curé de la Frenaye, village qui borne Lillebonne au nord-est. La topographie provoqua d'elle-même chez le nouveau curé des recherches historiques que vint parfois interrompre la maladie, mais qu'il ne perdit pas de vue jusqu'au dernier soupir.

Le texte d'Orderic Vital, récusé sans preuves par Duplessis, lui parut très digne d'attention. Les *Antiqua Romanorum gesta*, allégués par le savant moine, peuvent être en effet les écrits de Trogue Pompée,

maintenant perdus, mais que Orderic cite deux fois en termes exprès. Puis l'incertitude où sont encore les meilleurs esprits pour préciser le lieu des derniers exploits de César, après ses opérations dans le Beauvoisis, et avant son retour définitif à Rome, persuada à notre abbé qu'il fallait placer à Lillebonne l'effort suprême tenté par le conquérant, qui acculait ainsi, entre la Seine et la mer, les débris des armées gauloises précédemment détruites.

L'étude attentive du sol, de ses accidents naturels et de terrassements où il croyait reconnaître la bèche du légionnaire nivelant des assises pour ses machines, lui sembla concorder parfaitement avec les pages jusqu'à alors énigmatiques du VIII<sup>e</sup> livre des *Commentaires*. « Oui, écrivait-il joyeusement dans une lettre, je suis prêt à crier sur les toits : *Oui, César est venu à Lillebonne!* »

Son mémoire, accompagné de deux cartes, où il avait discuté le problème jusque dans ses dépendances accessoires, aurait rempli 300 pages d'impression. Il est resté aux mains de sa famille (1), et dans l'incertitude sur le sort qui lui est réservé, il convenait d'en résumer ici la conclusion essentielle (2).

(1) Elle l'a depuis offert au Petit Séminaire.

(2) Une notice plus développée, et empruntée en très grande partie à la correspondance de l'abbé Lefebvre, a paru dans la *Revue catholique de Normandie*, tome V, pp. 500-505.

L'archéologie, si bien armée qu'elle soit d'intéressantes découvertes, n'a jamais été recevable à nier à Lillebonne l'existence de la ville gauloise de *Caletus*, pour la placer à Caudebec. Les textes de la *Chronique de Fontenelle* et d'O. Vital ne sont pas de ceux dont on ébranle la valeur d'un simple trait de plume. Rien n'empêche d'ailleurs de voir à Caudebec un autre *Caletus*, apparemment postérieur au lillebonnais.

La Commission accueille avec intérêt cet exposé. M. Drouet fait observer que jusqu'ici l'archéologie n'a pas confirmé les déductions de l'abbé Lefebvre : car les découvertes d'antiquités gauloises à Lillebonne sont nulles ou à peu près, spécialement en fait de monnaies ; il est vrai que, surtout en pareil cas, le passé ne prescrit jamais contre l'avenir.

Notre confrère a depuis précisé et accentué encore ses réserves, alléguant notamment les divers camps, gaulois et romains, que des fouilles récentes ont fait retrouver dans la forêt de Compiègne.

Quant au texte d'Orderic Vital, il ne lui semble pas que ses plus chauds partisans puissent l'appliquer à la campagne de César contre les Bellovaques.

*Lillebonne. — Théâtre romain.* — A propos de Lillebonne, M. G. Le Breton explique à la Commission que, dans une entrevue avec M. Sauvageot, il lui a exprimé le désir, manifesté dans une de nos précédentes séances, de voir disparaître du théâtre romain toutes les modifications du sol ou autres, qui doivent être évidemment postérieures aux invasions barbares.

Notre éminent confrère est parfaitement entré dans ces vues, et leur donnera volontiers satisfaction aussitôt que des ressources permettront la reprise des travaux.

A quatre heures moins le quart, M. le Président lève la séance.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 20 MARS 1896

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président ;

En présence de MM. P. Baudry, Beaucousin, de Bellegarde, Bouquet, docteur Coutan, Drouet, Félix, Garreta, de Glanville, Gosselin, G. Gouellain, G. Le Breton, Lormier, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et ne provoque aucune rectification ; en conséquence il est adopté.

*Méridien.* — Revenant sur un paragraphe qui vient d'être lu, M. Pelay informe ses collègues qu'il a continué, sans plus de succès, ses recherches sur cet objet, tant chez M. le docteur Cerné, qu'auprès de M. Pimont, lequel a bien voulu promettre de poursuivre dans le voisinage cette petite enquête.

*Correspondance imprimée.* — Neuf pièces la composent, savoir : *Mémoires de la Société arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XXVI, 1895 ; — item, *Atlas* de ce vol. (les ponts d'Orléans), gr. in-4° ; — item, *Table des Mémoires et Bulletins*, 1848-1894, 1895 ; — *Mémoires de la Soc. d'Hist. de l'arr. de Beaune*, t. XIX, 1894 : 1895 ; — *Mémoires de la Soc. Savoisienne*, t. XXXIV, 1895 ; — *Bulletin hist. et philol. du Comité des Travaux hist.*, 1895, fasc. 1 et 2 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orne*, t. XIV, n° 4 ; — item, *Table des douze premiers vol.*, 1896 ; — *Procès-*



*verbaux de la Soc. hist. de Compiègne*, t. IV, 1895.

*Sépulture de Guillaume de l'Estrange.* — M. Bouquet obtient la parole pour la communication suivante :

Dans la première livraison du tome X de notre dernier Bulletin (1895, page 66), notre honorable secrétaire, M. l'abbé Tougard, nous a parlé des recherches qui ont été faites pour retrouver la dalle tumulaire de cet archevêque. C'était pour répondre à la supposition de l'abbé Cochet que cet archevêque avait été inhumé dans l'église de ce couvent, en 1389, et à cette question finale : « qu'est devenue cette dalle ? »

M. l'abbé Tougard nous apprend que : « cette dalle a été » recherchée par M. de l'Estrange, il y a quelques années, » quand il publia l'inventaire du mobilier de notre archevêque. On l'assura qu'elle était encore dans le voisinage de la Chartreuse ; mais malgré l'assistance de l'abbé » Sauvage, ce monument funèbre n'a pu être retrouvé. »

Dernièrement, dans un article fort complet sur « La Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose », M. Georges Dubosc, admettant la tradition recueillie sur les lieux, a dit : « A la suite des vicissitudes que subit le monastère » des Chartreux, la pierre tombale qui recouvrait ses » ossements a été brisée, et un fragment où l'on déchiffre » encore un bout d'inscription, sert aujourd'hui de lin- » teau à une petite fenêtre, percée dans l'un des bâtiments » qu'il avait fondés. » (*Journal de Rouen*, 28 mai 1890.) — Il admettait donc que l'archevêque y avait été réellement enterré.

Dernièrement, engagé par lui « à faire un tour par là, » je me suis rendu à son invite, et voici ce que j'ai trouvé :

La maison et les bâtiments, construits sur l'emplacement de l'ancienne Chartreuse, sont occupés aujourd'hui par une blanchisserie pour le linge.

Le patron m'a montré, à gauche de la porte d'entrée, au-dessus du linteau d'une porte d'un rez-de-chaussée en pierre, surmonté d'une sécherie en bois, un long morceau de pierre tombale, scié aux deux tiers de sa longueur et placé horizontalement sur la porte.

La pierre entière devait avoir l'aspect de celle de la planche XV, représentant la tombe d'Ingerran d'Estrepagni, archidiacre d'Eu au XIII<sup>e</sup> siècle, qui a été reproduite dans la 3<sup>e</sup> édition que j'ai donnée des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par M. A. Deville (p. 135). Les lettres en bordure ont exactement le même caractère, et ne sont pas en gothique. Malheureusement, la pierre, au côté droit de sa bordure, a été sciée justement au milieu de l'inscription et dans toute sa longueur, et, à la distance où elle est placée du sol, la lecture en eût été encore difficile, lors même qu'elle eût été intacte.

Comme je disais à la personne qui me conduisait : « Im- » possible de s'assurer si c'est la dalle tumulaire de » l'archevêque de Lestrange, » il me répondit : « C'est » bien l'église; mais elle n'est pas là. » Et il me mena dans le rez-de-chaussée de la maison, et me montra un fragment de pierre assez épaisse, placée sous les pieds d'un poêle, pour l'isoler du plancher, en me disant : « Il y avait » autrefois des lettres, mais elles sont effacées aujour- » d'hui. » C'est une tradition qu'il a dû recueillir de ses prédécesseurs dans cette demeure, comme précédemment l'abbé Cochet.

Ce sont là des témoins qui ne viennent pas confirmer la tradition, et il faut peut-être renoncer à en chercher la preuve, surtout quand on voit l'*Armorial des Archevêques de Rouen* dire catégoriquement :

« Mort à Gaillon, le 2 mars 1388, Guillaume V de Les- » trange fut inhumé dans la *Cathédrale de Rouen*, et non » dans la *Chartreuse de la Rose*. »

Pour être aussi affirmatif, M. Jules Thieury devait avoir

en main les preuves de son dire, et il serait possible de les retrouver quelque part.

Je remarquerai qu'en 1389 (nouveau style, Pâques tombant le 29 mars), la petite église que l'archevêque de Lestrange avait fondée, et où il voulait être inhumé, n'était pas encore bâtie, et que son corps, apporté en bateau, de Gaillon à Rouen, fut déposé dans la Cathédrale. Au reste Farin, qui mentionne ses fondations dans son église métropolitaine, est muet sur le lieu de sa sépulture, que M. Deville n'a pas signalée parmi les cent quarante-quatre tombes indiquées sur son plan tumulaire de la cathédrale, en tête de la 3<sup>e</sup> édition de son intéressant travail.

Il reste donc, aujourd'hui, à chercher ailleurs qu'à la Chartreuse de la vallée de Darnétal, la solution de ce problème, pour laquelle on paraît avoir fait fausse route jusqu'ici.

L'abbé Tougard remarque que la présomption est fondée sur la volonté exprimée de son vivant par ce pontife d'être inhumé à la Chartreuse.

M. le Président espère qu'il pourra trouver le dernier mot de ce modeste problème.

Cette explication l'amène à lire tout de suite les trois pièces d'archives que voici :

#### MODÈLE EN CARTON DE L'ÉGLISE SAINT-MACLOU

On conserve, au Musée des Antiquités de Rouen, un modèle en carton de l'église Saint-Maclou de cette ville.

M. l'abbé Ouin-Lacroix, pages 15 et 16 de son *Histoire de l'Eglise et de la paroisse Saint-Maclou* (Rouen, Mégard, 1846), nous fait connaître de quelle manière ce précieux objet est passé au Musée... « En

l'année 1520, un vicaire de la paroisse, homme ingénieux et adroit, s'occupa, dans les loisirs de son ministère, de faire en carton un modèle exact de cette église avec sa flèche primitive qu'on venait d'achever. Toutes les proportions sont exactement gardées dans la structure de ce modèle : pas une vitre, pas une niche n'y manque. C'est un chef-d'œuvre en petit, comme l'église l'est elle-même en grand. Ce modèle était en 1720 chez M. Lenormand, curé de Saint-Sever et ancien vicaire de Saint-Maclou. Plus tard, il revint en la possession des curés de Saint-Maclou, et dans un temps de famine et de détresse, le vénérable curé actuel, imitant ces pieux évêques qui donnaient leurs bijoux les plus précieux pour soulager leurs pauvres, donna, lui aussi, ce beau modèle pour acheter, pour les siens, le pain qu'ils demandaient. Ce modèle est maintenant au Musée des Antiquités de Rouen, où M. Deville l'a fait placer avec soin dans une châsse de verre qui le préserve de la poussière et des atteintes des visiteurs indiscrets. »

Tout peut être exact dans cette citation, à part la date de 1520, mise là par pure hypothèse et, à mon sens, tout à fait à tort.

Le modèle en question me paraît, en effet, être celui que je vois mentionné dans une information qui fut faite au bailliage de Rouen, le 23 mars 1686, à propos de contestation entre Jean Edeline, prieur de Notre-Dame du Val-Boutry, ancien religieux de Saint-Ouen de Rouen, et un nommé Pierre Housset, prêtre du diocèse de Rouen, originaire de la paroisse Saint-Maclou, alors âgé de quarante ans. Ce dernier, pendant plusieurs années, avait été attaché au service de cette église, et, quand il la quitta, il y laissa des sou-

venirs peu honorables. On l'accusait, en effet, d'avoir été assez peu scrupuleux en matière d'argent et d'avoir été cause de la mort du curé par toutes les tracasseries qu'il lui avait suscitées.

Voici un extrait de la déclaration dudit Housset :

« En 1681, Edeline vint le voir au sujet d'un modèle de l'église de Saint-Maclou que lui répondant (Housset) avoit construit en carton, et que pour lors il avoit fait porter dans le Cabinet des Antiques à Paris, afin de le présenter au Roy. Il allia luy respondant pour l'obliger à faire revenir led. ouvrage lequel a été retiré par led. sieur Eudeline, et lequel il a encor en sa possession, de valleur de plus de 3 à 4,000 l., ensuite l'obligea d'aller demeurer chez lui au prieuré du Val-Boutry ».

Il n'est question dans le procès que tout à fait incidemment du modèle en carton, et je ne saurais dire comment ce travail est devenu la propriété de la fabrique de Saint-Maclou, ni non plus comment il est devenu la propriété du Musée.

Pierre Housset dut mourir vers 1692. Le 10 décembre de cette année, une sentence de la vicomté de Rouen mentionne un Jean-Baptiste Housset, avocat en la Cour, comme créancier de feu sieur Pierre Housset, prêtre, son frère, et son héritier pour partie.

L'un et l'autre étaient, suivant toute probabilité, les fils de Pierre Housset, écuyer, lieutenant du Roi en l'Élection de Rouen (compte de la Fabrique Saint-Maclou 1675-1677, Arch. de la S.-Inf. G. 6968), Trésorier de la paroisse Saint-Eloi, 1634-1635 (*Ibid* G. 6447).

## NOTE SUR PAUL LUCAS

« Paul Lucas, natif de Rouen, fit, par ordre du roy Louis XIV, trois différens voyages dans le Levant dont il a donné des relations que le public a reçues très favorablement. Il a rapporté de toutes ses courses plusieurs monumens antiques, comme des médailles, des pierres gravées, des manuscrits en plusieurs langues, et autres curiosités très rares. M. le duc d'Orléans, Régent, fut très satisfait de ces acquisitions, et les partagea dans la Bibliothèque et le cabinet du Roy, dans l'Académie des Belles lettres et dans celle des Sciences. Il a dédié à ce prince sa dernière relation, dont la haute et basse Egypte fait le principal sujet. Il paroît qu'il y a peu de choses dans ce royaume, si recommandable par son antiquité, qui ait échappé à l'exactitude de ses recherches. » C'est ce qu'on lit dans l'*Histoire de Rouen*, édition de Du Souillet, de 1731.

Moreri a consacré à Paul Lucas une notice très substantielle. Il le fait naître à Rouen, le 31 août 1664, d'un bon marchand de cette ville.

Il nous apprend que, le 30 mars 1711, M<sup>me</sup> la duchesse de Bourgogne l'engagea à prendre une charge de maréchal de logis dans sa maison. « Le 28 février 1714, continue Moreri, le roi l'honora d'un brevet d'un de ses antiquaires. En 1720, il épousa une de ses parentes, dont il a eu un fils et trois filles : celles-ci sont mortes en bas-âge. Le fils, né à Paris le 25 janvier 1722, fut tenu le 28 février sur les fonts du baptême par M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans et par le duc de Chartres ; ce fils est dans la gendarmerie.

Mort à Madrid le 12 mai 1737, à l'âge de 72 ans 8 mois et 12 jours. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin de Madrid. »

Je n'ai point encore pu découvrir l'acte de naissance de Paul Lucas, dont le véritable prénom était Paulin. Mais

un acte du bailliage de Rouen nous renseigne sur sa famille.

C'est l'acte par lequel, le 26 avril 1696, est entériné au bailliage de Rouen, d'après l'avis des membres de la famille, les lettres de bénéfice d'âge (ou d'émancipation) obtenues par son frère J.-B., le 21 du même mois.

Il y avait peu de temps qu'était mort leur père Charles Lucas, en son vivant marchand mercier, veuf, au moment de son décès, de Jeanne Noyon. Jean-Baptiste Lucas avait alors 18 ans et pouvait être reconnu capable de régir et de gouverner son bien. Le lieutenant général du bailli, qui était alors Boisguilbert, fit assigner les parents, qui étaient, du côté paternel, Paulin Lucas, frère aîné; Esme Lucas et Guillaume Lucas, capitaine, autres frères; Guillaume Hacquet, marchand mercier, Nicolas Ballue, fripier, Georges Dauberville, mercier; du côté maternel, Philebert Rivière, commis au mesurage des sels, Jean Noyon, curandier, J.-B. Noyon, curandier, Georges Duvrac, curandier, Jacques Cousture, curandier, Jacques Lasne, curandier.

J.-B. Lucas produisit un extrait baptistaire constatant qu'il était né en la paroisse Saint-Laurent de Rouen, le 25 novembre 1678 et qu'il avait été baptisé, en l'église de cette paroisse, le 27 du même mois, ayant pour parrain Paulin Lucas, que je crois être son frère.

En parcourant les actes de l'état civil de cette paroisse, j'ai trouvé :

A la date du 23 février 1668, la naissance d'Anne, fille de Charles Lucas, et d'Anne Noyon;

A la date du 6 juin 1669, la naissance d'Esme, fils des mêmes (parrain, Edme de Lespine, marchand; Marguerite du Boislabert; marraine);

A la date du 17 mars 1671, la naissance de Guillaume, fils des mêmes (parrain, Guillaume Hacquet; marraine, Anne Noyon);

A la date du 5 avril 1667, la naissance d'un autre enfant, Pierre Lucas.

J'espérais trouver dans les actes de la même paroisse le baptême de Paul Lucas : mes recherches ont été vaines ; j'ai tout lieu de supposer que c'est dans une autre paroisse de Rouen que se trouvait le domicile de ses parents, au moment de sa naissance.

Je continuerai mes recherches, dès que j'en aurai le loisir, parce que je ne fais aucun doute que la date de Moreri ne soit exacte et n'ait été communiquée par un membre de la famille

#### PRISONNIERS ESPAGNOLS AU VIEUX-PALAIS, 1644.

Dans une notice sur le Vieux-Palais de Rouen, communiquée à la Commission des Antiquités, il y a une dizaine d'années (1), j'ai rapporté quelques actes qui font connaître les noms d'un certain nombre d'officiers espagnols internés dans notre ville, de 1643 à 1648. Je complète cette communication par deux actes notariés des 11 juin et 26 octobre 1644. Une analyse du premier m'a paru suffire. Je donne le texte entier du second.

Le 11 juin 1644, Don Juan Bazo y Moreda, capitaine d'infanterie au régiment du comte Garcia, prisonnier de guerre espagnol au château du Vieux-Palais, ayant permission du Roi, pour 3 mois, de se rendre en son pays, passant par Bayonne, suivant le passe-port de S. M., prend l'engagement, envers le marquis de Beuvron, gouverneur de cette forteresse, d'être de retour à Rouen après ledit temps.

Signé : Juan Bazo y Moreda.

Cet engagement est signé également par Don Diego de

(1) *Bulletin de la Commission*, t. VII, p. 187.



Bracamonte et Don Christoval Godines, aussi prisonniers au Vieux-Palais.

« Du mercredi avant midy, 26<sup>e</sup> d'octobre 1644, passé au chasteau du Vieil-Pallais de Rouen.

» Furent présens : Nicolas de Carballo, Domp Gaspar de la Fuente, Alonso Des Caris, Santos Estevan, Domp Christoval Trillo, Manuel Loppes, Pedro Gomes, Dom Miguel de Montenegro, Francisque Ramirres, Antonio de Salos, Francisque de Silva Ulloa, tous capitaines enseignes réformés, de présent prisonniers de guerre au chasteau du Vieil-Pallais de ceste ville de Rouen, et suivant le mandement du Roy notre sire, par l'advis de la royne régente, madame sa mère, envoié à monseigneur le marquis de Beuvron, conseiller en ses Conseils d'Estat et Privé, lieutenant général en la Haute Normandie, gouverneur de ceste ville et Pallais dudit lieu, ledit mandement dabté de Fontainebleau, le XIII<sup>e</sup> du présent mois d'octobre, signé : Louis, plus bas Le Tellier, lesquels dessus dits capitaines désignés, en exécution dudict mandement, se sont tous soumis et obligez solidairement et sans division envers S. M., de tenir pour prison la dicte ville de Rouen, sans par eux en pouvoir désemparer en façon quelconque. sans permission du dict seigneur Roy, à quoy ils se sont de-rechef obligez ensemblement et un seul pour le tout sans division. l'un pour tous. Fait comme dessus. »

Suivent les signatures, presque toutes d'une écriture élégante, d'après lesquelles nous avons rétabli les noms de ces officiers, noms défigurés par le notaire.

*Inhumation de Trugard de Maromme.* — M. Lormier donne lecture, sous la date du 20 janvier 1789, de l'acte d'inhumation de « messire Jean-Claude Trugard, seigneur et patron du Grand et Petit-Maromme, lieutenant-général de police au bailliage, ville et vicomté de Rouen, époux de M<sup>me</sup> Catherine-Henriette

Lefebvre, âgé d'environ soixante-six ans, demeurant rue Malpalu, décédé d'hier, muni des sacrements. » Il fut inhumé « en notre nouveau cimetière, dit de Martainville, par M. Blanquet, prêtre, bachelier en théologie, curé de cette paroisse (S.-Maclou), doyen de la Chrétienté, soussigné, en présence de messire Jean-Claude Trugard de Maromme, officier des canonniers, son fils, et de messire Nicolas-Guillaume Arnois, ecuyer, seigneur de Vitamval-Captot, conseiller au Parlement de Rouen, son gendre, demeurant dite rue et paroisse. » La copie de l'acte est collationnée par Patin, vicaire, le 27 juin 1792, « année 4<sup>e</sup> de la liberté. »

*Le facteur d'orgues Jean Lefebvre.* — M. Gouellain doit à l'amabilité de M. L. de Farcy, d'Angers, la connaissance de l'un des travaux les plus importants qu'ait sûrement exécutés l'artiste rouennais J. Lefebvre, facteur d'orgues. Il s'agit de l'orgue de la basilique de Saint-Martin de Tours, commencé en 1755, et achevé en 1761.

Un document du temps, publié dans le *Bulletin de la Société archéol. de Touraine* (t. X, p. 171), le proclame « le plus magnifique buffet d'orgues qui soit dans le royaume. » Exécuté en bois de Hollande, il est certain au moins qu'il mesurait quarante-huit pieds de hauteur sur vingt-neuf de largeur, et possédait soixante-quatre jeux comptant quatre mille sept cent seize tuyaux, répartis en cinq claviers et alimentés par treize soufflets.

M. de Beaurepaire craint qu'il ne soit difficile de préciser l'auteur de cet orgue, quelques facteurs ayant porté le même nom et le même prénom. Il y a lieu de

distinguer soigneusement entre le facteur de l'instrument et le menuisier qui a sculpté le buffet.

*Saint-Saens.* — M. le docteur Coutan s'excuse de n'avoir pas encore rédigé la note qu'il a déjà annoncée à la Commission sur la sépulture d'enfant qu'il a pu y étudier. Il y joindra quelques explications sur des détails de la tour qu'il a photographiés au mois de décembre dernier.

Cette unique découverte est une véritable déception pour le Conservateur du Musée, qui en espérait de variées et autrement importantes. Selon toute vraisemblance, l'exploration n'a pas interrogé assez profondément le sol, et elle aurait dû, en outre, s'étendre jusqu'à la partie orientale de la place de Saint-Saens.

A propos de ce bourg et de sa nouvelle église, M. Gouellain demande quel sort est réservé aux précieux vitraux qui ont été démontés. Il ne saurait dissimuler son inquiétude à leur sujet, et craint bien qu'ils ne soient à jamais perdus pour l'art.

M. G. Le Breton raconte qu'il avait activement négocié la cession de ces vitraux avec feu l'abbé Ouf, le précédent curé. La situation s'est bien modifiée par la nomination de M. le doyen actuel, et aussi par l'habileté et la sollicitude de M. Lefort, chargé de la reconstruction de l'église.

On avait d'abord songé à confier la restauration de ces vitraux à quelque verrier de Paris. Les risques plus grands qu'ils auraient ainsi courus, a fait préférer des artistes locaux, et l'on s'est adressé à la maison Boulanger, qui depuis plusieurs mois s'occupe de leur reconstitution.

Quelques membres estiment qu'il sera absolument

impossible de replacer convenablement ces grandes fenêtres dans un édifice qui ne comporte point d'aussi larges baies, et qu'il eût été préférable d'en doter le Musée. On répond que l'aménagement des collections départementales n'y aurait pas été de tout point favorable; qu'on leur a réservé une place spéciale dans les transepts, et que là, du moins, les scènes seront restituées avec soin et intelligence. Dans l'ancienne église, au contraire, si leur mérite décoratif restait entier, il n'en était plus de même des convenances artistiques, puisque la vie de S. Louis et la Passion du Sauveur s'y confondaient comme en deux jeux de patience horriblement brouillés.

Enfin, le grand principe de la conservation sur place plaidait aussi en faveur de Saint Saëns. Et, encore que leur titre de monument historique puisse armer la Commission de quelque droit à les revendiquer, M. Pelay proteste énergiquement contre le dépouillement des églises au profit des musées.

Sur ces diverses considérations, la Commission, après avoir déploré la démolition de l'ancienne tour, dont on avait fait espérer la préservation, insiste pour que la nouvelle église tire le meilleur parti possible des admirables verrières qui étaient la gloire du sanctuaire disparu.

*Boiseries de S.-Michel.* — M. l'abbé Levacher, doyen de Doudeville, a informé le secrétaire que le splendide buffet d'orgue de son église vient de Saint-Michel de Rouen. Il doit en être de même de la jolie porte du confessionnal.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 22 MAI 1896

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. P. Baudry, Beau cousin, Bouquet, Garreta, de Glanville, Lefort, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

S'est excusé : M. Coutan. — M. Gouellain s'est fait excuser par M. Pelay, qui dépose en son nom, sur le bureau, pour le *Bulletin* de 1895, actuellement sous presse, la photogravure de la potiche rouennaise, dont il a entretenu la Commission. Des remerciements sont votés à notre confrère, avec prière à M. Pelay de les lui transmettre.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, après l'addition de deux noms de membres présents, et celle d'une distinction essentielle à propos de l'orgue de Tours.

*Correspondance imprimée.* — Elle se décompose comme il suit : *Catalogue du Musée de la Commission départementale de la Côte-d'Or*, Dijon, 1894 ; in-4°, 25 feuilles ; — *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans*, XXXIV, 1-3, 1895 ; — *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, XXIII, 1896 ; — *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, table des t. XI à XX. Bourges, 1895 ; — *Congrès archéol. de France ; Session LX : Abbeville*, 1893, Caen, 1895 ; — item, *Circulaire relative au LXIII<sup>e</sup> Congrès archéol. du 3 au 11 juin prochain, à Morlaix et Brest* ; — *Bulletin histor. et philol. du Com.*

*des Trav. hist.*, 1895, nos 3 et 4; — item, *Bulletin archéol.*, 1895, 1 et 2; *Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, XXIII, 1-4; — *Bulletin de la Soc. polymathique du Morbihan*, 1893-94, 3 liv.; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 107, janv.-avril 1896; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1895, n° 4; — *Bulletin de la Soc. hist. de Langres*, IV, pp. 73-112; — item, *Concours Barotte*, 30 déc. 1895; — *Comité archéol. de Senlis*, 1894; — *Papers and proceedings of the Hampshire field Club*, III, II, 11; Southampton, 1896.

*Méridien.* — Revenant sur le procès-verbal de la dernière séance, M. Pelay annonce que ses nouvelles recherches n'ont pas été plus fructueuses que les précédentes. Il n'a laissé inexploré qu'un terrain, celui de la propriété Boudehan rarement accessible. M. le Président en conclut qu'il ne reste aucun espoir de succès : car il connaît depuis longtemps le jardin fort exigü situé en arrière de la maison, et dont la plus grande partie est occupée par un intéressant escalier.

M. Garreta fait les trois communications que voici :

*Eglise du Val-de-la-Haye. — Armoiries des Bernart.* — Le bulletin de notre Commission, à la date du 23 janvier 1873, a reproduit une intéressante communication de notre dévoué secrétaire, M. l'abbé Tougard, relative à une pierre tombale, encastrée dans le chœur de l'église du Val-de-la-Haye.

Cette dalle de marbre noir rappelle le souvenir de la famille normande des Bernart, seigneurs de Courmesnil et d'Avernes, qui a fourni treize chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Elle mentionne les noms de quatre commandeurs, dont

les trois premiers furent pourvus de la commanderie de Sainte-Vaubourg; elle avait été posée en 1748 dans la chapelle de la Commanderie par les soins de François de Bernart d'Avernes, commandeur de Fontaine-sous-Montdidier et de Chanu, et recouvrait les restes de son oncle, le grand-prieur de Champagne, mort le 31 décembre 1747.

En dépit de l'acharnement aveugle déployé par des mains barbares pour en faire disparaître les moindres traces, j'ai tenté de reconstituer les armoiries qui occupent la partie supérieure du marbre.

Frustes, à peine reconnaissables à l'œil, elles se sont révélées moins confuses au moyen d'un estampage sur papier, que je vais placer sous vos yeux et dont j'essaierai de donner la description héraldique.

Au centre d'un élégant cartouche dans le genre rocaille est appliqué un écusson de forme ovale portant sur un champ uni, c'est-à-dire d'argent, un chevron de sable (indiqué par le large quadrillé du fond), accompagné de trois trèfles posés 2 et 1 (que les hachures encore visibles indiquent de sinople) qui est : de Bernart.

Un chef dit de la Religion, « de gueules à la croix d'argent, » occupe la partie supérieure de l'écusson et rappelle la qualité de commandeur. Derrière le cartouche, apparaissent les extrémités de la croix à huit pointes, accolée du chapelet, d'où pend la croix de Malte; le tout est surmonté d'une couronne fleuronnée.

Le cartouche est flanqué de deux trophées : celui de droite présente des étendards, celui de gauche des trompettes guerrières, mis en sautoir; au-dessous deux têtes à ailes de vampires.

M. le Président communique un beau dessin de ces armoiries en tête de l'un des registres de la commanderie de Sainte-Vaubourg.

*Eglise Saint-Eloi de Rouen. — Clefs de voûte armoriées.* — Les clefs de voûte décorées d'armoiries sont en

petit nombre à Saint-Eloi; il n'en existe pas dans le chœur.

Le bas-côté de droite dans la voûte au-dessus de l'autel présente un écu allongé qui porte une bande chargée de trois écussons superposés et rangés dans le sens de la bande; l'écu est soutenu par un triton et une sirène; il n'y a trace ni de casque, ni de couronne. A la travée suivante, on voit un cartouche de forme analogue, mais sans aucun ornement extérieur; il est orné d'un chevron accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une tête de porc coupée.

A la clef de la travée correspondante du bas-côté de gauche, j'ai encore relevé un écusson sans ornements extérieurs, présentant un chevron accompagné en chef de six losanges posés 2 et 1, trois à dextre et trois à senestre et en pointe aussi de trois losanges mal ordonnés c'est-à-dire 1 et 2.

En pénétrant dans l'église par le grand portail, on remarque à droite, et placé dans l'angle, le contre-retable de l'autel de l'ancienne chapelle des fonts avec son tabernacle et son gradin; il est décoré d'un panneau sculpté représentant le baptême de N.-S. Les bas-lambris qui garnissent la muraille de chaque côté au-dessous des fenêtres sont ornés de cartouches de forme elliptique; on y peut lire les inscriptions suivantes :

*Aquae  
imundabunt  
et delebitur  
fœdus vestrum  
cum morte.*

JEAN 18 (lire ISAÏE, 28).

*Qui  
crediderit  
et baptizatus  
fuerit  
salvus erit.*

MARC. 16.

*Eglise d'Auppegard. — Verrière armoriée. —* On remarque dans l'église d'Auppegard une belle verrière au bas de laquelle est agenouillée la famille du donateur. Elle porte cette inscription :



*Lan de salut mil avecques cinq cents  
 Fut mise icy ceste forme de voirre  
 P (ar) Nicollas Le Marinier que Dieu gard  
 De ses parentz par augmentation  
 Priez Jhesus qui luy face mercy.*

Trois écussons accompagnent cette légende : le premier porte les armes pleines des Le Marinier, seigneurs d'Auppegard : « de gueules au pal d'or, chargé de trois coquilles d'azur ; » les deux autres sont partis du précédent et « d'or au chef de sable chargé d'une étoile ou molette d'argent ; » le dernier est parti « d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois annelets d'or, posés 2 et 1. »

*Miroir et image de la mort.* — En remerciant notre collègue de ses intéressantes notices, M. le Président se demande si, dans le mystérieux monument adossé au mur extérieur de Saint-Eloi, et accompagné d'une inscription non moins mystérieuse, il ne faudrait pas voir non un simple tombeau, mais une représentation de la mort qu'on aurait ainsi voulu mettre dans ce cimetière sous les yeux des chrétiens. On objecte que les termes de l'inscription sont au singulier ; peut être a-t-on songé par là à généraliser la pensée. En tout cas, il n'est pas douteux que nos pères aient parfois tenu à se rappeler ainsi d'une façon saisissante la pensée de la mort.

MM. Paul Baudry et Pelay citent à l'appui les danses macabres où la Mort est figurée un miroir à la main. L'abbé Tougard ajoute que dans certaines églises du diocèse, par exemple à Auffay, croit-il, on exposait en diverses fêtes, telles que le vendredi-saint et le 2 novembre, un cercueil ouvert renfermant un squelette en bois.

*Nécessité impérieuse de relever les pierres tombales. — Argument décisif.* — Le secrétaire s'explique très bien les scrupules que l'on éprouve parfois à déplacer des dalles tumulaires pour les appliquer contre les murs voisins. Mais voici un fait propre à triompher des dernières hésitations.

Le 12 courant, notre confrère visitait l'Abbaye de Fécamp avec un prêtre de la ville. Il signala à son compagnon l'építaphe de Guillaume de Ros, troisième abbé. Après avoir fait deux fois le tour de l'église, relativement très pauvre en épigraphie, sans pouvoir retrouver ce tombeau, on eut recours aux sacristains. Par bonheur l'un d'eux avait été témoin des faits qu'on va lire :

En 1875, la pose d'une conduite de gaz rencontra, à l'entrée de la chapelle de la sainte Vierge, la sépulture de cet abbé avec son építaphe primitive. L'abbé Lair, alors doyen (mort à Rouen vicaire général), fut mis en rapport avec une famille de Rotz, de la Basse-Normandie, que cette découverte intéressa vivement. Au mois d'août 1876, elle fit, à ses frais, recouvrir le tombeau d'une belle dalle de pierre portant une inscription de vingt-huit lignes.

La dalle est intacte, mais d'une blancheur parfaite; on y remarque seulement, vers le bord inférieur, un filet noir de deux ou trois millimètres de longueur et n'ayant pas même forme de lettre. C'est tout ce qui reste de ce petit monument épigraphique qui n'a pas encore vingt ans d'existence. Il est juste d'expliquer qu'il occupe l'un des points les plus *marchés* de l'église, étant à la porte de la grille qui ferme une chapelle où se disent toutes les messes basses.

L'abbé Tougard a pensé aussitôt qu'il y avait lieu

de graver à nouveau cette inscription ; mais en relevant la pierre on ne peut songer à l'apposer aux murailles de cette chapelle qui est entièrement lambrissée : toutefois, à un mètre plus loin elle trouvera facilement place. Il suffira de rappeler, à la fin de l'inscription, son emplacement primitif, où l'on pourrait en outre sceller un dé de marbre noir, portant profondément gravée soit une croix, soit même les lettres : G. DE ROS.

Les frais seront peu élevés, puisqu'ils devront seulement pourvoir au renouvellement de l'inscription et à réassortir le pavage pour combler le vide laissé par la pierre. Néanmoins le membre du clergé local craint que ce ne soit pour la fabrique un surcroît de dépenses assez onéreux.

Dans ces conditions, notre confrère, comptant sur l'appui moral de la Commission pour le plein succès de l'entreprise, a écrit à l'un des alliés de la famille de Rotz pour faire revivre promptement, et cette fois d'une façon durable, ces intéressants souvenirs du passé (1).

M. le Président avoue qu'il n'a qu'une très médiocre confiance dans les généalogies, quand elles remontent à plusieurs siècles en arrière. Ainsi il verrait peut-être quelque inconvénient à ce que l'intervention de la Commission consacrat une filiation qui n'est rien moins que démontrée.

La Commission apprécie la sagesse de cette réserve, que la différence d'orthographe commanderait à elle seule dans le cas présent. Le secrétaire dit que le rôle

(1) Le secrétaire les a déjà consignés dans la *Semaine religieuse* (1875 et 1877), par trois notes dont M. Lair avait fourni les matériaux.

de la Commission peut se borner à faire rétablir l'inscription disparue, sans que cette démarche implique l'approbation formelle de la rédaction adoptée en 1876.

Après un échange de vues et d'observations, tout le monde demeure d'accord que le mieux serait de remettre sous les yeux de tous le texte de l'épithaphe de 1107, qui, ne comprenant que quelques lignes, pourrait être apposée sur le mur de cette chapelle de la sainte Vierge. C'est dans cette ordre d'idées que l'abbé Tougard se propose de poursuivre la négociation

*Vitraux de Monville.* — Notre confrère rappelle ensuite que, sur la proposition de M. P. Baudry, fortement appuyée par divers membres, la Commission a demandé à M. le Préfet le classement des vitraux de Monville.

Aucune décision n'est encore intervenue. Or, M. le vicaire de Monville a expliqué ces jours derniers à notre collègue que les fenêtres sont fort délabrées et qu'une réparation serait des plus urgentes.

La Commission renouvelle donc son vœu ; peut-être suffira-t-il d'un simple rappel dans les bureaux pour amener la solution attendue.

*Vitraux de Saint-Saens.* — Sur l'avis que la Commission s'était préoccupée du sort réservé aux belles verrières de l'ancienne église, M. le doyen a fourni au secrétaire les explications les plus rassurantes (lettre du 24 mars). Du reste, M. Lefort, que la Commission a le bonheur de posséder aujourd'hui, va pouvoir nous édifier pleinement à ce sujet.

L'architecte en chef du département annonce d'abord

que les vitraux sont déjà en place depuis plusieurs semaines. Les fenêtres où on les admirait dans l'édifice disparu ne dataient que de 1840. Celles de la construction neuve ont reçu les vitraux anciens sans aucune addition ni encadrement quelconque. Les vides à remplir ont été simplement fermés avec du verre dépoli. Il n'y a donc pas eu restauration mais reconstitution de ces intéressantes pages de verre, ce qui suppose naturellement le remplissage de trois ou quatre trous.

Le rôle du verrier s'est borné, en un mot, à remettre les morceaux en place, à renouveler les plombs usés, et à compléter les légendes. C'est une besogne ingrate tout à fait accessoire, à n'en juger que par la somme minime de 600 fr. qui lui a été allouée. M. Boulanger s'en est acquitté avec un soin et un talent auxquels M. de Beaurepaire se plaît à rendre un hommage flatteur.

Suivent deux notes que lit M. Bouquet :

*Lettre de Mazarin.* — Dans sa séance du 26 octobre 1886, notre collègue, M. Gouellain, offrait à la Commission la primeur d'une lettre de Mazarin, qu'il avait recueillie à Clermont-Ferrand.

Cette lettre du 1<sup>er</sup> avril 1649 était adressée à M. de Folleville, maréchal des camps et armées du roi, et gouverneur de Pont-Audemer. Elle a été publiée dans le tome VII de notre *Bulletin*, pages 311-312.

Elle est d'autant plus curieuse que M. Chéruel, l'éditeur des *Lettres du cardinal Mazarin*, dans la Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, ne l'a pas connue. Elle ne figure même pas, par une simple mention, dans les lettres analysées à la fin du tome III, où sa date lui assignait sa place naturelle.

Elle a donc le mérite d'une vraie découverte et celui de concerner la Normandie par son destinataire et par le nom de la ville où il commandait.

*Une date sur la porte Guillaume-Lion.* — Si cette porte a échappé à la démolition votée par le Conseil municipal, en 1846, c'est grâce à une adresse remise à M. le préfet Dupont-Delporte, par nos devanciers, le 20 décembre 1846, et signée par MM. Deville, J. Rondeaux, Hilaire de Névillè, Grégoire, Ballin, Barthélemy, André Pottier, de la Quérière, Gustave Morin et Martin de Villers.

Le rédacteur en était M. Deville, inspecteur des monuments historiques de notre département.

Parmi les motifs allégués pour la sauver de la destruction, M. Deville disait :

« Bâtie de 1747 à 1749, avec le soin et le luxe architectural de cette époque, qui ne manque, malgré les reproches qu'on a pu lui faire, ni d'apparat, ni de grandeur, la porte Guillaume-Lion se fait encore remarquer par sa riche ornementation.

» Les attributs du commerce, de la navigation, de la guerre, que l'habile ciseau de Claude Leprince y a jetés avec autant de goût que de hardiesse, ajoutent singulièrement à sa beauté. » (*Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. I, p. 371.)

Claude Leprince, sculpteur-doreur, né à Rouen, en 1678, avait travaillé à la décoration de la fameuse chapelle du château de Versailles, en 1708. Revenu dans sa ville natale, il contribua largement à l'ornementation de plusieurs de ses monuments.

Entre autres il faut citer les sculptures qui ornent le fronton de la porte Guillaume-Lion, quoique mutilées par suite des révolutions politiques, et surtout celles qui ornent les deux piliers de la porte, depuis le cintre jusqu'à près de deux mètres du sol, restées en bon état.

Elles attestent un talent réel,

Mais ce que personne n'a encore remarqué, du moins je le suppose, c'est que l'artiste a consigné la date de son travail, au bas de l'ornementation de droite, qui se termine comme une espèce de chartre. De deux entailles pratiquées dans la sculpture sortent deux lacs au bout desquels sont suspendus deux sceaux, celui de droite plus long que celui de gauche. La forme de ces sceaux est ronde, et sur chacun d'eux est répétée, en chiffres romains, la date de 1749, ainsi disposée :

M  
DCC  
XLIX

Signaler l'acte de naissance de ces intéressantes sculptures, qui paraît ignoré du public actuellement, bien qu'ostensiblement placé sous ses yeux, depuis cent quarante-sept ans, c'est répondre au désir de l'artiste, Claude Leprince, qui ne l'avait placé en cet endroit que pour le faire connaître de ses compatriotes, présents et futurs. Notre Commission lui sera venue en aide dans ce désir bien légitime.

M. le Président remercie M. Bouquet de ses communications.

La Commission se rappelle avec satisfaction que si la porte Guillaume-Lion a échappé depuis à deux nouvelles tentatives de suppression, c'est grâce à des démarches faites par ses membres.

*Dessins divers.* — M. Pelay place sous les yeux de la Commission, pour en tirer des éclaircissements, les gravures ci-après désignées :

1<sup>o</sup> La première scierie mécanique de Rouen, mue par un moulin à vent comme cela se pratique encore en Hollande. Ce fut un petit événement puisqu'elle

est reproduite par trois vues au moins. Elle était située à Saint-Sever, rue Lemire. M. Garreta espère obtenir de M. Deglatigny des renseignements complémentaires.

2° Le portrait d'un ecclésiastique. La conjecture d'y reconnaître l'abbé Juste est écartée ; le secrétaire y verrait plutôt, conformément aux initiales manuscrites, l'abbé Auger, né à Saint-Valery, docteur ès-sciences, proviseur du lycée de Versailles.

3° Une très modeste maison du quai. On la placerait volontiers vers l'extrémité de la rue Grand-Pont.

*Pièces d'archives.* — M. le Président termine par la lecture, entremêlée de quelques commentaires, des documents qu'on va lire :

#### NOTES SUR LA CATHÉDRALE

Les notes suivantes m'ont paru présenter un certain intérêt pour l'histoire de notre cathédrale.

*Portail latéral.* — Extrait d'un compte de la Fabrique de cette église, 1463-1464 (G. 2499) : « A Guillaume Barbe, verrier, pour avoir fait de nouveau 1 fourme de voirre qui siet sur le portail Saint-Semion (pour Saint-Siméon) du côté de la Madeleine. » Nous trouvons là le nom sous lequel il conviendrait de désigner le portail de la nef droite de la cathédrale, du côté de la rue du Change. Son tympan est, en effet, décoré d'un bas-relief qui représente la Purification. La fête consacrée à ce mystère, et connue sous le nom populaire de la Chandeleur, paraît avoir été la plus ancienne de celles qui avaient pour objet le culte



de la Sainte-Vierge (1). Je note que la Chandeleur était adoptée, comme terme de paiement, avec la Toussaint, dans la paroisse de Londinières, placée sous le vocable de N.-D., et dont la seigneurie appartenait au Chapitre de Rouen. (Acte de 1307, F. du Chapitre. Supplément.)

*Portraits prohibés comme représentations de saints.* — 10 novembre 1581. « Sur la quérémonie faicte par mons<sup>r</sup> le promoteur à l'encontre des chapelains du collège du Saint-Esprit de ce qu'ils s'estoient faicts paindre et pourtraire en un tableau servant de contr'autel à la chapelle du Saint-Esprit, servants d'apostres, et que cela est une idolâtrie, le dit tableau sera veu et réformé. » Plus tard, à en juger par nombre de tableaux de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, on n'avait pas les mêmes scrupules, même dans des communautés religieuses connues pour leur austérité (2).

*Grand portail et grand autel de la cathédrale.* — 1<sup>er</sup> juillet 1626. M. Sanson, sous-chantre, l'un des Intendants de la Fabrique, faisait refaire l'arbre de Jessé du grand portail sans en avoir parlé au Chapitre. Il vient déclarer qu'il avait fait marché pour 75 l., après avoir pris l'avis de plusieurs de Messieurs. Le Chapitre consent à ce que l'ouvrage soit parachevé comme il avait été commencé. Mais, dit la délibération, « pour l'avenir, les Intendants ne feront faire aucune chose publique et de conséquence sans en avoir conféré au Chapitre. »

4 septembre, même année. « MM. les Intendants de la Fabrique, comme a proposé M. Marc, l'un d'iceux, ont

(1) Louis Thomassin, *Traité des festes de l'Eglise*, 2<sup>e</sup> édition, 1697, p. 296.

(2) Au Premier Monastère de la Visitation de Rouen, on conservait les portraits du roi et de la reine d'Angleterre, en saint Louis et sainte Hélène (don du roi Jacques, 1697) ; du marquis et de la marquise de Beuvron, en saint Henri et sainte Geneviève ; de Louis XIV, en saint Charlemagne, etc. (Voir Notes historiques sur le Musée de peinture de la ville de Rouen, 1854.)

esté priez de faire faire un grand image de N.-D. pour mettre au hault du grand portail de cette église, et ce par un des meilleurs ouvriers qu'ils pourront trouver. »

15 octobre suivant. M. Sanson, l'un des Intendants de la Fabrique, demande à faire peindre d'azur l'un des 8 piliers d'autour du grand autel et dorer les fleurs de lis du dit pilier. On le prie, à cette occasion, « de faire dresser, par des experts des plus habiles, un dessin pour relever et décorer cet autel et de conclure un marché avec un artisan pour un grand image de la Vierge à mettre au dessus du portail. »

7 décembre suivant. « Sur l'advertissement donné par M. Sanson que quelque personne, meue de dévotion, offroit de donner un grand image de pierre de N.-D. ou saint Romain, au choix de la Compagnie, pour mettre en la niche du milieu du grand portail, MM. les Intendants de la Fabrique ont esté commis pour permettre à la dite personne de faire faire un grand image de N.-D. pour le mettre audit lieu, au costé duquel image seront mis ceux de saint Romain et saint Nigaise. »

18 octobre 1628. « Sur ce que M. Féron a représenté que quelque personne désiroit donner un image de pierre de saint Pierre pour placer au grand portail, vis-à-vis de celui de saint Romain, mesme de le faire peindre et dorer quand on fera peindre et dorer celui de saint Romain, le dit sieur Féron a esté prié d'exhorter la dite personne de donner un image d'un saint archevesque de Rouen pour mettre en la dite place. »

16 avril 1787. « MM. les Intendans *ad domos* ont représenté qu'il seroit à désirer que la Compagnie se portât à faire supprimer le pillier qui est au milieu de la porte principale du grand portail de l'église; qu'ils ont observé avec les ouvriers du Chapitre que ce pillier peut être ôté sans préjudicier à la solidité du dit portail; sur quoi délibéré, mes dits sieurs ont été priés de faire faire la visite par un

architecte et de faire faire un devis estimatif des frais que pourroit occasionner ce changement, pour en rapporter aussi vendredi prochain. »

18 mai suivant. « Il a été dit que ce pillier sera supprimé. Il a cependant été sursis à l'exécution jusqu'à ce qu'on ait consulté des personnes instruites sur les proportions que doit avoir cette porte pour ne pas choquer les règles de l'art. »

31 mai suivant. « MM. les Intendants *ad domos* ont rapporté qu'ils ont consulté les sieurs Descamps et Tierce (1) au sujet de la forme qu'il convient de donner à la porte principale du grand portail de cette église, dont on désire supprimer le pillier, et que ces deux artistes ont pensé que la suppression du pillier feroit un bon effet; sur quoi délibéré, mes dits sieurs Intendants ont été autorisez à passer outre à l'exécution dudit projet et à faire et signer les marchés nécessaires avec tels entrepreneurs qu'ils jugeront à propos d'employer. »

L'entrepreneur auquel ils s'adressèrent fut M. Lucas, à qui la Fabrique eut à payer pour ce travail une somme de 600 l. La même année, on lui avait payé 862 l. pour le dallage de l'église et du grand portail et pour avoir doré les socles des piliers de la cathédrale. (Arch. de la S.-Inf. G. 2813.)

*Destruction d'une partie des ornements donnés par le cardinal d'Estouteville.* — 3 mai 1627. « Sur ce que MM. les Intendants de la Fabrique ont représenté qu'il y avoit en la sacristie un chasuble avec autres vieilz ornements donnez par feu Monsieur d'Estouteville, lesquels, ne pouvant plus servir pour estre tout rompus, il seroit à propos de bailler à un orfèvre afin d'en tirer l'or; il a esté

(1) Descamps, fondateur et directeur de l'École de dessin de Rouen. — Tierce était un de ses élèves.

ordonné que les dits ornemens seront representez au Chapitre pour y estre veuz. »

Le lendemain, on décida qu'on les mettrait aux mains d'un orfèvre qui en tirerait l'or.

On voit par les inventaires du Chapitre qu'une notable partie des ornemens donnés par le cardinal d'Estouteville fut conservée par le Chapitre, vraisemblablement parce qu'ils n'avaient pas subi la même détérioration.

*Image de la Vierge à la sépulture des d'Amboise.* — 22 août 1629. « L'archidiacre Hallé, intendant de la chapelle (de la Vierge derrière le chœur) autorisé *cum libera* (1) de faire ce qu'il jugera à propos touchant certain image de la Vierge servant d'ornement à la sépulture de MM. d'Amboise, et auquel image M. Thomas Le Goy, clerc de la chapelle, auroit fait mettre une robe et autres petits ornemens. » — Cet usage de vêtir les statues était général, aussi bien que celui de les peindre.

*Jetons.* — 14 février 1648. « Payé au sieur Le Page, quincaillier, la somme de 43 sols pour 4 jets de jettons et un canif par lui fournis (2), sçavoir 3 jets pour la chambre des comptes du Chapitre et 1 jet et le canif pour MM. les

(1) Formule assez communément employée dans les délibérations capitulaires. Le mot *potestate* est sous-entendu.

(2) L'achat qui se fait de jetons chez un quincaillier nous explique pourquoi nous ne rencontrons guère que des jetons fabriqués à l'étranger. — Chaque année, au Collège des Chapelains de la Commune, en la Cathédrale, on achetait une livre de jetons pour les comptes ; le prix en est de 15 s. en 1581, 1584, 1585, 1587 ; de 18 s. en 1589 ; de 20 s. en 1590 ; de 24 s. en 1591. Un jet de jetons pour Madame l'abbesse de Saint-Amand ne coûta que 3 s. le 2 mars 1543. (Compte de l'abbesse de Saint-Amand.) A la vente du mobilier du chapelain Laurent Gaultier, en 1585, on voit figurer une petite table de marbre et un jet de jetons. Par son testament de 1485, Guillaume Auber dispose de ses 36 jetons d'argent.

Intendans du pistrin (1), cy LXIII s. (Compte des Intendants du Chapitre.) »

*Gravure pour le pain du Chapitre*, — 29 février 1654.  
« Payé à Regnault, graveur, la somme de vingt sous pour une marque de buys où est gravée l'image de la Vierge pour servir à marquer le pain de Chapitre. »

#### INSCRIPTION TUMULAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-SEVER DE ROUEN

*L'Histoire de Rouen* (édition de Du Souillet, 1731) donne le texte de l'inscription qui se lisait en l'église de Saint-Sever, sur la tombe de la femme de Jean Du Bosc d'Émendreville, président en la Cour des Aides de Normandie, lequel fut condamné à mort pour sa participation aux ravages commis par les Protestants dans la ville de Rouen, en 1562.

Farin, dans son *Histoire de Rouen*, imprimée en 1668, n'avait point parlé de cette inscription, parce que de son temps, elle était en plusieurs morceaux, dont aucun peut-être ne recouvrait les restes de la défunte. Il est possible aussi qu'il lui eût paru inconvenant de rappeler, à propos de l'église Saint-Sever, le nom d'une femme dont le mari s'était montré l'ennemi acharné du culte catholique.

Voici à quelle occasion cette inscription fut tirée de l'oubli, et acquit la valeur d'un véritable document judiciaire. Louis Poterat, écuyer, habile fabricant de faïence, prétendait au patronage honoraire de l'église Saint-Sever, à raison de l'acquisition qu'il avait faite récemment de la seigneurie d'Emendreville, et ce privilège lui était énergiquement contesté par les religieux de Bonnenouvelle,

(1) Pistrin, boulangerie ou four du Chapitre, près de la cathédrale. Les chanoines, en sortant de l'office, le matin, étaient encore dans l'usage d'y prendre leur pain. Plus tard, l'argent fut substitué à la distribution en nature.

seigneurs de la baronnie du Pré et patrons présentateurs de l'église de Saint-Sever, dont l'ancien nom était incontestablement *Ermentrudis villa* ou Emendreville. L'existence d'une tombe d'une dame d'Emendreville dans le lieu le plus honorable de l'église, et aussi le nom seigneurial donné à cette dame, étaient des moyens allégués pour le besoin de la cause.

Le lieutenant-général du bailli de Rouen, Marc-Antoine de Brèvedent, vint, en conséquence, visiter cette église, le 8 avril 1688; il procéda à la recherche des divers morceaux de la tombe en question, en présence du curé de la paroisse, du sieur Poterat de Saint-Étienne, de Dom Pierre Le Sauvage, procureur des religieux de Bonnenouvelle et des avocats des parties, François Perchel et Noël Regnault.

Il fut constaté par cet examen que la tombe, dans son état primitif, devait mesurer 6 pieds 2 pouces de longueur sur 2 pieds et demi de largeur; qu'elle était, en 1688, en 5 ou 6 morceaux, dont le plus considérable se trouvait dans la chapelle du Saint-Esprit, mais tout auprès de la première marche du *Sancta Sanctorum* (le sanctuaire), où se rencontrèrent les autres morceaux; que ces fragments, en les supposant remis à leur place, donnaient l'inscription suivante : *De dormientibus nolite ignorare ut non contristemini. Nam in Christo mortui cum Deo resurgent. D. Catherine Guiotee fideli conjugii Joan. Boschei a Minorivilla* (1) *in supremo vectigalium et in rationum senatu presidis que in Domino obdormivit et cum Christo resurget, anno 1559 mensis 5 julii. Absorta est mors in victoria. Mors ubi est victoria tua,* « avec quelques traits

(1) L'horreur que les lettrés avaient pour les noms vulgaires sullit pour expliquer cette mauvaise traduction latine. *Minorivilla* ne vaut pas mieux que *Boscheus*. Le président de Thou n'a pas été mieux inspiré que l'auteur de cette épitaphe; avec ses noms d'homme et de lieu, il embarrasse, à chaque instant, ceux qui lisent ses Histoires.

d'une représentation gravée en sculpture et les armes d'Emendrevile mi-parties avec 2 lions, d'un côté, et la moitié d'une croix échiquetée, et, de l'autre côté, un champignon avec la moitié d'un champignon et la moitié d'un chevron rompu, qui paraisoient être les armes du sieur d'Emendreville et de la dame sa femme. »

Vainement les religieux s'efforcèrent d'établir une différence entre *Minor villa*, Mendreville, et Emendreville, *Ermantrudis villa* pour prétendre que le fief dont le président Du Bosc avait pris le nom n'était pas le fief principal de Saint-Sever, mais un fief inférieur, le moindre fief; ils perdirent leur cause, et certainement, sur ce point particulier, il était juste qu'ils la perdissent, puisque, dans des actes nombreux, les prédécesseurs du président Du Bosc s'étaient toujours qualifiés seigneurs d'Emendreville. A partir de ce moment, M. Poterat put, sans contestation, s'intituler patron honoraire d'Émendreville ou de Saint-Sever. C'est en cette qualité qu'un de ses successeurs, Louis Poterat, le 23 juillet 1775, obligeait le bedeau de la paroisse à lui présenter, en robe, le pain bénit, immédiatement après l'avoir offert au clergé de la paroisse.

Ces droits honorifiques dans une église paroissiale de grande ville rehaussaient singulièrement aux yeux de celui qui en jouissait la valeur de sa seigneurie : sans cet avantage, elle eût paru assez médiocre.

Dès 1342, les Du Bosc étaient devenus propriétaires du fief d'Emendreville par suite du mariage d'un Du Bosc avec la fille cadette de Pierre de Préaux. Emendreville n'était qu'un démembrement de la grande baronnie de Préaux et fut tenu par parage de cette baronnie jusqu'en 1530. Il fut compris dans le décret des biens d'André Du Bosc, sieur de Sourdeval, gentilhomme de la Chambre et grand veneur de Normandie, et adjugé à M. Gruyn des Bordes. Vendu par lui aux religieux de Bonnenouvelle, il fut clamé à droit lignager par M. de Richebourg qui le vendit, en 1684, pour 8,000 l. à M. Poterat, dont le re-

nom comme fabricant de faïence vaut mieux que tous les titres seigneuriaux qu'il a pu rechercher autrefois.

Si l'on en croit un mémoire des religieux de Bonnenouvelle, le fief d'Emendreville valait au plus 200 livres de revenu.

Le dernier Poterat qui l'ait possédé est Henri-Louis Poterat, marié à Marie-Louise Boivin, et qui décéda subitement à Rouen, dans sa maison de la rue aux Chiens, le 16 décembre 1785 (1).

#### NOTICE SUR LES ÉTAMIERS ET SUR LEURS MARQUES

Dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, les étamiers-plombiers (2) formaient à Rouen une seule et même communauté qui ne pouvait manquer d'être nombreuse, parce qu'à cette époque, en fait de vaisselle, on ne connaissait guère que l'étain.

Il venait aux étamiers de Rouen des apprentis de divers pays, et de pays parfois éloignés.

Le temps de l'apprentissage n'était pas moindre que de six ans.

Au mois de décembre 1361, un nommé Pierre Raingot « quitte Johan Postel le janc du service du mestier de estaimerie et plommerie et de tout ce qui audit mestier appartient, et de tout ce que le dit Johan lui peut devoir à cause du dit mestier, de tous services, de toutes demeures, de toutes debtes. . . c'est assavoir pour ce que le dit Johan a servi le dit Pierre du dit mestier, comme apprenti, jusques

(1) M. André Pottier, dans son *Histoire de la Faïence de Rouen*, a rappelé le procès de Louis Poterat avec les religieux de Bonnenouvelle.

(2) Je conserve l'ancien mot *étamier*, que je trouve constamment employé et qui vaut mieux que le mot *étameur*, auquel on attache, en général, un sens trop restreint.



au terme de vi ans accomplis bien et loialment, et par les paiemens que il lui a fais. » (1).

La même année, Robert Caillot et Pierre De Baudessart, de Touffreville-la-Câble, « s'obligent à Raoul De Rains ad ce que Ricart Le Bourgois, sous-âge, servira le dit Raoul jusques à vi ans du mestier d'estainmerie et de tout ce qui au dit mestier appartient; et lui trouvera le dit Raoul, est-il dit dans le contrat, boire, mengier, lit, hostel, cauches et souliers, tant seullement le terme durant; et pour le dit mestier apprendre, les diz Robert et Pierre en donnèrent au dit Raoul xx mii sous de Johan, » mercredi avant Noël 1361 (2).

Même temps d'apprentissage dans des contrats *d'allouements* de 1373, 1391, 1393, 1396, 1401, 1403, 1404, etc.

La formule d'obligation pour le maître ne varie guère : il doit montrer et apprendre son métier à l'apprenti, « lui trouver boire, manger, lit et hôtel, cauches et souliers. ou en d'autres termes, boire, manger, coucher et lever convenablement selon état. » De son côté, l'apprenti doit « servir son maître bien, loyalement, à son plein pouvoir, faire et parfaire son service. »

Dans un contrat d'allouement, de 1402, Jeannin Deudemare, en recevant pour apprenti Robin Le Carpentier, de Varengeville-sur-la-mer, promet de lui bailler, à la fin des 6 ans d'apprentissage, 3 aunes de drap (3). Mais, en général, ce sont les parents de l'apprenti qui paient quelque chose au maître : 20 francs d'or, 1373 (4); 15 livres, 1 porc gras et 3 mines de blé, 1392 (5); 12 livres, 1393 (6); 10 mines de blé et 5 mines de pois, 1396 (7); 1 mine de

(1) Tabellionage de Rouen, Reg. 1, fo 144 v<sup>o</sup>.

(2) *Ibid.*, fo 183.

(3) *Ibid.* Reg. 9, fo 319 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibid.*, Reg. 3, fo 336 v<sup>o</sup>.

(5) *Ibid.*, fo 37 v<sup>o</sup>.

(6) *Ibid.*, Reg. 5, fo 128 v<sup>o</sup>, 221 v<sup>o</sup>.

(7) *Ibid.*, Reg. 7, fo 8.

blé et 2 boisseaux de pois, 1402 (1); 53 s. 4 d. par an, 1403 (2); 10 l. par an en 1404 (3).

Le 17 février 1404, un ouvrier étamier, Jean Barbe, de Saint-Maclou de Rouen, met en commun, chez un confrère de la paroisse Saint-Michel, Colin Campaigne, « 2 peres de moules de cuivre estoflés des arbres pour jeter plas et escuelles d'estain doublez, mez et petites escuelles pour tavernes, desquelz moules ils se pourront aidier, l'un après l'autre, quant chacun en aura à besongner; et ne seront prestés ne loués à personne, fors du consentement de chacun d'iceulx, et s'aucunement ilz estoient cassés ou dépechiés pour le temps à venir, ilz seroient refaiz aux despens de celui qui les auroit empirés (4). »

Mars 1401. — « Comme Colin Goulle, estaimier, eust esté en mariage, duquel il eust engendré deux enfans, qui encore sont en vie, et sa femme allée de vie à trespasement, et pour aucunes adversitez qui lui sont entervenues soit diminué de sa chevance, tellement que bonnement, sans aide d'autrui, n'aroit de quoy fere son dit mestier, ne nourrir ses diz enfans, et pour ce se soit trait par devers Ricart Goulle, espicier, son frère, lui requérant qu'en ce lui vouldist aidier, lequel, pour amour naturelle que il avoit à lui regart de nature, et pour ce que il ait plus hounorablement son estat, ont fait traicté et appointment par la manière qui ensuit : Savoir faisons, etc. . . . furent présens les dessus diz qui, etc. . . . et pour considéracion des choses dessus dictes, le dit Colin sera et demoura en l'ostel du dit Ricart, avec lui un varlet, ses deux enfans, jusques à un an ou tant comme il plaira au dit Ricart, et fera le dit mestier d'estaimerie et plommerie diligemment et loyalement, pour laquelle œuvre

(1) Tabellionnage de Rouen, reg. 9, f<sup>o</sup> 300 v<sup>o</sup>.

(2) *Ibid.* Reg. 10, f<sup>o</sup> 28.

(3) *Ibid.* Reg. 11, f<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibid.* f<sup>o</sup> 7.

ferre le dit Ricart sera tenu trouver estain, plom pour faire le dit mestier, et avec ce, sera tenu trouver au dit Colin, ses deux enfans, son varlet, boire, mengier, feu, lit, ostel, sans nulle autre chose trouver au dit Colin, ses enfans et varlet, soit de vesteure, caucheure, ensoignes de neuches, ne autrement; et par ce faisant, le dit Ricart aura la moitié de tout le gaing et proffit qui du dit mestier, pendant le dit an, en pourra ystre, sans contredit, etc. . . . mais en sera tenu fere bon compte et loyal; et sur la portion de chascun sera pris, par égal porcion, imposition, la gloe et le carbon qui fault pour le dit fait et le louage du varlet; et auxi s'il advenoit que le dit Colin eust un apprentiz qui donnast argent, chascun en auroit la moitié; et quant il plaira à l'une partie et à l'autre de départir d'ensemble, le dit Colin en emportera les ostils et extencilles contenus en la cédule de parchemin cy-annexée, sans contredit, et toutes lesquelles choses, etc. les dictes parties promistrent tenir, etc., le dit Ricart protestant que demeure ne résidence que face le dit Colin, ne ses diz enfans avec lui, ne lui face ou porte aucun préjudice, ne que ils puissent acquérir pour ce aucune part ou porcion en chose que il aye, etc. . . .

» Cy ensuit les biens meubles, extencilles et outils du mestier d'estaimmerie que a apportez Colin Gouille, estaimmier, avec Ricart Gouille, son frere, pour fere le dit mestier d'estaimmerie.

» Premièrement :

» Unes aumeres à mectre estaimmerie, ung tour, les fourquettes, l'establie appartenant au dit mestier, xiiii fers à tourner, ii fers carrez à tourner, ii fers à souder en goutière, i fer tort, iii escouvines, i brunisseur à ii mains, ii croches et une gratine, une bernagoe, une lime, unes bequettes, vii arbres, dont il en y a iii grans et iii petits, i chinole à tourner, uns petits molles, iii culliers de fer, iii petits martiaux, unes chizalles, i petit chisel de fer, un petit moule de sallières basses avec le couvescle et les empreintes, i moule

de sallières à pié tieulx avec le couvescle et les empreintes, 1 moule de sallières en façon de gallice avec le couvescle et les empreintes, 1 moule de gobellez de plon, 11 mouleuz de charnières de *glan*, l'un grant et l'autre petit, 11 moules de pommeites à mettre sur sallières, unes petites balenches, 1 petit compaz, 1 petit bouquet de fer, 11 balenches de bosc, un percheur à perchier poz, 111 vieux soufflez, une queux, vi lb. d'estain, tant ouvré que à ouvrir, 111 lb. 111 quarterons de mort estain; *Item* un viel buffet, une vielle fourme, une huche; *Item* un lit, une vielle couverture de serge verte, 111 pere de vieux draps de toile et demie ou environ; *Item* 111 vieux doubliers cours d'environ 11 aulnes, 111 vielles touailles, 11 touailles 1 poy meilleures, contenant 11 aulnes, et 111 oreillers; *Item* une vielle paelle d'arain pesant environ 111 l., une cramelie, un candelier et un gredil, toutes lesquelles extencilles et parties acollées sont merqueiz du merq du dit Colin.

» Le dit Colin doit au dit Ricart la somme de xxxi l. vii s. vi d. pour cause d'argent sec presté, avec xxxii lb. x onches d'estain dont etc... à paier à volonté, etc., oblige biens, etc. »

Dans un contrat d'apprentissage du 1<sup>er</sup> janvier 1396, il est fait mention des statuts et usages du métier de la ville de Rouen (1). Le texte de ces statuts ne m'est point connu : mais je ne doute pas qu'on n'en retrouve les principales dispositions dans ceux que François 1<sup>er</sup> donna à la communauté des étamiers, et qui portent la date du mois de juillet 1544.

Nous croyons intéressant d'en donner quelques articles :

« Nul du dit métier ne puisse avoir que un apprentif, qui sera juré et fera serment devant la justice de faire loyalment le service de son maistre durant le temps de six ans, » après quoi il pouvait être reçu à la maîtrise, en

(1) Tabellionnage de Rouen. Reg. 6, f<sup>o</sup> 232 v<sup>o</sup>.

faisant, en l'hôtel d'un des gardes, le chef-d'œuvre qui lui était proposé par les 4 gardes du métier et 12 notables maîtres.

» En ensuyvant... l'usage... du mestier, l'en ouvrera en icellui mestier de quatre sortes de métal, c'est assavoir de bon et fin estain, en vaisselle, en y mettant une livre de métal ou estain de glace sur chacun cent seulement; et aussi pourront ouvrir les maistres en tous ouvrages de bon estain auquel estain sera mis, sur chacun cent, pour allyment et dyminucion, dix livres de plomb et une livre de fin cuivre pour tout alloy seulement; et aussy l'en pourra ouvrir de plomb en aucuns cas cy-aprez speciffiez de l'estoffe de potin, qui est à entendre d'estoffe alliée moictié d'estain et moictié de plomb fondus ensemble, et ne fera l'on quelzconques pièces d'œuvre, soient laveurs ou autres ouvrages, qu'ils ne soient du tout tant au corps de l'ouvrage que es membres de l'une desd. estoffes tant seulement, sauf que des ouvrages de plomb l'on usera de soudeures bonnes et loyales. Et si pourra l'on blanchir de fin estain tout ouvrage de plomb selon ce que l'ouvrage le requerra; et qui sera trouvé faisant ou avoir fait le contraire, la pièce ou pièces d'ouvrage sera cassée et rompue aux despens de l'ouvrier, et si l'amendera de soixante sols.

» *Item* l'on fera tous ouvrages d'estain, tant au corps que membres, et non d'autres matières, saouf et reservé que l'on pourra faire aucune poterye de potin, comme pots, chopines, demyon, bidons et chocquets tant seulement, auxquelles pièces sera mis pour différence de l'estain et du dit potin une *POTENCE en façon de maillet* pour et au lieu de charnière; et si n'auront point les d. pièces le fons paré; et n'y pourra l'on mettre *glan ny coquille*, si ce n'est estain.

» *Item* et affin que les dits gardes puissent plus convenablement faire leur revisitation, et pour éviter aux fraudes que l'on pourroit faire en ouvrant en ateliers

secrets et mussez, nul du dit mestier ne pourra tenir ne avoir ateliers où il ait fournel, tour ne fosse pour besoi-  
gner, s'il n'est en l'hostel de sa demeure et en ouvroir et  
au bas estage d'icelluy et non pas à la cave, affin que les  
gardes, quand ilz yront visiter, puissent oyr et voir les d.  
ateliers.

» Et pour obvier aux fraudes qui pourroient estre faictes  
au dit mestier, et, en espécial, pour ce que plus hardi-  
ment elles pourroient estre commises de nuict que de  
jour, et pour autres consideracions, est ordonné que nul  
du dit mestier ne pourra besongner en icelle ville et  
banlieue, de quelque ouvrage d'icellui, pour faire moulle  
ne autrement, que depuis le premier son de l'esquelle du  
matin jusques au dernier son de cœuvre-feu de l'esglise  
N. D. de Rouen, sy n'est pour aucuns cas nécessaires,  
par congé et licence, à la discrétion et regard de justice ou  
des dits gardes, sous peine de 15 s. d'amende.

» Nul ne pourra besoigner ne ouvrer dud. mestier à  
jour de feste commandée de l'Esglise, ne au jour de  
samedy aprez none, depuis l'heure de douze heures et  
demie sonnée à la Grosse-Horloge, ne pareillement à  
veille de feste solempnelle dont le jeune soit de comman-  
dement de l'Esglise, ne à toutes les veilles de N. D., la  
veille du Sacrement, la veille de Saint-Michel en sep-  
tembre, ne aultrement pollir en l'une des festes de l'an  
commandées de l'Esglise, se l'ouvrage n'estoit vendue,  
sur peine de quinze sols d'amende.

» *Item* chacun maistre du d. mestier aura un signe ou  
merc pour estamper et signer son ouvrage, et ne pourra  
l'en avoir signe ou merc qui ne soit différent l'un de  
l'autre; et si en sera l'emprainte mise au coffre du dit  
mestier en la table d'estain où tous les signes des autres  
maistres seront frappez et empreints...; et si auront les d.  
maistres chacun un ponçon ou merc tout différent l'un  
de l'autre, en forme d'un petit martel, et lequel participera  
du merc ou nom de l'ouvrier, qui sera pour mercher pur

et fin estain, et lequel merc sera merché et empraint à la d. table d'estain du dit mestier comme dessus.

» *Item* que nul du dit mestier ne mettra en vente aucunes pièces d'œuvre qu'il vende et baille pour fin estain, tant fin que commun, quelle ne soit signée du seing de celluy qui l'œuvre aura faicte. » (1).

Par un édit du mois de février 1543, François I<sup>er</sup> avait créé 2 offices de visiteurs et essayeurs de plomb et étain en la ville de Rouen, « au port de laquelle, est-il dit dans cet édit, arrivent et sont débarqués les estains et plombs d'Angleterre et de Hollande, pour estre iceux plombs et estain visités et marqués avant d'estre vendus et transportés. »

Mais dès le mois de mai 1544, un autre édit avait supprimé ces deux offices, ou, plutôt, les avait réunis à la communauté des Etamiers-plombiers, avec pouvoir de faire eux-mêmes cette visite; ce qui explique, à mon sens, ce poinçon ou merc, en forme de marteau, dont il vient d'être question. Ce second édit fut confirmé par des lettres-patentes du 3 janvier 1588.

Au mois de mai 1691, un autre édit érigea des offices formés et héréditaires d'essayeurs, contrôleurs des ouvrages d'étain fin et commun dans les principales villes du royaume.

Aux termes de cet édit, toute sorte d'étain fin et commun devait être essayée, vue et visitée, contrôlée et marquée par ces officiers, toutes les fois qu'elle serait fondue ou refondue. L'étain fin devait être marqué d'une double F couronnée, entourée du nom de la ville et de l'année de l'apposition, de laquelle marque les dits officiers déposeraient une empreinte au greffe des juridictions de leur résidence, empreinte qu'ils seraient tenus de renouveler à

(1) M. l'abbé Ouin-Lacroix a donné le texte entier de ces statuts. *Hist. des anciennes corporations d'Arts et Métiers*, 1850, p. 642.

chaque changement d'année. L'étain commun devait être marqué d'un C, couronné de même que la double F. Cet édit fut enregistré au Parlement et reçut son application à Rouen (1). Ainsi nous voyons en 1703, en 1705, en 1732, etc., le commis du propriétaire du contrôle déposer au greffe du bailliage les empreintes de ses marques pour l'étain (2). En 1726, la communauté avait soutenu un procès contre le contrôleur François de Forest, qui voulait se dispenser d'aller marquer les ouvrages d'étain dans les boutiques des maîtres, et obliger ceux-ci à les apporter à son domicile. En 1780, je vois encore mentionné Antoine François Du Flot, comme pourvu de l'office d'essayeur, contrôleur et marqueur d'étain.

L'édit du mois de février 1778 réunit dans une même communauté les maîtres fondeurs, doreurs, chaudronniers et plombiers d'étain.

A partir de là, chacun des maîtres eut pour marque les lettres initiales de son nom au-dessous du mot *métal*. Le 4 février 1780, 7 maîtres fondeurs firent inscrire, sous cette forme, leurs marques sur une table de cuivre de la corporation.

La Chambre des Etamiers-plombiers fut pendant de longues années dans la rue des Hermites, paroisse Saint-Martin. C'était là qu'ils tenaient leurs assemblées et qu'étaient déposées leurs marques. Leur confrérie se réunissait en l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, dans la chapelle de la Madeleine, qui était leur patronne avec la Sainte Vierge et saint Michel (3).

Pour tirer de ce mémoire une conclusion qui intéresse l'archéologie, je ferai remarquer que le *gland*, comme

(1) *Recueil des Edits enregistrés au Parlement de Normandie*, t. II, p. 236.

(2) Arch. de la S.-Inf., F. du Bailliage de Rouen.

(3) Ces renseignements sont tirés du fonds des Arts et Métiers et de l'Intendance de la Généralité de Rouen, aux Archives départementales.



ornement de charnière, était employé dès 1401; que le *gland*, de même que la *coquille*, était réservé comme ornement de charnières aux pots d'étain fin; que la *potence* en forme de marteau distinguait l'étain commun; que les marques des fabricants et celles du contrôleur essayeur étaient rigoureusement prescrites, et qu'il y a tout lieu de suspecter l'ancienneté des pièces de vaisselle, prétendues de fabrication française, qui ne présenteraient pas ces témoignages d'authenticité.

La séance est levée à quatre heures.

A. TOUGARD.

## SEANCE DU 31 JUILLET 1896

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. P. Baudry, Bouquet, Coutan, Drouet, Félix, Gosselin, Le Breton, Lormier, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Garreta et Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu ; et après une addition réclamée par M. Bouquet, il est adopté.

*Correspondance imprimée.* — En voici le dossier : *Comité des travaux historiques et scientifiques*, XV, 11. Imp. nationale, 1895 ; — *Société hist. de Compiègne* : Cartulaire de S.-Corneille, par l'abbé Morel, fasc. II, 1896, in-4° ; — item, *l'Instruction publique à Compiègne en 1789*, par Derville, 1896, in-8° ; — item, *Inauguration d'une plaque commém. . . au Grand Ferret*, 1896, in-8° ; — *Société archéolog. de Bordeaux*, XIX, 4 ; XX, 1-2 ; 2 fasc. in-8°, 1894-1895 ; — *Académie de Besançon. Procès-verbaux et Mémoires pour 1895*, 1896, in-8° ; — *Bulletin et Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, vol. LIV, 1894 ; — *Table alphab. de l'Académie celtique et de la Soc. des Antiq. de France, 1807-1889* ; 1896 ; — *Bulletin de la Soc. archéolog. de Nantes*, 1895, 1 et 2 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, n° 156, 1895 ; — *Bulletin de la Soc. archéol. de Langres*, n° 53 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1896, 1<sup>er</sup> sem. ; — *Bulletin de*

*la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 177; — *Bulletin de la Soc. archéol. de l'Orne*, XV, 1, 1896; — *Médaillier de la Soc. archéol. de Montpellier*, I, monnaies antiques, 1896; — *Revue de l'Avranchin*, 1896, n° 2.

Les *Discours* par MM. Grandidier et Guieysse, à la séance générale des Congrès des Sociétés savantes (11 avril 1896), sont joints à deux *Circulaires ministérielles*, convoquant pour le 20 avril prochain, la vingt et unième session des Sociétés des Beaux-Arts, et le trente-cinquième Congrès des Sociétés savantes. Dix exemplaires du *Programme* de ce Congrès accompagnent ces pièces.

*Tombe de Fécamp*. — Conformément aux assurances qu'il en avait données à l'abbé Tougard par sa lettre du 10 courant, M. le doyen de la Sainte-Trinité a fait graver, cette semaine, un peu profondément, sur la grande dalle dont l'inscription a été effacée, cette simple mention :

*Guillaume de Ros*  
*III<sup>e</sup> abbé de Fécamp*  
† 1107.

Il se propose d'appliquer plus tard sur le mur de la chapelle une plaque qui reproduira l'ancienne épitaphe découverte en 1875.

La Commission approuve avec satisfaction ce double mémorial épigraphique.

*Les vitraux de l'ancienne église de Saint-Saëns replacés dans la nouvelle*. — Plus d'une fois, dit M. Bouquet, la Commission s'est préoccupée des vitraux de l'ancienne église de Saint-Saëns, et du sort qui leur était réservé

dans la nouvelle. C'était son devoir, puisque ces vitraux sont classés, depuis 1867, parmi les monuments historiques du département.

Pour répondre à votre juste sollicitude, voici quelques renseignements que je puis ajouter à ceux qui vous ont été déjà donnés, et que je dois à une visite faite, au milieu du mois de juillet dernier, à Saint-Saëns.

La nouvelle église, de style roman, dont l'ensemble est presque terminé, est fort imposante par ses dimensions et fera grand honneur à l'habile architecte qui en a conçu le plan et surveillé l'exécution, M. Lefort, notre collègue, dont l'éloge n'est plus à faire.

Du sanctuaire, aujourd'hui complet, partent les deux transepts, simplement amorcés et bouchés, du haut en bas, par une cloison en galandage recouvert de plâtre.

Au bas du transept nord ont été placés les deux vitraux les plus considérables des cinq qui existaient dans la nef de l'ancienne église, au côté nord également.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, ces cinq vitraux représentent la fête de la Pentecôte, l'arbre de Jessé, et des épisodes de la vie de saint Louis et de Jésus, en fragments assez réguliers, mais confondus pêle-mêle, au point que les légendes en lettres gothiques ne se rapportent pas toujours au sujet traité. Il en résultait pour l'histoire de notre Sauveur et du roi de France de bien regrettables anachronismes, qui choquaient les visiteurs.

Dans la cloison du transept nord, l'artiste chargé de la réparation de ces vitraux, M. Boulanger, a placé lui-même, avec le plus grand soin, à côté l'un de l'autre, les deux vitraux les plus considérables et les mieux conservés, habilement réparés et nettoyés. Respectant la forme ogivale de leur encadrement primitif, il a mis, à près de 3 mètres du sol, ces deux vitraux, qui ont au moins 2 mètres de hauteur sur 1 mètre et demi de largeur.

Le premier vitrail, le plus voisin du grand autel, est la

fête de la Pentecôte. Les apôtres sont tous rassemblés dans un groupe artistement disposé, et l'Esprit Saint descend sur eux en langues de feu largement accusées. La conservation en est parfaite.

Le second vitrail représente l'arbre de Jessé, ce sujet si souvent traité par les artistes du moyen âge. La partie supérieure est complète et ne laisse rien à désirer. Mais, si la tige de la famille du vieillard de Bethléem, dans laquelle naîtront la Vierge et son fils, est intacte ; au milieu et au bas du vitrail, les deux premiers rameaux, qui devraient sortir immédiatement de cette tige, sont absents, et ils ont été remplacés, de chaque côté, par un rectangle en verre blanc, qui occupe les deux autres tiers du vitrail.

Il a fallu laisser cette lacune, parce qu'anciennement on l'avait dissimulée à l'aide de deux parties empruntées à la vie de Jésus et à celle de saint Louis. Il sera facile à l'artiste de rétablir les deux rameaux qui manquent au pied de l'arbre de Jessé.

Le placement de ces deux beaux vitraux du *xvii<sup>e</sup>* siècle, dans cette partie du transept nord inachevé, n'est que provisoire, comme on le conçoit facilement. Leur place définitive sera au bas du collatéral de gauche, celui du nord, dans deux fenêtres voisines de la grande porte d'entrée, après l'achèvement de cette partie de l'édifice.

Quant aux fragments de la vie de Jésus et celle de saint Louis, qui figureraient dans les trois autres vitraux de l'ancienne église, juxtaposés et confondus de la façon la plus singulière, M. Boulanger, chez lequel ils se trouvent encore, les a séparés en groupes distincts, 4 pour la vie de Jésus et 4 pour la vie de saint Louis. Ils prendront place, de chaque côté de la nef, au nord et au midi, dans 8 des fenêtres romanes qui éclaireront cette nef.

C'est ainsi que, grâce à votre vigilante intervention, et grâce à l'habile direction du collègue qui dotera Saint-Saëns d'un nouveau monument religieux très remar-

quable, les pieux souvenirs du passé revivront dans la nouvelle église, où se retrouveront, si judicieusement replacés et dans un ordre intelligent, les beaux vitraux du xv<sup>e</sup> siècle dont la garde et la conservation vous étaient confiées, depuis l'heureux classement qui remonte à vingt-neuf ans.

Après les remerciements offerts à notre collègue, par M. le Président, M. G. Le Breton constate que ses remarques précédentes établissaient déjà ce que vient de dire M. Bouquet. Il ne s'agit pas ici d'examiner, comme le voudrait peut-être quelque fâcheux, si fenêtres et vitraux ont entre eux le même air de famille qui se rencontre entre une carpe et un lapin. Le but essentiel à atteindre était la conservation des vitraux.

M. Pelay ajoute que la tradition archéologique déjà plusieurs fois séculaire permet d'écarter en principe les critiques qui essaieraient de se produire. Pour nous borner à la seule ville de Rouen, que d'admirables tableaux sur verre y seraient aujourd'hui à jamais perdus, si nos pères s'étaient obstinés à assortir le style du vitrage à celui des baies renouvelées. Il profite de l'occasion pour protester à nouveau en faveur de la théorie qui veut le maintien sur place des objets d'art.

M. Le Breton estime que tout le monde dans la Commission souscrira volontiers à ces deux conclusions.

M. le docteur Coutan entretient alors la Compagnie des objets suivants :

*Hôtel du prieuré de Longueville.* — Les restes de constructions anciennes remises au jour dans la rue Saint-Denis lui semblent mériter une attention particulière, vu la rareté des monuments civils de cette

époque. Il se propose donc d'en écrire une notice et présente, comme avant-goût, à la Commission trois photographies qu'il en a prises.

*Eglise d'Houpeville.* — Le curé de cette paroisse a appelé son attention sur l'état absolument ruineux d'un meneau d'une fenêtre. Comme les vitraux sont classés, l'importance de sa réfection est évidente. M. Pelay objecte que cette petite affaire devrait suivre la marche administrative. M. Coutan répond que la demande a été faite régulièrement et qu'il n'a voulu que provoquer le sympathique appui de ses collègues.

*Tour Saint-Romain.* — En examinant cette tour du haut d'une maison voisine, M. Coutan a lu la date de 1669 sur le galandage d'une des fenêtres bouchées au côté occidental de l'étage supérieur. Cette date n'est pas visible du sol.

A propos de cette tour, M. Paul Baudry demande des explications sur la balustrade crénelée que la restauration vient d'exécuter pour relier l'angle sud-ouest au portail. La bizarrerie de cette disposition ne peut guère se justifier que si elle rétablit l'état primitif.

Quant à la question de principe, M. Coutan observe que les balustrades à créneaux ne sont pas d'une rareté extrême : on en voit par exemple aux cathédrales de Troyes, de Châlons-sur-Marne, de Narbonne, etc., et même à Saint-Jacques de Dieppe.

M. Gosselin donne ensuite l'historique de la restauration opérée à Notre-Dame. Après avoir fait disparaître une mauvaise consolidation du siècle dernier, on se trouva en présence de vestiges qui purent un instant faire croire à une double balustrade ; mais

l'examen des amorces révéla le crénelage primitif. Ces jours derniers, M. Baudot, inspecteur général, a visité les chantiers du portail et s'est montré satisfait notamment de la balustrade. M. Paul Baudry conclut que la réfection de l'œuvre des vieux maîtres met à néant toutes les critiques que les idées modernes peuvent suggérer.

M. Gosselin ajoute : « Les travaux à exécuter pendant l'année courante, à la cathédrale de Rouen, et pour lesquels l'État a accordé divers crédits s'élevant ensemble à 45,000 fr. environ, sont commencés.

» Ces travaux comprennent l'entretien et les grosses réparations de l'édifice, notamment le prolongement, aujourd'hui terminé, de la grille de clôture, sur la rue du Change, avec retour sur la place de la Cathédrale, au droit de la Tour de Beurre, et continuation de la restauration de la façade occidentale du grand portail, consistant dans la reprise des deux gables qui font suite à celui nouvellement restauré contre la tour Saint-Romain. »

Notre confrère rappelle enfin « l'état de dégradation du pied droit vermiculé, qui se produit depuis quelques années à la porte Guillaume-Lion ; il y aurait lieu pour la ville de modifier la gouttière en plomb qui laisse égoutter l'eau, cause de cette dégradation ».

*Vestiges gallo-romains.* — M. de la Serre rend un compte sommaire d'une fouille dont la pensée lui a été suggérée par la butte qui se voit dans la forêt d'Oisssel, au lieu dit la Mare du Puits. (M. le Président croit que c'était en ces sortes d'endroits que se tenaient



souvent les réunions des agents chargés de l'aménagement des forêts.)

La fouille a bientôt rencontré un mur de 0<sup>m</sup>80 d'épaisseur, coupé à angle droit par une autre muraille, puis les fondations de deux modestes édifices dont le plus petit est enclavé dans l'autre et possède une aire faite en mortier. Notre collègue fait circuler quelques débris de murs recouverts de stuc. La Commission espère qu'il poursuivra son exploration.

*Saint-Sever. Notes diverses.* — Elles sont communiquées par M. P. Baudry, dans les termes que voici :

Le sol de notre faubourg est actuellement bouleversé sur plusieurs points. Dans la partie septentrionale, on prépare les fondations du viaduc aérien qui doit relier deux gares, tout en sacrifiant l'effet pittoresque. Les fouilles ont-elles amené et amèneront-elles de ce côté quelques découvertes intéressantes au point de vue archéologique ? C'est peu probable : car la nature du sol bas et marécageux ne se prête guère à laisser supposer qu'il ait pu y avoir là d'anciennes constructions.

D'ailleurs, je n'ai pas qualité pour examiner ces fouilles et j'aurais probablement été poliment évincé si j'avais essayé de le faire.

Sur l'ancien terrain des Emmurées, j'ai reçu, pour satisfaire ma curiosité, un accueil dont je remercie ceux qui me l'ont accordé.

A la fin du mois de mai dernier, M. Goupillières, entrepreneur, a mis au jour, à l'angle nord-est de cet ancien terrain, presque en face de la rue de l'Essart, à environ 48 centimètres du niveau de la rue Saint-Sever, contre celle-ci et parallèlement à elle, une construction en pierres de taille, formée de trois assises de pierres sur une longueur totale d'environ 7 m. 50, et une hauteur d'environ 83 centimètres. Cette construction, dégagée seulement jusqu'à

la place des Emmurées, vers le sud, offrait à cet endroit un massif en retour d'équerre qui avait pu être un contre-fort extérieur. M. Goupillières affirme en effet que la face qui a été aperçue était l'extérieur et non l'intérieur d'une construction qui aurait existé sur tout ou partie de ce qui est devenu la rue Saint-Sever ; et, si, comme il le suppose, il s'agit du mur d'une église, on peut supposer en même temps que cette église était celle dont les ruines figurent déjà en 1525, dans la grande vue de Rouen de Jacques Le Lieur et admettre que l'église des Emmurées, si c'en était une, n'était pas primitivement sur la rue qui en conserve le nom, et où nous avons tous pu la voir encore. — Le tout reposait sur un terrain d'alluvion, argileux et coquillier.

A propos d'une voûte en pierre, découverte aussi à environ 11 mètres vers l'ouest du mur en question, on a de suite voulu renouveler la légende des prétendus souterrains trouvés dans les terrassements de Bonne-Nouvelle. Inutile presque de dire qu'il s'agit tout simplement du tronçon d'un vulgaire égout.

M. Loisel, architecte, non moins complaisant que M. Goupillières, a bien voulu me donner quelques détails sur un autre conduit en pierre qui a été éventré au mois de juin dernier, à l'angle de la rue François-Arago et de la place des Emmurées, lors de la construction d'une maison particulière.

Ce conduit avait 2 m. 06 de largeur, 2 m. 60 de hauteur sous voûte, et une épaisseur moyenne de 0 m. 70.

Le parement intérieur est très bien appareillé par assises réglées de 20 à 22 centimètres, en libage de Caumont ; le reste est en bloc ordinaire liaisonné avec de la chaux grasse et du tuffeau. Du sommet de la voûte au niveau du sol il y a 1 m. 50 de charge de terre et remblai. La voûte est presque ogivale et fermée par des clefs en pierre dans toute la longueur, et l'on n'y observe point de joints vifs, comme dans les voûtes du moyen âge.

Le fond du conduit est dallé, très bien jointoyé et rendu impénétrable aux inondations de la Seine.

L'orientation est de l'est à l'ouest dans un sens à peu près parallèle, vers l'ouest, à l'axe de l'ancienne église des Emmurées. L'époque de sa construction a été approximativement attribuée au xvi<sup>e</sup> siècle. Ce conduit a été parcouru sur une longueur de 15 mètres environ, jusqu'à un éboulement qui avait pu s'y produire lors de la démolition des écuries du 12<sup>e</sup> chasseurs, qui ont occupé un moment une partie de l'ancien couvent des Emmurées. Ce qui en a été trouvé était rempli à mi-hauteur par de la vase, ou plutôt par l'agglomération de purins et de matières fécales, triste rencontre pour les recherches de votre collègue.

Il n'a pas été constaté de déclivité appréciable dans le fond du conduit et l'écoulement des eaux n'eût pu s'y comprendre à moins de 3 ou 4 centimètres de pente par mètre. Un égout, si c'en était un, eût été dirigé directement vers la Seine et non parallèlement à celle-ci. Si peu vraisemblable que cela soit, l'histoire des souterrains de Bonne-Nouvelle a donc plus que jamais été rééditée ici.

Une pièce de monnaie du moyen âge a été recueillie près de là. Elle porte une croix comme celles du xv<sup>e</sup> siècle ; mais ne l'ayant pas vue, je n'en peux pas donner la moindre description.

A titre de simple curiosité, j'ajoute que de petits courants d'eau, dont le sous-sol est rempli à cet endroit, contenaient une quantité notable de sangsues.

Les derniers restes de l'ancienne église des Emmurées disparaissent incessamment pour céder sans doute la place à des constructions aussi insignifiantes que la plupart de celles qui succèdent ici à beaucoup de nos vieux monuments.

Là encore, aucun titre ne me permettant de demander utilement aux terrassiers si quelque chose est recueilli par eux, je laisse ce soin à notre zélé collègue, M. le directeur du musée des antiquités.

M. Le Breton rappelle à ce sujet qu'il faut voir un produit de l'industrie locale dans la multitude presque innombrable de morceaux de verroterie dont on recouvrait jadis certaines étoffes, par exemple pour en faire des devants d'autel. Les petits fours à verre, remarqués dans les environs de Neufchâtel, ne laissent aucun doute à cet égard.

*Société du Mont-Gargan.* — A titre de complément d'un mémoire rédigé naguère par M. Chanoine-Davranches, M. Lormier dépose sur le bureau l'un des insignes de cette société. C'est un médaillon ovale en argent ( $37 \text{ m/m} \times 31$ ), pourvu d'un anneau qui permet de le suspendre au cou. La face représente l'archange terrassant le démon, avec ces deux textes : *Quis ut Deus ? Les Associez du Mont-Gargan.* Au revers, la colombe portant un rameau d'olivier surmonte ces mots :

*une. heureuse.*

*intllgence (sic).*

*les. unit.*

*tous.*

*Récents travaux à l'hôtel du Bourgtheroulde.* — M. Gosselin délégué par la Commission aux Assises de Caumont, à Rouen, communique la note suivante :

Le Comité des Assises a bien voulu s'adresser à nous comme architecte de la Société du Comptoir d'Escompte de Rouen afin de recueillir quelques renseignements sur les récents travaux de restauration et de conservation qui ont été exécutés à l'hôtel du Bourgtheroulde.

Tout le monde connaît l'édifice admirable construit au

commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, par Guillaume Le Roux, deuxième du nom, seigneur du Bourgtheroulde, et complété par son fils Guillaume, abbé d'Aumale et du Val-Richer. Nous n'avons donc pas à en faire l'historique ni la description, et nous indiquons seulement les travaux qui y ont été entrepris depuis quelques années.

La propriété de l'hôtel du Bourgtheroulde a été acquise le 28 juillet 1885, de M. Mathéus, par la Société du Comptoir d'Escompte de Rouen, qui l'occupait en location depuis l'année 1848, sauf quelques parties louées à divers commerçants, notamment le bâtiment en façade sur la place de la Pucelle, loué à un petit café-restaurant et complètement défiguré.

Dès qu'ils furent propriétaires de l'immeuble, auquel depuis longtemps on ne faisait plus de réparations, les administrateurs du Comptoir d'Escompte y entreprirent d'importants travaux, non seulement pour l'aménagement et l'agrandissement de leurs services de banque, mais aussi, et dans la mesure du possible, tous les travaux nécessaires pour la restauration et la conservation des parties historiques du monument.

Ces travaux, commencés en 1886, ont été continués jusqu'à l'année dernière et exécutés dans l'ordre suivant :

Réparation de la façade du bâtiment principal avec la restauration des couronnements, en partie détruits, des belles lucarnes en pierre, reliées par une accolade dont les traces ont été retrouvées ; réparation de la toiture y compris transformation des gouttières et tuyaux de descente des eaux pluviales ; il reste à rétablir les croisillons en pierre, à deux fenêtres de cette façade, dans lesquelles on fixera, comme aux autres fenêtres, des vitraux mis en plomb. Nettoyage et rejointoyement de la grande tourelle à bas-reliefs, avec la réparation de sa couverture et la restauration de l'épi en plomb composé de chardons, crochets et cerfs-volants, dont les débris ont été retrouvés dans un grenier voisin.

Restauration et complément de la boiserie en chêne à panneaux plissés formant lambris de hauteur du beau cabinet qui occupe le premier étage de la tourelle.

Reprise et réparation complète de toute la façade postérieure du bâtiment principal donnant sur la cour Marseille; cette façade, mal refaite au XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite d'un incendie, menaçait ruine.

Essai de conservation de la fameuse galerie François I<sup>er</sup> ou le Camp du Drap d'or, au moyen d'un abri vitré suspendu au-dessus, pour empêcher la pluie de mouiller les riches sculptures et les grands bas-reliefs, dont quelques uns sont malheureusement attaqués et détruits par l'humidité.

Restauration de la partie basse de la tourelle octogonale en retour de la galerie François I<sup>er</sup>, renfermant l'escalier du bâtiment en façade sur la place, destiné autrefois au logement de l'Intendant, y compris le rétablissement de la curieuse galerie de bois, retrouvée ainsi que la belle allège sculptée en ronde bosse de la fenêtre voisine, après la démolition de mauvaises constructions en galandage qui servaient de remise à voitures et de loge de concierge; l'allège de la fenêtre, ornée de deux enfants ailés tenant une guirlande et s'appuyant sur l'écu aux armes des Le Roux, a été restaurée et a servi de modèle pour la restitution de deux allèges aux fenêtres de la façade sur la place, et dont les traces de sculpture étaient encore visibles.

Du reste les deux façades du « logement de l'Intendant » notamment celle sur la place, qui était complètement défigurée, ont été, en 1894, entièrement remises en état avec le concours de M. Sauvageot, architecte du Gouvernement, et la petite porte située à gauche de la porte d'entrée sur la place, a été refaite, des traces d'un arc surbaissé et un bouquet de couronnement existant encore dans le bandeau à rosaces sculptées, ayant permis cette restitution. La belle porte d'entrée principale sur la place de la Pucelle, dont une réparation maladroite et inachevée a été entre-

prise il y a environ cinquante ans sera bientôt restaurée d'après des documents anciens et rétablie dans sa forme primitive.

Il ne pourra malheureusement en être de même pour la tourelle hexagonale et en encorbellement qui existait à l'angle de la place et de la rue du Panneret. Cette tourelle a été démolie en 1824, à la suite d'un accident, et divers morceaux de pierre moulurés et sculptés qui la composaient existent encore dans la cour Marseille; mais sa réfection est devenue aujourd'hui impossible à cause des rectifications d'alignement de la rue et de la modification anciennement apportée pour approprier l'intérieur des bâtiments y attenant (1).

En résumé, tels sont les renseignements que nous pouvons fournir et nous ajouterons que nous devons avoir la plus grande reconnaissance pour l'Administration du Comptoir d'Escompte de Rouen, qui n'a pas hésité à consacrer des sommes importantes, spécialement destinées à la restauration des parties historiques et artistiques de leur propriété.

Quant à l'avenir, on peut être certain que les travaux commencés seront continués avec la même générosité et le même goût afin d'assurer pour longtemps encore la conservation de ce qui reste de « l'hôtel du Bourgtheoulde ».

M. le conservateur du Musée rappelle qu'il a fait figurer à l'Exposition des épreuves galvanoplastiques des bas-reliefs, lesquelles reproduisent les moulages exécutés avant la dégradation de ces œuvres si admirées. Divers membres craignent que le reflet du métal ne modifie pas avantageusement l'effet artistique de ces sculptures. M. Le Breton ne le conteste pas,

(1) Voir *Bulletin*, ix, 304.

mais a seulement voulu donner une durée indéfinie à des empreintes dont la solidité était déjà compromise.

*Eglise Saint-Jacques de Dieppe.* — D'une lettre écrite au secrétaire, par M. l'archiprêtre de Dieppe, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, il résulte que les réparations qu'il est urgent d'exécuter à ce très intéressant monument et dont la Commission s'est occupée à diverses reprises, se partagent en deux lots bien distincts ; leurs devis s'élèvent ensemble à un peu plus de 13,000 francs.

La ville et la fabrique ayant voté leur contingent, le Ministère et le département ont aussi alloué les crédits convenables. La dernière pièce, en date du 29 juillet 1895, est une lettre du ministre qui réserve une allocation de 3,500 fr., et invite M. Sauvageot à lui adresser ses propositions pour l'exécution des travaux.

Les choses en étaient là depuis un an, quand M. Sauvageot est venu cette semaine, à Dieppe, prendre ses dernières dispositions pour commencer la restauration.

M. Gosselin ajoute que M. Sauvageot doit revenir plusieurs fois à bref délai dans notre région, en sorte que le travail ne saurait manquer d'être mené avec promptitude. Un certain nombre de pièces sont déjà préparées dans les chantiers de la cathédrale.

*Vitraux de Monville.* — Suivant les explications données par les bureaux, la délibération de la Commission, qui propose le classement de ces intéressantes verrières, a été transmise à Paris. Ce doit être le résultat d'une confusion : le désir de la Commission n'a pu être que de les faire comprendre parmi les édifices départementaux, et non d'appeler sur eux l'attention du Ministère.



Après en avoir délibéré, elle croit utile de préciser sa pensée. Il suffira pour cela d'adresser de nouveau à M. le Préfet la copie du procès-verbal de la séance qui a émis le vœu de classement.

*Orgue de la cathédrale.* — En terminant, M. Lormier réproouve l'effet disgracieux qu'offrent aux regards les arcs-boutants ajoutés au buffet du grand orgue, lors des grandes auditions musicales qui l'avaient surchargé de nombreux exécutants.

La remarque est justement appréciée et M. le Président suppose qu'il suffira d'en saisir le Conseil de fabrique, pour qu'il lui soit donné satisfaction. Les arcs-boutants ont été enlevés dès le surlendemain.

M. de Beaurepaire donne lecture d'un mémoire sur les images de confréries.

#### IMAGES DE CONFRÉRIES

M. Edouard Pelay a fait passer dernièrement sous nos yeux un certain nombre d'images de confréries de cette ville et de quelques paroisses des environs. Vous avez vu là une nouvelle preuve du zèle que notre confrère met à recueillir tous les documents relatifs à l'histoire de Rouen, et vous avez accueilli sa communication avec autant de reconnaissance que de plaisir.

Ce n'est pas assurément que les images de ce genre puissent être considérées comme des chefs-d'œuvre au point de vue artistique. Quelques-unes d'entre elles, il faut le reconnaître, sont même d'un dessin

assez grossier. Mais je n'en vois guère qui soient à dédaigner : presque toutes, à mon sens, ont leur intérêt. D'abord, elles nous font connaître, parfois avec la date, authentique ou supposée, de leur établissement, les titres des confréries qui existaient autrefois, et dont plusieurs étaient spéciales à des communautés d'arts et métiers. Ensuite, elles nous offrent les attributs ou marques *caractéristiques* des saints que ces confréries avaient adoptés pour patrons, et, sous ce rapport, elles peuvent être consultées avec profit, par les archéologues et par les artistes, principalement par les peintres verriers, lesquels, plus que tous autres, doivent s'inspirer des anciennes traditions, soit pour leurs compositions originales, soit pour leurs travaux de restauration. De plus, elles nous représentent si fidèlement les divers genres de contretables, successivement en honneur dans notre pays, que, pour décrire en détail et avec une parfaite exactitude le dessin des graveurs, on n'aurait rien de mieux à faire que de se servir des termes employés par les menuisiers ou les sculpteurs dans leurs devis. Ces contretables, aujourd'hui fort dépréciées et qui paraissent absolument condamnées, ont fait cependant le principal ornement de nos temples pendant deux siècles et demi, et il est telle église qui, en 1790, n'a dû la préférence, comme église paroissiale, sur sa voisine, qu'à la contretable qui décorait son chœur et qui faisait encore l'orgueil des paroissiens. Rien donc de surprenant à ce que les graveurs d'images aient cherché là le modèle de leurs compositions. Ils n'avaient guère qu'à supprimer l'autel, à allonger le sujet principal en laissant une place pour l'inscription. On peut encore faire valoir, en faveur de ces images, les noms des sculpteurs qui

les ont gravées, notamment ceux de Le Sueur (1), Du Vivier et Papillon.

Cette sorte de documents se recommande aussi par la rareté.

A première vue, on serait porté à s'en étonner. Nous savons, en effet, par les comptes qui nous ont été conservés que, chaque année, la planche en cuivre ou en bois d'une confrérie servait à un nouveau tirage, qui se faisait à des centaines d'exemplaires. Il n'y avait de changement que pour les petits sujets qui servaient d'encadrement à la planche, pour les inscriptions, et pour l'acrostiche composé en l'honneur du saint, et, plus encore, en mémoire du maître en charge dernier élu. Mais en y réfléchissant, on conçoit que le nombre infini de ces images populaires et la profusion dans la distribution qui s'en faisait, ont dû être des causes de leur disparition, parce qu'en général nous n'attachons de prix aux objets qu'en raison de leur rareté. Il faut encore remarquer que ces gravures étaient d'un grand format et conséquemment difficiles à conserver; que, de plus, elles étaient ordinairement affichées aux portes des confrères, ce qui les exposait à une détérioration et même à une destruction presque certaine.

J'en ai rassemblé un assez bon nombre, qui servaient de chemises à des dossiers du fonds du bailliage de Rouen.

J'en donne la description. Elle pourra, je l'espère, servir à compléter la nomenclature promise par M. Pelay. J'y joins le marché fait par la confrérie de

(1) On remarque la signature de Pierre Le Sueur, P. L. S., dans d'élégantes têtes de pages des impressions de Viret et de Lallemand, imprimeurs de Rouen.

Roncherolles-sur-le-Vivier avec le graveur Gouël, en 1775, pour une gravure du Saint-Sacrement, accompagnée de diverses figures et ornements.

Rouen — Église Saint-Amand — Confrérie de Saint-Louis. — Sur le même plan, saint François recevant les stigmates, saint Amand ayant dans sa main droite un livre ouvert. Au-dessus, sous une arcade, entre les armes de France et celles de Navarre, saint Louis imberbe, debout, revêtu d'un manteau fleurdelisé, tenant d'une main un sceptre, de l'autre une main de justice. Colonnes de l'encadrement surmontées de vases de fleurs. Au haut de la composition, dans une auréole, le monogramme de N. S. au-dessus d'un cœur percé de trois clous, et surmonté de la croix entre deux anges adorateurs. Date, 1631. Inscription : « *La confrairie de St François, St Amand, fondée en l'église St Amand de Rouen. La messe se dit le devsieme dimanche du moys.* » Cette image, tirée en 1675, est accompagnée de l'acrostiche suivant :

Noble Flambeau qui brillés dans la France  
 l'admire ta bonté, ton zelle, ta constance :  
 Connoissant en ton cœur un tres parfait amour,  
 Ouvres le nôtre enfin que nous puissions un jour  
 Louer dedans le ciel, et chanter des louanges ;  
 Au grand Dieu Eternel, en presences des Anges.  
 Souvenez-vous Saint Louys il est tems cette fois  
 De vous resouvenir du Grand Roy des François  
 Rien ne peut ébranler sa force et son courage,  
 Où il va, il fait voir par tout son avantage ;  
 Marchant luy mesme en teste et de nuit et de jour ;  
 Ainsi il siege et prend la ville de Limbour,  
 Il nous faut esperer que le pays de Flandre,  
 N'aura pas d'autres Roy que celui de la France.

Rouen — Église Saint-André de la Porte Cauchoise — Confrérie de la Sainte-Vierge, Sainte-Anne et Sainte-Marguerite. — La Sainte Vierge, debout, les mains jointes,

les pieds sur un arc-en-ciel ; 2 anges supportent un diadème au-dessus de sa tête ; 2 autres sont à genoux à ses pieds. Sainte Anne instruit la sainte Vierge. Sainte Marguerite caractérisée par le dragon qui est à ses pieds et par la croix qu'elle tient en sa main. Date, 1601.

On connaît une autre image d'une autre confrérie fondée en la même église. — Saint André, caractérisé par la croix qui porte son nom, tenant 2 poissons à la main, entre saint Roch et saint Sébastien ; au haut de la composition l'Immaculée Conception entre saint Pierre et saint Paul. Inscription : « *La Charité de s<sup>t</sup> André, Porte Cauchoise. Ceste planche a esté donnée par Pierre Sahvt, maistre en charge, en l'année 1669.* » — Sur la bande, au-dessous du cadre qui renferme l'image de saint André : « Retouché en 1782 de la gession de Ad<sup>n</sup>. Boucher. »

Rouen — Église collégiale et paroissiale de Saint-Candele-Vieux. — Confrérie et Association de Saint-Ursin et Sainte-Clotilde. — Sainte Clotilde porte un manteau orné d'hermines et de fleurs de lis ; elle tient dans une main un sceptre, dans l'autre une église. De chaque côté un évêque ; celui de droite, qui porte aussi une église en sa main droite, figure saint Cande ; l'autre est saint Main. Au-dessus d'eux, assis, saint Jean l'Évangéliste avec la coupe empoisonnée ; saint Ursin, en costume d'évêque, et bénissant ; saint Nicostrat, tenant d'une main un objet qui me paraît être un miroir ; de l'autre, un trousseau de clefs (1). Au-dessus, le soleil et la lune. Date, 1638.

(1) Taillepied cite la châsse de saint Nicostrat comme une des plus célèbres de la ville de Rouen. Vérification faite, le 1<sup>er</sup> juillet 1422, par Bertholin de Qualiis, vicaire général du cardinal de Plaisance, administrateur perpétuel de l'évêché de Lisieux, des reliques déposées en l'église Saint-Cande. « Reliquiare in quo repositum erat sanctissimum capud Beatissimi martiris Nicostrati, integrum... corpus Beati Nicostrati. Et erant ibi involuta pannis lineis ossa multa. » Autre vérification en 1507. L'in-

Rouen — Eglise Saint-Eloi — Confrérie du Saint-Sacrement. — Un ostensor, en forme de soleil, posé sur un autel entre 2 anges adorateurs, et au-dessous d'un diadème fleurdelisé. Au fronton un Saint-Esprit sous forme de colombe. Les 2 colonnes qui forment l'encadrement sont surmontées des statues de la sainte Vierge et de saint Eloi caractérisé par un marteau. Inscription : « *La Confrérie et Association du Très | St Sacrement, fondée en leglise de St | Eloy de Rouen. | Lan 1548. | Cette planche a esté donné à la confrérie du St Sacrement, en l'année 1768, par Nicolas Dumont, maître en charge dès lan 1755. Neveu le Jeune, sculp.* »

Rouen — Église Saint-Etienne-des-Tonneliers (gravures en taille douce). — Sous une arcade très ornée, que surmonte le monogramme de *Jesus Maria*, au-dessous d'un cœur percé de 3 clous, l'artiste a figuré l'Annonciation. De chaque côté, 2 autres arcades; sous l'une, saint Vincent, en dalmatique, tenant d'une main une palme, de l'autre, une grappe de raisin; sous l'autre, saint Nicolas avec les enfants. Au haut de la composition, saint Etienne entre 2 anges qui portent, l'un et l'autre un lis en leur main. Les pilastres de l'encadrement surmontés d'instruments de distillation pour caractériser l'industrie des

ventaire des reliques, de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ne mentionne plus ces reliques.

Compte de la fabrique de Saint-Cande-le-Vieux. 1554, « reçu de Pierre Toutain, quand il maria sa fille, pour avoir laissé l'église tendue du jour saint Nicostrat, 22 s. 6 d. — 1582, tapisserie du jour saint Nicostrat. — 1608, à Abraham Michel, peintre, pour avoir doré l'image de saint Nicostrat. »

Dans la même église, il y avait une chapelle dédiée à saint Ursin. « 1554, benesquier de pierre à la chapelle de Saint-Ursin. — 1617, à Louis Bérenger, maçon, pour avoir placé l'image de saint Ursin, dont on avait fait une image de saint Nicolas, 13 l. 8 s. »

vinaigriers limonadiers. Inscription : *Ave Gratia plena.*  
 Au-dessous : « La confrairie de Notre | Dame de Graces  
 Fondée en leglise de St Etienne des tonneliers de Rouen.  
 Les messes se disent tous les 2<sup>mes</sup> dimanche du mois. L<sup>s</sup>  
 J<sup>s</sup> le Vacher F<sup>s</sup>, fecit, 1767. | Cette planche a été donnée  
 par Pierre Charles Le Vacher, maître en charge, en  
 l'année 1767. »

Rouen — Église Saint-Gilles-de-Répainville, annexe de  
 Saint-Hilaire : 2 compartiments. — Dans celui de haut,  
 saint Gilles, en costume d'ermite, un livre à la main;  
 une biche couchée à ses pieds regarde le saint. Dans celui  
 de bas, saint Leu et saint Jacques le Mineur. Inscription :  
 « *La Charite et Confraternite de St Gilles, St Lev, St  
 Jacques le Minevr, fondée en l'eglise de St Gille de Re-  
 painville les Rouen. P. le Sueur, fecit 1701.* » Dans une  
 partie ajoutée on mentionne que Charles VIII fut maître  
 et bienfaiteur de cette confrérie en l'année 1485.

Rouen — Église Saint-Maclou — 2 compartiments. —  
 Dans celui du bas, sous 3 arcades, saint Adrien caracté-  
 risé par l'épée et le billot, instruments de son supplice, un  
 lion à ses pieds; saint Vulfran, avec la croix; saint  
 Sébastien. Dans celui de haut, saint Clair, portant sa tête  
 entre ses mains entre 2 scènes représentant : l'une, son  
 supplice; l'autre, le culte qui lui était rendu, indiqué par  
 une église, et par un tombeau sur lequel son corps est  
 étendu; un personnage, placé tout auprès, porte la main à  
 ses yeux et semble invoquer le saint pour obtenir leur  
 guérison. Composition égayée par 2 anges à genoux et 2  
 oiseaux posés sur des guirlandes. Tout au haut le mono-  
 gramme de N. S. Inscription : « *la Confrairie de St  
 Cler, fondée a leglise St Maclou de Rouen.* » Date 1615 (1).

Dans la même église, confrérie des Trois Nativités, dont

(1) Mention, en 1532, de la confrérie de la Sainte-Vierge, Saint-  
 Clair, Saint-Vulfran, Saint-Sébastien et Saint-Adrien.

la planche porte comme signature P. S., *fecit* 1704 (Pierre le Sueur).

Rouen — Église Sainte-Marie-la-Petite. — Martyre de saint Cyr et de sainte Julitte représentés debout, les mains croisées, dans une chaudière sous laquelle 2 bourreaux attisent le feu. Surmontant l'encadrement, saint Maurice, en costume de guerrier, portant un faucon, et tenant de la main droite une épée; à ses pieds un casque de chevalier. A sa droite, saint Roch avec l'ange qui montre la plaie du saint, et un chien qui porte un pain à sa gueule; à sa gauche, saint Adrien avec ses attributs ordinaires. Inscription : « *Cette planche a esté donnée par Iean Housset, maistre en charge l'Année 1664. La confrairie de St Maurice, St Cir et Ste Julitte, fondée en l'église paroissiale de Ste Marie la petite. Les messes se disent le dernier Dimenche du mois.* » (1)

La planche sur bois, qui servait au tirage de cette image, fut remplacée, en 1720, par une planche sur cuivre.

Rouen — Église Saint-Nicaise. — Image de la Trinité. — Le Père, avec une longue barbe, revêtu d'une longue chape tient le monde à sa main; le Fils caractérisé par la croix; le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Dans l'encadrement, d'un côté saint Nicaise, revêtu d'une chape fleurdelisée, tenant une mitre dans ses mains; de l'autre, saint Godard, bénissant. Au haut de la composition, monogramme de N. S. entre 2 anges assis. 2 vases de fleurs surmontent les colonnes. Inscription : « *Ce moule a esté donné par M<sup>e</sup> J. Daubourg, ouvrier pour le Roy en la monnoie de Rouen.* » Au bas de la gravure, 5 personnages revêtus des habits de la confrérie; un lit dans lequel est un enfant malade; une femme lui soutient la tête; un prêtre, accompagné de 3 assistants, vient l'administrer.

(1) Taillepieu signale, à Sainte-Marie-la-Petite, la confrérie de Saint-Cyr, Sainte-Julitte pour les Teinturiers en toile,



Dans cette même église, l'image de la confrérie des Pèlerins du Mont-Saint-Michel. Signée : J. D. B. 1665.

Rouen — Eglise Saint-Nicolas. — Cadre richement orné. — Sainte Reine paraît debout, les mains chargées de chaînes; à ses pieds, 2 agneaux, un livre ouvert et une épée. A droite et à gauche, on voit représenté en petit le supplice de la sainte. Deux anges soutiennent un diadème au-dessus de sa tête. Inscription : « *La Confrairie de Ste Reine fondée à St Nicolas de Rouen.* » Gravé en l'année 1696 par Du Vivier l'aîné. Jolie gravure sur cuivre, dont on connaît quelques exemplaires sur satin.

Pour la même confrérie, image de la même sainte, de Pierre Le Sueur. 1701.

Rouen — Eglise Saint-Paul. — La sainte Vierge, assise sur un trône au-dessous d'un dais dont 2 anges écartent les rideaux, donne un livre à saint Paul, agenouillé et caractérisé par l'épée et le casque de chevalier, déposés à terre près de lui, tandis que saint Pierre, aussi agenouillé, caractérisé par un filet de pêcheur, reçoit les clefs des mains de l'Enfant Jésus. Inscription : « *La Charité de St Pierre, St Paul. Fondée en leglise Saint Paul-les-Rouen. On celebre les messes les premiers dimanches des mois. Cette planche a été donnée par les antiens et ieune maistre dicelle charite en l'an 1710. P. Le Sueur, fecit.* »

Rouen — Eglise Saint-Pierre-l'Honoré. — 2 compar-  
timents. — Dans celui du haut, l'entrevue de saint Joachim et de sainte Anne à la Porte Dorée, donnée comme représentation de l'Immaculée Conception. Dans celle du bas, sainte Foi, debout; à ses pieds, un dragon et un diable avec un faisceau de verges. Composition surmontée de l'Immaculée Conception telle qu'on la représente encore assez ordinairement. Inscription : « *La Confrérie de la Très Ste Vierge soubz l'invocation de l'Immaculée Conception et de S<sup>e</sup> Foy, vierge et martire, fondée alternativement aux Eglises de S. Jean et St*

*Pierre l'Honoré p<sup>r</sup> la communa<sup>te</sup> des mes peignerres cor-  
netiers tabletiers et dépendances de ceste ville de Rouen. »*

Nom du sculpteur, P. Costil. Date, 1704.

Rouen — Même église — 2 compartiments. Dans celui du bas, sous 3 arcades, sainte Catherine caractérisée par un livre dans une main, une épée dans l'autre, la roue, instrument de son supplice, le buste d'un tyran à ses pieds ; saint Leu bénissant et tenant une croix pastorale ; sainte Marguerite tenant une croix à la main, et mettant le pied sur un dragon. Dans le compartiment du haut, saint Clair debout, portant sa tête dans ses mains, figure entre 2 scènes, celle de son supplice et celle du culte qui lui était rendu, annoncé par une église et par la vénération de ses reliques. L'artiste a représenté le corps du saint, couché dans un tombeau, sur lequel un personnage est accoudé. La composition est surmontée de la sainte Vierge entre 2 anges qui tiennent chacun une palme à la main. Inscription : « *La Confrairie et Association de saint Cler, fondée à Saint Pierre l'honore. Les haytes messes se disent le premier dimenche dy mois.* » On peut joindre à cette image un placard imprimé portant ce titre : « Indulgences plenières concédées à perpétuité par notre Saint Père le Pape Innocent X aux confréries et sœurs de la première, et sans contredit la plus ancienne de toutes les charités et confrairies de la ville, sous le nom et invocation de saint Clair, érigée de temps immémorial, en l'église paroissiale de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen. » (1) La bulle dont ce placard donne la traduction porte la date du 15 novembre 1644 ; la publication en fut permise par ordonnance de l'archevêché du 28 janvier de l'année suivante. On voit par ce placard que les confrères et sœurs allaient en pèlerinage à Saint-Clair-sur-Epte, lieu du martyre de leur patron, et qu'ils s'arrêtaient, en

(1) Taillepiéd signale, à Saint-Pierre-l'Honoré, la confrérie de Saint-Clair pour les aiguilletiers.

revenant à la chapelle Sainte-Clotilde, aux Andelys. En tête du placard, représentés à l'aide de vieux bois, les martyre de saint Clair, sainte Catherine et sainte Marguerite, avec leurs attributs ordinaires.

Rouen — Eglise Saint-Sever. — Petit médaillon représentant une église et saint Sever, en costume d'évêque et bénissant. Comme encadrement, 2 cornets de fleurs. Dans le haut de la composition le monogramme de N. S. et le Saint-Esprit sous forme de colombe. Inscription : « *Cette planche a été donnée par Jacques Moisant et par Jean Le Monnier, maître en charge en l'année 1696.* » Ajouté : « *La Confrérie de la Charité de Saint-Sever, Faubourg de Roüen, érigée en ladite église paroissiale vers le douzième siècle, ainsi qu'il aparoît par l'article (sic) de confirmation de ladite Charité faite en l'année mil quatre cent quatre-vingt-neuf, le septième de novembre par Robert de Croismare: et par autre Acte de confirmation, donnée à Roüen, le dix-huit juillet mil cinq cent quatorze, sous le Pontificat de Georges d'Amboise, Cardinal et Archevêque de Roüen.* »

Autre image pour la même confrérie — Saint Sever enlevé dans le ciel par des anges. Entre les 2 colonnes, formant l'encadrement, d'un côté, saint Adrien caractérisé par l'épée et le billot ; de l'autre, saint Roch avec son chien, les 2 figures surmontées de 2 médaillons, dont l'un, celui de saint Roch, représente un ermitage. Inscription : « *Cette table a été donnée à la Charité de St SEVER, par François Gervais JAUDIN, M<sup>e</sup> en charge en l'année 1767 ; du tems de M. le Normand, curé de ladite Paroisse. La confrairie de la Charité de St Sever,* » etc... comme en la gravure de 1696. Signature : Gouël del. f.

Rouen — même église. — Sainte Suzanne, assise, la main sur son cœur, la main droite appuyée sur la garde d'une épée entre sainte Clotilde, en robe fleurdelisée et tenant une église en ses mains, sainte Marguerite, les

mains jointes, caractérisée par le lion, sur lequel elle pose le pied, d'un côté ; saint Mathurin, au pied de qui est une petite figure de la bouche de laquelle s'échappe le diable sous forme de dragon, et sainte Barbe, caractérisée par sa tour, de l'autre côté. Dans le haut du tableau, la sainte Vierge, à genoux sur des nuages, implorant son fils assis aussi sur des nuages, tenant d'une main le monde et étendant l'autre main vers sa mère. Inscription : « *La Confrairie et Association de Ste Suzanne, St Mathurin, Ste Clotilde, Ste Barbe et Ste Marguerite fondée en l'église St Sever de Roüen. P. Le Sueur, fecit. 1697.* »

Rouen — Eglise Saint-Vivien. — Image à 2 compartiments. — Dans celui de haut, ostensor porté par 2 anges à genoux ; dans celui du bas, sous 2 arcades, saint Nicolas avec les 3 enfants dans un baquet ; et saint Hubert, à genoux devant la croix qui surmonte la tête d'un cerf. Au haut de la composition, monogramme de N. S. avec un cœur percé de 3 clous, entre 2 anges adorateurs. Colonnes de l'encadrement ornées de feuillages et surmontées de vases de fleurs.

Rouen — Eglise Saint-Vivien. — Sujet principal : Saint Mathurin exorcisant une femme ; de l'autre côté, un homme à genoux, tête nue. Tout autour, les églises de Rouen, Magny, Pontoise, Paris, Corbeil, Saint-Mathurin. Entre les 2 colonnes de l'encadrement, d'un côté, saint Victor portant sur une main un faucon, tenant de l'autre un épieu ; de l'autre côté, saint Jacques en costume de pèlerin. Au haut de la composition, Notre-Dame-de-Pitié et 2 vases de fleurs. Inscription : « *T. D. V. Belley. La Confrairie et Charite de Saint-Mathurin et de Notre-Dame-de-Pitie, Saint-Jacques, Saint-Victor, fondée à Saint-Vivien de Rouen. Les messes se disent le 3<sup>e</sup> dimanche du mois.* »

Rouen — Église Saint-Vivien. — Image de la confrérie de la Sainte Trinité, la Sainte Vierge, saint Joseph, sainte Austreberthe, sainte Catherine, sainte Barbe, sainte Véro-

nique, sainte Marguerite, sainte Apollonie, sainte Anastasie, sainte Quitaire. Gravure sur bois, du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Rouen — Carmes. — 2 images de la confrérie de la Sainte-Trinité et de Saint-Luc, l'une sur bois, gravée par Delamare, en 1725 ; l'autre, sur cuivre, de 1731. La Trinité, représentée par Dieu le père assis, tenant au devant de lui J.-C. en croix et par le Saint-Esprit sous forme de colombe. A l'encadrement, instruments du métier de vitrier. Inscription : « *La confrérie des maîtres vitriers de Roüen, fondée aux Carmes de la Ville en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité. Cette planche a été donnée par M<sup>e</sup> Guillaume Pretrel en 1731 et a été retouchée aux frais de la communauté en 1752. C. Maintru, fecit* » Armoiries représentant une fleur de lis entre 3 losanges.

Une autre planche, donnée à la corporation des Verriers en 1735, par Guillaume Philippe et Louis Le Vieil, a été reproduite dans l'ouvrage de M. l'abbé Ouin-Lacroix : *Histoire des anciennes Corporations d'arts et métiers*. Le saint évangéliste, caractérisé par le bœuf couché à ses pieds, montre du doigt une page de son évangile. Dans le haut, et formant le couronnement de la composition, la Trinité. Au bas, on lit cette inscription : « *La Confrerie des M<sup>e</sup> Vitriers de Rouen fondée au Carme de la uille en l'honneur de la Tres Sainte Trinite et de saint Luc* (1). »

Image de N.-D.-de-la-Délivrande, gravée par Neveu, en 1725 ; retouchée par L.-M. Morel, en 1754 ; par J. Viellot, en 1782.

Rouen — Cordeliers. — Sous 2 arcades formant le sujet principal de la composition, saint Clair tenant sa tête entre ses mains ; saint Antoine lisant, avec son bâton, sa clochette et son cochon. Le long des colonnes formant

(1) Taillepiéd signale l'existence, au monastère des Carmes de Rouen, de la confrérie de saint Luc pour les peintres de cette ville.

l'encadrement, d'un côté, sainte Marguerite tenant une croix d'une main, un livre ouvert de l'autre, un dragon à ses pieds. De l'autre côté, saint Antoine de Padoue portant l'enfant Jésus. Au haut de la composition, monogramme de N.-S.; au-dessus, la sainte Vierge recevant la Salutation de l'Ange; entre la Vierge et l'Ange, une corbeille de fleurs et le Saint-Esprit sous forme de colombe. Inscription : « *Cette planche cy-devant en bois avoit été donnée par Jacq. Amiot et depuis a été Regravée en cuivre des deniers de la Confrairie. Du temps de M<sup>e</sup> Nicolas Cartier, maistre en charge, en l'année 1758. Jacques, scul. (1).* »

Rouen — Prieuré de Saint-Lô. — Saint Jean l'Évangéliste, portant en ses mains la coupe empoisonnée d'où s'échappe un serpent. A droite, en plus petites dimensions, saint Jean dans l'île de Patmos, assis et écrivant. A gauche, le saint évangéliste représenté dans la chaudière d'huile bouillante. Inscription : « *La confrairie de Saint-Jean-Porte-Latine, fondée au prieuré de Saint-Lô de Rouen 1668. Le Sueur, sculp.* » Cette planche était à l'usage de la confrérie des imprimeurs libraires de Rouen.

Bonsecours. — Dans une auréole, la sainte Vierge debout, portant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et tenant une pomme dans sa main droite. L'Enfant Jésus porte le globe et bénit. Deux anges soutiennent un diadème au-dessus de la tête de la Vierge. Vers le bas, d'un côté, un ange pince de la guitare; de l'autre côté, un autre ange pince de la harpe. Au-dessous, un vase de fleurs; deux groupes, l'un de 3 femmes à genoux, le chapelet à la main; l'autre de 3 hommes, aussi à genoux, et dont l'un

(1) Jacques, graveur, chargé par la ville de Rouen de faire un coin aux armes du duc d'Harcourt, ne put réussir, et reçut des échevins une indemnité de 72 l., 20 décembre 1765.

Jean-Pierre Jacques, graveur et marchand d'estampes, cité, 14 fév. 1769, dans les délibérations de l'Hôtel de Ville.

porte le bourdon de pèlerin. Encadrement de forme carrée, composé de 2 colonnes que surmonte le monogramme de N. S. Date, 1609. Signature P. L. (1). Inscription : « *Assotiation Notre Dame de Bon secours fondee en leglise de Bloville les Rouen.* »

Canteleu — Saint Martin en costume de guerrier, partageant son manteau avec un pauvre. Au-dessous, le Saint-Esprit sous forme de colombe. Encadrement formé de 2 colonnes surmontées de vases de fleurs, un de chaque côté. Dans le haut de la composition, l'Agneau pascal avec son étendard entre 2 anges à genoux. Inscription : « *La Confrairie du Saint Esprit et de Saint Martin, fondee en leglise de Saint Martin de Cantelev, 1655. I. D.* » Au bas d'une gravure tirée en 1735, on lit : « *La Charité et confrerie du Saint Esprit et de Saint Martin erigee en l'eglise paroissiale de Saint Martin de Canteleu lès Rouen, vers le douzieme siecle, comme il paroît par le privilege accorde à la dite confrerie par les Roys de France en 1330 et 1449. Elle est fondee pour rendre la sépulture aux fideles défunts de la dite paroisse.* »

Autre image. La Sainte-Vierge portant l'enfant Jésus et foulant aux pieds le serpent. Encadrement d'une grande simplicité. Inscription en lettres qui se détachent sur un fond noir : « *La Confrérie du Roseire erigee en l'honneur de la Sainte Vierge dans l'eglise paroissiale de Saint Martin de Cantelev. 1729. P. LS. f. (2).* »

Grand-Quevilly. — Saint Pierre à genoux, la houlette de berger à la main, accompagné de 3 brebis et d'un agneau, reçoit de N.-S. les clefs, qui sont la marque de son autorité spirituelle. Saint Paul, soutenant une longue épée de la main gauche et portant dans la main droite le monogramme de N.-S. Dans le haut, la Sainte-Vierge debout, portant sur le bras gauche l'Enfant Jésus et tenant

(1) Pierre Le Sueur.

(2) Pierre Le Sueur, *fecit.*



dans la main droite une pomme, Deux anges sont assis, un de chaque côté auprès d'elle ; ils ont des palmes à la main. Inscription : « *La Charite de saint Pierre et saint Paul fondee av Grand Qyevilly. 1609. I. Greroult. I. B.* » Sur les piédestaux des colonnes de l'encadrement, d'un côté, L, de l'autre côté, H.

Montigny près Rouen. — Deux compartiments : dans celui du haut, la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus et portant un sceptre à la main, entre saint Ouen et saint Barthélemy ; saint Ouen, avec la croix pastorale et bénissant ; un coffre orné de fleurs de lis à ses pieds ; saint Barthélemy, caractérisé par le coutelas, instrument de son supplice. Dans le compartiment du bas, saint Sébastien entre saint Adrien et saint Roch, avec leurs attributs ordinaires. Inscription : « *La Confrairie et Charite de saint Oven fondee en l'eglise paroissiale de Saint Oven de Montigny. Les messes se disent le 2<sup>e</sup> dimanches des mois.* » A l'encadrement, de chaque côté, un ange tenant un flambeau. Au haut de la composition, un Saint-Esprit sous forme de colombe. Au bas des piédestaux des colonnes, P. Le Sueur, *fecit.* 1666.

Oissel. — Image à 2 compartiments. Dans celui du haut le Saint-Sacrement (calice surmonté de l'Hostie consacrée) entre 2 anges adoreurs et encensant. Au-dessous, *Ecce panis Angelorum.* Dans celui du bas, la sainte Vierge à genoux sur un prie-Dieu, telle qu'on la représente à la Salutation Angélique, mais dans cette gravure, il n'y a point l'ange Gabriel ; saint Michel terrassant le dragon. Au haut de la composition, monogramme de N.-S. entre 2 anges. Inscription : « *La Confrerie dy Saint Sacrement de lavtel et de saint Michel fondee à Saint Martin d'Oissel, en lannee 1261.* » (1).

Oissel. — Saint Martin à cheval, partageant son manteau. A l'encadrement, de chaque côté, entre 2 colonnes,

(1) Gravure communiquée par M. Le Verdier.



à droite, saint Michel terrassant le dragon ; à gauche, sainte Catherine, caractérisée par l'épée et la roue, instruments de son supplice. Dans le haut, la sainte Vierge, debout et tenant l'Enfant Jésus, donne le rosaire à saint Dominique, caractérisé par son costume et par le chien qui tient un flambeau allumé à sa gueule, tandis que sainte Claire, également à genoux, reçoit le rosaire de la main de l'Enfant Jésus, dont le globe, surmonté de la croix, habituellement en sa main, est posé à terre, entre la sainte Vierge et saint Dominique. Inscription : « *Lancienne Charite fondée en leglise paroissiale de Saint Martin dOessel. Les messes se disent tovs les dimanches, lyndis et mercredis de lannee.* » Ni date ni nom de graveur.

Autre image qui paraît plus ancienne : 2 compartiments composés, l'un et l'autre, de 2 arcades, sous lesquelles, la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, saint Martin partageant son manteau, saint Michel terrassant le dragon, sainte Marguerite, caractérisée par le livre, l'épée, la roue, le tyran à ses pieds. Au haut de la composition, le monogramme de N.-S. entre 2 anges. — Inscription : « *Notre Dame Saint Martin. 1651.—Saint Michel Sainte Cathrine, fonde a Hoisel.* »

Orival. — Saint Roch, représenté comme à l'ordinaire, entre saint Sébastien et saint Adrien. Inscription : « *La Charité de saint Roch fondée en l'église de Saint-Georges d'Orival.* »

Petit-Couronne. — Saint Aubin en costume d'évêque et bénissant. A l'encadrement, entre 2 colonnes d'ordre corinthien, ornées de feuillages, d'un côté, saint Sébastien ; de l'autre, sainte Barbe, caractérisée par la palme et la tour. Dans le haut, entourée d'une auréole, la sainte Vierge debout, portant l'Enfant Jésus et offrant le chapelet ; un ange lui présente une palme ; un autre, un cœur enflammé. Gravure du xvii<sup>e</sup> siècle, sans nom de graveur.

Saint-Crespin-du-Becquet. — 2 compartiments. Dans

celui du haut, le Saint-Sacrement avec 2 anges adorateurs. D'un côté, la sainte Vierge; de l'autre, saint Crespin et son frère, martyrs, occupés à des travaux de cordonnerie. Au-dessous de ce compartiment : « *N. D. du Refuge priant son fils pour la Charite.* » Dans le compartiment du bas : saint Adrien, saint Firmin et saint Sébastien, avec cette inscription : « *Saint Adrian, saint Firmin, saint Sebastien martyrs patrons et tytelaires de laditte Charite.* » Saint Adrien et saint Sébastien sont représentés avec leurs attributs ordinaires; saint Firmin, en costume d'évêque et bénissant. On remarque à ses pieds une petite figure à genoux dans l'attitude de la prière (probablement le donateur de la planche). Au-dessous de cette seconde inscription, une 3<sup>e</sup> en plus gros caractères : « *La Charite de saint Adrien et saint Sebastien est fondee en leglise saint Crespin dy Becqvet il y a plus de hvit cents ans.* » Au haut de la composition, entre deux vases de fleurs, le Père Eternel, les mains étendues. De chaque côté de la gravure formant encadrement, un ange tenant un flambeau allumé. Cet encadrement est le même que celui de l'image de la confrérie de Montigny, avec cette différence que le Saint-Esprit est remplacé par le Père Eternel. La figure de saint Adrien est aussi la reproduction du saint Adrien de l'image de Montigny. La gravure est de 1667. Elle porte cette signature : *Le Sueur, fecit.*

Saint-Etienne-du-Rouvray. — Ostensor en forme de soleil, soutenu au-dessus des nuages par des anges adorateurs. Inscription : « *La confrairie du Saint-Sacrement fondée en l'église de Saint-Etienne-de-Rouvray-lez-Rouen en 1664 (1).* »

A Roncherolles-sur-le-Vivier, on payait encore, en 1573, à l'imprimeur 4 livres 3 sous pour l'impression des *fréries*.

Les comptes de la même confrérie, de 1758 à 1760,

(1) Gravure communiquée.

mentionnent, sous le vieux nom de *débocage*, le renouvellement des membres du bureau de l'association, et l'habitude où l'on était de faire dire une messe à cette occasion (1).

A Saint-Léger-du-Bourdeny, même usage d'images de confrérie dites *fréries* pour les confrères de saint Léger : 1725, payé à M. le Prevost pour 800 frairies, à 1 livre 10 s. le cent, 12 livres. Le tirage, qui s'en était fait à 400 en 1741, 1742, s'éleva jusqu'à 900 en 1744; il était tombé à 500, pour 10 livres, en 1781. Persistance de l'usage des affiches aux portes le jour du *tour* : « 1725, aux colleurs, 15 s.; 1726, pour celui qui attache les enseignes aux portes, 15 s.; 1727, pour celui qui a mis les enseignes aux portes le jour du tour, 10 s.; 1728, pour avoir mis les confréries aux portes, 15 s.; 1729, pour avoir mis les enseignes aux portes, 15 s., etc. » Ces images se faisaient au moyen d'un moule en bois, propriété de la confrérie. Bien que le mot « enseigne » ait été souvent employé pour désigner ces images, il désignait plus ordinairement des images en métal faites au moyen d'un moule en fonte qui était également la propriété de la confrérie. Le compte de 1744 distingue le moule des *frairies* du moule des *enseignes*. Des inventaires de 1781, 1789, mentionnent 12 enseignes d'argent et un moule de fonte. Le compte de 1725 mentionne le ressoudage d'une enseigne; celui de 1728, une dépense de 1 livre 10 sous pour les enseignes raccommodées.

Il est à croire que toutes les enseignes en métal des confréries n'ont pas été détruites. Je ne vois pas cependant qu'on se soit occupé d'en recueillir, soit dans les musées, soit dans les collections d'amateurs. Je suppose qu'on n'en a pas reconnu le caractère et la destination.

(1) 1758 « Au clerc pour les honoraires des messes du mois que pour celle du débocage. » — 1760, pour la messe de débocage, 15 s.

Pendant longtemps les confréries furent dans l'usage de faire porter par leurs chapelains les images, enseignes et frairies par les maisons. Cela donna lieu sans doute à des abus, puisqu'on voit, à plusieurs reprises, le Chapitre défendre aux chapelains de la cathédrale de se charger de cette commission, qui paraissait peu digne de leur caractère. « 4 juillet 1632. S'est présenté M<sup>e</sup> Simon Du Chesne, presbtre, chapelain de la confrairie de Sainte-Anne, aiant esté cité à ce jour à la requeste de M. le promoteur, pour estre oy sur la plainte faicte par M<sup>e</sup> Le Royer, Chantre, de ce que, le jour d'hyer, le dict Du Chesne, contre sa deffence, s'estoit absenté du chœur de cette église pour porter des frairies par les rues de cette ville, contre et au prejudice des ordonnances précédentes. Le dit Du Chesne fait entrer au dit Chapitre et oy sur lad. plainte, a esté blasmé et incrépé de la faulte par luy comise, et ordonné qu'à l'advenir les chapelains de cette eglise n'yront porter les frairies avec les maistres d'icelles confraries, suivant les anciens règlements et ordonnances du Chapitre de cette dicte église. » (Arch. de la S.-Inf. Reg. capitulaire) (1).

*Marché pour une planche de confrérie, 1755.*

« Ce jour d'huy, 31 de janvier 1755, avons fait marché avec M<sup>rs</sup> les maistres de la confrairie du Saint-Sacrement, paroisse de Roncherolle sur le Vivier, d'une table de poi-

(1) La confrérie de Sainte-Anne pour les filassiers, à la cathédrale, avait une image particulière mentionnée en ces termes en 1734 : « Receu de Monsieur Pierre Parnuict, maître en charge de la confrairie de Sainte-Anne fondée en la cathédrale pour 800 de frairies que j'ai imprimées, 30 s. le cent, un acrostiche de 10 sous. Signé : Femme de Prevost, 8 août 1734. — J'ay receu du sieur Parnuict, maître des charges de la confrairie de Sainte-Anne, la somme de 2 livres pour avoir porté les enseignes avecques le maître, 25 juillet 1734. Signé : Jean Cordier. »

rier que je dois graver par le prix de 139 l. dont j'en ait reçu 3 l. d'arres. Je promets la présenter sous les figures qu'il s'en suit. A la teste de la planche sera une Trinité, le Père tenant J.-C. crucifié, et un Saint Esprit avec ses raïons d'amour. Sur la teste, des figures. Ces figures seront posées sous le chapiteau de lad. planche et lesd. figures seront posées sur les nuages. Au-dessous des premières figures sera un soleil avec son pied d'estail, et 2 anges le tenant et prosternés en adoration. A la dominante des anges seront les bienheureux martyrs saint Etienne et saint Laurent avec leurs habits sacerdotaux; saint Estienne tiendra une pierre en sa main et saint Laurent son gril. Les 2 figures seront tonsurées. A costé du chapiteau du milieu où sera la Trinité avec les figures marquées ci-dessus seront posées les figures qui suivent : la Sainte Vierge d'un costé, et de l'autre costé pour la symétrie sera sainte Véronique tenant la face de N. S. » (1).

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 8512.

---

## SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1896

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Bouctot, Bouquet, Drouet, Garreta, Gosselin, Pelay, de la Serre, Simon, de Vesly et l'abbé Tougard. — M. Quesné est introduit en séance par M. de Vesly.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, docteur Coutan et Lormier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une addition faite par M. Gosselin, qui en profite pour annoncer que la restauration de Saint-Jacques de Dieppe se poursuit régulièrement, sans qu'il puisse rien préciser davantage.

*Correspondance imprimée.* — On y enregistre : *Comité des Travaux historiques. Revue des Travaux scientifiques*, XVI, 3 et 4 ; — *Précis de l'Académie de Rouen*, 1894-1895 ; — *Recueil des travaux de la Société libre... de l'Eure*, 1895 ; — *Mémoires de la Soc. historique du Cher*, 1896 ; — *Mémoires de la Soc. acad. de l'Aube*, LIX ; 1895 ; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, XVI ; — *Bulletin de la Soc. histor. de l'Orne*, XV, 2 et 3 ; — *Bulletin de la Soc... de l'Orléanais*, n° 157 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, 1895, fasc. 4 ; 1896, fasc. 1 ; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Morinie*, n° 178 (1896, fasc. 2) ; — *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 108, juillet 1896 ; — *Recherches sur*

*l'origine de l'horlogerie*, par M. Hainaut, 1896, gr. in-8°. « C'est un bon travail, » dit M. le président, qui charge le secrétaire d'en remercier officiellement l'auteur au nom de la Commission.

*Sceau offert à la ville de Rouen.* — M. Garreta dépose sur le bureau le sceau, admirablement conservé, des ajusteurs de la monnaie de Rouen, et en donne cette description :

*Sceau en cuivre de forme ronde portant un cartouche ovale* : « d'azur à deux marteaux affrontés d'argent en chef et une fleur du même en pointe. »

Il est surmonté d'une couronne ouverte, ornée de fleurs de lis et de perles alternées et accolé d'un collier composé de monnaies et de jetons.

La légende « ajusteurs de Rouen » est gravée circulairement près de la bordure du sceau.

On peut comparer ce sceau avec le jeton des monnayeurs de Rouen, reproduit dans l'ouvrage de M. Ouin-Lacroix (*Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers*), avec lequel il présente une analogie frappante.

Quelques membres se demandent à quelles pièces a bien pu être apposé ce sceau. M. Pelay prend occasion de ce cadeau fait à la ville pour souhaiter que Rouen en vienne à former une collection d'antiquités locales, qui rappelle, ne fût-ce que de loin, le musée Carnavalet. On observe que les premiers éléments en existent déjà dans les vitrines de la Bibliothèque et les galeries du musée départemental. M. Garreta n'est pas le dernier, on le comprend, à appuyer ce vœu ; et s'il devient quelque jour une réalité, nul n'y aura contribué plus que lui.

*Rouen. Maison ancienne.* — M. de la Serre offre à notre album le dessin d'une remarquable maison de la rue Grand-Pont (n<sup>os</sup> 39-41), qui doit sous peu disparaître. La Commission lui sait un gré particulier d'en avoir au moins assuré le souvenir.

*Fouilles de la forêt de Montaure (Eure).* — M. de Vesly énumère quelques-unes des trouvailles faites par M. Quesné et lui en poursuivant leurs explorations dans la forêt de Bord. Après avoir d'abord présenté un jeton de la Renaissance, dont les inscriptions évoquent la pensée de Rome sans avoir rien de local, il annonce en même temps, sur les fouilles, la notice sommaire que voici :

*Fouilles au Catelier de Criquebeuf-sur-Seine  
(Eure)*

M. Léon de Vesly résume ainsi sa communication sur l'exploration du catelier de Criquebeuf-sur-Seine :

MESSIEURS,

Depuis six années je poursuis avec M. Victor Quesné les travaux entrepris par l'abbé Cochet, sur le plateau de Tostes (Eure), et plusieurs fois notre honorable président, M. de Beaurepaire, a bien voulu m'autoriser à vous entretenir des découvertes faites dans les forêts de Bord et de Louviers. Aujourd'hui, usant de la même permission, je vous exposerai d'une manière sommaire le résultat des fouilles entreprises au Catelier de Criquebeuf, au mois de septembre dernier.



Il y a longtemps qu'ici même, j'expliquais l'hypothèse que m'avait suggérée l'étymologie de Bédane (Bec-Dane — rivière des Danois), et l'existence d'un camp retranché des Normands dans la presqu'île d'Elbeuf, vis-à-vis Oissel, l'*Oscellum* des historiens ; — au mois d'avril dernier, je reprenais le même thème, lors du Congrès de la Sorbonne, et exposais les découvertes faites, par M. Quesné et moi, lors d'une exploration d'un tertre non dénommé sur les cartes de l'état-major, mais connu à Criquebeuf sous le nom de Catelier. Je signalais également le Catelier d'Oissel, montrant que ces deux stations étaient situées à l'extrémité de la corde de l'arc formé par la Seine. L'importance de ces points stratégiques ne peut échapper à personne, puisque les deux cateliers étaient, ainsi que deux sentinelles vigilantes, préposés à la surveillance du col de Tourville, vaste coupure qui sépare la presqu'île d'Elbeuf du plateau de Boos.

L'exploration du Catelier d'Oissel ne pouvant être entreprise que plus tard, nous résolûmes, M. Quesné et moi, de fixer notre chantier à Criquebeuf, et pour choisir son emplacement, nous suivîmes, à partir de Caudebec-lès-Elbeuf, la rue de la Chaussée et l'itinéraire d'une voie romaine secondaire, décrit par Guilmeth, dans son *Histoire de la ville et du canton d'Elbeuf*, et le tracé figuré par M. Drouet sur la carte annexée à l'histoire de Caudebec-lès-Elbeuf, voie allant d'Uggate à *Ritumagus* par Bonport.

Dans notre exploration, nous remarquâmes la vigie de la Villette, non loin du passage de l'Oison, ainsi qu'une petite chapelle dédiée à Saint-Nicolas, et qui fut longtemps un but de pèlerinages et de dévotions. Enfin, après avoir traversé un petit vallon, jadis arrosé par un cours d'eau aujourd'hui desséché, lequel prenait sa source à la fontaine Goujard (1), nous arrivâmes à Martot (Eure), à la

(1) Guilmeth, III. *Loc. cit.*

pointe *ouest* du Catelier. Ici, le chemin suit, de l'ouest à l'est, la limite de la forêt de Bord sous le nom de chemin du Becquet, tandis qu'une autre voie qui descend vers la Seine est dénommée *rue des Orfèvres*. Ce nom appelait déjà notre attention, qui ne devait plus cesser d'être tenue en éveil par les récits des habitants que nous interrogeons.

Les uns nous racontaient qu'une marmite pleine d'argent avait été trouvée au Catelier; les autres nous exhibaient des monnaies romaines ramassées sur les terres. Tous les laboureurs montraient les emplacements où le soc de leur charrue avait heurté des pieds de mur (*sic*).

Enfin, les récits et les légendes rapportaient qu'une ville s'était jadis élevée sur l'emplacement du Catelier. Le nom de Gaubourg (*Gallorum burgus*) (1), donné à une ferme aujourd'hui détruite et jadis située à la pointe est du tertre, confirmait encore pour nous la tradition consacrée par les indigènes. Le doute n'était plus permis et nous nous mîmes à faire des explorations méthodiques.

Deux instruments en silex (pointes néolithiques) furent d'abord ramassés à la surface, puis un fragment de chapiteau en albâtre. Enfin un amas de tuiles à rebord et de silex taillés pour la maçonnerie, attirèrent particulièrement notre attention. Cet amas s'élevait à l'endroit où la tradition veut qu'un moulin ait jadis existé sur la propriété de M. Alfred Leroy.

Un bois-taillis poussait là, mais il a été défriché depuis quelques années; et c'est lors du défrichement, que le propriétaire, trouvant des cailloux, avait ouvert une carrière pour se libérer des prestations. Nous résolûmes donc de profiter des premiers travaux faits, et nous fixâmes là notre tente pour les vacances de 1896.

Aussitôt installés, nous ouvrîmes de larges tranchées et nous suivîmes une première muraille, de 15 mètres de

(1) Commune de Martot. — Voir *Histoire de Criquebeuf*, par Saint-Denis.

longueur et 0 m. 90 centim. d'épaisseur, dont l'opus est vraiment remarquable.

La construction comporte des angles formés avec de larges bandes de pierres plates d'une longueur supérieure aux « briques de savon » si connues des archéologues. Les silex sont noyés dans un bain de mortier dressé sur les parements, et figurant, par des joints découpés, des matériaux d'un appareil régulier. Des zones de larges briques placées horizontalement, un revêtement en ciment sur les fondations, etc., achèvent de donner à la maçonnerie le caractère de l'art dans la construction. Faut-il ajouter que ce luxe dans la maçonnerie était caché par une couche de ciment coloré ?...

Un mur intérieur, de mode semblable au précédent, a été également découvert; mais toute la construction n'ayant pu être mise au jour pendant cette première campagne, il est impossible de préciser aujourd'hui le plan qu'elle peut présenter. Je me contenterai donc de donner l'inventaire des objets découverts :

#### 1° — ARCHITECTURE. — CONSTRUCTION

Modillons simplement taillés. — Pierres d'angle taillées en onglet. — Tuiles à rebords ou plates, dites « briques romaines. » — Fragment d'une chute de fruits ou corne d'abondance. — Clé à quatre dents.

#### 2° — MOBILIER. — OBJETS EN BRONZE

Un très petit drageoir à fard. — Un petit sanglier en bronze. — Une fibule. — Une épingle à friser. — Une petite mesure linéaire avec ses divisions. — De petites sphères en bronze. — Une rosace en bronze doré. — Fragments de pieds et de mains de statuettes, etc.

#### 3° — POTERIES. — VERRE

Il n'a été trouvé que des fragments de poteries et de verre; le pillage ayant été complet et le violent incendie

qui a enveloppé de cendres toute la construction, ayant détérioré ce qui n'avait pas été brisé.

Un beau morceau de vase, en poterie rouge, décoré d'une tête de lion, a été recueilli; mais aucun nom, aucune marque de fabrique du potier n'ont pu être relevés. — Les fragments de vases en poterie plombaginée étaient fort nombreux.

La partie dorsale d'une statuette de Vénus, également en poterie, complète la collection de la céramique trouvée.

#### 4° — MONNAIES ET MÉDAILLES

Cent soixante-dix-sept médailles ont été recueillies; mais cent seize seulement ont pu être classées. Les autres monnaies ayant subi l'action violente du feu, puis de l'humidité de notre climat, les effigies ont disparu et les inscriptions sont effacées. Elles n'ont donc pu être lues.

Voici d'ailleurs le résumé de l'inventaire dressé par M. Victor Quesné :

*Argent.* — Deux pièces : 1 T. Carisius consulaire et 1 Valerianus.

*Grand bronze.* — Deux pièces : 1 Hadrien et 1 Antonin.

*Moyen bronze.* — Quinze monnaies : 2 Néron, 1 Vespasien, 1 Domitien, 1 Nerva-Trajan, 1 Hadrien, 1 Aélius César, 3 Antonin, 1 Lucius Vérus, 1 Faustine jeune, 1 Marc-Aurèle, 1 Commode, 1 Magnence.

*Petit bronze.* — Quatre-vingt-quatorze pièces : 1 Gallien, 1 Postume, 9 Claude II, 5 Tétricus père, 7 Tétricus fils, 1 Probus, 1 Carus, 2 Licinius père, 2 Licinius fils, 1 Quintillus (?), 2 Carausius, 1 Hélène, 19 Constantin I, 17 Constantin II, 14 Constance, 2 Decentius, 1 Volusius, 8 Valentinien, 2 Gratien, 1 Maxime.

A cette nomenclature, il convient d'ajouter deux médailles déposées au Cabinet des Antiques pour y être examinées.

M. Quesné s'étonne que ces exhumations d'objets

gallo-romains soient inévitablement accompagnées de la légende de flambeaux d'argent enfouis dans les mêmes terrains.

M. Drouet assure que le plus grand bronze frappé à la libéralité d'Antonin est fort intéressant et des plus rares.

*Une vieille lanterne processionnelle à Darnétal.* — L'église de Saint-Ouen, de Longpaon, à Darnétal, possède, dit M. Bouquet, une lanterne de ce genre, fort curieuse à plus d'un titre. Elle était, depuis longtemps, reléguée dans le grenier du presbytère, quand M. l'abbé Voiment, le curé actuel, homme aussi instruit que dévoué à sa paroisse, l'y découvrit par hasard. La nettoyer et la remettre en usage dans les processions du Saint-Sacrement, qui ont la liberté de sortir à Darnétal, fut l'affaire d'un moment.

Par ses dimensions et par son exécution artistique, cette lanterne est un vrai monument. Elle n'a pas moins d'un mètre cinq centimètres de haut, une croix est au sommet, puis vient une couronne de feuillage séparée par des interstices, et au-dessous le corps de la lanterne proprement dite, de forme hexagonale, offrant six panneaux distincts de trente-deux centimètres de hauteur et de quinze de largeur, réunis par de solides arêtes. En bas, les six panneaux forment un foyer pour recevoir le luminaire, et six petits pendentifs se trouvent au-dessous de chacune des arêtes. Il faut remarquer aussi que les panneaux sont en verre. Autrefois, dans les lanternes ordinaires et dans celles-ci, on plaçait de minces feuilles de corne ou d'ivoire faites par les peigners-tabletters, qui, pour cette raison, prenaient le titre de *lanterniers*. Le culot est également orné et terminé par un trou destiné à recevoir le bâton, un ancien bâton de bannière, qui sert à porter cette lanterne dans les occasions solennelles. Enfin

elle est dorée dans toutes ses parties, et la dorure antique est faite avec une solidité extrême.

Mais ce qui ajoute singulièrement au mérite de la lanterne ce sont deux inscriptions qu'elle porte, sur une bande distincte, au haut et au bas du corps de la lanterne, qui révèlent le nom du donateur et celui de l'artiste. Elles sont en lettres repoussées, divisées en six parties, correspondant à l'un des panneaux, et les mots en sont séparés par un point central, entre chaque division du texte.

L'inscription du haut de la lanterne est ainsi conçue et divisée :

LOUÉ. SOIT. A JAMAIS. LE TRES S<sup>t</sup>. SACREMENT. DE LAVTEL.

Celle du bas porte :

DONNÉE. PAR. IEAN BAPTISTE. PINANT. FECIT TARLÉ. 1706.

Comme le dit M. l'abbé Voiment, qui, par deux fois, a fait l'histoire de Saint-Ouen de Longpaon (*Saint-Ouen de Longpaon, à Darnétal, 1894, et Les deux paroisses de Darnétal, Saint-Pierre de Carville et Saint-Ouen de Longpaon, 1896*) : « Certainement Jean-Baptiste Pinant » est un proche parent, sinon le père du savant abbé » qui avait nom Jacques Pinant, né en la paroisse de » Longpaon, le 20 juillet 1692, licencié-ès-loix, grand » vicaire et official de l'abbaye de Montivilliers, curé de » plusieurs paroisses de la Haute-Normandie, auteur de » quelques savants ouvrages, et l'un des fondateurs de » l'Académie de Rouen, mort le 28 novembre 1775 ».

Quant au ferblantier qui avait fait cette lanterne monumentale, et dont le nom était Tarlé, dont l'atelier était à Rouen, on conçoit qu'il ait tenu à transmettre son nom à la postérité. En 1706, il n'y avait pas longtemps que le grand ministre Colbert avait appelé en France les premiers manufacturiers en fer-blanc. Découragés, il se

retirèrent, et l'on croit que « on ne tenta ensuite de nouveaux établissements de ce genre, que vers 1725 ». (*Histoire des corporations d'arts et métiers*, par M. Oudin-Lacroix, p. 223.) La date de 1706 prouve que Rouen possédait au moins un de ces ateliers, dix-neuf ans auparavant (1).

C'est donc une précieuse relique du passé dans cette église de Saint-Ouen de Longpaon, qui est fière, à juste titre, de montrer un remarquable confessionnal en chêne, aujourd'hui placé dans la chapelle de la Vierge, et dont on fait remonter la date au règne de Louis XIII.

Grâce au zèle de M. l'abbé Voiment pour tout ce qui touche à son église, cette lanterne processionnelle figure avec honneur dans les processions du Saint-Sacrement, comme elle y figurait il y aura bientôt deux siècles, quand elle y apparut pour la première fois, comme témoignage de la dévotion de l'un des enfants de Longpaon au Saint-Sacrement. Les paroissiens actuels ne se doutent guère de sa haute antiquité, à moins d'avoir lu les quelques détails donnés par leur zélé curé sur cette curieuse et respectable relique, et que je me plais à compléter aujourd'hui, après l'avoir admirée sur place.

M. le Président, en remerciant notre collègue, se demande si cette lanterne n'a pas été également employée pour porter ostensiblement le viatique aux malades. M. Bouquet croit que, pour cette fonction du culte, on se servait d'une lanterne de moindre dimension.

*Le lutrin d'Omonville.* — La mention de la lanterne de Darnétal amène l'abbé Tougard à entretenir

(1) Sans pouvoir assurer qu'elle existe encore, M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul du Havre racontait, quelques jours après, qu'il a longtemps admiré à Veulettes une lanterne du même genre (*Note du Secrétaire*).

la Commission d'une autre pièce de ferronnerie, beaucoup plus considérable et dont l'existence a été compromise (voir *Bulletin*, V, 382-384).

A son arrivée dans la paroisse d'Omonville, le curé actuel, M. l'abbé Ch. Capron, remarqua à peine, tant son état était peu attrayant, une pièce du mobilier hors d'usage, et reléguée dans un coin de la vaste sacristie. C'était un lutrin grossièrement peint et tout rouillé, bien déchu, en un mot du temps où l'abbé Cochet le déclarait, dans ses *Églises* l'un des plus beaux morceaux qu'on pût rencontrer.

Mais des marchands de passage en ayant offert d'abord 200, puis 500 fr., le curé l'examina de plus près, et entreprit de lui rendre sa place au chœur. Ce fut une tâche des plus méritoires puisqu'il y fallut employer plus d'un mois de travail. Aujourd'hui la gentille église voit resplendir au milieu des chaires, aussi brillante que si elle sortait de sous le marteau du forgeron, cette pièce certainement unique dans le département. Chaque mois, un nettoyage sommaire la maintient en parfaite conservation.

Ce qui double l'intérêt de cette œuvre admirable, c'est qu'elle a été certainement faite pour cette église, comme le prouve l'écusson aux armes des Batailler d'Omonville, qui en orne le côté antérieur ; de plus la pièce a son pendant dans un morceau de même mérite, mais de dimensions plus modestes, comme le voulait sa destination : c'est le chandelier du cierge pascal, recouvert d'une peinture bronzée en bon état et timbré du même blason.

Certains indices ont fait supposer au curé que les deux objets ont été offerts à son église dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'après quelques détails,



M. Loquet les date de Louis XVI, ou de la fin de Louis XV, et il croit que ce genre d'œuvres est bien plus rare à cette époque que deux ou trois siècles plus tôt ; il ne désespère pas de retrouver le nom de l'artiste auquel ils sont dus et qui pourrait bien être un Rouennais.

Quelques amateurs sont venus exprès de Paris visiter ces petits monuments du goût et de l'habileté artistique de nos pères. Aussi M. Capron n'a-t-il cru ne pouvoir mieux faire que de les inscrire dans l'inventaire officiel du mobilier de l'église.

La Commission applaudit au zèle si bien entendu de M. le curé. M. Pelay se demande s'il ne serait pas à propos de classer ces deux pièces. M. le Président répond qu'il n'y a pas lieu de multiplier les classements dont l'importance diminuerait d'autant. M. Pelay insiste en ajoutant que cette mesure administrative prévient les chances d'aliénation ou de destruction. On remarque pourtant que des objets classés n'en ont pas moins disparu, et que le classement même passe quelquefois inaperçu, témoin à Vatteville, qui sollicitait cette faveur pour son église, alors qu'elle en jouissait depuis une vingtaine d'années au moins.

M. de Beaurepaire donne lecture de quelques notes archéologiques et historiques.

*Notice sur les sculpteurs Antoine et Jean Potin  
dit d'Orléans*

Parmi les sculpteurs qui, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, acquièrent à Rouen une certaine réputation, il convient de citer Antoine Potin et Jean Potin dit d'Orléans.

Le 4 janvier 1548 (v. s.), Antoine Potin, qualifié de tailleur d'images, et Jehanne, veuve de Nicolas Le Quesne, en son vivant maçon, demeurant en cette ville de Rouen, donnent procuration « pour sommer François Le Fèvre, maistre d'hôtel du sieur de Préaux, d'avoir à prendre d'eux une tombe de marbre blanc, en laquelle est imprimée la représentation de M<sup>me</sup> de Maubuisson. » Il restait à leur payer 32 écus d'or sol sur la somme de 70 écus, prix convenu avec ledit Le Fèvre. La procuration porte la signature de l'artiste Antoine Potin, d'une écriture fine et élégante.

Le seigneur de Préaux n'était autre qu'Anne de Montmorency, et l'abbesse de Maubuisson était sa sœur. Il est malheureusement certain que le monument en question a été détruit par une des abbesses qui vinrent après Marie de Montmorency. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Cartulaire de Maubuisson*, publié par M. Depoin, à la p. 110 : « Marie de Montmorency, 15<sup>e</sup> abbesse depuis 1530 jusqu'en 1543, qu'elle mourut le 26 février et fut enterrée dans le chœur près de la chaire abbatiale sous une tombe de pierre, sur laquelle est gravée sa figure avec cette inscription : « Cy gist haute, noble et vertueuse » dame madame sœur Marie de Montmorency, fille de » messire Guillaume de Montmorency et sœur de messire » Anne de Montmorency, connétable et grand maréchal de » France. Elle, en son vivant, très prudentissime abbesse » de ce royal monastère l'espace de XIII ans et demy. Elle » décéda le 24 de février 1543. » P. 114 du même ouvrage : « Catherine Angélique d'Orléans Longueville, voulut, en » 1655, rendre le chœur plus beau et plus uni et fit ôter » toutes les tombes, excepté celle de la reine Blanche. »

« Antoine Potin, ymaginier, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, s'engage à faire ung ymage de pierre de Vernon, de 5 piez 3 poulces à toise, et ycelle ymage faire et tirer au pourtraict et semblance de sainte Geneviève et icelle proportionner au plus vif qui luy sera possible, le

rendre tout prest de son estat, à livrer à ses propres coustz et despens dedens l'église de Saint-Ouen du Pont-Audemer, dedens le jour de saint Jean-Baptiste prochain. » Prix convenu, 15 l.; acompte 110 sous. Signé Anthoine Potin, 7 avril 1559 (Tabellion. de Rouen).

Jean Potin dit d'Orléans, tailleur d'images, cité en 1540 (G. 2125).

« 24 février 1549, Jean Potin dit d'Orléans, maître imaginier de la ville de Rouen, fait marché avec les religieux de Saint-Ouen, de Rouen, pour 25 toises de pavé de liais. Signé : Potin.

» A Jehan Pottyn, imaginier, pour avoir taillé de bois de noyer un prophète, pour faire un moule et patron pour les plombiniers, 45 s. » Le bois avait été acheté au charpentier Martin Des Perrois. (Compte de Saint-Maclou.)

» A Jehan d'Orléans pour le reste et parpaye de six images faits au petit portail de l'église Saint-Jean de Rouen, 30 s. » (Compte de la Fabrique de l'église St-Jean de Rouen, 1538.)

Il est fait mention du même artiste dans les comptes de la Fabrique du Petit-Quevilly, de 1551-1552 : « A Jehan d'Orléans, ymaginier, pour ung ymage de saint Paoul et l'entrepie de tout agrée, 15 l. » Je suppose que Jean Potin avait eu part aux travaux mentionnés dans les articles suivants du même compte : « A ung peintre, pour avoir peint les deux chapelles, 9 l. 10 s. — A ung menuisier, pour avoir fait le tabernacle, 8 escus sol, valent 18 l. 8 s. — Pour le vin des serviteurs dud. menuisier, 4 s. — Pour les vitres et pour la serrure dud. tabernacle, 40 s. — Pour les 2 pillers qui portent les 2 anges des 2 costés dud. tabernacle, 34 s. — Pour le ciel estant sur led. tabernacle a esté païé pour la toille, frange et façon, 77 s. 1 d. — A ung peintre, pour avoir peint led. tabernacle, led. ciel, et quéru tout ce qu'il a fallu de son mestier et pour avoir

racoûtré le crucifix et les deux ymages d'auprès et peint l'arche et le derrière dud. tabernacle, 24 l. »

Le même Jehan Potin, dit d'Orléans, fit une table d'autel pour l'église de Saint-Vincent de Rouen, et reçut, comme prix, 60 l., en 1524. (Compte de Saint-Vincent de Rouen.)

### *Procès entre sculpteurs et menuisiers*

La contretable de la chapelle de la Sainte-Vierge, en la cathédrale de Rouen, date de 1646 et fut due à la libéralité des confrères de la Confrérie de Notre-Dame, qui était composée des principaux marchands de Rouen. On sait que le tableau qui s'y trouve encadré est du célèbre Philippe de Champaigne, et que la sculpture est l'œuvre de Jean Racine. Ce travail donna lieu à un procès entre les maîtres sculpteurs-peintres de Rouen, Pierre et Guillaume Abraham, Jacques et Abraham Perdrix, Pierre Hardouin, Etienne Mazeline, etc., et les maîtres-gardes du métier de menuiserie de la ville de Rouen. Les uns et les autres invoquaient les privilèges de leurs métiers, dont les limites n'étaient pas toujours aisées à déterminer. Le sculpteur Racine paraissait avoir empiété sur le métier de menuiserie dans les travaux qu'il avait faits, en 1640, en la cathédrale, à la chapelle Saint-Pierre, près du chœur, et à l'arcade du crucifix ; en 1641, à la clôture d'une chapelle de l'église des Cordeliers ; cette même année, à la contretable de la chapelle de la Sainte-Vierge, en la cathédrale. Cependant pour ce dernier travail, il s'était entendu, pour la menuiserie, avec un homme de ce métier, Pierre Vivier.

Une nouvelle contretable plus riche lui ayant été commandée en 1646, le Parlement, sur la requête des parties intéressées, confirma les dispositions des deux communautés rivales. Il fut interdit aux peintres-sculpteurs de faire œuvre de menuiserie, et aux menuisiers de faire

aucunes images, figures ni statues élevées en bosse, détachées et séparées de leurs ouvrages. L'arrêt porte la date du 20 avril 1646.

### *Nouvelle note sur l'horloger Martinot*

Il a été plus d'une fois question de l'horloger Balthasar Martinot, dans les séances de notre Commission. — Un arrêt du Parlement du 15 janvier 1701 donne des renseignements sur sa famille à propos de la tutelle des deux filles mineures issues du mariage de Joachim Girard, Élu en l'Élection de Rouen, avec Suzanne Martinot. Celle-ci, devenue veuve, s'était remariée à François Faulcon, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, et la tutelle des mineures avait été donnée à leur oncle Louis Girard, curé du Caule. Louis Girard étant mort vers la fin de l'année 1700, il fallut choisir un autre tuteur. Parmi les parents qui furent appelés à cette nomination on voit figurer Etienne Martinot, maître orlogeur à Paris, quai des Augustins, grand oncle des mineures; Gilles Martinot, aussi maître orlogeur à Paris, quai des Orfèvres; Antoine Baron, valet de chambre du Roi, époux de Catherine Martinot; Balthasar Martinot, horlogeur de la feuë reine, également orlogeur à Paris, et qualité d'aïeul des demoiselles Girard. Ce dernier fut nommé leur tuteur. Leur mère, Suzanne Martinot, était décédée antérieurement au décès du curé du Caule.

### *Oublies et patenôtres*

Je ne sais trop s'il m'est permis de ranger dans la partie de l'archéologie, qui occupe tout particulièrement notre Commission, des documents relatifs aux oublies et aux patenôtres. Nous n'avons peut-être pas conservé de moules d'oublies, et notre embarras serait grand pour déterminer l'époque de quelques patenôtres qui ont échappé à la destruction. Quoi qu'il en soit, voici deux textes qui con-

cernent les métiers qui avaient la spécialité de la fabrication des oublies et des patenôtres. Le premier est du 26 octobre 1507. C'est un arrêt rendu entre les gardes et maîtres du métier et estat de *omblayrie*, à Rouen, et les gardes du métier de pâtisserie. Les premiers invoquaient les règlements qui leur avaient été donnés par Charles VI, le 3 juillet 1408. L'apprentissage dans ce métier était de 4 ans; on n'y était reçu qu'après avoir fait chef-d'œuvre et s'être mis en état de faire un millier d'*omblies* bonnes et loyales, entre 2 soleils.

Les pâtissiers réclamaient la faculté de faire aussi des *omblies*. D'après leurs dires, « au mestier de pâticerie, de tout temps et ancienneté, si qu'il n'est mémoire du contraire, y a 2 branches annexes l'une à l'autre, c'est assavoir le fait d'icelle pâticerie, et le fait d'icelle omblairie et mestier à ypocras et fourmentée conficte de fleur paistrie d'œufs, beurre ou autres bonnes liqueurs prouffitables à corps humain, que l'un ne peult être séparé d'avec l'autre, sans corrompre le corps dudit mestier. »

« Les omblieurs, disaient-ils, n'estoient fors que trois personnes qui se disent omblieurs, lesquels sont la pluspart du temps hors de cette ville de Rouen, vacabons et courans aux foires et marchez des environs ladite ville, vendre desdites omblies; et se il se offroit faire quelque feste ou bancquet par aucun des bourgeois de la dite ville, où il convint user de mestier à ypocras, à omblies et roulettez ou à fourmentée, l'on ne sçauroit où recouvrer les dits omblieurs, par ce qu'ilz ne tiennent aucun ouvreure ouvert et demeurent en chambres qu'ils louent au plus hault des greniers des maisons. »

On reconaît dans ce portrait nos vendeurs actuels de *plaisirs*, d'oublies et de gauffres.

Il est vraisemblable que le Parlement fut peu touché du zèle que les pâtissiers de Rouen témoignaient pour l'intérêt du public, confondu trop visiblement avec leur intérêt particulier.

L'affaire lui parut délicate; il retint la cause et renvoya la décision à une époque indéterminée, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Le mot omblie vient évidemment de *oblata*, mot sous lequel on désignait le pain offert pour le sacrifice de la messe. On peut voir là-dessus les citations du Glossaire de Du Cange.

Peut-être me serait-il possible de vous donner le texte d'un autre arrêt, postérieur d'un siècle à celui-ci, et relatif aux patenôtriers.

J'aime mieux reproduire l'analyse qu'en a faite le Président Poërier d'Amfreville, dans son recueil d'arrêts ms. La pièce se montre là, dégagée des longueurs et des répétitions qui rendent pénible la lecture de cette sorte de documents.

*Vénitien receu à faire des patenôtres en France,  
en verre esmaillé.*

« Arrest du 29<sup>e</sup> may 1615, par lequel un jeune homme vénitien, qui avoit travaillé, en cette ville, 5 ans, en façon de patenôtres de verre esmaillé, et estoit excellent en cet ouvrage, a esté receu en faisant l'expérience de son art, présence de justice, comme le bailly avoit ordonné. On alléguoit contre luy, pour les maistres de ce mestier, qu'encore que la première invention des patenostres, comme récite Nicéphore, fust des anachorètes, qui, ne sçachant lire, prenoient *lapillos* et prioient par nombre, si est-ce qu'on remarque que, du temps du pape Urbain, un *Petrus Am-bianensis* inventa cette façon que nous avons en France d'enfiler les patenôtres, de sorte que, l'invention estant de France, un estrangier ne devoit estre favorisé en ce mestier au préjudice des François, sans faire aucun serment et contre les statuts du mestier. Au contraire, pour le Vénitien, on alléguoit l'amitié des deux nations; qu'on ne doit empescher que l'estrangier qui a quelque bel art et invention

nouvelle ne le communique, puisque c'est un don de Dieu, et que, comme dit Aristote, entre les vices, les uns sont humains et de fragilité, les autres sont brutaux, ainsi, entre les vertus, les unes moindres, les autres *egregiæ et eminentes*, desquelles Dieu veut que l'on fasse part à son prochain, et, en toutes républiques bien ordonnées, les habiles hommes ont toujours été favorisez, et principalement les excellents artisans. Alciat sur la loy *Ad bestias*, laquelle loy allègue Azon ayant tué un homme en colère; et comme ceux qui le prirent pensoient qu'il les appelloit bestes, ils le pendirent. On a dit que comme les Italiens excelloient les François en comédie, aussi en dévotion enchérissoient sur eux; qu'aujourd'huy on rendoit la dévotion mignarde, délicate, en taille-douce. La Cour a receu le Vénitien à la charge qu'il ne prendroit chez luy autres apprentis que François. Voy. le plaidoié 38<sup>e</sup> du Bret. Homère appelle l'artisan *sapientem*; et en l'Escriture, Dieu disoit de celuy qui devoit faire l'arche : *Immittam in eum spiritum sapientiæ.* »

L'idée de revendiquer, pour les François, d'après *Petrus Ambianensis*, l'honneur d'avoir inventé la façon d'enfiler des patenôtres, me paraît des plus originales. J'admire aussi l'érudition dont firent preuve les avocats des parties dans une affaire qui semblait, à première vue, des plus simples.

Il m'eût été pourtant agréable de découvrir le nom de ce Vénitien excellent en façon de patenôtres. C'est une satisfaction réservée à celui qui aura la patience de compulser à loisir les registres du Parlement.

Je dois dire cependant qu'avant la venue de cet étranger la fabrication des patenôtres émaillées n'était pas inconnue à Rouen. Il est question d'un patenôtrier en émail en cette ville, dans un contrat de tabellionnage du 25 mai 1591. Par un autre contrat, du 12 mars 1613, un compagnon du métier de patenôtrier-verrier en émail et enjoliveur, pour lors demeurant à Rouen, s'oblige à ser-



vir Claude Martel, dudit métier, pendant 3 ans, moyennant son coucher et sa nourriture et 36 livres pour les 3 ans.

Il est à remarquer que les patenôtres de fabrication rouennaise étaient un objet assez notable d'exportation. Expédition en Portugal de 676 milliers de patenôtres jaunes, de 58 milliers de patenôtres façon et manufacture de Rouen, 10 janvier 1607; — de 200 de patenôtres en olive dorées, de 4 douzaines de chapelets de buffle, de 5 livres de patenôtres d'ambre, manufacture de Rouen, 19 mars 1607; — en Béarn, de 100 douzaines de patenôtres, 200 douzaines de patenôtres blanches et rouges, 8 mai 1607; — de chapelets d'os et de patenôtres de verre, 19 juillet 1608; — en Espagne, de 54 douzaines de chapelets avec les croix, de 30,000 grenats taillés de verre, 1<sup>er</sup> juillet même année; — de 200 milliers de pois de la Chine, manufacture de Rouen, 25 septembre 1628; — de chapelets, façon d'Espagne, de bois et de corne de buffle, 15 octobre 1629; — de mille masses de petits grenats de verre taillé, façon de Rouen, 13 octobre 1629 (Tabellionage de Rouen).

Dès 1650 on distinguait, à Rouen, le métier de patenôtrier en verre et émail, de celui de patenôtrier en os, ivoire et bois exquis.

Il est difficile de ne pas voir, dans les patenôtres, un objet de luxe autant qu'un objet de piété, quand on lit d'anciens inventaires. En 1554, Anne Du Basset, dame de Dangus, dispose par testament, en faveur de parentes, « de ses patenôtres de perles avec la grosse houppe couverte de pierreries, » laquelle était alors pendante à ses patenôtres d'agate; « de ses patenôtres d'agate, de ses patenôtres de corail, avec la houppe dans laquelle était figuré un Saint-Esprit. »

*Moules à hosties*

Je propose de joindre à une des dernières notes que j'ai communiquée à la Commission cet extrait de comptes de la Fabrique de Saint-Valery-en-Caux, de l'année 1666. « Le 2 mai, payé 8 sous à Nicolas Pouchet, pour un moule pour faire des communicaines pour l'église. » C'est la première fois que je trouve ce mot employé pour désigner les hosties du jour de Pâques. La confection d'un moule à hosties spécial à une paroisse est aussi à noter.

On peut rapprocher de ce texte les citations suivantes, relatives à des objets de même genre :

« 22 août 1624. — Messieurs les Intendants de la Fabrique feront exprès faire des fers de grandeur compétente et belle figure, afin de servir à faire le pain, tant pour la célébration de la messe que pour la communion, et se pourveoiront d'une personne ecclésiastique pour faire ledit pain et blanchir les corporeaux et purificateurs de l'église comme ils jugeront plus à propos, de quoy ils feront leur rapport, et feront lesdits sieurs Intendants mettre de belle dentelle aux corporeaux qui serviront au grand autel de lad. église. » Reg. capitulaires de la cathédrale de Rouen.

Compte de la Fabrique de Saint-Clair-lès-Gournay, 1673-1675 : « A Goulé, serrurier, pour l'achat d'un moule à faire du petit pain, 15 s. »

Compte de la Fabrique du Thil (St-Sulpice), 1714-1715 : « Pour avoir fait raccommoder les moules à faire des hosties, 4 s. »

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

## SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1896

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, de Bellegarde, Bouquet, Coutan, Drouet, Garreta, Lormier, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Gosselin et Pelay.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté avec une énonciation plus précise d'une remarque de M. Drouet. De plus, M. Bouquet annonce, pour la prochaine séance, une notice détaillée sur les belles pièces de ferronnerie d'Omonville, appuyée sur des documents originaux.

*Correspondance imprimée.* — Son dépouillement y mentionne : *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*; III, 1; 1894, in-4°; — *Comité des Travaux hist. et scientif. Comptes-rendus du Congrès de la Sorbonne en 1896. Section des sciences*; — item, *Bulletin arch.* 1895, fasc. 3; — *Société arch. de Bordeaux*, XX, 3 et 4; — *Mémoires de la Soc. d'Agriculture... d'Orléans*, XXXIV, 4; — *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-mer*, XVII, 1895-1896; — item, *Bulletin*, V, 4; 1894-1895; — *Bulletin de la Société académique de Laon*, XXIX, 1895; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 109; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, VIII, 1896, 2; — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, n° 179; — *Société*,

*Ecole et Laboratoire d'Anthropologie de Paris à l'Exposition univ. de 1889*, 1889; — *Ecole d'Anthropologie de Paris*, par Ph. Salmon; 1896; — Piette, *Etudes d'Ethnographie préhistorique* (question de priorité); — *Circulaire ministérielle*, en date du 6 courant, rappelant que la 21<sup>e</sup> Session des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, est fixée au 20 avril prochain.

*Bulletin de la Commission.* — M. le Président distribue la seconde livraison du tome X du *Bulletin*. Il signale la belle phototypie dont l'a enrichie M. Gouellain.

#### GOUACHE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Je placerais sous les yeux de la Commission, dit M. Garreta, un document curieux de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, intitulé « Anagramme » (*sic*).

C'est une feuille de vélin portant ce titre, accompagné d'autres inscriptions en lettres d'or, dues au talent d'un habile calligraphe.

A l'aide d'une ingénieuse transposition des lettres formant les prénoms et nom de « Marie-Guionne de Gourdon de Vaillac, » on a obtenu, en substituant la lettre *q* au *g* et la lettre *l* à un *e*, l'anagramme suivante :

Jé (*sic*) donné mon cœur  
à Dieu qui l'a gardé.

Au-dessous est peinte une gouache fine et délicate, représentant un parterre de broderie, au centre duquel se trouve un bassin circulaire avec jet d'eau; deux cygnes y prennent leurs ébats; de chaque côté du parterre sont alignés trois orangers dans leurs caisses.

A l'horizon, un cœur de pourpre occupe le centre de la composition; il se détache sur un ciel d'azur sillonné de nuées.

Le premier plan est occupé par deux groupes de personnages. Celui de gauche représente un gentilhomme de profil à droite, un mouchoir à la main ; il est vêtu de rouge, porte l'épée et tient sous le bras son chapeau noir garni de plumes blanches ; près de lui et vue de face, une dame lui adresse la parole ; deux autres dames complètent au second plan ce groupe surmonté de la légende : « Il fait charmant s'en approcher, » inscrite dans la direction du cœur.

Ces quatre personnes me paraissent représenter les parents et deux des sœurs de M<sup>lle</sup> de Vaillac. Le groupe de droite ne se compose que de trois personnes. En avant, un gentilhomme, tourné vers la gauche, vêtu d'un habit bleu garni de passements d'or, dans la même attitude que celui du groupe précédent ; à sa droite et vue de face, sa femme, suivie par un jeune nègre, coiffé d'un turban, qui porte la queue de sa robe. Au-dessus se lit la légende : « Le plus près n'y sçauroit toucher ».

En effet, ils désignent tous les deux du doigt un jeune seigneur, leur fils sans doute, poursuivant de M<sup>lle</sup> de Vaillac, mais dont il n'aura pas réussi à toucher le cœur, puisqu'elle fuit à son approche.

Elle y aurait même renoncé, si l'on s'en rapporte au quatrain ci-dessous, qui occupe le bas de la composition.

Ce cœur, pour qui le monde est fait,  
N'est pas pour le monde de même :  
Dieu l'a vu si beau, si parfait,  
Qu'il l'a réservé pour lui-même.

En effet, M<sup>lle</sup> de Vaillac était l'onzième et dernier enfant de Jean-Paul Ricard de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, baron de Montferrand, premier baron de Guyenne, chevalier des Ordres en 1661, et de Marie-Félice de Voisins, sa première femme.

D'abord prieure à Espagnac, en Quercy, elle fut pourvue, le 16 février 1691, du prieuré des religieuses chanoi-

nesses de Saint-Augustin ou Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de sœur Angélique Demoulins. Elle fut installée par le vicaire-général Clément, le 29 octobre de la même année, et mourut en 1707 ou 1708.

Elle portait pour armes : Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur à 3 étoiles d'or en pal, qui est Genouillac ; aux 2 et 3, bande d'or et de gueules de 6 pièces, qui est Ricard de Gourdon.

Son père, ami du duc de Saint-Simon, père de l'auteur des mémoires, laissa, au dire de ce dernier, « d'une Voisine une quantité d'enfants, tous mal établis. »

Marie-Guionne, la dernière de cette nombreuse lignée, confirme cette assertion en tant que prieure des Filles-Dieu de Rouen, monastère de peu de revenu.

*Jeton de J.-Louis de Faucon de Ris, premier  
président au Parlement de Rouen*

Notre honorable président, dit M. Drouet, publie en ce moment, dans un recueil littéraire normand, une série de curieux renseignements sur des membres de la famille de Faucon du Ris, qui, au nombre de quatre, occupèrent, au dix-septième siècle, la première présidence au Parlement de Normandie.

Or, j'ai retrouvé un jeton en cuivre d'un de ces personnages, et j'ai pensé qu'il n'était peut-être pas sans intérêt de vous le faire connaître ; il a été fait pour Jean-Louis de Faucon, sieur de Ris et d'Oranges, marquis de Charleval, qui fut le troisième de cette famille qui occupa la charge de premier président, de 1647 à 1663.

En voici la description :

M<sup>RE</sup> I. LOVIS. D. FAVCON. S. D. RIS. P. PR<sup>T</sup> A.  
PA<sup>T</sup> D. ROVEN.

Ecu armorié, timbré d'une couronne de marquis, surmonté d'un casque à lambrequins, corné d'un mortier écartelé au 1 et 2 de gueules, à la patte de griffon d'or

posée en bande, qui est de Faucon ; au 2 et 3 d'argent, au taureau rompant de sable portant au col un écu d'argent, à la croix de gueules, qui est de Buccelli.

R/. — C<sup>BRE</sup> D. FRANCS. FIEFS. N<sup>X</sup> AQUETS. ET. AM<sup>TS</sup>.

Ecu aux armes de France couronné, et entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

C'est pour le service de cette Chambre, dont faisait partie Jean-Louis de Faucon, qu'a été frappé notre jeton.

On sait qu'elle fut instituée pour la recherche des abus qui s'étaient produits dans la tenue des francs-fiefs qui étaient tenus par des roturiers, avec l'autorisation du roi. Le devoir de la Chambre était de faire produire cette autorisation. De même pour les nouveaux acquets faits pendant la communauté, et qui, distincts des biens propres, appartenaient à l'un ou à l'autre des époux, ne pouvaient participer aux privilèges de ces derniers.

Quant aux amortissements, il faut savoir que dans l'ancienne législation, si les gens de main-morte voulaient acquérir la propriété d'un immeuble, ils étaient obligés de solliciter l'autorisation du roi ; attendu que cet immeuble acquis par eux, devenait aussitôt bien de main-morte, et exempt pour l'avenir des droits de mutation. Ils devaient payer en échange de cette autorisation, un droit d'amortissement, dont le montant était en général du tiers de la valeur de l'immeuble acquis.

A la suite des troubles de la Ligue et de la minorité de Louis XIV, de grands abus s'étaient commis, qui avaient frustré les droits de l'Etat. Il fallait pour remédier à ces empiètements, d'autant plus tenaces qu'ils étaient plus anciens, des hommes fermes et dévoués au pouvoir, et qui ne fussent pas tenus par des attaches trop sérieuses au sol. Or le personnage que fait revivre notre jeton se trouvait bien dans ce cas. « Quand vauquaient les Premiers Présidents, n'avait-on garde de les donner jamais, non plus qu'aux Bigot, aux Leroux d'Esneval, aux Bailleul, aux

Bigards de la Londe, car ces hommes étaient nés en Normandie, y avaient de profondes racines, l'aimaient comme leur père l'avaient aimée, et comme eux voulaient la défendre. Ces hautes fonctions étaient donc pour des étrangers, pour les Faucon de Ris, dont le Parlement vit quatre ou cinq de ses membres à sa tête, etc... Ce qu'il fallait au pouvoir, c'étaient des hommes à sa dévotion, résolus à tout pour lui plaire ». (Floquet, *Hist. du Parl. de Normandie*, t. V, pages 577-578.)

L'établissement de cette Chambre causa de grands désastres, et amena l'amointrissement d'un grand nombre de familles.

M. Bouquet obtient la parole pour cette lecture :

*Rectification de l'épithaphe latine de Barbe Guiffard, femme de Claude Groulart, Premier Président du Parlement de Rouen.*

Bien des fois déjà notre Commission s'est occupée de ces deux personnages avec le plus vif intérêt, quatre fois pour suivre les diverses pérégrinations de leurs tombeaux (1); quatre fois pour des inscriptions nouvelles destinées à remplacer les anciennes (2).

C'est de l'une de ces dernières épithaphes, celle de Barbe Guiffard, qui fut placée, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, dans la chapelle Sainte-Anne, au monastère des Célestins de Rouen, que je vous demande la permission de vous entretenir.

(1) *Procès-verbaux*, 8 juin, 6 juillet 1843, t. I, pp. 334-335. — 12 janvier, 28 mars 1865, t. II, pp. 319, 335.

(2) *Procès-verbaux*, 14 novembre 1844, t. I, p. 348. — *Bulletins*, 18 décembre 1869, t. I, p. 408-410. — 27 janvier 1870, 23 février 1871, t. II, pp. 4-5, 129.



Le texte latin nous en a été conservé par Farin, dans son *Histoire de Rouen*, édition de 1668 (tome III, pp. 366-369). L'auteur de l'épithaphe y donne la parole à Barbe Guiffard elle-même, morte en 1599, et lui fait dire :

..... *primas*  
*contraxi nuptias cum clarissimo senatore Ro-*  
*berto Ruffo Tillio, quem, quod semper exhor-*  
*rescebam, DUXI.*

La seule traduction française que je connaisse de ce texte est celle de M. Deville, qui ne put faire autrement que de la rendre en ces termes :

« Je contractai un premier mariage avec un très illustre » sénateur (membre du Parlement), Leroux de Tilly, » lequel j'épousai, ce que j'avais toujours redouté. » (Troisième édition des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, p. 116).

Ce texte latin est vraiment étrange au triple point de vue de la pensée, de l'expression et de la langue. L'aveu de ce mariage contracté, malgré la constante horreur de l'épouse, ne fait pas honneur à sa sincérité. Il y a répétition d'idée dans ces mots : « Je contractai un premier mariage », et ceux-ci : « je l'épousai ». Enfin ce mot latin qui termine la phrase, *duxi*, est un vrai contre-sens dans le cas présent. *Ducere*, pris dans le sens de « se marier », se disait pour l'homme, en sous-entendant *in matrimonium* ou bien *domum*, parce que l'homme « emmenait » dans sa « demeure » sa fiancée devenue son épouse. Pour la femme, « se marier » se disait *nubere*, « se voiler », parce que la fiancée romaine, le jour de son mariage, portait le voile nuptial, le *flammeum*, jusqu'à la demeure de son époux qui le lui enlevait alors.

Pardon, Messieurs, de vous ramener ainsi sur les bancs du collège par ces détails de langue et de souvenirs clas-

siques, qui vous sont aussi familiers qu'à moi-même. Mais leur rappel était nécessaire pour justifier ma critique sur l'étrange présence du mot *dux* dans cette épitaphe. Au xv<sup>e</sup> siècle, l'auteur de l'épitaphe était trop bon latiniste pour commettre ce grossier contre-sens, et, au xvii<sup>e</sup> siècle, Farin, pour le copier sans y joindre une observation quelconque.

Pendant, comme ce mot se trouve dans son *Histoire de Rouen*, il y a un coupable, et c'est l'imprimeur. Mais quel est son nom ? En vain le chercherait-on dans ces trois volumes ; il n'y a que le nom du libraire : « chez Jacques Hérault, dans la cour du Palais. » Frappé de la similitude du format et des caractères qui se trouvait entre les *Lettres choisies du sr de Balzac*, imprimées à Rouen, en 1658, et l'*Histoire de Rouen*, dix ans après, je conclus, ainsi que M. Ch. de Beaurepaire, que les deux ouvrages pouvaient sortir des mêmes presses. Or, j'en ai acquis la certitude. Sur les *Lettres choisies de Balzac*, après l'Extrait du Privilège, et sa cession à Augustin Courbé, on lit :

*Acheué d'imprimer pour la première fois le  
1. jour de Juillet 1647.  
A ROUEN, De l'Imprimerie de  
L. MAURRY.*

Le même avis, à la même place, se retrouve dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin, avec les mêmes caractères, sauf le nom de l'imprimeur.

Après l'Extrait du Privilège, en effet, il n'y a que ces mots :

*Achévé d'imprimer pour la première fois le  
dernier jour de Juin 1668.*

C'était l'habitude de l'imprimeur rouennais, Laurent Maurry, qui imprima tant de fois les pièces de théâtre de son compatriote Pierre Corneille, en y consignant ce

détail de « l'achevé d'imprimer », qui rend de si nombreux services pour l'étude du théâtre de l'immortel tragique (1).

Mais s'il est vrai que la copie de Farin ne portait pas ce mot *duxi*, une part du blâme lui revient pour ne pas avoir corrigé sur les épreuves la mauvaise lecture de sa copie par l'imprimeur.

Cette faute, commise dans la première édition de l'*Histoire de Rouen*, en 1668, passa scrupuleusement conservée dans les éditions qui suivirent, en 1710 et 1731, sans être l'objet d'aucune correction de la part des éditeurs ni des imprimeurs.

Il en fut de même de tous ceux qui ont écrit sur l'*Histoire de Rouen*. C'est seulement de nos jours, après deux siècles de silence que ce passage fut critiqué, non pas pour ce mot malencontreux, mais pour le sens général de la phrase.

Quand ces deux tombeaux, après leur départ des Célestins de Rouen, en 1785, pour aller dans l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, près d'Envermeu, où ils restèrent cinquante-six ans, et après un premier placement dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Rouen, qui les garda vingt-quatre ans, furent enfin plus convenablement placés, en 1865, dans la chapelle Saint-Etienne, de la Cathédrale de Rouen, M. A. Deville, qui avait déjà donné deux éditions des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, en 1833 et 1837, et qui ne cessait de ramasser des matériaux en vue d'une troisième édition, ne manqua pas de comprendre les deux nouveaux venus dans l'objet de ses études. Suivant son habitude, aux dessins des tombeaux, il joignit le texte des inscriptions, et il copia le

(1) Il se trouve dans *Cinna*, *Polyeucte*, *La Mort de Pompée*, *Le Menteur*, *La suite du Menteur*, *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Andromède*, *Nicomède*, *Pertharite*, *Cédipe*, *La Toison d'Or*, *Sertorius*, *Sophonisbe*, *Agésilas*, dont l'achevé d'imprimer est de 1666, deux ans avant celui de l'*Histoire de Rouen*. — Voir la *Bibliographie cornélienne*, par Émile Picot.

texte de Farin pour celle de Barbe Guiffard. La seule différence est la disposition du texte que voici :

..... PRIMAS  
 CONTRAXI NUPTIAS CUM CLARISSIMO SENATORE ROBERTO RVFO  
 TILIO QUEM, QUOD SEMPER EXHORRESCEBAM, DUXI.

Après la traduction de l'épithaphe entière vient la remarque que voici :

« L'expression plus qu'extraordinaire qu'on met dans la bouche de Barbe Guiffart, en la faisant parler de son premier mari : *quem, quod semper exhorrescebam, duxi*, ne permet pas de supposer que les enfants de son premier lit aient dicté cette épithaphe. Claude Groulart, son second mari, ne l'eût pas fait par délicatesse. Ses fils seuls, ceux qui avaient fait graver l'épithaphe de Claude Groulart ont pu se le permettre ; encore est-il à remarquer qu'ils se sont abstenus d'inscrire sur le marbre de Barbe Guiffart leur nom, comme ils l'ont fait sur celui de leur père » (1).

Si le texte de Farin, donné par son imprimeur Laurens Maurry, avait été exact, la critique de ce passage aurait été des plus judicieuses. Mais il n'en est rien.

Quand je publiai le manuscrit de M. A. Deville, la question de convenance ayant été traitée par lui, je ne m'attachai plus qu'à la faute de latin de l'épithaphe, et je fis cette note sur le mot *dux*, reproduit par M. Deville :

« Le mot *ducere*, se disant, en latin, pour un homme » et non pour une femme, nous pensons que l'épithaphe » aurait dû être ainsi rédigée : *Tilio, qui me, quod semper* » *exhorrescebam, duxit*. — Leroux de Tilly qui, malgré » mon constant éloignement pour le mariage, m'épousa. » — Cet éloignement, lors de son premier mariage, a pu provenir de son jeune âge, puisqu'elle dit aussitôt : « Ensuite, à la fleur de l'âge, sur l'insistance de mes amis

(1) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, 3<sup>e</sup> édition, 1881, p. 115.

» j'épousai en seconde nocés le Président Groulart. » — Mais qu'il y ait eu *quem duxi* ou qui *me duxit*, avec ou sans la faute de latin, le sens reste bien le même. Toutefois cette explication serait une circonstance légèrement atténuante pour ce que le texte latin a « d'extraordinaire » tout d'abord, puisque l'éloignement porterait sur le mariage et non sur la personne » (1).

A vrai dire, je n'étais très satisfait ni de la correction assez audacieuse, ni de l'interprétation ; car si l'une rendait la phrase plus latine, l'autre n'expliquait pas suffisamment le sens de l'incise incriminée. Je ne me flattais donc pas d'avoir retrouvé le texte même de l'épithaphe faite à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et, quinze ans plus tard, je vis combien j'avais raison de douter.

Il y a huit jours, je parcourais la liasse de documents que M. A. Chéruef avait rassemblés sur Rouen, en vue d'en continuer l'histoire, et que je tiens de la gracieuse bienveillance de son petit-fils par alliance, M. Georges Dethan, quand mes yeux tombèrent sur une chemise, dont la suscription était *Corneille*. La première pièce que j'y trouvai fut une petite feuille volante avec ces mots en tête :

#### ÉPITHAPHE DE BARBE GUIFFARD.

Je la lus avec empressement et, à la fin de la première phrase qui nous occupe, je trouvai non pas *duxit* mais *eluxi*.

(1) Note 2 de la page 116 de cette édition dont voici le titre complet : « *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par feu A. Deville, troisième édition, considérablement augmentée, avec 36 planches, par MM. Jules Adeline, Bosredon et Guillaumot, gravées à l'eau-forte et au trait, d'après les dessins de l'auteur, revue et publiée avec notes et additions nombreuses, par M. F. Bouquet. — Grand in-4<sup>o</sup> de 322 pages sans les tables — A. Lévy, éditeur. — Rouen, Boissel, imprimeur ». Il ne reste plus que quelques exemplaires de cette édition artistique et fort complète.

Jugeant ce mot peu clair, le transcripteur avait mis en note l'article sur le verbe *elugeo*, tiré du *Dictionnaire en huit langues*, d'Ambroise Calepin, publié en 1588. Ce fameux lexicographe donnait à ce mot un premier sens, celui de « cesser de pleurer, quitter le deuil, » après l'année prescrite pour le porter. Mais il ajoutait que « ce mot se prend aussi pour le verbe simple *lugeo*, » citant comme exemple ce passage d'une lettre de Cicéron à Papirius : « Patriam eluxi jam et gravius et diutius quam mater unicum filium. » (*Ad Familiares*, IX, 20) — « J'ai déjà pleuré ma patrie plus amèrement et plus longtemps qu'une mère ne pleure son fils unique. »

Cette phrase de l'épithaphe, ainsi rectifiée, signifie donc : « Je contractai un premier mariage avec un très illustre » sénateur, Robert Leroux de Tilly, et, ce que toujours » j'avais eu en grande horreur, j'eus à le pleurer ». Au lieu de lui faire dire crûment que son époux était mort, l'auteur lui fait rappeler les larmes versées pour cette mort qu'elle redoutait tant et toujours.

Avec ce mot *eluxi* la phrase s'explique clairement, et je ne doute pas qu'il ait été relevé sur l'épithaphe même, dans la chapelle des Célestins (1). Le papier, l'écriture sont de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et la teinte du papier et la couleur de l'encre jaunie en fournissent une preuve

(1) Le monastère des Célestins était près de la porte Saint-Hilaire, sur la rive gauche de Robec, à peu de distance de son entrée dans Rouen. Il avait été fondé, en 1430, par le duc de Bedford, près de son hôtel du Joyeux-Repos.

Quand ce monastère fut supprimé par lettres-patentes de 1783, les bâtiments en furent vendus à un fripier qui en revendit les démolitions, en 1785. Son emplacement se retrouverait aujourd'hui, au haut des jardins et des dépendances de l'Hospice Général. Une petite rue des Célestins, qui va de la rue Saint-Hilaire à la rue Eau-de-Robec, rappelle seule le souvenir du monastère où Claude Groulart et Barbe Guiffard eurent si longtemps leurs tombeaux avec leurs épithaphes.

nouvelle. C'est pour tous ces motifs que M. Chéruel aura mis cette copie de l'épithaphe en réserve pour faire, en temps voulu, la rectification du mot défectueux qui se trouve partout ailleurs (1).

Maintenant, comment le mot *eluxi*, que Farin, en bon latiniste, a certainement mis dans son manuscrit, a-t-il pu devenir *dux*, pour son imprimeur, Laurens Maurry ou ses ouvriers ? Rien de plus simple : l'e initial s'étant trouvé trop rapproché de l'l, fait sans boucle, sera devenu un d. Voilà comment, par le fait d'une mauvaise lecture, s'est perpétué un texte défectueux qu'un heureux hasard m'a fourni l'occasion de rectifier aujourd'hui. Il a donc induit les lecteurs en erreur depuis plus de deux siècles, en s'arrêtant à nos jours (1668-1896).

M. Floquet, qui a tant fait pour ressusciter la mémoire du premier président Groulart et celle de Barbe Guiffart, sa femme, en détarrant leurs tombeaux à Saint-Aubin-le-Cauf, et en les prenant pour sujet d'une excellente notice, en 1841, lors de leur découverte, a signalé l'importance de leurs épithaphes en ces mots : « Ces inscriptions sont de l'histoire (2). » Comme on ne peut les lire que dans les diverses éditions de *l'Histoire de Rouen*, par Farin, qui n'est pas entre les mains de tout le monde, ou bien dans la troisième édition des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par M. Deville, encore moins répandue parmi nous, nous croyons utile de reproduire ici ces épithaphes, avec la traduction que M. Deville a jointe au dessin des tombeaux (3).

(1) Cette feuille volante paraît avoir figuré dans un inventaire, car au verso, on lit : « Première pièce de la sixième liasse cotée A, » avec un paraphe.

(2) *Revue de Rouen*, 1841, premier semestre, page 301.

(3) Son texte et sa traduction ne seront modifiés qu'aux endroits à rectifier d'après la découverte nouvelle.

*Epitaphe de Claude Groulart.*

D. O. M.

HIC SITI SUNT CINERES ET OSSA RELIQUÆ VIRI CLARISSIMI  
 CLAVDII GROULART QVONDAM IN ROTH. CVRIA SENATUS  
 PRINCIPIS QVI JURIS ET ÆQVI SEVERVS ET ACER VINDEK  
 NVSQVAM IUSTITIÆ CANDOREM IMPIARI AVT ÆQVITATIS  
 AMVSSIM INQVINARI PASSVS EST; QVI REGIS ET PATRIÆ CERTVS  
 ET FIDELIS ADCSITA PER INTESTINI ET INTERNECIVI DVELLI  
 INCENDIA NEVSTRIÆ MVLTA VRBES A MALA FACTIONE  
 REVOCAVIT. HVNC ATTRITVM ET CONFECTVM CVRIS MATV  
 RIVS SVIS ET PATRIÆ SVRDA MORS APPELLAVIT, ÆTATISQVE  
 ANNO LVI DEBITVM FLAGITANTI PARCÆ LVIT, CHARISSI  
 MAM CONIUGEM BARBARAM GVIFFART NONO POST ANNO  
 AD TVMVLVM CONSECVTVS, QVOS AMOR ET INDIVIDVATVS  
 HYMEN COPVLAVERAT HORVM CINERES MORS ET LIBITINA  
 SOCIAVIT. HANC ABEVNTI SALTEM PATRIA GRATIAM GRA  
 TIFICETUR, CVI PARI INGENIO ATQVE STUDIO LIBEROS MAN  
 CIPAVIT. AGE VIATOR ET INGENTIBVS ILLUSTRIS VIRI MAN  
 IBUS PERENNEM QVIETEM ADPRECARE. OBIIT CAL. DECEM  
 BRIS ANN. M. DC. VII.

*Claudius Groulart senator ex Elisabetha Bovchard  
 1<sup>a</sup> uxore et Henricvs Groulart ex Barbara  
 2<sup>a</sup> filii mærentes posvere.*

AU DIEU TRÈS BON ET TRÈS GRAND.

« Ici sont les cendres et les ossements, restes de l'illustre homme Claude Groulart, jadis premier président en la cour du Parlement de Rouen, qui sévère et acharné vengeur du droit et du juste, ne souffrit que nulle part la candeur de la justice fût entachée ou que l'équité reçût une atteinte; qui, dévoué et fidèle au roi et à la patrie, au milieu de l'incendie soulevé en Normandie par une lutte intestine et homicide, arracha un grand nombre de villes à la mauvaise faction. Affaibli, abattu par les soucis, la sourde mort l'enleva, avant le temps, aux siens et à la patrie, dans sa cinquante-sixième année. Il paya le tribut



à la parque impatiente. Il suivit, après neuf années, au tombeau, son épouse Barbe Guiffart; un amour, un hymen inséparable les avaient unis, la mort et Libitine unissent leurs cendres. Que la patrie du moins, à sa sortie de la vie, gratifie de sa faveur celui qui se consacra à ses enfants avec un égal esprit, un égal soin. Passant, prie et implore pour les mânes si grandes de cet homme illustre un repos éternel. Il mourut le jour des calendes de décembre l'an 1607.

» Claude Groulart, membre du Parlement, son fils de sa première femme Elisabeth Bouchard, et Henri Groulart, de Barbe Guiffart, sa seconde femme, éplorés lui ont érigé ce monument » (1).

D. O. M.

BARBARA GUIFFARD PATRIS PROLES POSTUMA A  
PIENTISSIMA MATRE RELIGIOSISSIME EDUCATA PRIMAS  
CONTRAXI NVPTIAS CVM CLARISSIMO SENATORE ROBERTO RVFO  
TILIO, QVEM QVOD SEMPER EXHORRECEBAM, ELUXI. DEIN FLORENTI  
ÆTATE AMICORVM HORTATV SECVNDAS FELICIBVS AVS  
PICIS INII CVM ILLUSTRISSIMO SENATVS ROTOM.  
PRÆSIDE CLAVDIO GROVLART. O ME TANDEM VOTI  
COMPOTEM! QUÆ MARITVM CHARISSIMVM, QUÆ LI  
BEROS QVINQUE JVCVNDISSIMA VTRIVSQUE MA  
TRIMONII PIGNORA BONÆ SPEI ET INDOLIS SV  
IERSTITES RELINQVO. AVETE ANIMÆ DVLCISSI  
MÆ ET SIC HABETE ME VT VIVEREM MORTVA  
ET MORITVRAM VIXISSE. MORTVA EST ANNO CHR.  
M. D. LXXXIX. (2).

C'est Barbe Guiffart qui parle :

« Barbe Guiffart, dernière enfant de son père, élevée

(1) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par A. Deville, 3<sup>e</sup> édition, pp. 111-112.

(2) L'épithaphe retrouvée se termine par ces mots : AVE ET TV QVISQVIS ES (da) LACRYMAS CITO, DOLOREM TARDE. MORTVA EST ANNO 1599.

très religieusement par la mère la plus pieuse, je contractai un premier mariage avec très illustre sénateur (membre du Parlement), Robert Leroux de Tilly, lequel, ce que j'avais toujours fort redouté, j'eus à pleurer. Ensuite, dans la fleur de l'âge, par les conseils de mes amis, sous d'heureux auspices, je convolai en secondes noces avec illustrissime président du Parlement de Rouen, Claude Groullart. Oh ! pour moi union sympathique !

» Je laisse survivants, le mari le plus chéri, cinq enfants, gages les plus doux de ma double union, d'un heureux naturel et d'un bon espoir. Adieu, âmes si tendres. Soyez pour moi morte comme si j'étais vivante, et comme si je vivais devant mourir (1). Elle mourut l'an du Christ 1599 (2). »

Moins heureuses que les deux tombeaux retrouvés et sauvés par M. Floquet, à Saint-Aubin-le-Cauf, ces deux épitaphes, placées dans l'église des Célestins de Rouen, « en la chapelle Sainte-Anne, au côté du chœur (nous dit Farin), sur des tables de marbre noir avec tous les ornements que l'art a pu y ajouter, » ont disparu à jamais, lors de la destruction du monastère lui-même, à la fin de l'autre siècle.

C'est ainsi que le Temps détruit tout. — Il y a presque deux mille ans que le doux Virgile en a déjà fait la remarque : *Omnia fert ætas* (*Egl.* IX, 51). Cette triste vérité est bien connue de tous les membres de la Commission des Antiquités, eux qui, dans leurs séances, ne vivent qu'au milieu des fouilles, des monuments détruits et de tous les débris du passé, en cherchant les souvenirs historiques qui s'y rattachent et la solution des nombreux

(1) Le sens de cette phrase est plutôt : « Et sachez bien que devant mourir j'ai aussi vécu de façon à vivre après ma mort ». — Elle a mené une vie sainte en vue de la vie future.

(2) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, troisième édition, pp. 115-116.

problèmes qu'ils soulèvent. L'intuition, la science acquise, la sagacité d'une critique pénétrante réussissent à la trouver, pour la plupart ; mais il en est quelques-uns qui résistent à tous leurs efforts. C'est alors que le hasard, le dieu des chercheurs, leur fait parfois trouver ce qu'ils avaient vainement cherché. Tel est le cas de la découverte inattendue rencontrée dans les papiers de M. Chérueil, et que, malgré son peu d'importance, j'ai cru devoir vous faire connaître, parce qu'elle servait au rétablissement de la vérité sur un texte défectueux, resté par suite inexplicable ; et puis elle complète l'œuvre de nos deux éminents devanciers, MM. Deville et Floquet, qui se sont tant occupés de ces tombeaux.

La Commission félicite notre confrère d'avoir enfin fait justice d'une fausse leçon, dont la correction certaine pouvait demeurer un problème.

*Lillebonne. — Temple romain.* — M. l'agent-voyer Vallée écrivait au secrétaire, le 11 courant :

« Au point 21 de mon *Plan archéologique de Lillebonne* (*Bulletin X*, 173, c'est-à-dire au bord de la route neuve de Lillebonne à Harfleur, sur Saint-Jean-de-Folleville), je crois avoir découvert un petit temple romain du genre du *fanum* d'Harfleur. La *cella* est bien caractérisée ; de plus, les tronçons de colonne avec chapiteaux, déjà découverts, indiqueraient bien la destination de ce monument.

» Je compte poursuivre les fouilles cet hiver. Malheureusement, quant à présent, les murs mis à jour ne s'élèvent guère qu'à 30 cent. en moyenne au-dessus de la mosaïque rustique qui sert de pavage, et l'état actuel est désastreux. »

L'abbé Tougard a remercié M. Vallée de son intéressante indication, et l'a engagé à dresser pour la Commission un de ces jolis plans qu'il sait si bien faire, aussitôt que la fouille semblera le comporter.

Notre collègue, M. l'abbé Somménil, a observé à Lillebonne un retranchement celtique.

A l'occasion de ces diverses constatations, ajoute le secrétaire, il est naturel d'ajouter que M. Naef se persuadait qu'un cimetière gallo-romain existe à Harfleur, aux bords de l'ancienne route qui mène à cette ville.

La Commission applaudit au zèle de M. Vallée, et l'exhorte vivement à poursuivre son exploration. M. le Président charge le secrétaire de lui faire remettre un exemplaire du *Bulletin* qui vient d'être distribué, et où est louée la part importante qu'il a prise à la dernière restauration du théâtre romain.

*Rouen.*— *Sculpture du XVI<sup>e</sup> siècle.*— A l'occasion des démolitions de la rue Grand-Pont, plusieurs membres s'étonnent qu'on ait pu faire remonter aux Romains la petite tour qui paraît bien n'être qu'une vulgaire cage d'escalier.

M. Garreta signale, comme pièce intéressante, la sculpture représentant un sauvage, que la ville a dû faire réserver pour le musée.

M. de Beaurepaire donne lecture d'un mémoire sur les fondateurs de Rouen.

#### NOTICE SUR LES FONDEURS DE ROUEN

L'édit du Roi, de février 1778, portant rétablissement des communautés d'arts et métiers, supprimées sous le ministère de Turgot, réunit en une seule, à Rouen, « les fon-

deurs, chaudronniers, potiers d'étain et autres ouvriers en cuivre, étain et autres métaux, excepté l'or et l'argent (1). » Cette mesure, que justifiait « la médiocrité du commerce de ces communautés, » eut l'avantage de mettre un terme aux luttes fréquentes qui s'élevaient entre elles, ce qui tenait à ce que leurs attributions n'avaient jamais été nettement déterminées.

La lutte avait été surtout vive entre les fondeurs et les chaudronniers, plus connus autrefois sous le nom de *mi-gnans*.

Ceux-ci invoquaient des statuts de 1369, émanés d'un maire de Rouen, dans un temps où cette ville jouissait de son autonomie communale, statuts complétés et confirmés par des lettres-patentes de 1436 (2). En 1778, le principal revenu de cette communauté consistait en un loyer de 585 liv., qu'elle tirait d'un magasin, bâti à ses frais, à la Haute-Vieille-Tour, sur un terrain qu'elle disait lui avoir été donné par la reine Blanche. Elle avait sa confrérie à Saint-Martin-sur-Renelle, sous l'invocation de saint Quentin.

(1) Cette réunion comprenait les ferblantiers, qui invoquaient des statuts de 1593 et 1596 (C. 124). L'Intendant de la Généralité, M. de Crosne, réunit à la même communauté celle des balanciers.

(2) On lisait dans les statuts de 1369 : « Que nul du mestier ne puisse vendre ne faire vendre aucunes denrées ou marchandises d'icellui mestier fors en sa maison ou en la halle au jour de vendredi, en plain marché, si elle ne lui est requise par aucun seigneur ou bourgeois pour porter en son hostel. S'aucun dudit mestier veult aller à foire ou à marché, il pourra aprester son euvre le jour de devant, à telle heure comme il voudra, soit jour ou nuict, férie ou non férie, en prenant de ce faire congé aux gardes dudit mestier, à 2 ou 3 d'iceux. Nul ne pourra ouvrir d'icellui mestier de nuict ne à jour de festes faistables que communes gens festent, ne aux samedis, ne aux vegilles Notre-Dame puis que none du jour sera sonnée ès parroisses où les ouvriers demeurent, excepté ou cas dessus dit, qu'ils pourront aprester leur euvre comme dit est. »

Dans les derniers temps on n'était plus reçu maître par suffisance, ce qui prouve que les fils de maîtres avaient peine à trouver dans les communautés des moyens de subsistance; ces derniers devaient cependant justifier de quatre ans d'apprentissage et de leur habileté par un chef-d'œuvre, et, de plus, payer 300 liv. pour droit de réception.

Parmi les objets dépendant de ce métier, les statuts de 1672 signalaient « les poisles, bassins, chaudières, chaudrons, chaudrettes, canes, cocquemarts, bédanes, rafraîchisseurs à vin, coquets d'église, bénitiers, virevites. » D'autres statuts, ceux-là de 1726, énonçaient « toutes marchandises de cuivrierie, comme cors de chasse, trompettes de guerre, timbales d'armée, batterie de cuisine, cafetières, fontaines à laver les mains, lampes d'église, chandeliers d'église, ouvrage de taule et de fonte de fer. »

C'était bien plus que, pendant longtemps, les fondeurs n'auraient voulu accorder aux maignans.

On voit, en effet, par un procès qui s'éleva, en 1588, entre les deux communautés rivales, que la prétention des fondeurs n'allait à rien moins qu'à se considérer, eux seuls, comme dinands, et à ne voir dans les maignans que des subalternes, dont le métier devait se réduire à ressouder et rétamer les ouvrages des fondeurs.

« Les maignans, disaient-ils, ne peuvent ouvrir qu'à refaire (réparer) et rappareiller; ils n'ont science, ne pratique au métier de fondeur; ne font leur soudure que de vif argent, étain et plomb, qui ne peuvent endurer le feu; ils ne sont que *recalfesteurs*, et sont aux fondeurs ce que les savetiers sont aux cordonniers. C'est sans droit et par abus qu'ils s'ingèrent d'avoir par devers eux un instrument qu'ils appellent *le tour*, par lequel ils mettent la vieille œuvre en état de neuf. Leur œuvre doit être soumise à la visite des fondeurs, auxquels seuls appartient le *tournage* et le *parage*. » Et cependant, malgré l'infériorité de leur industrie, ils avaient fini par l'emporter sur leurs maîtres. Pendant que les fondeurs, dispersés par la ville,

avaient peine par leur labeur à pourvoir à la subsistance de 4 à 500 pauvres personnes de leur métier, les maignans, agglomérés dans une même rue (la rue Dinanderie), étaient devenus riches et opulents (1). Nombre de fondeurs, ruinés par leur monopole, avaient quitté la ville et étaient allés chercher fortune, les uns à Saumur, les autres à Ville-dieu.

On voit bien que des ordonnances interdisaient aux dinands « de mettre vieille œuvre en estat de neuve œuvre, c'est assavoir en pots de cuivre et pots lavoirs, sur peine d'amende. » « Se aucun dudit mestier, y lisons-nous, refait un viel pot, il le sera tenu laisser ainsi comme la lime, le coutel et le parcur le lerront sans nulle autre couverture ou polisseure, affin que chacun puisse plainement congnoistre ce qu'il acheptera. » Mais les termes d'un arrêt de 1492, rendu en faveur des dinands, sont trop formels pour qu'on pût raisonnablement leur contester le droit de faire toutes sortes d'ouvrages en cuivre battu au marteau (2).

(1) Ils exportaient leurs marchandises à l'étranger. Expédition en Béarn par un dinandier de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Honoré d'une cargaison de poêles à frirer et de réchauds, manufacture de Rouen, 1<sup>er</sup> août 1606 (Tabell. de Rouen).

(2) Divers actes du tabellionage prouvent clairement que les dinands étaient mieux que des *recalfesteurs*, ainsi que le prétendent les fondeurs de Rouen. En 1370, un dinand de la paroisse Saint-Patrice (la rue Dinanderie était sur cette paroisse) s'oblige « à faire et rendre toutes prestes... à Jehan Philippe, demeurant à Caudebec, cinq cens de poelles bonnes, loyales et bien marchandes pour v<sup>e</sup> de mitaille, tous fournis, que ledit Philippe a baillés à faire, et pour xxx l. (Tab. de Rouen, reg. 3, fo 47 v<sup>o</sup>). » — En 1373, « Michel Le Veautre et Ameline, sa femme, s'obligent à faire, de la mitaille et despoisse baillées par Guillaume Chahote, des paelles nœuves; et auront pour chascun cent de paelles prestes que ils livreront six francs et demi, ainsi que ledit Michel ne pourra ouvrer pendant le terme (qui était de plus d'un an) fors audit Guillaume, se ledit Guillaume lui baille despoisse ou mi-

Comme anciens statuts de leur métier, les fondeurs étaient réduits à invoquer ceux qui leur avaient été donnés par Jean Le Loquetier, maire de Rouen, en 1299 (1), et

taille convenables, se non il pourra ouvrer à qui que il lui plaira. » (*Ibid.*, Reg. 3, f<sup>o</sup> 287 v<sup>o</sup>).

Les dinants réunis en corps de métier employaient des ouvriers dont l'occupation consistait à souder les poêles, les pots et les canes d'airain. En 1372, « Colin Le Mor, de la paroisse Saint-Patris de Rouen, s'oblige à Guillaume Chahote, à Guillaume le Poissonnier et à Colin Dieppedalle, tant pour eulx comme pour tous les autres de leur mestier, jusques au terme de quatre ans... assouder les paelles dudit mestier, c'est assavoir pour avoir de un<sup>c</sup> et demi de goutes que il soudera xx s. t. et quatre livres et demie d'arain de la moitié ou du tout, se il leur plest, et par quatre frans d'or que ledit Colin en a eus d'avantage pour faire lad. œuvre; et fu présente Johanne, sa fame, qui s'obligea à rendre bien et deubment par compte les derrées as marcheans et maistres dudit mestier que l'on baudra à son dit mari et à elle, quand il les ara soudées. » (*Ibid.*, Reg. 3, f<sup>o</sup> 228 v<sup>o</sup>). — La même année, « Nicolas Le Mor, dit Archevesque, s'oblige à servir, tant comme il vivra, Johan d'Ailli, du mestier de souder pos et canes d'arain et toutes autres choses appartenant au métier de poterie d'arain, c'est assavoir pour ce que ledit Jehan lui sera tenu paier, par chacun cent de goutes que il soudera, trois livres d'arain et quatre souls six deniers tournois, ainsi que ledit Nicole lui sera tenu souder, par entre deux chaudes, une, et par ainsi que ledit Johan ne pourra bailler son œuvre à faire à nul autre que audit Nicole, tant comme il vivra, se n'estoit à la deffaute dudit Nicole; et avec ce ledit Johan donna audit Nicole une livre d'arain noire d'avantage. » (*Ibid.*, Reg. 3, f<sup>o</sup> 263 v<sup>o</sup>). — Association, en 1360, de 2 ouvriers du métier de souderie de pots et de paelles d'arain. (*Ibid.*, Reg. 1, f<sup>o</sup> 20 v<sup>o</sup>.)

(1) On y lit : « Fut estibly que nul dudit mestier ne puisse ouvrer fors à la veue du jour ne à nulle feste festable que communes gens festent, et l'on ne fasse nul anelqui ne soit burny et graté dehors, et que l'on face bons fremaulx et entiers et lampes qui soient soudées bien et suffisaument sans faulce soudeure, et candeliers et clefs à laveurs. » Les statuts ne sont connus que par



qui avaient été confirmés avec quelques changements par un autre maire de la même ville, Guillaume de Siherville en 1378 (1). Les termes de ces statuts prouveraient que le métier de fondeur avait alors à Rouen une bien faible importance, puisqu'il se réduisait « à faire anneaux, fremaulx, lampes, chandeliers et clés à canaux de laton, » les seuls objets mentionnés dans les premiers de ces statuts, et auxquels les seconds se bornent à ajouter les « antourneurs (entonnoirs), chantepleures, cuillers de laton, anneaux à courtine, sceaux à graver. » Divers actes du tabellionage de Rouen, et des statuts de 1470, ne donnent pas de ce métier une idée beaucoup plus relevée, d'autant plus que les miroitiers (fabricants de miroirs), et les fabricants de laton paraissent avoir formé deux autres communautés distinctes.

une copie, assez incorrecte, donnée sous le sceau du vicomte de Rouen, en 1370.

(1) On y lit : « Nul desdits métiers ne pourra œuvrer au samedi puis none du jour, comme aux veilles de la Mère-Dieu puis none, ne à nuls des 8 jours de Noel, des 8 jours de Pasques, ne des 8 jours de Pentecoste. » L'ordonnance du bailli. du 8 novembre 1409, donnait plus de latitude pour le travail : « Nul du mestier ne pourra œuvrer ni besongner de nuit. que de lueur de jour, sy n'est à fondre en grosse œuvre, laquelle fonture il pourra faire depuis l'esquelle à la Mère-Dieu sonnée du matin en l'église Notre-Dame jusques à heure de quevre-feu en ladite église. » — Défense « d'ouvrer les 4 prochains jours après Noel, les 3 prochains jours de Pasques et Pentecoste, aux samedis, ni aux vigiles de Dieu et de sa mère après none sonnée. Obligation pour les maistres de n'avoir qu'un apprenti. — Apprentissage de 10 ans chez un maître du métier de faire aneaux et fremaulx de laton, 1371. (Tab. de Rouen, reg. 3, f<sup>o</sup> 179 v<sup>o</sup>.) — Mention de la fonderie de Maudigné sur la paroisse de Saint-Eloi de Rouen, 1362 (*Ibid.*, Reg. 1, f<sup>o</sup> 205); d'une fonderie à Saint-Sever, 1395 (*Ibid.*, Reg. 6, f<sup>o</sup> 188); d'une autre, sur la paroisse Saint-Gervais, au fief au maire de Rouen, dont les outillements (les grands soufflets, 2 fers, une tenaille, une mole, un bouquet de fer, une en-

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, pour des ouvrages de quelque importance, il fallût s'adresser à des ouvriers étrangers. Les cloches de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, qui sont d'environ 1250, ont été faites par un étranger, Jean d'Amiens. Jean Chapuzot, dont j'ignore le lieu d'origine, mais qui n'était pas de Rouen, et Jean Le Machon, qui était de Chartres, ont fait pour la cathédrale de Rouen, le premier, en 1466 et 1470, les cloches Marie et Guillaume d'Estouteville, et le second, en 1501, la fameuse cloche Georges d'Amboise, qu'il eut à peine le temps d'achever, et que le fondeur Nicolas Le Fevre, vraisemblablement un de ses compatriotes, fut chargé par le Chapitre de mettre en branle. Maître Dymence, qui avait fait, vingt ans auparavant, deux cloches pour Saint-Vincent de Rouen, ne me semble pas non plus pouvoir être compté parmi les fondeurs de notre ville.

Mais au xv<sup>e</sup> siècle, ceux-ci sont nombreux, et nous les voyons chargés de travaux considérables. Le mémoire de

clume carrée de fer, une cuillier, le cheval aux soufflets) furent vendus 16 l., 1366. (*Ibid.* Reg. 2, fo 254.) En 1409, Raoul de Chierville, fondeur, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré, s'engage à faire, pour la vicomté de l'eau de Rouen, à raison de 50 s. par cent, un millier de poids. (*Ibid.*, Reg. 14, fo 53).

Apprentissage pour 9 ans chez un mirouyer de la paroisse Saint-Jean, 1373. (*Ibid.*, Reg. 3, fo 247 v<sup>o</sup>.) — Mention de miroyer faiseur de mireurs, dernier février 1431. (*Ibid.*)

Vendredi après le Saint-Sacrement, 1361 : Jehan'le Bateur, de Saint-Patris de Rouen, s'oblige à Guillaume Le Prevost, ad ce que il sera tenu à faire audit Guillaume, xx cent de laton chacun cent pour III roialz d'or du coing du Roy, notre sire, ou la value, à paier après chacun cent fait, et ledit Guillaume li trouvera toutes les estoffes qui y faudront ; et pour ce faire il lui quitte vi escus et demi que il lui devoit avecque la façon de III<sup>e</sup> et demi de laton sans ce que il puisse ouvrer ne labourer ailleurs que en la maison dudit Guillaume jusques à tant que il ait fait les xx<sup>e</sup> de laton dessus ditz et III l. à chacun. (*Ibid.*, Reg. 1, fo 102).

1588, que nous avons cité, autorise à attribuer ce changement à une ordonnance de Louis XI, datée d'Etampes, en 1466, qui aurait favorisé l'habitation en France de fondeurs venus de Flandre et d'Allemagne. La destruction de Dinant par les troupes de Philippe-le-Bon, cette année-là, ne fut, sans doute, pas sans influence pour le développement de l'industrie des fondeurs dans notre province.

Ce qui est certain, c'est qu'à Rouen, au xvi<sup>e</sup> siècle, l'industrie de la fonte comprenait la fabrication des engins de guerre et celle des cloches d'église.

Nicolas le Fèvre, en 1524, fabrique des couleuvrines pour la ville du Tréport.

Pierre Le Fèvre, en 1549, fabrique une pièce d'artillerie.

Il n'est pas douteux que Nicolas le Boucher n'en ait aussi fabriqué. Il avait pris pour sa marque un canon, et on la voit, jointe à sa signature, dans un acte du 23 juin 1557.

Roger Langlois et Jean Buret, fondeurs à Rouen, s'intitulent, dans un acte du 16 septembre 1570, canonniers ordinaires du Roi.

Un autre membre de la famille Buret fit, en 1590, un canon pour la ville de Verneuil, qui tenait pour la Ligue (22 décembre).

Un autre Buret, ayant pour prénom Nicolas, et son confrère, Nicolas Juppin, étaient qualifiés fondeurs canoniers à Rouen en 1635. Ce Nicolas Buret fut employé par le Roi comme fondeur en l'arsenal de Bordeaux. Il était mort antérieurement au 13 mai 1643, puisqu'un acte notarié, passé ce jour-là, indique que sa veuve, Marie Castel, d'une vieille famille rouennaise de fondeurs, avait renoncé à sa succession.

Cependant, même dès le xvi<sup>e</sup> siècle, la fonte de canons n'était pas un fait ordinaire à Rouen. Ainsi l'on voit un riche armateur de cette ville, Eustache Trevache, faire marché, les 23 et 26 mai 1583, avec Nicolas Peron, fon-

deur et canonnier pour le Roi en son artillerie, alors demeurant à la Mailleraye, pour la fabrication de huit pièces d'artillerie en cuivre, quatre bâtardes, du poids de 2,100 livres pièce, et quatre moyennes, du poids de 14 à 2,500 livres pesant, les bâtardes, de neuf pieds et demi de chasse, et les moyennes, de huit pieds et demi, à rendre à Rouen dans six mois. — La fabrique des cloches eut plus d'importance et fut de plus longue durée.

A partir de cette époque, et pendant près de deux siècles, il y eut à Rouen des fondeurs de cloches, entre lesquels je citerai Nicolas Le Fèvre, qui fit des cloches pour S.-Michel de Rouen, 1494, 1502, 1538; Etienne Le Fèvre, qui fit la cloche de l'Esquelle de la cathédrale en 1566; Cardin Acard (cloche pour l'église de Connelles), 1581; Jean Buret, 1548, 1554-1555; François Du Bosc, 1575; Guyon Du Bosc, 1574; Guillaume Le Boucher, 1555; Pierre Le Fort (il répara la cloche Mallard de la cathédrale), 1561-1568; Pierre Le Sage (cloches de Vimoutiers), 1574. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux de Pierre et Nicolas Buret, 1600, 1606, 1629, 1642; de Nicolas Juppín, 1630; de Pierre Meheult, qui fit la cloche du palais des Consuls.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, Pierre Buret, maître fondeur de la paroisse Saint-Vivien, fondit, pour servir de tinterelles à la cloche de la Grosse-Horloge, deux timbres de quatre tons différents et d'accord suivant les règles de la musique. (Marché du 13 avril 1713.) Un Buret se disait encore fondeur de cloches en 1739.

Pour la fonte de caractères d'imprimerie, je ne trouve à citer que Vincent Le Fèvre, dont le testament est du 17 mars 1618 (il appartenait à la religion protestante); Georges de Claes, d'Anvers, fils de Joseph de Claes et de Marguerite Van Eyck, domicilié à Rouen, le 2 avril 1626.

Le beau travail des carolles du chœur de la cathédrale, malheureusement détruit à la Révolution, passait pour un chef-d'œuvre dans son genre, et recommande à notre sou-

venir les noms de Benoît Huart, de Guillaume et de Pierre Le Boucher. Dans un mémoire contre les maignans, composé en 1588, les fondeurs de Rouen citaient cette magnifique clôture comme une preuve de l'excellence de leur métier (1) « ingénieux, disaient-ils, pour mouler et faire en fonte tout ce que l'homme ingénieux sauroit inventer et possible à l'homme de faire, premier : les arsenactz de France, tombeaulx et sépultures des roys faictz par la plupart des fondeurs de ceste ville, encore vivans, et récemment la beongne excellente faicte par lesdictz fondeurs, dinands, potiers de ceste ville, aussy encore à présent, à la closture de fonte du cœur de ladicte église de N.-D. d'icelle, admirée par tous les artisans et ingéniculx. »

Il est permis de voir des artistes dans Mathieu Touzé, qui fit, en 1648, pour la cathédrale, un pupitre en forme d'aigle, d'après le modèle du sculpteur Racine (2); Robert Delisle, qui fit, en 1720, les balustrades des autels du Vœu et de Sainte-Cécile, et, peu de temps après, le lutrin, aussi en forme d'aigle, de l'église Saint-Vivien; Nicolas Marie, qui restaura, en 1736 et 1737, les portes collatérales du chœur de la cathédrale et le pourtour de la sépulture de Charles V. Thomas et Jean-Baptiste Mette, Claude et Antoine Poisson passaient pour des fondeurs distingués dans les années qui précédèrent la Révolution.

Mais à cette époque, pour les œuvres d'art, il y avait

(1) Voir dans le *Bulletin de la Commission la Notice sur la destruction du bourdon Georges d'Amboise et des grilles du chœur de la cathédrale* (VIII, 35-56).

(2) L'aigle de laiton (pareil à celui de Notre-Dame de Paris), fait pour la cathédrale de Rouen au moyen de 300 fr. donnés par Charles V, ne fut pas l'œuvre d'un Rouennais, mais de Jean Du Bois, de Dinant du Liege. (Registres capitulaires). — L'ange de cuivre servant de lutrin en l'église de Notre-Dame de la Ronde, admiré encore au dernier siècle, pourrait bien avoir été l'œuvre d'un fondeur de Rouen. Cependant je n'en ai point trouvé la preuve.

une tendance à donner la préférence à des fondeurs étrangers, tels que Sucère et Paffet, 1732, 1734.

Il en était de même pour la fabrication des cloches. Ce fut un fondeur de Lisieux, Jean Aubert, qui refondit, en 1685, la cloche la *Princesse* pour la cathédrale, et qui fit, en 1701, les quatre cloches de l'église de Saint-Ouen (1). Vers le même temps, le même fondeur, associé avec son frère Laurent, comme lui de Lisieux, faisait marché pour la fonte de trois cloches à Saint-Remy de Dieppe.

André Belot et André Bertrand, fondeurs de cloches à Pontoise, fondirent les cloches de l'église de Saint-Sauveur de Rouen. Un autre étranger, Jean-Baptiste Brocard, fit celles de l'abbaye de Fécamp en 1727.

Pour la fonte de leurs cloches, plusieurs églises employèrent Jean-Baptiste et Nicolas Cavillier, 1749-1787; Gilles-Julien Colasse, des Authieux-sur-le-Port-St-Ouen, 1767; Etienne et Jacques Ducrey, de Longueville, 1719; Noël-Etienne Girard, de Beauvais, 1754-1784; Joseph et Nicolas Simonnot, de Nonancourt, 1750.

Mais ceux qui eurent le plus de vogue furent des fondeurs lorrains : Antoine et Jean-Baptiste Dubois; Antoine, Claude et Jean-Baptiste Henriot; François et Claude Maire, avec leur associé Robillot; François Michaux, avec ses

(1) *Livre des choses notables de l'abbaye de Saint-Ouen*, p. 68 v<sup>o</sup> : « L'an 1701, la grosse sonnerie placée dans la tour du bout de l'église, du costé du septentrion, estant de mauvaise harmonie et trop faible par rapport au vaisseau de la même église, le R. P. Dom Denis de Sainte-Marthe, pricur, aprez en avoir conféré avec ses officiers, donna commission au père cellerier de faire marché avec Jean Aubert, maitre fondeur de cloches, pour la fonte de quatre cloches dont la plus grosse fut de 7 à 8,000 pesant et les trois autres à proportion, pour estre en parfait accord, qui ont esté mises sur le nouveau beffroy construit exprès dans la tour de la *Couronne*. Le marché pour la peine de l'ouvrier est de 200 escus, » sans compter les salaires des ouvriers et la fourniture des matériaux.

associés Pierre Maillot et François Le Roux, fondeurs à Bréval, dans l'évêché de Langres (1).

Des statuts donnés aux fondeurs de Rouen le 7 mars 1642, confirmés par lettres-patentes du mois de mars 1646, énumèrent les divers objets de leur fabrication : « Canons, mortiers d'artifice et toutes sortes de machines de guerre, cloches, clochettes, mortiers, timbres à horloge, timballes, miroirs de glace et quanquane, moules d'étainier, landiers, chandeliers, candélabres, lutrins, clôtures, crucifix de toutes sortes de grandeurs, chérubins de toutes façons, anges de cuivre et toutes autres figures de cuivre, encensoirs, ciboires, soleils, étriers, gardes d'épée, bossettes, éperons (2). »

Depuis longtemps les faiseurs d'anneaux et de fermaux avaient fait place à des fondeurs en terre, sable, pierre, cire perdue et brique.

Les chefs-d'œuvre présentés pour la réception à la maîtrise font encore mieux connaître les divers objets habituellement fabriqués par les fondeurs. Je m'en tiendrai à ceux du xv<sup>e</sup> siècle. C'étaient des aiguères à bec, un petit canon tout monté, des chandeliers unis, d'autres à bran-

(1) Au xv<sup>e</sup> siècle, Nicolas-Pierre Vigueroux, fondeur de cloches à Frettencourt, fit celles de Brandiancourt et de Saint-Martin-l'Ortiay, 1564. Au xvii<sup>e</sup> siècle, Pierre Asselin, fondeur au Neufmarché en 1664; Simon Brière, d'Evreux (le Chapitre de Rouen le pria de visiter la cloche Georges d'Amboise, 1639); Chauvel, qui fit, en 1666, la cloche de Jumièges; Adrien Deprés, flamand, qui visita les cloches de la cathédrale en 1628.

(2) On lit dans ces statuts : « Pour l'honneur que l'on doit à Dieu et suivant les anciennes ordonnances, nul maître ne pourra travailler les veilles des quatre bonnes festes passé 2 h. après-midi, sur peine de 30 s. d'amende. On ne pourra travailler que depuis 5 h. du matin jusqu'à 9. » Le Parlement, en enregistrant ces statuts, 12 mai 1648, réserva les droits des merciers, dinands, maignans, balenciers, miroitiers, doreurs, éperonniers, fourbisseurs. »



ches, à colonne, à colonne cannelée, la patte gravée de fleurs de lis, à pans, à pyramide; d'autres, dits chandeliers d'étude (ceux-là très nombreux), des chandeliers d'étude antiques; d'autres, façon d'Allemagne; d'autres portant lampes; des chenets à pyramide; des clochettes à six anses et autres; des clous de bahuts et de voitures (1); des dés à coudre, des fontaines, des gardes de daguet, des gardes-nappes, des lampes d'église, des landiers à pyramide et à terme, un lutrin monté sur quatre colonnes, un miroir monté sur sa patte avec sa colonne et la glace de métal, des porte-bassin, porte-encens, porte-œuf; des pots à barbier et à fleurs, des réchauffeurs.

Ces chefs-d'œuvre étaient la propriété de la communauté, qui ne manquait pas de les vendre à son profit.

L'apprentissage dans ce métier était de quatre ans. La plupart des fondeurs étaient reçus comme fils de maîtres (2). Je doute qu'il y ait eu une communauté qui ait présenté une aussi longue suite d'ouvriers de la même famille. Ainsi, pour m'en tenir à un seul exemple, la famille Buret fut

(1) La fabrication des clous était un objet considérable. Dans un mémoire, de 1666, pour la défense des fondeurs, on lit : « S'il estoit permis aux ceinturiers de limer et pollir les blouques et autres choses dont ils se servent, qui sont du mestier de fondeur, ledit mestier de fondeur deviendroit inutile, pour la raison que la plupart de leur travail consiste en clous qu'ils fondent tant pour enjoliver les carrosses que pour servir aux bahurtiers pour couvrir leurs bahurts et colliers qu'il faut pollir et dorer. »

(2) Plusieurs fondeurs reçus par lettres de bulle : Jean Chaperon, 1<sup>er</sup> mai 1639; Pierre Chaperon, même date; Isaac Desbarres, 21 janvier 1638; Marin Gasse, 13 mai 1641; Noël Le Blond, août 1607; Alvy Lucas, 17 juillet 1627; N<sup>as</sup> Paon, 26 novembre 1641; Richard Vernier, 21 mai 1642; Jean Le Fevre, 20 juin 1640. Ces lettres sont accordées pour la naissance de la seconde fille de France, 1607; pour le mariage de la duchesse de Savoie, 1625; pour la naissance du duc d'Anjou, 1641; pour la naissance du Dauphin, 1641; pour le mariage du duc d'Orléans, 1647.



constamment, et sans la moindre interruption, représentée par des maîtres fondeurs de ce nom pendant deux siècles et demi pour le moins. Ce sont eux qui fabriquèrent les cloches de Beuzeville-la-Grenier, 1684 ; de Caudebec, 1686 ; d'Étalonde, 1698 ; de Franquevillette, 1691 ; de Gainneville, 1622 ; de Gainville-l'Allouette, 1705-1706 ; de Manneville-ès-Plains, 1639, 1657 ; d'Orival, près Elbeuf, 1658 ; de Pierreval, 1697 ; de Rosay, 1647 ; de Saint-Gervais de Rouen, 1623, 1647 ; de Saint-Vigor de Rouen, 1705 ; de Saint-Vivien de Rouen, 1608 ; de Saint-Clair, près Gournay, 1699 ; de Saint-Pierre-en-Port, 1582 ; de Sainte-Marie-des-Champs, 1656 ; de Vénesville, 1646.

La compétence de Pierre et de Romain Buret était si bien établie, qu'en 1617 le Chapitre de Rouen les consultait au sujet de la cloche Georges d'Amboise, qu'ils se faisaient forts de faire sonner en y employant dix hommes au lieu de trente (6 septembre et 7 octobre 1627). Ce fut un Buret qui fournit le métal des cloches de Saint-Rémy de Dieppe en 1708.

Un autre Buret fut appelé par la Fabrique d'Auffay pour vérifier la qualité des cloches qu'elle avait commandées en 1736.

Le *Tableau* de 1774 donne le nom de 16 fondeurs, dont 4 du nom de Catel, Poisson père, fondeur pour les manufactures du Roi, fabricant de pompes, et Poisson fils : ceux de 27 étamiers plombiers, de 14 ferblantiers, de 22 chaudronniers, de 7 balanciers.

Les maîtres fondeurs, chaudronniers, potiers d'étain, étaimiers, tous ensemble, n'atteignaient plus que le nombre de 43 en 1790. On remarque encore parmi eux Antoine et Maurice Dufflos, Claude et Antoine Poisson, Michel Vigoureux, Sanson Flotard, et les deux Jean-Baptiste Mette.

Cette communauté, à la veille de sa suppression, essayait encore de défendre ses anciens privilèges. Voici à quelle occasion :

« Le sieur Cousin, clerc du sieur Thillais, pompier et

maître chaudronnier fondeur, après la mort de Hoden, avait obtenu de MM. de l'Hôtel de Ville, la place de directeur des pompes communales. Ne se contentant pas d'exercer cette fonction, il travaillait, paraît-il, du métier de fondeur pour les bourgeois. Les syndics de la communauté se présentèrent, le 17 novembre 1789, en son domicile, en vertu d'une ordonnance du juge de police, et, trouvant un ouvrier en train de travailler à un écrou en cuivre,... ils allaient opérer la saisie de cet objet, lorsque le sieur Cousin les pria de le dispenser de cette mesure de rigueur, se soumettant à passer maître et à payer 15 liv. pour les frais de la saisie. » Mais il arriva qu'après avoir examiné son affaire, le sieur Cousin se crut dégagé de sa promesse, et qu'il adressa directement à l'Assemblée Nationale une réclamation contre la communauté, en se prévalant de la *Déclaration des droits de l'homme*.

Consulté là-dessus par le contrôleur-général Delessart, M. de MauSSION, le dernier de nos Intendants, donna son avis, le 13 avril 1790, dans les termes suivants : « La communauté n'a point de droit exclusif par ses statuts. Cet art semble devoir être considéré comme libre et indépendant. L'emploi du cuivre et de l'étain dans la mécanique des pompes n'est pas une raison de prétendre que l'artiste soit obligé de se faire recevoir maître fondeur. Il s'ensuivrait que plusieurs autres communautés voudraient aussi l'assujettir à leur payer des droits de réception, puisqu'il emploie du fer et du bois. » Cependant, pour empêcher que de pareilles difficultés ne s'élevassent à l'avenir, M. de MauSSION estimait « qu'il serait très utile de déterminer, par une décision générale, que l'art, vraiment utile, de construire des pompes à incendie était libre. »

A regarder les choses dans leur réalité, ce n'était pas dans la concurrence de quelques fabricants de pompes que consistait le danger pour la communauté des fondeurs de Rouen, mais bien dans l'établissement des importantes fonderies de Romilly et de Maromme, où bientôt devait

être apporté, pour être transformé en canons, tout le cuivre provenant des églises et des émigrés de notre ancienne province.

C'était une obligation pour chaque fondeur d'avoir une marque dont il marquait tous les ouvrages de sa fabrication. Cette marque était estampée sur une table en cuivre, précieusement déposée dans le coffre de la communauté, et dont on peut voir le dessin dans le registre des réceptions.

Le 29 décembre 1612, la communauté, renouvelant d'anciens règlements, arrêta que « par cy après, quand un maistre demanderoit sa marque aux gardes, les gardes ne pourroient le faire sans appeler avec eux quatre anciens maîtres pour regarder sur la table s'il y avoit point de marque semblable à celle qu'il demandoit. » La marque n'était acquise définitivement au maître qu'après le jour de l'assemblée générale pour la reddition des comptes, auquel jour, en la présence de tous les maîtres, elle était estampée sur la table du métier.

A cette marque, à partir du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, devait être jointe une marque de contrôle, en vertu d'un édit du mois de février 1745. Le Parlement, en l'enregistrant, y avait mis cette modification, « que les ouvrages de cuivre et de fonte ne seroient soumis à ladite marque, s'ils n'étoient au-dessus du poids de 2 onces, et que, sous aucun prétexte, les proposés ne pourroient se transporter dans les maisons des particuliers autres que celles des fabricans et marchands, sans ordonnance du juge ou être assistés d'un commissaire (1). »

(1) Par son édit de février 1745, le Roi avait créé huit offices d'inspecteurs et contrôleurs de la communauté des fondeurs pour la ville et faubourgs de Rouen. Jean Giros se rendit acquéreur de l'un de ces offices. Les sept autres furent réunis à la communauté ou éteints en conséquence de l'acquisition qu'elle en fit dans son intérêt. Giros n'avait donc que le huitième des droits de visite. Une ordonnance de M. de la Bourdonnaye, Intendant,

Je me suis appliqué à relever, dans les délibérations de la communauté des fondeurs, les différentes marques adoptées par les maîtres et qui souvent se transmettaient de père en fils. Je les présente classées par ordre alphabétique des objets représentés. Par ce moyen, on pourra aisément trouver le nom du fabricant et la date approximative de fabrication d'objets de fonte conservés, soit dans les édifices publics, soit dans des collections particulières.

*Agneau pascal*, avec un étendard et les lettres P. P., Jean-Pascal-Alexis Poisson, fils d'Antoine Poisson, 15 mai 1762.

*Aigle*, Eustache Perdriel, 15 juillet 1622 ; Jacques Carré, 3 janvier 1667.

*Ancre*, Isaac Le Boucher, 6 janvier 1571.

*Ancre couronnée*, Abraham le Boucher, 29 novembre 1610 ; Nicolas Goulon, 16 novembre 1640.

*Arc*, Hubert Langlois, 2 juillet 1665.

*Armes de France*, Isaac Catel, 11 novembre 1710.

*Bâton royal*, François Gasse, 19 juillet 1686 (avait pris cette marque, qui était celle de son oncle).

*Canon avec son affût*, Nicolas Buret, fils de Nicolas, 9 juillet 1657 ; Jean Buret, fils de Jean, dernier décembre 1679.

*Chérubin couronné*, Nicolas Touzé, 15 juillet 1624.

*Cigogne simple*, François Vormorre, 24 janvier 1650 ; Pierre Vormorre, 25 juin 1668 ; Michel Vormorre, 24 juillet 1698. Avait laissé sa marque, qui était un croissant couronné, pour prendre celle de son père.

*Cigogne couronnée*, Pierre Vormorre, dernier juillet 1651.

*Clef simple*, David Meheult, 3 février 1587 ; Jérémie portait qu'à l'égard de la préséance, Girou l'aurait immédiatement après les gardes, qu'il serait appelé à toutes les assemblées de la communauté, y aurait voix délibérative et qu'on ne pourrait procéder qu'en sa présence à la confection des rôles de la capitation et autres impositions.

Meheult, qui prit la marque de son père, 8 novembre 1663.

*Clef couronnée*, Jacques Bignon, 9 octobre 1566. Après la mort de Jacques Bignon, son fils prit sa marque, 28 décembre 1595 ; Pierre Mallet, 4 janvier 1700.

*Cloche simple*, Nicolas Buret, 9 avril 1573.

*Cloche couronnée*, Romain Buret, 9 avril 1573.

*Cloche avec les lettres A. P.*, Antoine Poisson, fils d'Antoine, 15 mai 1762.

*Clochette à main*, Pierre Buret, 23 janvier 1580 ; Hubert Buret, 23 juillet 1654.

*Clochette à 6 anses*, Jean Buret, 1<sup>er</sup> juillet 1637.

*Cœur couronné*, Jean Catel, 15 juillet 1559 ; Jean Mallet, 15 février 1698.

*Cœur couronné avec les lettres I. C.*, Isaac Catel, 18 juillet 1658.

*Cœur flamboyant*, François Gasse, 11 janvier 1670.

*Cœur florissant*, Michel Le Verdier, 26 août 1602 ; Jacques Le Verdier, 7 janvier 1658 ; Robert Delisle, 8 juillet 1664 ; Jacques-Nicolas Marie, 23 décembre 1707 ; Daniel Jannot, 23 septembre 1713.

*Cœur navré*, Pierre Langlois, novembre 1620 ; Jean Langlois, 1658 (cette marque lui fut cédée par son frère Nicolas, lorsque celui-ci prit l'*Hermine* de son père) ; Nicolas Langlois, 2 juillet 1665.

*Colonne*, Nicolas Fayel, 25 août 1602.

*Corselet couronné*, Nicolas Touzé, 3 février 1587. Mais à la mort de son père il prit l'*Ecrevisse*, qui était la marque de celui-ci.

*Coulomb*, avec les lettres I et C., Jean Coullon, 10 juin 1651.

*Couronne*. Geoffroi Bignon, dernier janvier 1573 ; après lui, son fils Nicolas ; Jacques Buret, fils de Jean, 10 avril 1698.

*Croissant*, Jean Bignon, 10 août 1573 ; après lui, son fils Jacques, 28 décembre 1595.

*Croissant couronné*, Pierre Le Gras, 15 janvier 1611 ; Jacques Le Gras, son fils, prit ensuite la même marque, du consentement de Guillaume Le Gras, son frère ; Philippe Vormorre, 5 juillet 1679.

*Croissants* (trois), Pierre-Clément Vormorre, 5 novembre 1707.

*Croissants lacés* (trois), Jean Buret, fils de Pierre, 18 février 1680.

*Croix*, Jean Heurtaux, 1665.

*Croix*, avec 2 petites roses et les lettres R. et V., Richard Vernier, 4 mai 1642.

*Croix du Saint-Esprit*, Gilles Dumont, 3 janvier 1667 ; Pierre Couvent, 23 décembre 1707.

*Cygne*, Robert De la Mare, 1632 ; Michel Vernier, 30 décembre 1653.

*Cygne couronné*, Guillaume Vernier, 30 décembre 1653 ; Étienne Couvent, 23 décembre 1607.

*Cygne de marais*, Richard Vernier, 3 janvier 1667.

*Dauphin simple*, Laurent Gasse, 8 juillet 1670.

*Dauphin couronné*, Guillaume Vormorre, 15 septembre 1601 ; Guillaume Vormorre, 24 janvier 1650 ; Pierre Gasse, 8 juillet 1670.

*Dragon couronné*, Ch. Godefroi, 3 juillet 1670.

*Ecreviche* (écrevisse), Nicolas Touzé, 12 novembre 1576 ; après lui, Nicolas Touzé le jeune, son fils, dernier septembre 1617 ; après lui, un autre Nicolas Touzé ; Mathieu Touzé, fils de Nicolas, 24 janvier 1651.

*Ecu de France*, Adam Petit, 8 août 1591.

*Eglise*, Jacques Mallerbe, 15 juillet 1667.

*Etoile*, Guillaume Le Sage, 13 mai 1567 ; son fils, 1583 ; le fils de ce dernier, Jacques Le Sage, 16 janvier 1641.

*Etoiles* (trois), Clément et Pierre Vormorre frères, fils de Clément, 6 juillet 1666 ; Louis-Jacques Le Metais, 16 décembre 1692 ; Pierre-André Le Mettais, 3 novembre 1707.

*Etoile couronnée*, Robert Vormorre, 5 juillet 1679.

*Flèche*, Michel Marie, 15 juin 1644; Jean Langlois, 2 juillet 1665; marque appartenant à Nicolas Marie par le veuvage de sa mère, 9 juillet 1681.

*Fleur de lis*, Simon Petit 20 février 1594; Nicolas-Louis Mollien, dernier juillet 1686.

*Fleur de lis à feuillage*, Jean Le Tellier, 27 avril 1713.

*Fleur de lis couronnée*, Nicolas Catel, 9 avril 1573; (mais après la mort de son père il prit la marque de celui-ci, qui était la *Couronne*, et qui devint, à sa mort, la marque propre d'Isaïe Catel, 22 décembre 1597); Jean Mallet, 28 janvier 1694.

*Foi*, Toussaint Heurtaux, décembre 1600.

*Foi couronnée*, Charles Heurtaux, 17 septembre 1669.

*Foi en cœur navré*, Etienne Le Prevost, 20 août 1602.

*Gay* (geai), Guillaume Le Gras, 12 juin 1595.

*Gland*, Nicolas Bignon, janvier 1592 (mais à la mort de son père il prit la marque de celui-ci, qui était la *Couronne*).

*Grappe* avec les 2 lettres H. et G., Hilaire Goupil, 9 août 1698.

*Grappe couronnée*, Jean Pitron, 8 novembre 1571; Pierre Pitron, son fils, 23 décembre 1613, Pierre Gasse, 22 janvier 1655.

*Grappe de pin*, Pierre Le Boucher, 5 février 1615.

*Heaume*, Nicolas Fayel, 18 mars 1584.

*Hermine*, François Langlois, 4 mai 1626.

*Images* : *Saint-Etienne*, Etienne Prunier, 1<sup>er</sup> décembre 1707; *Saint-Guillaume*, Guillaume Piel, 22 septembre 1686; *Saint-Jacques*, Jacques Symonne, 10 janvier 1707; *Saint-Jean-Baptiste*, Jean-Baptiste Couvent, 23 décembre 1707; *Saint-Joseph*, Nicolas Notton, 6 juin 1669; *Saint-Michel*, Michel Buret, 16 juin 1701; *Saint-Pierre*, Pierre Vernier, 14 juillet 1693.

*Licorne*, Daniel Lanon, novembre 1620; Jean Le Verdier, 7 janvier 1658.

*Lien*, Mathieu Selle, 20 février 1598.

*Limaçon*, Pierre Touzé, 3 janvier 1679.

*Lion*, Nicolas Pitron, 1600.

*Lis fleuri*, Joseph Malet, 9 juillet 1708.

*Main forte*, Gilles Le Boucher, 1583; Isaac Le Boucher, son fils, 29 novembre 1610.

*Main tenant une cloche*, avec les lettres P. et B., Pierre Buret, 1<sup>er</sup> juillet 1637; Pierre Buret, son fils, 18 février 1680.

*Main tenant une palme*, Pierre Selle, 13 août 1578.

*Marteau couronné*, Ytasse Gervais, novembre 1600; Jean Petit, 24 juillet 1624.

*Monde (le)*, Jean Verdier, 29 novembre 1615; Toussaint Verdier, son neveu, 8 juillet 1653; mais la marque de celui-ci est appelée le *Petit monde*.

*Mortier avec pilon*, Gabriel Buret, 23 juillet 1654.

*Mortier couronné* avec un croissant au-dessus et les lettres P. et B., Pierre Buret, le jeune, 20 novembre 1602.

*Navire*, André Baudren, 18 juillet 1624.

*Œillet*, Jean Damours, mars 1634.

*Œillet couronné*, Jacques Heurtaux, 26 septembre 1628.

*Œillet* avec les lettres I et S., Joseph Sommelier, février 1676.

*Oiseau*, Thomas Le François, 15 juillet 1574.

*Olive*, Louis Le Viconte, 26 juillet 1653.

*Palme couronnée*, Nicolas Buret, dernier juillet 1710.

*Palmes (deux)*, Jacques Carré, 4 septembre 1702.

*Palmes couronnées (deux)*, Michel Carré, 25 mai 1650.

*Panier de fruits*, Alphonse Delisle, 8 juillet 1664.

*Paon*, Nicolas Paon, 27 novembre 1641.

*Pélican*, André Vormorre, 18 janvier 1611; Guillaume Vormorre, 3 novembre 1707.

*Pélican couronné*, Clément Vormorre, 24 janvier 1650; Clément Vormorre, 5 novembre 1707.

*Pensée couronnée*, Michel Goulon, 20 novembre 1578; Guillaume Goulon, son petit-fils, fils de Nicolas Goulon, 16 novembre 1640.



- Perle couronnée*, Antoine Berte, 11 novembre 1710.
- Pommes de pin (deux)* et une cloche, Nicolas Juppín, 10 décembre 1605.
- Porc-épic*, Aubin Verdier, 15 juillet 1622.
- Pot à fleur*, Pierre Le Boucher, 24 novembre 1578.
- Prunier*, Guillaume Prunier, 1<sup>er</sup> décembre 1707.
- Prunier couronné*, Charles Prunier, 1<sup>er</sup> décembre 1707.
- Prunier accompagné de 2 cornets*, et le nom Prunier tout autour, Thomas Prunier, 20 février 1669.
- Rose*, Pierre Bellenger, décembre 1600 ; Jean Bellenger, son fils, 3 juillet 1623 ; Louis Loysel, 10 octobre 1678.
- Rose avec deux feuilles*, Etienne Bellenger, 29 juillet 1655.
- Salamandre couronnée*, Nicolas Buret, 1<sup>er</sup> juillet 1637.
- Soleil simple*, Pierre Meheult, 6 mars 1586 ; Jacques-Nicolas Le Mettais, 16 décembre 1692.
- Soleil couronné*, Pierre Le Mettais, 12 mai 1678.
- Soleil avec les lettres D. et C.*, Daniel Catel, 18 juillet 1658.
- Soleil avec les lettres J. D. C.*, Jacques-Daniel Catel, 2 août 1700.
- Soleils (trois)*, Etienne Couvert, 25 avril 1680.
- Tête d'aigle*, Jean Le Sène, 3 juillet 1613.
- Timbre couronné*, Jacques Bourdon, 13 février 1611.
- Tourterelle*, Pierre Bessin, 27 janvier 1707.
- Trèfle*, Robert Verdier, 16 septembre 1613 ; Etienne Cousin, 17 septembre 1669.
- Tulipe*, Eustache Bellenger, 10 octobre 1639.
- Marques composées des lettres initiales de prénoms et noms de maître :
- A. H., Arnoult Heurtaux, 26 septembre 1618 ; A. L., Abraham Lanon, 4 juillet 1626 ; Alexandre Langlois, 9 novembre 1651 ; A. P., Antoine Piel, 3 janvier 1661 ; B. S., Baptiste Selle, 20 février 1598 ; C. C., Charles Chagnac, 29 janvier 1661 ; C. couronné, Pierre Bessin, 8 juillet 1676 ; I. C. lettres jointes, surmontées de la couronne, Jean

Capel, 1584; C. H., Charles Heurtaux, 13 février 1637; D. D. entrelacés, Denis Damours, 18 juillet 1624; D. Q., Denis Quesnel, 24 avril 1713; E. T., Etienne Touzé, 14 juillet 1667; F. C., François Chapperon, 16 octobre 1605; F. M., François Marie, 16 juin 1657; G. D. L. surmontées d'une couronne, Gédéon De Loier, 5 juin 1587; Tobie, son fils, pénultième de décembre 1617; G. F., Gabriel Fribot, 1<sup>er</sup> avril 1645; G. G. L., Girard Langlois, 4 mai 1626; G. L., Guillaume Lanon, 13 août 1578; G. M., couronnée d'une anse de cloche, Guillaume Morel, 18 mai 1641; H. C., Henri Canu, 19 avril 1713; K., Renoult Cabot, 20 février 1574; J. B., Jacques Briart, 18 février 1613; Jeuffin Bignon, 14 mars 1615; J. B. M. couronnées, Jean-Baptiste Maillet, 9 juillet 1708; J. B. couronnées, Jean Bignon, 28 novembre 1643; I. C., Jacques Catel, 1595; Jacques Castel, 22 janvier 1611; Isaïe Catel, 17 janvier 1678; Isaïe Castel, 17 janvier 1702; I. C., Jean Carré, 25 mai 1656; J. D., Jean Du Beult, 1625; J. F. couronnées d'une étoile, Jean Freville, 7 janvier 1714; J. G., Jean Guillet, 1601; J. L., Jean Loisel, 24 décembre 1707; J. L., Jacques Loyer, août 1601; Jean Langlois, 1583; J. L. P., Julien Petit, 24 juillet 1634; I. N. surmontées d'un croissant, Isaac Noblet, 9 novembre 1622; L., Lionnet Hubert, 8 août 1594; L. couronnée, Louis Loisel, 27 avril 1707; L. M. couronnées, Louis Mollien, fils de Louis, 19 octobre 1701; N. C., avec une étoile au-dessus et un croissant au-dessous, Nicolas Carré, 16 janvier 1696; M. D. L. entrelacées, Michel Delisle, 19 avril 1635; M. G., Marin Gasse, 13 mai 1641; N. couronnée, Jean Nion, 19 septembre 1647; N. B., Nicolas Buret, 14 février 1611; N. C., Nicolas Caramel, 13 mai 1646; Nicolas Coulon, dernier avril 1684; N. L. B., Noël Le Blond, 14 août 1607; N. T. couronnées, Nicolas Touzé, 15 juillet 1624; O. M., Olivier Marye, 22 février 1635; P. Pierre Bessin, 2 août 1651; Nicolas Pigny, 26 avril 1713; P. couronnée, Pharaon Gueroult, 20 août 1523; Pierre Vormorre, 26 janvier 1704;

P. G., Pierre Gasse, 18 décembre 1626; P. L., Pierre Le Villain, 25 septembre 1657; P. L. J., Jean-Philippe Le Jeune, 31 janvier 1714; R., Gabriel Le Roux, 26 avril 1713; R. M., Robert Malandrin, 10 septembre 1642; V. D. L., Vincent-Denis Loysel, 24 décembre 1717; V. H., Vivien Heurtaux, 28 juillet 1631.

Jean De Goy, Guillaume De Goy, 28 novembre 1707; Joseph-François, Jean-Pierre, Nicolas Le Jeune, 7 décembre 1707; Pierre-Nicolas Marie, 23 décembre même année, n'avaient d'autres marques que leurs noms.

*Départ de M. de la Serre.* — M. de Beaurepaire annonce que notre collègue va prochainement quitter Rouen, et croit entrer dans la pensée de la Compagnie en regrettant cette séparation. M. de la Serre fait partie de la Commission depuis un quart de siècle et a été des plus assidus à ses séances : nos portefeuilles lui doivent une quantité considérable de dessins précieux. M. le Président veut espérer que de si fructueuses relations ne seront pas entièrement rompues.

M. de la Serre, en remerciant M. de Beaurepaire, explique qu'il reviendra chaque année en Normandie, et qu'il se fera alors un bonheur de venir prendre part à nos travaux.

A trois heures et demie, la séance est levée.

A. TOUGARD.



## PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans les trente premières années du  
*Bulletin de la Commission*

---

N.-B. — NE SONT MENTIONNÉS QUE LES ARTICLES AYANT  
DEUX PAGES AU MOINS

---

### I

	PAGES
1867. <i>Avertissement</i> .....	I
Criel, cimetière franc.....20,	116
Graville, tombeau de sainte Honorine....23, 32,	125
Commission des Monuments historiques.....	67
Liste des Monuments historiques.....	69
Rapport au Préfet.....	74
Tombeau et statue de Henri Court-Mantel.....	93
Tombeau de Bedford.....	103
Antiquités franques à Avesnes (G.).....	157
1868. Restauration d'une fenêtre à la Cathédrale.....	182
Fouilles dans Saint-Jacques de Dieppe.....214,	259
Excursion archéologique dans le pays de Bray....	226
Rouen. Monnaies romaines.....	232
Suppression des Porches.....	236
Vandalisme.....	238
Fouilles à Caudebec-lès-Elbeuf.....	255
Rapport au Préfet.....	265
Fouilles à Héricourt.....	284
Bas-reliefs à Saint-Georges.....	295

	PAGES
Epigraphie de Saint-Saens.....	302
Le camp de Frileuse.....	308
Découvertes à Rouen.....	326
Les charniers en Normandie.....	332
Les Fosses de nos forêts.....	337
1869. Tombeaux des Plantagenets (N.-Dame).....	392
Poids romains en pierre.....	397
Cercueils mérovingiens, cimetière Saint-Gervais..	401
Tombeaux de Groulart et de B. Guiffard.....	408
Rapport au Préfet.....	412
Dalles tumulaires des dominicains.....	431
Cimetière franc à Nesle-Hodeng.....	442
Maisons romaines, forêt d'Eawy.....	450

## II

1870. La tour d'Etretat.....	13
Mosaïque de Lillebonne.....	22, 146, 434
Fibules scandinaves.....	28, 42
Sépultures au Tréport.....	34
Prieuré de Beaulieu au Bois-l'Évêque.....	30
Villas romaines (forêt de Bord).....	53
Inscriptions de Vernon.....	62
Rapport au Préfet.....	67
Les Porches de la Seine-Inférieure.....	97
Sépultures antiques au Havre.....	109
1871. Fouilles de Saint-Ouen.....	135, 216
Milliaire de Tétricus.....	155, 162, 177
Reliquaire de Saint-Saens.....	170
Manoir de Bévilliers.....	180, 263
Station celtique de Blangy.....	182
Briques historiées, à Saint-Eustache-la-Forêt....	187
Hôtel des Bigot, à Rouen.....	199
Rapport au Préfet.....	206
Tête de lance en silex (Dieppe).....	258
Pierre limite de l'abbaye de Saint-Ouen.....	273

	PAGES
1872. Tombeau de R. Touzé.....	279
Découvertes préhistoriques et romaines.....	297
Conduites d'hypocauste.....	300
Fouilles de la crypte de Saint-Gervais.....	312
Chapelle Saint-Etienne, à N.-Dame.....	317, 328, 361
Inscriptions du manoir d'Alincourt.....	337
Fouilles du Bois-l'Abbé.....	343, 426
Stations préhistoriques du Périgord.....	353
Darnétal. Silex taillés.....	355
Rapport au Préfet.....	367
Antiquités de l'arrondissement du Havre.....	392
Station néolithique, à Hautot-sur-Mer.....	400
Tombes de l'abbaye de Bondeville.....	405
Fer à cheval du musée.....	410
Extraits des Registres capitulaires.....	421

## III

1873. <i>Avertissement</i> .....	1
Dalle tumulaire de Sainte-Vaubourg.....	5
Cimetière franc à Nesle-Normandeuse.....	8, 65, 232
Silex préhistoriques à Eu.....	13
Cadrams solaires (Paris).....	17
Eglise de Vernon (Eure).....	23
Notice sur P.-J. Feret.....	39
Etoffe arabe de la Bibliothèque.....	42
Station néolithique, à Lammerville.....	55
Lettre de M. Floquet.....	84
Saint-Saens. Médaille commémorative.....	87, 133
Briques coudées et émaillées.....	93
Rapport au Préfet.....	101
L'imaginier E. Desplanches.....	112
Le manoir de Bévilliers.....	118
Villa romaine à Saint-Martin-Osmonville.....	126, 243
1874. Livre de Bosc-Geffroy.....	146

	PAGES
Epitaphe des trois Raulin.....	156
Restauration de la tour Jeanne-d'Arc.....	161, 169
Fouilles de la rue Morand.....	178
Bibliothèque de Montivilliers.....	182, 198, 220
Cimetière franc à Martigny.....	194
Brémontier. Destruction de l'église.....	211
Restauration des portes de Saint-Maclou.....	224, 241, 285
Vieux château des Loges.....	252
Rapport au Préfet.....	260
Découvertes à Lillebonne.....	274
La cité de Limes.....	304
1875. La baronnie de Manéhouville.....	326
Conservation de la p. Guillaume-Lion.....	199, 260, 331, 338
Découvertes romaines à Incheville.....	347
Fondations d'un chanoine à N.-Dame.....	350
Manneville-la-Goupil. Église et presbytère.....	358
Note sur l'abbé Cochet.....	368
Médaille comm. du bourdon G. d'Amboise.....	386
Méreaux de la Vicomté et du Chapitre.....	399
Le Port-Morand.....	425
Ancien Bureau des Finances.....	429
Statues du chevet de la salle des Pas-Perdus.....	436
Documents sur la construction de Saint-Ouen.....	441
Restauration de Saint-Nicaise.....	451

## IV

1876. Les statues du Palais de Justice.....	7, 32
Eglise Saint-Nicaise.....	11, 15
Le prétendu curé de Limes.....	23
Le P. Commire, — le chanoine Mallet.....	35
Poterie en terre de Valence.....	42
Faïences de Quimper.....	49
Restes du vieux Saint-Remy (Dieppe).....	53, 75
Notes sur le Havre.....	56, 76



	Droit de proposer l'attribution des crédits.....	66
	Fouilles à Sainte-Marguerite-sur-Mer.....	68
	Les architectes A. de Berneval et Le Roux.....	82
	Répartition du crédit des Monuments histor...94,	189
1877.	Demandes d'allocations pour les monuments.....	108
	Notice sur Saint-Vincent.....	115
	Inscription de Gueures.....	132
	Notice sur Déville.....	137
	L'inscription du Trait.....	153
	Chapelle Saint-Léonard de Rouelles.....	165
	Retable de Fresles.....	174
	L'ancienne église Saint-Herbland.....	178
	Dénestanville. Fonts et Lutrin.....	194
	Vitraux de Belmesnil.....202,	242
	Ancien château de Graville.....	209
1878.	<i>Avertissement</i> .....	v
	Suppléments d'allocation.....	223
	Le prieuré de Grandmont.....	230
	Fortifications de Rouen.....	249
	Pierres tombales de Pelletot.....	254
	Eglise Saint-Jean-d'Abbetot.....	263
	Ancienne église Saint-Paul.....	270
	Léproserie de Carville.....	273
	Cimetière de Brisgaret (Montivilliers).....	287
	Eglise d'Auffay. Blasons et inscriptions.....	299
	Pierre tombale à N.-D. du Havre.....	321
	Armoiries royales rétablies au Vieux-Château....	323
	Calice de Saint-Jean-de-Folleville.....	330
	Sépulture franque à Eu.....	334
	Tableau du rachat des captifs à Saint-Léger.....	342
	Classement du porche de Ry.....	356
	Crédit des monuments historiques.....	359
	Moule à gaufres armoricé.....	363
	Anciens fontainiers de Rouen.....	367

## V

	PAGES
1879. Ancienne église Saint-Paul . . . . .	8
Contre-table et chaire de Saint-Vivien . . . . .	11
Offranville. Inscriptions et blasons . . . . .	24
Saint-Cande-le-Jeune. Inscriptions et blasons . . . . .	33
Anciens reliquaires de la Cathédrale . . . . .	36
Ancien château d'Hermanville . . . . .	60
Caudebec-en-Caux. Découvertes . . . . .	65
Croix du Valasse . . . . .	68
Saint-Ouen. Anciens travaux de décoration . . . . .	75
Martin-Église. Inscription obituaire . . . . .	86
Lutrin de Maulévrier . . . . .	89, 107
Saint-Victor. Pèlerinage pour les fous . . . . .	97
Busbecq, sa tombe à Saint-Germain . . . . .	99
Spinelli, ingénieur du roi en Normandie . . . . .	101
Rouen. Découvertes variées . . . . .	109
Saint-Maclou. Travaux au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	116
Retranchements à Villequier . . . . .	121
L'architecte Jean d'Andeli . . . . .	124
Les cartes à jouer, à Rouen . . . . .	128
Léproserie de Sotteville . . . . .	131
Chapelle Sainte-Catherine à la Cathédrale . . . . .	140
Saint-Aubin-sur-Scie. Cimetière gallo-romain . . . . .	155
1880. Usage des silex taillés . . . . .	167
Carrelages d'Abaquesne . . . . .	171, 376
Eglise Saint-Nicolas de Rouen . . . . .	177, 204
Marques de potiers et de verriers au Musée . . . . .	207
Architectes de Saint-Ouen . . . . .	211
Rouen. Hôpitaux S.-Martin et du S.-Esprit . . . . .	215, 457
Pierre des Nouvelles-Catholiques . . . . .	225
L'église Sainte-Marie-la-Petite . . . . .	270
Vieux-Port. Monnaies romaines . . . . .	247
S.-Jean-de-Folleville. Antiq. rom. et franques . . . . .	251
Rouen. Église du Saint-Sépulcre . . . . .	262
Lillebonne. Enlèvement de la mosaïque . . . . .	272, 493

	PAGES
Lillebonne. Manoir d'Alincourt.....	276, 299, 440
Comptes du Valasse.....	280
Restauration du porche de Ry.....	290, 316
Graville-Sainte-Honorine. Travaux divers....	293, 436
Eglise de Saint-Wandrille.....	302, 317, 410, 491, 510
Pavilly. Sépultures apportées de Rouen.....	310
Déville. Fragments romains en bronze.....	319
Restauration de la flèche de Caudebec.....	328
Lillebonne. Anciens comptes.....	333
1881. Rouen. Collégiale du Saint-Sépulcre.....	347
Pierre tombales de l'Ile-Dieu.....	368
Coutumier de Lillebonne.....	386
Les imprimeurs Le Signerre.....	395
Saint-Wandrille. Fouilles au xvii <sup>e</sup> siècle.....	398
Souvenirs épigraphiques des Emmurées.....	424
La collection Moreau.....	443
Ampoules de pèlerinages.....	452
Carthage et Lillebonne.....	468
Silex taillés dans l'Eure et dans l'Oise.....	475
Dragages de la Seine, à Rouen.....	480
Petite revue archéologique.....	488, 516
Veules. Chapelle de N.-Dame du Val.....	497

## VI

1882. Agrandissement du Palais de Justice.....	2
Le prieuré de Saint-Michel.....	14, 56
Mur de Graville.....	31
Caudebec. Manoir de la Planquette.....	35
— Hospice Sainte-Anne.....	40
Rouen. Agrandissement de Saint-Sever.....	47
Les Lépreux.....	50
Ancien château de Croisset.....	61
Bolbec. Chapelle Saint-Martin.....	69
Rouen. Hôpital Saint-Vivien.....	73

	PAGES
Château d'Imbleville.....	89
Les sculpteurs M. Lourdet et Mazeline.....	95
Le sculpteur P. des Aubeaux.....	106
La commanderie de Villedieu.....	110
Les peintres C. et D. du Moustier.....	119
L'église N.-D.-de-la-Ronde.....	127
Anciennes chaires.....	166
Rouen. Hôtel du Tot.....	169
1883. — Maison rue aux Chiens.....	187
Quelques comptes de Longueville.....	190
Sépultures de Raffetot.....	215
Cimetière gallo-romain de Saint-Aubin-sur-Scie... ..	222
Rouen. Cimetière Saint-Maur.....	228
— Chapelle de l'Hospice-Général.....	263
Fécamp et Montivilliers. Notes diverses.....	270
Chapiteaux de Saint-Wandrille.....	292
Criquetot-sur-Ouville. Voies anciennes.....	303
Rouen. Hôtel Sainte-Catherine.....	312
Bolbec. Boisseau en bronze.....	320
Rouen. Maison monumentale.....	322
Statue de Henri IV au Vieux-Palais.....	326
Tour de l'abbaye de Saint-Amand.....	336
1884. Manoir Méry, à Saint-Sever.....	351, 386
Bas-reliefs dits de Michel-Ange.....	355
Les jeux de paume de Rouen.....	357
L'Académie de musique et la Comédie à Rouen..	372
Place de la Calende.....	380
Morgny. Chapelle et église.....	384, 407
Colonie rouennaise à Arras.....	396
Hôtel des Sociétés savantes.....	401
Jubé de la Cathédrale.....	417, 468
Rouen. Fontaine Jacob.....	425
Dalle tumulaire du V. J.-B. de la Salle.....	444
Pavilly. Prieuré de Sainte-Austreberte.....	446
Fouilles de Saint-Ouen.....	469

## VII

	PAGES
1885. Epitaphes de Saint-Lô . . . . .	6
Eglise Sainte-Croix-Saint-Ouen. . . . .	11
Saint-Pierre-en-Port . . . . .	35, 130
Noviciat des Jésuites. . . . .	55
Documents sur Thomas Basin. . . . .	79
Epitaphe de l'archevêque Robert de Normandie. . .	86
Les architectes de Saint-Maclou. . . . .	90
Isolement de l'abbaye de Saint-Georges. . . . .	115, 267, 278
Rolleville. Antiquités romaines. . . . .	119
Motteville. Inscriptions funéraires . . . . .	134
Emplacement du jeu de paume des Bracques. . . . .	142
Logis de lord Clarendon en 1674. . . . .	146
1886. Ancien jubé de Caudebec. . . . .	156
Caudebec-lès-Elbeuf. Cimetière gallo-romain . . . . .	167
Saint-Nicaise. Restauration des vitraux. . . . .	171
Drap mortuaire de Bennetot . . . . .	180
Notice sur le Vieux-Palais. . . . .	187
Visite canonique des chapelles de la Cathédrale. . .	243
Ouvrages offerts par M. Billard . . . . .	270
Fouilles à Caudebec-lès-Elbeuf. . . . .	276
La peinture sur verre à Rouen. . . . .	280
Bonne-Nouvelle. Antiquités diverses . . . . .	286
Antiquités des bassins de Dieppe. . . . .	295
Statuette gauloise à Caudebec-lès-Elbeuf. . . . .	308
Testament de la douairière de Moy. . . . .	316
1887. La chapelle du Lycée . . . . .	339
Cuiller romaine en argent. . . . .	352
Notes biographiques. . . . .	369
Inscription de la rue Pierre-Corneille. . . . .	371
Artistes flamands à Rouen. . . . .	382
Lillebonne. Théâtre romain. . . . .	397, 435
Inscriptions aux Emmurées. . . . .	402
Notes sur quelques artistes . . . . .	409
Cathédrale. Ancien dessin. . . . .	415

	PAGES
Epinay. Station paléolithique . . . . .	417
Rouen. Hôtel du Paon . . . . .	438
Collection archéologique du Havre. . . . .	445
Petit-Couronne. Maison de Corneille. . . . .	457
Substructions de la rue Grand-Pont. . . . .	461
Rouen. Hôtel de la Monnaie . . . . .	469

## VIII

1888. Rouen. Rue François-de-Civille . . . . .	2
Vatteville. Son commerce maritime. . . . .	12
Destruction de G. d'Amboise et des grilles du chœur. . . . .	35
Expériences de Pascal à Rouen. . . . .	68
Notes sur Salomon de Caux . . . . .	87
Ecussons de la chapelle du Lycée. . . . .	101, 299
La forteresse d'Orival. . . . .	104
Thibermesnil. Inscription commémorative . . . . .	108
Rouen. Son pont du xvii <sup>e</sup> siècle . . . . .	111
Dalles tumulaires de Préaux. . . . .	124
Rouen. Église Saint-Louis. . . . .	126, 142, 366
Caudecotte. Cimetière gaulois . . . . .	152
Rouen. Hôtel de la Monnaie. . . . .	162, 224
1889. Rouen. Église Saint-Etienne-des-Tonneliers. . . . .	196
— Église des Cordeliers . . . . .	216
Cailly. Découvertes archéologiques . . . . .	222
Clôtures du chœur de N.-D. et de S.-Ouen . . . . .	226
Mort de M. de Girancourt. . . . .	233
Alvimare. Fief et chapelle de Blengues . . . . .	235
La Table de marbre du Palais . . . . .	247
Rouen. Église Saint-Godard . . . . .	257
Les Fosses des forêts . . . . .	273
Le fini des anciennes sculptures . . . . .	284
L'archéologie au Havre . . . . .	289, 364
Rouen. La tour Saint-Laurent . . . . .	303
— Anciens couteliers. . . . .	308

1890.	Boileau et le P. Hayneuve . . . . .	325
	La voirie au temps de Sully . . . . .	331
	Toile de V. Hantier . . . . .	342
	Rouen. Horloge du Beffroi . . . . .	346
	Prospectus de merciers au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	351
	Fréville et Hénouville. Épigraphe . . . . .	359
	Rouen. La navigation au moyen-âge . . . . .	370
	— Jetons de corporations . . . . .	398
	— Église Saint-Cande-le-Vieux . . . . .	406
	Brûle-parfum antique . . . . .	404, 417
	Sandouville. Plan du camp . . . . .	369, 398, 426
	La paroisse des Grandes-Ventes . . . . .	429
	La Londe. Fouilles dans la forêt . . . . .	455
	Rolleville. Fouilles . . . . .	463
	L'Horlogerie à Rouen . . . . .	472

## IX

1891.	Le Tréport. Anciens fonts . . . . .	13
	Rouen. Église de la Madeleine . . . . .	18
	— Cadran du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	42
	— Ancienne maison de la rue Saint-Romain . . . . .	46
	— Hôtel de la Chambre des Comptes . . . . .	61
	— Vestiges du Vieux-Palais . . . . .	64
	Limésy. Cité antique . . . . .	78
	Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches . . . . .	88
	Rouen. Église Saint-Laurent . . . . .	102
	— Contretable de Saint-Nicaise . . . . .	105
1892.	Orcher. Vase prétendu phénicien . . . . .	124
	Rouen. L'hôtel de la Cour des Comptes . . . . .	127
	— Église Saint-Lô . . . . .	146
	Jeanne d'Arc. Inscriptions commémoratives . . . . .	156
	Les ponts de Rouen au XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	158
	Rouen. Le clos aux Juifs . . . . .	196
	Médaille de Th. Bohier . . . . .	209

	PAGES
Fouilles de la forêt de Bord.....	210
Tableau de l'ouverture de la Porte sainte.....	212
Monnaies antiques contremarquées.....	225
Saint-Jacques de Dieppe. Chapelle d'Ango.....	231
Petit-Quevilly. Chap. S.-Julien. 238, 257, 336, 378,	383
Rouen. Église Saint-Pierre-du-Châtel.....	243
Acte de décès du P. A. du Moustier.....	248
Fécamp. Inscription funéraire.....	252
Fouilles de la forêt d'Eawy.....	267
Marques de potiers gallo-romains.....	282
Jardin de la Chartreuse Saint-Julien.....	290
1893. Lillebonne. Plan archéologique.....	299
Devis de travaux au château d'Arques.....	307
Monnaies normandes de Louis d'Outremer.....	318
Notes d'A. Pottier offertes à la Commission.....	329
Travaux au château de Moulineaux.....	335
La Muette de la garenne de Cléon.....	347
Les peintures de Muchedent.....	353
Angerville-l'Orcher. Mutilations..... 352, 361,	382
Rouen. Église Saint-Vincent.....	367
— Église Saint-Sever. Contretable.....	374
— Cathédrale, parties du XIII <sup>e</sup> siècle.....	383
— Orgues de Saint-Vivien.....	387
— Église Saint-Godard.....	391
Harfleur. Temple romain.....	397
Fouilles de Saint-Aubin-Epinay.....	419

## X

1894. Darnétal. Portail de Carville.....7,	34
Anneville-sur-Seine. Croix d'argent.....	17
La Muette de Cléon.....	21
Jeton privé.....	31
Pièces d'archives.....	41
Cryptes de Saint-Godard et de Saint-Gervais.....	46



Pavilly. Inscriptions au château d'Esneval.....	53
Rouen. Église Saint-Jean.....	68
— Autel de Saint-Vivien.....	71
— Église des Augustins.....	75
Eu. Église Notre-Dame.....	85
La peste noire de 1348.....	94
Dieppe. Hôtel-de-Ville en 1477.....	96
— Contre-table de Saint-Remi.....	100
Rouen. Église Saint-Denis.....	105
Aumale. Restauration de l'église.....	116, 273
Église de Ménerval.....	126
Dalles tumulaires de Pelletot.....	133
Rouen. Grand portail de N.-D. ....	138
Lillebonne. Plan archéologique.....	168
Imberville. Inscriptions et dalles tumulaires.....	177
Cachette monétaire au Mont-aux-Malades.....	181
1895. Hanaps de madre.....	200
Rouen. Chapelle du Lycée.....	214, 233, 264
Saint-Aubin-Epinay. Monnaie mérovingienne.....	216, 237
Travaux à l'Archevêché en 1742.....	225
Les pigeons de la Pentecôte.....	239
Fouilles de la forêt de Bord.....	253
Les canons d'autel.....	259
Notes sur l'église de Néville.....	275
Église de Longueil.....	284
Rouen. Église Saint-Louis.....	294
— Horloge des Consuls.....	296
Bourgeois poursuivi pour avoir porté de la soie....	300
Les souterrains refuges.....	305
Prix de quelques argenteries et étoffes au XVIII <sup>e</sup> s..	309
1896. Mobilier de M. de Montholon (1703).....	316
César à Lillebonne?.....	329
Sépulture de Guillaume de l'Estrange.....	333
Modèle en carton de Saint-Maclou.....	335
Le voyageur Paul Lucas.....	338

	PAGES
Armoiries diverses . . . . .	346
Relèvement des pierres tombales . . . . .	350
Cathédrale. Mélanges . . . . . 356, 379, 389, 408,	457
Épithaphe de l'église Saint-Sever . . . . .	361
Les étamiers de Rouen et leurs marques . . . . .	364
Anciens vitraux de Saint-Saens . . . . . 343, 352,	375
Saint-Sever. Notes diverses . . . . .	381
Hôtel du Bourgtheroulde. Travaux récents . . . . .	384
Images de confréries . . . . .	389
Fouilles à Criquebeuf-sur-Seine . . . . .	412
Lanterne processionnelle à Darnétal . . . . .	417
Les sculpteurs A. et J. Potin . . . . .	421
Oublies et patenôtres . . . . .	425
Gouache du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	432
Jeton de J.-L. Faucon de Ris . . . . .	434
Épithaphe rectifiée de Barbe Guiffard . . . . .	436
Les fondeurs de Rouen et leurs marques . . . . .	448

---

## TABLE DES NOMS D'HOMMES

## A

Acard, 456.  
 Adrien (saint), 89, 395, 399, 406.  
 Aguilon, 207.  
 Alavoine, 149.  
 Alciat, 428.  
 Alexandre III, 58.  
 Alorge, 76 à 83.  
 Alleaume, 264.  
 Alletz, 26.  
 Alphonse V, 187.  
 Amand (S.), 392.  
 Amboise (G. d'), 73, 104, 140  
 à 145, 157 à 160, 227, 275, 360, 399.  
 Amécourt (d'), 217.  
 Anastasie (sainte), 401.  
 André (S.), 393.  
 Ango (J.), 257.  
 Anguier, 90, 93.  
 Anne (sainte), 393, 408.  
 Antoine (saint), 89, 401.  
 Antonin-le-Pieux, 197, 416, 417.

Aristote, 428.  
 Arnois, 342.  
 Asselin, 459.  
 Asselin (l'abbé), 187, 189.  
 Aubert, 458.  
 Aubigné (d'), 227, 277.  
 Auger (l'abbé), 336.  
 Auguste, 254.  
 Aumale (d'), 88.  
 Austreberte (sainte), 400.

## B

Bacqueville (de), 285.  
 Barbe (sainte), 400.  
 Barbe (G.), 356.  
 Barbier de Montault (Mgr.), 314.  
 Basset (du), 429.  
 Bassompierre, 221.  
 Batailler d'Omonville, 420.  
 Bauchal, 198.  
 Baudart, 278, 279.  
 Baudot, 380.  
 Baudran, 73.  
 Baudren, 468.

Bazo y Moreda, 340.  
 Beurepaire (G. de), 237.  
 Becquet, 259.  
 Bedford, 442.  
 Behotte, 18.  
 Belleau (de), 62, 65.  
 Bellenger, 469.  
 Belot, 458.  
 Benoît XIII, 84.  
 Bercy, 62.  
 Berengier, 97.  
 Bernard, 286.  
 Bernart d'Avernes, 346.  
 Berquetot (de), 97.  
 Bertz, 469.  
 Bertholin de Qualiis, 393.  
 Bertrand, 458.  
 Bessin, 469, 470.  
 Bessin (de), 23.  
 Beult (du), 470.  
 Beuvron (de), 340, 341, 357.  
 Bezuel, 63 à 65.  
 Biart, 140.  
 Bignon, 465, 467, 470.  
 Bizault, 74.  
 Blancbaston, 97, 135, 203, 283.  
 Blanche (la reine), 422, 449.  
 Blanquart de Bailleul (Mgr), 59.  
 Blanquet, 342.  
 Bocquillot, 259.  
 Bohier, 142.  
 Bois-Hébert (de), 67.  
 Boislambert (de), 73.  
 Boissac (de), 281.  
 Bonet (M.), 316.  
 Boucher, 97.  
 Boucherat, 323.

Bouillon (card. de), 319.  
 Boulanger, 229, 343, 353, 376.  
 Boullenc, 102.  
 Bourbon (card. de), 104, 115, 116.  
 Bourdon, 469.  
 Bourgogne (de), 49.  
 Bouteillier, 281.  
 Bouteroue, 218.  
 Bracamonte (D. de), 341.  
 Brault, 270.  
 Bréauté (de), 275, 282.  
 Brébeuf (de), 324.  
 Bréquigny, 287.  
 Bret, 428.  
 Brévedent (de), 301.  
 Brézé (de), 159 à 161.  
 Brianchon, 230.  
 Briart, 470.  
 Brière, 459.  
 Briot, 34.  
 Bruas, 33.  
 Bunel, 244.  
 Buquet (L.), 15.  
 Burel-Tranchard, 270.  
 Buret, 455, 456, 460 à 470.  
 Busquet, 242.  
 Busc (du), 303.

## C

Cabot, 470.  
 Cahaigne, 85.  
 Calepin, 442.  
 Canonville (de), 319.  
 Capel, 470.  
 Caperon, 95.  
 Capron (l'abbé Ch.), 420.

- Capron (l'abbé M.), 18, 180.  
 Caramel, 470.  
 Caron, 89.  
 Carré, 464, 468, 470.  
 Carrel, 214.  
 Castignolles (de), 146, 159.  
 Castille, 148.  
 Catel, 464, 465, 469, 470.  
 Catherine (sainte), 400, 405.  
 Cavelier, 66, 207.  
 Cavelier de la Salle, 74.  
 Cavillier, 458.  
 Cenalis (R.), 47.  
 César à Lillebonne ? 329  
 à 331.  
 Chabouillet, 184.  
 Chagnac, 469.  
 Chamois, 296.  
 Champagne (Ph. de), 424.  
 Chanvel, 459.  
 Chaperon, 460, 470.  
 Chapuzot, 455.  
 Charles V, 54, 457.  
 — VI, 11, 31, 426.  
 — VII, 55.  
 — VIII, 395.  
 — IX, 104, 183, 190.  
 — X (cardinal de Bourbon), 115, 116, 186.  
 Charles-Quint, 188.  
 Charpentier, 267.  
 Chassant, 197.  
 Châtelet (l'abbé), 290.  
 Chatonet, 274.  
 Chaulieu, 220, 221.  
 Chéruel, 59 à 65, 353, 441.  
 Cherville, 302.  
 Christine, 383.  
 Cicéron, 287, 442.  
 Claes (de), 456.  
 Clair (saint), 111, 112, 395,  
 398.  
 Claude le Gothique, 272.  
 Clerc (de), 291.  
 Cloulde (sainte), 393.  
 Cochet (l'abbé), 18, 30, 66,  
 67, 100, 126, 135, 149,  
 171, 173, 179, 214, 219,  
 230, 231, 269, 279, 281,  
 305, 329, 333, 334, 412,  
 420.  
 Cohen, 20, 21.  
 Colasse, 458.  
 Colbert, 9, 418.  
 Colbert (Elisabeth de), 294  
 à 296.  
 Collette, 291.  
 Constance, 416.  
 Constantin, 416.  
 Constantin II, 254.  
 Coppinger, 268.  
 Corblet, 251.  
 Cormeilles (R. de), 204.  
 Corneille (famille), 23, 215,  
 438.  
 Cornet, 229.  
 Correto, 142.  
 Coste (de), 11.  
 Costé, 288.  
 Costil, 398.  
 Coullon, 465, 470.  
 Coulon, 30.  
 Cousin, 461, 462, 469.  
 Couvent, 466, 467.  
 Couvert, 469.  
 Couvrechef, 70.  
 Crispina, 197.  
 Croismare (R. de), 399.

Crosne (de), 449.  
 Cucu, 146.  
 Cyr (S.), 396.

## D

Damiens, 281.  
 Damours, 468, 470.  
 Dampierre (de), 178.  
 Dangeville (de), 98.  
 Danicourt (l'abbé), 306.  
 Daniel (le P.), 115, 116.  
 Daon, 308.  
 Darcel (A.), 6, 17, 18.  
 Dautigny, 139, 153.  
 Decorde (l'abbé), 126, 132.  
 De France, 114.  
 Delabost, 233.  
 Delahaye, 328.  
 De la Mare, 73.  
 Delattre (R. P.), 272, 328.  
 Delessart, 462.  
 Delestre (l'abbé), 181.  
 Delisle (R.), 457, 461, 468,  
 470.  
 Denis, 259.  
 Depoin, 422.  
 Deprés, 459.  
 Desbarres, 460.  
 Descamps, 359.  
 Descartes, 323.  
 Deshais, 297.  
 Desmares, 301.  
 Desmarest, 35.  
 Desobeaulx, 150, 154 à 158.  
 Des Ruelles, 279.  
 Deville, 334, 336, 354, 439,  
 443.  
 Diane de Poitiers, 159.

Dicquemare (l'abbé), 305.  
 Digouville, 260.  
 Dreux (de), 55, 61.  
 Dubocage, 18, 19.  
 Du Bois, 457, 458.  
 Du Bosc, 68, 333, 361 à 363,  
 456.  
 Du Cange, 427.  
 Du Cerceau, 252.  
 Ducrey, 458.  
 Duflos, 461.  
 Du Flot, 372.  
 Dulis, 150, 151, 156.  
 Dumée, 246.  
 Dumont, 466.  
 Duperray, 299.  
 Duplessis, 328.  
 Dupont, 205.  
 Dupuis, 73.  
 Duval (J.), 168 à 173.  
 Du Vivier, 391, 397.

## E

Eckhel, 20.  
 Edeline, 336, 337.  
 Elbeuf (d'), 22 à 25.  
 Enguenet, 202.  
 Enguerrand d'Etrépany, 334  
 Ercambourg, 203.  
 Esneval (d'), 53 à 65, 201,  
 319.  
 Estoutteville (d'), 157, 359.  
 Estoutteville (Mgr d'), 97.  
 Eudes, 285.

## F

Farcy (de), 342.  
 Farin, 46, 47, 66, 240, 335,  
 338, 361, 437, 443.

Farin (R.), 26.  
 Faucon de Ris, 262, 263,  
 317, 323, 434.  
 Faulcon, 425.  
 Faustina, 137, 416.  
 Fayel, 465, 467.  
 Ferdinand de Castille, 187.  
 Féron, 257.  
 Fescal, 241, 242.  
 Feuillet (M<sup>me</sup> Oct.), 273.  
 Fieux (de), 282.  
 Fillon, 144, 145.  
 Firmin (saint), 406.  
 Floquet, 436, 443.  
 Flottard, 461.  
 Folleville (de), 178, 353.  
 Forêt (de), 372.  
 Fortin, 153.  
 Foy (sainte), 397.  
 Francobodus, 218.  
 François 1<sup>er</sup>, 189, 368.  
 François II, 183.  
 Frère, 263.  
 Fréville, 470.  
 Friand, 41.  
 Fribot, 470.  
 Fromage, 35, 36.

## G

Gaillard (Emm.), 30.  
 Galba, 130.  
 Galerue, 206.  
 Gallie, 97.  
 Gallien, 416.  
 Gariel, 182, 186.  
 Gasse, 460, 465 à 467, 470,  
 471.  
 Gaultier, 150.

Gauvain, 150.  
 Gervais, 468.  
 Gibeaux (l'abbé), 269.  
 Gilles (saint), 395.  
 Girois, 463.  
 Gobelin, 225.  
 Godard (saint), 301.  
 Godefroy, 242, 466.  
 Gomez, 221.  
 Gordien III, 197.  
 Gouel, 392, 399, 418.  
 Gouffier, 284.  
 Goujon (Jean), 159 à 161.  
 Goulon, 464, 468.  
 Goupil, 467.  
 Gourdon de Genouillac, 433.  
 Goy (de), 471.  
 Grancolas, 245.  
 Gravelle (de), 98, 142, 223.  
 Gravois, 7, 10.  
 Grégoire, 248.  
 Grégoire de Tours, 217.  
 Grevin, 72.  
 Groulart (Cl.), 436.  
 Guenet, 43 à 45.  
 Gueroud, 277.  
 Gueroult, 207, 327, 470.  
 Guiffard (Barbe), 436.  
 Guillaume-le-Conquérant, 57.  
 Guillemette, 258.  
 Guillet, 470.  
 Guilmoth, 179, 413.

## H

Hainaut, 328, 411.  
 Hallé, 87, 360.  
 Hardy (Michel), 52.  
 Harel, 207, 243.  
 Haro (E), 145, 154.

Hecker, 94.  
 Hédouin, 68.  
 Heilly (d'), 284.  
 Henri II, 160, 161, 182, 189,  
 251.  
 Henri II (d'Anglet.), 58.  
 — III, 64, 185, 290.  
 — IV, 34, 116, 182.  
 Henriot, 458.  
 Herminiau, 206.  
 Heurtaux, 466 à 471.  
 Hoffmann, 116.  
 Homère, 428.  
 Honorine (sainte), 230.  
 Housset, 336, 337.  
 Huart, 457.  
 Hubert (saint), 71, 287, 400.  
 Hubert, 72, 470.

## I

Innocent X, 498.  
 Innocent XIII, 84.

## J

Jabault, 229.  
 Jacques (saint), 395, 400.  
 Jacques II, 357.  
 Jacques, 327, 402.  
 Jannot, 465.  
 Janus, 255.  
 Jean d'Amiens, 457.  
 Jean de Caux, 18.  
 Jean de Fréville, 205.  
 Jean-le-Bon, 11.  
 Jeanne d'Arc, 52, 165, 268.  
 Joliet, 280.  
 Joes (de), 282.  
 Jouvenet, 278, 326.  
 Jouvenet (L.), 256, 257.

Juppin, 455, 456, 459.

## K

Knieder, 14, 39, 167.

## L

Labarre, 269.  
 La Chaussée, 49.  
 La Clergesse, 204.  
 La Ferté, 317.  
 L'affecteur, 9.  
 La Fontaine, 323.  
 La Fuente (de), 341.  
 La Grue, 111.  
 La Guillaumye, 318, 323,  
 324.  
 La Haye (de), 202, 323.  
 Lair (l'abbé), 350.  
 Lallemand (G.), 324.  
 La Londe (de), 281.  
 Lamaine, 207.  
 La Mare (de), 466.  
 Lambert, 257.  
 Lamoignon, 36, 37.  
 La Motte-Houdancourt, 43.  
 Langlois, 455, 464 à 470.  
 Langlois (l'abbé), 58, 59.  
 Langlois (H.), 150.  
 Lanney (de), 293.  
 Lanon, 467, 469, 470.  
 La Place (de), 88.  
 La Pointe, 150.  
 La Prée (Th. de), 205.  
 Larmessin, 37.  
 La Roche-Courton, 43.  
 La Rochefoucauld (Mgr), 56,  
 92.  
 La Roque-Hue, 66, 122.  
 La Salle (de), 302.



- La Saussaye, 85.  
 Lassire, 267.  
 Lasteyrie (de), 127.  
 Laubespine (de), 323.  
 Laudasse, 43.  
 Launay (de), 281.  
 Laurent (saint), évêque, 90,  
 93, 275.  
 Laveugle, 243.  
 Le Blond, 460, 470.  
 Le Bouc, 285.  
 Le Boucher, 142, 150, 455 à  
 459.  
 Le Brun, 261.  
 Le Canu, 106, 111.  
 Le Caron, 242.  
 Le Carpentier.  
 Le Clerc, 68, 258, 279.  
 Le Couteux, 327.  
 Lécuyer, 100 à 102.  
 Le Doyen, 201.  
 Lefebvre (l'abbé), 172, 329  
 à 331.  
 Lefèvre (E.), 15.  
 Le Fèvre, 454 à 456, 460.  
 Lefèvre-Pontalis, 128.  
 Le Fort, 70, 456.  
 Le François, 468.  
 Le Gallois, 143.  
 Le Gras, 153, 202, 466, 467.  
 Le Jeune, 471.  
 Le Loquetier, 452.  
 Le Machon, 454.  
 Le Marinier, 349.  
 Le Metais, 466, 469.  
 Le Monnier, 209.  
 Lenglois, 75, 83, 84.  
 Lenormand, 336.  
 Lepel-Cointet, 166.  
 Le Pelletier, 153.  
 Le Pelley, 74.  
 Le Petit, 207.  
 Le Picard, 220.  
 Le Pileux, 72.  
 Le Poulletier, 77, 110.  
 Le Prevost, 467.  
 Leprince, 354.  
 Le Roux, 56 à 63, 286, 385.  
 — (J.), 143, 144, 151.  
 — (M.), 202.  
 — (Roulland), 142 à  
 144, 149, 151,  
 157.  
 — de Tilly, 440, 446.  
 Le Sage, 456, 466.  
 Lescache, 266.  
 Le Sène, 469.  
 Le Sénéchal, 203.  
 Lesguilliez, 34 à 38.  
 Lespine (de), 220.  
 Lessellier, 280.  
 Lestrangle (de), 67, 201, 333  
 à 335.  
 Le Sueur, 391, 395, 397,  
 400 à 406.  
 Lesvare, 205.  
 Le Tellier, 467.  
 Le Tourneur, 145.  
 Leu (saint), 395.  
 Levacher (l'abbé), 344.  
 Levacher, 395.  
 Le Vavasseur, 263.  
 Lévêque, 247.  
 Le Verdier, 465, 467.  
 Le Verdier (P.), 404. *Notes*,  
 31 à 34, 134 à 137.  
 Le Viconte, 468.  
 Le Viel (L.), 401.

- Le Vigneur, 258.  
 Le Villain, 471.  
 Lhermite, 103.  
 Liégeart, 74.  
 Lindebeuf (de), 180.  
 Littré, 94.  
 Loier (de), 470.  
 Loisel, 470.  
 Longueil (de), 284 à 287.  
 Longueville (de), 257.  
 Loquet (M.), 68, 421.  
 Lorraine (de), 131, 220.  
 Louis IX, 344, 376, 392.  
   — XI, 57, 455.  
   — XII, 144.  
   — XIII, 419.  
   — XIV, 8 à 11, 31, 34  
     à 37, 64, 248, 274,  
     320, 323, 338, 341,  
     357.  
   — XV, 289.  
   — XVI, 421.  
   — des Dombes, 186.  
 Louvois, 323.  
 Loyer, 470.  
 Loysel, 469, 471.  
 Lubin (saint), 259.  
 Luc (saint), 401.  
 Lucas. *Notice* : 338 à 340,  
   359.  
 Lucas, 148, 460.  
 Lucilla, 197.  
 Lucius Verus, 20.  
 Luxembourg (de), 147, 299.  
 Lyttelton, 247.
- M
- Machault, 203.  
 Machy, 281.  
 Madeleine (sainte), 324.  
 Magnin, 241.  
 Maillard, 68, 70.  
 Maille, 25, 26.  
 Maillet, 470.  
 Maillot, 459.  
 Maintru, 401.  
 Maire, 458.  
 Malandrin, 471.  
 Malet, 468.  
 Mallerbe, 466.  
 Mallet, 465, 467.  
 Mammæa, 197.  
 Marais, 51.  
 Marc, 203.  
 Marc-Aurèle, 20.  
 Mardor, 308.  
 Marguerit (de), 319.  
 Marguerite (sainte), 75, 392,  
   399 à 401.  
 Marie, 457, 465, 467, 470,  
   471.  
 Maronnier, 90.  
 Marsy (de), 267.  
 Martène (D.), 253.  
 Martin (saint), 82, 275, 287,  
   403.  
 Martinot, 297 à 299, 425.  
 Mathurin (saint), 400.  
 Maurice (saint), 396.  
 Maurry, 438.  
 Maussion, 462.  
 Maximilien, 104.  
 Mayol (de), 223.  
 Mazarin, 353.  
 Maze (l'abbé), 230.  
 Mazeline, 71 à 73, 102, 103,  
   326, 424.  
 Médavy (Mgr de), 107.

Médicis (Fr. de), 252.  
 Meheult, 456, 464, 465, 469.  
 Mellon (saint), 47, 48, 50,  
 146, 153.  
 Menant, 70.  
 Ménestrier (R. P.), 274.  
 Mérimée, 128.  
 Mésenge, 146, 152, 153.  
 Mette, 457, 461.  
 Mettot, 119.  
 Michaux, 458.  
 Michel (saint), 250, 274, 404,  
 405.  
 Miffant, 285, 287.  
 Millets des Ruisseaux, 50,  
 223.  
 Milleville (de), 282.  
 Miromesnil, 327.  
 Mollien, 467, 470.  
 Monchy (de), 89, 90.  
 Montaigne, 208.  
 Montalembert, 294.  
 Montholon (de), 209. *Notice*,  
 316 à 321.  
 Montlandrin, 106.  
 Montmorency, 57, 422.  
 Morant (de), 33.  
 Moreau, 299.  
 Morel, 177, 204, 470.  
 Moreri, 338, 340.  
 Mouchard, 327.  
 Moy, 278.  
 Murat, 230, 289.  
 Mustel, 84.

## N

Napoléon III, 230.  
 Nepveu, 201.  
 Neveu, 394, 401.

Neville (de), 275, 354.  
 Nicaise (saint), 358.  
 Nicéphore, 427.  
 Nicolas (saint), 84, 90, 250,  
 275, 394, 413.  
 Nicostrat (saint), 393.  
 Nion, 470.  
 Noblet, 148, 470.  
 Notton, 467.

## O

Oberlender, 233.  
 Orléans (d'), 338, 422.  
 Ouen (saint), 294, 404.  
 Ouf (l'abbé), 343.  
 Ouin-Lacroix (l'abbé), 335,  
 371, 401, 411, 419.  
 Oury, 324.

## P

Palemade (R. de), 95.  
 Palme (de), 319.  
 Paon, 460, 468.  
 Papillon, 70, 91.  
 Paret, 289.  
 Paris, 205.  
 Paris (comte de), 273.  
 Parment, 20.  
 Pascal, 323.  
 Patin, 258.  
 Pavyot du Bouillon, 317,  
 326.  
 Pelletat, 236.  
 Pellot, 295, 296, 323.  
 Perdriel, 464.  
 Peron, 455.  
 Peset, 257.  
 Petit, 248, 466 à 468.

Philibert (saint), 294.  
 Philippe II, 187 à 189.  
 Piart, 151.  
 Pichon (baron), 65.  
 Picot (E.), 439.  
 Pie IV, 323.  
 Pie V, 259.  
 Piel, 467, 469.  
 Pierre (saint), 397, 404.  
 Pierre d'Amiens, 427.  
 Pierre de Soissons, 206.  
 Pigny, 470.  
 Pigou, 327.  
 Pilon (G.), 161.  
 Pinant, 418.  
 Piperai, 32 à 34.  
 Pitron, 467, 468.  
 Poirier d'Amfreville, 427.  
 Poisson, 457, 461, 464, 465.  
 Pommeraye (D.), 144, 148,  
 149, 226.  
 Poterat, 251 à 253, 361 à  
 364.  
 Potin (A. et J.), 421 à 424.  
 Pottier (A.), 7, 251, 252,  
 364.  
 Poullain, 150, 151, 155.  
 Poussier, 289.  
 Probus, 416.  
 Prunelé (de), 61, 64.  
 Prunier, 467, 469.

## Q

Quentin (saint), 449.  
 Quesné (V.), 30, 253, 410,  
 412, 416.  
 Quesnel, 73, 470.  
 Quesnel (N.), 156 à 160.

Quevremont (J. de), 74.  
 Quitoire (sainte), 401.

## R

Rabasse, 280.  
 Racine, sculpteur, 111, 424,  
 457.  
 Rainguot, 262.  
 Raoul de Sierville, 454.  
 Reine (sainte), 397.  
 Relenchon, 201.  
 Restout, 85.  
 Rever (l'abbé), 170.  
 Reynaud, 269.  
 Rigaud (Eudes), 54.  
 Riquier, 270.  
 Robert (Ch.), 218.  
 Robert, 228, 309.  
 Robillot, 459.  
 Roch (saint), 89, 396, 405.  
 Rolland, 115.  
 Romain (saint), 46 à 48, 138,  
 146, 148, 152, 153, 156  
 à 158, 291, 316, 358.  
 Roquefort, 202, 244.  
 Ros (G. de), 350.  
 Rossigneux, 252.  
 Rotz (de), 350.  
 Rouillard, 242, 243.  
 Roussel, 201.  
 Rubens, 324.  
 Ruffin, 176.

## S

Sabina, 197.  
 Saint-Avit (de), 200.  
 Saint-Denis, 414.  
 Saint-Evremont, 323.  
 Saint-Luc (de), 221.  
 Saintigny (l'abbé), 177.

Salos (de), 341.  
 Sandouville (de), 146, 147,  
 153.  
 Sanson, 357, 358.  
 Sartorius (l'abbé), 134.  
 Saulx-Tavannes (Mgr de) 225.  
 Sauvage (l'abbé), 67, 178,  
 179.  
 Sébastien (saint), 89, 291,  
 406.  
 Sébastien de Portugal, 188.  
 Seville, 256.  
 Segonzac, 85.  
 Selle, 467 à 469.  
 Sémond, 8.  
 Senault, 140.  
 Sencier, 106.  
 Sergent, 241.  
 Sever (saint), 399.  
 Siméon (saint), 356.  
 Simon de Covino, 94.  
 Simonnot, 458.  
 Sommelier, 468.  
 Sontag (l'abbé), 179.  
 Stackler, 197, 237.  
 Stoldt, 165.  
 Stuart (Marie), 64.  
 Suzanne (sainte), 400.  
 Symonne, 467.

## T

Tailleped, 201, 393.  
 Tarlé, 418.  
 Tesson, 86 à 90.  
 Tétricus, 416.  
 Théodebert, 219.  
 Theroulde, 150, 151, 154 à  
 156.

Thieury (J.), 334.  
 Thillais, 461.  
 Thomas de Cantorbéry (saint),  
 56, 58, 59.  
 Thomassin (le P.), 110.  
 Thomas (Mgr), 229.  
 Thomassin (le P.), 357.  
 Thorelet, 296 à 299.  
 Thou (de), 362.  
 Tierce, 359.  
 Titelouze, 280.  
 Tommaso-Sandominici, 160.  
 Tournebu (de), 61.  
 Tourville-Dandasne, 297.  
 Toussaint, 281.  
 Touzé, 457, 464 à 470.  
 Trevache, 455.  
 Trogue-Pompée, 329.  
 Trophard (l'abbé), 270, 304.  
 Trugard de Maromme, 341.  
 Turet, 324.

## U

Urbain, 427.  
 Ursin (saint), 393, 394.

## V

Valentinien, 416.  
 Valérie, 416.  
 Vallée (M.), 271, 272, 447.  
*Notice* : 168 à 175.  
 Vallières, 25.  
 Valois, 18.  
 Valois (les), 31.  
 Van Dyck, 275.  
 Varin, 92, 302.  
 Verdier, 408, 469.

Vernier, 460, 466, 467.  
Véronique (sainte), 400, 403.  
Vespasien, 197.  
Victor (saint), 400.  
Viger, 100 à 102.  
Viguereux, 459.  
Vigoureux, 461.  
Villars (de), 49.  
Villers (de), 281.  
Vincent (l'abbé), 247.  
Virgile, 446.  
Vivier, 424.  
Vital (Orderic), 329 à 331.  
Vitruve, 147, 255.

V. oiment (l'abbé), 417 à 419.  
Voisin, 278, 279.  
Vormorre, 464 à 470.

## W

Wandrille (saint), 294.  
Weales, 247.

## Y

Yvas, 207.  
Yvericq, 293.  
Yves (saint), 75.

---

## TABLE DES NOMS DE LIEU

## A

Abbeville, 89, 90.  
 Acquigny, 56, 60.  
 Allemagne, 435, 460.  
 Amboise, 217.  
 Amiens, 90, 185, 221, 305,  
 454.  
 Andely, 207.  
 Angers, 184, 185, 342.  
 Angiens, 276, 277.  
 Angleterre, 64, 182, 303,  
 325, 371.  
 Anneville, 17.  
 Anvers, 188, 456.  
 Argueil, 278.  
 Arras, 251.  
 Artaxate, 20.  
 Ascot, 303.  
 Aubervilliers, 316, 317, 322.  
 Auchy, 220.  
 Auffay, 118, 128, 168, 349,  
 461.  
 Augsburg, 221.  
 Aumale, 116 à 118, 125,  
 220, 273, 315.  
 Auppegard, 349.  
 Authieux, 261, 458.  
 Avernoes, 346.

## B

Bacqueville, 178, 277.  
 Bâle, 208.  
 Bayonne, 183.  
 Béarn, 451.  
 Beaubec, 131.  
 Beaulieu, 223.  
 Beauvais, 149, 330, 331,  
 458.  
 Bec (le), 273.  
 Bédane, 413.  
 Belbeuf, 405.  
 Betteville, 261.  
 Beuzeville-la-Grenier, 43,  
 461.  
 Biville-la-Baignarde, 178.  
 Blainville, 9.  
 Blois, 144.  
 Blossenville-Bonsecours, 402.  
 Bloville, 292.  
 Bocasse (le), 42.  
 Bois-le-Duc, 282.  
 Bologne, 313.  
 Bonsecours, 245, 291, 292.  
 Boos, 262.  
 Bord (Forêt de), 253 à 255.  
 Bordeaux, 182 à 190, 455.  
 Bosc-Bordel, 176.

Bouconvilliers, 127.  
 Bourgachard, 81.  
 Bourgbaudouin, 259.  
 Bourg-Dun (le), 124.  
 Bourgogne, 11, 320.  
 Bouteilles, 120.  
 Brachy, 178.  
 Bradiancourt, 450.  
 Bretagne, 11.  
 Breval, 459.  
 Buchy, 176.

## C

Caen, 73, 107, 110, 229,  
 251, 281, 326.  
*Caletus*, 330.  
 Canada, 324.  
 Canteleu, 45, 403.  
 Cany, 276, 280.  
 Carthage, 328.  
 Carville, 261.  
 Catillon, 131.  
 Caudebec, 130, 167, 330,  
 451, 461.  
 Caudebec-lès-Elbeuf, 417.  
 Caule (le), 425.  
 Caumont, 229.  
 Châlons-sur-Marne, 379.  
 Chartres, 454.  
 Chine, 313, 321.  
 Cléon, 21 à 24.  
 Compiègne, 331.  
 Corbie, 305.  
 Coubert, 286.  
 Courmesnil, 346.  
 Criel, 307.  
 Criquebeuf (Eure), 412 à 417.  
 Croisset, 27.

## D

Dampierre-en-Bray, 127.  
 Darnétal, 7 à 11, 34 à 38,  
 114, 168, 247, 417 à 419.  
 Dieppe, 71, 94 à 103, 213,  
 214, 233, 257, 272, 270,  
 285, 379, 388, 410, 458,  
 461.  
 Dinant, 455, 457.  
 Doudeville, 344.  
 Drosay, 276.

## E

Ecosse, 32, 64.  
 Ecouen, 160.  
 Ecrainville, 305.  
 Egypte, 338.  
 Elbeuf, 42, 253.  
 Emanville, 201.  
 Emendreville, 361 à 364.  
 Epinay-sur-Aubette, 259.  
 Epinay-sur-Duclair, 167.  
 Esneval, 53 à 65, 319.  
 Espagne, 187, 188, 325,  
 340, 429.  
 Etalonde, 461.  
 Etampes, 455.  
 Etrépagny, 334.  
 Etrétat, 262.  
 Evreux, 197, 207, 459.  
 Eu, 190, 244, 245, 261, 262,  
 334. *Notice*, 85 à 94.

## F

Fécamp, 281, 282, 350, 375,  
 458.  
 Flainville, 284.



Flamenville, 276.  
 Flandre, 455.  
 Florence, 252, 303, 312.  
 Fontaine-le-Bourg, 261, 307.  
 Fontaine - sous - Montdidier,  
 347.  
 Forêt-Verte, 195.  
 Franquevillette, 461.  
 Frêles, 216.  
 Freneuse, 21 à 26, 191, 263.  
 Fresnay-le-Long, 43, 45.  
 Frettemeule, 261.  
 Frettencourt, 459.

## G

Gaillon, 140, 334, 335.  
 Gainneville, 461.  
 Gaubourg, 414.  
 Gênes, 74, 311, 312.  
 Genève, 312.  
 Gerponville, 257.  
 Gisors, 293.  
 Gonnelle, 456.  
 Goville, 293.  
 Grainville-l'Allouette, 461.  
 Grand-Couronne, 235, 247.  
 Grand-Quevilly, 236, 403.  
 Graille - Sainte - Honorine,  
 14, 128.  
 Grémonville, 60, 319.  
 Guerbaville, 308.  
 Gueutteville, 276.

## H

Hartleur, 447.  
 Hautot-l'Auvray, 261.  
 Havre, 199, 233, 288.  
 Heilly, 284.

Hollande, 107, 326, 342,  
 355, 371.  
 Houppesville, 44, 379.  
 Hugleville, 45.  
 Hurons, 324.

## I

Imbleville, 178, 179.  
 Incheville, 273.  
 Indes, 325.  
 Irlande (*Prêtres hibernois*),  
 322.  
 Italie, 160.

## J

Jumièges, 147, 166, 265,  
 459.

## L

La Frenaye, 329.  
 La Mailleraye, 456.  
 Leuilly, 42.  
 Lille, 302, 303, 311.  
 Lillebonne, 231, 270 à 272,  
 329 à 331. *Notice* : 168 à  
 175.  
 Limoges, 9, 185, 190, 326.  
 Lisbonne, 62.  
 Lisieux, 393, 458.  
 Londinières, 357.  
 Londres, 247.  
 Longroy, 20.  
 Longueil, 284 à 287.  
 Longueville, 378, 458.  
 Lucques, 311.  
 Lyon, 144, 182, 207, 312.

## M

Madrid, 338.  
 Manneville, 276, 461.  
 Mans (le), 147.  
 Marolles, 32.  
 Maromme, 461.  
 Marseille, 325.  
 Martainville-sur-Ry, 153,  
 263.  
 Mathonville, 23.  
 Maubeuge, 289.  
 Maubuisson, 422.  
 Maulévrier, 11, 17.  
 Mélamare, 230, 247, 248.  
 Ménerval, 278. *Notice*, 126  
 à 129.  
 Meslay (le), 259.  
 Mesnilvasse, 293.  
 Mézières, 104.  
 Milan, 74, 312.  
 Mont-aux-Malades, 58, 59,  
 85, 153, 181 à 190.  
 Mont-Sainte-Catherine, 58.  
 Montcauvaire, 26.  
 Montigny, 404.  
 Montivilliers, 128, 208, 288,  
 329, 418.  
 Monville, 290, 352, 383.  
 Morgny, 261, 262.  
 Moulineaux, 180.  
 Moustiers, 252.  
 Muchedent, 120, 124, 269.  
 Muids, 132.

## N

Nantes, 184 à 186.  
 Naours, 305.  
 Naples, 305, 311.

Narbonne, 379.  
 Neufchâtel, 264.  
 Neufmarché, 127, 459.  
 Néville, 262. *Notice*, 275 à  
 282.  
 Nogent-les-Vierges, 127.  
 Nonancourt, 458.  
 Noyon, 245.

## O

Oiffranville, 268.  
 Oison, 417.  
 Oissel, 198, 380, 404, 413.  
 Omonville, 419.  
 Orbec, 278.  
 Orival, 405, 461.

## P

Paluel, 276.  
 Paris, 8 à 11, 17, 43 à 45,  
 132, 145, 153, 160, 221,  
 234, 246, 252, 264, 275,  
 287, 309, 313, 314, 322,  
 323, 324, 338, 343, 411,  
 421, 425.  
 Pavilly, 53 à 65.  
 Pelletot. *Notice*, 133 à 137.  
 Petit-Couronne, 405.  
 Petit-Quevilly, 13, 39, 66,  
 166, 233, 244, 262, 289,  
 423.  
 Pierreval, 461.  
 Pincy, 299.  
 Poissy, 9.  
 Pologne, 319.  
 Pommeréval, 261, 278.  
 Pont-Audemer, 353, 423.

Pontoise, 458.  
 Portmort, 22.  
 Portugal, 64, 187, 188, 319,  
 429.  
 Préaux, 223.  
 Presles, 250.

## Q

Quiberville, 284.  
 Quincampoix, 261.

## R

Raimbertot, 262.  
 Reims, 183 à 188.  
 Rençon, 128.  
 Rennes, 183 à 186.  
 Riom, 186.  
 Rochelle (la), 182 à 186.  
 Rome, 138, 314.  
 Romilly, 205, 462.  
 Roncherolles-le-Vivier, 261,  
 262, 406 à 409.  
 Rosay, 461.  
 ROUEN, 7, 12, 13, 19, 34,  
 68, 70, 94, 100 à 103,  
 116, 118, 122, 129,  
 161, 185 à 189, 200  
 à 209, 221, 225, 248,  
 250 à 253, 259, 288  
 à 303, 317, 338 à  
 343, 354 à 356, 419,  
 448 à 471.  
 — ancien, reconstitution,  
 268.  
 — Archevêché. *Notice*,  
 225 à 229.  
 — Augustins. *Notice*, 75  
 à 85, 110.

Rouen, Beffroi, 6, 125, 328.  
 — Bonne-Nouvelle, 245,  
 253, 361 à 364.  
 — Carmes, 77, 81, 401.  
 — Célestins, 442, 446.  
 — Chambre des Comptes,  
 230.  
 — Chapelle du Lycée,  
 214 à 216, 233,  
 264, 267.  
 — — S.-Louis, 294 à  
 296.  
 — Château, 129.  
 — Cryptes. *Notice*, 46 à  
 50.  
 — Eglise Cathédrale, 6,  
 104, 159 à 164,  
 234, 240, 243,  
 245, 260, 263,  
 274, 356 à 361,  
 379, 380, 408,  
 424, 439, 454 à  
 459.  
 — — Grand portail. *No-*  
*tice*, 138 à 158.  
 — — S. - Cande, 111,  
 393.  
 — — S.-Denis. *Notice*,  
 105 à 115.  
 — — S.-Eloi, 256, 347  
 à 349, 394.  
 — — S.-Gervais, 47 à  
 50, 106, 241,  
 461.  
 — — S.-Godard, 27, 46.  
 — — S.-Hilaire, 27.  
 — — S.-Jean, 68, 423.  
 — — S. - Laurent, 40,  
 51, 241, 281.

Rouen, église S.-Lô, 86, 402.  
 — — S. - Martin - du -  
 Pont, 76, 81.  
 — — S. - Maclou, 160,  
 242, 262, 335 à  
 337, 341, 395,  
 423.  
 — — S.-Nicaise, 27, 71,  
 85, 396.  
 — — S.-Ouen, 41, 200,  
 317 à 319, 372,  
 423, 458.  
 — — S.-Patrice, 22, 66.  
 — — S.-Paul, 397.  
 — — S. - Sever, 336,  
 361 à 364, 399.  
 — — S.-Vincent, 27, 66,  
 424, 455.  
 — — S.-Vivien, 71 à 74,  
 243 à 245, 400,  
 457, 461.  
 — — Ste - Croix - des -  
 Pelletiers, 66.  
 — Emmurées, 81, 382.  
 — Filles-Dieu, 434.  
 — Fontaine S.-Filleul, 27.  
 — Gros-Horloge, 247.  
 — Hôpital - Général, 77,  
 81, 326.  
 — Hôtel du Bourgthe-  
 roulde, 236, 384 à  
 388.  
 — Maison ancienne, 412.  
 — Musée, 85, 200.  
 — Palais de Justice, 326.  
 — Porte Guillaume-Lion,  
 354, 380.  
 — Procureur-syndic, 130.  
 — Récollets, 66.

Rouen, rue Malpalu, 13.  
 — Tavernes, 202, 203  
 — Tour Jeanne d'Arc,  
 129.  
 — Vieux-Palais, 340.  
 — Visitation, 66, 357.  
 Roumare, 128.  
 Rue-S.-Pierre (la), 233.  
 Russie, 246, 247.  
 Ry, 67, 166.

## S

S.-Aubin-Épinay, 197, 237.  
 S.-Aubin-jouxte - Boulleng,  
 22, 24, 26.  
 S.-Aubin-le-Cauf, 439.  
 S.-Aubin-sur-Mer, 284.  
 S.-Aubin-sur-Scie, 263.  
 S.-Clair-s.-l.-Monts, 261.  
 — (Gournay), 420, 461.  
 S.-Denis, 160.  
 S.-Georges-de-Boscherville,  
 128, 221, 223, 263.  
 S.-Gilles, 26.  
 S.-Hault (Elbeuf), 42.  
 S.-Jean-de-Folleville, 173,  
 174, 447.  
 S.-Léger-du-B.-Denis, 407.  
 S.-Leu, 229.  
 S.-Lô, 184, 186.  
 S.-Martin-du-Bec, 263.  
 S.-Martin-l'Ortier, 459.  
 S.-Ouen-du-Breuil, 262.  
 S.-Pierre-de-Manneville, 235.  
 — en-Port, 461.  
 — Lavis, 257.  
 S.-Saens, 95, 128, 137, 196,  
 295, 343, 352, 375.

S.-Sulpice, 430.  
 S.-Sylvain, 276.  
 S.-Valery-en-Caux, 276, 281,  
 356, 427.  
 S.-Victor-en-Campag., 279.  
 S.-Wandrille, 208, 293.  
 Ste-Colombe, 276.  
 Ste-Geneviève-en-Bray, 133.  
 Ste-Gertrude, 16, 53, 175.  
 Ste-Marguerite, 257.  
 Ste-Marie-des-Champs, 461.  
 Saintes, 221.  
 Saumur, 451.  
 Ségovie, 44.  
 Seine (la), 30, 77, 81, 130,  
 250, 251.  
 Sierville, 454.  
 Sotteville, 253.

## T

Thuringe(bois de), 243, 245.  
 Tostes, 30, 254.  
 Touffreville, 258, 365.  
 Toulouse, 183 à 190.  
 Tours, 342.  
 Tréport, 273, 307, 455.  
 Troyes, 379.

## V

Vaillac, 433.  
 Val-Boutry, 236, 337.  
 Val-de-la-Haye, 30, 346.  
 Val-des-Leux, 110.  
 Valliquerville, 270, 304.  
 Val-Martin, 42.  
 Val-Richer, 385.  
 Varengeville, 167, 365.  
 Vatteville, 421.  
 Venesville, 461.  
 Venise, 312, 322, 326.  
 Verneuil, 455.  
 Vernon, 22, 108, 110, 150,  
 152, 156.  
 Versailles, 354, 356.  
 Veulettes, 419.  
 Villedieu, 451.  
 Vimoutiers, 456.  
 Vitanval, 342.  
 Vittefleur, 276.

## Y

Yvecrique, 319.  
 Yvetot, 11.

## TABLE DES MATIÈRES

## A

Académie de Rouen, 418.  
*Acollé*, 368.  
*Acoutoire*, 101.  
 Agrafe de ceinturon, 237.  
*Allicier*, 337.  
*Alliment, alloi*, 369.  
*Allouement*, 206, 365.  
 Almanachs historiç., 8 à 11.  
 Ambon, 314.  
*Amender*, 369.  
 Amulettes en plomb, 252.  
 Antiquités diverses, 130,  
 132, 133, 169 à 175, 195  
 à 197, 380.  
*Antourneur*, 453.  
*Appeaux*, 297.  
*Appointement*, 366.  
*Appourséer*, 95.  
 Apprentissage, 364 à 366.  
*Arain*, 202, 280.  
 Arbre de Jessé, 146, 152,  
 153, 156, 157.  
*Arcal*, 203.  
 Archéologie et tramways  
 électriques, 199.  
*Architector*, 148.  
 Argenterie, 309 à 314.

Armoiries, 130, 131, 135,  
 284 à 287, 327, 346 à  
 349, 363, 411, 434, 435.  
*Arsenactz*, 457.  
*Assemillé*, 153.  
*Assentement*, 79.  
 Assises de Caumont, 268,  
 384.  
*Aubel*, 101.  
*Aulmaire*, 76.  
*Aumère*, 367.  
 Authenticité de la vaisselle  
 d'étain, 373.  
*Auvoille*, 110.

## B

*Bachin*, 203.  
*Bahuel*, 227.  
*Bahurt, bahurtier*, 460.  
*Baille*, 99.  
 Baptistère, 279.  
 Baron : valeur de ce titre au  
 moyen âge, 56, 57, 65.  
 Bas-reliefs, 236.  
 Bassin, 314.  
*Battement*, 91.  
*Bedane*, 450.  
*Benesquier*, 91, 304.

*Bequecte*, 367.  
*Bernagoe*, 367.  
*Biscuir*, 320.  
*Biteau*, 110.  
*Blouque*, 460.  
*Boise*, 157.  
*Botteau*, 26.  
*Boucassin*, 76.  
*Bouglér*, 152.  
*Bougueronné*, 74.  
*Bouquet*, 453.  
*Bourdon*, 302.  
*Bourgeois de Dieppe*, 97.  
*Bourné*, 82, 83.  
*Briques romaines*, 20, 415.  
*Brunisseur*, 367.  
*Burny*, 452.

## C

*Cachettes monétaires*, 11,  
 181 à 190.  
*Cadran astronomique*, 328.  
*Cafard*, 311.  
*Cane*, 450.  
*Caillier*, 202.  
*Calège*, 320.  
*Calvaire*, 14, 179.  
*Campanne*, 320.  
*Candir*, 320.  
*Canlate*, 152, 157.  
*Canonier*, 455.  
*Canons : fabrication*, 455.  
*Canons d'autel*, 259 à 264.  
*Cantonier*, 325.  
*Carchier*, 210.  
*Cariage*, 154.  
*Cargaison de poëles à frire*,  
 451.

*Carte de racoleur*, 289.  
*Cartes gaufrées*, 246.  
*Castelongue*, 369.  
*Cercueils de plomb fondus*,  
 221.  
*Chaîne de barrage*, 28.  
*Chaire*, 288.  
*Chape précieuse*, 104.  
*Chapelle du Lycée*, 214 à  
 216, 233, 264, 267.  
 — *S.-Julien*, 234.  
 — *Ste-Honorine*, 230.  
*Charbon*, 196.  
*Chasse-marée*, 292.  
*Chaudrette*, 450.  
*Cheus*, 157.  
*Chiens dans les églises*, 87.  
*Chinole*, 367.  
*Chintrage, chintres*, 139.  
*Chisel*, 367.  
*Chizalle*, 367.  
*Choquet*, 369.  
*Chrématoire*, 18.  
*Cibeles*, 243.  
*Cimetière mérovingien*, 237,  
 269.  
 — *gallo-romain*, 448.  
*Cincera*, 276.  
*Cloqueteur*, 276.  
*Cocteron*, 503.  
*Cœuvre-feu*, 370.  
*Coissin*, 73, 224.  
*Coquemart*, 450.

## COMMISSION DES ANTIQUITÉS

## Séances

1894 février... ..	1
mars.....	29
juin.....	51

	octobre.....	122
	novembre.....	163
1895	février.....	193
	mars.....	212
	mai.....	232
	juillet.....	249
	novembre.....	266
	décembre.....	283
1896	février.....	315
	mars.....	332
	mai.....	345
	juillet.....	374
	octobre.....	410
	décembre.....	431

Commission : Archives, 6,  
194, 412, 471.  
— Bulletin, 123, 283, 432.  
— Distinctions, 194.  
— Fouilles (fonds pour  
les), 196.  
— Membres décédés, 123,  
235.

*Communications de*

MM. Baudry (P.), 12, 66,  
132, 245, 290, 381.  
— Beaucousin, 11.  
— Beaurepaire (de), 21 à  
27, 68 à 115, 133, 138  
à 158, 190, 194, 197,  
200, 220, 237, 256  
à 264, 268, 275,  
287, 316, 335 à  
341, 349, 356, 389,  
421 à 430, 448, 471.  
— Biochet, 130, 293.  
— Bouquet, 7, 34, 53,  
162, 333, 353 à  
355, 375, 417, 436.

MM. Coutan, 13, 126, 163,  
164, 166, 200, 250,  
343, 378, 379.  
— Drouet, 197, 216,  
329, 434.  
— Garreta, 27, 130, 199,  
274, 284, 288, 346,  
349, 411, 448.  
— Gosselin, 6, 234, 390,  
384, 410.  
— Gouellain, 131, 196,  
230, 233, 251, 262,  
275, 342.  
— LeBreton, 12, 67, 124,  
125, 133, 139, 166,  
216, 236, 326, 387.  
— Lefort, 117, 119, 120,  
124, 125, 196.  
— Lormier, 12, 27, 165,  
247, 250, 289, 237,  
341, 384, 388.  
— Milet, 120, 213, 268,  
272.  
— Naef, 14.  
— Pelay, 13, 52, 287,  
288, 316, 346, 355.  
— Serre (de la), 195,  
235, 380, 412, 471.  
— Tougard (l'abbé), 16,  
17, 20, 115, 116,  
118, 167, 168, 175,  
à 181, 200, 230,  
246, 247, 265, 269  
à 274, 279, 288, 289,  
304 à 311, 328 à  
331, 344, 350 à 353,  
375, 388, 447.  
— Vesly (de), 198, 253,  
412.



*Communicaines*, 430.  
*Compétement*, 89.  
 Confessionnal, 419.  
 Confréries, 389 à 419.  
*Continence*, 89.  
 Contrat, 209 à 211.  
*Contrautel*, 73, 74, 357.  
*Coquet*, 450.  
 Cordon en cheveux, 246.  
*Coulomb*, 241.  
 Coupe en étain, 251.  
*Cousteur*, 82  
 Couteaux, 237.  
*Couvescle*, 367, 368.  
*Crameillée*, *cramelic*, 203,  
 368.  
*Crevon*, 157.  
*Croche*, 367.  
 Croix d'argent, 17.  
 Crosse du XIII<sup>e</sup> siècle, 326.  
 Crucifix en plomb, 247.  
 Curés, 258.

## D

Dague, 198.  
 Dalles tumulaires, 60, 66,  
 118 à 137, 179,  
 308, 350.  
 — leur relèvement, 350.  
*Débocage*, 407.  
*Defaute*, 452.  
*Degré*, 76, 77.  
*Déhaché*, 303.  
*Demion*, 369.  
*Depechié*, 366.  
*Dépend*, 318.  
*Desclairé*, 82.  
*Despoisses*, 451.  
 Deuil (modes de), 44.  
*Devisé*, 82, 83.

*Dinand*, 450.  
*Dorelicf*, 109.  
*Doubleuvre*, 303.

## E

Édifices disparus, 12.  
 Églises et musées, 216, 344,  
 378.  
*Embrasseure*, 90.  
 Emmurées à Rome, 314.  
*Emparer*, 75.  
*Empendantée*, 325.  
*Empiré*, 366.  
*Emy*, 81.  
*Enjoliveur*, 428.  
*Ensemblement*, 341.  
*Ensoigne*, 367.  
*Enterignier*, 96, 99.  
*Entervenu*, 366.  
*Entrepicié*, 157, 423.  
 Épées, 130, 237.  
*Eperonnier*, 459.  
*Escouvine*, 367.  
*Escripitoire*, 256.  
*Establie*, 143, 156, 367.  
*Estaimerie*, 364, 365.  
*Estennes*, 244.  
*Estoffles*, 206, 369.  
*Estrape*, 49.  
*Estre*, 201.  
 Etamiers. *Notice*, 364 à 373.  
 Etoffes, 309 à 314.  
 Exposition régionale, 236, 387  
*Extencille*, 367, 368.

## F

*Facteurs*, 203.  
*Faistable*, *fcstable*, 449, 452.

Ferronnerie, 68 à 70, 111 à 115.

*Filletage*, 303.

*Flagon*, 207.

Fondeurs de Rouen. *Notice*, 448 à 471.

*Foutures*, 453.

*Fossier*, 241.

Fouilles à Criquebeuf, 412 à 417.

Fourchettes, 204.

*Fourmenté*, 426.

*Fournel*, 370.

*Fourrissement*, 99.

*Fourquette*, 367.

*Fremaulx*, 452.

*Fretelet*, 201.

*Furain*, 152.

## G

*Gal*, 108.

*Gate*, 205.

Georges d'Amboise (la cloche), 434, 461.

*Gleume*, 208.

*Gloe*, 367.

*Gobellez*, 368.

Gouache du xvii<sup>e</sup> siècle, 432.

*Grais*, 226.

*Gratine*, 367.

*Gratteboisse*, 205.

*Gredil*, 203, 368.

*Grossier*, 73.

*Guarderonné*, 69.

Guerre de Cent ans, 11, 54, 55

## H

*Harpis*, 101.

*Heirs*, 95, 96.

*Honourablement*, 79, 366.

Horloge de Néville, 281.

— des Consuls, 296 à 299.

*Hostel*, 209.

Hôtel de Longueville, 378.

*Huisserie*, 201, 202.

## I

Images de confrérie, 288, 389 à 409.

Imagiers du portail Notre-Dame, 150.

Immunité des édifices, 125.

*Impositeurs*, 201.

Incendies, 7.

*Ingénieux*, 457.

Inhumations à visage découvert, 41.

Inscriptions : xve siècle, 258, 293.

— xvi<sup>e</sup> siècle, 178, 280, 308, 340, 362.

— xvii<sup>e</sup> siècle, 18, 66, 176, 308, 444, 445.

— xviii<sup>e</sup> siècle, 56, 327, 355 (?), 384, 418.

— xix<sup>e</sup> siècle, 60, 375.

— de 20 ans toute effacée, 350.

Inspecteurs drapiers, 12.

Inventaire de Montholon, 316 à 326.

## J

*Jartiers*, 44.

Jetons, 230, 323, 360, 412, 434. *Notice*, 31 à 34.

*Jeudi absolu*, 282.

Jubé de Moulineaux, 180.

Jubés, 314.

Juifs, 94.  
*Juste*, 202.

## L

*Lambroic*, 80.  
 Lanterne de procession, 417  
 à 419.  
*Lanterniers*, 417.  
*Lavcur*, 369.  
*Lé*, 95.  
*Lectique*, 318.  
*Lierre*, 242, 243.  
 Loterie royale, 8 à 10, 34 à 38.

## M

Maçons du portail de la Cathédrale, 151.  
*Madre* (hanaps de). *Notice*,  
 200 à 208.  
*Maignans*, 449, 451.  
*Maille* de Cambrai, 206.  
 Maisons anciennes, 13, 129,  
 165, 290.  
 — romaine, 196.  
*Mandé*, 205.  
 Marché pour une planche  
 gravée, 408.  
 Marque de potier, 328.  
 Marques des fondeurs, 464  
 à 471.  
*Masura*, 204.  
 Mathurins, 314.  
 Médailles, 274.  
*Mendre*, 99.  
 Méreau, 12.  
 Méridien rouennais, 327,  
 332, 346.

*Merquier*, 368.  
*Messier*, 25, 26.  
*Métail*, 369.  
 Meules en poudingue, 196.  
*Mireur*, 434.  
*Mirouier*, *miroyer*, 453, 454.  
*Mission*, 96, 100.  
*Mitaille*, 451.  
 Modèle de Saint-Maclou, 335  
 à 338.  
*Moisson*, 244.  
 Monnaie romaine en or, 20.  
 — — argent, 130, 416.  
 — — bronze, 195, 197,  
 254, 272, 416.  
 — mérovingienne. *Notice*,  
 216 à 221.  
 — moyen-âge, 30, 383.  
 — du xv<sup>e</sup> siècle, 182 à  
 190, 307.  
 Monnayeurs d'Amboise, 218.  
 Monuments historiques, 6,  
 11, 13, 16, 35, 39,  
 53, 67, 116, 120,  
 124, 125, 137, 166  
 à 169, 175, 176,  
 213, 216, 233, 234,  
 258, 270 à 273,  
 304, 343, 352, 376,  
 379, 388, 410.  
 — proposition de classe-  
 ment, 137, 290, 352,  
 388, 421.  
 Mort (image de la), 349.  
 Moulages, 236, 248.  
 Moules, 275.  
 — à hosties, 429.  
 Muette. *Note*, 21 à 25.  
 Murs gallo-romains, 414, 415.

Musée des antiquités, 170 à  
173, 200, 214, 236,  
335.  
— de peinture, 85.  
— du Trocadéro, 162.  
— du Havre, 171, 173.  
— Montier à Lillebonne,  
173.  
— d'Evreux, 197.  
— de Jumièges, 265.  
— local rouennais, 411.  
Musiciens, 299.

## N

*Neuche*, 367.  
*No*, 45.

## O

Obit, 178.  
Office des Enfants de cœur,  
245.  
*Omblie, omblayrie*, 426.  
Orgue, 279, 342, 344.  
*Orlogeur*, 425.  
Ornements de la vaisselle  
d'étain, 373.  
*Orpel*, 242 à 244.  
Oublies et patenôtres, 425 à  
429.  
*Ouncur*, 82, 366.  
*Outillements*, 453.  
Outils préhistoriques, 197,  
233, 235.  
*Ouvreur*, 426.

## P

*Paelle*, 450.  
Pain béni au seigneur, 363.

Pain du Chapitre, 361.  
Paratonnerre, 167.  
*Pareur, parage*, 450, 451.  
*Parpayement*, 71.  
*Participaux*, 83.  
Patenôtres : leur commerce à  
Rouen, 429.  
*Patenostrier*, 428.  
Peintures anciennes, 39.  
Peintures murales, 250.  
Pentecôte ; cérémonies popu-  
laires. *Notice*, 239 à 245.  
*Percheur*, 398.  
Peste noire. *Note*, 94, 95.  
*Petites messes*, 280.  
Pigeons de la Pentecôte, 239  
à 245.  
*Pilpiltre*, 87.  
*Pingeon*, 241.  
*Pistolle*, 302.  
Plan archéologique, 168 à  
175.  
*Plane*, 204, 205.  
Plaque armoriée, 288.  
Plaque de ceinturon, 197, 216.  
*Plombinier*, 423.  
Plombs historiés, 250.  
*Plommerie*, 364.  
*Polissure*, 451.  
*Pommeite*, 368.  
*Poitrinal*, 302.  
Pompes à incendie, 8, 461.  
*Ponçon*, 370.  
Porcelaine de Rouen, 251 à  
253.  
*Porte-œufs*, 460.  
Portraits prohibés, 357.  
Poteries mérovingiennes, 237,  
239.

Poteries romaines, 196, 415.

*Pourporter*, 98.

Préfet (M. le) : remerciements,  
40, 51.

Prisonniers espagnols à  
Rouen, 340.

Protestantisme, 7, 49, 65,  
148.

## Q

*Quanquane*, 459.

*Quérimonie*, 357.

*Quérite*, 297.

*Quéru*, 423.

Quêtes, 48, 50.

*Quevrechic* 7, 203.

## R

*Rabiller*, 241.

*Raccourter*, 49, 242.

*Rafrâchisseur*, 450.

*Recalfesteur*, 450, 451.

*Recentement*, 457.

*Réchauffeur*, 460.

*Recompensation*, 82.

Réfectoire de Saint-Georges,  
221.

Régiment de Limosin, 289.

Reliques, 59, 324.

*Remuette*, 325.

*Reposeur*, 276.

*Revenues*, 82, 83.

*Revisitation*, 369.

Rideaux d'autel, 72, 74,  
224, 225.

*Roiat* 7, 454.

*Rouil*, 224.

Rues : changement de leur  
nom, 292.

Ruines et végétation, 166.

## S

Salaires des ouvriers du por-  
tail Notre-Dame, 151.

Salières liturgiques, 250.

*Salvation*, 54.

Sangsues, 383.

Sarcophage de Saint-Romain,  
316.

*Sartelions*, 205.

*Saussier*, 202, 203, 207.

Sauvage sculpté, 443.

*Sauvement*, 76.

Sceau, 304, 411.

Scierie mécanique, 355.

Sculpteurs et menuisiers en  
procès, 424.

Sépultures mérovingiennes,  
133, 219, 268.

Serruriers remarquables, 68,  
70, 113 à 115.

Service de bois d'osier, 322.

Société du Mont-Gargan,  
384.

Soie (habits de) défendus,  
300 à 302.

*Souderie*, 452.

*Sous-âge*, 365.

Souterrains refuges, 305 à  
307.

*Stampe*, 324.

Statue en argent, 93.

— de la Pucelle, 165.

— peintes ou vêtues, 360.

Statuts de charité, 276.

— des étamiers, 368 à  
371.

*Subrogué*, 276.  
*Suffisamment*, 452.  
*Superintendant*, 104.

## T

Tabernacle dans une cloison,  
 85 à 87.  
 Tableaux, 85.  
*Tassetier*, *tasseterie*, 206,  
 207.  
*Taule*, 450.  
 Temple champêtre, 254,  
 447.  
*Tendeur*, 243.  
*Tenné*, 80.  
 Testaments, 12, 43, 256.  
*Tire-moelle*, 320.  
*Tombel*, 76.  
 Tombes détruites, 422.  
*Touailles*, 80, 368.  
*Turquin*, 303.  
*Treve*, 203.

## V

*Valence*, 268.  
*Value*, 454.  
 Vases acoustiques, 274.  
*Vermeux*, *vermaux*, 201, 203  
 Verre : fragments gallo-romains, 413.  
 Verroterie locale pour étoffes,  
 384.  
*Vice*, 69.  
 Vierge de la Recherche, 164.  
 Vignobles, 21, 22.  
*Virevite*, 450.  
 Vitraux, 27, 137, 290, 343,  
 348, 352, 353, 375 à 379,  
 388.  
 Voie romaine, 197.  
*Voirre*, 356.  
*Volenté*, 82.

## Y

*Ymaginier*, 154, 156.







GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00644 7896

